

BMO Groupe financier | 206^e Rapport annuel

Rapport annuel aux actionnaires 2023

AVOIR LE CRAN DE FAIRE UNE DIFFÉRENCE

DANS LA VIE
COMME EN AFFAIRES

Notre raison d'être repose sur trois principaux engagements :

Pour une économie florissante

Donner accès à des capitaux et offrir de précieux conseils financiers – investir dans les entreprises, soutenir l'accès à la propriété et renforcer les collectivités que nous servons, tout en favorisant l'innovation qui simplifie les opérations bancaires

Pour un avenir durable

Être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carbonutre et concrétiser nos engagements en matière de financement durable et d'investissement responsable

Pour une société inclusive

Éliminer les obstacles à l'inclusion au moyen d'investissements, de produits et de services financiers, et de partenariats qui permettent de supprimer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés nos clients, nos employés et les collectivités sous-représentés, et qui favorisent une inclusion et une croissance équitable pour tous

Revue des activités

- 2 Ce que nous sommes
- 4 Résultats financiers
- 5 Stratégie et leadership numériques
- 6 Message du président du conseil
- 7 Message du chef de la direction
- 10 Des progrès économiques
- 12 Des progrès durables
- 14 Des progrès équitables
- 16 Approche Un seul et même client
- 18 Conseil d'administration et Comité de direction

Rétrospective financière

- 19 Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements
- 20 Rapport de gestion
- 126 Données complémentaires
- 138 Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 139 Rapport de l'auditeur indépendant
- 142 Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 145 États financiers consolidés
- 150 Notes afférentes aux états financiers consolidés

Ressources et coordonnées

- 135 Glossaire de termes financiers
- 215 Où trouver plus d'information
- 216 Information à l'intention des actionnaires

Le Nova Centre, un immeuble certifié LEED Or, héberge le siège de direction de BMO de la région de l'Atlantique, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Photographie : Dean Casavechia



Notre stratégie

À BMO, nous continuons à bâtir une banque hautement performante, axée sur le numérique et prête pour l'avenir qui repose sur un effectif mobilisé et une culture de réussite. Nous nous efforçons de donner à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances, de croître et d'innover, tout en investissant dans nos employés. Animés par notre raison d'être, nous établissons des liens de confiance avec nos parties prenantes en étant portés par nos priorités stratégiques axées sur la croissance, soutenus par notre approche à l'égard de la durabilité et guidés par nos valeurs.



Ce que nous sommes

Fondé en 1817, BMO Groupe financier est la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif, lequel s'établit à 1 290 milliards de dollars. Nous sommes une institution financière hautement diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons 13 millions de clients au Canada et aux États-Unis, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des produits et des services financiers aux clients en Amérique du Nord. Les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises donnent aux clients les moyens d'améliorer leurs finances par l'intermédiaire d'un vaste réseau de succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et de guichets automatiques. Les Services bancaires aux grandes entreprises offrent une précieuse expertise sectorielle, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

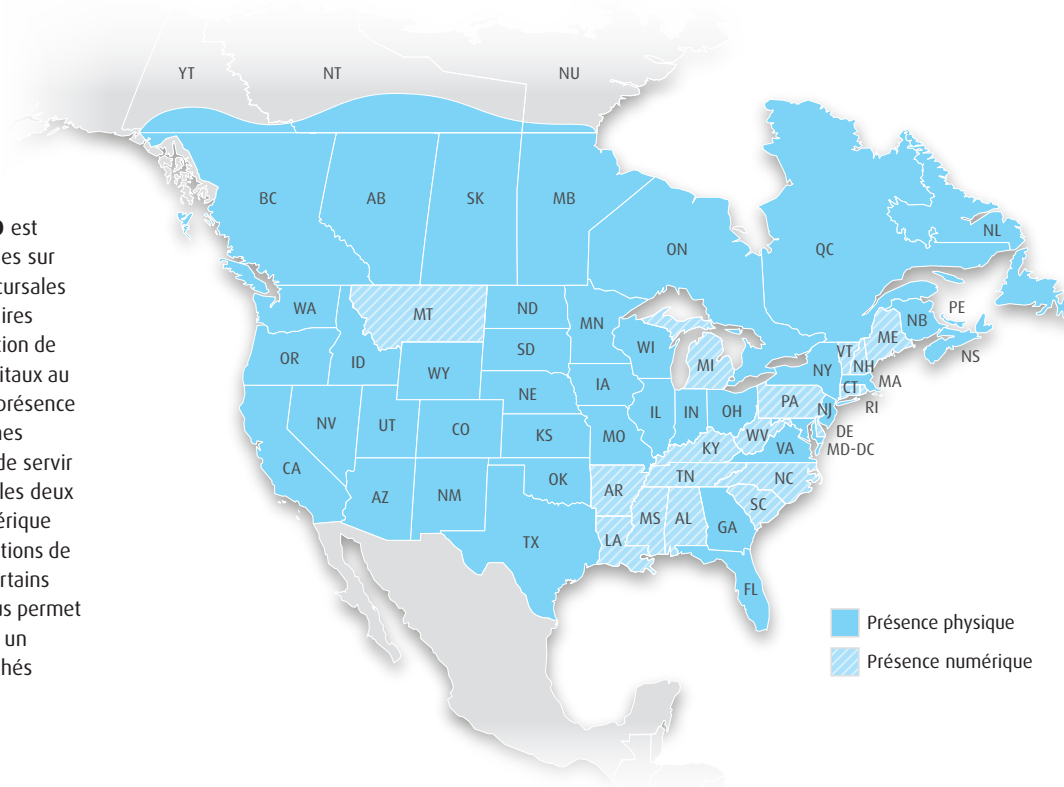
BMO Gestion de patrimoine

BMO Gestion de patrimoine sert tous les segments de clientèle, des particuliers et familles aux propriétaires d'entreprise et clients institutionnels, en offrant une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et d'assurance conçus pour donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances grâce à la planification, à la croissance, à la protection et à la transmission de leur patrimoine. Nos activités de gestion d'actifs sont axées sur l'obtention d'un impact positif et l'offre de solutions et de stratégies financières novatrices à nos clients.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services à sa clientèle constituée de sociétés, d'investisseurs institutionnels et d'administrations publiques. BMO Marchés des capitaux compte des milliers d'employés dans le monde entier, permettant à tous les clients de la Banque de concrétiser leurs aspirations de croissance.

La **présence stratégique de BMO** est concentrée dans des régions solides sur le plan économique, avec des succursales et des bureaux des Services bancaires aux grandes entreprises, de la Gestion de patrimoine et des Marchés des capitaux au Canada et aux États-Unis. À notre présence physique s'ajoutent des plateformes numériques qui nous permettent de servir les clients de façon intégrée dans les deux pays. Notre forte présence en Amérique du Nord est soutenue par les opérations de BMO Marchés des capitaux dans certains marchés internationaux, ce qui nous permet d'offrir à l'ensemble de nos clients un accès aux économies et aux marchés du monde entier.



La Banque de Montréal regroupe l'ensemble des sociétés membres de l'organisation sous la marque BMO Groupe financier. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements sur les liens entre la Banque de Montréal et ses principales filiales.



Présence de la marque BMO sur Hollywood Boulevard, à Los Angeles, en Californie.

13 millions
de clients dans le monde

Actif total de
1 290 milliards
de dollars

8^e banque
en Amérique du Nord
selon la valeur de l'actif

1817
Au service des clients
depuis 206 ans

Résultats financiers

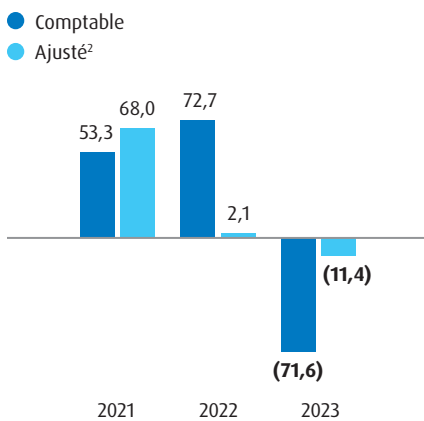
Objectifs à moyen terme¹

	Résultats financiers de 2023	
	Comptables	Ajustés ²
Croissance du BPA de 7 % à 10 %	(71,6) %	(11,4) %
RCP d'au moins 15 %	6,0 %	12,3 %
RCPCAA0 de 18 % ou plus	8,2 %	15,8 %
Levier d'exploitation net ² d'au moins 2 %	(45,9) %	(8,2) %
Ratios de fonds propres excédant les exigences réglementaires	CET1 ⁴ de 12,5 %	

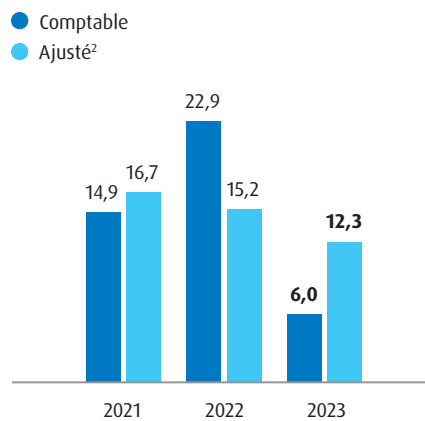
Résultats financiers sur 3 ans³

	Comptables	Ajustés ²
	(9,1) %	15,0 %
	14,6 %	14,7 %
	16,8 %	17,1 %
	(6,8) %	—
	s.o.	

Croissance du bénéfice par action (%)



Rendement des capitaux propres (%)



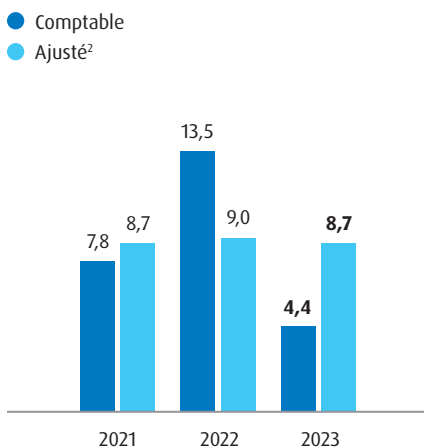
Dividendes versés depuis 195 ans

BMO Groupe financier verse des dividendes depuis 195 ans, fait inégalé par toute autre entreprise canadienne. Le rendement annuel de l'action ordinaire de BMO s'élevait à 5,5 % au 31 octobre 2023.

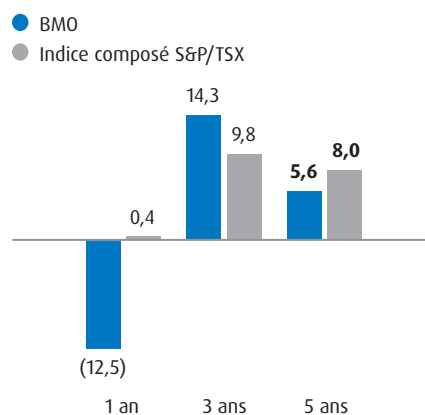
Taux de croissance annuel composé



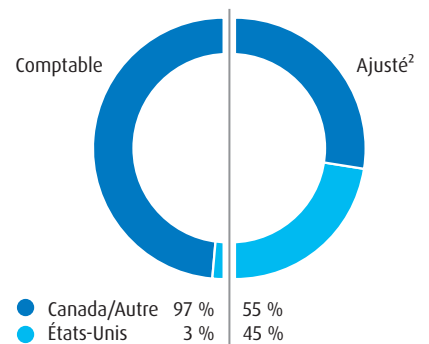
Bénéfice net (en milliards de dollars canadiens)



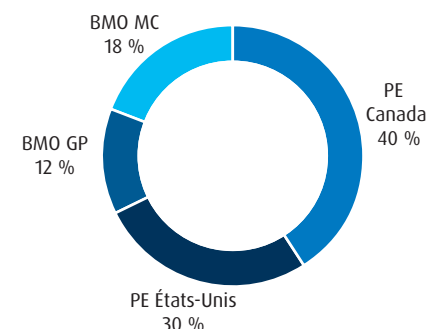
Rendement total des capitaux propres⁵ (%)



Bénéfice net par secteur géographique



Bénéfice net comptable par groupe d'exploitation⁶



¹ Nous avons établi des objectifs financiers à moyen terme à l'égard de certaines mesures importantes de rendement. On définit généralement le moyen terme comme étant une période de trois à cinq ans, et le rendement est mesuré sur une base ajustée.

² Les revenus nets et toutes les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Pour plus de renseignements, voir la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières du Rapport de gestion. Pour ce qui est de la composition des mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, y compris les mesures financières complémentaires, consulter le Glossaire de termes financiers du Rapport de gestion.

³ Le taux de croissance de 3 ans du BPA et le levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI, reflètent les taux de croissance annuels composés (TCAC).

⁴ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) est présenté selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

⁵ Au 31 octobre 2023.

⁶ Les pourcentages ont été établis compte non tenu des résultats des Services d'entreprise.

Stratégie et leadership numériques

Notre stratégie Le numérique au premier plan se concentre sur la vitesse et la portée afin de favoriser le progrès pour nos clients, de donner à nos employés le pouvoir d'agir, de tirer profit des données et des analyses, d'exploiter le potentiel des technologies émergentes, et de favoriser une fidélité de la clientèle, une croissance et une efficacité de premier ordre.

Nous sommes fiers que notre leadership et nos réalisations soient constamment soulignés. Cela témoigne de l'engagement de nos employés, de notre culture d'innovation et de notre détermination continue à créer d'excellentes expériences numériques pour nos clients, nos collègues et les collectivités.

Étude de J.D. Power de 2023 sur la satisfaction à l'égard des services bancaires en ligne au Canada

BMO a obtenu la note la plus élevée dans le cadre de l'étude de J.D. Power de 2023 quant à la satisfaction de la clientèle en matière de services bancaires en ligne. L'étude analyse la rétroaction de milliers de clients des services bancaires en ligne au Canada, et a attribué à BMO les meilleures notes dans quatre catégories clés : l'information et le contenu, la navigation, la vitesse et l'attrait visuel¹.

Prix Global Innovation Awards 2023 de BAI

L'équipe Stratégies numériques de BMO a remporté un prix Global Innovation Awards 2023 de BAI pour la demande d'ouverture de compte des services bancaires courants de BMO pouvant être remplie en ligne par les nouveaux arrivants avant leur arrivée au Canada. Ces prix récompensent les institutions financières qui adoptent l'innovation numérique pour transformer l'expérience client, obtenir des résultats et apporter des changements positifs.

Parmi les meilleurs milieux de travail pour les innovateurs

BMO est la seule institution financière parmi les 30 entreprises figurant sur la cinquième liste annuelle de *Fast Company* des meilleurs milieux de travail pour les innovateurs, qui rend hommage aux organisations incarnant leur engagement à encourager l'innovation à l'échelle de l'organisation.

Fintech Open Source Foundation (FINOS)

BMO Marchés des capitaux a reçu le prix Breaking the Status Quo en reconnaissance de nos progrès en matière de préparation à la source ouverte, ainsi que de notre incidence positive et de nos contributions aux projets à source ouverte dans le secteur des services financiers.

¹Pour plus de renseignements, consulter www.jdpower.com/business.



Message du président du conseil

George A. Cope
Président du conseil

Notre stratégie de croissance à long terme continue de porter ses fruits – nos secteurs d’activité attirent de nouveaux clients et augmentent leur part de marché – et sa mise en œuvre s’est accélérée en raison de nos acquisitions stratégiques.

L’intégration de Bank of the West a été bien exécutée; notre présence dans les régions de l’Ouest et du Midwest des États-Unis s’est considérablement élargie, notamment en Californie, l’État américain ayant la plus grande économie. L’acquisition consolide notre position en Amérique du Nord en nous permettant d’étendre notre portée et d’avoir un meilleur accès aux occasions de croissance dans de nouveaux marchés stratégiques.

Votre Banque continue d’obtenir de solides résultats financiers qui reflètent la force, la diversification et la gestion active de tous nos secteurs d’activité dans un contexte en constante évolution. Le Conseil d’administration tient à souligner l’excellent travail du personnel de BMO – y compris les nouveaux collègues de Bank of the West – ainsi que le solide leadership exercé par Darryl et l’équipe de direction. Je tiens d’ailleurs à féliciter notre chef de la direction, dont l’efficacité et les compétences stratégiques ont été soulignées par *The Globe and Mail* et le magazine *Report on Business*, qui l’ont nommé stratège de l’année et chef de la direction de l’année.

Nous avons une grande confiance dans l’orientation stratégique de l’organisation et dans la capacité éprouvée de la Banque à tirer profit des occasions à mesure que les conditions économiques générales s’améliorent.

La Banque obtient ces résultats en incarnant sa raison d’être – Avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires* – et les reconnaissances qu’elle reçoit en témoignent, comme son classement parmi les sociétés les plus éthiques au monde, de même que parmi les sociétés les plus durables au monde.

En votre nom, nous soulignons l’engagement de tous les employés de BMO, qui continuent à répondre à ces attentes élevées et à les dépasser, et nous les en remercions.

Un nouveau membre du Conseil d’administration

Au cours de l’exercice, nous avons ajouté un nouveau membre au Conseil d’administration; nous proposerons sa candidature en vue de son élection lors de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Hazel Claxton, qui était, jusqu’à son départ à la retraite en 2018, à la tête des Ressources humaines de Morneau Shepell Inc. (maintenant intégrée à TELUS Santé) et, auparavant, associée principale à PwC Canada, s’est jointe au Comité d’audit et de révision du Conseil d’administration. Le Conseil compte actuellement, parmi ses quatorze membres, sept femmes et sept hommes, ce qui s’inscrit dans notre engagement en faveur de l’équilibre entre les sexes au sein du Conseil, et trois des présidents de ses comités sont des femmes.

Parce que nous voulons toujours tirer pleinement parti des talents, des connaissances et des expériences de travail et de vie variés qu’apporte la diversité, nous prenons continuellement des mesures pour constituer un Conseil d’administration riche en diversité.

Nous tenons à remercier tous nos actionnaires de la confiance qu’ils nous accordent et de leur appui aux fermes ambitions de croissance et de développement de BMO.

George A. Cope



Message du chef de la direction

Darryl White
Chef de la direction

En 2023, l'économie mondiale a fait face à des défis émergents, marqués par la hausse des taux d'intérêt et l'affaiblissement des conditions financières, et accentués par l'escalade des crises géopolitiques. Bien que la croissance de l'inflation ait fortement chuté en Amérique du Nord après avoir atteint son plus haut niveau en quatre décennies, tout progrès supplémentaire vers la normalisation pourrait être entravé par les pressions continues sur les coûts dans le secteur des services. Compte tenu de l'inflation élevée qui persiste et de la faiblesse de la demande mondiale en raison de la hausse des coûts d'emprunt, le potentiel de baisse de l'activité économique demeure élevé au Canada et aux États-Unis, les risques étant plus grands au nord de la frontière.

La transition vers l'énergie propre, l'accélération de la disponibilité à grande échelle de technologies avancées – l'intelligence artificielle et d'autres innovations – et la réorganisation rapide des relations géopolitiques sont trois tendances transversales qui ont un impact sur les économies mondiales et qui présentent de nouvelles occasions et de nouveaux risques pour BMO et pour nos clients.

Dans ce contexte macroéconomique, nous cherchons à renforcer et à élargir les assises de la Banque afin de nous placer dans une solide position pour l'avenir – et cette année, nous avons fait d'énormes progrès à cet égard.

Maintenant que l'acquisition de Bank of the West est terminée, BMO est la banque la plus intégrée du continent sur le plan nord-sud. L'achèvement de cette étape logique de notre stratégie de croissance nord-américaine a considérablement élargi notre accès aux marchés des régions à forte croissance des États-Unis, tout en consolidant notre position concurrentielle en tant que huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif.

Parallèlement à d'autres acquisitions importantes, y compris le Programme de récompense AIR MILES, nous bâtissons une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir, axée sur l'efficacité, la rentabilité et la fidélité. Nos nouveaux collègues sont unis et motivés par notre culture de réussite de premier ordre. En servant nos clients dans un territoire plus vaste que jamais, nous avons maintenant davantage d'occasions d'avoïr le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires* pour toutes nos parties prenantes.

En cette année où l'équipe BMO a accompli tant de choses, nous sommes fiers d'avoïr concrétisé notre raison d'être. D'abord et avant tout, nous donnons à nos clients et aux collectivités que nous servons les

moyens d'améliorer leurs finances – parce que lorsqu'ils réussissent, nous réussissons.

Pour nos clients, l'accès à des conseils d'experts dans un environnement opérationnel dynamique est essentiel à l'atteinte de leurs objectifs financiers, aujourd'hui et pour l'avenir. Ralliés derrière notre objectif de répondre aux attentes de nos clients et de les dépasser, nous collaborons activement à l'échelle de nos secteurs d'activité pour offrir une expérience client de premier ordre. Les résultats sont clairs : cette année, parmi les cinq grandes banques canadiennes, nous nous sommes classés au premier rang dans l'étude de J.D. Power 2023 sur la satisfaction à l'égard des services bancaires aux particuliers au Canada¹.

Cette reconnaissance confirme la confiance que nos clients nous accordent ainsi que notre réputation de chef de file de la satisfaction de la clientèle pour les conseils bancaires aux particuliers, une réputation que nous avons acquise grâce aux conseils d'experts que nous offrons à nos clients qui cherchent à prospérer dans une économie en constante évolution.

Le numérique au premier plan

Nous gérons nos activités en adoptant l'état d'esprit Le numérique au premier plan pour faire progresser nos clients, libérer la puissance des capacités de nos employés et assurer la fidélité, la croissance et l'efficacité. Le numérique est au cœur de notre façon de travailler et donne à nos équipes les moyens d'élaborer des solutions qui nous permettent de consacrer plus de temps à faire ce que nous faisons de mieux : donner des conseils d'experts.

Nous avons de solides antécédents de reconnaissance sectorielle pour ce qui est d'offrir des expériences axées sur le client. Nos outils et expériences de gestion financière numérique de premier ordre ont obtenu la note la plus élevée dans l'étude de J.D. Power 2023 sur la satisfaction à l'égard des services bancaires en ligne au Canada¹. BMO s'est fait décerner par Celent le prix de la transformation numérique des services aux particuliers pour son leadership en matière de transformation numérique, et le prix de la résilience financière des clients pour son engagement à améliorer l'expérience client. Les offres numériques de nos Services bancaires aux grandes entreprises ont reçu un prix Impact de Datos Insights pour notre utilisation de premier plan de l'intelligence artificielle et de l'analyse avancée, tandis que notre équipe Marchés des capitaux a reçu un prix Breaking the Status Quo de la Fintech Open Source Foundation pour nos progrès en matière de préparation à la source ouverte.

¹ Pour plus de renseignements, consulter www.jdpower.com/business.

Nos priorités stratégiques

Les priorités stratégiques de nos groupes d'exploitation sont établies conformément à notre stratégie globale et la soutiennent, ce qui favorise notre performance sur le plan concurrentiel.

Le champ d'action du numérique ne se limite pas à l'amélioration des interactions avec les clients; il favorise aussi le changement technologique au sein de nos équipes, ce qui se traduit par des analyses avancées, des renseignements plus fiables et une prise de décision agile. Nous avons clairement démontré ce fait lorsque nous avons converti avec succès près de deux millions de nouveaux clients à nos systèmes – une étape critique de notre intégration de Bank of the West. Nous sommes extrêmement fiers que BMO soit la seule institution financière parmi les 30 entreprises de la *cinquième liste annuelle des meilleurs milieux de travail pour les innovateurs* du magazine *Fast Company*, qui rend hommage aux organisations incarnant leur engagement à encourager et à développer l'innovation à l'échelle de l'organisation.

Intégration des activités nord-américaines

D'importants progrès au sein de notre franchise américaine ont jeté les bases de notre intégration réussie de Bank of the West, la plus importante acquisition de l'histoire bancaire canadienne.

Notre accent stratégique sur la croissance nord-américaine, soutenu par une présence mondiale qui donne à nos clients un accès au monde entier, permet à BMO de se démarquer de ses concurrents. Même si nous exerçons nos activités aux États-Unis depuis 1818, notre acquisition de Harris Bank en 1984 nous a permis d'y établir une présence importante, que nous avons consolidée en 2011 grâce à l'acquisition de Marshall & Ilsley Corporation (M&I) et élargie encore davantage en 2023 avec l'acquisition de Bank of the West. BMO se classe maintenant parmi les 10 premières banques aux États-Unis¹, avec un actif de plus de 435 milliards de dollars américains et une présence physique dans 32 États. Combiné à nos activités mondiales, notre bilan s'élève à plus de 1 000 milliards de dollars et nous place dans une solide position pour assurer notre croissance future.

Nos trois groupes d'exploitation sont intégrés dans une solide infrastructure nord-sud. Les activités des Services bancaires aux grandes entreprises et des Marchés des capitaux sont à peu près de la même taille des deux côtés de la frontière, et nous sommes maintenant parmi les cinq principaux prêteurs commerciaux en Amérique du Nord. Nos Services bancaires aux particuliers sont en plein essor, propulsés par une croissance des revenus de premier ordre au Canada à mesure que nous gagnons des parts de marché dans les collectivités que nous servons, et la croissance de notre groupe Gestion de patrimoine est sur le point d'accélérer en raison de l'augmentation continue des nouveaux actifs nets, qui témoigne de la relation de confiance que nous avons établie avec nos clients.

Bien positionné pour une croissance continue

Notre performance continue de refléter la solidité fondamentale et la diversification des activités de BMO – notre puissant vecteur de croissance et de résilience dans un contexte économique difficile. Pour nous adapter aux difficultés sectorielles à court terme et revenir à l'exercice 2024 au levier d'exploitation positif que nous enregistrons habituellement – un objectif clé de la Banque –, nous gérons de façon dynamique nos activités et prenons des mesures pour harmoniser nos ressources à notre double objectif de faire croître nos revenus et de contrôler nos dépenses.

Nos capacités de gestion des risques et notre culture éthique de premier ordre ont guidé l'exécution sans relâche de notre stratégie visant à renforcer et à faire croître la Banque. Nous prévoyons que la gestion rigoureuse des dépenses et les investissements ciblés, combinés aux synergies sur le plan des revenus et des dépenses découlant de notre récente acquisition, continueront d'améliorer notre ratio d'efficacité au fil du temps.

Le potentiel de l'Amérique du Nord

Les avantages fondamentaux de l'Amérique du Nord mettent la région en bonne position pour une croissance considérable dans les années à venir, et BMO est bien placé pour servir un plus grand nombre de clients entre les économies canadienne et américaine.

La transition vers l'énergie propre profitera au Canada et aux États-Unis, en leur qualité de fournisseurs fiables et de confiance de ressources convoitées et d'expertise en matière de durabilité. L'ambition climatique de BMO, qui consiste à être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre, est appuyée par un engagement visant à mobiliser 300 milliards de dollars en capital pour les clients qui cherchent à obtenir des résultats durables d'ici 2025 – et nous sommes en voie de dépasser cet objectif cette année. En offrant du soutien pour la prise ferme d'obligations durables et le financement par actions et par titres de créance durables, des services-conseils en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des prêts pour des projets durables, nos équipes Transition énergétique et Finance durable aident les clients à saisir les occasions suscitées par l'évolution de la production et de la consommation d'énergie dans l'économie mondiale.

¹ Classement selon la valeur de l'actif au 30 septembre 2023 et l'analyse interne. Source : SNL Financial. 10 premières banques aux États-Unis : JP Morgan, Bank of America, Citibank, Wells Fargo, U.S. Bank, PNC Bank, Truist Bank, TD Bank, Capital One, BMO.

Fidélisation de la clientèle et croissance de premier ordre, optimisées par l'approche Un seul et même client

Une **culture de réussite** reposant sur une action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance

Le **numérique au premier plan** pour la vitesse, la portée et l'élimination de la complexité

Être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre

Une **gestion du risque** et une performance du **capital** et du **financement supérieures**

La productivité aux États-Unis croît deux fois plus rapidement que celle de la moyenne des pays du G7 et est l'une des plus élevées au monde. Les États-Unis ont également le plus important marché de consommation de la classe moyenne à l'échelle mondiale. Au nord de la frontière, la croissance rapide de la population canadienne – la plus rapide parmi les pays du G7 – et la position du Canada en tant que seule économie du G7 ayant un accès complet en libre-échange à l'ensemble des pays du G7 et de l'Union européenne, offrent un avantage économique mondial important.

Le Canada et les États-Unis entretiennent l'une des plus importantes relations commerciales bilatérales au monde, et BMO sert ses clients au cœur de chaque économie, contribuant ainsi à bâtir une économie florissante, un avenir durable et une société inclusive à l'échelle de la région en tant qu'organisation animée par une raison d'être.

La position nord-américaine claire de BMO est maintenant bien établie et permet d'exploiter le potentiel impressionnant de l'Amérique du Nord dans un contexte mondial évolutif.

Nos engagements axés sur notre raison d'être

Notre performance nous permet de concrétiser notre raison d'être et d'Avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires*. Lorsque nous accédons à un nouveau marché, nous nous engageons à faire des progrès pour nos clients et les collectivités dans ce marché. C'est pourquoi nous mettons en œuvre notre programme visant à soutenir les collectivités partout où nous sommes présents aux États-Unis. Notre programme BMO Empower 2.0 consacrera plus de 40 milliards de dollars au crédit octroyé à des petites entreprises appartenant à des minorités, au réinvestissement communautaire dans l'immobilier, aux logements abordables, à la revitalisation des quartiers et aux dons philanthropiques pour soutenir les organismes et communautés sous-représentés.

Alimenté par la rétroaction de plus de 85 groupes communautaires, ce programme de cinq ans renforce l'accent mis par BMO sur l'amélioration de l'accès à la propriété et le soutien à la croissance des petites entreprises dans les quartiers à revenu faible ou modeste et les collectivités moins bien desservies.

Nous nous sommes aussi engagés à donner à nos employés le pouvoir d'agir. Notre équipe exceptionnellement mobilisée a fait d'importants progrès dans l'activation de notre culture de réussite en quelques années seulement, et ce, dans chaque groupe et secteur d'activité, ce qui nous a permis de nous classer parmi les institutions financières les plus solides au monde. Chaque membre de l'équipe BMO est déterminé à favoriser une fidélisation de la clientèle de calibre mondial et à approfondir les relations clients en mettant l'ensemble de la Banque à la disposition de nos clients.

Regard vers l'avenir

Compte tenu de sa taille, de sa force et de sa stabilité, BMO est bien positionné pour croître et pour obtenir un rendement constant au fil des cycles économiques, de manière à offrir de la valeur à nos actionnaires. Versant des dividendes depuis 195 ans, fait inégalé par toute autre entreprise canadienne, nous avons un parcours de premier plan en matière de création de valeur pour les actionnaires, quel que soit le cycle économique.

Après une année d'acquisitions réussies, nous sommes propulsés vers l'avant par toute la force de notre présence en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, faisant de nos ambitions de croissance une réalité, saisissant des occasions dans de nouveaux marchés et favorisant le progrès pour nos clients, les collectivités et la planète.



Darryl White

Au premier rang en matière de satisfaction de la clientèle

BMO s'est classé au premier rang des grandes banques canadiennes quant à la satisfaction de la clientèle dans le cadre de l'étude de J.D. Power de 2023 sur la satisfaction à l'égard des services bancaires aux particuliers. Cette étude annuelle analyse la rétroaction de milliers de clients au Canada pour mesurer leur satisfaction à l'égard de leur banque principale¹.

Des plateformes novatrices

Nous interagissons avec les clients là où ils se trouvent. BMO a été reconnu pour son sens de l'innovation lors du Festival Cannes Lions de 2023, remportant l'or pour BMO NXT LVL, une plateforme de jeu unique en son genre sur Twitch qui renseigne les joueurs sur les finances personnelles. Nous avons également remporté deux Lions d'or dans les catégories *Creative Commerce* et *Social & Influencer*.

Une présence accrue aux États-Unis

Avec l'acquisition de Bank of the West, BMO a accru sa présence sur le marché de l'ouest et du sud-ouest des États-Unis – tout en consolidant son troisième rang au classement des parts du marché en ce qui concerne les dépôts dans les régions du Midwest où nous sommes présents.

¹ Pour plus de renseignements, consulter www.jdpower.com/business

Des progrès économiques



Hannalee Pervan, copropriétaire de One House Bakery.

Photographie : Marco Boscacci / BMO



One House Bakery

Benicia, Californie

« En tant que petite entreprise, il est important pour moi de prendre soin de mes employés et de ma collectivité. Je veux être la boulangerie de Benicia », explique Hannalee Pervan, copropriétaire de One House Bakery.

Hannalee a parcouru un long chemin pour ouvrir le commerce auquel elle rêve depuis qu'elle est petite. Après avoir obtenu une bourse d'études pour son excellence en basketball, elle a étudié l'administration des affaires à l'université, puis la cuisine au Cordon Bleu Ottawa. Ensuite, pendant plus de dix ans, elle a travaillé dans des boulangeries au Canada et aux États-Unis, apprenant entre autres les différents styles de pâtisserie et la gestion de la vente en gros.

À One House, les boulangers moulent leur propre farine et utilisent des colorants et des ingrédients naturels. « Je veux que tout soit aussi délicieux et sain que possible », explique Hannalee, copropriétaire de la boulangerie avec ses parents, Catherine et Peter Pervan. L'entreprise est foncièrement familiale : Peter s'occupe de la paie et Catherine est chocolatière.

Le nom de la boulangerie fait référence à l'unité entre sa boutique et sa cuisine, souvent séparées dans les établissements alimentaires. À l'instar de l'approche Un seul et même client de BMO, Hannalee sait qu'on tire le meilleur de son équipe par la collaboration.

« Ils ont la même philosophie que BMO, explique Chris Wheeler, vice-président et directeur, Gestion relationnelle, Services aux entreprises à BMO. Leur priorité est de veiller à ce que tout le monde travaille ensemble pour obtenir de meilleurs résultats. »

16,5 G\$ US

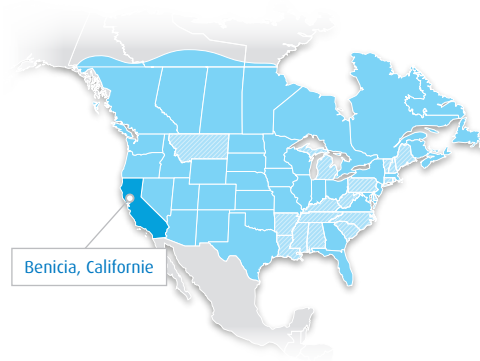
affectés à l'octroi de crédit aux petites entreprises américaines appartenant à des Autochtones, à des femmes, à des Noirs et à des Latino-Américains.

Parmi les 5

principaux prêteurs commerciaux en Amérique du Nord¹.

8,3 G\$

en prêts, en dépôts et en placements établis ou administrés par BMO pour les communautés et les entreprises autochtones au Canada, non loin de notre cible de 9,5 G\$ d'ici 2025.



¹ Part du portefeuille des prêts aux entreprises d'après les documents déposés auprès des organismes de réglementation américains, accessibles publiquement (FR Y-9Cs et FFIEC 002s) et l'analyse interne.

Des progrès durables



Benjamin Feagin fils, chef de la direction d'AgriTech North.

Photographie : Tony McGuire / Theymedia

AgriTech North

Dryden, Ontario

L'insécurité alimentaire est un problème majeur dans les communautés autochtones du Nord du Canada, où le coût des aliments peut être beaucoup plus élevé que dans les centres urbains. Benjamin Feagin fils, chef de la direction d'AgriTech North et membre de la communauté des Métis, a pour mission de changer l'état des choses.

AgriTech est une entreprise d'agriculture verticale utilisant l'innovation pour améliorer la durabilité, la sécurité alimentaire et l'abordabilité dans les communautés autochtones du Nord et des régions éloignées du Canada. « Nous essayons d'innover à l'aide des technologies existantes afin de trouver des méthodes moins complexes pour faire le même travail de façon plus durable et moins énergivore », explique Benjamin. Par exemple, l'entreprise explore des façons de combiner l'agriculture verticale – qui *génère* de la chaleur – à la production en serre – qui *nécessite* de la chaleur.

L'entreprise envisage également de travailler avec les gouvernements des Premières Nations pour les aider à atteindre la souveraineté alimentaire dans leurs propres communautés. « Nous voulons aider les autres à mettre en œuvre les réussites que nous obtenons dans notre région », affirme Benjamin.

BMO s'efforce d'être le principal partenaire de ses clients dans la transition vers un monde carboneutre, et Seleen Mostow, directrice, Gestion relationnelle à BMO, est heureuse de soutenir la mission d'AgriTech visant à réduire de 25 % les coûts des aliments. « BMO aide l'entreprise à demeurer durable pour qu'elle se concentre sur une culture à l'année longue, carboneutre et indépendante sur le plan énergétique, explique-t-elle. À BMO, nous pouvons changer les choses en soutenant les entreprises qui font beaucoup de bien dans les collectivités. C'est pourquoi j'adore mon travail. »

300 G\$

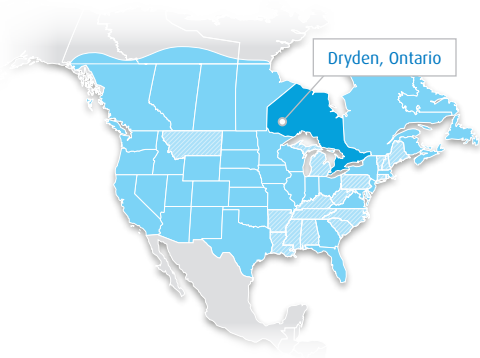
en capital mobilisé pour soutenir les clients qui cherchent à obtenir des résultats durables.

1^{er} rang

Banque la plus durable en Amérique du Nord selon *Corporate Knights* pour la quatrième année d'affilée.

13 ans

BMO est carboneutre pour ce qui est de ses propres activités depuis 2010.



Un leader mondial

BMO est reconnu comme la première institution financière au monde en matière de soutien à une économie juste et durable par la World Benchmarking Alliance (WBA)¹, qui a développé des indices de référence transformateurs pour mesurer les répercussions des entreprises et les inciter à faire mieux. La WBA a souligné notre leadership en matière de gouvernance et notre respect des limites planétaires et des droits de la personne.

Protéger la biodiversité

BMO a été désigné pour faire partie du groupe de travail sur l'établissement des cibles relatives à la nature dans le cadre des Principes pour une banque responsable des Nations Unies, qui a pour objectif d'élaborer des directives pour l'établissement de cibles relatives à la biodiversité et à la nature – nous sommes la seule banque canadienne parmi les 34 signataires des Principes venant de 24 pays.

Chef de file en matière d'éthique

BMO a été nommé l'une des sociétés les plus éthiques au monde pour la sixième année de suite par Ethisphere, un leader mondial au chapitre de la définition et de l'avancement des normes liées aux pratiques commerciales éthiques. BMO est l'une des quatre seules banques à l'échelle mondiale à faire partie de ce groupe en 2023, et la seule banque canadienne à avoir reçu cette désignation depuis la création du prix en 2007.

¹ Classement de 2022.

Des progrès équitables



Carmell Macklin, propriétaire de Macklin Hauling Inc.

Photographie : Kevin A. Roberts

La broderie personnalisée sur la casquette est une réalisation d'Anish Branding, de Nepean, en Ontario.

Macklin Hauling Inc.

St. Louis, Missouri

À 74 ans, après s'être remis d'un accident vasculaire cérébral qui l'a initialement empêché de marcher, Carmell Macklin, propriétaire de Macklin Hauling, était prêt à redémarrer son entreprise de camionnage. Fidèle client de BMO, il a fait confiance à sa conseillère bancaire des sept dernières années, Stephanie Tuomey, directrice de succursale et vice-présidente, pour l'aider à reprendre la route. Mais lorsque son camion est tombé en panne peu après, il l'a presque remis pour de bon.

« Je lui ai dit que nous n'étions pas allés aussi loin pour nous arrêter là! », explique Stephanie, soulignant que même si Carmell a d'autres sources de revenus, le camionnage est sa vocation.

« Stephanie et son équipe sont vraiment des anges. Ils m'ont donné le courage et la confiance, de même que le soutien financier, dont j'avais besoin pour reprendre le camionnage, affirme Carmell. Nous avons utilisé chaque outil proposé par BMO et susceptible d'aider Macklin Hauling, et cela a fonctionné. »

Stephanie a offert à Carmell une carte de crédit d'entreprise dans le cadre du programme Des affaires sans obstacles de BMO EMpower afin qu'il puisse financer les réparations sans épuiser ses réserves de liquidités, ainsi qu'un compte d'épargne d'entreprise afin qu'il soit mieux préparé en cas d'éventuelles difficultés.

Selon Carmell, BMO a toujours été là pour lui, et il parle de la Banque à tout le monde. « Carmell m'a dit à quel point le simple fait d'avoir quelqu'un qui croit en lui a eu un impact », dit Stephanie. Son fils, qui exploite aussi une entreprise de camionnage, a également transféré ses services bancaires à BMO.

« Des affaires sans obstacles et EMpower sont deux de nos programmes les plus efficaces, explique Stephanie. Ils nous permettent d'offrir de précieux outils et ressources aux entreprises au cœur des collectivités. »

8 ans

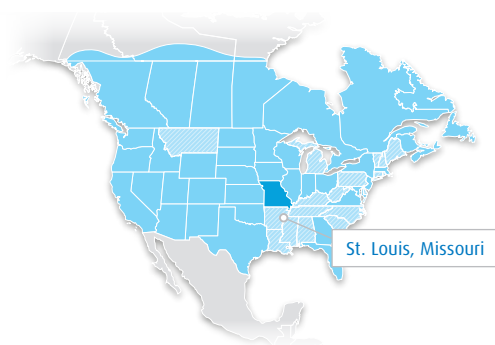
au classement de l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg pour son solide engagement à l'égard de l'équité entre les sexes et de l'inclusion en milieu de travail et dans la collectivité.

Plus de 90 %

des employés de BMO ont suivi notre programme *Apprendre de nos différences*, favorisant un milieu de travail plus inclusif.

100 M\$

affectés au programme Des affaires sans obstacles - BMO pour les entrepreneurs noirs, afin d'aider les entreprises canadiennes appartenant à des Noirs à démarrer, à croître et à prendre de l'expansion.



Soutenir la recherche

BMO s'est engagé à verser 5 millions de dollars au Centre de toxicomanie et de santé mentale pour soutenir la recherche indépendante et aider à construire un nouveau centre de recherche - le Centre Krembil de la neuro-informatique, à Toronto, un carrefour mondial visant à recueillir et à intégrer des données de recherche à grande échelle et à appliquer l'apprentissage machine et des modèles mathématiques pour transformer notre compréhension des troubles liés au cerveau.

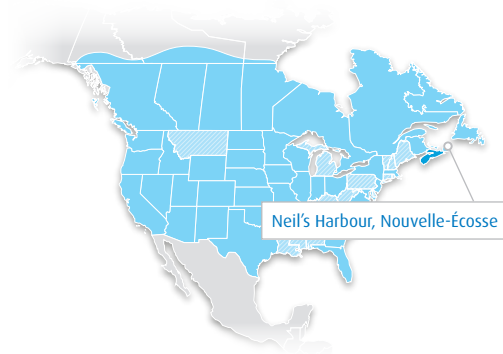
Un milieu de travail inclusif

En 2023, plusieurs organisations ont reconnu l'engagement de BMO à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif. Par exemple, nous avons obtenu la meilleure note au Disability Equality Index (DEI), le principal outil d'analyse comparative sur l'inclusion des personnes handicapées en entreprise, ce qui nous a valu d'être désigné comme l'un des meilleurs endroits où travailler. DEI est une initiative conjointe de Disability:IN et de l'American Association of People with Disabilities.

Plus de 40 G\$ pour les collectivités

Le programme BMO EMpower 2.0 est notre plan quinquennal visant à éliminer les principaux obstacles pour les entreprises, les collectivités et les familles issues de minorités. Nous avons accordé un financement de plus de 40 milliards de dollars à l'échelle des États-Unis, dont plus de 16 milliards de dollars pour la Californie. Le programme va au-delà du soutien financier, puisque les partenariats favorisent une forte mobilisation de la collectivité, entraînant des changements concrets à l'échelle locale.

Approche Un seul et même client



Les groupes d'exploitation de BMO collaborent à l'échelle de l'organisation pour offrir une expérience client de premier ordre. Nous travaillons ensemble en tant qu'une seule et même équipe dans le but de dépasser les attentes de nos clients en leur donnant les moyens d'améliorer leurs finances.

Victoria Fisheries Ltd.

Neil's Harbour, Nouvelle-Écosse

En 2022, l'ouragan Fiona, l'une des tempêtes les plus puissantes et destructrices de l'histoire du pays, a frappé le Canada atlantique et le Québec. La tempête a été dévastatrice pour les familles, les collectivités et les entreprises des provinces de l'Atlantique, y compris Victoria Co-operative Fisheries Ltd. (coopérative), établie en Nouvelle-Écosse et cliente de BMO depuis 2012.

La coopérative, fondée en 1955, travaille avec plus de 140 bateaux de pêche commerciale côtière pour l'achat et la transformation de divers fruits de mer ensuite expédiés en Europe, en Asie et aux États-Unis. La plupart des bateaux appartiennent à des membres de la coopérative de la région, et leurs fonds restent dans la collectivité.

Premier employeur de la pointe nord de l'île du Cap-Breton, la coopérative contribue chaque année à l'économie locale à hauteur d'environ 2 millions de dollars en salaires.

L'ouragan Fiona a causé de sérieux dommages aux installations de la coopérative, entraînant la perte de plus de 500 000 \$ en produits. Heureusement, personne n'a été blessé, mais l'avenir de la coopérative était menacé.

Peter MacLeod, directeur principal, Gestion relationnelle, à BMO, et plusieurs de ses collègues se sont mobilisés pour rassurer Osborne Burke, directeur général de la coopérative, que BMO serait là pour eux.

À partir de là, ce fut un effort conjoint entre les équipes Transactions commerciales et Gestion des risques. BMO est l'une des rares banques canadiennes à offrir une vaste expertise dans le secteur des pêches, et la Gestion des risques a compris la portée de l'incidence initiale, permettant à BMO d'agir rapidement pour veiller à ce que la coopérative soit en mesure de payer les factures essentielles et de rebâtir la coopérative dès que possible.

Pour survivre, la coopérative devait être opérationnelle à temps pour le début de la prochaine saison de pêche en avril 2023.

« Sans BMO, nous aurions cessé nos activités. Point final. » Osborne Burke

« Nous avons besoin du soutien de la Banque pour commencer, sans savoir quelle assurance ou quel autre soutien serait offert. Nous ne connaissons pas l'ampleur des dommages – au bout du compte, ils se sont élevés à plus de 8 millions de dollars –, mais BMO a répondu à l'appel. Nous n'avions pas à nous soucier de savoir si nous allions pouvoir payer les factures, explique Osborne.

« BMO a fait ce que beaucoup de banques ne feraient jamais pour une entreprise de notre secteur », affirme Osborne. La coopérative a été en mesure de commencer la reconstruction immédiatement, et Osborne s'est assuré de miser sur une installation plus efficiente conçue pour résister à la prochaine tempête.



Peter MacLeod, directeur principal, Gestion relationnelle, BMO Entreprises, et Osborne Burke, directeur général de Victoria Co-operative Fisheries Ltd.

Photographie : Riley Smith

L'approche Un seul et même client de BMO a contribué à rendre la coopérative entièrement opérationnelle à temps pour la saison du crabe des neiges en avril, à peine sept mois après le passage de l'ouragan dévastateur.

« Nous n'avons manqué aucune journée de production, chose qui aurait été impossible si la Banque n'avait pas été là pour nous dès le premier jour. Sans BMO, nous aurions cessé nos activités. Point final », explique Osborne, qui a recommandé BMO à plusieurs autres intervenants du secteur.

« Tout le mérite de la reconstruction revient à Osborne, explique Peter. Il a concrétisé le projet en un temps record. » En outre, Peter est fier de la façon dont ses collègues de diverses équipes ont collaboré pour offrir un soutien et une expertise locale en temps opportun.

« Tout le mérite de la reconstruction revient à Osborne. Il a concrétisé le projet en un temps record. » Peter MacLeod

« Travailler comme une seule et même équipe est ancré dans la culture de BMO, explique Peter. Notre détermination à comprendre les entreprises que nous servons et leur incidence sur les collectivités nous permet de faire une différence. »

Une banque gagnante

Le magazine *World Finance* a reconnu les mérites de BMO dans plusieurs secteurs d'activité en 2023 :

- Meilleure banque commerciale au Canada pour une neuvième année d'affilée
- Meilleure banque de services aux particuliers au Canada pour la deuxième année d'affilée
- Meilleure banque commerciale aux États-Unis
- Meilleure banque privée au Canada pour une treizième année d'affilée
- Meilleure banque privée aux États-Unis

Un innovateur de premier plan

BMO Ligne d'action figure au troisième rang au classement des courtiers en ligne 2023 de *The Globe and Mail* pour avoir constamment favorisé l'innovation numérique axée sur les besoins des clients et offert une expérience client exceptionnelle.

Un chef de file mondial

BMO a conservé sa position de chef de file mondial dans le secteur des mines et métaux et a été reconnu par le magazine *Global Finance* comme la meilleure banque d'investissement du monde dans ce secteur pour la quatorzième année d'affilée.

Conseil d'administration¹

George A. Cope, c.m.

Administrateur

Conseils ou comités :

Président du conseil,
Gouvernance et mise en candidature,
Ressources humaines

Administrateur depuis : 2006

Janice M. Babiak, CPA (É.-U.),

CA (R.-U.), CISM, CISA

Administratrice

Conseils ou comités :

Audit et révision (présidente),
Gouvernance et mise en candidature

Administratrice depuis : 2012

Sophie Brochu, c.m.

Administratrice

Conseils ou comités :

Gouvernance et mise en candidature,
Ressources humaines

Administratrice depuis : 2011

Craig W. Broderick

Administrateur

Conseils ou comités :

Audit et révision,
Gouvernance et mise en candidature,
Évaluation des risques (président)

Administrateur depuis : 2018

Hazel Claxton

Administratrice

Conseils ou comités :

Audit et révision

Administratrice depuis : 2023²

Stephen Dent

Premier directeur général

et cofondateur, Birch Hill

Equity Partners

Conseils ou comités :

Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2021

Christine A. Edwards

Administratrice

Conseils ou comités :

Gouvernance et mise en
candidature (présidente),
Ressources humaines

Administratrice depuis : 2010

Martin S. Eichenbaum

Professeur titulaire de la chaire

d'économie Charles Moskos,

Université Northwestern

Conseils ou comités :

Audit et révision,
Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2015

David Harquail

Président du conseil d'administration,

Franco-Nevada Corporation

Conseils ou comités :

Ressources humaines,
Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2018

Linda S. Huber

Chef des finances,

FactSet Research Systems Inc.

Conseils ou comités :

Audit et révision,
Évaluation des risques

Administratrice depuis : 2017

Eric R. La Flèche

Président et chef de la direction,

Metro Inc.

Conseils ou comités :

Ressources humaines

Administrateur depuis : 2012

Lorraine Mitchelmore

Administratrice

Conseils ou comités :

Gouvernance et mise en candidature,
Ressources humaines (présidente),
Évaluation des risques

Administratrice depuis : 2015

Madhu Ranganathan

Vice-présidente à la direction

et chef des finances,

OpenText Corporation

Conseils ou comités :

Audit et révision

Administratrice depuis : 2021

Darryl White

Chef de la direction,

BMO Groupe financier

Administrateur depuis : 2017

Comité de direction¹

Darryl White

Chef de la direction

Piyush Agrawal

Chef de la gestion
globale des risques

Darrel Hackett

Chef de la direction
États-Unis

Sharon Haward-Laird

Conseillère générale

Nadim Hirji

Chef, BMO Entreprises,
Amérique du Nord
et cochef, Services bancaires
Particuliers et entreprises

Ernie (Erminia) Johannson

Chef, Services bancaires
Particuliers et entreprises
Amérique du Nord
et cochef, Services bancaires
Particuliers et entreprises

Deland Kamanga

Chef, BMO Gestion
de patrimoine

Mona Malone

Chef des ressources
humaines
et chef, Talent,
culture et marque

Alan Tannenbaum

Chef de la direction
et chef, BMO Marchés
des capitaux

Steve Tennyson

Chef de la technologie
et des opérations

Tayfun Tuzun

Chef des finances

¹ Au 1^{er} novembre 2023.

² Nommée au Conseil d'administration le 30 août 2023.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (l'« Enhanced Disclosure Task Force » ou EDTF) a été établi par le Conseil de stabilité financière afin de fournir des directives et des recommandations sur les pratiques exemplaires en matière de présentation d'informations sur le risque en ce qui concerne les banques. À BMO, nous avons adopté ces recommandations afin de préparer et de fournir des informations au titre des risques transparentes et de grande qualité. La table des matières qui suit fournit des détails sur ces recommandations et indique la page de référence de l'information pertinente dans notre Rapport annuel pour 2023, les données financières complémentaires (DFC) ou les données complémentaires sur les fonds propres réglementaires (DCFPR). L'information figurant sur le site Web de BMO, y compris l'information présentée dans les DFC ou les DCFPR, n'est pas intégrée par renvoi dans le présent Rapport annuel pour 2023 et ne doit pas être considérée comme telle.

Sujet	Informations à fournir conformément à l'EDTF	Page de référence		
		Rapport annuel	DFC	DCFPR
Généralités	<ol style="list-style-type: none"> Renseignements sur les risques dans chacun des rapports, y compris une table des matières pour faciliter la consultation. Terminologie, mesures et principaux paramètres du risque. Principaux risques et risques émergents. Plans visant le respect des nouveaux principaux ratios réglementaires une fois que les règles applicables auront été finalisées. 	78-118 82-118,126-128 78-80 72	Table des matières	Table des matières
Gouvernance des risques, stratégies de gestion des risques et modèle opérationnel	<ol style="list-style-type: none"> Gestion des risques et cadre de gouvernance, processus et fonctions clés Culture de gestion des risques, appétit pour le risque et procédures visant à soutenir cette culture. Risques découlant du modèle opérationnel et des activités. Simulations de crise à l'intérieur du cadre de gouvernance des risques et du cadre de gestion du capital. 	82-86 86 84-85 85-86		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	<ol style="list-style-type: none"> Exigences de fonds propres aux termes du premier pilier. Composition des éléments des fonds propres et rapprochement du bilan comptable avec le bilan réglementaire. On trouvera un modèle de déclaration des principales caractéristiques au : https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/relations-avec-les-investisseurs/depot-reglementaire-de-documents Tableau des flux des mouvements des fonds propres réglementaires, y compris les variations des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et des fonds propres de catégorie 2. Gestion du capital et planification stratégique. Actifs pondérés en fonction des risques par groupe d'exploitation. Analyse des exigences de fonds propres pour chacune des méthodes utilisées pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Tableau du risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs définies dans l'accord de Bâle et portefeuilles importants. Tableau des flux servant à rapprocher les mouvements des actifs pondérés en fonction des risques par risque de crédit et risque de marché. Processus de validation et de contrôle ex post de Bâle, y compris les paramètres à l'égard des pertes estimées et réelles. 	70-73 73-74 69,75-76 74 73-74,87-90 112		5-6,13 5-7,16-17 8 14 14-15,22-44, 51-62,83-84 22-44,46-62,84 45,80 85-89
Liquidité	<ol style="list-style-type: none"> Gestion des besoins éventuels en matière de liquidité et de la réserve de liquidité nécessaire pour satisfaire ces besoins. 	100-106		
Financement	<ol style="list-style-type: none"> Information sur les actifs grevés et non grevés par catégorie du bilan. Total des actifs, des passifs et des engagements hors bilan consolidés en fonction des échéances contractuelles restantes. Analyse des sources de financement et de la stratégie de financement. 	102-103 107-108 103-104	36-37	
Risque de marché	<ol style="list-style-type: none"> Lien entre le risque de marché lié aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation et le bilan consolidé. Principaux facteurs de risque de marché lié aux activités de négociation et à des activités autres que de négociation. Hypothèses du modèle de risque de marché, processus de validation et contrôle ex post. Principales techniques à l'égard de la mesure du risque et de l'évaluation des risques, y compris le risque de perte. 	99 95-99 95-99,112 95-99		
Risque de crédit	<ol style="list-style-type: none"> Analyse du profil de risque de crédit, de l'exposition à ce risque et de la concentration du risque. Politiques visant à cerner les prêts douteux et les prêts renégociés. Rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances. Risque de contrepartie découlant des transactions sur instruments dérivés. Atténuation du risque de crédit. 	87-94,159-166 159-161,166 93,164 87-88,94,178-179 87-88, 162,170,209	24-33	14-79 51-67 21,46-48,63
Autres risques	<ol style="list-style-type: none"> Analyse des autres risques. Événements impliquant des risques communément reconnus faisant intervenir des événements générateurs de perte importante ou susceptible de l'être. 	82-84,109-118 109-118		

Rapport de gestion

Le chef de la direction et le chef des finances de BMO ont signé une déclaration qui établit la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés annuels audités et le Rapport de gestion. La déclaration décrit en outre les rôles du Comité d'audit et de révision et du Conseil d'administration en ce qui a trait à cette information financière.

Le Rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation et la situation financière de BMO pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022. Il doit être lu en se reportant aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Le commentaire a été établi en date du 30 novembre 2023. Sauf indication contraire, les montants sont indiqués en dollars canadiens et proviennent des états financiers consolidés annuels audités établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont émises par le Conseil des normes comptables internationales. Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Toute mention des principes comptables généralement reconnus (PCGR) renvoie aux IFRS.

Table des matières

21	Mise en garde concernant les déclarations prospectives	61	Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice
22	À propos de BMO	63	Analyse des résultats du quatrième trimestre de 2023
23	Objectifs financiers et mesures de la valeur	64	Analyse des résultats financiers de 2022
26	Favoriser un avenir durable et inclusif	67	Analyse de la situation financière
27	Faits saillants financiers	67	Sommaire du bilan
28	Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières	69	Gestion globale du capital
32	Acquisitions récentes	77	Arrangements hors bilan
33	Évolution de la situation économique et perspectives	78	Gestion globale des risques
34	Analyse des résultats financiers de 2023	119	Questions comptables, contrôles de communication de l'information et contrôle interne
42	Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation	119	Estimations et jugements comptables critiques
42	Sommaire	122	Modifications futures de méthodes comptables
43	Services bancaires Particuliers et entreprises	123	Autres faits nouveaux en matière de réglementation
44	Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada	123	Transactions avec des parties liées
48	Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis	124	Services et honoraires des auditeurs nommés par les actionnaires
52	BMO Gestion de patrimoine	125	Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
56	BMO Marchés des capitaux		
59	Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations	126	Données complémentaires
		135	Glossaire de termes financiers

Documents déposés auprès des organismes de réglementation

Les documents d'information continue de BMO, y compris les états financiers consolidés intermédiaires et les rapports de gestion intermédiaires, ainsi que les états financiers consolidés annuels audités, le rapport de gestion annuel, la Notice annuelle et l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction, sont accessibles sur notre site Web, au www.bmo.com/relationinvestisseurs, sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedarplus.ca, et dans la section EDGAR du site Web de la commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC), au www.sec.gov. Le chef de la direction et le chef des finances de BMO certifient la pertinence et la fidélité de l'information contenue dans les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, dans le rapport de gestion annuel et dans la Notice annuelle de BMO, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que l'efficacité et, s'il y a lieu, les faiblesses significatives du contrôle de BMO à l'égard de l'information financière. L'information contenue dans notre site Web (www.bmo.com) ou celui des tiers mentionnés aux présentes, ou accessible par l'intermédiaire de ces sites, ne fait pas partie du présent document.

Mise en garde

Les sections À propos de BMO, Objectifs financiers et mesures de la valeur, Favoriser un avenir durable et inclusif, Acquisitions récentes, Évolution de la situation économique et perspectives, Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes, Accent en 2024, Contexte et perspectives, Gestion globale du capital, Arrangements hors bilan, Gestion globale des risques, Modifications futures de méthodes comptables et Autres faits nouveaux en matière de réglementation contiennent des déclarations prospectives. En raison de leur nature, les déclarations prospectives exigent de nous que nous formulions des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. L'encadré intitulé Mise en garde concernant les déclarations prospectives traite de ces risques et incertitudes ainsi que des facteurs importants et des hypothèses qui ont été formulées concernant les déclarations énoncées dans ces sections.

Facteurs pouvant influencer sur les résultats futurs

Comme il est mentionné dans la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives qui suit, toutes les déclarations et informations prospectives comportent, de par leur nature, des risques et des incertitudes qui peuvent être généraux ou spécifiques. Par conséquent, il est possible que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées dans ces déclarations prospectives. La section Gestion globale des risques décrit un bon nombre de ces risques, notamment les risques de crédit et de contrepartie, de marché, d'assurance, de liquidité et de financement, ainsi que les risques opérationnel non financier, juridique et réglementaire, de stratégie, environnemental et social et de réputation. Si notre cadre de gestion des risques devait se révéler inefficace, notre situation financière et nos résultats financiers pourraient subir des répercussions importantes.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les communications publiques de la Banque de Montréal comprennent souvent des déclarations prospectives, écrites ou verbales. Le présent document contient de telles déclarations, qui peuvent aussi figurer dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ou dans d'autres communications. Toutes ces déclarations sont énoncées sous réserve des règles d'exonération de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et elles sont conçues comme des déclarations prospectives aux termes de ces lois. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent comprendre notamment des énoncés concernant nos objectifs et nos priorités pour l'exercice 2024 et au-delà, nos stratégies ou actions futures, nos cibles et nos engagements (y compris en ce qui a trait à la carboneutralité), nos attentes concernant notre situation financière, notre assise financière, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, nos résultats ou les perspectives de notre exploitation ou des économies canadienne, américaine et mondiale, les plans visant à combiner les activités de BMO et de Bank of the West, et elles comprennent des déclarations faites par notre direction. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par des mots tels que « devoir », « croire », « s'attendre à », « anticiper », « projeter », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « s'engager à », « viser », « perspectives », « échéancier », « suggérer » et « pouvoir », y compris sous leur forme négative et toutes leurs formes grammaticales.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives exigent que nous formulions des hypothèses et elles comportent des risques et des incertitudes de nature aussi bien générale que particulière. Il existe un risque appréciable que nos prévisions, pronostics, conclusions ou projections se révèlent inexacts, que les hypothèses soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de nos prévisions, pronostics, conclusions ou projections. Nous conseillons aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives étant donné que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs pourraient différer sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans ces déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficilement prévisibles.

Les résultats futurs ayant trait aux déclarations prospectives peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, ce qui comprend les enjeux liés à la main-d'œuvre, l'incapacité de réaliser les avantages prévus découlant de nos acquisitions, notamment de celle de Bank of the West; les modifications de nos cotes de crédit; l'émergence d'urgences sanitaires de grande envergure ou de pandémies, ou leur prolongation, et leur incidence sur les économies locales, nationales ou internationales ainsi que l'aggravation qui en découle de certains risques susceptibles de toucher nos résultats futurs, la cybersécurité et la sécurité infonuagique, y compris la menace d'atteinte à la protection des données, de piratage, de vol d'identité et d'espionnage d'entreprise, ainsi que le déni de service pouvant découler des efforts visant à provoquer une défaillance du système et une interruption de service, la résilience technologique, l'incapacité de tiers de s'acquitter de leurs obligations envers nous, la situation politique, notamment les changements liés aux questions économiques ou commerciales ou influant sur celles-ci, les changements climatiques et d'autres questions liées aux risques environnementaux et sociaux, le marché de l'habitation au Canada et l'endettement des particuliers, les pressions inflationnistes, l'innovation technologique et la concurrence, les changements de politique monétaire, budgétaire ou économique, les changements apportés aux lois, y compris la législation et les interprétations fiscales, ou les changements dans les attentes ou les exigences des organismes de supervision, y compris les exigences ou directives en matière de fonds propres, de taux d'intérêt et de liquidité, ainsi que l'incidence de tels changements sur les coûts de financement et les exigences en matière de capital, la faiblesse, la volatilité ou l'illiquidité des marchés financiers ou du crédit, l'intensité de la concurrence dans les secteurs géographiques et les domaines d'activité dans lesquels nous œuvrons, l'exposition à d'importants litiges ou questions réglementaires et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires, l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que nous obtenons sur nos clients et nos contreparties, notre capacité de mettre en œuvre nos plans stratégiques, de conclure les acquisitions ou les cessions proposées et d'intégrer les acquisitions, ce qui englobe l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, les estimations et les jugements comptables critiques et les effets des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations sur ces estimations, les risques opérationnels et infrastructurels, y compris en ce qui concerne la dépendance envers des tiers, les activités des marchés financiers internationaux, les répercussions possibles de guerres ou d'activités terroristes sur nos activités, les catastrophes naturelles et les répercussions de perturbations des infrastructures publiques telles que les services de transport et de communication et les systèmes d'alimentation en énergie ou en eau, et notre capacité à prévoir et à gérer efficacement les risques découlant des facteurs susmentionnés.

Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres facteurs et d'autres risques pourraient influencer défavorablement sur nos résultats. Pour plus d'informations, il y a lieu de se reporter à la section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs ainsi qu'aux sections portant sur le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel non financier, le risque juridique et réglementaire, le risque de stratégie, le risque environnemental et social, et le risque de réputation de la section Gestion globale des risques, qui ont été mises à jour dans les rapports trimestriels et qui présentent l'incidence que certains de ces facteurs et risques clés pourraient avoir sur nos résultats futurs. Les investisseurs et toute autre personne doivent tenir soigneusement compte de ces facteurs et de ces risques, ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'entreprise ou en son nom, sauf si la loi l'exige. L'information prospective contenue dans le présent document est présentée dans le but d'aider les actionnaires et les analystes à comprendre notre situation financière aux dates indiquées ou pour les périodes closes à ces dates ainsi que nos priorités et objectifs stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins.

Les hypothèses économiques importantes qui sous-tendent les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent celles présentées dans la section Évolution de la situation économique et perspectives, ainsi que dans la section Provision pour pertes sur créances, mises à jour dans les rapports trimestriels. Les hypothèses relatives au comportement des économies canadienne et américaine, ainsi qu'à la conjoncture de marché globale et à leur effet combiné sur nos activités sont des facteurs importants dont nous tenons compte lors de l'établissement de nos priorités et objectifs stratégiques et des perspectives de nos divers secteurs d'activité. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, nous utilisons principalement les données économiques historiques, les liens passés entre les variables économiques et financières, les changements de politiques gouvernementales, ainsi que les risques qu'ils posent pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

À propos de BMO

Fondé en 1817, BMO Groupe financier (ci-après désigné par « BMO », « Banque de Montréal », « la Banque », « nous », « nos » ou « notre ») est la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif, lequel s'établit à 1,29 billion de dollars. Nous sommes une institution financière hautement diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons treize millions de clients au Canada et aux États-Unis, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés : les Services bancaires Particuliers et entreprises, BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux.

À BMO, nous continuons de bâtir une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir qui repose sur un effectif mobilisé et une culture centrée sur la réussite. Nous nous efforçons de donner à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances, de croître et d'innover, tout en investissant dans nos employés. Animés par notre raison d'être, nous établissons des liens de confiance avec nos parties prenantes en étant portés par nos priorités stratégiques axées sur la croissance, soutenus par notre approche à l'égard de la durabilité et guidés par nos valeurs.

Notre raison d'être : Avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires*

BMO a une raison d'être bien ancrée : être un champion du progrès et un catalyseur de changement. Nous tirons parti de notre position en tant que fournisseur de services financiers de premier plan pour permettre aux collectivités et à nos parties prenantes d'apporter des changements positifs et durables, parce que nous croyons que la réussite peut et doit être mutuelle. Nos engagements audacieux pour une économie florissante, un avenir durable et une société inclusive se reflètent dans notre réponse directe et active aux défis les plus pressants d'aujourd'hui :

- **Économie florissante** – Faciliter l'accès aux capitaux et offrir de précieux conseils financiers – investir dans les entreprises, soutenir l'accès à la propriété et renforcer les collectivités que nous servons, tout en favorisant l'innovation qui simplifie les opérations bancaires.
- **Avenir durable** – Être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre et concrétiser nos engagements en matière de financement durable et d'investissement responsable.
- **Société inclusive** – Éliminer les obstacles à l'inclusion par le biais d'investissements, de produits et de services financiers et de partenariats qui permettent de supprimer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés nos clients, nos employés et les collectivités sous-représentés et qui favorisent une inclusion et une croissance équitable pour tous.

Nos priorités stratégiques

La vigueur et la constance de notre performance sont essentielles à la concrétisation de notre raison d'être. Nous visons à obtenir un rendement total des capitaux propres de haut niveau et à atteindre nos objectifs financiers en harmonisant nos activités avec les priorités stratégiques que nous nous appliquons à mettre en œuvre. Sans déroger aux bases de notre stratégie, nous avons renouvelé nos priorités pour l'exercice 2024 afin de tenir compte de notre excellente lancée dans un contexte de transformation continue :

- Une fidélisation de la clientèle et une croissance **de premier ordre**, optimisées par l'approche Un seul et même client, en offrant à nos clients l'accès à la gamme complète des produits, des services et des conseils de BMO
- Une **culture de réussite** reposant sur une action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance
- Le **numérique au premier plan** pour la vitesse, la portée et l'élimination de la complexité
- Être le **principal partenaire** de nos clients dans la **transition** vers un **monde carboneutre**
- Une **gestion du risque** et une performance du **capital** et du **financement supérieures**

Les priorités stratégiques de nos groupes d'exploitation sont établies conformément à notre stratégie globale et la soutiennent, ce qui favorise notre performance sur le plan concurrentiel. Les stratégies des groupes d'exploitation sont présentées dans l'Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Notre approche à l'égard de la durabilité

Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et est un élément essentiel de notre raison d'être. Nous déterminons les répercussions les plus importantes de nos activités, de nos produits et de nos services sur nos parties prenantes et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ainsi, nous prenons des mesures pour gérer nos activités conformément à nos objectifs de durabilité, tout en tenant compte des intérêts de nos parties prenantes. Nous adoptons diverses pratiques et recourons à différents indices de référence en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui nous permettent de saisir les occasions et de gérer les risques dans des domaines clés comme la finance durable, les changements climatiques, les droits de la personne et la diversité, l'équité et l'inclusion.

Nos valeurs

Quatre valeurs fondamentales façonnent notre culture et sous-tendent nos choix et nos actions :

- **Intégrité**
- **Diversité**
- **Responsabilité**
- **Empathie**

Mise en garde

La présente section À propos de BMO contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Objectifs financiers et mesures de la valeur

Les résultats et les mesures de la présente section sont présentés sur une base comptable et ajustée ainsi que sur une base de revenus bruts et de revenus nets, et la direction considère utile de recourir à un tel mode de présentation aux fins de l'appréciation de notre performance. Nous sommes d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR présentés ici, lus à la lumière de nos résultats établis aux termes des PCGR, donnent aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats et sont plus représentatifs de la performance continue de l'organisation.

Les résultats et les mesures ajustés de la présente section, y compris le bénéfice par action (BPA), la croissance du BPA, le rendement des capitaux propres (RCP), le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPAAO), le bénéfice net, les revenus, les charges autres que d'intérêts, le ratio d'efficacité et le levier d'exploitation, sont des montants, des mesures et des ratios non conformes aux PCGR, et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Nous présentons également les revenus comptables et ajustés après déduction des sinistres, des commissions et des variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI), et nous calculons notre ratio d'efficacité et notre levier d'exploitation sur une base similaire. Les revenus d'assurance peuvent varier en raison des fluctuations de la juste valeur des actifs d'assurance, lesquelles sont occasionnées par les fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers, et cette variabilité est grandement atténuée par les SCVPI. Le fait de présenter nos revenus, notre ratio d'efficacité et notre levier d'exploitation sur une base nette permet de mieux évaluer les résultats d'exploitation.

Les mesures et les ratios fondés sur les revenus nets sont des données non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus sur les SCVPI, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Des renseignements sur la composition de chacune de ces mesures sont également fournis dans le Glossaire de termes financiers.

Objectifs financiers

Au 31 octobre 2023 ou pour les périodes closes à cette date	Objectifs financiers (ajustés)	Résultats comptables			Résultats ajustés ¹		
		1 an	3 ans ²	5 ans ²	1 an	3 ans ²	5 ans ²
Croissance du bénéfice par action (%)	De 7 % à 10 %	(71,6)	(9,1)	(7,0)	(11,4)	15,0	5,5
Rendement des capitaux propres moyen (%)	Au moins 15 %	6,0	14,6	13,3	12,3	14,7	13,6
Rendement moyen des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (%)	Au moins 18 %	8,2	16,8	15,5	15,8	17,1	15,9
Levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI (%) ³	Au moins 2 %	(45,9)	(6,8)	(3,2)	(8,2)	-	0,7
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (%)	Excéder les exigences réglementaires	12,5	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Rendement total des capitaux propres (%)	Rendement de haut niveau	(12,5)	14,3	5,6	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Les résultats et les mesures ajustés ne sont pas des montants ou des mesures conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Le taux de croissance du BPA et le levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI, sur 3 ans et sur 5 ans reflètent les taux de croissance annuels composés (TCAC).

³ Les résultats comptables et ajustés du présent tableau correspondant au levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI, ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

s. o. – sans objet

BMO utilise un processus de planification rigoureux et se fixe des objectifs ambitieux qui tiennent compte de la conjoncture économique, de notre appétit pour le risque, de l'évolution des besoins de nos clients et des occasions qui se présentent dans nos divers secteurs d'activité. Dans le cadre de ce processus, des responsabilités claires et directes ont été établies pour évaluer la performance annuelle par rapport aux jalons tant internes qu'externes, et mesurer les progrès réalisés par rapport à nos priorités stratégiques.

Nous avons établi, à l'égard de certaines mesures importantes de rendement, les objectifs financiers à moyen terme énoncés ci-dessus. On définit généralement le moyen terme comme étant une période de trois à cinq ans, et le rendement est évalué sur une base ajustée. Nous visons à obtenir un rendement total des capitaux propres de haut niveau et à atteindre nos objectifs financiers en harmonisant nos activités avec les priorités stratégiques que nous nous appliquons à mettre en œuvre.

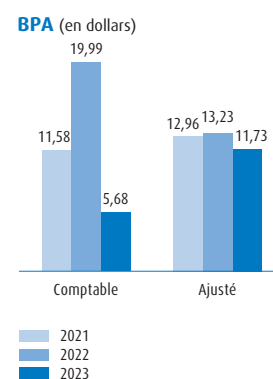
Ces objectifs servent de repères et présupposent un environnement d'affaires normal. Notre capacité à atteindre ces objectifs au cours d'une période donnée pourrait être touchée de façon défavorable par l'évolution du contexte économique ou par des événements extraordinaires. Dans la gestion de notre exploitation et de notre exposition aux risques, nous reconnaissons l'importance d'équilibrer notre rentabilité actuelle et notre capacité d'atteindre nos objectifs en une seule période, d'une part, et le besoin d'investir dans nos activités en vue d'assurer notre durabilité à long terme et notre croissance future, d'autre part.

Nos objectifs financiers et notre rendement par rapport à ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessus et décrits dans les sections qui suivent.

Croissance du bénéfice par action

Par bénéfice par action (BPA), on entend le bénéfice dilué par action, sauf indication contraire.

Le BPA s'est établi à 5,68 \$ en 2023, en baisse de 14,31 \$, ou de 72 %, par rapport à 19,99 \$ en 2022. Le BPA ajusté s'est établi à 11,73 \$, en baisse de 1,50 \$, ou de 11 %, par rapport à 13,23 \$ en 2022. La diminution du BPA est attribuable à la baisse du bénéfice et à la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a reculé de 70 % sur un an sur une base comptable, et de 5 % sur une base ajustée. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, compte tenu des titres dilutifs, a augmenté de 7 % par rapport à 2022 en raison d'une émission d'actions ordinaires effectuée pendant l'exercice dans le cadre d'un appel public à l'épargne, de placements privés, du plan de réinvestissement des dividendes, des acquisitions et du régime d'options sur actions.



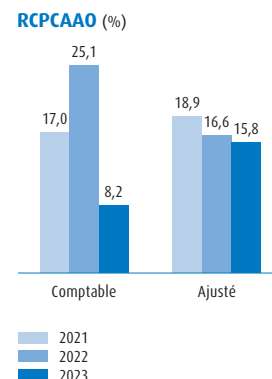
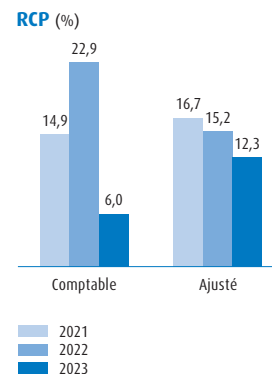
Le **bénéfice par action (BPA)** est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des distributions sur d'autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Le BPA ajusté est calculé de la même façon, à partir du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de la Banque. Le BPA dilué, qui sert de base aux mesures de la performance, tient compte des conversions possibles d'instruments financiers en actions ordinaires qui auraient pour conséquence de réduire le BPA. La note 23 afférente aux états financiers consolidés annuels audités contient plus de détails sur le BPA dilué.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

En 2023, le rendement des capitaux propres (RCP) comptable s'est établi à 6,0 % et le RCP ajusté, à 12,3 %, comparativement à 22,9 % et à 15,2 %, respectivement, en 2022. Le RCP comptable a reculé en raison de la baisse du bénéfice net, essentiellement attribuable à la diminution des revenus au cours de l'exercice à l'étude découlant de l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West, et à une augmentation des charges au cours de l'exercice à l'étude résultant de la hausse des coûts associés à l'acquisition et à l'intégration. Le RCP comptable et le RCP ajusté ont diminué en raison de l'incidence des émissions d'actions ainsi que de la baisse du bénéfice.

Une diminution de 9 272 millions de dollars du bénéfice net comptable attribuable aux actionnaires ordinaires et une diminution de 476 millions du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires ont été enregistrées au cours de l'exercice. Les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ont augmenté de 9,4 milliards de dollars, ou de 16 %, par rapport à 2022, principalement en raison de l'émission d'actions ordinaires et de la croissance des résultats non distribués, lesquelles ont été partiellement neutralisées par la diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) comptable s'est établi à 8,2 %, comparativement à 25,1 % en 2022, et le RCPCAAO ajusté s'est chiffré à 15,8 %, comparativement à 16,6 % en 2022. Le RCPCAAO comptable et le RCPCAAO ajusté ont diminué en raison de la baisse du bénéfice, qui a été partiellement neutralisée par la baisse des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. La valeur comptable de l'action s'est accrue de 2 % par rapport à l'exercice précédent et s'est chiffrée à 97,17 \$, ce qui reflète l'augmentation des capitaux propres.



Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (RCP)** équivaut au bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et les distributions sur d'autres instruments de capitaux propres, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comprennent le capital social ordinaire, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) et les résultats non distribués. Le RCP ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté plutôt qu'à partir du bénéfice net comptable.

Le **rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO)** est calculé à partir du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le RCPCAAO ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté plutôt qu'à partir du bénéfice net comptable.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

Le ratio d'efficacité brut comptable de BMO s'est chiffré à 68,0 % en 2023, comparativement à 48,0 % en 2022. Sur la base des revenus nets¹, le ratio d'efficacité comptable s'est établi à 72,5 %, comparativement à 47,1 % en 2022, tandis que le ratio d'efficacité ajusté s'est chiffré à 59,8 %, comparativement à 55,8 % en 2022. L'augmentation du ratio d'efficacité est attribuable au fait que la croissance des revenus a été plus que neutralisée par la croissance accrue des charges, ainsi qu'à l'incidence de Bank of the West, dont le ratio d'efficacité était plus élevé.

Le levier d'exploitation comptable a été de -38,5 %. Selon les revenus nets, le levier d'exploitation comptable a été de -45,9 % et le levier d'exploitation ajusté s'est situé à -8,2 %.

¹ Les revenus nets comprennent les revenus, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI).

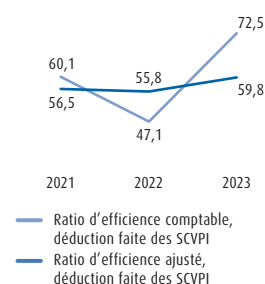
Le **ratio d'efficacité (ou ratio des charges aux revenus)** est une mesure de la productivité. Il se calcule en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des revenus (sur une base d'imposition comparable pour les groupes d'exploitation) et est exprimé en pourcentage.

Le **ratio d'efficacité, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)** se calcule en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des revenus, déduction faite des SCVPI (sur une base d'imposition comparable pour les groupes d'exploitation), et est exprimé en pourcentage. Le ratio d'efficacité ajusté, déduction faite des SCVPI, se calcule de la même façon que le ratio d'efficacité, déduction faite des SCVPI, à partir des revenus ajustés, déduction faite des SCVPI, et des charges autres que d'intérêts ajustées.

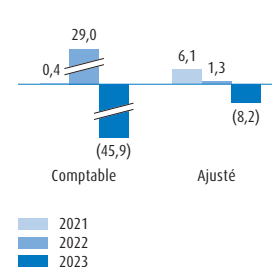
Le **levier d'exploitation** est l'écart entre le taux de croissance des revenus et celui des charges autres que d'intérêts, et le levier d'exploitation ajusté correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus ajustés et celui des charges autres que d'intérêts ajustés.

Le **levier d'exploitation, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)**, correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus, déduction faite des SCVPI (revenus nets), et celui des charges autres que d'intérêts. Le levier d'exploitation ajusté, déduction faite des SCVPI, est calculé à l'aide du taux de croissance des revenus nets ajustés et celui des charges autres que d'intérêts ajustés. La Banque évalue le rendement au moyen des revenus nets ajustés.

Ratio d'efficacité, déduction faite des SCVPI (%)



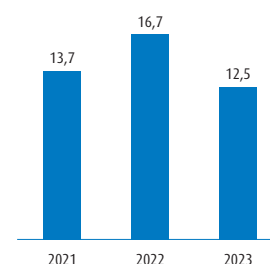
Levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI (%)



Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 12,5 % au 31 octobre 2023, alors qu'il était de 16,7 % au 31 octobre 2022. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était élevé à la fin de l'exercice 2022 sous l'effet principalement des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a diminué par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'acquisition et de l'intégration de Bank of the West.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (%)



Le **ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** s'entend des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments qui peuvent comprendre une portion des provisions pour pertes sur créances attendues, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est calculé conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF.

Rendement total des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2023	2022	2021	2020	2019	TCAC 3 ans ¹	TCAC 5 ans ¹
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	104,79	125,49	134,37	79,33	97,50	9,7	1,3
Dividende versé (en dollars, par action)	5,72	5,11	4,24	4,21	3,99	10,8	9,0
Rendement de l'action (%)	5,5	4,3	3,2	5,3	4,2	n. s.	n. s.
Augmentation (diminution) du cours de l'action (%)	(16,5)	(6,6)	69,4	(18,6)	(0,9)	n. s.	n. s.
Rendement total des capitaux propres annuel (%) ²	(12,5)	(3,1)	75,9	(14,6)	3,2	14,3	5,6
Moyenne du groupe de référence au Canada (excluant BMO) ³	(8,8)	(6,2)	56,1	(11,5)	11,4	10,0	5,5

¹ Taux de croissance annuel composé (TCAC) exprimé en pourcentage.

² Le rendement total des capitaux propres annuel suppose le réinvestissement du dividende trimestriel; il n'est donc pas égal à la somme du dividende et du rendement de l'action dans le tableau.

³ Groupe de référence au 31 octobre 2023 : Banque Scotia, Banque CIBC, Banque Nationale, RBC, Banque TD.

n. s. - non significatif

Le rendement total des capitaux propres (RTCP) annuel moyen constitue une mesure clé de la valeur pour les actionnaires; nous croyons qu'avec le temps, la mise en œuvre de nos priorités stratégiques se traduira par une création de valeur pour nos actionnaires. Le RTCP annuel moyen sur un an, sur trois ans et sur cinq ans s'est chiffré à -12,5 %, à 14,3 % et à 5,6 %, respectivement, comparativement à la moyenne de notre groupe de référence au Canada (excluant BMO), qui s'est établie à -8,8 %, à 10,0 % et à 5,5 %, respectivement.

Le tableau ci-dessus présente les dividendes versés sur les actions ordinaires de BMO au cours des cinq derniers exercices et l'évolution du cours de notre action durant cette période. Un investissement de 1 000 \$ en actions ordinaires de BMO effectué au début de l'exercice 2019 aurait valu 1 315 \$ au 31 octobre 2023, si on tient compte du réinvestissement des dividendes. Il en résulte un rendement total de 31,5 %.

Les dividendes déclarés par action ordinaire au cours de l'exercice 2023 ont totalisé 5,80 \$, une hausse de 0,36 \$ par rapport à 5,44 \$ à l'exercice précédent. Les dividendes versés au cours de la dernière période de cinq ans ont augmenté à un taux annuel moyen composé d'environ 9 %.

Le **rendement total des capitaux propres (RTCP)** annuel correspond au rendement total annuel moyen d'un placement en actions ordinaires de BMO effectué au début de la période correspondante. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires.

Mise en garde

La présente section Objectifs financiers et mesures de la valeur contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Favoriser un avenir durable et inclusif

En 2023, nous avons fait ce qui suit afin de soutenir nos clients, les collectivités et nos employés :

- Nous avons lancé le programme BMO EMpower^{MC} 2.0, un engagement de plus de 40 milliards de dollars américains destinés à soutenir des organisations à l'échelle des États-Unis qui se concentrent sur l'amélioration de l'accès à la propriété, le développement des petites entreprises, le renforcement des collectivités et la création d'une société plus équitable.
- Nous avons dépassé notre objectif annuel pour la campagne BMO Générosité, les employés de BMO ayant remis plus de 31 millions de dollars à Centraide et à des milliers d'autres organismes communautaires en Amérique du Nord, tout en établissant un nouveau record de promesses de dons.
- Nous avons annoncé les bénéficiaires des bourses de 2022, s'élevant à 150 000 \$, qui ont été accordées à douze femmes entrepreneures canadiennes dans le cadre du programme de bourse BMO rend hommage aux femmes, en collaboration avec Deloitte. Le programme en est à sa troisième année et il a soutenu jusqu'à présent 56 entreprises détenues par des femmes au Canada, grâce à des bourses totalisant 530 000 \$.
- Nous avons été désignés pour faire partie du groupe de travail sur l'établissement des cibles relatives à la nature dans le cadre des Principes pour une banque responsable des Nations Unies, qui a pour objectif d'élaborer des directives pour l'établissement de cibles relatives à la biodiversité et à la nature – nous sommes la seule banque canadienne parmi les 34 signataires provenant de 24 pays.
- Nous avons investi 15 millions de dollars dans la campagne Libère tes émotions, que Jeunesse, J'écoute a lancée afin d'élargir l'accès aux soins et aux services cliniques au Canada par l'intermédiaire de sa plateforme de santé mentale en ligne pour les jeunes. En tant que partenaire fondateur de Jeunesse, J'écoute, et avec l'aide de nos employés, nous avons à ce jour amassé plus de 40 millions de dollars pour soutenir cette campagne.
- Nous avons continué à favoriser le progrès des traitements en santé mentale grâce à un don de 5 millions de dollars au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) afin de soutenir la recherche indépendante au sein de son Centre Krembil de la neuroinformatique et de contribuer à la construction d'un centre de recherche. Nous avons également fait un don de 2 millions de dollars au groupe de soins de santé Le Royal d'Ottawa (le Royal) pour soutenir la nouvelle Clinique innovante BMO pour la dépression, qui offre plus d'options de traitement aux personnes vivant avec la dépression.
- Nous avons publié Wicihitowin, notre troisième rapport annuel sur les partenariats et les progrès en matière autochtone, qui souligne l'importance que nous accordons à l'avancement de l'éducation, de l'emploi et de l'autonomie économique dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. De plus, nous avons annoncé l'arrivée de six nouveaux membres au sein de notre Conseil consultatif pour les communautés autochtones, qui comprend maintenant des leaders de partout au Canada.

BMO continue d'être reconnu comme chef de file dans de nombreux classements. Ainsi :

- Nous nous classons parmi les sociétés les plus durables selon les indices de durabilité Dow Jones (DJSI). De plus, BMO s'est classé dans le 95^e centile des banques à l'échelle mondiale et a obtenu la meilleure note possible dans les domaines de l'inclusion financière et de la production de rapports environnementaux et sociaux.
- Nous figurons au classement des 100 sociétés les plus durables au monde de *Corporate Knights* de 2023 et avons été nommés la banque la plus durable d'Amérique du Nord pour la quatrième année de suite. Nous nous sommes classés au huitième rang dans le monde et dans la tranche supérieure de 15 % des banques à l'échelle mondiale en ce qui a trait aux revenus durables, et nous avons reçu une excellente note pour la diversité au sein de notre Conseil d'administration et de nos cadres dirigeants.
- Nous figurons parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada selon *Corporate Knights*, avec des résultats dans le premier quartile en matière de diversité des sexes au sein des conseils d'administration et de représentation des minorités visibles au sein de la haute direction – la seule banque canadienne nommée dans cette liste. Nous avons également obtenu une note du quartile supérieur en matière de revenus durables, ce qui illustre notre engagement en matière de financement durable et d'investissement responsable.
- Nous avons été reconnus par la World Benchmarking Alliance (WBA) comme l'institution financière la mieux classée au monde en matière de soutien à une économie juste et durable.
- Nous faisons partie de l'indice d'égalité des sexes (IES) de Bloomberg pour la huitième année d'affilée, en reconnaissance du leadership mondial de BMO en matière d'équité et d'inclusion des genres dans le milieu de travail et la collectivité, de même que pour notre engagement public à l'égard de l'égalité et de l'avancement des femmes.
- Nous avons été reconnus par l'Ethisphere Institute comme l'une des sociétés les plus éthiques au monde pour la sixième année de suite, et demeurons la seule banque canadienne à avoir reçu cette reconnaissance depuis sa création en 2007. Cette reconnaissance atteste notre détermination à faire ce qui est bien, à agir avec transparence et intégrité, en conformité avec les règles de bonne gouvernance, et à contribuer à une économie florissante, à un avenir durable et à une société inclusive.
- Nous figurons en 2023 pour la troisième année de suite dans la liste Women Lead Here publiée par *The Globe and Mail* dans son magazine *Report on Business*, qui souligne l'excellence des entreprises canadiennes en matière de diversité des genres dans les postes de direction. Depuis 2016, nous maintenons un objectif supérieur à 40 % en matière d'égalité des sexes dans les postes de haute direction, et nous continuons à soutenir la progression de la diversité, de l'équité et de l'inclusion à l'échelle de la Banque.
- Nous avons obtenu la meilleure note au Disability Equality Index (DEI) pour la huitième année d'affilée. BMO a été désigné comme l'un des meilleurs endroits où travailler au chapitre de l'inclusion des personnes handicapées par Disability:IN et l'American Association of People with Disabilities (AAPD), en reconnaissance de notre détermination et de nos progrès continus visant à bâtir une société inclusive pour nos employés et les collectivités que nous servons.

Mise en garde

La présente section Favoriser un avenir durable et inclusif contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2023

2022

	2023	2022
Sommaire de l'état des résultats¹		
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885
Revenus autres que d'intérêts	12 518	17 825
Revenus	31 199	33 710
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	1 939	(683)
Revenus, déduction faite des SCVPI ²	29 260	34 393
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	1 180	502
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	998	(189)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	2 178	313
Charges autres que d'intérêts	21 219	16 194
Charge d'impôts sur le résultat	1 486	4 349
Bénéfice net	4 377	13 537
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 034	13 306
Bénéfice net ajusté	8 675	9 039
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	8 332	8 808
Données relatives aux actions ordinaires (en dollars, sauf indication contraire) ¹		
Bénéfice de base par action	5,69	20,04
Bénéfice dilué par action	5,68	19,99
Bénéfice dilué par action ajusté	11,73	13,23
Valeur comptable d'une action	97,17	95,60
Cours de clôture de l'action	104,79	125,49
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
À la clôture de la période	720,9	677,1
Nombre moyen de base	709,4	664,0
Nombre moyen dilué	710,5	665,7
Capitalisation boursière (en milliards de dollars)	75,5	85,0
Dividendes déclarés par action	5,80	5,44
Rendement de l'action (%)	5,5	4,3
Ratio de distribution (%)	102,0	27,1
Ratio de distribution ajusté (%)	49,4	41,0
Mesures et ratios financiers (%)¹		
Rendement des capitaux propres	6,0	22,9
Rendement des capitaux propres ajusté	12,3	15,2
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	8,2	25,1
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	15,8	16,6
Ratio d'efficience	68,0	48,0
Ratio d'efficience ajusté, déduction faite des SCVPI ²	59,8	55,8
Levier d'exploitation	(38,5)	19,6
Levier d'exploitation ajusté, déduction faite des SCVPI ²	(8,2)	1,3
Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen	1,63	1,62
Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen, exclusion faite des revenus de négociation et des actifs de négociation	1,82	1,72
Taux d'impôt effectif	25,3	24,3
Taux d'impôt effectif ajusté	22,3	22,8
Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations	0,35	0,06
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations	0,19	0,10
Ratio de liquidité à court terme (RLCT) ³	128	135
Ratio structurel de liquidité à long terme (RSLLT) ³	115	114
Bilan et autres informations (au 31 octobre et en millions de dollars, sauf indication contraire)		
Actifs	1 293 276	1 139 199
Actif productif moyen	1 145 632	979 341
Solde brut des prêts et acceptations	668 396	567 191
Solde net des prêts et acceptations	664 589	564 574
Dépôts	909 676	769 478
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	70 051	64 730
Total des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	424 197	363 997
Actifs sous administration	808 985	744 442
Actifs sous gestion	332 947	305 462
Ratios des fonds propres (%)⁴		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	12,5	16,7
Ratio des fonds propres de catégorie 1	14,1	18,4
Ratio du total des fonds propres	16,2	20,7
Ratio de levier	4,2	5,6
Ratio TLAC	27,0	33,1
Cours de change (\$) (au 31 octobre)		
Dollar CA/dollar US	1,3868	1,3625
Dollar CA/dollar US - moyenne	1,3492	1,2918

¹ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos mesures ajustées, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. La direction évalue le rendement à l'aide de mesures et résultats comptables et de mesures et résultats ajustés, et considère qu'ils sont utiles. Les revenus, déduction faite des SCVPI, les ratios comptables calculés déduction faite des SCVPI ainsi que les résultats, mesures et ratios ajustés figurant dans ce tableau sont des données non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, et pour obtenir des informations sur la composition des montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, ainsi que sur les mesures financières supplémentaires, il y a lieu de se reporter au Glossaire de termes financiers.

² Nous présentons les revenus, le ratio d'efficience et le levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI, ce qui réduit la variabilité des revenus d'assurance découlant des variations de la juste valeur, lesquelles sont grandement atténuées par les variations de la juste valeur des passifs au titre des indemnités, dont l'incidence est reflétée dans les SCVPI. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la section portant sur les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités.

³ Le RLCT et le RSLLT sont présentés selon la ligne directrice Normes de liquidité (NL) établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le cas échéant.

⁴ Les ratios des fonds propres et les actifs pondérés en fonction des risques sont présentés selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF, le cas échéant.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les résultats et mesures figurant dans le présent document sont présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Sauf indication contraire, les montants sont indiqués en dollars canadiens et proviennent des états financiers consolidés annuels audités établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention des PCGR renvoie aux IFRS. Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre performance, ainsi que la performance de nos unités d'exploitation, ce qui comprend des montants, des mesures et des ratios qui sont présentés sur une base non conforme aux PCGR, comme il en est fait mention ci-dessous. Nous sommes d'avis que ces montants, mesures et ratios, lus à la lumière de nos résultats établis aux termes des PCGR, donnent aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats.

Les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes de ceux-ci. Ils sont difficilement comparables aux mesures similaires qu'utilisent d'autres entreprises et ne devraient pas être interprétés de manière isolée ni comme pouvant remplacer les résultats établis aux termes des PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition des mesures non conformes aux PCGR et des autres mesures financières, y compris les mesures financières complémentaires, il y a lieu de se reporter à la section Glossaire de termes financiers.

Nos mesures non conformes aux PCGR se classent généralement comme suit :

Mesures et ratios ajustés

La direction considère que les résultats et mesures comptables et les résultats et mesures ajustés sont utiles aux fins de l'appréciation de la performance sous-jacente des secteurs. Les résultats et mesures ajustés retranchent certains éléments précis des revenus, des charges autres que d'intérêts, de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des impôts sur le résultat, comme il est indiqué en détail dans le tableau ci-après. Les résultats et mesures ajustés présentés dans le présent document sont des données non conformes aux PCGR. Le fait de recourir à la présentation des résultats comptables et ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats des périodes présentées, et de mieux évaluer les résultats, compte non tenu de ces éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats continus. C'est pourquoi ce mode de présentation peut aider les lecteurs à analyser les tendances. Sauf indication contraire, l'analyse, par la direction, des changements des résultats comptables figurant dans le présent document s'applique également à ceux des résultats ajustés correspondants.

Mesures, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités

Nous présentons également les revenus comptables et ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) et notre ratio d'efficacité et notre levier d'exploitation sont calculés sur une base similaire. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux PCGR. Les revenus d'assurance peuvent varier en raison des fluctuations de la juste valeur des actifs d'assurance, lesquelles sont occasionnées par les fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers. Les placements qui soutiennent les passifs au titre des indemnités sont essentiellement des actifs à revenu fixe qui sont inscrits à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont constatées dans les revenus d'assurance figurant à l'état consolidé des résultats. Ces variations de la juste valeur sont en grande partie contrebalancées par celles de la juste valeur des passifs au titre des indemnités, dont l'incidence est prise en compte dans les SCVPI. La présentation et l'analyse des revenus, des ratios d'efficacité et du levier d'exploitation, sur une base nette, réduisent la variabilité des résultats, ce qui permet de mieux évaluer les résultats d'exploitation. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la section portant sur les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires et rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est largement utilisé dans le secteur bancaire en Amérique du Nord et il est significatif parce qu'il mesure uniformément la performance des unités, qu'elles aient été acquises ou mises sur pied à l'interne.

Mise en garde

La présente section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	2022	2021
Résultats comptables			
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885	14 310
Revenus autres que d'intérêts	12 518	17 825	12 876
Revenus	31 199	33 710	27 186
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	(1 939)	683	(1 399)
Revenus, déduction faite des SCVPI	29 260	34 393	25 787
Dotations à la provision pour pertes sur créances	(2 178)	(313)	(20)
Charges autres que d'intérêts	(21 219)	(16 194)	(15 509)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	5 863	17 886	10 258
Charge d'impôts sur le résultat	(1 486)	(4 349)	(2 504)
Bénéfice net	4 377	13 537	7 754
BPA dilué (\$)	5,68	19,99	11,58
Éléments d'ajustement influant sur les revenus (avant impôts)			
Incidence des dessaisissements ¹	-	(21)	29
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ²	(2 011)	7 713	-
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ³	(30)	(515)	-
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁴	(138)	-	-
Incidence des éléments d'ajustement influant sur les revenus (avant impôts)	(2 179)	7 177	29
Éléments d'ajustement influant sur la dotation à la provision pour pertes sur créances (avant impôts)			
Dotations initiales à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts productifs acquis (avant impôts) ⁵	(705)	-	-
Éléments d'ajustement influant sur les charges autres que d'intérêts (avant impôts)			
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ⁶	(2 045)	(326)	(9)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁷	(357)	(31)	(88)
Incidence des dessaisissements ¹	-	(16)	(886)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ³	3	(627)	-
(Coûts de restructuration) renversement ⁸	-	-	24
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁴	(22)	-	-
Incidence des éléments d'ajustement sur les charges autres que d'intérêts (avant impôts)	(2 421)	(1 000)	(959)
Incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net comptable (avant impôts)	(5 305)	6 177	(930)
Éléments d'ajustement influant sur les revenus (après impôts)			
Incidence des dessaisissements ¹	-	(23)	22
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ²	(1 461)	5 667	-
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ³	(23)	(382)	-
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁴	(115)	-	-
Incidence des éléments d'ajustement sur les revenus (après impôts)	(1 599)	5 262	22
Éléments d'ajustement influant sur la dotation à la provision pour pertes sur créances (après impôts)			
Dotations initiales à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts productifs acquis (après impôts) ⁵	(517)	-	-
Éléments d'ajustement influant sur les charges autres que d'intérêts (après impôts)			
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ⁶	(1 533)	(245)	(7)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁷	(264)	(23)	(66)
Incidence des dessaisissements ¹	-	(32)	(864)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ³	2	(464)	-
(Coûts de restructuration) renversement ⁸	-	-	18
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁴	(16)	-	-
Incidence des éléments d'ajustement sur les charges autres que d'intérêts (après impôts)	(1 811)	(764)	(919)
Éléments d'ajustement influant sur la charge d'impôts sur le résultat			
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁴	(371)	-	-
Incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net comptable (après impôts)	(4 298)	4 498	(897)
Incidence sur le BPA dilué (\$)	(6,05)	6,76	(1,38)
Résultats ajustés			
Revenus nets d'intérêts	19 094	16 352	14 310
Revenus autres que d'intérêts	14 284	10 181	12 847
Revenus	33 378	26 533	27 157
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	(1 939)	683	(1 399)
Revenus, déduction faite des SCVPI	31 439	27 216	25 758
Dotations à la provision pour pertes sur créances	(1 473)	(313)	(20)
Charges autres que d'intérêts	(18 798)	(15 194)	(14 550)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	11 168	11 709	11 188
Charge d'impôts sur le résultat	(2 493)	(2 670)	(2 537)
Bénéfice net	8 675	9 039	8 651
BPA dilué (\$)	11,73	13,23	12,96

¹ Le bénéfice net comptable tient compte de l'incidence de dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis et de nos activités de banque privée. L'exercice 2022 tient compte d'un profit de 6 millions de dollars (8 millions avant impôts) lié au transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis, d'une perte de 29 millions, avant et après impôts, découlant de la conversion des monnaies étrangères, ce montant étant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global, ces deux éléments ayant été comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts, et de charges de 32 millions (16 millions avant impôts), y compris des impôts de 22 millions à la clôture de la vente de nos activités comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts. L'exercice 2021 tient compte d'une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 779 millions, avant et après impôts, liée à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis, comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts, d'un profit net de 22 millions (29 millions avant impôts) à la vente de nos activités de banque privée, comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts, et de coûts liés aux dessaisissements de 85 millions (107 millions avant impôts) à l'égard des deux transactions, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise.

- ² Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte d'une perte de 1 461 millions de dollars (2 011 millions avant impôts) en lien avec l'acquisition de Bank of the West, laquelle découle de la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, ce qui comprend des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions, sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus de négociation, et des pertes de 383 millions liées à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisées dans les revenus nets d'intérêts. L'exercice 2022 tient compte des revenus de 5 667 millions (7 713 millions avant impôts), ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 7 665 millions, et des revenus d'intérêts non liés à la négociation de 48 millions. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements sur cette acquisition, il y a lieu de se reporter à la section Acquisitions récentes.
- ³ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de l'incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, de 21 millions de dollars (27 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 30 millions et un recouvrement de charges autres que d'intérêts nettes de 3 millions. L'exercice 2022 tient compte d'une provision de 846 millions (1 142 millions avant impôt), ce qui comprend des charges d'intérêts de 515 millions et des charges autres que d'intérêts de 627 millions. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.
- ⁴ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien. Ces mesures fiscales tiennent compte d'une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions de dollars constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé et d'une charge de 131 millions (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, constituée d'un montant de 138 millions comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et de 22 millions de dollars comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Ces montants ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise.
- ⁵ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 517 millions de dollars (705 millions avant impôts) liée au portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West et comptabilisée dans les Services d'entreprise.
- ⁶ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 1 533 millions de dollars (2 045 millions avant impôts) qui comprennent 1 520 millions (2 027 millions avant impôts) liés à Bank of the West, 4 millions (5 millions avant impôts) liés à Radicle et à Clearpool, et 9 millions (13 millions avant impôts) liés à AIR MILES. L'exercice 2022 tient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 245 millions (326 millions avant impôts), qui comprennent 237 millions (316 millions avant impôts) liés à Bank of the West et 8 millions (10 millions avant impôts) liés à Radicle et à Clearpool et à KGS-Alpha. L'exercice 2021 tient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 7 millions (9 millions avant impôts) liés à Clearpool et à KGS-Alpha. Ces montants ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts, les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de Bank of the West ayant été comptabilisés dans les Services d'entreprise, ceux de Radicle, de Clearpool et de KGS-Alpha dans BMO Marchés des capitaux et ceux d'AIR MILES dans PE Canada.
- ⁷ L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 264 millions de dollars (357 millions avant impôts) pour l'exercice 2023, de 23 millions (31 millions avant impôts) pour l'exercice 2022 et de 66 millions (88 millions avant impôts) pour l'exercice 2021 a été comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts du groupe d'exploitation pertinent.
- ⁸ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2021 inclut un renversement partiel de 18 millions de dollars (24 millions avant impôts) de charges de restructuration lié à des indemnités de départ comptabilisées en 2019, dans les charges autres que d'intérêts des Services d'entreprise.

Sommaire des résultats comptables et ajustés par unité d'exploitation

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	PE Canada	PE États-Unis	Total PE	BMO Gestion de patrimoine	BMO Marchés des capitaux	Services d'entreprise	Total de la Banque	Résultats sectoriels aux États-Unis ¹ (en millions de dollars américains)
2023								
Bénéfice (perte) net comptable	3 718	2 724	6 442	1 126	1 682	(4 873)	4 377	90
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration	9	-	9	-	4	1 520	1 533	1 124
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	6	234	240	4	20	-	264	186
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West	-	-	-	-	-	1 461	1 461	1 093
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes)	-	-	-	-	-	21	21	15
Incidence des mesures fiscales canadiennes	-	-	-	-	-	502	502	-
Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis	-	-	-	-	-	517	517	379
Bénéfice (perte) net ajusté	3 733	2 958	6 691	1 130	1 706	(852)	8 675	2 887
2022								
Bénéfice net comptable	3 826	2 497	6 323	1 251	1 772	4 191	13 537	6 079
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration	-	-	-	-	8	237	245	185
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	5	6	3	14	-	23	17
Incidence des dessaisissements	-	-	-	-	-	55	55	(45)
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West	-	-	-	-	-	(5 667)	(5 667)	(4 312)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes)	-	-	-	-	-	846	846	621
Bénéfice (perte) net ajusté	3 827	2 502	6 329	1 254	1 794	(338)	9 039	2 545

¹ Les résultats comptables et les résultats ajustés sectoriels aux États-Unis comprennent le bénéfice net comptabilisé dans PE États-Unis et nos activités américaines dans BMO Gestion de patrimoine, BMO Marchés des capitaux et les Services d'entreprise.

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

Revenus nets, ratio d'efficacité et levier d'exploitation

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022	2021
Données comptables			
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885	14 310
Revenus autres que d'intérêts	12 518	17 825	12 876
Revenus	31 199	33 710	27 186
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	1 939	(683)	1 399
Revenus, déduction faite des SCVPI	29 260	34 393	25 787
Charges autres que d'intérêts	21 219	16 194	15 509
Ratio d'efficacité (%)	68,0	48,0	57,0
Ratio d'efficacité, déduction faite des SCVPI (%)	72,5	47,1	60,1
Croissance des revenus (%)	(7,5)	24,0	7,9
Croissance des revenus, déduction faite des SCVPI (%)	(14,9)	33,4	9,8
Croissance des charges autres que d'intérêts (%)	31,0	4,4	9,4
Levier d'exploitation (%)	(38,5)	19,6	(1,5)
Levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI (%)	(45,9)	29,0	0,4
Données ajustées¹			
Revenus nets d'intérêts	19 094	16 352	14 310
Revenus autres que d'intérêts	14 284	10 181	12 847
Revenus	33 378	26 533	27 157
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	1 939	(683)	1 399
Revenus, déduction faite des SCVPI	31 439	27 216	25 758
Charges autres que d'intérêts	18 798	15 194	14 550
Ratio d'efficacité (%)	56,3	57,3	53,6
Ratio d'efficacité, déduction faite des SCVPI (%)	59,8	55,8	56,5
Croissance des revenus, déduction faite des SCVPI (%)	15,5	5,7	9,7
Croissance de charges autres que d'intérêts (%)	23,7	4,4	3,6
Levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI (%)	(8,2)	1,3	6,1

¹ Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022	2021
Bénéfice net comptable	4 377	13 537	7 754
Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	4 365	13 537	7 754
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres	(331)	(231)	(244)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (A)	4 034	13 306	7 510
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions après impôts	264	23	66
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (B)	4 298	13 329	7 576
Incidence des autres éléments d'ajustement après impôts ¹	4 034	(4 521)	831
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (C)	8 332	8 808	8 407
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires (D)	67 486	58 078	50 451
Écart d'acquisition	(13 466)	(5 051)	(5 836)
Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(2 197)	(130)	(381)
Déduction faite des passifs différés connexes	856	251	271
Capitaux propres moyens corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (E)	52 679	53 148	44 505
Rendement des capitaux propres (%) (= A/D)	6,0	22,9	14,9
Rendement des capitaux propres ajusté (%) (= C/D)	12,3	15,2	16,7
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (%) (= B/E)	8,2	25,1	17,0
Rendement ajusté des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (%) (= C/E)	15,8	16,6	18,9

¹ Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

Rendement des capitaux propres par unité d'exploitation¹

		2023							Résultats sectoriels aux États-Unis ² (en millions de dollars américains)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		PE Canada	PE États-Unis	Total PE	BMO Gestion de patrimoine	BMO Marchés des capitaux	Services d'entreprise	Total de la Banque	
Données comptables									
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		3 677	2 672	6 349	1 118	1 648	(5 081)	4 034	56
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		13 672	27 889	41 561	6 356	11 856	7 713	67 486	27 203
Rendement des capitaux propres (%)		26,9	9,6	15,3	17,6	13,9	s. o.	6,0	0,2
Données ajustées³									
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		3 692	2 906	6 598	1 122	1 672	(1 060)	8 332	2 853
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		13 672	27 889	41 561	6 356	11 856	7 713	67 486	27 203
Rendement des capitaux propres (%)		27,0	10,4	15,9	17,7	14,1	s. o.	12,3	10,5
		2022							Résultats sectoriels aux États-Unis ² (en millions de dollars américains)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		PE Canada	PE États-Unis	Total PE	BMO Gestion de patrimoine	BMO Marchés des capitaux	Services d'entreprise	Total de la Banque	
Données comptables									
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		3 783	2 461	6 244	1 243	1 732	4 087	13 306	6 052
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		11 798	13 815	25 613	5 282	11 556	15 627	58 078	17 081
Rendement des capitaux propres (%)		32,1	17,8	24,4	23,5	15,0	s. o.	22,9	35,4
Données ajustées³									
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		3 784	2 466	6 250	1 246	1 754	(442)	8 808	2 518
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		11 798	13 815	25 613	5 282	11 556	15 627	58 078	17 081
Rendement des capitaux propres (%)		32,1	17,8	24,4	23,6	15,2	s. o.	15,2	14,7

¹ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. Pour l'exercice 2023, après la clôture de l'acquisition de Bank of the West, les fonds propres ont été réimputés, passant des Services d'entreprise à PE États-Unis et à BMO Gestion de patrimoine. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO.

² Les résultats comptables et les résultats ajustés sectoriels aux États-Unis comprennent le bénéfice net et les fonds propres imputés comptabilisés dans PE États-Unis et nos activités américaines dans BMO Gestion de patrimoine, BMO Marchés des capitaux et les Services d'entreprise.

³ Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement. s. o. – sans objet

Les fonds propres sont imputés aux unités d'exploitation en fonction du montant de fonds propres réglementaires requis pour soutenir les activités commerciales. Avec prise d'effet pour le premier trimestre de l'exercice 2023, notre taux d'imputation des fonds propres a augmenté pour passer à 11,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, comparativement à 10,5 % en 2022, afin de refléter les exigences accrues en matière de fonds propres réglementaires. Les fonds propres non imputés sont comptabilisés dans les Services d'entreprise. Les méthodes d'imputation des fonds propres sont passées en revue chaque année.

Acquisitions récentes

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu notre acquisition de Bank of the West, y compris de ses filiales auprès de BNP Paribas. Bank of the West offre un large éventail de produits et services bancaires, principalement dans les régions de l'Ouest et du Midwest des États-Unis. L'acquisition renforce notre position en Amérique du Nord grâce à une envergure accrue et à un meilleur accès aux occasions de croissance sur de nouveaux marchés stratégiques. Nous avons achevé la conversion des comptes clients et des systèmes de Bank of the West en vue de leur intégration dans les plateformes d'exploitation pertinentes de BMO en septembre 2023. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats en tant que regroupement d'entreprises, principalement dans les groupes d'exploitation PE États-Unis et BMO Gestion de patrimoine.

Au moment de la clôture, nous avons comptabilisé à notre bilan une juste valeur de marché selon la méthode de l'acquisition à l'égard des prêts et des dépôts de Bank of the West de 3,0 milliards de dollars et des escomptes sur les titres de 3,5 milliards, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Comme nous l'avons indiqué précédemment, afin de gérer l'exposition de nos fonds propres réglementaires au risque découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de Bank of the West du fait des fluctuations des taux d'intérêt survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt qui ont donné lieu à des profits accumulés liés à l'évaluation à la valeur de marché de 5,7 milliards, à la clôture. Toute exposition au risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à ces swaps a été largement contrebalancée par l'achat d'un portefeuille d'obligations du Trésor américain assorties d'une durée comparable et d'autres instruments inscrits au bilan. À la clôture, les swaps ont été neutralisés et remplacés par des couvertures comptables de juste valeur, ce qui a eu pour effet de cristalliser la position de perte latente dans notre bilan. La désactualisation de la juste valeur de marché et les escomptes sur les titres augmenteront les revenus nets d'intérêts, et l'amortissement de la couverture de juste valeur diminuera les revenus nets d'intérêts sur la durée résiduelle de ces instruments, ce qui, dans les deux cas, sera comptabilisé dans les Services d'entreprise.

Le 1^{er} juin 2023, nous avons conclu l'acquisition du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) de LoyaltyOne Co. L'entreprise AIR MILES exerce ses activités à titre de filiale entièrement détenue de BMO. L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, et l'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Services bancaires PE Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'acquisition de Bank of the West et d'AIR MILES, il y a lieu de se reporter à la note 10 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Mise en garde

La présente section Acquisitions récentes contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Évolution de la situation économique et perspectives

Évolution de la situation économique en 2023 et perspectives pour 2024¹

Après avoir atteint 3,8 % en 2022, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel du Canada ralentira probablement à un taux modeste estimatif de 1,0 % en 2023, en raison de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et de la baisse de la demande mondiale. L'économie ne devrait croître que de 0,5 % en 2024, bien que l'activité devrait reprendre plus tard au cours de l'année, lorsque s'amorcera la baisse anticipée des taux d'intérêt. Un ralentissement du rythme de la croissance de l'emploi, jumelé à l'augmentation rapide de la population et de la population active, a fait remonter le taux de chômage à 5,7 % en octobre 2023, après qu'il a eu atteint son niveau le plus bas en 50 ans, soit 4,9 %, en juillet 2022, et nous prévoyons que ce taux passera environ à 6,5 % à l'été 2024. L'assouplissement des conditions du marché du travail commence à alléger la pression à la hausse sur les salaires et les prix. La croissance de l'indice des prix à la consommation sur 12 mois est passée de 8,1 % en juin 2022, son niveau le plus haut en quatre décennies, à 3,1 % en octobre 2023. Bien qu'on estime que l'inflation ralentira encore, elle demeurera probablement au-dessus de la cible de 2 % de la Banque du Canada jusqu'à la fin de 2024 en raison des prix élevés du pétrole et des pressions persistantes sur les salaires. Après avoir augmenté le taux directeur de 475 points de base de mars 2022 à juillet 2023, la Banque du Canada l'a depuis maintenu stable à 5 %. Comme le taux de croissance économique et l'inflation devraient ralentir, on s'attend à ce que la Banque du Canada renonce à effectuer d'autres hausses de taux d'intérêt, avant de procéder à des baisses graduelles à compter du milieu de 2024 pour revenir à des taux plus neutres inférieurs à 3,0 % au début de 2026. Les préoccupations liées aux taux d'intérêt et la faiblesse de l'économie ont entraîné le fléchissement des marchés boursiers. L'activité sur le marché de l'habitation a rebondi plus tôt cette année du fait des taux hypothécaires plus stables et de la forte croissance de la population, mais les ventes ont récemment diminué et seront probablement freinées par le manque de logements abordables. Les prix des maisons devraient baisser modérément en réponse à l'effritement de la demande. La croissance des soldes des prêts hypothécaires à l'habitation sur 12 mois a ralenti à l'échelle du secteur, passant de plus de 10 % au début de 2022 à 3,2 % en septembre 2023, et on s'attend à ce qu'elle perde encore un peu de vitesse. Au cours des derniers mois, la croissance des soldes de crédit à la consommation (à l'exception des prêts hypothécaires) sur 12 mois, qui s'établissait à 2,4 % en septembre 2023, a été contenue par des taux d'intérêt élevés, et elle devrait ralentir davantage à mesure que les ménages réduiront leurs dépenses. Après avoir connu une forte hausse au cours des dernières années, la croissance des soldes de prêts aux sociétés qui ne sont pas du secteur financier a nettement décéléré en 2023 en réaction à la hausse des taux d'intérêt, à l'affaiblissement de l'économie et aux liquidités élevées, et on s'attend à ce qu'elle ralentisse davantage en 2024.

On estime que la croissance de l'économie américaine pour 2023 sera modérée et se situera à 2,4 %, en hausse par rapport à 1,9 % en 2022, avant de vraisemblablement ralentir pour s'établir à 1,3 % en 2024. On s'attend à ce que la résilience observée au cours des trois premiers trimestres de 2023, dans un contexte de politiques budgétaires expansionnistes et d'une demande refoulée dans les secteurs du divertissement, des voyages et de l'automobile, cède la place à une activité beaucoup plus faible au tournant de l'année en réponse à la hausse des taux d'intérêt, au resserrement des conditions de crédit et à la reprise du remboursement des prêts étudiants. L'activité sur le marché de l'habitation demeure faible en raison des hauts taux hypothécaires et de la hausse des prix des propriétés, et les ventes devraient demeurer peu élevées compte tenu du recul de l'économie. On s'attend à ce que le taux de chômage passe de 3,9 % en octobre 2023 à 4,4 % d'ici le milieu de 2024, ce qui est toujours bas par rapport aux normes historiques. La baisse des prix des produits de base et la plus grande fluidité des chaînes d'approvisionnement ont réduit la hausse de l'indice des prix à la consommation sur 12 mois, qui est passée de 9,1 % en juin 2022 à 3,2 % en octobre 2023. Toutefois, on s'attend à ce que l'inflation diminue plus lentement au cours de l'année à venir compte tenu des pressions continues exercées par la hausse des prix de l'énergie et l'augmentation des salaires. La Réserve fédérale a maintenu son taux directeur stable au cours de l'automne 2023, après des augmentations cumulatives de 525 points de base depuis mars 2022. Nous prévoyons que le taux directeur demeurera stable à environ 5,4 % jusqu'à l'automne 2024, avant de revenir à des niveaux plus neutres inférieurs à 3,0 % d'ici le début de 2026. Le rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans a atteint un sommet de 16 ans en raison de la résilience de l'économie, d'une inflation élevée et de politiques monétaires restrictives, mais on s'attend à ce qu'il diminue graduellement en 2024 en prévision d'un assouplissement de la politique monétaire. La hausse des taux d'intérêt à long terme et les craintes de récession ont provoqué la volatilité des marchés boursiers. La forte croissance des soldes des prêts hypothécaires à l'habitation connue précédemment à l'échelle du secteur a considérablement ralenti en raison de la baisse de l'activité sur le marché de l'habitation, et elle devrait ralentir un peu plus étant donné les enjeux persistants au chapitre de l'abordabilité. La croissance des soldes de crédit à la consommation sur 12 mois a également perdu de la vitesse, et elle devrait être freinée davantage dans un contexte de taux d'intérêt élevés, de hausse du chômage et de ralentissement des dépenses de consommation. La croissance des prêts aux sociétés qui ne sont pas du secteur financier a ralenti par rapport à son rythme préalablement soutenu et continuera à subir les répercussions liées aux taux d'intérêt élevés, au ralentissement de l'économie et aux retraits des soldes de dépôts.

Les perspectives économiques sont assujetties à plusieurs risques susceptibles de causer une contraction de l'économie nord-américaine. La persistance d'une inflation élevée pourrait entraîner des hausses supplémentaires des taux d'intérêt et de nouvelles tensions dans le secteur des services bancaires régionaux aux États-Unis. Toute escalade des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient pourrait faire augmenter les prix de l'énergie, déstabiliser les marchés financiers et affaiblir la croissance mondiale. D'autres risques découlent de la persistance des tensions commerciales avec la Chine et d'une détérioration des relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde qui pourrait nuire au commerce et au tourisme au Canada.

Mise en garde

La présente section Évolution de la situation économique et perspectives contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

¹ Toutes les périodes de la présente section font référence à l'année civile plutôt qu'à l'exercice financier de BMO.

Analyse des résultats financiers de 2023

La présente section traite des résultats financiers de BMO pour l'exercice 2023 et met l'accent sur l'état consolidé des résultats figurant dans les états financiers consolidés annuels audités de BMO. Une analyse des stratégies et des résultats des groupes d'exploitation suit l'analyse globale.

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre performance, ainsi que la performance de nos groupes d'exploitation, ce qui comprend des mesures et des ratios qui sont présentés sur une base non conforme aux PCGR. Nous sommes d'avis que ces montants, ces mesures et ces ratios non conformes aux PCGR, lus à la lumière de nos résultats établis conformément aux PCGR, donnent aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats.

Les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes de ceux-ci. Ils sont difficilement comparables aux mesures similaires qu'utilisent d'autres entreprises et ne devraient pas être interprétés de manière isolée ni comme pouvant remplacer les résultats établis aux termes des PCGR.

Une analyse plus détaillée des montants, des mesures et des ratios non conformes aux PCGR est fournie à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Pour de plus amples renseignements sur la composition des mesures non conformes aux PCGR et des autres mesures financières, y compris les mesures financières complémentaires, il y a lieu de se reporter à la section Glossaire de termes financiers.

Change

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023 c. 2022
Cours de change entre les dollars canadien et américain (moyenne)	
2023	1,3492
2022	1,2918
Incidence sur les résultats comptables sectoriels aux États-Unis	
Augmentation (diminution) des revenus nets d'intérêts	273
Augmentation (diminution) des revenus autres que d'intérêts	476
Augmentation (diminution) du total des revenus	749
Diminution (augmentation) de la dotation à la provision pour pertes sur créances	1
Diminution (augmentation) des charges autres que d'intérêts	(285)
Diminution (augmentation) de la charge d'impôts sur le résultat	(117)
Augmentation (diminution) du bénéfice net	348
Incidence sur le bénéfice par action (\$)	0,52
Incidence sur les résultats ajustés sectoriels aux États-Unis	
Augmentation (diminution) des revenus nets d'intérêts	292
Augmentation (diminution) des revenus autres que d'intérêts	142
Augmentation (diminution) du total des revenus	434
Diminution (augmentation) de la dotation à la provision pour pertes sur créances	1
Diminution (augmentation) des charges autres que d'intérêts	(246)
Diminution (augmentation) de la charge d'impôts sur le résultat	(43)
Augmentation (diminution) du bénéfice net	146
Incidence sur le bénéfice par action (\$)	0,22

Les résultats ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Le tableau ci-dessus fait état des cours de change moyens pertinents des dollars canadien et américain et de l'incidence de leurs fluctuations sur les résultats comptables et ajustés sectoriels de BMO aux États-Unis.

L'équivalent en dollars canadiens des résultats sectoriels de BMO aux États-Unis libellés en dollars américains a augmenté en 2023 en regard de celui de 2022, en raison des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Dans le présent document, toute mention de l'incidence du dollar américain ne rend pas compte des montants libellés dans cette monnaie et constatés par des unités de BMO qui ne mènent pas d'activités aux États-Unis.

D'un point de vue économique, nos flux de revenus en dollars américains n'ont pas été couverts contre le risque découlant des fluctuations des cours de change survenues en 2023 et en 2022. Les fluctuations des cours de change influenceront sur les résultats futurs établis en dollars canadiens, et l'incidence sur ces résultats est fonction de la période au cours de laquelle les revenus, les charges, les dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances et les impôts sur le résultat sont comptabilisés.

Il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital pour obtenir une analyse de l'incidence que peuvent avoir les fluctuations des cours de change sur le capital de BMO.

Bénéfice net

Le bénéfice net comptable s'est établi à 4 377 millions de dollars, comparativement à 13 537 millions à l'exercice précédent, et le bénéfice net ajusté s'est établi à 8 675 millions, en baisse de 364 millions, ou de 4 %. L'inclusion des résultats de Bank of the West pour l'exercice à l'étude a entraîné une baisse de 1 498 millions du bénéfice net comptable et une hausse de 592 millions du bénéfice net ajusté. L'incidence du raffermissement du dollar américain a eu pour effet de faire croître le bénéfice net de 1 % sur une base comptable et de 2 % sur une base ajustée.

Les résultats ajustés pour l'exercice considéré et l'exercice précédent ne tiennent pas compte des éléments suivants :

- Des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 1 533 millions de dollars (2 045 millions avant impôts) pour l'exercice considéré et de 245 millions (326 millions avant impôts) pour l'exercice précédent, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Les chiffres de l'exercice à l'étude tiennent compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 1 520 millions (2 027 millions avant impôts) liés à Bank of the West.

- Une perte de 1 461 millions de dollars (2 011 millions avant impôts) pour l'exercice considéré liée à la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, ce qui comprend des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation, et des pertes de 383 millions liées à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisées dans les revenus nets d'intérêts. Les chiffres de l'exercice précédent tiennent compte de revenus de 5 667 millions (7 713 millions avant impôts), ce qui comprend un montant de 7 665 millions comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation et un montant de 48 millions comptabilisé dans les revenus nets d'intérêts.
- Une dotation initiale à la provision pour pertes sur créances de 517 millions de dollars (705 millions avant impôts) pour l'exercice à l'étude sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West.
- Un amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 264 millions de dollars (357 millions avant impôts) pour l'exercice considéré et de 23 millions (31 millions avant impôts) pour l'exercice précédent, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Les chiffres de l'exercice à l'étude tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 231 millions (311 millions avant impôts) liés à Bank of the West.
- L'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien au cours de l'exercice à l'étude, y compris une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions de dollars constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé, et une charge de 131 millions (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, constituée d'un montant de 138 millions comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et d'un montant de 22 millions comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.
- L'incidence d'une poursuite relative à M&I Marshall and Ilsley Bank, une banque absorbée, de 21 millions de dollars (27 millions avant impôts) au cours de l'exercice à l'étude, constituée de charges d'intérêts de 30 millions et d'un recouvrement de charges autres que d'intérêts nettes de 3 millions. Les chiffres de l'exercice précédent tiennent compte d'un montant de 846 millions (1 142 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 515 millions et des charges autres que d'intérêts de 627 millions.
- L'incidence de dessaisissements de 55 millions de dollars (37 millions avant impôts) au cours de l'exercice précédent, liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et au transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis, ce qui comprend une perte nette de 21 millions comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts et des charges de 16 millions, y compris des impôts de 22 millions à la clôture de la vente.

Le bénéfice net comptable a reculé par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des éléments susmentionnés, qui, dans l'ensemble, ont réduit le bénéfice net de 4 298 millions de dollars, comparativement à un profit de 4 498 millions au cours de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté a reculé, car l'inclusion de Bank of the West et la hausse des revenus sous-jacents ont été plus que contrebalancées par l'accroissement des charges sous-jacentes et la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Le bénéfice net comptable et le bénéfice net ajusté ont augmenté dans le cas de PE États-Unis et ont diminué dans le cas de BMO Gestion de patrimoine, de PE Canada et de BMO Marchés des capitaux. Sur une base comptable, les Services d'entreprise ont comptabilisé une perte nette, comparativement à un bénéfice net pour l'exercice précédent, en raison surtout des éléments précités. Sur une base ajustée, les Services d'entreprise ont inscrit une hausse de la perte nette.

Une analyse plus détaillée se trouve dans la section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite du bénéfice net, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Revenus

(en millions de dollars canadiens, avant impôts)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885
Revenus autres que d'intérêts	12 518	17 825
Total des revenus	31 199	33 710
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) ¹	1 939	(683)
Revenus, déduction faite des SCVPI ¹	29 260	34 393
Incidences des dessaisissements ²	-	21
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ³	2 011	(7 713)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ⁴	30	515
Incidences des mesures fiscales canadiennes ⁵	138	-
Incidences des éléments d'ajustement sur les revenus	2 179	(7 177)
Revenus ajustés^{2, 3, 4}	33 378	26 533
Revenus ajustés, déduction faite des SCVPI^{1, 2, 3, 4}	31 439	27 216

¹ Les revenus d'assurance peuvent varier en raison des fluctuations de la juste valeur des actifs d'assurance, lesquelles sont occasionnées par les fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers. Les placements qui soutiennent les passifs au titre des indemnités sont essentiellement des actifs à revenu fixe qui sont inscrits à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont constatées dans les revenus d'assurance figurant à l'état consolidé des résultats. Ces variations de la juste valeur sont en grande partie contrebalancées par celles de la juste valeur des passifs au titre des indemnités, dont l'incidence est prise en compte dans les SCVPI. La présentation des revenus déduction faite des SCVPI réduit la variabilité des résultats, ce qui permet de mieux évaluer les résultats d'exploitation. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités.

² Les revenus comptables de l'exercice 2022 tiennent compte de revenus autres que d'intérêts liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis, constitués d'un profit de 8 millions de dollars lié au transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis, et d'une perte de 29 millions, découlant de la conversion des monnaies étrangères, ce montant étant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers les revenus autres que d'intérêts, comptabilisée dans les Services d'entreprise.

³ Les revenus comptables tiennent compte des revenus (pertes) liés à l'acquisition de Bank of the West, découlant de la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'une perte de 2 011 millions de dollars, ce qui comprend des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation, et des pertes de 383 millions liées à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisées dans les revenus nets d'intérêts. Les chiffres de l'exercice 2022 tiennent compte de revenus de 7 713 millions, ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 7 665 millions et des revenus d'intérêts non liés à la négociation de 48 millions. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements sur cette acquisition, il y a lieu de se reporter à la section Acquisitions récentes.

⁴ Les revenus comptables tiennent compte de l'incidence d'une poursuite se rapportant à M&I Marshall and Ilsley Bank, une banque absorbée. Des charges d'intérêts de 30 millions de dollars ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2023 et de 515 millions, au cours de l'exercice 2022. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

⁵ Les revenus comptables de l'exercice 2023 tiennent compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada. Ces mesures fiscales tiennent compte d'une charge de 138 millions de dollars liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts, dans les Services d'entreprise.

Les revenus, déduction faite des SCVPI, et les résultats ajustés sont des montants non conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Les revenus comptables se sont établis à 31 199 millions de dollars, en baisse de 2 511 millions, ou de 7 %, comparativement à l'exercice précédent. Après avoir retranché des revenus d'assurance les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) (revenus nets), les revenus nets comptables se sont chiffrés à 29 260 millions, en baisse de 5 133 millions, ou de 15 %, par rapport à l'exercice précédent, et les revenus nets ajustés se sont situés à 31 439 millions, en hausse de 4 223 millions, ou de 16 %. L'inclusion de Bank of the West a contribué à hauteur de 3 143 millions aux revenus comptables et aux revenus ajustés au cours de l'exercice à l'étude. L'incidence du raffermissement du dollar américain a eu pour effet de faire croître les revenus de 2 % sur une base comptable et sur une base ajustée.

Le recul des revenus nets comptables reflète principalement l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur et l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des charges d'intérêts attribuable à la provision pour frais juridiques liée à la poursuite se rapportant à M&I Marshall and Ilsley Bank au cours de l'exercice précédent. Les revenus nets ont augmenté pour l'ensemble des groupes d'exploitation et ils ont reculé pour les Services d'entreprise sur une base comptable et sur une base ajustée.

BMO analyse ses revenus sur une base consolidée à partir des revenus comptabilisés selon les PCGR présentés dans ses états financiers consolidés annuels audités, après avoir retranché les SCVPI, ainsi que sur une base ajustée.

Une analyse plus détaillée se trouve dans la section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, et sur les résultats présentés sur la base des revenus nets que renferme la présente section qui traite des revenus, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Les **revenus nets d'intérêts** correspondent aux revenus perçus sur les actifs, notamment les prêts et les valeurs mobilières, y compris les revenus d'intérêts et certains revenus de dividendes, moins les charges d'intérêts liées aux passifs, notamment les dépôts. Les revenus nets d'intérêts, compte non tenu des revenus de négociation, sont présentés sur une base qui exclut les revenus d'intérêts et l'actif productif liés à la négociation.

La **marge nette d'intérêts** correspond au ratio des revenus nets d'intérêts à l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base. La marge nette d'intérêts, compte non tenu des revenus de négociation, est établie de la même manière, mais ne tient pas compte des revenus d'intérêts et de l'actif productif liés à la négociation.

Les **revenus nets autres que d'intérêts** correspondent aux revenus autres que d'intérêts, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI).

L'**actif productif moyen** correspond au solde moyen quotidien des dépôts auprès de banques centrales, des dépôts d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des valeurs mobilières et des prêts, pour une période de un an.

Les **revenus de négociation** se composent des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts qui proviennent d'opérations inscrites au bilan et hors bilan effectuées à des fins de négociation, et ils dépendent, entre autres, du volume d'activités menées pour le compte de clients qui traitent avec BMO afin de diminuer leurs risques ou d'investir, ainsi que des conditions des marchés. Nous réalisons un profit, ou marge, sur le total net des positions de nos clients en gérant de façon rentable, à l'intérieur de limites prescrites, le risque global de nos positions nettes. Nous tirons également des revenus restreints de nos principales positions de négociation. La gestion de ces opérations comprend généralement leur évaluation quotidienne à la valeur de marché. Les revenus de négociation comprennent également les revenus (charges) et les profits (pertes) relatifs aux instruments inscrits au bilan ainsi qu'aux contrats suivants : contrats de taux d'intérêt et de change (y compris les opérations au comptant), contrats sur titres de participation et sur produits de base et contrats de crédit.

Revenus nets d'intérêts

Les revenus nets d'intérêts comptables se sont établis à 18 681 millions de dollars, en hausse de 2 796 millions, ou de 18 %, par rapport à l'exercice précédent, tandis que les revenus nets d'intérêts ajustés se sont chiffrés à 19 094 millions, en hausse de 2 742 millions, ou de 17 %.

L'augmentation des revenus nets d'intérêts comptables reflète essentiellement la baisse des charges d'intérêts liées à la poursuite se rapportant à M&I Marshall and Ilsley Bank au cours de l'exercice précédent, contrebalancée en partie par l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur au cours de l'exercice considéré.

Les revenus nets d'intérêts ajustés ont augmenté pour PE Canada en raison de l'inclusion de Bank of the West, de l'accroissement des soldes et de l'élargissement des marges pour PE Canada et pour PE États-Unis, ainsi que de l'incidence du raffermissement du dollar américain, facteurs en partie contrebalancés par une baisse des revenus d'intérêts liés à la négociation, la baisse des revenus nets d'intérêts des Services d'entreprise et l'incidence des transactions comportant un transfert de risque. Les revenus nets d'intérêts liés à la négociation se sont situés à 900 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 772 millions, et ont été en grande partie compensés par les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation.

La marge nette d'intérêts comptable globale de BMO, établie à 1,63 %, s'est élargie de 1 point de base en regard de l'exercice précédent. La marge nette d'intérêts ajustée, compte non tenu des revenus nets d'intérêts et de l'actif productif liés à la négociation, s'est établie à 1,86 %, en hausse de 8 points de base, du fait essentiellement de l'élargissement des marges pour nos Services bancaires PE, ce qui comprend l'incidence de Bank of the West, facteurs en partie contrés par l'accroissement des actifs à faible rendement et la diminution de revenus nets d'intérêts des Services d'entreprise.

Variation des revenus nets d'intérêts, de l'actif productif moyen et de la marge nette d'intérêts¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Pour l'exercice clos le 31 octobre	Revenus nets d'intérêts ²		Actif productif moyen ³		Marge nette d'intérêts (en points de base)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
PE Canada	8 308	7 449	303 855	278 022	273	268
PE États-Unis	7 853	5 037	202 155	138 094	388	364
Services bancaires Particuliers et entreprises (PE)	16 161	12 486	506 010	416 116	319	300
Tous les autres groupes d'exploitation et Services d'entreprise ⁴	2 520	3 399	639 622	563 225	s. o.	s. o.
Total comptable	18 681	15 885	1 145 632	979 341	163	162
Total ajusté	19 094	16 352	1 145 632	979 341	167	167
Revenus nets d'intérêts et actif productif liés à la négociation	900	1 672	168 686	153 875	s. o.	s. o.
Total compte non tenu des revenus nets d'intérêts et de l'actif liés à la négociation	17 781	14 213	976 946	825 466	182	172
Total ajusté compte non tenu des revenus nets d'intérêts et de l'actif productif liés à la négociation	18 194	14 680	976 946	825 466	186	178
PE États-Unis (en millions de dollars américains)	5 818	3 893	149 767	106 829	388	364

¹ Les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Les revenus des groupes d'exploitation sont présentés selon une base d'imposition comparable (bic) dans les revenus nets d'intérêts. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO.

³ L'actif productif moyen représente le solde moyen quotidien des dépôts auprès de banques centrales, des dépôts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des titres et des prêts, pour une période de un an.

⁴ Pour de plus amples renseignements sur les revenus nets d'intérêts de ces autres groupes d'exploitation et des Services d'entreprise, il y a lieu de se reporter à la section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

s. o. - sans objet

Revenus autres que d'intérêts

(en millions de dollars canadiens) Pour l'exercice clos le 31 octobre	2023	2022
Commissions et droits sur titres	1 025	1 082
Frais de service - dépôts et ordres de paiement	1 517	1 318
Revenus de négociation	(216)	8 250
Commissions sur prêts	1 548	1 440
Frais de service de cartes	700	548
Gestion de placements et garde de titres	1 851	1 770
Revenus des fonds d'investissement	1 244	1 312
Commissions de prise ferme et de consultation	1 107	1 193
Profits sur titres, autres que de négociation	181	281
Revenus de change, autres que de négociation	235	181
Revenus (pertes) d'assurance	2 498	(157)
Quote-part du profit dans des entreprises associées et des coentreprises	185	274
Autres	643	333
Total comptable	12 518	17 825
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	1 939	(683)
Revenus autres que d'intérêts comptables, déduction faite des SCVPI	10 579	18 508
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ¹	1 628	(7 665)
Incidence des dessaisissements ²	-	21
Incidence des mesures fiscales canadiennes ³	138	-
Revenus autres que d'intérêts ajustés	14 284	10 181
Revenus autres que d'intérêts ajustés, déduction faite des SCVPI	12 345	10 864
Revenus d'assurance, déduction faite des SCVPI	559	526

¹ Les revenus autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2023 tiennent compte des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions de dollars sur certains swaps de taux d'intérêt liés à l'acquisition de Bank of the West découlant de la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, entre l'annonce et la clôture de l'acquisition, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. Les chiffres de l'exercice 2022 tiennent compte de profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 7 665 millions. Ces montants ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements sur cette acquisition, il y a lieu de se reporter à la section Acquisitions récentes.

² Les revenus autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2022 tiennent compte de l'incidence de dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis, constituée de pertes autres que d'intérêts de 21 millions de dollars, y compris un profit de 8 millions lié au transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis et une perte de 29 millions découlant de la conversion des monnaies étrangères, ce montant ayant été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers les revenus autres que d'intérêts. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise.

³ Les revenus autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2023 tiennent compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada. Ces mesures fiscales tiennent compte d'une charge de 138 millions de dollars liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts, dans les Services d'entreprise.

Les mesures de revenus comptables et ajustés, déduction faite des SCVPI, figurant dans la présente section ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysées à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Les revenus autres que d'intérêts comptables se sont élevés à 12 518 millions de dollars, en baisse de 5 307 millions par rapport à l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts comptables, déduction faite des SCVPI, se sont situés à 10 579 millions, en baisse de 7 929 millions, ou de 43 %, par rapport à l'exercice précédent, et les revenus autres que d'intérêts ajustés, déduction faite des SCVPI, se sont élevés à 12 345 millions, en hausse de 1 481 millions, ou de 14 %. L'inclusion de Bank of the West a contribué à hauteur de 461 millions aux revenus autres que d'intérêts. L'incidence du raffermissement du dollar américain a eu pour effet de faire croître les revenus autres que d'intérêts de 1 % sur une base comptable et sur une base ajustée.

Les revenus autres que d'intérêts comptables, déduction faite des SCVPI, ont diminué, en raison essentiellement de la perte liée aux mesures de gestion de la juste valeur au cours de l'exercice considéré comparativement à un profit pour l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts ajustés, déduction faite des SCVPI, ont progressé en raison de l'inclusion de Bank of the West et d'AIR MILES, de l'augmentation des revenus de négociation et des revenus générés par les cartes de crédit, ainsi que de l'incidence du raffermissement du dollar américain, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des revenus de commissions de prise ferme et de consultation et le recul des profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus de négociation sont analysés à la section ci-après.

Le montant brut des revenus d'assurance s'est établi à 2 498 millions de dollars, comparativement à des pertes de 157 millions pour l'exercice précédent, en raison surtout des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des ventes de rentes. Les revenus d'assurance peuvent varier en raison des fluctuations de la juste valeur des actifs d'assurance, lesquelles sont occasionnées par les fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers. Les placements qui soutiennent les passifs au titre des indemnités sont essentiellement des actifs à revenu fixe et des actifs sous forme de titres de participation qui sont inscrits à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont constatées dans les revenus d'assurance figurant à l'état consolidé des résultats. L'incidence de ces variations de la juste valeur est en grande partie contrebalancée par les variations de la juste valeur des passifs au titre des indemnités, qui sont prises en compte dans la section Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités.

Nous sommes d'avis que l'analyse des revenus, déduction faite des SCVPI, est utile compte tenu de la mesure dans laquelle les revenus d'assurance peuvent varier et puisque cette variabilité est grandement atténuée par les SCVPI.

Pour de plus amples renseignements sur les résultats présentés sur la base des revenus nets que renferme la présente section qui traite des revenus autres que d'intérêts, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Revenus de négociation¹

(en millions de dollars canadiens)
(base d'imposition comparable)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
Contrats de taux d'intérêt	770	893
Contrats de change	638	571
Contrats sur titres de participation	931	950
Contrats sur produits de base	192	189
Autres contrats	(1 526)	7 556
Total (bic) ²	1 005	10 159
Compensation selon la bic	321	237
Total comptable	684	9 922
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ³	1 628	(7 665)
Total ajusté des revenus de négociation	2 312	2 257
Présenté dans les :		
Revenus nets d'intérêts	1 221	1 909
Revenus autres que d'intérêts – revenus de négociation	(216)	8 250
Total (bic)	1 005	10 159
Compensation selon la bic	321	237
Total comptable, déduction faite de la compensation selon la bic	684	9 922
Total ajusté des revenus de négociation	2 312	2 257

¹ Les mesures de revenus comptables et ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysées à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Les revenus de négociation, présentés selon une base d'imposition comparable (bic), sont une mesure non conforme aux PCGR. Comme le font d'autres banques, BMO analyse les revenus de négociation sur une base d'imposition comparable (bic), qui reflète une augmentation des revenus nets d'intérêts sur les titres exonérés d'impôt par rapport aux montants équivalents avant impôts et qui facilite les comparaisons entre les revenus de sources imposables et ceux de sources exonérées d'impôt.

³ Les revenus de négociation de l'exercice 2023 tiennent compte de pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions de dollars sur certains swaps de taux d'intérêt liés à l'acquisition annoncée de Bank of the West découlant de la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, entre l'annonce et la clôture de l'acquisition, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. Les chiffres de l'exercice 2022 tiennent compte de profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 7 665 millions. Ces montants ont été comptabilisés dans les autres revenus de négociation des Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements sur cette acquisition, il y a lieu de se reporter à la section Acquisitions récentes.

Sur une bic, les revenus de négociation comptables se sont situés à 1 005 millions de dollars, en baisse de 9 154 millions, en raison principalement de l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West. Sur une bic, les revenus de négociation ajustés se sont établis à 2 633 millions, en hausse de 139 millions, ou de 6 %. Les revenus de négociation de contrats de change ont augmenté de 67 millions, ou de 12 %, en raison de l'accroissement des activités menées par les clients. Les revenus de négociation de contrats sur titres de participation et de contrats sur produits de base sont demeurés relativement inchangés par rapport à l'exercice précédent. Les revenus des activités de négociation de contrats de taux d'intérêt ont reculé de 123 millions, ou de 14 %, en raison de l'accroissement des activités menées pour le compte de clients. Sur une bic, les autres revenus de négociation ajustés ont augmenté de 211 millions, en raison principalement des réductions de valeur sur les engagements de souscriptions de prêt comptabilisées au cours de l'exercice précédent.

La section Risque de marché de la section Gestion globale des risques donne plus de renseignements sur les revenus de négociation.

Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités

Les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) se sont établis à 1 939 millions de dollars en 2023, comparativement à un montant négatif de 683 millions à l'exercice précédent. Les SCVPI ont augmenté, du fait surtout des variations de la juste valeur des passifs au titre des indemnités et de l'incidence de l'accroissement des ventes de rentes. Ces variations ont été atténuées en grande partie par les revenus.

Total des dotations à la provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	Total PE	BMO Gestion de patrimoine	BMO Marchés des capitaux	Services d'entreprise	Total de la Banque
2023							
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	784	380	1 164	5	9	2	1 180
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs	146	130	276	13	9	700	998
Total des provisions pour pertes sur créances	930	510	1 440	18	18	702	2 178
Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis ¹	-	-	-	-	-	(705)	(705)
Total ajusté des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances ²	930	510	1 440	18	18	(3)	1 473
Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations (%) ³	0,30	0,26	0,28	0,04	0,02	n. s.	0,35
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) ³	0,25	0,20	0,23	0,01	0,01	n. s.	0,19
2022							
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	432	107	539	2	(32)	(7)	502
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	(91)	(90)	(181)	(4)	(11)	7	(189)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	341	17	358	(2)	(43)	-	313
Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations (%) ³	0,12	0,01	0,09	(0,01)	(0,07)	n. s.	0,06
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) ³	0,15	0,08	0,13	-	(0,05)	n. s.	0,10

¹ Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'une dotation initiale à la provision pour pertes sur créances de 705 millions de dollars liée au portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West et comptabilisée dans les Services d'entreprise.

² Les résultats ajustés ne tiennent pas compte de certains éléments tirés des résultats comptables et ils sont utilisés pour calculer nos mesures ajustées, comme elles sont présentées dans le tableau ci-dessus. La direction évalue la performance sur une base comptable et sur une base ajustée, et elle considère utile de recourir à un tel mode de présentation. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, et, pour obtenir des informations sur la composition des montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, ainsi que sur les mesures financières supplémentaires, il y a lieu de se reporter au Glossaire de termes financiers.

³ Les ratios sont présentés sur une base annualisée.

n. s. - non significatif

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 2 178 millions de dollars sur une base comptable et à 1 473 millions sur une base ajustée, comparativement à 313 millions sur une base comptable et sur une base ajustée pour l'exercice précédent. Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances exprimé en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations s'est établi à 35 points de base sur une base comptable et à 24 points de base sur une base ajustée, comparativement à 6 points de base sur une base comptable et sur une base ajustée pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est élevée à 1 180 millions, en hausse de 678 millions par rapport à l'an dernier, les dotations enregistrées dans tous nos secteurs d'activité étant en hausse. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux exprimée en pourcentage du solde net moyen des prêts et des acceptations bancaires s'est élevée à 19 points de base, comparativement à 10 points de base à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est chiffrée à 998 millions sur une base comptable et à 293 millions sur une base ajustée pour l'exercice considéré, comparativement à un recouvrement des pertes sur créances de 189 millions sur une base comptable et sur une base ajustée pour l'exercice précédent. Sur une base comptable, la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs tient compte d'une dotation initiale à la provision de 705 millions sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West. Sur une base ajustée, la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 293 millions pour l'exercice à l'étude reflète principalement la migration du crédit du portefeuille, l'incertitude des conditions de crédit et la croissance des soldes, facteurs contrebalancés en partie par une amélioration des perspectives macroéconomiques, et par l'avantage continu découlant des transactions comportant un transfert de risque.

La note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités présente des renseignements supplémentaires sur la dotation à la provision pour pertes sur créances, y compris sur le plan géographique. Le tableau 12 de la section Données complémentaires fournit de plus amples renseignements sur la répartition sectorielle de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

La **dotation à la provision pour pertes sur créances** s'entend d'une charge portée en résultat, d'un montant jugé adéquat par la direction pour absorber toute perte de valeur des portefeuilles de prêts et acceptations et d'autres instruments de crédit, étant donné la composition des portefeuilles, la probabilité de défaut des emprunteurs, les perspectives économiques et la provision pour pertes sur créances déjà établie. La dotation à la provision pour pertes sur créances peut se composer de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Risque de crédit et de contrepartie - Dotation à la provision pour pertes sur créances et à la section Estimations et jugements comptables critiques - Provision pour pertes sur créances ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Le **solde moyen net des prêts et acceptations** s'entend du solde quotidien ou mensuel moyen des prêts et des engagements de clients aux termes d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, pour une période de un an.

Charges autres que d'intérêts¹

(en millions de dollars canadiens, avant impôts)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
Rémunération du personnel		
Salaires	6 602	4 467
Rémunération liée au rendement	3 565	3 193
Avantages du personnel	1 348	1 135
Total de la rémunération du personnel	11 515	8 795
Total des frais de bureau et de matériel	4 879	3 635
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 015	604
Autres charges		
Publicité et expansion des affaires	814	517
Communications	368	278
Honoraires	1 147	788
Autres	1 481	1 577
Total des autres charges	3 810	3 160
Total des charges autres que d'intérêts	21 219	16 194
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ²	(2 045)	(326)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³	(357)	(31)
Incidence des dessaisissements ⁴	-	(16)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ⁵	3	(627)
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁶	(22)	-
Incidence des éléments d'ajustement sur les charges autres que d'intérêts	(2 421)	(1 000)
Total des charges autres que d'intérêts ajustées	18 798	15 194
Ratio d'efficacité (%)	68,0	48,0
Ratio d'efficacité, déduction faite des SCVPI (%) ¹	72,5	47,1
Ratio d'efficacité ajusté (%)	56,3	57,3
Ratio d'efficacité ajusté, déduction faite des SCVPI (%) ¹	59,8	55,8

¹ Les résultats, les mesures et les ratios comptables et ajustés, déduction faite des SCVPI, ne sont pas conformes aux PCGR. Pour obtenir un rapprochement quantitatif des revenus, déduction faite des SCVPI, et des résultats ajustés, il y a lieu de se reporter à la section Revenus et à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Les charges autres que d'intérêts comptables tiennent compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 2 027 millions de dollars pour l'exercice 2023 et de 316 millions, pour l'exercice 2022, relativement à l'acquisition de Bank of the West, comptabilisés dans les Services d'entreprise. En outre, les charges autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2022 tiennent compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 5 millions relativement à Radicle et à Clearpool pour l'exercice 2023, et de 10 millions relativement à KGS-Alpha et à Clearpool pour l'exercice 2022, comptabilisés dans BMO Marchés des capitaux. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 13 millions relativement à l'acquisition d'Air Miles, comptabilisés dans PE Canada.

³ Les charges autres que d'intérêts comptables tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 357 millions de dollars pour l'exercice 2023 et de 31 millions pour l'exercice 2022, comptabilisés dans le groupe d'exploitation pertinent.

⁴ Les charges autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2022 tiennent compte de l'incidence de dessaisissements de 32 millions de dollars, y compris d'impôts de 22 millions liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis, comptabilisés dans les Services d'entreprise.

⁵ Les charges autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2023 tiennent compte de l'incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'un recouvrement de charges autres que d'intérêts nettes de 3 millions de dollars et les chiffres de l'exercice 2022 tiennent compte d'une provision de 627 millions. Ces montants ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

⁶ Les charges autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2023 tiennent compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada, constituée d'un montant de 22 millions de dollars lié à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, comptabilisée dans les Services d'entreprise.

s. o. - sans objet

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 21 219 millions de dollars, en hausse de 5 025 millions, ou de 31 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 18 798 millions, en hausse de 3 604 millions, ou de 24 % par rapport à l'exercice précédent. L'inclusion de Bank of the West a contribué à hauteur de 4 284 millions aux charges autres que d'intérêts comptables et à hauteur de 2 181 millions sur une base ajustée. L'incidence du raffermissement du dollar américain a eu pour effet de faire croître les charges autres que d'intérêts de 2 % sur une base comptable et sur une base ajustée.

Les résultats comptables tiennent compte d'une hausse des coûts liés à l'intégration et à l'acquisition et de l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions comparativement à l'exercice précédent, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des frais juridiques liés à la poursuite se rapportant à M&I Marshall and Ilsley Bank pour l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comptables et ajustées ont augmenté essentiellement en raison de l'inclusion de Bank of the West, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel, des coûts liés à la technologie, des frais de publicité et d'expansion des affaires, de la provision pour frais juridiques pour l'exercice considéré et de l'incidence du raffermissement du dollar américain.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite des charges autres que d'intérêts, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
Retenues salariales	517	398
Impôt foncier	40	34
Impôt provincial sur le capital	50	45
Taxe d'affaires	24	11
Taxe de vente harmonisée, TPS, TVA et autres taxes de vente	563	459
Divers	1	1
Total des droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) ¹	1 195	948
Charge d'impôts sur le résultat	1 486	4 349
Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes	2 681	5 297
Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes en pourcentage du bénéfice		
avant la charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes	38,0	28,1
Taux d'impôt effectif (%)	25,3	24,3
Taux d'impôt effectif ajusté (%)	22,3	22,8

¹ Les autres impôts et taxes sont inclus dans diverses catégories de charges autres que d'intérêts.

La charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes ainsi que le taux d'impôt effectif ajusté ne sont pas conformes aux PCGR et ils sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

La charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes s'est élevée à 2 681 millions de dollars pour l'exercice considéré. De ce montant, un total de 1 345 millions a été engagé au Canada, dont une tranche de 498 millions est incluse dans la charge d'impôts sur le résultat et le reste, soit une tranche de 847 millions, a été comptabilisée dans le total des droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes). La diminution par rapport à 5 297 millions à l'exercice précédent reflète principalement la baisse de la charge d'impôts sur le résultat.

La charge d'impôts sur le résultat présentée à l'état consolidé des résultats est fondée sur les transactions comptabilisées en résultat, quel que soit le moment où ces transactions sont assujetties à l'impôt par les administrations fiscales, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, comme il est indiqué à la note 22 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

La direction évalue les résultats consolidés de BMO ainsi que la charge d'impôts connexe selon les PCGR. Nous évaluons et présentons les résultats de nos groupes d'exploitation et les impôts sur le résultat connexes sur une base d'imposition comparable.

La charge d'impôts sur le résultat s'est chiffrée à 1 486 millions de dollars, contre 4 349 millions pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif comptable s'est établi à 25,3 %, contre 24,3 % pour l'exercice précédent du fait essentiellement de l'incidence de certaines mesures fiscales canadiennes au cours de l'exercice 2023. La charge d'impôts sur le résultat ajustée s'est établie à 2 493 millions, comparativement à 2 670 millions pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est élevé à 22,3 %, contre 22,8 % pour l'exercice précédent.

BMO couvre, à des fins comptables, une partie du risque de change découlant d'investissements dans les établissements à l'étranger en finançant ces investissements dans la devise appropriée. Un profit ou une perte provenant des activités de couverture et un profit ou une perte latent provenant de la conversion des établissements à l'étranger viennent diminuer ou augmenter les autres éléments du résultat global. Aux fins des impôts sur le résultat, un profit ou une perte sur les opérations de couverture entraîne une charge ou une économie d'impôts sur le résultat de la période en cours, qui vient diminuer ou augmenter les autres éléments du résultat global, tandis que le profit ou la perte latent lié aux investissements dans les établissements à l'étranger n'est assujéti aux impôts sur le résultat que lorsque ces investissements sont liquidés. La charge fiscale ou l'avantage fiscal découlant d'un profit ou d'une perte sur des opérations de couverture est tributaire des fluctuations des cours de change d'une période à l'autre. Les opérations de couverture liées aux investissements dans les établissements à l'étranger ont donné lieu à un recouvrement d'impôts sur le résultat de 90 millions de dollars pour l'exercice considéré, lequel a été affecté aux autres éléments du résultat global, contre un recouvrement de 124 millions pour l'exercice précédent. La note 22 afférente aux états financiers consolidés annuels audités contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

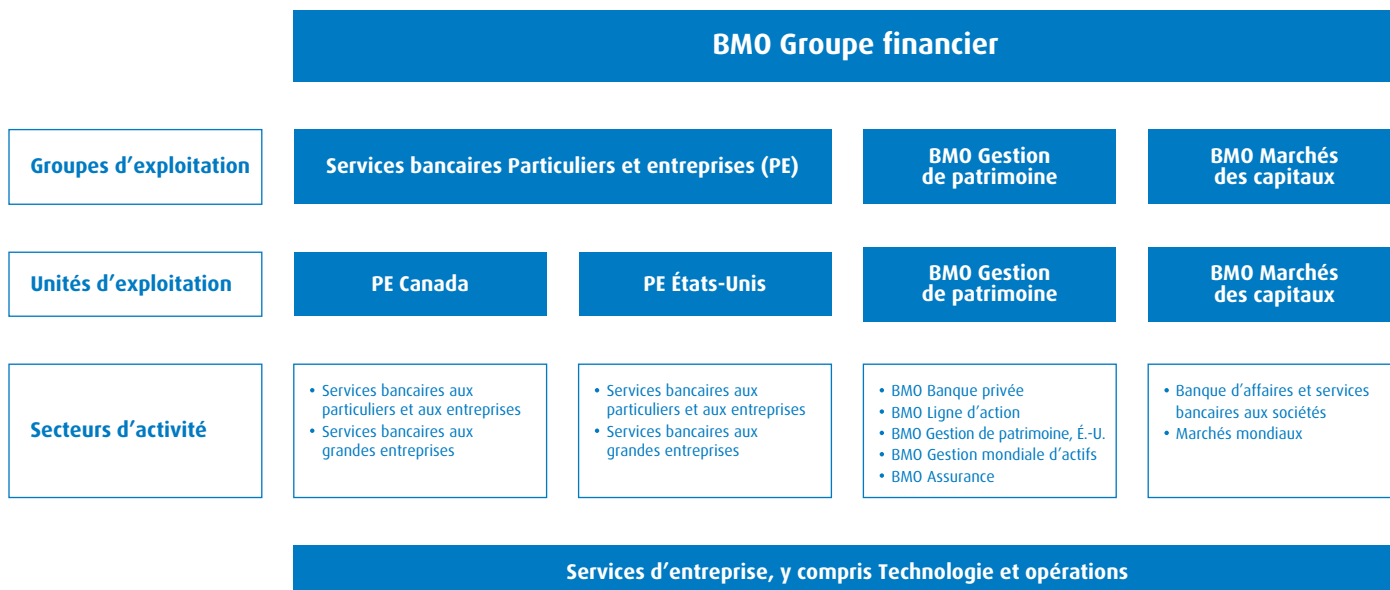
Des modifications législatives et des changements apportés à la politique fiscale, y compris leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux, peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice. Il y a lieu de se reporter à la section Estimations et jugements comptables critiques pour obtenir de plus amples détails. Dans le tableau ci-dessus, nous présentons la charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes en pourcentage du bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes, lequel est un ratio financier non conforme aux PCGR qui pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs, afin de refléter l'incidence intégrale de l'ensemble des droits ou taxes et impôts en pourcentage de notre bénéfice.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite de la charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation

Sommaire

La présente section comprend une analyse des résultats financiers de chacun des groupes d'exploitation de BMO et une description de leurs unités d'exploitation, de leurs activités, de leurs stratégies, de leurs défis, de leurs réalisations ainsi que de leurs perspectives d'avenir.



Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO

BMO présente les résultats financiers de ses trois groupes d'exploitation, dont l'un comprend deux unités d'exploitation, et ils sont tous soutenus par les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O) des Services d'entreprise. Les résultats des unités d'exploitation comprennent les ventilations, provenant des Services d'entreprise, des revenus liés à la trésorerie, des coûts associés aux services fournis par les unités fonctionnelles et l'unité T&O, ainsi que des fonds propres. L'incidence de l'acquisition de Bank of the West a été prise en compte dans nos résultats en tant que regroupement d'entreprises, essentiellement dans les groupes d'exploitation PE États-Unis et BMO Gestion de patrimoine.

BMO a recours à la fixation des prix de cession interne des fonds et des liquidités entre la Direction de la trésorerie et les unités d'exploitation afin d'attribuer le coût et le crédit appropriés aux fonds pour établir adéquatement le prix des prêts et des dépôts et de faciliter l'évaluation de la performance en matière de rentabilité de chaque secteur d'activité. Ces méthodes tiennent également compte du coût des actifs liquides supplémentaires qui sont détenus afin de combler d'éventuels besoins en liquidité et de faciliter la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de liquidité dans le respect de notre cadre d'appétit pour le risque et des exigences réglementaires. Nous passons en revue nos méthodologies de prix de cession interne au moins une fois par an afin qu'elles soient conformes à nos pratiques de gestion des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de financement, et nous les mettons à jour au besoin.

Les coûts associés aux services fournis par les unités fonctionnelles et l'unité T&O sont en grande partie répartis entre les quatre unités d'exploitation, les montants restants étant pris en compte dans les Services d'entreprise. Certaines charges directement engagées pour soutenir une unité d'exploitation spécifique sont généralement attribuées à cette unité d'exploitation. Les autres charges sont généralement réparties entre les unités d'exploitation selon des montants qui reflètent raisonnablement le niveau de soutien fourni à chaque unité d'exploitation. Nous passons en revue annuellement nos méthodes de répartition des charges et nous les mettons à jour au besoin.

Les fonds propres sont imputés aux unités d'exploitation en fonction du montant de fonds propres réglementaires requis pour soutenir les activités commerciales. À compter de l'exercice 2023, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 10,5 % pour l'exercice 2022, afin de tenir compte du renforcement des exigences de fonds propres. Les fonds propres non imputés sont comptabilisés dans les Services d'entreprise. Nous passons en revue chaque année nos méthodes d'imputation des fonds propres et nous les mettons à jour au besoin.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités de notre structure organisationnelle soient réorientés pour appuyer nos priorités stratégiques, et les chiffres comparatifs des périodes antérieures ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

À l'instar des membres de notre groupe bancaire de référence au Canada, nous analysons les revenus consolidés à partir des revenus calculés selon les PCGR figurant dans les états financiers consolidés annuels audités plutôt que sur une base d'imposition comparable. Comme plusieurs autres banques, BMO analyse les revenus de ses unités d'exploitation sur une base d'imposition comparable (bic). Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat de BMO Marchés des capitaux et de PE États-Unis relativement aux titres exonérés d'impôts sont augmentés à des montants équivalents avant impôts qui facilitent la comparaison du bénéfice provenant de sources imposables et de celles qui ne le sont pas. La compensation des ajustements sur une bic des unités est reflétée dans les revenus et la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise.

Services bancaires Particuliers et entreprises¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	PE Canada		PE États-Unis		Total – PE	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Revenus nets d'intérêts (bic) ²	8 308	7 449	7,853	5 037	16 161	12 486
Revenus autres que d'intérêts	2 519	2 419	1 573	1 265	4 092	3 684
Total des revenus (bic) ²	10 827	9 868	9 426	6 302	20 253	16 170
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	784	432	380	107	1 164	539
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	146	(91)	130	(90)	276	(181)
Total des dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	930	341	510	17	1 440	358
Charges autres que d'intérêts	4 770	4 349	5 502	3 043	10 272	7 392
Bénéfice avant impôts sur le résultat	5 127	5 178	3 414	3 242	8 541	8 420
Charge d'impôts sur le résultat (bic) ²	1 409	1 352	690	745	2 099	2 097
Bénéfice net comptable	3 718	3 826	2 724	2 497	6 442	6 323
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³	9	-	-	-	9	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	6	1	234	5	240	6
Bénéfice net ajusté	3 733	3 827	2 958	2 502	6 691	6 329
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 677	3 783	2 672	2 461	6 349	6 244
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 692	3 784	2 906	2 466	6 598	6 250

¹ Les résultats ajustés que renferme le présent tableau ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Des montants sur une base d'imposition comparable (bic) de 33 millions de dollars pour l'exercice 2023 et de 25 millions pour l'exercice 2022 ont été comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts, les revenus et la charge d'impôts sur le résultat.

³ Des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 13 millions de dollars avant impôts relatifs à l'acquisition d'AIR MILES pour l'exercice 2023 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ Des montants avant impôts liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 323 millions pour l'exercice 2023 et de 7 millions pour l'exercice 2022 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) englobent nos deux unités d'exploitation de services aux particuliers et aux entreprises : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis). Le bénéfice net comptable des Services bancaires PE s'est chiffré à 6 442 millions de dollars en 2023, en hausse de 119 millions, ou de 2 %, en regard d'il y a un an. Le bénéfice net ajusté, lequel ne tient pas compte des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration et de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, s'est établi à 6 691 millions en 2023, en hausse de 362 millions, ou de 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Ces unités d'exploitation sont passées en revue séparément dans les sections ci-après.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada offrent des produits et des services financiers à près de huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises aident les clients à améliorer leurs finances par l'intermédiaire d'un réseau de presque 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et de plus de 3 200 guichets automatiques. Nos conseillers des Services bancaires aux grandes entreprises, présents partout au Canada, offrent une expertise sectorielle précieuse, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

Secteurs d'activité

Les **Services bancaires aux particuliers et aux entreprises** proposent une vaste gamme de produits et de services, notamment des services de dépôt, des prêts à l'habitation, du crédit à la consommation, des prêts aux petites entreprises, des cartes de crédit, des services de gestion de trésorerie, des conseils en matière de services financiers et de placement courants et d'autres services bancaires, en ayant pour objectif global d'offrir aux clients une expérience exceptionnelle à chacune de leurs interactions avec eux, et de leur donner les moyens d'améliorer leurs finances.

Les **Services bancaires aux grandes entreprises** offrent aux clients une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché, notamment diverses options de financement et solutions de trésorerie et de paiement, ainsi que des produits de gestion des risques. Nos conseillers travaillent en collaboration avec les clients pour anticiper leurs besoins financiers et leur faire profiter de notre expertise unique et de nos connaissances sectorielles afin de les aider à gérer leurs activités commerciales et à accroître leur volume d'affaires.

Stratégie et grandes priorités

Priorités et réalisations en 2023

Grande priorité : Tirer parti de notre présence bien établie pour stimuler la croissance et la fidélisation de la clientèle en continuant d'investir dans des capacités distinctives et en offrant une expérience Un seul et même client améliorée

Réalisations en 2023

- Nous avons maintenu une forte fidélisation de la clientèle dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et celui des services bancaires aux grandes entreprises, comme le démontre notre taux de recommandation net¹.
- Nous avons été classés deux fois au premier rang par J.D. Power², pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires aux particuliers au Canada, ainsi que pour la satisfaction de la clientèle en matière de services bancaires en ligne dans son étude de 2023 sur la satisfaction à l'égard des services bancaires en ligne au Canada, obtenant la note la plus élevée parmi les grandes banques canadiennes, ce qui démontre notre engagement à soutenir les réalisations et les objectifs financiers de nos clients, ainsi que l'attention que nous portons à la commodité et à l'innovation dans tous les circuits.
- Le magazine *World Finance* nous a octroyé le titre de Meilleure banque commerciale au Canada pour la neuvième année d'affilée et celui de Meilleure banque de services aux particuliers au Canada pour la deuxième année de suite; cette récompense repose sur notre stratégie Le numérique au premier plan, la prestation d'expériences en personne et numériques de premier ordre qui répondent aux attentes en constante évolution de nos clients – voire les dépassent – et des services de gestion financière numériques parmi les meilleurs du secteur.
- Nous avons encore augmenté le nombre de conseillers en contact direct avec la clientèle au sein de notre effectif, ce qui a renforcé notre capacité d'aborder avec les clients les questions financières qui leur importent.

Accent en 2024

- Favoriser une forte fidélisation de la clientèle en misant sur nos capacités améliorées dans l'ensemble des circuits
- Tirer parti de notre stratégie Un seul et même client pour offrir une expérience connectée et intégrée à nos clients, en adoptant une approche globale pour répondre à leurs besoins à l'échelle de nos secteurs d'activité

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, continuer à favoriser l'acquisition de clients, accroître notre part de portefeuille, favoriser l'adoption des services numériques, améliorer les entretiens en personne axés sur les conseils et donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances

Réalisations en 2023

- Nous avons continué à élargir nos capacités de vente et de service numériques : plus du tiers des achats de nos produits bancaires de base ont été faits par voie numérique, tandis que plus de 90 % des transactions de service ont été effectuées par l'intermédiaire des circuits libre-service, ce qui a permis à nos employés de première ligne de se concentrer sur la prestation de services-conseils exceptionnels.
- Nous avons augmenté notre part de marché dans des catégories clés, y compris les dépôts, les prêts hypothécaires et les cartes de crédit, grâce à une forte acquisition de clients sur 12 mois.
- Nous avons terminé notre acquisition du Programme de récompense AIR MILES, l'un des programmes de fidélisation les plus reconnus au Canada, qui compte plus de 10 millions de comptes d'adhérents actifs. Nous avons ajouté de nouveaux partenariats et mis en place de nouvelles fonctionnalités robustes, y compris une plateforme de réservation de voyage mise à jour, une appli mobile AIR MILES et de nouvelles façons d'accumuler des milles.
- Nous avons aidé les clients à accroître leur épargne grâce aux objectifs d'épargne de BMO et au Compte amplificateur d'épargne BMO, en plus de leur offrir l'accès au programme de littératie financière en ligne FinancesFutées BMO.
- Nous avons amélioré nos offres de soutien aux nouveaux arrivants au Canada, notamment en élargissant la fonction d'ouverture de compte avant l'arrivée de premier ordre du programme Nouveau commencement avec BMO^{MD}, et avons continué d'établir et de développer des relations stratégiques avec Immigration.ca et Immigrant Services Calgary afin de fournir aux nouveaux arrivants des conseils et des ressources spécialisés pour faciliter leur transition vers leur nouvelle vie au Canada.

¹ Taux de recommandation net (TRN) : Pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue.

² Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le site www.jdpower.com/business (en anglais).

- Nous avons lancé le programme Financement pour un avenir plus vert à l'intention des petites et moyennes entreprises agricoles, dans le cadre duquel nous avons engagé 30 millions de dollars dans un produit de financement lié au climat qui soutient les investissements dans des pratiques d'affaires durables et des mesures de résilience aux changements climatiques.
- Nous avons lancé le programme *BMO pour les entrepreneurs autochtones*, conçu pour offrir aux propriétaires d'entreprises autochtones un meilleur accès à un fonds de roulement, à des ressources éducatives et à des partenariats professionnels.

Accent en 2024

- Favoriser l'acquisition de clients grâce à notre proposition de valeur distinctive qui repose sur des capacités d'analyse et de marketing numérique
- Offrir des produits et des services distinctifs qui répondent aux besoins des clients et leur donnent les moyens d'améliorer leurs finances
- Accélérer la croissance de notre Programme de récompense AIR MILES en renforçant l'offre pour les adhérents et les partenaires du programme

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux grandes entreprises, continuer à mettre l'accent sur les secteurs et les régions clés et améliorer l'expérience client grâce à des capacités et à des produits novateurs, y compris des solutions axées sur la transition climatique et Le numérique au premier plan

Réalisations en 2023

- Nous avons maintenu une position de chef de file dans les régions de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique et consolidé notre deuxième rang au classement des parts du marché national en ce qui concerne les prêts, en plus d'enregistrer une croissance des dépôts plus forte que celle de nos concurrents.
- Nous avons lancé un nouveau produit de financement pour les rénovations, le premier du genre au Canada, qui repose sur nos relations stratégiques avec des entreprises de services énergétiques et la Banque de l'infrastructure du Canada et est combiné à du financement à la construction traditionnel.
- Nous avons lancé Place de marché BMO, un guichet unique pour les partenariats avec des tiers, auquel nos clients à l'échelle de l'Amérique du Nord peuvent connecter leurs comptes afin de créer une expérience bancaire plus efficace et personnalisée.
- Nous avons ajouté une fonctionnalité de portefeuille mobile à nos cartes physiques et virtuelles, ainsi que l'option de paiements sans contact par l'intermédiaire de Mastercard Extend, pour aider nos clients titulaires d'une carte d'entreprise au Canada et aux États-Unis à gérer plus facilement leurs activités.

Accent en 2024

- Continuer à mettre l'accent sur les secteurs et les régions clés
- Approfondir les relations grâce à la simplification et à l'innovation numérique afin de stimuler la croissance des dépôts
- Continuer à élaborer des solutions pour soutenir nos clients dans leur parcours de transition carbone et climatique

Grande priorité : Favoriser l'efficacité en simplifiant et en rationalisant nos activités et en investissant dans les capacités numériques

Réalisations en 2023

- Nous avons mis en place de nouvelles solutions numériques pour répondre aux besoins de nos clients, y compris la préqualification hypothécaire et les versements forfaitaires périodiques sur les prêts hypothécaires, en plus de lancer le programme de versements échelonnés pour les cartes de crédit PaiementFuté BMO^{MC}, qui simplifie les transactions par carte et aide les clients à établir leurs antécédents de crédit.
- Nous avons poursuivi la modernisation de notre fonction de paiements en ligne et continué d'améliorer l'expérience de nos clients et notre efficacité opérationnelle, notamment en mettant à niveau nos plateformes, en renforçant nos capacités de détection de la fraude et en augmentant les limites de transaction; nous avons aussi optimisé l'interface BMO.com grâce à l'introduction d'un outil avancé de gestion des décisions qui s'adapte rapidement à l'évolution des exigences et de la réglementation du marché.
- Nous avons remporté deux prix Celent Model Bank 2023, pour la transformation numérique des services aux particuliers et la résilience financière des clients, ce qui témoigne de notre leadership en matière de transformation numérique et de notre engagement à améliorer l'expérience client.
- Nous avons été reconnus pour notre sens de l'innovation lors du Festival Cannes Lions de 2023 en remportant l'or pour BMO NXT LVL, une plateforme de jeu unique en son genre sur Twitch qui renseigne et informe les joueurs sur les finances personnelles.
- Nous nous sommes classés au premier rang de l'étude comparative des nouvelles fonctionnalités des services bancaires mobiles au Canada d'Insider Intelligence de 2023 dans les catégories de la gestion des comptes, de la gestion numérique des fonds et des alertes.
- Nous nous sommes classés au rang de chef de file global dans la grille de performance des services bancaires numériques au Canada de 2023 de Javelin, dans les catégories de la santé financière, des virements de fonds et de l'ouverture de compte.
- Nous avons été reconnus pour notre innovation en matière d'intelligence artificielle et d'analyse avancée par Datos Insights, qui nous a décerné un prix Cash Management and Payments Impact en 2023.
- Nous avons continué à offrir des solutions bancaires ouvertes automatisées à nos entreprises clientes au moyen de partenariats avec Xero et FISSPAN, permettant aux propriétaires de se concentrer davantage sur la croissance de leurs activités.

Accent en 2024

- Continuer à simplifier et à numériser les processus afin d'améliorer l'efficacité
- Continuer à renforcer nos capacités numériques en tirant parti de partenariats existants et nouveaux et offrir des expériences numériques de premier plan à nos clients

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, doublée d'un engagement à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif

Réalisations en 2023

- Nous avons amélioré notre indice de mobilisation des employés, qui se situe à un niveau égal à l'indice de référence des sociétés chefs de file à l'échelle mondiale, grâce à des améliorations continues dans tous les domaines prioritaires de notre culture de réussite.
- Nous avons ouvert la Place BMO à Toronto, un nouvel espace de travail conçu dans un souci d'accessibilité, de durabilité, d'inclusion et de collaboration, en conformité avec notre raison d'être et notre stratégie L'inclusion sans obstacles.
- Nous avons mis en œuvre, au sein des Services bancaires Particuliers et entreprises, un programme de rotation qui témoigne de notre engagement à attirer et à former des talents issus de la diversité en leur donnant accès à des expériences de carrière enrichissantes et à des occasions de perfectionnement.
- Nous avons obtenu un prix Mérite du français décerné par l'Office québécois de la langue française pour la promotion de l'utilisation du français en milieu de travail et la préservation de la culture francophone au sein de BMO.

Accent en 2024

- Continuer à attirer et à perfectionner un effectif diversifié tout en veillant à promouvoir un milieu de travail inclusif
- Maintenir une culture de réussite de calibre mondial et continuer à favoriser une forte mobilisation des employés

PE Canada¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts	8 308	7 449
Revenus autres que d'intérêts	2 519	2 419
Total des revenus	10 827	9 868
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	784	432
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	146	(91)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	930	341
Charges autres que d'intérêts	4 770	4 349
Bénéfice avant impôts sur le résultat	5 127	5 178
Charge d'impôts sur le résultat	1 409	1 352
Bénéfice net comptable	3 718	3 826
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ²	9	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³	6	1
Bénéfice net ajusté	3 733	3 827
Charges autres que d'intérêts ajustées	4 749	4 348
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 677	3 783
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	3 692	3 784

Principales mesures de la performance

Revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises	7 762	6 890
Revenus des Services bancaires aux grandes entreprises	3 065	2 978
Rendement des capitaux propres (%) ⁴	26,9	32,1
Rendement des capitaux propres ajustés (%) ⁴	27,0	32,1
Levier d'exploitation (%)	-	2,7
Levier d'exploitation ajusté (%)	0,4	2,7
Ratio d'efficacité (%)	44,1	44,1
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%)	0,25	0,15
Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen (%)	2,73	2,68
Actif productif moyen	303 855	278 022
Solde moyen brut des prêts et acceptations	314 988	290 324
Solde moyen net des prêts et acceptations	313 486	288 979
Solde moyen des dépôts	272 575	243 541
Effectif - équivalent temps plein	16 217	15 471

¹ Les résultats et les ratios ajustés sont non conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

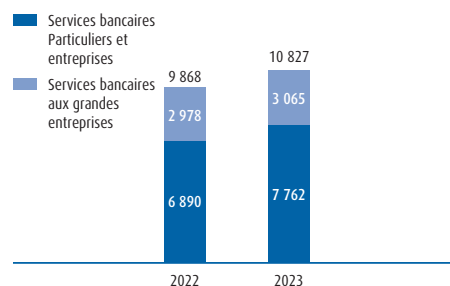
² Des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration avant impôts liés à l'acquisition d'AIR MILES de 13 millions de dollars pour l'exercice 2023 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

³ Des montants avant impôts liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 8 millions de dollars pour l'exercice 2023 et de 1 million pour l'exercice 2022 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. À compter de l'exercice 2023, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 10,5 % pour l'exercice 2022. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

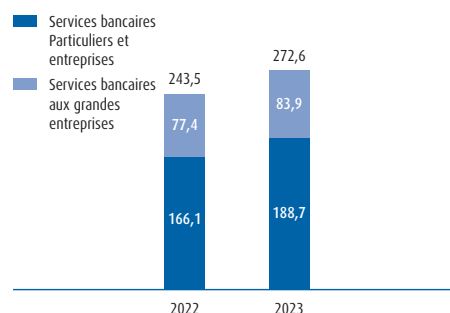
Revenus par secteur d'activité

(en millions de dollars)



Solde moyen des dépôts*

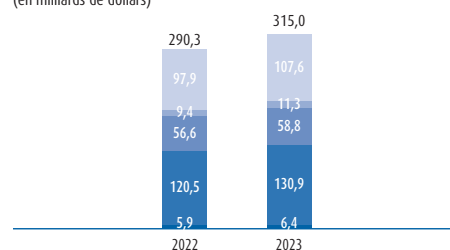
(en milliards de dollars)



* La somme des nombres ne correspond pas nécessairement au total en raison de l'arrondissement.

Solde moyen brut des prêts et acceptations*

(en milliards de dollars)



* La somme des nombres ne correspond pas nécessairement au total en raison de l'arrondissement.

Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de PE Canada s'est élevé à 3 718 millions de dollars, en baisse de 108 millions, ou de 3 %, comparativement à il y a un an, la forte croissance des revenus ayant été plus que contrebalancée par la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'accroissement des charges.

Le total des revenus s'est établi à 10 827 millions de dollars, soit une hausse de 959 millions, ou de 10 % par rapport à l'an dernier. Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 859 millions, ou de 12 %, en raison de l'accroissement des soldes et de l'élargissement des marges nettes d'intérêts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 100 millions, ou de 4 %, du fait surtout de l'inclusion des résultats d'AIR MILES et de l'augmentation des revenus générés par les cartes de crédit, ce qui a été contrebalancé en partie par la baisse des profits sur les investissements dans les Services bancaires aux grandes entreprises et la baisse des revenus tirés des commissions sur prêts et des revenus tirés des commissions de distribution de fonds d'investissement. La marge nette d'intérêts, qui s'est située à 2,73 %, a progressé de 5 points de base par rapport à l'exercice précédent, l'accroissement des marges sur les dépôts et la croissance plus rapide des dépôts par rapport aux prêts ayant été contrebalancés en partie par le rétrécissement des marges sur les prêts.

Les revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 872 millions de dollars, ou de 13 %, en raison de l'augmentation des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts. Les revenus des Services bancaires aux grandes entreprises se sont renforcés de 87 millions, ou de 3 %, en raison de la hausse des revenus nets d'intérêts, ce qui a été compensé partiellement par une baisse des revenus autres que d'intérêts.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est chiffré à 930 millions de dollars, en hausse de 589 millions par rapport à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 784 millions, en hausse de 352 millions par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète une hausse des dotations à la provision liées aux Services bancaires Particuliers et entreprises et aux Services bancaires aux grandes entreprises. Au cours de l'exercice à l'étude, une dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 146 millions a été enregistrée, comparativement à un recouvrement de 91 millions à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 4 770 millions de dollars, soit une hausse de 421 millions, ou de 10 % par rapport à l'an dernier, ce qui reflète l'augmentation des frais liés au personnel, y compris les indemnités de départ, l'incidence d'AIR MILES et les autres coûts liés aux investissements dans les activités.

Le solde moyen brut des prêts et acceptations a augmenté de 24,7 milliards de dollars, ou de 8 %, par rapport à il y a un an, pour s'établir à 315,0 milliards, ce qui reflète la croissance de 7 % des soldes des prêts des Services bancaires Particuliers et entreprises, de 10 % des soldes des prêts des Services bancaires aux grandes entreprises et de 20 % des soldes de cartes de crédit. Le solde moyen des dépôts a augmenté de 29,0 milliards, ou de 12 %, pour s'établir à 272,6 milliards, ce qui reflète la croissance de 14 % des soldes des dépôts des Services bancaires Particuliers et entreprises et de 8 % des soldes des dépôts des Services bancaires aux grandes entreprises, ce qui s'explique surtout par la forte croissance des dépôts à terme.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Les solides résultats des Services bancaires PE Canada pour l'exercice 2023 ont démontré la résilience et la capacité de ce secteur d'activité à s'adapter rapidement à l'incertitude économique. Bien que l'inflation ait ralenti par rapport aux sommets atteints à l'exercice 2022, elle demeure élevée et la Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt de 125 points de base supplémentaires au cours de l'exercice 2023 pour les porter à 5,0 %, ce qui, combiné à une demande mondiale plus faible, a ralenti la croissance du PIB par rapport à l'exercice précédent. La hausse des taux d'intérêt a contribué à la forte croissance des dépôts à terme, neutralisant en partie le recul des dépôts des comptes de chèques et d'épargne attribuable à la migration des dépôts et à une réduction de l'épargne excédentaire accumulée pendant la pandémie. La croissance des prêts hypothécaires est demeurée vigoureuse au premier semestre de 2023, soutenue par un accroissement robuste de la population et une augmentation de la demande de logements, mais la croissance des soldes a ralenti au deuxième semestre de l'exercice 2023, les ventes de logements ayant diminué par suite des hausses des taux hypothécaires. La croissance des soldes des comptes de cartes de crédit a été soutenue par une acquisition fructueuse de clients, une hausse des dépenses de consommation par rapport à l'exercice précédent et le retour des soldes reportés à des niveaux plus normaux. La croissance des prêts aux entreprises a ralenti pendant la deuxième moitié de l'exercice 2023 en raison du contexte de hausse des taux d'intérêt. La performance en matière de crédit se normalise après avoir atteint des niveaux historiquement bas, les taux d'insolvabilité et de dépréciation affichant une tendance à la hausse. La croissance des charges a ralenti par rapport au premier semestre de l'exercice, reflétant l'incidence des investissements de l'exercice précédent dans notre équipe de vente, la technologie et la publicité, qui ont contribué à une forte acquisition de clients et à un accroissement de notre part de marché.

Nous nous attendons à ce que l'économie canadienne ralentisse davantage au cours de l'exercice 2024, ce qui devrait maintenir la demande de prêts à un niveau modeste. La Banque du Canada devrait maintenir les taux d'intérêt stables avant de les réduire graduellement à compter du deuxième semestre. La migration vers les dépôts à terme devrait diminuer et la croissance des prêts hypothécaires devrait ralentir davantage en raison des prix élevés qui freinent les ventes de logements, une situation partiellement neutralisée par l'incidence de l'immigration continue. La performance relative au crédit devrait se détériorer légèrement par rapport à l'exercice 2023, mais demeurer bien gérée, l'inflation et les coûts d'emprunt plus élevés exerçant davantage de pressions sur le pouvoir d'achat et le budget des ménages et des entreprises.

Notre volonté à donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances en leur offrant des solutions et des conseils exceptionnels ainsi que des expériences numériques de premier ordre est essentielle à la réalisation de notre stratégie dans tous les contextes.

Le contexte économique au Canada durant l'année civile 2023 et les perspectives relatives à l'année civile 2024 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis offrent des produits et des services financiers à plus de quatre millions de clients. Le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises donne aux clients les moyens d'améliorer leurs finances au moyen d'un vaste réseau de plus de 1 000 succursales et d'un accès à des centres contact clientèle, à des plateformes de services bancaires numériques et à plus de 40 000 guichets automatiques BMO et Allpoint^{MD} à l'échelle du pays. Nos conseillers du secteur des services bancaires aux grandes entreprises, présents partout au pays, offrent aux clients une expertise sectorielle précieuse, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

Secteurs d'activité

Les **Services bancaires aux particuliers et aux entreprises** proposent une vaste gamme de produits et de services, notamment des services de dépôt, des prêts à l'habitation, du crédit à la consommation, des prêts aux petites entreprises, des cartes de crédit, des services de gestion de trésorerie et d'autres services bancaires, en s'employant à offrir une expérience exceptionnelle à tous les clients à chacune de leurs interactions avec eux et en leur donnant les moyens d'améliorer leurs finances.

Les **Services bancaires aux grandes entreprises** offrent aux clients une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché, notamment diverses options de financement et solutions de trésorerie et de paiement, ainsi que des produits de gestion des risques. Nos conseillers travaillent en collaboration avec les clients pour anticiper leurs besoins financiers et leur faire profiter de notre expertise unique et de nos connaissances sectorielles afin de les aider à gérer leurs activités commerciales et à accroître leur volume d'affaires.

Stratégie et grandes priorités

Priorités et réalisations en 2023

Grande priorité : Tirer parti de notre présence bien établie pour stimuler la croissance et la fidélisation de la clientèle en continuant d'investir dans des capacités distinctives et en offrant une expérience Un seul et même client améliorée

Réalisations en 2023

- Nous avons continué à renforcer la fidélisation de la clientèle dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et celui des services bancaires aux grandes entreprises, comme le démontre notre taux de recommandation net¹.
- Nous avons accru notre présence sur le marché dans les régions de l'ouest et du sud-ouest des États-Unis grâce à l'acquisition de Bank of the West, tout en consolidant notre troisième rang au classement des parts du marché en ce qui concerne les dépôts dans les régions du Midwest où nous sommes présents.
- Nous avons été nommés meilleure banque commerciale aux États-Unis par le magazine *World Finance*, une récompense qui témoigne de nos efforts visant à offrir une gamme plus complète de produits et de services bancaires.
- Le Bureau du contrôleur de la monnaie des États-Unis nous a décerné la note « Remarquable » aux termes de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités (*Community Reinvestment Act*) en reconnaissance de notre engagement à soutenir les collectivités à revenu faible ou modeste.

Accent en 2024

- Favoriser une forte fidélisation de la clientèle en misant sur nos capacités améliorées dans l'ensemble des circuits
- Tirer parti de notre stratégie Un seul et même client pour offrir une expérience connectée et intégrée à nos clients, en adoptant une approche globale pour répondre à leurs besoins à l'échelle de nos secteurs d'activité

Grande priorité : Intégrer efficacement Bank of the West dès la conclusion de l'acquisition, en mettant l'accent sur l'expérience client et employé

Réalisations en 2023

- Nous avons procédé à la transition vers BMO de près de deux millions de clients, ainsi que leurs comptes, leurs produits financiers et leurs relations bancaires en ligne.
- Nous avons intégré les employés de Bank of the West aux processus et aux systèmes internes de BMO, et adapté notre structure organisationnelle de manière à soutenir nos objectifs de croissance.
- Nous avons intégré à BMO des succursales, des guichets automatiques et des plateformes de services bancaires numériques à l'échelle des États-Unis, et changé leur image de marque.
- Nous avons conclu une entente commerciale à long terme avec BNP Paribas (BNPP) afin d'améliorer la couverture et l'accès à un réseau mondial pour les grandes entreprises clientes des deux institutions.

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, continuer à favoriser l'acquisition de nouveaux clients, accroître notre part de portefeuille, améliorer l'adoption des services numériques et les entretiens en personne axés sur les conseils, et donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances

Réalisations en 2023

- Nous avons continué à développer nos capacités de vente et de service numériques : notre taux d'adoption des services numériques a progressé de près de 200 points de base sur un an, environ le tiers de nos ventes de produits bancaires de base ont été conclues par voie numérique, et plus de 80 % des transactions de service ont été effectuées par l'intermédiaire des circuits libre-service, ce qui a permis à nos employés de première ligne de se concentrer sur la prestation de services-conseils exceptionnels².
- Nous avons amélioré notre gamme de produits de cartes de crédit en lançant la nouvelle carte de crédit avec garantie Boost de BMO et en dotant le programme de fidélisation Flex Rewards de BMO d'une nouvelle image, ce qui a mené à une mobilisation accrue de la clientèle.

¹ Taux de recommandation net (TRN) : Pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue.

² Les mesures ne tiennent pas compte de Bank of the West.

- Nous avons mené plus de 400 000 entretiens personnalisés dans le cadre de l'initiative Vérification pour l'amélioration des finances^{MC} afin d'aider nos clients à déterminer leurs objectifs et à améliorer leurs finances.
- Nous avons lancé BMO Alto^{MC}, un compte de dépôt à rendement élevé en ligne, qui a contribué à la croissance des dépôts à l'échelle nationale.
- Nous avons maintenu notre engagement à l'égard des groupes de clients mal desservis en réduisant les frais et en facilitant l'accès aux produits et aux services, y compris notre programme de crédit aux constructeurs CreditBuilder^{MC} amélioré, en soutenant l'accès à la propriété par le biais d'un allègement de la mise de fonds dans le cadre du programme Welcome Home Grant^{MC} et en ouvrant plus de 50 000 comptes Smart Money assortis de la certification Bank On^{MC} depuis le lancement du produit.
- Nous avons mis en place plusieurs programmes pour soutenir les membres de différentes communautés, y compris des programmes de financement à usage spécial destinés aux communautés asiatiques, aux anciens combattants et à la communauté 2ELGBTQI+ visant à améliorer l'accès au capital des segments de clientèle historiquement mal desservis. Nous avons également organisé des webinaires éducatifs pour soutenir les entreprises détenues par des Noirs, des Latino-Américains, des Autochtones et des femmes.
- Nous avons lancé CreditView^{MD}, qui permet à nos clients de vérifier et d'améliorer leur cote de crédit, et le carrefour de la sécurité des services bancaires numériques de BMO, qui les aide à protéger leurs comptes grâce à des fonctions de sécurité supplémentaires.

Accent en 2024

- Favoriser l'acquisition de clients grâce à notre proposition de valeur distinctive qui repose sur des capacités numériques et de marketing, en tirant parti de notre territoire élargi et en réalisant des synergies
- Offrir des produits et des services distinctifs qui répondent aux besoins des clients et leur donnent les moyens d'améliorer leurs finances

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux grandes entreprises, continuer à mettre l'accent sur les secteurs et les régions clés et améliorer l'expérience client grâce à des capacités et à des produits novateurs, y compris des solutions axées sur la transition climatique et Le numérique au premier plan

Réalisations en 2023

- Nous possédons l'une des dix plus importantes parts du marché des banques commerciales pour ce qui est du total des prêts de gros, et nous avons conservé notre position de chef de file dans nos marchés clés (Illinois et Wisconsin) et poursuivi notre croissance en acquérant Bank of the West, de sorte que nous sommes maintenant présents dans 21 des 50 plus grandes régions métropolitaines des États-Unis.
- Nous avons conclu une transaction liée à la mise en place d'un biodigesteur de fumier et à la production de gaz naturel renouvelable qui a permis à un client du secteur agricole de mettre sur pied un modèle d'exploitation unique qui permet de capter le méthane afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de générer de l'énergie renouvelable.
- Nous avons élargi la portée de V-PAYO, une solution de gestion intégrée des comptes fournisseurs automatisée, efficace et en ligne qui permet à tous les clients de payer leurs fournisseurs au moyen d'un seul fichier de paiement.
- Nous avons établi un partenariat avec le magazine *Latino Leaders* pour créer et lancer le tout premier Index 200, un indice qui vise à reconnaître le nombre croissant de grandes entreprises appartenant à des Latino-Américains aux États-Unis.

Accent en 2024

- Continuer à mettre l'accent sur les secteurs et les régions clés tout en tirant parti de notre présence élargie pour dégager des synergies et des occasions de vente croisée
- Approfondir les relations grâce à la simplification et à l'innovation numérique afin de stimuler la croissance des dépôts
- Continuer à élaborer des solutions et des capacités pour soutenir nos clients tout au long de leur parcours de transition carbone et climatique

Grande priorité : Favoriser l'efficacité en simplifiant et en rationalisant nos activités et en investissant dans les capacités numériques

Réalisations en 2023

- Nous avons été reconnus par *The Digital Banker* pour une initiative d'apprentissage machine exceptionnelle : notre solution de pointe en matière d'intelligence artificielle utilise le traitement du langage naturel pour analyser et catégoriser rapidement les schémas linguistiques afin d'améliorer l'expérience client et d'accroître l'efficacité des employés de première ligne.
- Nous avons investi dans des capacités numériques stratégiques afin d'améliorer l'expérience client, y compris l'activation des cartes en ligne et l'augmentation automatique des limites de crédit, une expérience d'ouverture de compte améliorée qui comprend une fonction de signature électronique dans les Services bancaires aux entreprises, et une option libre-service pour l'intégration des clients des Services bancaires aux grandes entreprises.
- Nous avons accru la commodité du processus de bout en bout pour les clients qui présentent leur demande de prêt hypothécaire et de prêt sur valeur domiciliaire par voie numérique en mettant en place un outil de planification en ligne des conclusions qui simplifie l'expérience pour les clients et les employés.
- Nous avons mis en place des capacités de clavardage numérique au sein de Connexion virtuelle BMO et répondu aux besoins de nos clients en matière de vente et de service en élargissant la fonction de clavardage d'Assistance BMO, qui est optimisée par l'intelligence artificielle.
- Nous avons conclu un partenariat avec DailyPay pour offrir aux employés de nos entreprises clientes la possibilité d'accéder à leur salaire en temps réel en faisant déposer les fonds dans des comptes de dépôt direct.

Accent en 2024

- Continuer à simplifier et à numériser les processus afin d'améliorer l'efficacité
- Continuer à renforcer nos capacités numériques en tirant parti de partenariats existants et nouveaux et offrir des expériences numériques de premier plan à nos clients

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite inclusive axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, doublée d'un engagement à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif

Réalisations en 2023

- Nous avons amélioré notre indice de mobilisation des employés, qui se situe à un niveau égal à l'indice de référence des sociétés chefs de file à l'échelle mondiale, grâce à des améliorations continues dans tous les domaines prioritaires de notre culture de réussite.
- Nous nous sommes classés parmi les meilleurs milieux de travail pour les innovateurs par Fast Company, une liste annuelle qui rend hommage aux organisations et aux équipes qui démontrent leur engagement à encourager et à développer l'innovation; nous sommes la seule institution financière à figurer parmi les 30 meilleures entreprises de cette liste.
- Nous avons été reconnus pour la cinquième année de suite par le magazine *Forbes* comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité à la suite d'un sondage indépendant mené auprès de 60 000 employés aux États-Unis, ainsi que comme l'un des meilleurs employeurs pour les nouveaux diplômés en 2023.
- Nous avons élargi notre programme d'embauche et d'emploi inclusif BMORE^{MC}, destiné aux groupes sous-représentés et conçu pour favoriser l'accès aux occasions de carrières, le développement des compétences et l'avancement professionnel dans le secteur financier.

Accent en 2024

- Continuer à attirer et à perfectionner un effectif diversifié tout en veillant à promouvoir un milieu de travail inclusif
- Maintenir une culture de réussite de calibre mondial et continuer à favoriser une forte mobilisation des employés

PE États-Unis¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts (bic) ²	7 853	5 037
Revenus autres que d'intérêts	1 573	1 265
Total des revenus (bic) ²	9 426	6 302
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	380	107
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	130	(90)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	510	17
Charges autres que d'intérêts	5 502	3 043
Bénéfice avant impôts sur le résultat	3 414	3 242
Charge d'impôts sur le résultat (bic) ²	690	745
Bénéfice net comptable	2 724	2 497
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³	234	5
Bénéfice net ajusté	2 958	2 502
Charges autres que d'intérêts ajustées	5 187	3 037
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 672	2 461
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 906	2 466
Actif productif moyen	202 155	138 094
Solde moyen brut des prêts et acceptations	196 459	132 240
Solde moyen net des prêts et acceptations	194 746	131 394
Solde moyen des dépôts	198 717	145 633

(équivalents en millions de dollars américains)

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts (bic) ²	5 818	3 893
Revenus autres que d'intérêts	1 165	981
Total des revenus (bic) ²	6 983	4 874
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	282	82
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	97	(71)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	379	11
Charges autres que d'intérêts	4 076	2 353
Bénéfice avant impôts sur le résultat	2 528	2 510
Charge d'impôts sur le résultat (bic) ²	510	577
Bénéfice net comptable	2 018	1 933
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³	173	4
Bénéfice net ajusté	2 191	1 937
Charges autres que d'intérêts ajustées	3 843	2 348
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 979	1 905
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 157	1 909

Principales mesures de la performance (en dollars américains)

Revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises	2 620	1 420
Revenus des Services bancaires aux grandes entreprises	4 363	3 454
Rendement des capitaux propres (%) ⁴	9,6	17,8
Rendement des capitaux propres ajustés (%) ⁴	10,4	17,8
Levier d'exploitation (bic) (%)	(29,9)	6,0
Levier d'exploitation ajusté (bic) (%)	(20,3)	5,0
Ratio d'efficacité (bic) (%)	58,4	48,3
Ratio d'efficacité ajusté (bic) (%)	55,0	48,2
Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen (bic) (%)	3,88	3,64
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%)	0,20	0,08
Actif productif moyen	149 767	106 829
Solde moyen brut des prêts et acceptations	145 543	102 290
Solde moyen net des prêts et acceptations	144 274	101 636
Solde moyen des dépôts	147 220	112 780
Effectif – équivalent temps plein	12 235	6 822

¹ Les résultats et les ratios ajustés que renferme le présent tableau ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

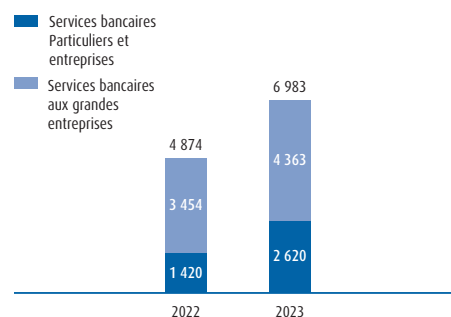
² Les montants sur une base d'imposition comparable (bic) se sont établis à 33 millions de dollars pour l'exercice 2023 et à 25 millions pour l'exercice 2022, et ont été comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts, les revenus et la charge d'impôts sur le résultat, et ils ont été pris en compte dans les ratios. Sur la base de la monnaie d'origine, les montants sur une bic se sont établis à 25 millions de dollars américains pour l'exercice 2023 et à 20 millions de dollars américains pour l'exercice 2022.

³ Les montants avant impôts liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions se sont chiffrés à 315 millions de dollars pour l'exercice 2023 et à 6 millions pour l'exercice 2022, et ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Sur la base de la monnaie d'origine, les montants avant impôts se sont établis à 233 millions de dollars américains pour l'exercice 2023 et à 5 millions de dollars américains pour l'exercice 2022.

⁴ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. À compter de l'exercice 2023, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 10,5 % pour l'exercice 2022. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

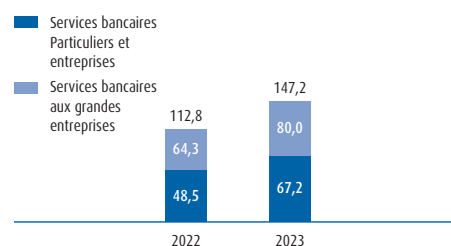
Revenus par secteur d'activité (bic)²

(en millions de dollars américains)



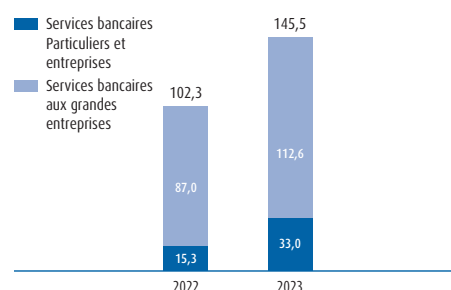
Solde moyen des dépôts

(en milliards de dollars américains)



Solde moyen brut des prêts et acceptations

(en milliards de dollars américains)



Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de PE États-Unis s'est établi à 2 724 millions de dollars, en hausse de 227 millions, ou de 9 %, par rapport à il y a un an. L'incidence du raffermissement du dollar américain a entraîné une hausse de la croissance du bénéfice net de 5 %, des revenus de 6 % et des charges de 8 %. Tous les montants dans le reste de la présente section sont présentés en dollars américains.

Le bénéfice net comptable s'est établi à 2 018 millions de dollars, en hausse de 85 millions, ou de 4 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement de l'acquisition de Bank of the West et de la croissance sous-jacente des revenus attribuable aux revenus nets d'intérêts plus élevés, contrebalancées en partie par la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent.

Le total des revenus s'est établi à 6 983 millions de dollars, en hausse de 2 109 millions, ou de 43 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets d'intérêts ont progressé de 1 925 millions, ou de 49 %, en raison de l'inclusion de Bank of the West, de l'élargissement des marges nettes d'intérêt et de la croissance des soldes des prêts, facteurs compensés en partie par la baisse des soldes des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 184 millions, ou de 19 %, du fait de l'inclusion de Bank of the West, en partie compensée par la baisse des revenus tirés des contrats de location simple et des revenus tirés des dépôts et des commissions sur les prêts. La marge nette d'intérêts, qui s'est établie à 3,88 %, a augmenté de 24 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de l'élargissement des marges sur les dépôts découlant de l'incidence du contexte de taux d'intérêt plus élevés et de l'inclusion de Bank of the West, ce qui a été contré en partie par le rétrécissement des marges sur les prêts.

Les revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 1 200 millions de dollars, ou de 85 %, et les revenus des Services bancaires aux grandes entreprises ont augmenté de 909 millions, ou de 26 %, en raison dans les deux cas de l'inclusion de Bank of the West et de l'accroissement des revenus nets d'intérêts sous-jacents, contrebalancés en partie par une baisse des revenus autres que d'intérêts sous-jacents.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 379 millions de dollars, comparativement à une dotation à la provision de 11 millions à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 282 millions, en hausse de 200 millions par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse des dotations à la provision liées aux Services bancaires Particuliers et entreprises et aux Services bancaires aux grandes entreprises. Une dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 97 millions a été enregistrée au cours de l'exercice à l'étude, comparativement à un recouvrement de 71 millions à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont chiffrées à 4 076 millions de dollars, en hausse de 1 723 millions, ou de 73 %, ce qui reflète surtout l'incidence de Bank of the West et la hausse des frais liés au personnel et des frais de publicité.

Le solde moyen brut des prêts et acceptations a augmenté de 43,3 milliards de dollars, ou de 42 %, par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 145,5 milliards, ce qui reflète l'incidence de Bank of the West et la croissance sous-jacente des soldes de prêts des Services bancaires aux grandes entreprises, facteurs contrés en partie par le recul des soldes des prêts des Services bancaires Particuliers et entreprises. Le solde moyen des dépôts s'est chiffré à 147,2 milliards, soit une hausse de 34,4 milliards, ou de 31 %, ce qui s'explique par l'incidence de Bank of the West, contrebalancée en partie par une baisse des dépôts sous-jacents des Services bancaires aux grandes entreprises et des Services bancaires Particuliers et entreprises.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Les Services bancaires PE aux É.-U. ont enregistré de solides résultats à l'exercice 2023, soutenus par l'intégration réussie de Bank of the West. Bien que l'économie américaine ait crû à un rythme modeste, l'inflation est demeurée élevée, ce qui a amené la Réserve fédérale à relever le taux cible des fonds fédéraux au cours de l'exercice à l'étude, le portant à 5,33 %. De plus, le resserrement quantitatif et la faillite de plusieurs banques régionales américaines ont intensifié la concurrence pour les dépôts dans l'ensemble du secteur des services financiers, y compris de la part des fonds du marché monétaire, exerçant des pressions sur les marges nettes d'intérêts. La demande de prêts aux entreprises a diminué et la croissance des soldes de prêts hypothécaires à l'habitation a ralenti en raison de la hausse des taux d'intérêt, du ralentissement de la croissance économique et de la baisse de l'activité dans le secteur de l'habitation. Les soldes des dépôts ont également diminué à mesure que les clients ont utilisé leur épargne excédentaire et cherché à obtenir de meilleurs rendements. La performance en matière de crédit se normalise par rapport aux niveaux historiquement bas et on observe une tendance à la hausse de la migration du crédit. Les Services bancaires aux grandes entreprises ont continué à stimuler la croissance en ajoutant de nouveaux clients partout où ils exercent leurs activités, malgré la vive concurrence à laquelle ils font face et le retrait des liquidités sur le marché. Les Services bancaires Particuliers et entreprises ont continué d'attirer de nouveaux clients au moyen d'une stratégie axée sur le numérique au premier plan afin d'optimiser les ventes et d'offrir une expérience client améliorée dans l'ensemble des circuits grâce à des capacités numériques, d'analyse de données et de marketing de premier ordre.

Un ralentissement de l'économie américaine est à prévoir à l'exercice 2024 en raison de l'affaiblissement de la demande des consommateurs attribuable aux taux d'intérêt plus élevés, au resserrement des conditions de crédit et à la reprise du remboursement des prêts d'études. La Réserve fédérale devrait maintenir ses taux directeurs stables avant de commencer à revenir à une position plus neutre à la fin de l'exercice 2024, ce qui favorisera un léger redressement de la croissance. On s'attend à ce que l'activité liée aux prêts hypothécaires à l'habitation ralentisse davantage en raison du fléchissement du marché de l'habitation, et à ce que la croissance du crédit aux particuliers et aux entreprises décélère dans un contexte de taux d'intérêt élevés, de hausse du taux de chômage et de croissance réduite des dépenses de consommation. La performance en matière de crédit devrait se détériorer légèrement au cours du prochain exercice.

Le secteur des services financiers aux États-Unis demeure hautement concurrentiel et fait face à des contraintes plus strictes en matière de capital et de liquidité. Les Services bancaires PE aux É.-U. ont démontré leur capacité à obtenir de bons résultats tout au long des cycles économiques grâce à leur stratégie de croissance diversifiée et à leur envergure accrue en tant que banque nord-américaine de premier plan, étant présents dans 32 États et 21 des 50 plus grandes régions métropolitaines des États-Unis. Nous nous engageons à aider nos clients, nos employés et les collectivités locales à améliorer leurs finances en tirant parti de toutes les capacités de BMO pour favoriser une croissance efficiente, et en adaptant nos produits et nos offres aux besoins des clients.

Le contexte économique aux États-Unis durant l'année civile 2023 et les perspectives relatives à l'année civile 2024 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

BMO Gestion de patrimoine

BMO Gestion de patrimoine sert tous les segments de clientèle, des particuliers et familles aux propriétaires d'entreprise et clients institutionnels, en offrant une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et d'assurance conçus pour aider les clients à améliorer leurs finances grâce à la planification, à la croissance, à la protection et à la transmission de leur patrimoine. Nos activités de gestion d'actifs sont axées sur l'obtention d'un impact positif et l'offre de solutions et de stratégies financières novatrices à nos clients.

Secteurs d'activité

BMO Gestion privée offre aux clients à valeur nette élevée et très élevée des services complets de conseil en matière de placement, des services bancaires et des services de gestion de patrimoine qui s'appuient sur des solutions de planification financière personnalisées et axées sur les conseils, notamment en matière de gestion de placements, de planification de la relève, de services de fiducie et de succession et de philanthropie.

BMO Ligne d'action est en tête des services de placement numérique de la Gestion de patrimoine, qui proposent aux clients canadiens trois façons d'investir : une plateforme de négociation en ligne autogérée pour les investisseurs qui veulent garder le contrôle de leurs placements; ConseilDirect^{MD}, pour les investisseurs qui souhaitent pouvoir prendre eux-mêmes leurs décisions de placement tout en ayant accès à des conseils et à du soutien personnalisés; et Portefeuille futé^{MD}, pour les investisseurs qui veulent des portefeuilles gérés par des professionnels, dont les frais sont peu élevés et qui correspondent à leurs objectifs de placement.

BMO Gestion de patrimoine, É.-U. propose une gamme complète de solutions financières aux personnes aisées ainsi qu'aux familles et aux sociétés à valeur nette élevée et très élevée.

BMO Gestion mondiale d'actifs offre des services de gestion de placements aux investisseurs institutionnels, particuliers et à valeur nette élevée, en leur proposant une vaste gamme de solutions et de stratégies novatrices et axées sur le client pour les aider à atteindre leurs objectifs de placement.

BMO Assurance offre des solutions diversifiées d'assurance et de gestion de patrimoine et est un chef de file dans l'élaboration de solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite. Elle met au point des produits d'assurance vie, d'assurance maladies graves et de rentes, de même que des fonds distincts, destinés aux particuliers. De plus, des programmes collectifs d'assurance crédit et d'assurance voyage sont offerts aux clients canadiens par l'intermédiaire de BMO.

Stratégie et grandes priorités

Priorités et réalisations en 2023

Grande priorité : Étendre à l'Amérique du Nord notre position de chef de file dans le secteur des services-conseils en gestion privée afin de planifier, de faire croître, de protéger et de transmettre le patrimoine de nos clients en toute confiance

Réalisations en 2023

- Nous avons obtenu des résultats de premier ordre en matière de fidélisation dans plusieurs secteurs d'activité de BMO Gestion de patrimoine, y compris des résultats records pour Gestion privée Canada et BMO Ligne d'action, comme le démontre notre taux de recommandation net¹.
- Nous avons été reconnus par le magazine *World Finance* comme la meilleure banque privée au Canada pour la treizième année d'affilée, et pour la première fois comme meilleure banque privée aux États-Unis.

Accent en 2024

- Accélérer la croissance dans l'ensemble de notre clientèle en renforçant les offres de produits et de services, en approfondissant les relations avec les clients et en faisant croître la distribution dans les marchés principaux, tout en maintenant des résultats de premier ordre en matière de fidélisation de la clientèle en Amérique du Nord

Grande priorité : Étendre notre avantage en tant que fournisseur de solutions, en élargissant notre gamme de produits de gestion d'actifs et d'assurance offerts dans les principaux secteurs de croissance, y compris notre offre liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et celle axée sur le climat

Réalisations en 2023

- Nous avons lancé de nouvelles capacités dans les fonds négociés en bourse (FNB), offrant aux investisseurs davantage de choix dans la constitution d'un portefeuille, ainsi que des solutions pour les investisseurs qui cherchent à investir dans des secteurs clés.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file dans les FNB canadiens, arrivant au premier rang quant aux ventes nettes pour la douzième année de suite².
- Nous avons été reconnus lors de la remise des prix Lipper Fund 2022 au Canada de Refinitiv³, qui récompensent les fonds et les sociétés de gestion de fonds qui ont systématiquement obtenu un solide rendement corrigé du risque par rapport à leurs concurrents. Sept FNB BMO ont remporté les honneurs dans sept catégories.
- Nous avons reçu 18 Trophées FundGrade A+ de Fundata Canada Inc., l'une des sociétés d'analyse de données les plus reconnues dans le secteur des services financiers pour son objectivité dans la sélection de fonds qui présentent un solide rendement corrigé du risque.
- Nous avons annoncé un nouveau partenariat stratégique avec Sagard, un gestionnaire mondial multistratégies d'actifs non traditionnels, conformément à notre engagement à offrir aux investisseurs une plateforme de placements non traditionnels de premier ordre qui donne accès à une expérience éprouvée grâce à des partenariats avec des gestionnaires de haut niveau.
- Nous avons lancé Données ESG, un outil de recherche complet conçu pour aider les clients des services autogérés à se constituer un portefeuille plus durable en évaluant les risques et les occasions de leurs placements liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Accent en 2024

- Continuer à offrir des solutions de produits novatrices et concurrentielles dans l'ensemble de nos circuits de distribution afin de répondre aux besoins en constante évolution de nos clients

¹ Taux de recommandation net (TRN) : Pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue.

² Banque Nationale, Rapport sur les FNB, au 31 décembre 2022.

³ Annoncé à l'exercice 2023 : Prix Lipper Fund 2022 au Canada de Refinitiv.

Grande priorité : Proposer une offre de premier ordre en matière de solutions de gestion de patrimoine numérique, en misant sur nos capacités distinctives en matière de conseils numériques afin d’offrir une expérience client améliorée, notamment grâce à des processus simplifiés qui permettent d’accroître les gains d’efficacité et la valeur

Réalisations en 2023

- Nous avons conservé l’une des deux plus grandes parts du marché des actifs autogérés avec services-conseils en ligne – une catégorie qui représente plus du tiers du total des actifs du marché.
- BMO Ligne d’action figure parmi les trois premiers au classement des courtiers en ligne 2023 du *Globe and Mail* pour avoir constamment favorisé une innovation numérique axée sur les besoins des clients et offert une expérience client exceptionnelle.
- Nous avons déployé avec succès Portefeuille futé^{MD} BMO, une nouvelle solution de placement numérique, pour les particuliers clients de BMO aux États-Unis, leur offrant ainsi la commodité des placements en ligne et de la gestion de portefeuille personnalisée.
- Nous avons lancé BMO Investisseur actif, une plateforme Web qui permet à nos clients de mettre en œuvre facilement et avec précision des stratégies de négociation, en ayant accès à des renseignements sur le marché, à des graphiques techniques avancés et à un espace de travail personnalisable.

Accent en 2024

- Continuer à investir dans les plateformes technologiques afin de simplifier, de rationaliser et d’intégrer les expériences numériques des clients, ainsi que dans des outils et un soutien de premier ordre destinés aux conseillers

Grande priorité : Assurer une expérience Un seul et même client, y compris une prestation améliorée des produits et des services à nos clients à l’échelle de BMO

Réalisations en 2023

- Nous avons tiré parti des circuits numériques et de l’analyse des données pour offrir des solutions de placement aux clients des Services bancaires aux particuliers par l’intermédiaire de BMO Ligne d’action.
- Nous avons considérablement élargi les offres de produits et de services grâce à une collaboration accrue et à une intégration plus efficace avec les Services bancaires Particuliers et entreprises.

Accent en 2024

- Approfondir les relations avec les clients en collaborant avec des collègues à l’échelle de BMO et en s’appuyant sur des données et des analyses, ainsi que sur un modèle opérationnel axé sur le client

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l’action concertée, le pouvoir d’agir et la reconnaissance, doublée d’un engagement à l’égard d’un milieu de travail diversifié et inclusif

Réalisations en 2023

- Nous avons maintenu un solide indice de mobilisation des employés et enregistré des améliorations dans plusieurs mesures clés.
- Nous avons fait bonne figure dans la première liste des 100 meilleures conseillères en gestion de patrimoine du magazine *Report on Business* du *Globe and Mail*, qui comptait 19 conseillères de BMO Nesbitt Burns qui gèrent leurs activités avec brio et qui rehaussent la barre pour le secteur.

Accent en 2024

- Maintenir un effectif mobilisé et diversifié afin de promouvoir l’innovation et de favoriser un rendement stratégique supérieur

BMO Gestion de patrimoine¹(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts	1 416	1 188
Revenus autres que d'intérêts	5 978	3 336
Total des revenus	7 394	4 524
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	1 939	(683)
Revenus, déduction faite des SCVPI	5 455	5 207
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	5	2
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	13	(4)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	18	(2)
Charges autres que d'intérêts	3 962	3 564
Bénéfice avant impôts sur le résultat	1 475	1 645
Charge d'impôts sur le résultat	349	394
Bénéfice net comptable	1 126	1 251
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ²	4	3
Bénéfice net ajusté	1 130	1 254
Charges autres que d'intérêts ajustées	3 955	3 559
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 118	1 243
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 122	1 246

Principales mesures de la performance

Bénéfice net comptable de Gestion d'actifs et de patrimoine	862	992
Bénéfice net ajusté de Gestion d'actifs et de patrimoine	866	995
Bénéfice net des activités d'assurance	264	259
Rendement des capitaux propres (%) ³	17,6	23,5
Rendement des capitaux propres ajusté (%) ³	17,7	23,6
Levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI (%)	(6,4)	(0,7)
Levier d'exploitation ajusté, déduction faite des SCVPI (%)	(6,3)	(1,3)
Ratio d'efficacité (%)	53,6	78,8
Ratio d'efficacité ajusté, déduction faite des SCVPI (%)	72,5	68,4
Actif moyen	58 661	50 488
Solde moyen brut des prêts et acceptations	40 851	34 007
Solde moyen net des prêts et acceptations	40 805	33 974
Solde moyen des dépôts	61 739	55 919
Actifs sous administration ⁴	416 352	424 191
Actifs sous gestion	332 947	305 462
Effectif – équivalent temps plein	6 417	6 124

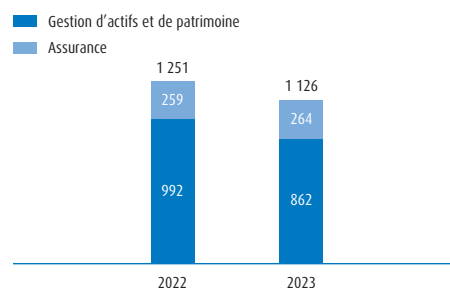
Activités aux États-Unis – Principales données financières (en millions de dollars américains)

Total des revenus	774	576
Charges autres que d'intérêts	599	458
Bénéfice net comptable	132	91
Charges autres que d'intérêts ajustées	594	454
Bénéfice net ajusté	136	94
Solde moyen brut des prêts et acceptations	9 776	5 937
Solde moyen des dépôts	11 975	7 528

¹ Les mesures des revenus, déduction faite des SCVPI, et les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.² Des montants avant impôts liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 7 millions de dollars pour l'exercice 2023 et de 5 millions pour l'exercice 2022 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.³ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. Depuis l'exercice 2023, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 10,5 % pour l'exercice 2022. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.⁴ Certains actifs sous gestion qui sont aussi administrés par BMO sont inclus dans les actifs sous administration.

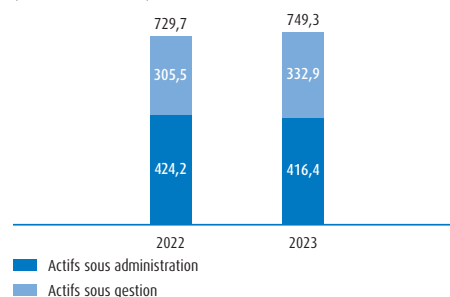
Bénéfice net comptable

(en millions de dollars)



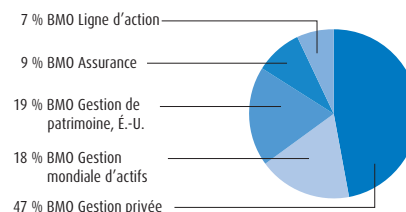
Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)



Revenus nets par secteur d'activité en 2023 (%)

(%)



Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de BMO Gestion de patrimoine s'est chiffré à 1 126 millions de dollars, comparativement à 1 251 millions à l'exercice précédent. Le bénéfice net comptable de Gestion d'actifs et de patrimoine s'est élevé à 862 millions, en baisse de 130 millions, ou de 13 %. Le bénéfice net des activités d'assurance s'est quant à lui élevé à 264 millions, en hausse de 5 millions, ou de 2 %.

Nous présentons les revenus après déduction des sinistres, des commissions et des variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI), et nous calculons notre ratio d'efficacité et notre levier d'exploitation sur une base similaire.

Le total des revenus s'est établi à 7 394 millions de dollars, en hausse de 2 870 millions. Les revenus, déduction faite des SCVPI, se sont chiffrés à 5 455 millions, en hausse de 248 millions, ou de 5 %. Les revenus de Gestion d'actifs et de patrimoine ont atteint 4 971 millions, ayant augmenté de 219 millions, ou de 5 %, l'inclusion de Bank of the West, la croissance des actifs nets des nouveaux clients et l'incidence du raffermissement du dollar américain ayant été contrebalancés en partie par l'incidence de la faiblesse des marchés à l'échelle mondiale, la baisse des revenus nets d'intérêts découlant surtout de la baisse des soldes des dépôts, et l'incidence de la diminution des revenus de transactions de courtage en ligne. Les revenus d'assurance, déduction faite des SCVPI, se sont chiffrés à 484 millions, ce qui représente une hausse de 29 millions, ou de 6 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance des activités sous-jacentes, contrée en partie par l'incidence favorable des changements apportés aux hypothèses actuarielles au cours de l'exercice à l'étude.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 962 millions de dollars, en hausse de 398 millions, ou de 11 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète essentiellement l'incidence de Bank of the West et l'augmentation des frais liés au personnel et des coûts liés à la technologie, ainsi que l'incidence du raffermissement du dollar américain.

Les actifs sous gestion ont augmenté de 27,5 milliards de dollars, ou de 9 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 332,9 milliards, sous l'effet de la croissance des actifs nets des clients, de l'incidence de Bank of the West, du raffermissement des marchés mondiaux et des fluctuations favorables des cours de change. Les actifs sous administration ont diminué de 7,8 milliards, ou de 2 %, pour s'établir à 416,4 milliards. Le solde moyen brut des prêts a augmenté de 18 % et le solde moyen des dépôts a augmenté de 9 %, en raison essentiellement de l'inclusion de Bank of the West.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Au cours de l'exercice 2023, les résultats de BMO Gestion de patrimoine ont été affectés par les conditions difficiles du marché. Nous avons continué à soutenir nos clients en leur offrant des conseils d'experts pour les aider à composer avec les répercussions de la volatilité des marchés, de la hausse des taux d'intérêt et de l'incertitude macroéconomique. Les taux d'intérêt plus élevés ont entraîné un déplacement des préférences des clients vers des produits à revenu fixe et la faiblesse des marchés mondiaux a occasionné une baisse du niveau des actifs sous administration et des actifs sous gestion, ainsi qu'une diminution des volumes de transactions numériques. Nous continuons d'offrir à nos clients des capacités améliorées en matière de conseils numériques et des solutions novatrices pour répondre à leurs besoins financiers en tirant parti de la gamme complète de produits et de services bancaires et de placement de BMO, entraînant ainsi une croissance des nouveaux actifs nets et faisant en sorte que les clients soient bien positionnés pour réintégrer les marchés lorsqu'ils se stabiliseront. De plus, nous avons terminé l'intégration de Bank of the West, qui devrait offrir de nouvelles occasions de croissance sur nos marchés élargis.

Les perspectives des marchés boursiers et de l'économie évoluent rapidement et continuent à subir les répercussions d'une inflation importante (qui montre toutefois des signes de ralentissement), des taux d'intérêt élevés et des tensions géopolitiques croissantes. La volatilité continue des marchés et les risques de récession à court terme pourraient avoir une incidence sur le rendement global de nos activités, tandis que nous continuons de porter une attention soutenue à la gestion prudente des dépenses, tout en investissant stratégiquement en vue de la croissance.

Le secteur de la gestion de patrimoine demeure attrayant, car il offre un bon potentiel de croissance à long terme. L'élargissement de notre équipe de vente nord-américaine, notre solide fidélisation de la clientèle et notre modèle d'affaires intégré nous positionnent avantageusement pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients.

Nous continuons d'investir dans la technologie afin d'améliorer l'expérience client et la productivité de notre équipe de vente. BMO Ligne d'action continue d'attirer de nouveaux clients grâce à des améliorations apportées à sa plateforme numérique, tandis que BMO Gestion mondiale d'actifs développe de nouvelles capacités afin d'accélérer la croissance et de diversifier notre offre de produits pour les clients particuliers et institutionnels. Le contexte économique au Canada et aux États-Unis durant l'année civile 2023 et les perspectives relatives à l'année civile 2024 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section BMO Gestion de patrimoine contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services à sa clientèle constituée de sociétés, d'investisseurs institutionnels et d'administrations publiques. BMO Marchés des capitaux compte environ 2 700 employés et possède 33 bureaux répartis dans le monde entier pour soutenir les aspirations de croissance de tous les clients de l'organisation.

Secteurs d'activité

Le secteur **Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés** offre des services de mobilisation de capitaux par l'émission d'actions et de titres d'emprunt, des services de montage et de syndication de prêts, des solutions de gestion de bilan et des services de gestion de trésorerie. Il fournit également aux clients des conseils stratégiques relativement aux fusions et acquisitions et aux restructurations d'entité ou de capital, et leur propose des services de financement du commerce international et d'atténuation des risques, de même qu'un large éventail de services bancaires et de services d'exploitation spécialement conçus pour répondre aux besoins des institutions financières nord-américaines et internationales.

Le secteur **Marchés mondiaux** offre des services de recherche aux investisseurs institutionnels, aux sociétés et aux particuliers, et leur permet d'accéder aux marchés financiers grâce à une gamme intégrée de solutions de vente et de négociation portant sur les titres d'emprunt, le change, les taux d'intérêt, le crédit, les actions, la titrisation et les produits de base. Des services de développement de produits et d'émission d'instruments sont également offerts, de même que des services de gestion des risques et des services-conseils conçus pour les stratégies de couverture, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt, au change et aux prix des produits de base. Le secteur Marchés mondiaux offre en outre des services de gestion du risque de liquidité et de financement à ses clients.

Stratégie et grandes priorités

Priorités et réalisations en 2023

Grande priorité : Favoriser une croissance axée sur le client et activer plus largement une approche Un seul et même client en améliorant les liens et les offres intégrées

Réalisations en 2023

- Nous avons maintenu notre position de premier plan en matière de fusions et d'acquisitions à l'échelle mondiale et en Amérique du Nord, en agissant comme conseillers pour des transactions marquantes, y compris l'investissement le plus substantiel à ce jour réalisé par un constructeur automobile pour la production de matières premières destinées à la fabrication de batteries, la plus importante transaction impliquant une société de placement immobilier industriel de l'histoire du Canada et la création de la troisième société publique de placement immobilier à bail net en importance.
- Nous avons collaboré avec les Services bancaires aux grandes entreprises afin d'offrir une couverture globale et intégrée, ce qui a mené à l'émission de billets convertibles et à des opérations de fusion et acquisition dans le segment des moyennes entreprises. Cette approche unifiée a également mené à la transition réussie des clients de Bank of the West, comme Wayfair et Granite Construction, vers la plateforme de BMO.
- Nous avons conservé notre position de chef de file mondial dans le secteur des mines et métaux et avons été reconnus par le magazine *Global Finance* comme la meilleure banque d'investissement du monde dans ce secteur pour la quatorzième année d'affilée.
- Nous avons enregistré un rendement de premier ordre en ce qui concerne la prestation de produits dans l'ensemble des Marchés mondiaux : nous avons remporté le prix Best Issuer Sales pour nos billets structurés destinés aux particuliers au Canada, en plus de nous classer au premier rang pour les volumes d'opérations sur blocs d'actions canadiennes; nous avons également été reconnus comme l'un des cinq meilleurs courtiers en obligations souveraines, supranationales et d'agences en dollars américains, en obligations du Trésor américain ainsi qu'en titres garantis par des créances hypothécaires et en titres adossés à des créances hypothécaires commerciales émis par des agences américaines.

Accent en 2024

- Accélérer la mise en œuvre de notre approche Un seul et même client en améliorant les liens et les offres intégrées
- Établir des relations approfondies avec les clients, offrir des solutions à valeur ajoutée pour répondre à leurs besoins et réussir grâce à notre expertise et à nos connaissances

Grande priorité : Être un chef de file du secteur de la finance durable et le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre

Réalisations en 2023

- Nous avons joué un rôle de premier plan dans les solutions pour la transition énergétique et la finance durable : nous nous sommes classés au premier rang sur le marché des prêts liés à la durabilité, avons lancé l'un des premiers produits de dépôt liés à la durabilité en Amérique du Nord et nous avons agi en tant que co-chef de file pour les obligations de souveraineté de l'Ukraine du gouvernement du Canada, qui a été récompensée par le prix d'obligation sociale de l'année décerné par *Environmental Finance*.
- Nous avons fait progresser notre ambition climatique en développant notre expertise du marché du carbone et en améliorant nos capacités à ce chapitre grâce à l'intégration de BMO Radicle.
- Nous avons signé avec Banco do Brasil un protocole d'entente visant à offrir des prêts commerciaux liés à la durabilité aux exportateurs brésiliens; un programme unique en son genre qui accélérera les prêts aux entreprises axées sur l'agriculture durable et régénératrice.
- Nous avons commandité des événements de premier plan liés à la lutte contre les changements climatiques, lors desquels nous avons fourni un leadership éclairé, notamment le Sustainable Business Summit de Bloomberg et le New Energy Finance Forum, en plus de notre nouveau Sommet Réflexion sur la transition.

Accent en 2024

- Maintenir notre position de chef de file en finance durable et tirer parti de notre leadership bien établi en matière de lutte contre les changements climatiques en ajoutant des capacités pour nous adapter à l'évolution rapide des marchés

Grande priorité : Tirer parti de nos capacités et de nos solutions à l'égard de la stratégie Le numérique au premier plan pour favoriser la vitesse, la portée et la simplification**Réalisations en 2023**

- Nous avons accru nos capacités numériques afin d'offrir de nouveaux modèles de service et d'améliorer nos offres, en améliorant notamment nos plateformes numériques de bout en bout pour intégrer de nouveaux clients, fournir des analyses avancées et effectuer des opérations de négociation électroniques.
- Nous avons lancé un environnement agile de mise à l'essai et d'innovation pour les technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine.
- Nous avons mis en place des améliorations technologiques et des outils de gestion du flux de travail, et avons automatisé des processus afin d'accroître la productivité des employés.
- Nous avons reçu le prix Breaking the Status Quo and Leading the Pack de la Fintech Open Source Foundation pour nos progrès en matière de préparation à la source ouverte.

Accent en 2024

- Tirer parti des données et de nos capacités à l'égard de la stratégie Le numérique au premier plan pour améliorer l'efficacité opérationnelle et mettre en place des solutions novatrices
- Offrir des modèles de service centrés sur le client et axés sur le numérique au moyen de portails clients et de plateformes en ligne de premier plan

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, doublée d'un engagement à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif**Réalisations en 2023**

- Nous avons maintenu un indice de mobilisation des employés élevé grâce à une amélioration continue dans tous les domaines prioritaires de notre culture de réussite, notamment l'habilitation et le pouvoir d'agir.
- Nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de notre stratégie L'inclusion sans obstacles en soutenant les collectivités dans le cadre de nos programmes distinctifs, dont *Action-Éducation* et *Des arbres à chaque transaction*.
- Nous avons fait progresser notre stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion et avons augmenté la diversité au sein de notre effectif talentueux et mobilisé.

Accent en 2024

- Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, tout en faisant progresser notre stratégie L'inclusion sans obstacles

BMO Marchés des capitaux¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts (bic) ²	2 553	3 197
Revenus autres que d'intérêts	3 897	2 975
Total des revenus (bic) ²	6 450	6 172
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	9	(32)
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	9	(11)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	18	(43)
Charges autres que d'intérêts	4 279	3 855
Bénéfice avant impôts sur le résultat	2 153	2 360
Charge d'impôts sur le résultat (bic) ²	471	588
Bénéfice net comptable	1 682	1 772
Coûts d'intégration des acquisitions ³	4	8
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	20	14
Bénéfice net ajusté	1 706	1 794
Charges autres que d'intérêts ajustées	4 247	3 826
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 648	1 732
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 672	1 754

Principales mesures de la performance

Revenus des Marchés mondiaux	3 856	3 763
Revenus du secteur Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés	2 594	2 409
Rendement des capitaux propres (%) ⁵	13,9	15,0
Rendement des capitaux propres ajusté (%) ⁵	14,1	15,2
Levier d'exploitation (bic) (%)	(6,5)	(10,6)
Levier d'exploitation ajusté (bic) (%)	(6,5)	(10,8)
Ratio d'efficacité (bic) (%)	66,3	62,5
Ratio d'efficacité ajusté (bic) (%)	65,8	62,0
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%)	0,01	(0,05)
Actif moyen	416 261	390 306
Solde moyen brut des prêts et acceptations	77 058	63 254
Solde moyen net des prêts et acceptations	76 751	62 986
Effectif – équivalent temps plein	2 717	2 815

Activités aux États-Unis – Principales données financiers (en millions de dollars américains)

Total des revenus (bic) ²	2 052	2 010
Charges autres que d'intérêts	1 617	1 471
Bénéfice net comptable	311	415
Charges autres que d'intérêts ajustées	1 604	1 450
Bénéfice net ajusté	320	431
Actif moyen	138 475	135 030
Solde moyen brut des prêts et acceptations	29 003	25 118

¹ Les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Les montants sur une base d'imposition comparable (bic) se sont établis à 321 millions de dollars pour l'exercice 2023 et à 245 millions pour l'exercice 2022, et ont été comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts, les revenus et la charge d'impôts sur le résultat, et ils ont été pris en compte dans les ratios. Pour nos activités aux États-Unis, les montants sur une bic se sont établis à néant pour l'exercice 2023 et à 11 millions de dollars américains pour l'exercice 2022.

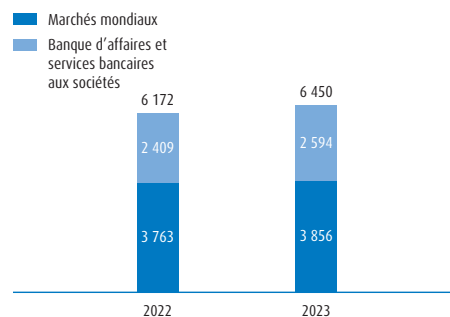
³ Les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration avant impôts liés à Clearpool et à Radicle se sont établis à 5 millions de dollars pour l'exercice 2023, et ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration avant impôts liés à KGS-Alpha et à Clearpool de 10 millions pour l'exercice 2022 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ Des montants avant impôts liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 27 millions de dollars pour l'exercice 2023 et de 19 millions pour l'exercice 2022 ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁵ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. Depuis l'exercice 2023, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 10,5 % pour l'exercice 2022. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

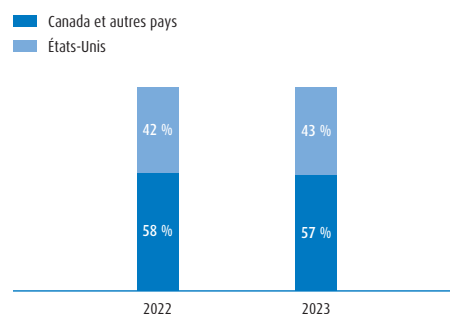
Revenus par secteur d'activité (bic)²

(en millions de dollars)



Revenus par secteur géographique (%)

(%)



Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de BMO Marchés des capitaux s'est établi à 1 682 millions de dollars, en baisse de 90 millions, ou de 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les résultats reflètent la croissance des revenus, qui a été plus que contrebalancée par la hausse des charges et la dotation à la provision pour pertes sur créances plus élevée comparativement à un recouvrement pour l'exercice précédent.

Les revenus se sont établis à 6 450 millions de dollars, soit une augmentation de 278 millions, ou de 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus des Marchés mondiaux ont augmenté de 93 millions, ou de 2 %, la baisse des revenus de négociation et le recul des nouvelles émissions de titres de participation et de titres d'emprunt ayant été plus que contrebalancés par la hausse des revenus se rapportant aux activités de titrisation et l'incidence du raffermissement du dollar américain. Les revenus du secteur Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés ont augmenté de 185 millions, ou de 8 %, en raison surtout de la hausse des revenus du secteur Banque d'affaires, des réductions de valeur sur les engagements de souscriptions de prêt se rapportant à l'exercice précédent et de l'incidence du raffermissement du dollar américain, ce qui a été contrebalancé en partie par le recul des revenus de commissions de prise ferme et de consultation, ce qui reflète les niveaux plus faibles des activités menées par les clients.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 18 millions de dollars, comparativement à un recouvrement de 43 millions pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 9 millions, comparativement à un recouvrement de 32 millions à l'exercice précédent. Une dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 9 millions a été enregistrée pour l'exercice à l'étude en regard d'un recouvrement de 11 millions enregistré à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 4 279 millions de dollars, en hausse de 424 millions, ou de 11 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse découle surtout de l'augmentation des provisions pour frais juridiques, des coûts liés à la technologie, des frais liés au personnel et des frais de déplacement et d'expansion des affaires, ainsi que de l'incidence du raffermissement du dollar américain.

Le solde moyen brut des prêts et acceptations s'est établi à 77,1 milliards de dollars, en hausse de 13,8 milliards, ou de 22 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement des activités d'octroi de prêts dans l'ensemble de nos portefeuilles de prêts et le raffermissement du dollar américain.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Le rendement de BMO Marchés des capitaux pendant l'exercice à l'étude a attesté la force de nos activités diversifiées dans un environnement marqué par la volatilité. Au cours de l'exercice 2023, les conditions du marché ont reflété l'incertitude économique, les tensions géopolitiques et le risque accru de récession, qui ont réduit la confiance des entreprises. Les activités de négociation des clients sont demeurées stables, mais l'appétit de ces derniers pour les fusions et acquisitions et les émissions a été inférieur aux niveaux historiques. Plusieurs facteurs perturbateurs, dont la hausse des taux d'intérêt, le resserrement de la masse monétaire, un contexte réglementaire plus rigoureux et l'accent mis sur les changements climatiques, transforment le secteur des services bancaires et des marchés financiers. BMO Marchés des capitaux a réagi en optimisant ses ressources dans le contexte actuel afin d'accélérer les occasions de croissance dans l'ensemble de ses activités et de tirer parti des données et de ses capacités à l'égard de la stratégie numérique au premier plan pour améliorer son efficacité.

L'exercice 2024 devrait être plus favorable aux marchés financiers et refléter un ralentissement de l'inflation et la fin du cycle actuel de hausse des taux, mais les risques géopolitiques pourraient entraîner d'autres perturbations des marchés. Grâce à notre plateforme robuste et diversifiée, nous sommes en bonne position pour tirer avantage de la normalisation des conditions du marché et des activités des clients dans l'ensemble des groupes sectoriels.

Notre stratégie demeure la même, c'est-à-dire promouvoir une approche centrée sur les clients afin de devenir un partenaire financier estimé de ces derniers en ayant recours au déploiement de fonds propres et à nos solutions numériques intégrées pour les aider à atteindre leurs objectifs. Nous tirons parti de nos employés talentueux, de notre expertise sectorielle et de notre leadership éclairé pour soutenir nos clients dans un contexte de marché en constante évolution. Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie, qui consiste à offrir à nos clients des produits et des conseils en matière de finance durable afin de les soutenir durant leur transition vers un monde carboneutre. De plus, grâce à notre approche méthodique et intégrée de la gestion des risques, conjuguée à des investissements continus dans l'infrastructure technologique, nous devrions également être en mesure de nous adapter à l'évolution des exigences en matière de réglementation et de conformité dans les années à venir. Notre présence importante au Canada et notre forte progression aux États-Unis nous permettent de nous constituer des assises solides qui serviront d'appui à une croissance rentable et à des rendements durables.

Le contexte économique au Canada et aux États-Unis durant l'année civile 2023 et les perspectives relatives à l'année civile 2024 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section BMO Marchés des capitaux contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et des services de soutien et de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, la trésorerie, les finances, la conformité aux exigences juridiques et réglementaires, la durabilité, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières ainsi que l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et les analyses, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les Services d'entreprise axent leurs efforts sur les priorités liées à l'ensemble de l'organisation relativement au maintien d'un solide environnement de contrôle interne et de gestion des risques et de conformité réglementaire, notamment la gestion, l'évaluation et la surveillance des portefeuilles de placements et des activités de financement, de liquidité et de capital, ainsi que toute exposition aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt de BMO. Pour soutenir les unités d'exploitation, les Services d'entreprise élaborent et mettent en œuvre des processus, des systèmes et des contrôles à l'échelle de l'entreprise afin de maintenir l'efficacité opérationnelle et de permettre à nos secteurs de s'adapter et d'atteindre leurs objectifs d'expérience client.

Les coûts associés aux services fournis par les unités fonctionnelles et T&O sont en grande partie répartis aux quatre unités d'exploitation (PE Canada, PE États-Unis, BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux), les montants restants étant pris en compte dans les résultats des Services d'entreprise. Ainsi, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence des dépenses résiduelles non attribuées, des activités de gestion de la trésorerie résiduelles et de l'élimination des ajustements sur une base d'imposition comparable. Nous passons en revue annuellement ces méthodes de répartition des revenus et des charges.

Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022
Revenus nets d'intérêts avant compensation sur une bic des groupes	(1 095)	(716)
Compensation sur une bic des groupes	(354)	(270)
Revenus nets d'intérêts (bic)	(1 449)	(986)
Revenus autres que d'intérêts	(1 449)	7 830
Total des revenus (bic)	(2 898)	6 844
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	2	(7)
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	700	7
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	702	-
Charges autres que d'intérêts	2 706	1 383
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	(6 306)	5 461
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (bic)	(1 433)	1 270
Bénéfice (perte) net comptable	(4 873)	4 191
Dotations initiales à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis ²	517	-
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³	1 520	237
Incidence des dessaisissements ⁴	-	55
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ⁵	1 461	(5 667)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ⁶	21	846
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁷	502	-
Perte nette ajustée	(852)	(338)
Total des revenus ajustés (bic)	(719)	(333)
Total des recouvrements de pertes sur créances, après ajustement	(3)	-
Charges autres que d'intérêts ajustées	660	424
Bénéfice (perte) net attribuable aux actionnaires ordinaires	(5 081)	4 087
Perte nette ajustée attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 060)	(442)
Effectif – équivalent temps plein	18 181	15 490
Activités aux États-Unis – Principales données financières (en millions de dollars américains)		
Total des revenus (bic) ⁸	(956)	5 604
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	518	(4)
Charges autres que d'intérêts	1 688	686
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (bic) ⁸	(791)	1 282
Bénéfice (perte) net comptable	(2 371)	3 640
Total des revenus ajustés	571	106
Total des recouvrements de pertes sur créances, après ajustement	1	(4)
Charges autres que d'intérêts ajustées	190	44
Bénéfice (perte) net ajusté	240	83

¹ Les résultats ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 517 millions de dollars (705 millions avant impôts) liée au portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West.

³ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 1 520 millions de dollars (2 027 millions avant impôts) relativement à Bank of the West, et le bénéfice net comptable de l'exercice 2022 tient compte d'un montant de 237 millions (316 millions avant impôts). Ces montants ont été comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2022 tient compte de l'incidence de dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis, ce qui comprend un profit de 8 millions de dollars lié au transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis et d'une perte de 29 millions découlant de la conversion des monnaies étrangères, ces montants étant reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisés dans les deux cas dans les revenus autres que d'intérêts, et de charges de 16 millions, y compris des impôts de 22 millions à la clôture de la vente comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁵ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte d'une perte de 1 461 millions de dollars (2 011 millions avant impôts) liée à l'acquisition de Bank of the West découlant de la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, ce qui comprend des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus de négociation ainsi que des pertes de 383 millions liées à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts. L'exercice 2022 tient compte de revenus de 5 667 millions (7 713 millions avant impôts), ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 7 665 millions et des revenus d'intérêts non liés à la négociation de 48 millions. Pour de plus amples renseignements sur cette acquisition, il y a lieu de se reporter à la section Acquisitions récentes.

⁶ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de l'incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, de 21 millions de dollars (27 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 30 millions et un recouvrement net de charges autres que d'intérêts de 3 millions. L'exercice 2022 tient compte d'une provision de 846 millions (1 142 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 515 millions et des charges autres que d'intérêts de 627 millions. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

⁷ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien. Ces mesures fiscales tiennent compte d'une charge d'impôt ponctuelle de 371 millions de dollars constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé, et d'une charge de 131 millions (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, constituée d'un montant de 138 millions comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts et d'un montant de 22 millions comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁸ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 tient compte de montants liés à la compensation sur une bic des groupes pour nos activités aux États-Unis de 25 millions de dollars américains, et l'exercice 2022 tient compte d'un montant de 31 millions de dollars américains, comptabilisés dans les revenus et la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat.

Analyse des résultats

La perte nette comptable des Services d'entreprise s'est établie à 4 873 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net comptable de 4 191 millions il y a un an.

La perte nette comptable de l'exercice à l'étude s'explique par une perte liée aux mesures de gestion de la juste valeur et l'incidence de certaines mesures fiscales au Canada, y compris le dividende pour la relance du Canada et une charge liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, ainsi que la hausse des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration découlant de l'acquisition de Bank of the West et une dotation initiale à la provision pour pertes sur créances sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West. Le bénéfice net comptable de l'exercice précédent tenait compte de profits liés aux mesures de gestion de la juste valeur, ce qui a été contrebalancé en partie par l'incidence d'une poursuite liée à M&I Marshall and Ilsley Bank.

La perte nette ajustée s'est chiffrée à 852 millions de dollars, contre 338 millions il y a un an. Les résultats ajustés découlent surtout de la hausse des charges, qui est surtout attribuable à l'inclusion de Bank of the West et à la baisse des revenus. La baisse des revenus s'explique par les activités de gestion de la trésorerie, ce qui a été contrebalancé en partie par l'incidence de Bank of the West, qui comprenait la désactualisation de la juste valeur de marché selon la méthode de l'acquisition à l'égard des prêts et des dépôts et les escomptes sur les titres, déduction faite de l'amortissement de la couverture de juste valeur.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2023 des groupes d'exploitation.

Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice

Sommaire de l'état des résultats et mesures financières trimestrielles¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	T4-2023	T3-2023	T2-2023	T1-2023	T4-2022	T3-2022	T2-2022	T1-2022
Revenus nets d'intérêts	4 941	4 905	4 814	4 021	3 767	4 197	3 902	4 019
Revenus autres que d'intérêts	3 419	3 024	3 626	2 449	6 803	1 902	5 416	3 704
Revenus ¹	8 360	7 929	8 440	6 470	10 570	6 099	9 318	7 723
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	151	4	591	1 193	(369)	413	(808)	81
Revenus, déduction faite des SCVPI ¹	8 209	7 925	7 849	5 277	10 939	5 686	10 126	7 642
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	408	333	243	196	192	104	120	86
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	38	159	780	21	34	32	(70)	(185)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	446	492	1 023	217	226	136	50	(99)
Charges autres que d'intérêts	5 700	5 594	5 522	4 403	4 776	3 859	3 713	3 846
Bénéfice avant impôts sur le résultat	2 063	1 839	1 304	657	5 937	1 691	6 363	3 895
Charge d'impôts sur le résultat	446	385	245	410	1 454	326	1 607	962
Bénéfice net comptable (voir ci-dessous)	1 617	1 454	1 059	247	4 483	1 365	4 756	2 933
Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis ²	-	-	517	-	-	-	-	-
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³	433	370	549	181	145	62	28	10
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	88	85	85	6	6	5	6	6
Incidence des dessaisissements ⁵	-	-	-	-	(8)	6	9	48
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ⁶	-	-	-	1 461	(3 336)	694	(2 612)	(413)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ⁷	12	(3)	6	6	846	-	-	-
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁸	-	131	-	371	-	-	-	-
Bénéfice net ajusté	2 150	2 037	2 216	2 272	2 136	2 132	2 187	2 584
Bénéfice net comptable et ajusté par groupe d'exploitation								
Bénéfice net comptable de PE Canada	962	915	861	980	917	965	940	1 004
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³	1	6	2	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	3	2	1	-	-	-	1	-
Bénéfice net ajusté de PE Canada	966	923	864	980	917	965	941	1 004
Bénéfice net comptable de PE États-Unis	661	576	789	698	660	568	588	681
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	79	77	77	1	2	1	1	1
Bénéfice net ajusté de PE États-Unis	740	653	866	699	662	569	589	682
Bénéfice net comptable de BMO Gestion de patrimoine	262	303	284	277	298	324	314	315
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	1	1	1	1	-	1	1	1
Bénéfice net ajusté de BMO Gestion de patrimoine	263	304	285	278	298	325	315	316
Bénéfice net comptable de BMO Marchés des capitaux	489	310	380	503	357	262	448	705
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³	(2)	1	2	3	2	1	2	3
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴	5	5	6	4	4	3	3	4
Bénéfice net ajusté de BMO Marchés des capitaux	492	316	388	510	363	266	453	712
Bénéfice (perte) net comptable des Services d'entreprise	(757)	(650)	(1 255)	(2 211)	2 251	(754)	2 466	228
Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis ²	-	-	517	-	-	-	-	-
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³	434	363	545	178	143	61	26	7
Incidence des dessaisissements ⁵	-	-	-	-	(8)	6	9	48
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ⁶	-	-	-	1 461	(3 336)	694	(2 612)	(413)
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ⁷	12	(3)	6	6	846	-	-	-
Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁸	-	131	-	371	-	-	-	-
Bénéfice (perte) net ajusté des Services d'entreprise	(311)	(159)	(187)	(195)	(104)	7	(111)	(130)
Principales mesures de la performance								
Bénéfice de base par action (\$) ⁹	2,07	1,97	1,31	0,30	6,52	1,96	7,15	4,44
Bénéfice dilué par action (\$) ⁹	2,06	1,97	1,30	0,30	6,51	1,95	7,13	4,43
Bénéfice dilué par action, après ajustement (\$) ⁹	2,81	2,78	2,93	3,22	3,04	3,09	3,23	3,89
Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen (%) ⁹	1,66	1,68	1,69	1,48	1,46	1,71	1,69	1,64
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations (annualisé) (%) ⁹	0,27	0,30	0,65	0,15	0,16	0,10	0,04	(0,08)
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (annualisé) (%) ⁹	0,25	0,21	0,16	0,14	0,14	0,08	0,10	0,07
Taux d'impôt effectif (%) ⁹	21,6	20,9	18,8	62,5	24,5	19,3	25,2	24,7
Taux d'impôt effectif ajusté (%) ⁹	22,7	21,8	22,5	22,3	21,8	22,0	23,6	23,5
Cours de change moyen entre les dollars canadien et américain (\$) ⁹	1,3648	1,3331	1,3564	1,3426	1,3516	1,2774	1,2665	1,2710

¹ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos mesures ajustées, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. La direction évalue le rendement à l'aide de mesures et résultats comptables et de mesures et résultats ajustés, et considère qu'ils sont utiles. Les revenus, déduction faite des SCVPI, les ratios comptables calculés déduction faite des SCVPI ainsi que les résultats, mesures et ratios ajustés figurant dans ce tableau sont des données qui ne sont pas conformes aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, et, pour obtenir des informations sur la composition des montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, ainsi que sur les mesures financières supplémentaires, il y a lieu de se reporter au Glossaire de termes financiers.

² Le bénéfice net comptable tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 517 millions de dollars (705 millions avant impôts) découlant du portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West au deuxième trimestre de 2023, comptabilisés dans les Services d'entreprise.

³ Le bénéfice net comptable tient compte des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Les coûts liés à l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise : les chiffres du quatrième trimestre de 2023 comprennent 434 millions de dollars (583 millions avant impôts), les chiffres du troisième trimestre de 2023 comprennent 363 millions (487 millions avant impôts), les chiffres du deuxième trimestre de 2023 comprennent 545 millions (722 millions avant impôts), les chiffres du premier trimestre de 2023 comprennent 178 millions (235 millions avant impôts), les chiffres du quatrième trimestre de 2022 comprennent 143 millions (191 millions avant impôts), les chiffres du troisième trimestre de 2022 comprennent 61 millions (82 millions avant impôts), les chiffres du deuxième trimestre de 2022 comprennent 26 millions (35 millions avant impôts) et les chiffres du premier trimestre de 2022 comprennent 7 millions (8 millions avant impôts). Les coûts liés à Radicle et à Clearpool ont été comptabilisés dans BMO Marchés des capitaux : les chiffres du troisième trimestre de 2023 comprennent 1 million (2 millions avant impôts), les chiffres du deuxième trimestre de 2023 comprennent 2 millions (2 millions avant impôts), les chiffres du premier trimestre de 2023 comprennent 3 millions (4 millions avant impôts), les chiffres du quatrième trimestre de 2022 comprennent 2 millions (2 millions avant impôts), les chiffres du troisième trimestre de 2022 comprennent 1 million (2 millions avant impôts), les chiffres du deuxième trimestre de 2022 comprennent 2 millions (2 millions avant impôts) et les chiffres du premier trimestre de 2022 comprennent 3 millions (4 millions avant impôts). Les chiffres du quatrième trimestre de 2023 tiennent compte d'un recouvrement de 2 millions (3 millions avant impôts). Les coûts liés à l'acquisition d'AIR MILES ont été comptabilisés dans PE Canada : les chiffres du quatrième trimestre de 2023 comprennent 1 million (2 millions avant impôts), les chiffres du troisième trimestre de 2023 comprennent 6 millions (8 millions avant impôts) et les chiffres du deuxième trimestre de 2023 comprennent 2 millions (3 millions avant impôts).

- ⁴ Le bénéfice net comptable tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts du groupe d'exploitation pertinent : les chiffres du quatrième trimestre de 2023 comprennent 88 millions de dollars (119 millions avant impôts), les chiffres des troisième et deuxième trimestres de 2023 comprennent dans les deux cas 85 millions (115 millions avant impôts), les chiffres du premier trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022 comprennent dans les deux cas 6 millions (8 millions avant impôts), les chiffres du troisième trimestre de 2022 comprennent 5 millions (7 millions avant impôts) et les chiffres des deuxième et premier trimestres de 2022 comprennent dans les deux cas 6 millions (8 millions avant impôts).
- ⁵ Le bénéfice net comptable de l'exercice 2022 tient compte de l'incidence des dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis : le quatrième trimestre de 2022 tient compte d'un recouvrement de charges autres que d'intérêts de 8 millions de dollars (6 millions avant impôts); le troisième trimestre de 2022 tient compte de charges autres que d'intérêts de 6 millions (7 millions avant impôts); le deuxième trimestre de 2022 tient compte d'une perte de 9 millions (10 millions avant impôts), qui comprenait un profit de 8 millions se rapportant au transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et de charges autres que d'intérêts de 18 millions; et le premier trimestre de 2022 tient compte d'une perte de 48 millions (26 millions avant impôts), y compris une perte de 29 millions liée à la conversion de monnaies étrangères qui a été reclassée du cumul des autres éléments du résultat global vers les revenus autres que d'intérêts, et d'un recouvrement net de charges autres que d'intérêts de 3 millions, y compris des impôts de 22 millions à la clôture de la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise.
- ⁶ Le bénéfice net comptable tient compte des revenus (pertes) afférents à l'acquisition de Bank of the West, attribuables à la gestion de l'incidence des variations des taux d'intérêt survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. Le premier trimestre de 2023 tient compte d'une perte de 1 461 millions de dollars (2 011 millions avant impôts), ce qui comprend des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions afférentes à certains swaps de taux d'intérêt comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation et des pertes de 383 millions se rapportant à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts. Le quatrième trimestre de 2022 tient compte de revenus de 3 336 millions (4 541 millions avant impôts), ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 4 698 millions et des pertes autres que d'intérêts de 157 millions; le troisième trimestre de 2022 tient compte d'une perte de 694 millions (945 millions avant impôts), ce qui comprend des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 983 millions et des revenus nets d'intérêts de 38 millions; le deuxième trimestre de 2022 tient compte de revenus de 2 612 millions (3 555 millions avant impôts), ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 3 433 millions et des revenus nets d'intérêts de 122 millions et le premier trimestre de 2022 tient compte de revenus de 413 millions (562 millions avant impôts), ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 517 millions et des revenus nets d'intérêts de 45 millions. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette acquisition, il y a lieu de se reporter à la section Acquisitions récentes.
- ⁷ Le bénéfice net comptable tient compte de l'incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank : le quatrième trimestre de 2023 tient compte d'un montant de 12 millions de dollars (16 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 14 millions et des charges autres que d'intérêts de 2 millions; le troisième trimestre de 2023 tient compte d'un recouvrement net de 3 millions (4 millions avant impôts) ce qui comprend des charges d'intérêts de 3 millions de dollars et un recouvrement de charges autres que d'intérêts de 7 millions; le deuxième trimestre de 2023 tient compte de charges d'intérêts de 6 millions (7 millions avant impôts); le premier trimestre de 2023 tient compte d'un montant de 6 millions (8 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 6 millions et des charges autres que d'intérêts de 2 millions; et le quatrième trimestre de 2022 tient compte d'une provision pour frais juridiques de 846 millions (1 142 millions avant impôts), ce qui comprend des charges d'intérêts de 515 millions et des charges autres que d'intérêts de 627 millions. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.
- ⁸ Le bénéfice net comptable tient compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada. Au troisième trimestre de 2023, les chiffres tiennent compte d'une charge de 131 millions de dollars (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, constituée d'un montant de 138 millions comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et d'un montant de 22 millions comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, et, au premier trimestre de 2023, les chiffres tiennent compte d'une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé. Ces montants ont été imputés aux Services d'entreprise.
- ⁹ Le bénéfice net et le résultat tirés de nos activités commerciales sont attribuables aux actionnaires par l'intermédiaire du BPA et du BPA dilué. Le BPA ajusté et le BPA dilué ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Le bénéfice afférent à certains trimestres a subi une légère influence des facteurs saisonniers, notamment la hausse des frais liés au personnel découlant de l'accroissement des avantages du personnel et de la rémunération fondée sur des actions du personnel admissible à la retraite, qui sont toujours passés en charges au premier trimestre de l'exercice, ainsi que l'incidence des quelques jours de moins que compte le deuxième trimestre comparativement aux autres trimestres. La conversion des monnaies étrangères influe également sur le bénéfice trimestriel. Le tableau précédent présente un sommaire des résultats obtenus entre le premier trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2023.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West, ce qui a contribué à accroître les revenus, les charges et la dotation à la provision pour pertes sur créances depuis le début du deuxième trimestre de 2023, les résultats d'exploitation étant principalement répartis entre PE États-Unis et BMO Gestion de patrimoine. En outre, nous avons conclu l'acquisition du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) le 1^{er} juin 2023, ce qui a contribué à l'augmentation des revenus et des charges dans nos Services bancaires PE Canada depuis le troisième trimestre de 2023.

La performance financière, qui témoigne d'une bonne dynamique opérationnelle, a bénéficié de la solidité et de la diversification de nos activités. Les résultats ont été touchés par la montée des taux d'intérêt, ce qui a donné lieu à la hausse des revenus nets d'intérêts, tandis que l'incertitude économique a eu pour effet de réduire le niveau d'activité des clients de nos groupes sensibles aux marchés et d'accroître les dotations à la provision pour pertes sur créances après qu'elles aient été à leur niveau le plus bas.

Un certain nombre de facteurs se sont répercutés sur les résultats de certains trimestres. Les résultats des troisième et premier trimestres de 2023 tiennent compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien, ce qui a eu pour effet de réduire les revenus et d'augmenter les charges et la charge d'impôts sur le résultat. Les résultats du deuxième trimestre de 2023 comprennent une dotation initiale à la provision pour pertes sur créances sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West. Le premier trimestre de 2023 et l'exercice 2022 comprennent des revenus (pertes) découlant des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. Le quatrième trimestre de 2022 tient compte d'une provision pour frais juridiques liée à une poursuite se rapportant à M&I Marshall and Ilsley Bank, une banque absorbée. Les résultats de 2022 tiennent compte de l'incidence de dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis. Toutes les périodes tenaient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration, ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, qui ont augmenté au cours des récents trimestres suivant l'acquisition de Bank of the West.

Les revenus de nos Services bancaires PE ont bénéficié de l'acquisition de clients, de l'augmentation des volumes de prêts et de dépôts et de l'élargissement des marges, ce qui reflète le contexte de taux d'intérêt plus élevés tant au Canada qu'aux États-Unis, ainsi que l'inclusion des revenus de Bank of the West. Les revenus de BMO Gestion de patrimoine ont bénéficié de la croissance soutenue des actifs des clients et de la progression des revenus nets d'intérêts, alors que la faiblesse des marchés mondiaux pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 a eu une incidence négative sur les revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'assurance, déduction faite des SCVPI, fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt et des marchés boursiers. La performance de BMO Marchés des capitaux au cours des derniers trimestres reflète l'amélioration modeste de la situation du marché, particulièrement en ce qui concerne les fusions et acquisitions et les activités de prise ferme.

Au début de 2022, alors que l'économie se remettait du ralentissement causé par la pandémie, nous avons effectué des recouvrements sur les provisions liées aux prêts productifs, ce qui reflète les conditions de crédit plus propices et une migration favorable du crédit. Plus tard en 2022, nous avons observé des signes de normalisation des conditions de crédit, l'augmentation progressive de la dotation à la provision liée aux prêts douteux et la dotation à la provision liée aux prêts productifs modeste reflétant la croissance des soldes et la détérioration des perspectives économiques. En 2023, les perspectives macroéconomiques se sont améliorées, mais cette amélioration a été plus que compensée par une migration du crédit à la baisse, ce qui a fait croître la dotation à la provision liée aux prêts productifs et augmenter les pertes sur créances liées aux prêts douteux au cours de l'exercice.

La croissance des charges autres que d'intérêts reflète les investissements visant à stimuler la croissance des revenus et à améliorer l'efficacité, ainsi que l'incidence de l'inflation, ce qui a donné lieu à la hausse des frais liés au personnel, y compris le renforcement de l'équipe de vente, à la hausse des salaires et de la rémunération liée au rendement, ainsi qu'à l'augmentation des frais liés à la technologie et des coûts de publicité. Le troisième trimestre de l'exercice 2023 a été influencé par la charge liée aux indemnités de départ qui a été engagée afin d'accélérer les initiatives en matière d'efficacité dans l'ensemble de l'entreprise, ainsi que par l'incidence des provisions pour frais juridiques comptabilisées par BMO Marchés des capitaux.

Le taux d'impôt effectif a varié à la suite de modifications législatives et des changements apportés à la politique fiscale, y compris leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux, de la composition des résultats, y compris la proportion relative du bénéfice réalisé dans chaque territoire où nous exerçons nos activités, le niveau du bénéfice comptable avant impôts et le montant des investissements ou des titres qui génèrent des crédits d'impôt ou du bénéfice tiré des titres et exonéré d'impôts. Le taux d'impôt effectif comptable a été touché par certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien susmentionnées, par les mesures de gestion de la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West au cours du premier trimestre de 2023 et pour l'exercice 2022, de même que par la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis en 2022.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes que renferme la présente section Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Analyse des résultats du quatrième trimestre de 2023

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

Bénéfice net

Le bénéfice net comptable s'est établi à 1 617 millions de dollars, en baisse de 2 866 millions, ou de 64 %, par rapport à l'exercice précédent, et le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 150 millions, en hausse de 14 millions, ou de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Les résultats ajustés du trimestre considéré et du trimestre correspondant de l'exercice précédent ne tiennent pas compte des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration, de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et de l'incidence d'une poursuite relative à M&I Marshall and Ilsley Bank, une banque absorbée. Les résultats ajustés du trimestre correspondant de l'exercice précédent excluent également l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West. Le BPA comptable s'est établi à 2,06 \$, en baisse de 4,45 \$ par rapport à l'exercice précédent, et le BPA ajusté s'est situé à 2,81 \$, en baisse de 0,23 \$, y compris l'incidence des émissions d'actions ordinaires au premier trimestre de 2023.

Le recul des résultats comptables reflète l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur pour l'exercice précédent et l'augmentation des coûts liés à l'acquisition pour le trimestre considéré, facteurs en partie contrebalancés par la baisse de la provision pour frais juridiques relative à la poursuite dont il a été question ci-dessus. Le bénéfice net ajusté a augmenté sous l'effet de l'inclusion de Bank of the West, ainsi que de la hausse des revenus sous-jacents, facteurs essentiellement contrés par l'augmentation des charges et l'accroissement de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Revenus

Les revenus comptables se sont établis à 8 360 millions de dollars, en baisse de 2 210 millions, ou de 21 %, comparativement à l'exercice précédent. Les revenus, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI), se sont établis à 8 209 millions, en baisse de 2 730 millions, ou de 25 %, par rapport à l'exercice précédent, et les revenus ajustés, déduction faite des SCVPI, se sont établis à 8 223 millions, en hausse de 1 310 millions, ou de 19 %. Le recul des résultats comptables reflète principalement l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancée par la baisse des charges d'intérêts liées à une poursuite relative à M&I Marshall and Ilsley Bank. Sur une base ajustée, les revenus, déduction faite des SCVPI, ont grimpé pour l'ensemble des groupes d'exploitation, ce qui comprend l'ajout de Bank of the West et d'AIR MILES, sous l'effet de la hausse des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts. Les revenus des Services d'entreprise ont reculé sur une base comptable et sur une base ajustée.

Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités

Les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) se sont établis à 151 millions de dollars, en hausse de 520 millions par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet principalement des primes sur les rentes plus élevées. Ces variations ont été contrebalancées en grande partie par les revenus d'assurance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est chiffré à 446 millions de dollars, comparativement à 226 millions pour l'exercice précédent. Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances exprimé en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations s'est établi à 27 points de base, comparativement à 16 points de base pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 408 millions, en hausse de 216 millions par rapport à l'an dernier. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux exprimée en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations s'est établie à 25 points de base, comparativement à 14 points de base pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est chiffrée à 38 millions, comparativement à une dotation à la provision de 34 millions pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 5 700 millions de dollars, en hausse de 924 millions, ou de 19 %, par rapport à l'exercice précédent, et les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 4 997 millions, en hausse de 1 043 millions, ou de 26 %. Les résultats comptables reflètent une hausse des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration et de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux acquisitions comparativement à l'exercice précédent, en partie contrebalancée par la baisse des charges liées à la poursuite relative à M&I Marshall and Ilsley Bank. Les charges autres que d'intérêts comptables et ajustées ont monté en raison de l'incidence de Bank of the West et d'AIR MILES, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel et des frais de bureau, y compris une charge liée à la consolidation des biens immobiliers de BMO au cours du trimestre à l'étude, et d'une augmentation des coûts de publicité.

Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comptable s'est établie à 446 millions de dollars, en baisse de 1 008 millions par rapport au quatrième trimestre de 2022, et, après ajustement, la charge d'impôts sur le résultat s'est établie à 630 millions, en hausse de 33 millions. Le taux d'impôt effectif a été de 21,6 % pour le trimestre à l'étude, comparativement à 24,5 % pour le quatrième trimestre de 2022, et le taux d'impôt effectif ajusté a été de 22,7 % pour le trimestre à l'étude, comparativement à 21,8 %. La variation du taux d'impôt effectif comptable pour le trimestre à l'étude en regard de celui du quatrième trimestre de 2022 est principalement attribuable à l'incidence de l'accroissement du bénéfice avant impôts au cours de l'exercice précédent, et la variation du taux d'impôt effectif ajusté est principalement attribuable à la composition des résultats.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net comptable a augmenté de 163 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport au trimestre précédent, et le bénéfice net ajusté a progressé de 113 millions, ou de 6 %. La hausse du bénéfice net comptable est principalement attribuable à l'incidence de certaines mesures fiscales au cours du trimestre précédent, en partie contrebalancée par la hausse des coûts liés à l'acquisition pour le trimestre considéré. L'augmentation du bénéfice net ajusté reflète principalement la hausse des revenus. Le bénéfice net comptable a augmenté dans le cas de BMO Marchés des capitaux, de PE Canada et de PE États-Unis, et il a reculé dans le cas de BMO Gestion de patrimoine. Les Services d'entreprise ont enregistré une hausse de la perte nette sur une base comptable et sur une base ajustée, comparativement au trimestre précédent.

Les revenus comptables ont augmenté de 431 millions de dollars, ou de 5 % par rapport au trimestre précédent. Les revenus comptables, déduction faite des SCVPI, ont augmenté de 284 millions, ou de 4 %, compte tenu de l'incidence de certaines mesures fiscales pour le trimestre précédent, et les revenus ajustés, déduction faite des SCVPI, ont progressé de 157 millions, ou de 2 %, par rapport au trimestre précédent, ce qui reflète la hausse des revenus nets d'intérêts et l'augmentation des revenus autres que d'intérêts. Les SCVPI ont augmenté de 147 millions en regard du trimestre précédent, ce qui reflète les primes plus élevées sur les rentes liées à la variation de nos portefeuilles de longévité au cours du trimestre précédent, facteur en partie contré par les variations de la juste valeur des placements. Ces variations ont été atténuées en grande partie par les revenus d'assurance. Les revenus autres que d'intérêts comptables ont augmenté de 106 millions, ou de 2 %, par rapport au trimestre précédent, et les revenus autres que d'intérêts ajustés ont grimpé de 30 millions, ou de 1 %, du fait surtout du raffermissement du dollar américain. La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 46 millions par rapport au trimestre précédent, l'accroissement de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ayant été plus que contrebalancé par le recul de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats du quatrième trimestre de 2023.

Analyse des résultats financiers de 2022

Les commentaires du Rapport de gestion figurant dans les pages précédentes portaient sur les résultats de l'exercice 2023. La présente section constitue un sommaire des résultats de BMO de l'exercice 2022 et en fait la comparaison avec ceux de l'exercice 2021. De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités de notre structure organisationnelle soient réorientés pour appuyer nos priorités stratégiques, et les chiffres comparatifs des périodes antérieures ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Plus de détails sur ces reclassements sont donnés à la section Mode de présentation des résultats des groupes d'exploitation.

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	Total PE	BMO Gestion de patrimoine	BMO Marchés des capitaux	Services d'entreprise	Total de la Banque
2022							
Revenus (pertes) nets d'intérêts ¹	7 449	5 037	12 486	1 188	3 197	(986)	15 885
Revenus autres que d'intérêts	2 419	1 265	3 684	3 336	2 975	7 830	17 825
Revenus ¹	9 868	6 302	16 170	4 524	6 172	6 844	33 710
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	-	-	-	(683)	-	-	(683)
Revenus, déduction faire des SCVPI	9 868	6 302	16 170	5 207	6 172	6 844	34 393
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	341	17	358	(2)	(43)	-	313
Charges autres que d'intérêts	4 349	3 043	7 392	3 564	3 855	1 383	16 194
Bénéfice avant impôts sur le résultat	5 178	3 242	8 420	1 645	2 360	5 461	17 886
Charge d'impôts sur le résultat ¹	1 352	745	2 097	394	588	1 270	4 349
Bénéfice (perte) net	3 826	2 497	6 323	1 251	1 772	4 191	13 537
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration	-	-	-	-	8	237	245
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	5	6	3	14	-	23
Incidence des dessaisissements	-	-	-	-	-	55	55
Coûts de restructuration (renversement)	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes)	-	-	-	-	-	846	846
Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West	-	-	-	-	-	(5 667)	(5 667)
Bénéfice (perte) net ajusté	3 827	2 502	6 329	1 254	1 794	(338)	9 039
2021							
Revenus (pertes) nets d'intérêts ¹	6 561	4 268	10 829	982	3 115	(616)	14 310
Revenus autres que d'intérêts	2 225	1 243	3 468	6 071	3 011	326	12 876
Revenus ¹	8 786	5 511	14 297	7 053	6 126	(290)	27 186
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	-	-	-	1 399	-	-	1 399
Revenus, déduction faite des SCVPI	8 786	5 511	14 297	5 654	6 126	(290)	25 787
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	377	(144)	233	(12)	(194)	(7)	20
Charges autres que d'intérêts	3 968	2 813	6 781	3 843	3 462	1 423	15 509
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	4 441	2 842	7 283	1 823	2 858	(1 706)	10 258
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat ¹	1 153	666	1 819	441	738	(494)	2 504
Bénéfice (perte) net	3 288	2 176	5 464	1 382	2 120	(1 212)	7 754
Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration	-	-	-	-	7	-	7
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	24	25	24	17	-	66
Incidence de dessaisissements	-	-	-	-	-	842	842
Coûts de restructuration (renversement)	-	-	-	-	-	(18)	(18)
Bénéfice (perte) net ajusté	3 289	2 200	5 489	1 406	2 144	(388)	8 651

¹ Les revenus des groupes d'exploitation comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts et la charge d'impôts sur le résultat sont présentés sur une base d'imposition comparable (bic). La compensation des ajustements sur une bic des groupes est reflétée dans le résultat des Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO.

Les mesures des revenus, déduction faite des SCVPI, et les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et ils sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

Bénéfice net

Le bénéfice net comptable s'est établi à 13 537 millions de dollars en 2022, soit une hausse de 5 783 millions, ou de 75 %, par rapport à 2021. Le bénéfice net ajusté s'est quant à lui chiffré à 9 039 millions, en hausse de 388 millions, ou de 4 %. Les résultats comptables de 2022 tiennent compte de revenus de 5 667 millions (7 713 millions avant impôts) afférents à la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition et des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 237 millions (316 millions avant impôts). En outre, les chiffres de 2022 tiennent compte de l'incidence d'une poursuite relative à M&I Marshall and Ilsley Bank, une banque absorbée, de 846 millions (1 142 millions avant impôts), et de l'incidence de dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et du transfert de certains clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis de 55 millions. Les résultats comptables de 2021 tiennent compte d'une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 779 millions, avant et après impôts, liée à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, d'un profit net de 22 millions (29 millions avant impôts) à la vente de nos activités de banque privée à Hong Kong et à Singapour et de coûts liés aux dessaisissements de 85 millions (107 millions avant impôts) à l'égard des deux transactions, facteurs en partie contrebalancés par le renversement partiel de 18 millions (24 millions avant impôts) de charges de restructuration comptabilisées en 2019 en lien avec des indemnités de départ. Par ailleurs, le bénéfice net comptable des deux exercices tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et des coûts d'intégration des acquisitions. La hausse du bénéfice net comptable est attribuable à l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur au cours de 2022. Les résultats ajustés ont augmenté, ce qui s'explique principalement par la hausse des revenus nets, en partie contrée par l'augmentation des charges et l'accroissement de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Le bénéfice net a augmenté dans le cas de PE Canada et a reculé dans le cas de BMO Marchés des capitaux et de BMO Gestion de patrimoine. Sur une base comptable, les Services d'entreprise ont inscrit un bénéfice net de 4 191 millions, comparativement à une perte nette de 1 212 millions à l'exercice précédent, et, sur une base ajustée, ils ont enregistré une perte nette moins élevée en regard de l'exercice précédent.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres (RCP) comptable s'est établi à 22,9 % en 2022, et le RCP ajusté, à 15,2 %, comparativement à 14,9 % et à 16,7 %, respectivement, en 2021. Le RCP comptable a progressé en raison de la hausse du bénéfice net, y compris l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West. Le RCP ajusté a diminué, la hausse du bénéfice net ayant été annulée par une augmentation des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ont augmenté de 7,6 milliards de dollars, ou de 15 %, par rapport à 2021, principalement en raison de la croissance des résultats non distribués et de l'émission d'actions ordinaires, relativement à l'acquisition de Bank of the West, contrebalancées en partie par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAA0) comptable s'est établi à 25,1 % en 2022, comparativement à 17,0 % en 2021, et le RCPCAA0 ajusté s'est chiffré à 16,6 %, comparativement à 18,9 %. La valeur comptable de l'action s'est accrue de 19 % par rapport à 2021 et s'est chiffrée à 95,60 \$ en 2022, ce qui reflète l'augmentation des capitaux propres.

Revenus

Les revenus comptables se sont établis à 33 710 millions de dollars en 2022, en hausse de 6 524 millions comparativement à 2021 et les revenus ajustés se sont élevés à 26 533 millions, en baisse de 624 millions, ou de 2 %. Après avoir retranché des revenus d'assurance les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) (revenus nets), les revenus nets comptables se sont chiffrés à 34 393 millions en 2022, en hausse de 8 606 millions, ou de 33 %, par rapport à 2021, et les revenus nets ajustés se sont situés à 27 216 millions, en hausse de 1 458 millions, ou de 6 %. Les revenus comptables en 2022 tiennent compte d'un montant de 7 713 millions lié aux mesures de gestion de la juste valeur, ce qui comprend des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 7 665 millions, avant impôts, sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation et des revenus d'intérêts non liés à la négociation de 48 millions tirés d'un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis. Par ailleurs, les revenus comptables tiennent compte de charges d'intérêts de 515 millions liées à la provision pour frais juridiques susmentionnée. Les chiffres des deux exercices tiennent compte de l'incidence des dessaisissements.

PE Canada

Le total des revenus a augmenté de 1 082 millions de dollars, ou de 12 %, en 2022 par rapport à 2021. Les revenus nets d'intérêts ont crû de 888 millions, ou de 14 %, en raison de l'accroissement des soldes des prêts et des dépôts et de l'élargissement de la marge nette d'intérêts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 194 millions, ou de 9 %, et ce, dans la plupart des catégories, y compris les revenus générés par les cartes de crédit et les revenus tirés des dépôts, ce qui a été contrebalancé en partie par la baisse des profits sur les investissements dans nos Services bancaires aux grandes entreprises. Les revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 736 millions, ou de 12 %, et les revenus des Services bancaires aux grandes entreprises se sont renforcés de 346 millions, ou de 13 %.

PE États-Unis

Exprimé en dollars canadiens, le total des revenus a augmenté de 791 millions de dollars, ou de 14 %, en 2022 eu égard à 2021. Exprimés en dollars américains, les revenus ont augmenté de 484 millions, ou de 11 %, en raison surtout de la hausse des revenus nets d'intérêts de 493 millions, ou de 14 %, ce qui reflète l'accroissement des soldes des prêts et des dépôts et l'élargissement des marges nettes d'intérêts, ce qui a été contré en partie par la baisse des revenus afférents au programme accéléré Paycheck Protection Program (PPP)¹. Les revenus autres que d'intérêts sont demeurés relativement inchangés. Les revenus des Services bancaires aux grandes entreprises ont augmenté de 377 millions, ou de 12 %, et les revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 107 millions, ou de 8 %.

BMO Gestion de patrimoine

Le total des revenus s'est chiffré à 4 524 millions de dollars en 2022, contre 7 053 millions en 2021. Les revenus, déduction faite des SCVPI, ont reculé de 447 millions en 2022 ou de 8 %. Les revenus générés par la Gestion d'actifs et de patrimoine ont diminué de 426 millions, ou de 8 %, en raison des dessaisissements, ce qui a été contrebalancé en partie par l'accroissement des revenus sous-jacents de 5 %, qui reflète les revenus nets d'intérêts plus élevés attribuables essentiellement à la forte croissance des dépôts et des prêts, l'élargissement des marges nettes d'intérêts, ainsi que l'avantage découlant de la croissance des actifs nets des nouveaux clients, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des revenus de transactions de courtage en ligne et l'incidence de la faiblesse des marchés à l'échelle mondiale. Les revenus d'assurance, déduction faite des SCVPI, ont diminué de 21 millions, ou de 5 %, par rapport à 2021, en raison surtout de l'incidence des variations moins favorables des marchés en 2022 par rapport à 2021.

BMO Marchés des capitaux

Les revenus ont progressé de 46 millions de dollars, ou de 1 %, en 2022 par rapport à 2021. Les revenus des Marchés mondiaux ont quant à eux augmenté de 158 millions, ou de 4 %, en raison essentiellement de la hausse des revenus de négociation de contrats de change, de contrats sur titres de participation et de contrats sur produits de base, ainsi que de l'incidence du raffermisssement du dollar américain, facteurs contrés en partie par le recul des revenus de négociation de contrats de taux d'intérêt et les niveaux plus faibles des nouvelles émissions de titres de participation et de titres d'emprunt. Les revenus du secteur Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés ont diminué de 112 millions, ou de 4 %, en raison surtout du recul des profits nets sur les titres, de la baisse des commissions de prise ferme et de consultation, qui reflète les niveaux plus faibles des activités menées pour les clients étant donné la conjoncture actuelle des marchés, et des réductions de valeur sur les engagements de souscriptions de prêt, facteurs compensés en partie par la hausse des revenus liés aux services bancaires aux sociétés et l'incidence du raffermisssement du dollar américain.

¹ Le programme Small Business Administration Paycheck Protection Program (PPP) des États-Unis est un programme de soutien gouvernemental mis en œuvre au cours de l'exercice 2020 visant à soutenir les entreprises aux prises avec des difficultés financières occasionnées par la pandémie de COVID-19.

Services d'entreprise

Les revenus comptables en 2022 ont augmenté de 7 134 millions de dollars par rapport à 2021, alors que les revenus ajustés ont diminué de 14 millions. Les revenus comptables de 2022 tenaient compte de l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West et d'une provision juridique liée à la poursuite susmentionnée. En outre, les chiffres des deux exercices tiennent compte de l'incidence de dessaisissements.

Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités

Les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) se sont établis à un montant négatif de 683 millions de dollars en 2022, comparativement à 1 399 millions à l'exercice précédent en 2021. Les SCVPI ont diminué, du fait surtout des variations de la juste valeur des passifs au titre des indemnités et de l'incidence de la diminution des ventes de rentes. Les variations ont été atténuées en grande partie par les revenus.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances en 2022 s'est chiffré à 313 millions de dollars, comparativement à 20 millions en 2021. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est élevée à 502 millions en 2022, en baisse de 23 millions par rapport à 2021, en raison principalement de la baisse de la dotation à la provision enregistrée pour PE Canada et pour BMO Marchés des capitaux, qui a été contrée en partie par une hausse des dotations à la provision pour PE États-Unis. Un recouvrement de pertes sur créances lié aux prêts productifs de 189 millions a été enregistré en 2022 en regard d'un recouvrement de 505 millions enregistré en 2021. La variation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence de la détérioration des perspectives économiques, de l'avantage moindre de l'amélioration de la qualité du crédit et de la croissance plus importante des soldes, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution de l'incertitude résultant de l'amélioration du contexte pandémique et par un effet moindre des changements de pondération des scénarios.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 16 194 millions de dollars en 2022, en hausse de 685 millions, ou de 4 % par rapport à 2021, et les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 15 194 millions, en hausse de 664 millions ou de 4 % par rapport à 2021. Les charges autres que d'intérêts comptables en 2022 tiennent compte d'un montant de 627 millions lié à la poursuite susmentionnée, et celles de 2021 tiennent compte d'un renversement partiel de 24 millions de charges de restructuration. Les charges autres que d'intérêts comptables pour les deux exercices tenaient compte de l'incidence des coûts liés aux dessaisissements, des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration et de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions. Les charges autres que d'intérêts comptables et ajustées ont augmenté, en raison de la hausse des frais liés au personnel, de l'augmentation des coûts liés au matériel informatique et au matériel, des frais de publicité et d'expansion des affaires et des honoraires, facteurs en partie compensés par la diminution des frais de bureau et des dessaisissements.

Charge d'impôts sur le résultat

En 2022, la charge d'impôts sur le résultat s'est chiffrée à 4 349 millions de dollars, contre 2 504 millions en 2021. Le taux d'impôt effectif comptable s'est établi à 24,3 %, comparativement à 24,4 % en 2021. La charge d'impôts sur le résultat ajustée s'est chiffrée à 2 670 millions, contre 2 537 millions en 2021. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est établi à 22,8 %, comparativement à 22,7 % en 2021.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes que renferme la présente section qui traite de l'analyse des résultats financiers de 2022, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté et de la charge d'impôts sur le résultat ajustée plutôt que du bénéfice net comptable pour déterminer le bénéfice assujéti à l'impôt sur le résultat.

Analyse de la situation financière

Sommaire du bilan

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	82 059	93 200
Valeurs mobilières	322 379	273 262
Titres pris en pension ou empruntés	115 662	113 194
Solde net des prêts	656 478	551 339
Instruments dérivés	39 976	48 160
Autres actifs	76 722	60 044
Total des actifs	1 293 276	1 139 199
Passifs et capitaux propres		
Dépôts	909 676	769 478
Instruments dérivés	50 193	59 956
Titres mis en pension ou prêtés	106 108	103 963
Autres passifs	142 034	126 614
Dette subordonnée	8 228	8 150
Capitaux propres	77 009	71 038
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	28	-
Total des passifs et des capitaux propres	1 293 276	1 139 199

Aperçu

Le total des actifs a augmenté de 154,1 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2022, pour se chiffrer à 1 293,3 milliards. Le raffermissement du dollar américain a entraîné une augmentation des actifs de 9,2 milliards, compte non tenu de l'incidence sur les actifs dérivés. Le total des passifs a augmenté de 148,1 milliards par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1 216,2 milliards. Le raffermissement du dollar américain a fait augmenter les passifs de 8,8 milliards, compte non tenu de l'incidence des passifs dérivés. Le total des capitaux propres, établi à 77,0 milliards, a augmenté de 6,0 milliards en regard du 31 octobre 2022, ce qui comprend les émissions d'actions au cours du premier trimestre de 2023.

Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

La trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques ont diminué de 11,1 milliards de dollars, ce qui reflète principalement l'utilisation des liquidités accumulées au cours de l'exercice précédent pour la finalisation de l'acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023.

Valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

	2023	2022
Titres de négociation	124 556	108 177
Titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	16 720	13 641
Titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titres de créance et titres de participation ²	62 828	43 561
Titres évalués au coût amorti ³	116 814	106 590
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 461	1 293
Total des valeurs mobilières	322 379	273 262

¹ Comprend des titres obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de 6 729 millions de dollars (4 410 millions au 31 octobre 2022) et des titres désignés à la juste valeur de 9 991 millions (9 231 millions au 31 octobre 2022).

² Comprend la provision pour pertes sur créances liée aux titres de créance comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 3 millions de dollars au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

³ Déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions de dollars (3 millions au 31 octobre 2022).

Les valeurs mobilières ont augmenté de 49,1 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'inclusion de Bank of the West, de l'intensification des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux et de l'incidence du raffermissement du dollar américain.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés ont augmenté de 2,5 milliards de dollars, en raison de l'intensification des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux et du raffermissement du dollar américain.

Solde net des prêts

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

	2023	2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	177 250	148 880
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	104 040	86 103
Cartes de crédit	12 294	9 663
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	366 701	309 310
Solde brut des prêts	660 285	553 956
Provision pour pertes sur créances	(3 807)	(2 617)
Total du solde net des prêts	656 478	551 339

Le solde net des prêts a augmenté de 105,1 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2022, en raison de l'inclusion de Bank of the West, de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et des soldes de cartes de crédit dans PE Canada, de la croissance des prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques dans PE Canada et BMO Marchés des capitaux et de l'incidence du raffermissement du dollar américain, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des soldes dans la monnaie d'origine de PE États-Unis.

Le tableau 4 de la section Données complémentaires présente un sommaire comparatif des prêts par territoire et par produit. Le tableau 6 de la section Données complémentaires présente un sommaire comparatif du solde net des prêts au Canada par province et par secteur d'activité. La qualité des prêts est analysée à la section Information sur la qualité du crédit et de plus amples renseignements sur les prêts sont donnés dans les notes 4, 6 et 24 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Actifs financiers dérivés

Les actifs financiers dérivés ont diminué de 8,2 milliards de dollars, ce qui reflète surtout la diminution de la juste valeur des instruments dérivés de négociation du fait des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux, la juste valeur des contrats sur produits de base et des contrats de change ayant baissé, ce qui a été contré en partie par l'augmentation de la juste valeur des contrats sur taux d'intérêt. De plus amples renseignements sur les actifs financiers dérivés se trouvent à la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les sûretés en trésorerie, les actifs liés à l'assurance, les bureaux et le matériel, les métaux précieux, les actifs d'impôt exigible et différé, les débiteurs et les charges payées d'avance. Les autres actifs ont augmenté de 16,7 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles afférents à Bank of the West, de la hausse des actifs d'impôt différé et de l'accroissement des soldes des métaux précieux, facteurs compensés en partie par des engagements de clients aux termes d'acceptations moins élevés en raison des niveaux plus faibles des acceptations émises sur le marché. De plus amples renseignements sur les autres actifs se trouvent aux notes 9, 11, 12 et 22 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre

	2023	2022
Banques	29 587	30 901
Entreprises et administrations publiques	574 670	495 831
Particuliers	305 419	242 746
Total des dépôts	909 676	769 478

Les dépôts ont augmenté de 140,2 milliards de dollars. Les dépôts des entreprises et des administrations publiques ont progressé de 78,8 milliards, ce qui reflète l'inclusion de Bank of the West, la hausse des soldes de financement de gros, essentiellement pour financer les activités menées par les clients des Marchés mondiaux, la croissance des dépôts des clients de PE Canada et l'incidence du raffermissement du dollar américain, ce qui a été contré en partie par une baisse des dépôts des clients dans la monnaie d'origine de PE États-Unis. Les dépôts des particuliers ont augmenté de 62,7 milliards, du fait principalement de l'inclusion de Bank of the West et de la croissance des dépôts des clients des Services bancaires PE, contrebalancées en partie par la baisse des dépôts des clients dans BMO Marchés Gestion de patrimoine.

Les dépôts d'autres banques sont demeurés relativement inchangés par rapport à l'exercice précédent. De plus amples renseignements sur la ventilation des dépôts se trouvent à la note 13 afférente aux états financiers consolidés annuels audités et dans la section Risque de liquidité et de financement.

Passifs financiers dérivés

Les passifs financiers dérivés ont diminué de 9,8 milliards de dollars, en raison principalement de la baisse de la juste valeur des instruments dérivés de négociation du fait des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux, ainsi que de la diminution de la juste valeur des contrats de change, des contrats sur titres de participation et des contrats sur produits de base, ce qui a été contré en partie par l'augmentation de la juste valeur des contrats sur taux d'intérêt.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés ont augmenté de 2,1 milliards de dollars, du fait surtout de l'incidence du raffermissement du dollar américain et de l'intensification des activités de gestion de la trésorerie.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent essentiellement les titres vendus à découvert, les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, les acceptations, les passifs liés à l'assurance et les charges à payer. Les autres passifs ont augmenté de 15,4 milliards de dollars, sous l'effet de l'augmentation des avances de la Federal Home Loan Bank, des intérêts courus à payer plus élevés, de la hausse des titres vendus à découvert en raison de l'intensification des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux et de l'accroissement des passifs liés à l'assurance, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des acceptations découlant des niveaux plus faibles des acceptations émises sur le marché.

De plus amples renseignements sur la ventilation des passifs divers se trouvent à la note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est demeurée relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète une nouvelle émission, compte non tenu d'un remboursement. De plus amples renseignements sur la ventilation de la dette subordonnée se trouvent à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre

	2023	2022
Capital social		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	6 958	6 308
Actions ordinaires	22 941	17 744
Surplus d'apport	328	317
Résultats non distribués	44 920	45 117
Cumul des autres éléments du résultat global	1 862	1 552
Total des capitaux propres	77 009	71 038

Le total des capitaux propres a augmenté de 6,0 milliards de dollars depuis le 31 octobre 2022, principalement en raison des émissions d'actions ordinaires et privilégiées. Les actions ordinaires ont augmenté de 5,2 milliards, ce qui reflète les émissions d'actions au cours du premier trimestre de 2023, ainsi que les actions émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Les actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres ont augmenté de 0,7 milliard en raison d'une émission au cours du premier trimestre de 2023. Le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 0,3 milliard, du fait principalement de l'incidence du raffermissement du dollar américain sur la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, contrebalancée en partie par les pertes sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur et l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les couvertures de flux de trésorerie. Les résultats non distribués ont reculé de 0,2 milliard, en raison des dividendes et des distributions sur les autres instruments de capitaux propres, contrebalancés en partie par le bénéfice net gagné pendant l'exercice considéré.

L'état consolidé des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés annuels audités présente un sommaire des éléments qui accroissent ou réduisent le total des capitaux propres, tandis que la note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne des détails sur les composantes et les variations du capital social. Nos pratiques et stratégies de gestion globale du capital sont présentées ci-après.

Gestion globale du capital

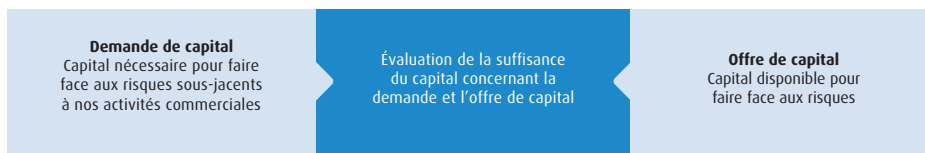
Gestion du capital

Objectif

BMO est déterminé à observer une méthode rigoureuse de gestion du capital qui assure l'équilibre entre les intérêts et les exigences de ses actionnaires, des organismes de réglementation, des déposants, des investisseurs en titres à revenu fixe et des agences de notation. Nous sommes conscients de la tendance mondiale émergente qui consiste au rehaussement des exigences en matière de fonds propres réglementaires et nous gérons notre assise financière en conséquence. Notre objectif est de maintenir une situation de capital solide, grâce à une structure rentable qui :

- est appropriée, compte tenu des ratios cibles de BMO pour les fonds propres réglementaires et de son évaluation interne des exigences en matière de capital économique;
- soutient les stratégies des groupes d'exploitation de BMO et tient compte du contexte du marché;
- maintient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation, tout en favorisant l'accroissement de la valeur à long terme pour les actionnaires;
- est conforme aux cotes de crédit cibles de BMO.

Cadre



Les principes et les éléments clés de notre cadre de gestion du capital sont exposés dans notre politique générale de gestion du capital et dans le plan de capital annuel, qui intègre les résultats du processus exhaustif d'évaluation interne de la suffisance du capital.

Ce processus intégré prévoit l'utilisation de simulations de crise et d'autres outils pour évaluer la suffisance des fonds propres réglementaires et du capital économique. Les résultats obtenus servent de base à l'établissement des cibles et à la mise en œuvre des stratégies en matière de capital qui tiennent compte de l'orientation stratégique et de l'appétit pour le risque de l'organisation. Le plan de capital annuel est élaboré en tenant compte des résultats du processus d'évaluation interne de la suffisance du capital et, conjointement avec le plan d'affaires annuel, vise à favoriser l'harmonisation entre les stratégies commerciales et de gestion des risques, les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de capital économique, et la disponibilité des capitaux. Les simulations de crise et l'analyse de scénarios effectuées à l'échelle de l'organisation permettent d'évaluer les incidences de diverses situations extrêmes sur notre profil de risque et sur les exigences en matière de fonds propres. Le cadre de gestion du capital vise à garantir que le capital de la Banque est suffisant pour lui permettre de faire face aux risques qu'elle assume dans le cours normal de ses activités, ainsi qu'en situation de crise; il soutient l'établissement des limites, des cibles et des mesures des résultats qui sont appliquées à la gestion du bilan, des niveaux de risque et des exigences en matière de capital, à l'échelle de l'entité consolidée comme à celle des groupes d'exploitation. Nous cherchons à optimiser notre capital grâce à une utilisation efficace de notre bilan et des risques connexes que nous prenons, et il se peut que nous utilisions des leviers comme les transactions de transfert des risques et la vente d'actifs. Tout au long de l'exercice, nous évaluons la suffisance du capital, réelle et prévue, par rapport à notre plan de capital en tenant compte des modifications de nos activités commerciales et de notre profil de risque, ainsi que des conditions d'exploitation et des exigences ou attentes réglementaires.

Nous répartissons les fonds propres entre les groupes d'exploitation pour évaluer le rendement de l'organisation et examinons les incidences sur le capital dans la prise de nos décisions stratégiques, tactiques et relatives aux transactions. La répartition des fonds propres entre les groupes d'exploitation, l'établissement et la surveillance des limites et des paramètres relatifs aux fonds propres et la mesure de la performance des groupes en fonction de ces limites et de ces paramètres ont pour but d'optimiser le rendement pour nos actionnaires ajusté en fonction des risques, tout en nous permettant de conserver un capital suffisant. Cette méthode vise à protéger nos parties prenantes contre les risques inhérents à nos diverses activités, tout en fournissant la souplesse nécessaire pour affecter des ressources aux activités qui soutiennent la croissance stratégique.

De plus amples renseignements sur les risques sous-jacents à nos activités sont présentés à la section Gestion globale des risques.

Gouvernance

Le Conseil d'administration, directement ou de concert avec le Comité d'évaluation des risques, assure la surveillance et l'approbation finales de la gestion du capital, y compris la politique générale en la matière, le plan de capital et les évaluations de la suffisance du capital de la Banque. Le Conseil d'administration examine régulièrement la situation du capital et les principales activités de gestion du capital de la Banque. En outre, les résultats des évaluations de la suffisance du capital obtenus dans le cadre du processus d'évaluation interne de la suffisance du capital sont passés en revue par le Conseil d'administration et le Comité d'évaluation des risques. Le Comité de gestion globale du capital assure la surveillance aux plus hauts niveaux de la direction, laquelle consiste notamment à examiner les politiques, les activités et les enjeux importants relatifs à la gestion du capital et, de concert avec le Comité de gestion des risques, le capital nécessaire pour appuyer l'exécution de notre stratégie à l'échelle de l'organisation. Les Finances et la Gestion des risques voient à la conception et à la mise en œuvre de nos politiques générales et de nos cadres se rattachant à la gestion du capital et des risques, ainsi qu'au processus d'évaluation interne de la suffisance du capital. L'Audit interne, qui agit comme troisième point de contrôle, vérifie l'adhésion aux contrôles et repère les occasions de renforcer nos processus. Il y a lieu de se reporter à la section Cadre de gestion globale des risques pour obtenir plus de détails.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour BMO sont déterminées selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), en fonction du dispositif de Bâle III élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, les ratios actuels des fonds propres basés sur le risque minimaux s'établissent comme suit : ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et ratio du total des fonds propres de 8,0 %. En plus de ces exigences de fonds propres minimales, le BSIF exige que les banques d'importance systémique nationale (BISN), dont fait partie BMO, détiennent des réserves au titre des premier et deuxième piliers, lesquelles feraient fonction de réponse initiale en situation de crise. Les réserves au titre du premier pilier comprennent un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 % et un supplément de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, auxquels s'ajoute une réserve anticyclique (qui peut varier de 0 % à 2,5 % en fonction de l'exposition de la banque dans les territoires où cette réserve est activée). Les réserves au titre du deuxième pilier comprennent la réserve pour stabilité intérieure, qui peut varier de 0 % à 4,0 % des actifs pondérés en fonction des risques et qui était établie à 3,0 % au 31 octobre 2023. Le niveau de la réserve est fixé deux fois par an par le BSIF, soit en juin et en décembre. Toutefois le BSIF peut le modifier à tout moment au besoin. En date du 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure est passée à 3,5 %.

Les exigences minimales actuelles relatives à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) établies par le BSIF sont les suivantes, en date du 31 octobre 2023 : ratio TLAC de 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques et ratio de levier TLAC de 6,75 %.

Le ratio de levier minimal actuel précisé dans la ligne directrice Exigences de levier (EL) du BSIF est de 3,0 %. Depuis le 1^{er} février 2023, les BISN doivent respecter, en plus des exigences minimales, une exigence de réserve de 0,5 % pour le ratio de levier et le ratio de levier TLAC.

Le tableau suivant résume les exigences du BSIF au 31 octobre 2023.

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques ou de l'exposition aux fins du ratio de levier)	Exigences minimales relatives aux fonds propres, au levier financier et à la TLAC	Réserves de fonds propres totales au titre du premier pilier ¹	Réserve de fonds propres de catégorie 1	Réserve pour stabilité intérieure ²	Exigences minimales relatives aux fonds propres, au levier financier et à la TLAC, y compris les réserves de fonds propres	Ratios des fonds propres, de levier et de la TLAC de BMO au 31 octobre 2023
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	3,5 %	s. o.	3,0 %	11,0 %	12,5 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	6,0 %	3,5 %	s. o.	3,0 %	12,5 %	14,1 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	3,5 %	s. o.	3,0 %	14,5 %	16,2 %
Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	21,5 %	s. o.	s. o.	3,0 %	24,5 %	27,0 %
Ratio de levier	3,0 %	s. o.	0,5 %	s. o.	3,5 %	4,2 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s. o.	0,5 %	s. o.	7,25 %	8,1 %

¹ Le ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui est de 4,5 %, s'accroît des réserves de fonds propres au titre du premier pilier, qui totalisent 3,5 % et peuvent absorber les pertes en situation de crise. Les réserves de fonds propres au titre du premier pilier comprennent un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 %, un supplément de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires applicable aux BISN de 1,0 % et une réserve anticyclique telle que stipulée par le BSIF (dont l'importance a été négligeable au quatrième trimestre de 2023). Si les ratios des fonds propres d'une banque tombent dans les limites de cette réserve combinée, des restrictions lui seront imposées à l'égard de ses distributions discrétionnaires à même le résultat (aux fins notamment des dividendes, des rachats d'actions et de la rémunération discrétionnaire), l'ampleur de ces restrictions variant alors selon la position des ratios de la banque à l'intérieur des limites de la réserve.

² Les dérogations aux conditions de la réserve pour stabilité intérieure n'entraînent pas de restrictions automatiques liées aux distributions de capital. Advenant une dérogation, le BSIF exigerait un plan de mesures correctrices, et s'attendrait à ce qu'il soit mis en place en temps opportun. Les banques peuvent être tenues de détenir des réserves de fonds propres réglementaires supplémentaires qui s'appliquent aux ratios des fonds propres, de levier et de la TLAC.

s. o. - sans objet

Ratios de fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes

Le **ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** s'entend des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments qui peuvent comprendre une portion des provisions pour pertes sur créances attendues, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est calculé conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF.

Le **ratio des fonds propres de catégorie 1** représente les **fonds propres de catégorie 1**, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio du total des fonds propres** représente le **total des fonds propres**, divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio de levier** représente les **fonds propres de catégorie 1**, divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier, soit la somme des éléments figurant au bilan et des éléments hors bilan spécifiés, moins les ajustements spécifiés.

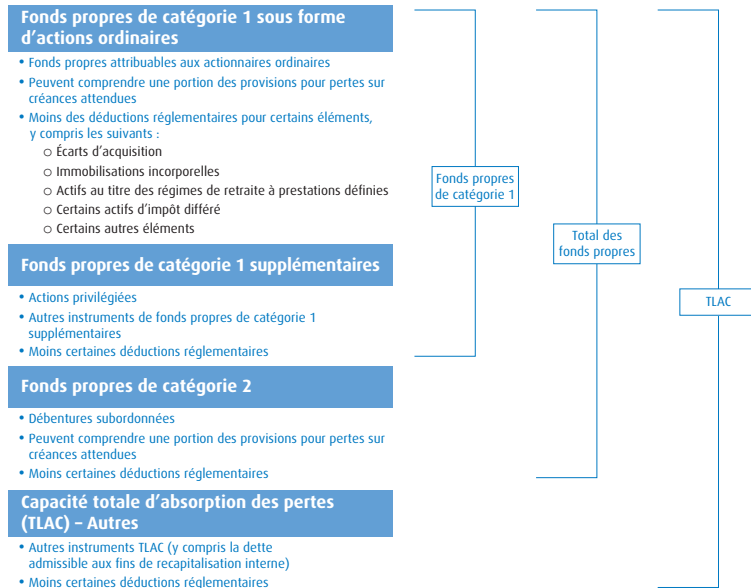
Le **ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)** représente la TLAC, divisée par les actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio de levier TLAC** représente la TLAC, divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier.

Reportez-vous au Glossaire de termes financiers pour la définition des ratios et de leurs composantes.

Composantes des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes

La structure de fonds propres de BMO est diversifiée entre les instruments et les catégories afin d'offrir une répartition adéquate de la capacité d'absorption des pertes. Les principales composantes des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes se résument comme suit :



La ligne directrice NFP du BSIF comprend des clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), aux termes desquelles les instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et de fonds propres de catégorie 2 devraient être convertis en actions ordinaires si le BSIF venait à annoncer publiquement qu'une banque n'est pas viable ou est sur le point de ne plus l'être ou encore si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonçait publiquement que la banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent pour éviter la non-viabilité. Conformément aux principes énoncés dans la ligne directrice NFP, une conversion en actions ordinaires respecterait la hiérarchie des créances en cas de liquidation, faisant ainsi en sorte que les détenteurs d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et de fonds propres de catégorie 2 bénéficient d'un résultat économique plus favorable que les détenteurs d'actions ordinaires existants.

Aux termes du régime de recapitalisation interne des banques du Canada, les titres d'emprunt de premier rang admissibles émis le 23 septembre 2018 ou après cette date sont assujettis aux exigences sur la conversion aux fins de recapitalisation interne. La Société d'assurance-dépôts du Canada a le pouvoir de convertir des créances admissibles à la recapitalisation interne en actions ordinaires. Cette exigence prévue par la loi s'étend aux titres de FPUNV, qui doivent être intégralement convertis avant la conversion des créances admissibles à la recapitalisation interne.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques sont une mesure de l'exposition d'une banque, pondérée en fonction du risque relatif assumé, et sont calculés conformément aux règles définies par le BSIF en matière de fonds propres réglementaires, qui comprennent l'approche standard et les approches fondées sur les notations internes ou les modèles internes pour le risque de crédit et le risque de marché.

Nous utilisons principalement l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans notre portefeuille. Depuis la mise en œuvre des réformes de l'Accord de Bâle III en date du 1^{er} février 2023, les approches NI comprennent l'approche fondée sur les notations internes fondation (approche NI fondation) pour les expositions aux portefeuilles des institutions financières et des grandes entreprises, et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour toutes les autres expositions. L'approche NI avancée met en application des techniques de pointe pour mesurer les actifs pondérés en fonction des risques au niveau de l'exposition d'après les principes de saine gestion des risques, y compris des estimations des paramètres de risque comme la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), et en fonction du terme à court et du type de catégorie d'actifs, comme le définissent les règles du BSIF. Ces paramètres de risque sont établis à l'aide des modèles internes qui s'appuient sur les données historiques du portefeuille et d'études comparatives, selon le cas, et ils sont mis à jour régulièrement. Des méthodes de validation de ces modèles sont en place afin de quantifier et de distinguer adéquatement les risques. L'approche NI fondation utilise les mêmes estimations internes de la PD que l'approche NI avancée, mais les paramètres liés à la PCD et à l'ECD sont prescrits par le BSIF. Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit liés à certains portefeuilles au Canada et aux États-Unis, y compris le portefeuille obtenu dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West, sont calculés selon l'approche standard en utilisant des coefficients de pondération du risque prescrits déterminés en fonction de notations établies à l'externe, du type de contrepartie ou du type de produit. Ces portefeuilles sont conformes aux exemptions et aux dispenses en vigueur à l'égard de l'approche NI approuvées par le BSIF. Pour en savoir plus sur les approches respectives mentionnées ci-dessus, il y a lieu de consulter la section Risque de crédit et de contrepartie – Évaluation du risque de crédit et de contrepartie.

Durant l'exercice 2023, nos actifs pondérés en fonction du risque de marché ont été principalement calculés au moyen de l'approche fondée sur les modèles internes, et l'approche standard a été utilisée pour certaines expositions. Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III à l'égard du risque de marché, nous sommes passés à une approche uniquement standard le 1^{er} novembre 2023.

Nous utilisons la nouvelle approche d'évaluation standard, entrée en vigueur le 1^{er} février 2023, pour déterminer les exigences en matière de fonds propres réglementaires rattachées au risque opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III.

BMO est assujetti à un plancher de fonds propres au titre de la ligne directrice NFP du BSIF. Lorsqu'on calcule les ratios pour les fonds propres réglementaires, le total des actifs pondérés en fonction des risques doit être relevé si le plancher de fonds propres calculé selon l'approche standard, multiplié par un facteur d'ajustement du plancher de fonds propres, est supérieur au résultat que l'on obtiendrait en effectuant le calcul selon l'approche de mesure interne plus sensible aux risques, s'il y a lieu. Sauf pendant le premier trimestre de 2023, le plancher de fonds propres ne s'est pas appliqué pour BMO à l'exercice 2023 (c'est-à-dire après l'acquisition de Bank of the West).

Évolution des exigences en matière de fonds propres réglementaires

En date du 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure est passée de 3,0 % à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure, qui est passée de 0 % à 2,5 % à 0 % à 4,0 %.

Le 20 octobre 2023, le BSIF a publié la version révisée de la ligne directrice NFP, qui entrera en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2024.

Les principales révisions portent sur le rehaussement des exigences réglementaires en matière de capital pour les prêts hypothécaires dont le solde augmente parce que les versements sont insuffisants pour couvrir les intérêts, et sur d'autres changements qui fournissent des précisions supplémentaires sur l'application de la ligne directrice.

Le 12 septembre 2023, le BSIF a publié la version finale du cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique nationale (BISN), qui entrera en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2024. L'objectif du cadre est de s'assurer qu'une BISN non viable a une capacité d'absorption des pertes suffisante, en tant qu'entité juridique autonome, pour assurer sa résolution, ce qui faciliterait ensuite la résolution ordonnée de la BISN tout en minimisant les répercussions négatives pour la stabilité du secteur financier, en assurant la continuité des fonctions essentielles et en réduisant autant que possible le risque de pertes pour les contribuables. Nous sommes en bonne position pour répondre à la nouvelle exigence en matière de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères.

La mise en œuvre nationale des réformes de Bâle III liées aux exigences en matière de fonds propres, de levier financier, de liquidité et de communication de l'information est entrée en vigueur au deuxième trimestre de l'exercice 2023. Les changements apportés aux exigences de fonds propres réglementaires dans le cadre de ces réformes au cours de l'exercice comprenaient des règles révisées concernant le risque de crédit et le risque opérationnel. Le facteur d'ajustement du plancher de fonds propres a été établi à 65 % le 1^{er} février 2023, après quoi il continuera d'augmenter à raison de 2,5 % le 1^{er} novembre de chaque année de manière à s'établir à 72,5 % à l'exercice 2026. Depuis le 1^{er} février 2023, les BISN doivent maintenir, en plus des exigences minimales, une réserve de 0,5 % pour le ratio de levier et le ratio de levier TLAC. Les réformes de Bâle III relatives au risque de marché et au risque lié au rajustement de la valeur du crédit entrent en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2024. Dans le cadre de cette transition, la détermination du capital fondé sur le risque de marché au moyen d'une approche axée principalement sur les modèles de notation interne se fera dorénavant au moyen d'une approche uniquement standard, et les fonds propres relatifs au risque lié au rajustement de la valeur du crédit refléteront également les règles standard du BSIF.

La norme internationale d'information financière (IFRS) 17, *Contrats d'assurance*, entre en vigueur pour notre exercice financier commençant le 1^{er} novembre 2023, et nous appliquerons l'approche rétrospective complète dans le cadre de laquelle nous retraiterons les exercices précédents comme si nous avions toujours appliqué l'IFRS 17. Dans le cadre de la transition vers l'IFRS 17, nous modifierons également nos conventions comptables pour l'évaluation des immeubles de placement inscrits dans les actifs liés à l'assurance, en vertu de l'IAS 40, *Immeubles de placement*. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Modifications futures de méthodes comptables.

Ces changements réglementaires et comptables devraient avoir une incidence modeste sur nos ratios pour les fonds propres réglementaires au moment de leur adoption.

Analyse des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes

BMO est bien capitalisé. Ses ratios des fonds propres sont supérieurs aux exigences publiées par le BSIF à l'égard des grandes banques canadiennes, y compris une réserve pour stabilité intérieure de 3,0 %. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 12,5 % au 31 octobre 2023, alors qu'il était de 16,7 % au 31 octobre 2022. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était élevé à la fin de l'exercice 2022 sous l'effet surtout des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a diminué par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'acquisition et de l'intégration de Bank of the West.

Nos ratios des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres s'établissaient respectivement à 14,1 % et à 16,2 % au 31 octobre 2023, alors qu'ils étaient respectivement de 18,4 % et de 20,7 % au 31 octobre 2022. La diminution des ratios des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres est attribuable aux facteurs influant sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, et elle est contrebalancée en partie par l'émission de 650 millions de dollars d'actions privilégiées institutionnelles.

L'incidence des fluctuations des cours de change sur les ratios des fonds propres de BMO a été largement compensée. Nos investissements dans nos établissements à l'étranger sont essentiellement libellés en dollars américains, et l'incidence de la conversion des actifs pondérés en fonction des risques libellés en dollars américains et les déductions des fonds propres peuvent également faire varier les ratios des fonds propres de la Banque. Nous pouvons gérer l'incidence des fluctuations des cours de change sur les ratios des fonds propres de BMO, et c'est ce que nous avons fait au cours de l'exercice 2023. De telles activités pourraient également se répercuter sur la valeur du portefeuille de BMO et le rendement des capitaux propres.

Notre ratio de levier était de 4,2 % au 31 octobre 2023, une diminution par rapport à 5,6 % au 31 octobre 2022, qui découle principalement de notre acquisition de Bank of the West.

Au 31 octobre 2023, notre ratio TLAC s'établissait à 27,0 %, et notre ratio de levier TLAC, à 8,1 %, comparativement à 33,1 % et à 10,1 %, respectivement, au 31 octobre 2022.

Bien que les ratios indiqués ci-dessus rendent compte de notre capital de base consolidé, nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, y compris des filiales. Un cadre a été instauré pour assurer une gestion adéquate du capital et du financement au niveau des filiales.

À la suite de notre acquisition de Bank of the West, notre filiale, BMO Financial Corp. (BFC), en tant que société de portefeuille bancaire américaine intermédiaire, est passée d'une institution de catégorie IV à une institution de catégorie III en vertu des normes prudentielles plus strictes émises par le Conseil de la Réserve fédérale américaine (CRF). Ce changement obligera BFC à respecter certaines normes réglementaires accrues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques, y compris le respect des limites de crédit pour les contreparties individuelles. Ces normes réglementaires accrues font en sorte que BFC devra maintenant se soumettre tous les ans (comparativement à tous les deux ans auparavant) au processus d'analyse et d'examen complet du capital ainsi qu'aux exigences de simulation de crise prévues en vertu de la loi *Dodd-Frank* du CRF, ainsi qu'à d'autres exigences, y compris la réalisation de ses propres simulations de crise tous les deux ans, une réserve de fonds propres anticyclique et un ratio de levier supplémentaire. Nous sommes bien positionnés pour respecter ces exigences supplémentaires et ne nous attendons pas à ce qu'elles aient des répercussions importantes sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos fonds propres.

En raison de notre acquisition de Bank of the West, BFC a également été tenue de participer à l'exercice du processus d'analyse et d'examen complet du capital du CRF de 2023. Le 28 juin 2023, le CRF a publié ses résultats du processus d'analyse et d'examen complet du capital ainsi que de la simulation de crise prévue en vertu de la loi *Dodd-Frank* pour 2023. Le 27 juillet 2023, il a annoncé les exigences de fonds propres pour chacune des grandes banques, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Le CRF a attribué à BFC une exigence de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,8 %, qui comprend le ratio minimal de 4,5 % des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ainsi qu'une réserve de fonds propres pour les périodes de crise de 3,3 %. BFC est bien capitalisée, avec un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires robuste de 10,3 % au 30 septembre 2023.

Fonds propres réglementaires et TLAC¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 octobre

	2023	2022
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement, plus la prime d'émission	23 269	18 061
Résultats non distribués	44 920	45 117
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	1 862	1 552
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôts connexes)	(20 899)	(6 901)
Autres déductions au titre des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	3 762	3 062
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	52 914	60 891
Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires		
Instruments de catégorie 1 supplémentaires admissibles émis directement, plus la prime d'émission	6 958	6 308
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	(87)	(78)
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	6 871	6 230
Fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et fonds propres de catégorie 1 supplémentaires)	59 785	67 121
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dotations aux provisions		
Instruments de catégorie 2 admissibles émis directement, plus la prime d'émission	8 082	8 003
Provision générale	902	235
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(51)	(50)
Fonds propres de catégorie 2	8 933	8 188
Total des fonds propres (fonds propres des catégories 1 et 2)	68 718	75 309
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires		
Instruments de TLAC admissibles émis directement	45 773	45 554
Total des ajustements réglementaires appliqués à d'autres instruments de TLAC	(89)	(200)
Autres instruments de TLAC	45 684	45 354
TLAC (TLAC = fonds propres de catégorie 1 et autres instruments de TLAC)	114 402	120 663
Actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier		
Actifs pondérés en fonction des risques	424 197	363 997
Exposition aux fins du ratio de levier	1 413 036	1 189 990
Ratios des fonds propres (%)		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	12,5	16,7
Ratio des fonds propres de catégorie 1	14,1	18,4
Ratio du total des fonds propres	16,2	20,7
Ratio de la TLAC	27,0	33,1
Ratio de levier	4,2	5,6
Ratio de levier TLAC	8,1	10,1

¹ Calculés conformément à la ligne directrice NFP et à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, le cas échéant. Les instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et de fonds propres de catégorie 2 non admissibles ont été progressivement retirés au rythme de 10 % par année entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022.

Nos fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 52,9 milliards de dollars au 31 octobre 2023, comparativement à 60,9 milliards au 31 octobre 2022. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ont diminué, la génération interne de fonds propres et l'émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un appel public à l'épargne, de placements privés et aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires ayant été plus que compensées par une augmentation des déductions au titre des fonds propres pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles, et par les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration relatifs à Bank of the West.

Les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres s'élevaient respectivement à 59,8 milliards de dollars et à 68,7 milliards au 31 octobre 2023, comparativement à 67,1 milliards et à 75,3 milliards, respectivement, au 31 octobre 2022. La diminution des fonds propres de catégorie 1 est principalement attribuable aux facteurs influant sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, et elle est contrebalancée en partie par l'émission d'actions privilégiées institutionnelles. Le total des fonds propres a diminué, surtout en raison des facteurs ayant une incidence sur les fonds propres de catégorie 1.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques totalisaient 424,2 milliards de dollars au 31 octobre 2023, en hausse par rapport à 364,0 milliards au 31 octobre 2022. Au 31 octobre 2023, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit s'établissaient à 349,9 milliards, comparativement à 295,5 milliards au 31 octobre 2022, une hausse surtout due à l'inclusion des actifs de Bank of the West, partiellement contrebalancée par l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III et des transactions de transfert de risque. Comme il est mentionné ci-dessus, l'incidence des fluctuations des cours de change sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été en grande partie neutralisée. Au 31 octobre 2023, les actifs pondérés en fonction du risque de marché s'établissaient à 17,0 milliards, contre 13,5 milliards au 31 octobre 2022, une hausse principalement attribuable aux changements apportés au portefeuille, y compris la croissance des affaires, ainsi qu'à la volatilité des marchés au cours de l'exercice. Au 31 octobre 2023, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel s'élevaient à 57,4 milliards, en hausse par rapport à 42,4 milliards au 31 octobre 2022, surtout en raison de l'acquisition de Bank of the West et de l'incidence d'une provision juridique. Le plancher de fonds propres ne s'appliquait pas au 31 octobre 2023, comparativement à un ajustement au titre du plancher de fonds propres de 12,6 milliards pour nos actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2022.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre	2023						2022
	Exposition Totale ^{1,2}	Coefficient de pondération du risque moyen	Actifs pondérés en fonction des risques ¹				Total des actifs pondérés en fonction des risques ⁵
			Approche standard	Approche NI		Total	
			Approche NI fondation	Approche NI avancée			
Risque de crédit							
Services de gros							
Prêts aux grandes entreprises, y compris le financement spécialisé	406 703	44,4 %	36 787	71 214	72 522	180 523	137 272
Prêts aux petites et moyennes entreprises	33 830	61,7 %	4 830	52	15 987	20 869	31 671
États souverains	261 799	1,6 %	180	-	3 901	4 081	4 818
Banques	23 111	20,9 %	214	4 623	-	4 837	4 113
Services de détail							
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire	175 473	10,8 %	4 559	-	14 308	18 867	11 076
Marges de crédit sur valeur domiciliaire	74 487	10,6 %	982	-	6 895	7 877	5 915
Crédit renouvelable admissible	49 006	21,9 %	690	-	10 048	10 738	7 408
Autres prêts aux particuliers, sauf les prêts aux petites et moyennes entreprises	46 276	57,6 %	17 765	-	8 892	26 657	16 099
Prêts aux petites et moyennes entreprises	19 459	62,4 %	3 407	-	8 733	12 140	11 860
Capitaux propres	11 101	131,3 %	14 574	-	-	14 574	11 956
Portefeuille de négociation	50 763	24,5 %	5 055	6 478	888	12 421	11 036
Titrisation	81 947	15,4 %	1 467	-	11 160	12 627	9 530
Autres actifs présentant un risque de crédit - actifs gérés sans risque de contrepartie	21 091	112,1 %	23 641	-	-	23 641	18 580
Facteur scalaire appliqué aux actifs présentant un risque de crédit, selon l'approche NI avancée ³	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	14 189
Total du risque de crédit	1 255 046	-	114 151	82 367	153 334	349 852	295 524
Risque de marché	-	-	2 131	-	14 850	16 981	13 522
Risque opérationnel	-	-	57 364	-	-	57 364	42 353
Actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	1 255 046	-	173 646	82 367	168 184	424 197	351 399
Ajustement au titre du plancher de fonds propres ⁴	-	-	-	-	-	-	12 598
Total des actifs pondérés en fonction des risques	1 255 046	-	173 646	82 367	168 184	424 197	363 997

¹ L'exposition et les actifs pondérés en fonction des risques sont présentés en fonction de la catégorie d'actifs du débiteur.

² L'exposition représente l'exposition en cas de défaut (ECD) après l'application de mesures d'atténuation du risque de crédit et d'un facteur de conversion en équivalent-risque de crédit pour les expositions inutilisées.

³ Au cours de l'exercice 2022, les montants des actifs pondérés en fonction des risques en matière de risque de crédit dans le cadre de l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) étaient assujettis à un facteur scalaire de 6 %. Ce facteur scalaire n'est plus en vigueur depuis le deuxième trimestre de l'exercice 2023, par suite de la mise en oeuvre des réformes de Bâle III.

⁴ En ce qui a trait au plancher de fonds propres, la Banque est assujettie aux exigences énoncées dans la ligne directrice NFP du BSIF. Pour tenir compte de l'ajustement du plancher, le total des actifs pondérés en fonction des risques est relevé d'un montant calculé selon l'approche standard. Le plancher de fonds propres ne s'appliquait pas au 31 octobre 2023.

⁵ Les chiffres des périodes antérieures ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

s. o. - sans objet

Capital économique

Le capital économique correspond aux fonds propres que doit détenir l'organisation, compte tenu des risques économiques sous-jacents à ses activités commerciales. Il représente l'estimation par la direction de l'ampleur potentielle des pertes économiques qui pourraient découler de circonstances extrêmement défavorables. La perte économique représente la perte de valeur économique ou de marché subie sur un intervalle de temps donné et selon un degré de confiance déterminé, par rapport à la perte attendue au cours de la même période. Le capital économique est calculé pour divers types de risques, y compris le risque de crédit, le risque de marché (lié aux activités de négociation et autres), le risque opérationnel, le risque d'entreprise et le risque d'assurance, en fonction d'un horizon de un an et selon un degré de confiance préétabli.

Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par groupe d'exploitation et type de risque

(Au 31 octobre 2023)

BMO Groupe financier					
Groupes d'exploitation	Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada	Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis	BMO Gestion de patrimoine	BMO Marchés des capitaux	Services d'entreprise
Capital économique par type de risque (%)					
Risque de crédit	71 %	80 %	32 %	57 %	75 %
Risque de marché	8 %	5 %	28 %	24 %	25 %
Risque opérationnel et autres risques	21 %	15 %	40 %	19 %	-
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars canadiens)					
Risque de crédit	89 990	146 561	20 487	70 588	22 226
Risque de marché	-	3	91	16 887	-
Risque opérationnel	19 010	17 559	8 926	11 869	-

Activités de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2023, nous avons émis environ 28,3 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'un appel public à l'épargne et de placements privés afin d'harmoniser notre assise financière avec les exigences réglementaires accrues ainsi qu'à des fins d'utilisation générale. Nous avons également émis environ 14,2 millions d'actions ordinaires dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires et de l'exercice d'options sur actions. De plus, nous avons émis 1,2 million d'actions ordinaires pour l'acquisition de Radicle Group Inc.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons procédé à des émissions et à des rachats d'instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, qui sont indiqués dans le tableau suivant.

Émissions et rachats d'instruments de fonds propres

Au 31 octobre 2023	Date d'émission ou de rachat	Nombre d'actions (en millions)	Montant (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Actions ordinaires émises		43,8	5 197 \$
Fonds propres de catégorie 1			
Émission d'actions privilégiées de catégorie B, série 52, à taux fixe rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif	31 janvier 2023	0,65	650 \$
Fonds propres de catégorie 2			
Émission de billets à moyen terme, série M, Tranche 1	7 septembre 2023		1 150 \$
Rachat de billets subordonnés en dollars américains à 4,338 %	5 octobre 2023		850 \$ US

Actions en circulation et instruments de capital compris dans les FPUNV

Au 31 octobre	Nombre d'actions ou montant en dollars (en millions)	Dividendes déclarés par action	
		2023	2022
Actions ordinaires	721	5,80 \$	5,44 \$
Actions privilégiées de catégorie B			
Série 27*	500 \$	0,96 \$	0,96 \$
Série 29*	400 \$	0,91 \$	0,91 \$
Série 31*	300 \$	0,96 \$	0,96 \$
Série 33*	200 \$	0,76 \$	0,76 \$
Série 44*	400 \$	1,21 \$	1,21 \$
Série 46*	350 \$	1,28 \$	1,28 \$
Série 50*	500 \$	73,73 \$	24,64 \$
Série 52*	650 \$	57,52 \$	-
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires*			
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %	500 \$ US	s. o.	s. o.
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % ¹	1 250 \$	s. o.	s. o.
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 % ¹	750 \$	s. o.	s. o.
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 % ¹	1 000 \$	s. o.	s. o.
Billets à moyen terme²			
Billets subordonnés à 3,803 %	1 250 \$ US	s. o.	s. o.
Série J, Tranche 1	1 000 \$	s. o.	s. o.
Série J, Tranche 2	1 250 \$	s. o.	s. o.
Série K, Tranche 1	1 000 \$	s. o.	s. o.
Billets subordonnés à 3,088 %	1 250 \$ US	s. o.	s. o.
Série L, Tranche 1	750 \$	s. o.	s. o.
Série M, Tranche 1	1 150 \$	s. o.	s. o.
Options sur actions			
Droits acquis	2,8		
Droits non acquis	3,6		

* Convertibles en actions ordinaires

¹ Convertibles en actions ordinaires en vertu du recours aux actions privilégiées, série 48, série 49 et série 51, respectivement. La note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels audités contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² La note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels audités présente des détails sur les billets à moyen terme compris dans les FPUNV.

s. o. - sans objet

La note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels audités traite en détail du capital social et d'autres instruments de capitaux propres.

Advenant le cas où se produirait un événement déclencheur des FPUNV, les instruments compris dans les FPUNV seraient convertis en actions ordinaires de BMO selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché des actions ordinaires de BMO à la date de l'événement déclencheur (calculé selon un prix moyen pondéré sur dix jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$, ces instruments compris dans les FPUNV seraient convertis en environ 4,0 milliards d'actions ordinaires de BMO, dans l'hypothèse où il n'y aurait ni intérêts courus ni dividendes déclarés et impayés.

De plus amples renseignements sur la dette subordonnée et le capital social sont respectivement présentés dans les notes 15 et 16 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Dividendes

Les dividendes déclarés par action ordinaire au cours de l'exercice 2023 se sont élevés à 5,80 \$, soit une hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Les dividendes annuels déclarés représentaient 103 % du bénéfice net comptable attribuable aux actionnaires ordinaires sur les 12 derniers mois, ce qui reflète surtout l'incidence de Bank of the West. Sur une base ajustée, les dividendes annuels déclarés représentaient 49 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires.

Notre fourchette du ratio de distribution cible (les dividendes sur les actions ordinaires en pourcentage du bénéfice net attribuable aux actionnaires, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des distributions sur les autres instruments de capitaux propres, selon les résultats obtenus au cours des 12 derniers mois) s'établit entre 40 % et 50 %, offrant un rendement concurrentiel aux actionnaires. Notre fourchette du ratio de distribution cible vise à procurer aux actionnaires un revenu stable, tout en conservant une part de bénéfice net suffisante pour soutenir la croissance prévue du volume d'affaires, financer les investissements stratégiques et assurer un niveau adéquat des fonds propres.

À la clôture de l'exercice, le rendement annualisé de notre action ordinaire s'établissait à 6 % selon le cours de clôture. Le 1^{er} décembre 2023, nous avons annoncé que le Conseil d'administration avait déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires de 1,51 \$ par action, une hausse de 0,04 \$ par action, ou de 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Le dividende doit être versé le 27 février 2024 aux actionnaires inscrits le 30 janvier 2024.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent choisir de réinvestir leur dividende dans des actions ordinaires de BMO en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires.

Au cours de l'exercice 2023, de nouvelles actions ordinaires ont été émises visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à un prix reflétant un escompte de 2 % par rapport au cours alors en vigueur. Jusqu'à nouvel ordre, ces actions continueront d'être nouvellement émises à un prix reflétant un escompte de 2 %. Au cours de l'exercice 2022, de nouvelles actions ordinaires ont été émises visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à un prix reflétant un escompte de 2 % par rapport au cours alors en vigueur, sauf au premier trimestre, durant lequel les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Désignation des dividendes admissibles

Pour les besoins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre loi provinciale ou territoriale similaire, et à moins d'indication contraire, BMO désigne tous les dividendes versés ou considérés comme ayant été versés sur ses actions ordinaires et privilégiées comme étant des « dividendes admissibles ».

Mise en garde

La présente section Gestion globale du capital contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons un certain nombre d'arrangements hors bilan, ce qui comprend les entités structurées (ES), les instruments de crédit et les garanties.

Entités structurées et titrisation

Nous exerçons certaines de nos activités au moyen d'arrangements qui impliquent des entités structurées dont nous servons pour obtenir des sources de liquidités en titrisant certains de nos actifs financiers, réaliser des transactions pour le compte de clients, ou transférer notre exposition au risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Par exemple, nous concluons des transactions avec des ES dans lesquelles nous transférons des actifs, y compris des emprunts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts sur cartes de crédit, des marges de crédit immobilières, des prêts automobiles et des prêts d'équipement afin d'avoir accès à d'autres sources de financement, ou dans le cadre de nos activités de négociation. La note 6 afférente à nos états financiers consolidés annuels audités donne une description des activités de titrisation de prêts menées dans le cadre de programmes mis sur pied par des tiers, comme le Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Il y a lieu de se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels audités, qui renferme d'autres renseignements sur notre participation dans des ES qui sont consolidées et dans celles qui ne le sont pas. Aux termes des IFRS, nous consolidons une ES lorsqu'elle est sous notre contrôle. Nous consolidons nos propres entités de titrisation, certaines entités de capital et de financement ainsi que d'autres entités structurées créées pour satisfaire aux besoins de nos clients et à nos besoins. Nous ne consolidons pas nos entités de titrisation des clients, certaines entités de capital, ni divers fonds d'investissement gérés par BMO, ni diverses autres entités structurées dans lesquelles des placements sont détenus. L'acquisition de Bank of the West a eu une incidence négligeable sur nos entités structurées et notre profil de titrisation. D'autres renseignements sur les entités de titrisation des clients sont donnés ci-après.

Entités de titrisation soutenues par BMO

Nous soutenons plusieurs entités qui financent des actifs émanant de nous (qui sont ensuite titrisés par l'intermédiaire d'une entité de titrisation de la Banque) ou de nos clients (qui sont ensuite titrisés par l'intermédiaire de trois entités canadiennes de titrisation des clients et d'une entité américaine de titrisation des clients). Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Ces commissions se sont approximativement élevées à 149 millions de dollars à l'exercice 2023 (140 millions à l'exercice 2022).

Entités de titrisation des clients

Nos entités de titrisation des clients procurent aux clients un accès à du financement provenant soit de nous, soit des marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Les clients vendent soit leurs actifs, soit une participation dans leurs actifs dans ces entités, lesquelles émettent ensuite du PCAA soit à l'intention d'investisseurs, soit à notre intention, pour financer les achats. Les vendeurs demeurent responsables de la gestion des actifs cédés, et ils sont les premiers à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ou de l'absorption des pertes de premier niveau et aucun des vendeurs n'est associé à BMO.

Notre risque de perte éventuelle est lié à l'achat du PCAA émis par ces entités, aux contrats sur instruments dérivés conclus avec elles et au soutien de trésorerie fourni aux entités financées sur le marché. Nous avons recours au processus d'octroi de crédit avant de prendre la décision de conclure ou non ces ententes, comme nous le faisons à l'égard des prêts.

Trois de ces entités sont financées sur le marché, alors qu'une quatrième est financée directement par la Banque. Nous ne contrôlons pas ces entités; par conséquent, elles ne sont pas consolidées. La note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels audités présente d'autres renseignements sur la consolidation des entités de titrisation des clients.

Au 31 octobre 2023, le PCAA en cours des entités financées sur le marché totalisait 12,2 milliards de dollars (11,0 milliards en 2022). Le PCAA émis par les entités financées sur le marché au Canada est coté R-1 (élevé) par DBRS et P1 par Moody's, et le PCAA émis par des entités financées sur le marché aux États-Unis est coté A1 par S&P et P1 par Moody's. Les avoirs de PCAA que détenons à titre d'agent de placement du PCAA émis par les entités financées sur le marché totalisaient 518 millions au 31 octobre 2023 (573 millions en 2022).

Nous fournissons aux entités financées sur le marché des facilités de trésorerie, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et de tout montant non utilisé des entités financées par BMO était de 19,8 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (18,4 milliards au 31 octobre 2022). Ce montant représente une partie des engagements décrits à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Les actifs de chacune de ces entités financées sur le marché consistent essentiellement en des participations dans des lots diversifiés de créances automobiles et de prêts hypothécaires à l'habitation conventionnels au Canada et de créances automobiles et de prêts pour équipement aux États-Unis. Ces deux catégories d'actifs représentent 63 % (66 % en 2022) au Canada et 86 % (88 % en 2022) aux États-Unis du total des actifs de ces entités au 31 octobre 2023.

Instruments de crédit

Pour répondre aux besoins financiers de nos clients, nous utilisons divers instruments de crédit hors bilan. Ces instruments comprennent les cautionnements bancaires et les lettres de crédit de soutien, qui représentent notre engagement à effectuer des paiements à un tiers pour le compte d'un client si ce dernier n'est pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. Nous accordons également du crédit documentaire et des lettres de crédit commerciales, qui représentent les consentements à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités. Les engagements de crédit sont les arrangements hors bilan qui représentent notre promesse de mettre à la disposition d'un client, à certaines conditions, un crédit, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Un nombre important d'instruments de crédit sont en cours à tout moment. Notre clientèle est très diversifiée et nous ne prévoyons aucun événement ni aucune situation qui auraient pour effet de causer la défaillance d'un nombre important de clients à l'égard de leurs obligations contractuelles. Nous avons recours au processus d'octroi de crédit avant de prendre la décision de conclure ou non ces arrangements, tout comme nous le faisons dans le cas de prêts. Nous surveillons les instruments hors bilan afin d'éviter qu'il y ait une concentration indue dans une région ou une industrie donnée.

Le montant maximal à payer par BMO en vertu de ces instruments de crédit s'élevait à environ 250 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (228 milliards au 31 octobre 2022). Toutefois, ce montant ne représente pas notre risque de crédit probable ni les besoins de liquidité relatifs à ces instruments, car il ne tient pas compte des habitudes des clients, lesquelles semblent indiquer que seulement une partie de nos clients auraient recours aux facilités liées à ces instruments, ni des sommes qui pourraient être recouvrées en vertu de dispositions prévoyant un recours et la constitution d'une garantie.

En ce qui concerne les engagements de crédit mentionnés dans les paragraphes précédents, une résiliation anticipée par BMO en l'absence d'un événement qui cause une défaillance pourrait entraîner une rupture de contrat.

D'autres renseignements sur ces instruments sont présentés à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Garanties

Les garanties comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie. Les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à un tiers ne s'acquittent pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie sont également considérés comme des garanties. Dans le cours normal des activités, nous avons recours à divers types de garanties, notamment des lettres de crédit de soutien, des concours de trésorerie et autres facilités de trésorerie, et des contrats ou des instruments dérivés (entre autres des swaps sur défaillance) ainsi que des conventions d'indemnisation.

Le montant maximal à payer par BMO au titre de ces garanties était d'environ 58 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (54 milliards au 31 octobre 2022). Cependant, ce montant n'est pas représentatif de notre risque probable puisqu'il ne tient pas compte des habitudes des clients, lesquelles donnent à penser que seulement une partie des garanties exigerait de nous un paiement, ni des sommes qui pourraient être recouvrées en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une garantie.

La note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne plus de détails concernant ces arrangements.

Mise en garde

La présente section Arrangements hors bilan contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Gestion globale des risques

En tant que société de services financiers hautement diversifiée qui fournit des services bancaires, des services de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux et à l'assurance, BMO est exposé aux divers risques que posent chacune de ces activités. Une approche en gestion des risques dûment intégrée et empreinte de rigueur est essentielle à notre réussite. Notre cadre de gestion des risques assure, à l'échelle de l'organisation, une supervision indépendante des risques et est essentiel au maintien de nos atouts concurrentiels.

La section **Gestion globale des risques** décrit la façon dont BMO aborde la gestion des principaux risques financiers et autres risques connexes que posent ces activités, tel qu'il est expliqué dans les sections suivantes :

78	Risques pouvant influencer sur les résultats futurs	109	Risque opérationnel non financier
82	Cadre de gestion globale des risques	113	Risque juridique et réglementaire
87	Risque de crédit et de contrepartie	115	Risque de stratégie
95	Risque de marché	115	Risque environnemental et social
100	Risque d'assurance	118	Risque de réputation
100	Risque de liquidité et de financement		

Les textes et les tableaux en bleu de la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés annuels audités de 2023. Ils présentent les informations exigées par l'International Accounting Standards Board dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, norme qui permet des renvois entre les notes afférentes aux états financiers consolidés et le Rapport de gestion. Il y a lieu de se reporter à la note 1 et à la note 5 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Risques pouvant influencer sur les résultats futurs

Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs

Des événements internes et externes qui évoluent peuvent avoir une incidence sur le profil de risque global de BMO. Ces événements pourraient influencer sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Notre processus de gestion des risques comporte la détection, l'évaluation, la gestion, la surveillance et la transmission des informations proactives des risques découlant de ces événements. Les risques ainsi détectés sont présentés dans diverses plateformes servant à des échanges avec le Conseil d'administration, la haute direction et des leaders, ce qui fait intervenir des approches ascendantes et descendantes. L'examen et l'évaluation des risques se font par l'analyse de scénarios. Des plans d'action couvrant notre exposition à certains événements sont élaborés sur la base de ces évaluations des risques.

Les risques suivants sont considérés comme pouvant influencer de façon importante sur les résultats financiers, l'efficacité opérationnelle, l'orientation stratégique ou la réputation de BMO.

Situation économique générale

La situation économique générale au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où nous exerçons nos activités a une incidence sur notre bénéfice. Les économies canadienne et américaine ont ralenti au cours de la dernière année en raison de la montée des taux d'intérêt tout en affichant une légère récupération, alimentée par les niveaux élevés d'épargne des ménages, la demande refoulée, des politiques budgétaires expansionnistes et, au Canada, par la forte progression de la population. Le marché du travail demeure solide, mais, depuis peu, il montre des signes de ralentissement. L'inflation a reculé malgré la persistance des pressions sous-jacentes sur les prix. L'économie est confrontée à des obstacles en raison des taux d'intérêt élevés, de l'endettement élevé des ménages au Canada, des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, des différends commerciaux avec la Chine, des tensions diplomatiques entre le Canada et l'Inde ainsi que d'autres risques géopolitiques mondiaux. La possibilité que les taux directeurs augmentent encore et demeurent élevés pour une période prolongée a fait grimper les coûts d'emprunt à long terme à des niveaux plafonds inégaux depuis plusieurs décennies, ce qui pourrait entraîner une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, un recul de la demande de prêts et une plus forte concurrence en matière de taux des dépôts, ce qui pourrait avoir une incidence éventuelle sur les revenus nets d'intérêts. Ces facteurs sont source de risques potentiels pour la stabilité du marché et la croissance économique. Il y a lieu de se reporter à la section Risques géopolitiques et montée des différends commerciaux ainsi qu'à la section Inflation, pour une analyse plus détaillée sur ces risques.

La direction surveille régulièrement le contexte économique dans lequel nous exerçons nos activités afin de repérer les changements importants survenant dans les principaux indicateurs économiques, de sorte que nous puissions nous assurer de la pertinence du portefeuille et des stratégies d'affaires de BMO et élaborer des plans d'urgence pour pallier une détérioration des conditions.

Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité infonuagique

Notre exposition au risque lié à la cybersécurité découle de la dépendance toujours plus grande de nos activités commerciales à l'égard de l'Internet et des technologies infonuagiques, couplée à l'adoption du mode de travail hybride, et du recours considérable aux technologies numériques avancées pour le traitement des données. Les tensions géopolitiques qui s'accroissent contribuent également à une plus grande exposition, à l'échelle mondiale, aux risques liés à la cybersécurité. Ces risques englobent la menace liée à la perte de données susceptible d'entraîner l'exposition de renseignements sur les clients ou les employés ainsi que le vol d'identité et la fraude. Des attaques par rançongiciels ou par déni de service pourraient causer des pannes de réseau et une interruption des services. Les campagnes de menace sont de mieux en mieux organisées et de plus en plus complexes, comme en témoigne une hausse du nombre d'infractions liées aux données, et elles sont souvent signalées par les tiers fournisseurs, ce qui peut avoir une incidence néfaste sur la marque et la réputation d'une société de même que sur l'acquisition et la fidélisation de clients. À BMO, nous répondons à cet enjeu en investissant dans notre Unité Crime financier et notre infrastructure technologique, permettant à notre équipe de détecter et de contrer les menaces à la cybersécurité et d'y remédier, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, pour aider à assurer la sécurité des données de nos clients et de nos employés.

Risque lié à la résilience de la technologie

Une exposition accrue au risque lié à la résilience de la technologie nécessite de nouvelles exigences réglementaires plus étoffées en matière de résilience opérationnelle, faisant en sorte de mettre les banques au défi d'offrir leurs programmes au-delà des plans de reprise après sinistre et de poursuite des activités. Les nouvelles attentes réglementaires tiennent compte de la nécessité de se doter d'un mécanisme d'analyse prédictive et d'agir de manière proactive face aux menaces d'interruption de services causées par des facteurs internes et externes.

La résilience de la technologie revêt un caractère essentiel pour favoriser une expérience en ligne harmonieuse pour nos clients dans l'ensemble de nos circuits numériques. Vu que nos clients, nos employés et nos fournisseurs dépendent de plus en plus des plateformes technologiques et de l'Internet des objets pour gérer et soutenir leurs activités bancaires personnelles, commerciales et d'investissement, il est important que nous maintenions des plateformes qui peuvent assurer des niveaux élevés de fiabilité et de résilience opérationnelles, particulièrement en ce qui concerne les systèmes critiques.

Risque lié aux tiers

Nous continuons de recourir à des ententes avec des tiers, ce qui nous permet d'offrir des solutions novatrices au sein de la Banque ainsi qu'à nos clients. L'incapacité à gérer efficacement ces ententes avec des tiers expose BMO à un risque que des données pourraient être compromises ou que la livraison de produits et services essentiels pourrait être interrompue. Par ailleurs, les tiers fournisseurs peuvent faire appel à des sous-traitants, ce qui vient compliquer encore davantage la supervision. Une concentration de tiers viendrait accroître l'exposition à des risques existants d'interruption de services découlant d'autres facteurs, comme des catastrophes naturelles ou des événements géopolitiques.

Il importe que les ententes avec des tiers fassent l'objet d'une gestion des risques éclairée et d'une surveillance efficace, comme en veillant à déterminer le risque inhérent et le caractère critique des ententes avec des tiers, à effectuer un contrôle préalable approprié et à procéder au suivi continu des tiers fournisseurs. À BMO, nous améliorons toujours nos pratiques de gestion du risque lié aux tiers en les harmonisant avec les exigences définies par les organismes de réglementation tout en renforçant la résilience opérationnelle dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Risques géopolitiques et montée des différends commerciaux

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a eu une incidence importante à l'échelle mondiale se traduisant notamment par des prix élevés de l'énergie et l'érosion de la confiance des entreprises. Les sanctions financières, énergétiques et technologiques imposées à la Russie par les alliés de l'Ukraine ont également aggravé les pénuries, notamment l'approvisionnement en énergie, dans l'ensemble des économies mondiales. Cela pourrait aboutir à une impasse politique, énergétique et militaire à long terme entre les pays de l'Ouest et la Russie.

Les relations du Canada et des États-Unis avec la Chine demeurent fragiles. La situation de Taïwan demeure un sujet sensible entre les États-Unis et la Chine étant donné que cette dernière vise la réunification avec cet État. L'engagement qu'ont pris les États-Unis pour accroître les échanges commerciaux avec Taïwan pourrait exacerber davantage les tensions. De plus, les relations de concurrence stratégique entre les deux pays mènent à une grande fragmentation du marché à l'échelle mondiale, puisque ces pays visent à renforcer leur autonomie, à limiter les situations de vulnérabilité et à isoler leurs secteurs technologiques. Ceci pourrait avoir une incidence défavorable sur les investissements des entreprises, et pourrait être plus particulièrement problématique pour les pays producteurs de produits de base, comme le Canada qui compte sur un vaste marché d'exportation. Les récents différends entre le Canada et la Chine concernant l'ingérence politique sont une autre preuve de cet antagonisme. Dernièrement, les relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde se sont détériorées, menaçant de perturber le flux des échanges commerciaux et le tourisme entre les deux pays ainsi que de limiter le nombre d'étudiants internationaux faisant une demande pour étudier au Canada. La crise qui sévit au Moyen-Orient a exacerbé grandement les tensions dans cette région et le risque d'une escalade pourrait mener à une hausse des prix de l'énergie, fragiliser les marchés financiers et freiner davantage la croissance de l'économie mondiale, ce qui aurait une incidence directe sur nos clients.

Nous surveillons de près les tendances à l'échelle mondiale et en Amérique du Nord, et nous évaluons constamment nos secteurs d'activité à la lumière de ces tendances. Notre portefeuille de prêts comporte peu d'exposition directe hors de l'Amérique du Nord. Toutefois, nos clients sont tributaires du commerce international et d'une croissance économique soutenue. Pour atténuer l'exposition au risque géopolitique, nous maintenons un portefeuille diversifié que nous surveillons constamment, ce qui se greffe aux plans d'urgence visant à préparer BMO à une éventuelle détérioration des conditions. Nous soumettons nos portefeuilles, nos plans d'affaires et la suffisance de nos fonds propres à des simulations de crise dans le cadre desquelles nous posons des scénarios mettant en jeu des situations graves liées à des événements relevant du commerce, et élaborons des plans d'urgence et des stratégies d'atténuation afin de réagir à des événements politiques ou économiques pouvant avoir de lourdes conséquences.

Les tableaux 4, 5 et 8 à 10 de la section Données complémentaires ainsi que la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités indiquent la répartition géographique de l'exposition au risque de crédit de BMO.

Changements climatiques

BMO est exposé à des risques découlant des conditions environnementales et des phénomènes climatiques extrêmes qui pourraient éventuellement causer une perturbation de nos activités, avoir une incidence sur nos clients et nos contreparties, et entraîner une baisse du bénéfice ainsi que des pertes accrues. Les facteurs qui contribuent à accroître les risques environnementaux comprennent les répercussions des changements climatiques et l'intensification continue du développement dans les secteurs qui présentent une sensibilité à l'environnement élevée. Les plans de gestion de la continuité des opérations nous procurent les feuilles de route et les outils pour aider à restaurer, à maintenir et à gérer les processus et opérations d'importance critique advenant une interruption des activités.

BMO est également exposé à des risques liés aux emprunteurs qui peuvent subir des pertes financières ou une hausse des coûts d'exploitation du fait de politiques ou de litiges liés au climat, notamment en ce qui concerne la tarification des émissions de carbone, ou qui peuvent enregistrer une baisse de revenus du fait de la perturbation ou de la modification de la demande pour certains produits, services et marchandises engendrée par les technologies nouvelles et émergentes. En tant que banque d'envergure mondiale, nous avons pour priorité stratégique d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre tout en concrétisant nos engagements en matière de financement durable et d'investissement responsable, de concert avec l'Institut pour le climat de BMO et notre groupe pour la transition énergétique qui y est attirée.

Des risques juridiques et réglementaires, commerciaux ou de réputation pourraient découler d'actions ou d'inaction, réelles ou présumées, dans le cadre de nos activités et celles de nos clients en matière de changements climatiques et d'autres questions liées aux risques environnementaux et sociaux, ou de notre présentation d'informations sur ces questions. Les risques liés à ces questions pourraient également nuire à nos clients, fournisseurs ou autres parties prenantes, ce qui pourrait engendrer de nouveaux risques commerciaux ou de réputation. À l'échelle mondiale, des litiges ou des mesures d'application liés au climat pourraient découler de nouvelles obligations plus contraignantes en matière de gestion et de signalement des risques liés au climat.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque environnemental et social pour une analyse plus détaillée sur ces risques.

Marché canadien de l'habitation et endettement des particuliers

Le niveau d'endettement des ménages au Canada est élevé, rendant l'économie vulnérable en cas de choc économique. Le marché de l'habitation a rebondi après que la Banque du Canada eut décidé de mettre la majoration des taux d'intérêt sur pause au début de 2023; toutefois, l'inflation élevée et l'accélération de l'activité économique ont incité la banque centrale du Canada à hausser les taux à deux reprises au cours de l'été. Bien que la Banque du Canada pourrait ne pas relever davantage les taux, la reprise du marché de l'habitation sera probablement freinée du fait des problèmes persistants d'accessibilité à la propriété, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique. Cependant, la croissance de l'immigration devrait contribuer à soutenir l'activité sur le marché de l'habitation ainsi que les prix.

L'accessibilité à la propriété demeure un défi, particulièrement dans la région du Grand Toronto (RGT), la région du Grand Vancouver (RGV) et les régions avoisinantes, et elle constitue une barrière à l'entrée permanente pour les acheteurs éventuels d'une première propriété. L'inflation et la hausse des taux d'intérêt pèsent sur les budgets des ménages, malgré des taux de chômage historiquement bas, ce qui réduit leur pouvoir d'achat global. D'autres augmentations des taux d'intérêt pourraient faire davantage pression sur les finances de certains ménages quand viendra le temps de renouveler leurs prêts hypothécaires à taux variable ou à taux fixe dont le paiement est fixe. Pour encadrer ce risque, BMO a communiqué directement avec ses clients de façon proactive ainsi qu'au moyen de son site Web afin de les informer des répercussions potentielles des taux d'intérêt élevés et pour leur offrir des options pour accroître leurs paiements planifiés avant ledit renouvellement.

Un recul du volume de ventes d'habitations, surtout dans la RGT et la RGV, pourrait influencer sur les volumes des nouveaux prêts hypothécaires alors qu'un recul de la valeur des habitations pourrait donner lieu à une hausse des dotations à la provision pour pertes créances. Les pratiques prudentes de BMO en matière de crédit, notamment l'application d'un contrôle supplémentaire en matière de souscription et la mise en œuvre d'une analyse réglementaire de simulation de crise au

moment de l'octroi de prêts, à l'égard des transactions portant sur des biens de plus grande valeur ou mettant en jeu des prêts à ratio prêt/valeur élevé ainsi que l'établissement et le suivi rigoureux des limites de la concentration dans des régions, des types de biens et des segments de clientèle, contribuent à la qualité du portefeuille canadien de prêts immobiliers de BMO. Qui plus est, les analyses par simulation de crise suggèrent que, malgré un recul marqué des prix et une conjoncture extrêmement difficile, les pertes demeureront à un niveau pouvant être géré, principalement grâce à la couverture d'assurance et à la valeur nette importante des biens immobiliers détenus par les propriétaires ayant des prêts consentis depuis plus longtemps. Les pertes sur créances peuvent être atténuées par un taux de chômage relativement faible et des salaires à la hausse, ce qui devrait jouer en faveur du niveau des dépenses de consommation dans un contexte d'inflation élevée.

Inflation

Le taux d'inflation a commencé à régresser après avoir atteint des sommets inégalés depuis quatre décennies en 2022, en raison de la baisse des prix des produits de base et de l'amélioration des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Cependant, l'inflation ne devrait pas être ramenée à 2 % avant 2025, soit le niveau visé par les banques centrales. La forte inflation a une incidence sur les activités de nos clients, et pourrait avoir un effet négatif sur notre bénéfice par l'entremise de la hausse des dotations à la provision pour pertes sur créances et de celle des coûts d'exploitation. Nous surveillons de près les tensions inflationnistes en Amérique du Nord et évaluons les effets potentiels qu'elles pourraient avoir sur nos portefeuilles, nos marges d'intérêts et nos coûts d'exploitation. Il y a lieu de se reporter aux sections Marché canadien de l'habitation et endettement des particuliers et Situation économique générale, pour une analyse plus détaillée sur ces risques.

Innovation technologique et concurrence

Les technologies émergentes continuent d'évoluer rapidement, offrant ainsi des possibilités en termes de croissance des revenus et d'efficacité opérationnelle dans le secteur financier. Nous sommes déterminés à adopter de manière prudente et responsable de nouvelles technologies émergentes afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel et de satisfaire aux attentes de nos clients en leur offrant des services bancaires sur demande personnalisés ainsi que de nouveaux produits et services bancaires numériques. En conformité avec la stratégie Le numérique au premier plan de BMO, nous continuons d'investir dans des activités de gestion des risques liés à la technologie qui peuvent également améliorer l'expérience client, rationaliser les processus et réduire leur complexité. Nous surveillons toujours l'évolution des conditions externes afin de repérer des technologies émergentes, de nouvelles pratiques et de nouveaux règlements ayant cours dans le secteur des services financiers. Notre cadre de gestion des risques liés aux technologies émergentes est désormais une composante des activités de gestion du risque technologique qui favorise l'innovation et l'adoption de technologies de manière prudente et responsable. Par ailleurs, nous développons et instaurons de nouvelles stratégies de gestion des talents visant à attirer et à garder les employés avec les compétences essentielles dont BMO a besoin pour maintenir sa position concurrentielle à l'échelle mondiale.

Autres facteurs pouvant influencer sur les résultats futurs

Politiques budgétaires et monétaires et autres conditions économiques dans les pays où BMO est présent

Les politiques budgétaires et monétaires ainsi que d'autres conditions économiques en vigueur au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où nous sommes présents peuvent avoir une incidence sur la rentabilité et renforcer l'incertitude sur le plan économique dans certains secteurs et sur les marchés. Elles peuvent avoir des conséquences négatives pour nos clients et nos contreparties, ce qui peut réduire la rentabilité et accentuer leur risque de défaut. L'accroissement de la dette des entreprises suivant la pandémie peut entraîner une fragilité future qui pourrait se répercuter sur nos marchés et sur nos résultats d'exploitation. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient influencer sur notre bénéfice, la valeur de nos investissements, la qualité de crédit de nos prêts consentis aux clients, et l'exposition aux contreparties ainsi que les marchés financiers auxquels nous avons accès.

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle d'autres monnaies ont eu, et pourraient continuer d'avoir, une incidence sur les activités commerciales et les résultats des clients dont les revenus ou les coûts des intrants libellés en monnaies étrangères sont importants. Nos investissements dans des établissements ailleurs qu'au Canada sont principalement libellés en dollars américains, et l'incidence du cours de change sur nos actifs pondérés en fonction du risque libellés en dollars américains et les déductions de capital peuvent entraîner une variabilité de nos ratios de fonds propres. Il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital pour une analyse plus détaillée sur ces risques. La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aura également une incidence sur la contribution des activités américaines à la rentabilité en dollars canadiens.

La Banque peut recourir à des positions de couverture afin de gérer les répercussions des expositions au risque de taux d'intérêt et de change et de contrer en partie l'incidence que les fluctuations des cours de change entre les dollars canadien et américain ont sur ses résultats financiers. Il y a lieu de se reporter à la section Change et à la section Risque de marché pour une analyse plus détaillée de notre exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

Exigences réglementaires

Le secteur des services financiers est fortement réglementé et BMO fait face à des exigences et à des attentes réglementaires de plus en plus complexes, les pouvoirs publics et les organismes de réglementation à l'échelle mondiale poursuivant la mise en œuvre de vastes réformes visant à renforcer la stabilité du système financier et à protéger les marchés clés et leurs membres. Il est possible que les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité soient davantage relevées et que les coûts de conformité s'accroissent, ce qui pourrait affaiblir ses rendements et sa croissance. De telles réformes pourraient également influencer négativement sur le coût et la disponibilité du financement ainsi que sur l'ampleur des activités de tenue de marché de la Banque. Les réformes de la réglementation pourraient également avoir des répercussions sur les commissions et les autres revenus de certains groupes d'exploitation. En outre, des divergences au chapitre des lois et des règlements instaurés par certaines autorités réglementaires nationales pourraient offrir des avantages à notre concurrence internationale, et ce faisant, affaiblir notre propre compétitivité. Nous suivons de près l'évolution de la réglementation et d'autres changements qui pourraient survenir, afin de pouvoir faire face aux nouvelles exigences et instaurer tout changement requis.

Par suite de notre acquisition de Bank of the West, notre filiale BMO Financial Corp. (BFC), société de portefeuille bancaire américaine intermédiaire, est passée d'institution de catégorie IV à institution de catégorie III aux termes des normes prudentielles plus strictes publiées par le Conseil de la Réserve fédérale américaine. Ce changement exigera que BFC respecte certaines normes réglementaires rehaussées. La section Gestion globale du capital contient des renseignements supplémentaires sur les exigences réglementaires qui s'appliquent maintenant à BFC.

Notre incapacité à nous conformer aux exigences et aux attentes juridiques et réglementaires pourrait se solder par des poursuites judiciaires, des pertes financières, des sanctions réglementaires, des amendes, des mesures d'application ainsi que des condamnations et sanctions pénales, imposer des restrictions à l'égard de certaines stratégies d'affaires ou entraver la mise en œuvre de ces stratégies, miner la confiance de nos investisseurs et de nos clients, et entacher notre réputation. La section Risque juridique et réglementaire donne plus de renseignements sur la gestion de ce risque.

Législation fiscale et interprétations connexes

Des changements législatifs et des changements de politiques fiscales ainsi que de l'interprétation qu'en font les autorités fiscales et les tribunaux peuvent avoir des conséquences sur le bénéfice. Les lois fiscales ainsi que leurs interprétations et celles des politiques par les autorités fiscales peuvent changer en raison des efforts des gouvernements fédéraux canadien et américain, des autres gouvernements du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour augmenter les impôts, élargir l'assiette fiscale, à l'échelle mondiale, et améliorer la présentation de l'information de nature fiscale. Par exemple, le gouvernement du Canada a publié un projet de loi portant sur l'adoption du plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'OCDE/du G20 (deuxième pilier) qui assujettira les entreprises mondiales à un impôt minimum de 15 %. Il y a lieu de se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation - Nouvelles mesures fiscales canadiennes pour plus de détails.

Modification du portefeuille d'activités

BMO peut, à l'occasion, faire l'acquisition d'entreprises, d'activités ou d'actifs dans le cadre de sa stratégie commerciale globale. Nous effectuons un contrôle préalable rigoureux avant de conclure ces acquisitions. Toutefois, le rendement de certaines acquisitions, y compris celui de Bank of the West, pourrait ne pas être conforme à nos objectifs financiers ou stratégiques ou à nos attentes. Pour conclure une acquisition, nous pourrions devoir obtenir l'approbation des autorités de réglementation et des actionnaires. Or, il peut être difficile d'établir si nous pourrions obtenir les approbations nécessaires et, le cas échéant, à quel moment et sous quelles conditions. Des changements dans le contexte concurrentiel et économique de même que d'autres facteurs peuvent réduire les revenus ou la rentabilité, tandis que des coûts d'intégration plus élevés que ceux prévus et la non-réalisation des économies anticipées après une acquisition peuvent également avoir un impact défavorable sur notre bénéfice. Il se peut également que les coûts d'intégration augmentent en raison des coûts réglementaires liés à une acquisition, d'événements générateurs de pertes d'exploitation, d'autres charges imprévues qui auraient échappé au processus de contrôle préalable, d'une augmentation sensible et inattendue du temps que la direction doit y consacrer ou encore de délais inattendus dans la mise en œuvre de certains plans, ce qui pourrait avoir comme effet de retarder l'intégration complète de l'entreprise acquise. La qualité des résultats obtenus après une acquisition dépend de la conservation des clients et des employés clés de l'entreprise et des activités ainsi que de l'intégration harmonieuse de ses systèmes et procédés clés.

BMO évalue également les cessions potentielles d'actifs et d'entreprises qui pourraient ne plus répondre aux objectifs stratégiques. Lorsque nous vendons des actifs ou que nous nous départissons d'une entreprise, nous pouvons avoir des difficultés à trouver des acheteurs ou à élaborer d'autres façons de se départir de l'entreprise à des conditions acceptables ou en temps opportun, ce qui peut retarder l'atteinte des objectifs stratégiques. Nous pouvons également céder des actifs ou une entreprise à des conditions moins favorables que prévu ou qui entraînent des conséquences opérationnelles ou financières négatives, qui occasionnent des perturbations plus importantes que prévu, ou qui font en sorte que l'incidence du désinvestissement sur la croissance des revenus pourrait être plus importante que prévu. Les cessions peuvent être tributaires de la satisfaction de certaines conditions et de l'obtention d'approbations gouvernementales ou réglementaires selon des modalités acceptables, lesquelles, si elles ne sont pas satisfaites ou obtenues, peuvent nuire à la réalisation d'une cession aux conditions souhaitées, voire l'empêcher.

Estimations et jugements comptables critiques et normes comptables

BMO dresse ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les changements que l'International Accounting Standards Board apporte de temps à autre peuvent avoir une incidence importante sur la façon dont nous comptabilisons et présentons nos résultats financiers. Les changements futurs qui seront apportés aux méthodes comptables sont décrits à la section Modifications futures de méthodes comptables, ainsi qu'à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

L'application des IFRS exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes. Dans l'établissement de ces jugements et estimations, nous nous fondons sur l'information la plus juste dont nous disposons à ce moment-là. Toutefois, il est possible que les circonstances changent, que d'autres renseignements deviennent disponibles par la suite ou que les modèles se révèlent imprécis.

En l'occurrence, les résultats financiers de BMO pourraient être négativement touchés au cours de la période où les nouveaux renseignements ou les nouvelles circonstances se manifestent, et l'ampleur des conséquences en résultant pourrait être importante. La section Estimations et jugements comptables critiques présente de plus amples renseignements à ce sujet.

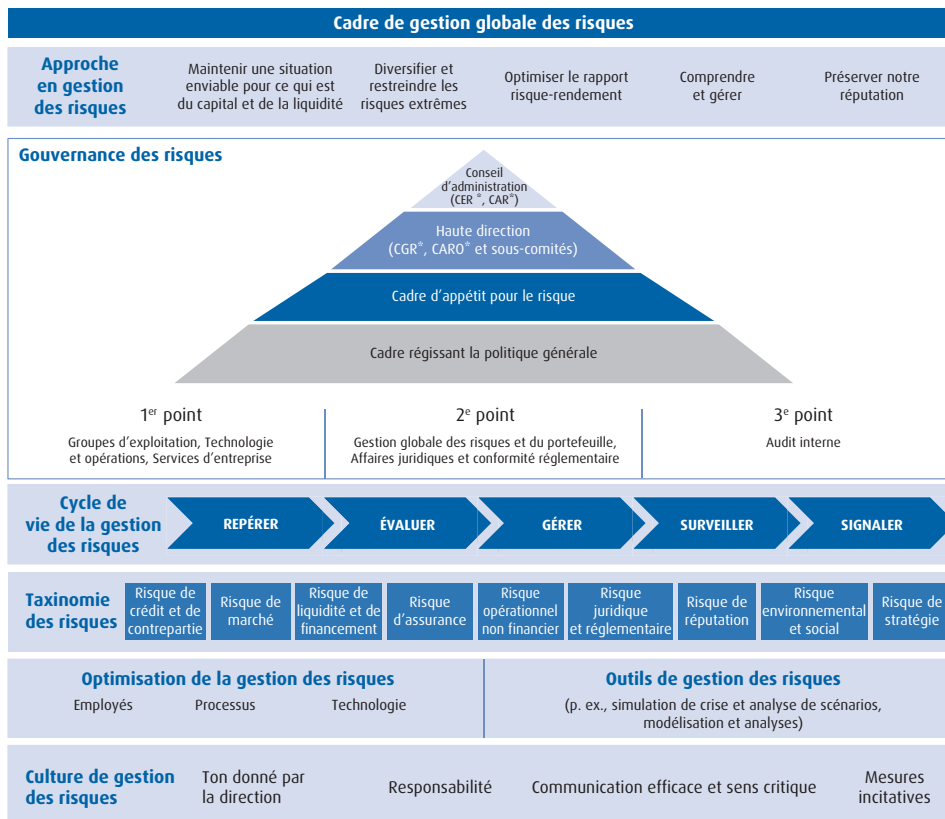
Mise en garde

La section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs ainsi que le reste de la présente section Gestion globale des risques contiennent des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives. D'autres facteurs indépendants de la volonté de BMO qui sont susceptibles d'influer sur ses résultats futurs sont énoncés dans la mise en garde concernant les déclarations prospectives. BMO tient à souligner que la précédente analyse des facteurs susceptibles de toucher les résultats futurs n'est pas exhaustive.

Cadre de gestion globale des risques

L'approche de BMO en matière de gestion des risques, qui est à la fois intégrée et empreinte de rigueur, joue un rôle de premier plan dans la réussite de nos activités. Notre groupe Gestion globale des risques et du portefeuille veille à la mise en œuvre adéquate et au bon déroulement du cadre de gestion globale des risques et assure, à l'échelle de l'organisation, une surveillance et un examen indépendants des questions les concernant de sorte à assurer une prise de risques prudente et mesurée qui est intégrée à notre stratégie commerciale. Tous les éléments du cadre de gestion globale des risques contribuent à une gestion de risques éclairée et efficace et à l'atteinte d'un juste équilibre entre le risque et le rendement.

Le cadre de gestion globale des risques oriente nos activités comportant une prise de risque afin de les harmoniser aux besoins des clients, aux attentes des actionnaires et aux exigences réglementaires. Il établit également notre approche en matière de gestion des risques qui consiste à maintenir une situation enviable pour ce qui est du capital et de la liquidité, à diversifier et à restreindre les risques extrêmes, à optimiser le rapport risque-rendement, à comprendre et à gérer les risques auxquels nous sommes exposés et à préserver notre réputation. La façon dont nous abordons la gouvernance des risques est décrite dans le cadre de gestion globale des risques, lequel intègre notre cycle de vie de la gestion des risques tout en orientant nos efforts en vue de repérer, d'évaluer, de gérer (y compris atténuer), de surveiller et de signaler notre exposition aux risques importants. Le cadre repose sur nos employés, nos processus et notre technologie, et sur une gamme d'outils de gestion des risques, dont des techniques de modélisation et d'analyses, des simulations de crise et l'analyse de scénarios, ainsi que notre taxinomie des risques. Tous les éléments du cadre de gestion globale des risques s'appuient sur notre culture de gestion des risques et ils assurent une gestion directe de chaque type de risque ainsi qu'une gestion du risque intégrée.



^a CER : Comité d'évaluation des risques, CAR : Comité d'audit et de révision, CGR : Comité de gestion des risques, CARO : Comité des affaires réglementaires de l'organisation

Gouvernance des risques

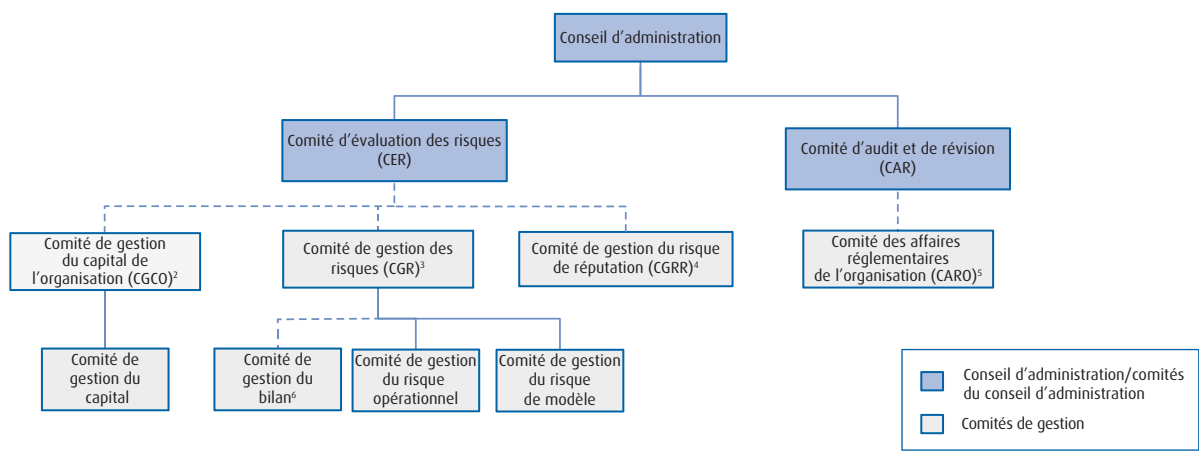
Le cadre de gestion globale des risques expose une approche de gouvernance qui englobe une supervision hautement efficace par le Conseil d'administration et la haute direction, un cadre d'appétit pour le risque, le cadre régissant la politique générale et les rôles correspondants du modèle opérationnel comportant trois points de contrôle.

Surveillance du Conseil d'administration et de la haute direction

Des politiques spécifiques approuvées par notre Conseil d'administration régissent notre approche à l'égard de la gestion des risques importants et une surveillance est exercée à chacun des échelons de l'organisation au moyen d'une hiérarchie de comités et de responsables, comme l'illustre le diagramme ci-après. Le Conseil d'administration veille à faire en sorte que les objectifs généraux reposent sur une stratégie de gestion des risques solide et sur un cadre de gestion globale des risques efficace qui convient à la nature, à l'ampleur, à la complexité et au profil de risque de nos secteurs d'activité et nos autres services. Le Conseil d'administration assume également la responsabilité de surveillance générale du cadre de gouvernance et de la culture d'entreprise de la Banque. La haute direction examine les risques importants qui se présentent dans la réalisation de la stratégie de l'organisation et discute, au besoin, des plans d'action à mettre en œuvre, en exerçant la supervision des risques, la gouvernance des risques assumés par l'organisation ainsi que des processus grâce auxquels l'exposition à ces risques est repérée, évaluée, gérée, surveillée et signalée conformément aux politiques, aux limites approuvées et au degré d'appétit pour le risque.

Le cadre de gestion globale des risques est revu régulièrement par le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration afin qu'il supervise et oriente les activités de prise de risques.

Surveillance au nom du Conseil d'administration et de la haute direction¹



¹ Relations hiérarchiques indiquées en pointillés et sous-comités indiqués par des lignes continues.
² Ce comité est coprésidé par le chef des finances et le chef de la gestion globale des risques.
³ Ce comité est présidé par le chef de la gestion globale des risques.
⁴ Ce comité est présidé par le conseiller général.
⁵ Ce comité est coprésidé par le conseiller général et le chef de la gestion globale des risques.
⁶ Le Comité de gestion du bilan (CGB) est un sous-comité du Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) qui relève du CGR pour les questions relatives au risque structurel de marché et au risque de liquidité et de financement.

Outre les activités de surveillance exercées par le Conseil d'administration et la haute direction, le cadre efficace de gouvernance des risques de la Banque relève des comités de gestion et intègre le modèle opérationnel en trois points de contrôle pour faire face aux risques dans l'ensemble des groupes d'exploitation et des Services d'entreprise.

Le **Conseil d'administration** est responsable de la supervision de la gestion des activités et des affaires de BMO. Il lui incombe, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, de veiller à la planification stratégique, à l'établissement du degré d'appétit pour le risque, au repérage et à la gestion des risques, à la gestion du capital, à la promotion d'une culture d'intégrité, aux contrôles internes, à la planification de la relève et à l'évaluation de la haute direction, aux communications, à la transmission de l'information au public et à la gouvernance.

Le **Comité d'évaluation des risques (CER)** du Conseil d'administration est chargé d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion des risques, ce qui inclut maintenir une solide culture du risque; superviser la détection et la gestion des risques de BMO; s'assurer du respect des politiques générales de gestion des risques et de la conformité aux exigences réglementaires liées aux risques; et évaluer l'efficacité du chef de la gestion globale des risques, en collaboration avec le Comité des ressources humaines, y compris la planification de sa relève. Le cadre de gestion globale des risques est revu régulièrement par le CER, oriente les activités de prise de risques et établit l'approche de la Banque en matière de gestion des risques.

Le **Comité d'audit et de révision (CAR) du Conseil d'administration** est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance afin d'assurer l'intégrité de l'information financière et des rapports sur la durabilité de BMO portant sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG); de l'efficacité de ses contrôles internes; de la fonction d'audit interne; des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs indépendants; de la conformité de BMO aux lois et aux règlements; des transactions impliquant des parties liées; des conflits d'intérêts; du traitement des renseignements confidentiels; des normes de conduite des affaires et d'éthique; de la cybersécurité; et des mesures de protection des consommateurs et des plaintes de ces derniers.

Le **chef de la direction** rend compte directement au Conseil d'administration de toutes les activités de prise de risques de BMO. Il est secondé par le chef de la gestion globale des risques et par le groupe Gestion globale des risques et du portefeuille.

Le **chef de la gestion globale des risques** relève directement du chef de la direction, dirige la Gestion globale des risques et du portefeuille, agit comme président du CGR et est responsable de la supervision et de l'examen indépendant des risques à l'échelle de l'organisation. Il doit faire preuve de leadership pour ce qui est des questions liées aux risques, élaborer leur cadre de gestion globale des risques et en assurer le maintien, et veiller à ce qu'une culture de gestion des risques soit bien enracinée à l'échelle de l'organisation.

Le **Comité de gestion des risques (CGR)** réunit des membres de la haute direction de BMO pour superviser la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Ce comité examine les risques importants qui se présentent dans le cadre de la réalisation de la stratégie de l'organisation et discute des plans d'action à mettre en œuvre. Le CGR exerce la surveillance et la gouvernance des risques aux plus hauts niveaux de la direction. Le comité est présidé par le chef de la gestion globale des risques, et les dirigeants de nos groupes d'exploitation, le chef de la direction, le chef des finances et le conseiller général en sont membres.

Les **sous-comités du Comité de gestion des risques** assument une responsabilité de surveillance à l'égard des expositions au risque et de l'effet sur le bilan qui peuvent découler des stratégies de gestion, de la gouvernance, de l'appréciation des risques, de la gestion du risque de modèle et de la planification d'urgence. Le CGR et ses sous-comités exercent la supervision des risques assumés par l'organisation dans son ensemble et des processus grâce auxquels ces risques sont détectés, évalués, gérés, surveillés et signalés conformément aux politiques, aux limites déléguées et au degré d'appétit pour le risque.

La **Gestion globale des risques et du portefeuille**, qui constitue le deuxième point de contrôle, assure une surveillance de la gestion des risques par la direction ainsi qu'une remise en question et une évaluation indépendante des risques et des activités de prise de risque. La Gestion globale des risques et du portefeuille est garante d'une approche rigoureuse à l'égard de la prise de risques en exerçant ses responsabilités quant à la gestion indépendante du processus d'approbation des transactions et des portefeuilles, à l'élaboration de politiques, au signalement des risques, aux simulations de crise, à la modélisation et à la sensibilisation aux risques. Cette approche veille à l'uniformité des pratiques et des normes de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et fait en sorte que tout risque assumé correspond au degré d'appétit pour le risque de BMO.

Les **groupes d'exploitation et les Services d'entreprise, y compris l'unité Technologie et opérations**, sont responsables de la gestion efficace des risques, responsabilité dont ils s'acquittent par la détection, l'évaluation, la gestion, la surveillance, la réduction et le signalement des risques dans leurs opérations et leur secteur d'activité respectifs selon leur degré établi d'appétit pour le risque. Ils doivent prendre des décisions d'affaires éclairées et maintenir des politiques, des processus et des contrôles internes efficaces de sorte que les questions concernant les risques importants sont soumises et examinées par la Gestion globale des risques et du portefeuille. Chaque comité de gouvernance ainsi que la Gestion globale des risques et du portefeuille établissent et surveillent les limites des risques, conformément à celles approuvées par le Conseil d'administration, les premières étant subordonnées aux secondes.

Cadre d'appétit pour le risque

Le cadre d'appétit pour le risque de BMO est constitué d'un énoncé d'appétit pour le risque et des responsabilités de la haute direction et du Conseil d'administration et il s'appuie sur des normes, politiques et lignes directrices générales, ce qui inclut les limites de risque établies, les niveaux de concentration et les contrôles ainsi définis. Le degré d'appétit pour le risque désigne le niveau et le type de risque que la Banque est disposée à assumer étant donné ses principes directeurs, ce qui favorise de bonnes initiatives commerciales et la réalisation de rendements appropriés et de la croissance visée. Le degré d'appétit pour le risque est intégré aux processus de planification de la stratégie et du capital et au système de gestion de la performance. L'énoncé d'appétit pour le risque comprend les spécifications qualitatives et quantitatives afférentes à notre degré d'appétit pour la prise de risques importants. Les mesures des risques clés sont précisées pour ce qui est des risques importants et elles englobent des seuils spécifiques qui permettent à la haute direction et au Conseil d'administration de surveiller la performance réelle à la lumière du degré d'appétit pour le risque. Une fois l'an, le CGR soumet l'énoncé d'appétit pour le risque et les principales mesures des risques au CER du Conseil d'administration, qui à son tour l'évalue et le soumet à l'approbation du Conseil d'administration. L'énoncé d'appétit pour le risque est appliqué de manière uniforme partout dans l'organisation, les groupes d'exploitation, Services d'entreprise, principaux secteurs et entités l'utilisant pour formuler leur propre énoncé.

Nous jugeons que la responsabilité de la gestion des risques incombe à chacun de nos employés et notre approche en gestion des risques s'articule autour de cinq objectifs clés, qui orientent toutes nos activités en ce domaine et s'inscrivent dans notre énoncé d'appétit pour le risque.

- **Comprendre et gérer** en n'assumant que les risques qui sont transparents et clairement définis.
- **Préserver la réputation de BMO** en adhérant à des principes d'honnêteté, d'intégrité et de respect, ainsi qu'à des normes éthiques élevées, conformément à notre Code de conduite.
- **Diversifier et restreindre les risques extrêmes** en visant une diversification de nos activités qui réduit la volatilité du bénéfice et l'exposition à des événements à faible probabilité, mais à impact élevé.
- **Maintenir une situation enviable pour ce qui est de la situation en matière de capital et de liquidité** qui respectent voire dépassent les exigences réglementaires et les attentes du marché.
- **Optimiser le rapport risque-rendement** en gérant les expositions ajustées en fonction des risques et en prenant des décisions visant la création de valeur pour les actionnaires.

Limites de risque

Les limites de risque sont établies de manière à ce que les activités de prise de risque continuent de refléter l'appétit pour le risque de BMO, la diversification des risques, l'exposition aux pertes et les rendements ajustés en fonction des risques. Ces limites permettent d'élaborer des stratégies et de prendre des décisions et elles sont passées en revue et approuvées par le Conseil d'administration ou par les comités de gestion, au besoin, selon le niveau et la granularité des limites, et comprennent ce qui suit :

- **Risque de crédit et de contrepartie** – limites relatives aux risques liés à des groupes ou à des titulaires uniques ainsi qu'aux principaux pays, secteurs et segments de produit ou de portefeuille.
- **Risque de marché** – limites relatives aux risques liés à la valeur économique et au résultat dans le cadre de scénarios en période de tension et de fortes variations des marchés de même que les limites relatives à la valeur à risque et à la tension liée aux activités de négociation et de prise ferme.
- **Risque d'assurance** – limites relatives aux risques liés aux polices et aux ententes de réassurance.
- **Risque de liquidité et de financement** – limites minimales relatives au scénario de simulation de crise visant la trésorerie interne, exigences réglementaires minimales en matière de liquidité et limites maximales relatives au nantissement d'actifs et au financement de gros, ainsi que limites relatives à la diversification des passifs et aux expositions associées aux facilités de crédit et de liquidité.
- **Risque opérationnel non financier** – mesures clés aux fins de l'évaluation des risques opérationnels et des autres risques non financiers qui pourraient avoir des conséquences financières.

Après avoir analysé les recommandations du CER et du CGR, le Conseil d'administration passe en revue et approuve les limites de risque clés chaque année, puis en délègue la responsabilité générale au chef de la direction. Ce dernier délègue alors des pouvoirs plus précis aux membres de la haute direction des groupes d'exploitation (premier point de contrôle), qui sont responsables de la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi qu'au chef de la gestion globale des risques. Les pouvoirs ainsi délégués permettent aux dirigeants responsables des risques d'établir les degrés d'appétit pour le risque, d'approuver les limites d'exposition aux régions et aux secteurs d'activité en fonction de paramètres définis et de fixer des limites en matière de prise ferme et de ressources pour les activités de négociation et celles de banque d'investissement. Les politiques et normes générales décrivent les critères en vertu desquels des pouvoirs plus spécifiques peuvent être délégués au sein de l'organisation ainsi que les exigences concernant la documentation, la communication et la surveillance des pouvoirs ainsi délégués.

Politique globale de gestion des risques

La Politique globale de gestion des risques englobe un ensemble complet de politiques générales sur les risques, qui sont toutes approuvées par le CER, ainsi que des normes d'application, émises conformément à ces politiques générales, qui ont été examinées par le CGR et approuvées par la haute direction. Les politiques générales et les normes établissent collectivement les principes, les attentes ainsi que les rôles et responsabilités de la haute direction dans le but de s'assurer que l'exposition aux principaux risques a été détectée, évaluée, gérée, surveillée et signalée. Ces politiques générales et normes sont examinées et mises à jour tous les deux ans au moins.

La Politique globale de gestion des risques comprend également les directives et procédures qui s'appliquent au premier comme au deuxième point de contrôle afin de mettre en pratique les exigences, rôles et responsabilités, ainsi que de mettre en œuvre des cadres qui y sont décrits.

Modèle opérationnel en trois points de contrôle

L'approche en trois points de contrôle constitue la pierre angulaire de notre cadre de gestion globale des risques, comme il est décrit ci-dessous :

- Les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise, y compris l'unité Technologie et opérations, constituent notre premier point de contrôle. Ils sont responsables des risques inhérents à leur secteur, à leurs activités et à leurs positions. Ils sont censés rechercher des occasions d'affaires qui respectent le degré d'appétit pour le risque ainsi que détecter, évaluer, gérer (y compris atténuer), surveiller et signaler tous les risques que posent leur secteur, leurs activités et leurs positions. Ils s'acquittent de leurs responsabilités en appliquant les méthodes et processus de gestion et de signalement des risques, en établissant des contrôles internes appropriés et conformes au cadre de gestion globale des risques et en surveillant l'efficacité de ces contrôles. Ces processus et contrôles fournissent un cadre aux secteurs d'activité leur permettant d'agir dans les limites de risque définies par les politiques générales et par le cadre d'appétit pour le risque. Les Services d'entreprise, bien qu'ils intègrent notre premier point de contrôle, peuvent également assurer le maintien de la gouvernance lorsque des rôles et responsabilités précis sont attribués à des particuliers ou à des groupes dans le cadre de la politique globale de gestion des risques.
- Le deuxième point de contrôle est constitué de la Gestion globale des risques et du portefeuille et des Affaires juridiques et conformité réglementaire. Ceux-ci exercent une supervision et une évaluation indépendantes des risques ainsi que des pratiques de gestion des risques et les remettent en question, ce qui englobe les décisions, processus et contrôles de gestion des risques appliqués au premier point de contrôle eu égard aux transactions, aux produits et au portefeuille. Ils élaborent des politiques générales, une infrastructure, des processus, des méthodes et des pratiques de gestion globale des risques qui peuvent également être utilisés par les premier et deuxième points de contrôle afin de détecter, d'évaluer, de gérer (y compris d'atténuer), de surveiller ainsi que de signaler les risques à l'échelle de l'organisation.
- L'Audit interne agit comme troisième point de contrôle et procède à une évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles internes à l'échelle de l'organisation, ce qui englobe ceux à l'appui des processus de gestion et de gouvernance des risques.

Taxinomie des risques

Notre taxinomie des risques classe les risques clés auxquels BMO est exposé et offre un cadre analytique pour ce qui est du cycle de vie de la gestion des risques par rapport à chacun des risques clés. Notre taxinomie des risques tient compte des expositions aux risques financiers (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque d'assurance et risque de liquidité et de financement), aux risques non financiers (risque opérationnel non financier et risque juridique et réglementaire) ainsi qu'aux risques transversaux lesquels recoupent les risques financiers et non financiers (risque de stratégie, risque environnemental et social et risque de réputation). Nous avons établi des sous-catégories pour chacun des risques de catégorie 1 à l'appui des pratiques efficaces de gestion des risques conformément au cadre de gestion globale des risques. Un manquement dans la gestion de ces risques ou le contrôle de nos expositions s'y rapportant pourrait avoir d'importantes conséquences financières pour BMO.

Cycle de vie de la gestion des risques

Détection, évaluation et gestion des risques

Il est essentiel de repérer les risques afin de pouvoir définir les principaux risques auxquels BMO est exposé, d'évaluer les possibilités de perte et de prendre les mesures qu'exige leur atténuation. Notre taxinomie des risques documente les risques clés, ce qui favorise la mise en œuvre de notre cadre qui régit le degré d'appétit pour le risque et contribue à définir les principales catégories de risque pour lesquelles l'utilisation du capital en période de tension est estimée. Les processus d'évaluation et d'approbation des risques sont établis en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité des risques en cause. En général, ces processus mettent en jeu une estimation et une autorisation en bonne et due forme par une personne ou par un comité indépendant du demandeur. Les pouvoirs délégués et les approbations requises, par catégorie, sont décrits ci-après.

- **Transactions de portefeuille** – Les transactions sont approuvées par voie de procédés d'évaluation des risques pour tous les types de transactions, et ce, à tous les échelons de l'organisation, ce qui comprend les recommandations de la part des groupes d'exploitation et l'approbation, par la Gestion globale des risques et du portefeuille, du risque de crédit et des limites de transaction et de position à l'égard du risque de marché.
- **Transactions structurées** – Les nouveaux produits et transactions structurés qui comportent des enjeux de nature juridique, réglementaire, comptable ou fiscale importants sont examinés par le Comité de gestion des risques des Marchés mondiaux, selon ce qui convient, et sont également évalués aux termes du processus de gestion du risque opérationnel, s'ils font état d'une complexité structurelle ou opérationnelle susceptible d'engendrer un tel risque d'importance. Les transactions qui peuvent engendrer un risque de réputation significatif ou accru sont examinées par le Comité de gestion du risque de réputation.
- **Initiatives de placement** – La documentation des évaluations des risques est officialisée au moyen du processus d'évaluation et d'approbation des investissements, et elle est examinée et approuvée par les Services d'entreprise, en fonction de la taille des dépenses à l'égard des initiatives de placement et de leur risque inhérent.
- **Nouveaux produits et services** – Les politiques et les procédures d'approbation des produits et services, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, qui sont offerts aux clients sont la responsabilité du premier point de contrôle, y compris les hauts dirigeants appropriés, et sont revues et approuvées par des spécialistes et des membres de la haute direction des Services d'entreprise ainsi que par d'autres comités de la haute direction.

Surveillance et signalement des risques

Évaluation du capital pondéré en fonction des risques

BMO utilise deux mesures du capital pondéré en fonction des risques, soit le capital économique et les fonds propres réglementaires. Il s'agit de deux mesures globales des risques que la Banque assume en vue de l'atteinte de ses objectifs financiers et elles lui permettent d'évaluer les rendements ajustés en fonction des risques. Notre modèle opérationnel assure une gestion directe de chaque type de risque ainsi qu'une gestion intégrée des risques importants. L'évaluation de la rentabilité économique des transactions ou des portefeuilles implique une combinaison des pertes prévues et des pertes imprévues en vue de l'estimation de l'ampleur et de la corrélation des risques avant l'autorisation de nouvelles expositions. Les mesures des pertes prévues et imprévues des transactions courantes ou des portefeuilles reflètent la conjoncture actuelle et future des marchés, le risque inhérent à la position et la qualité du crédit, si cela convient. Les méthodes de calcul du capital pondéré en fonction des risques et les principaux modèles sont passés en revue au moins une fois l'an, et mis à jour, si cela est approprié. Les modèles du capital pondéré en fonction des risques procurent une estimation prospective de l'écart entre la perte de la valeur économique ou marchande maximale qui pourrait survenir et la perte attendue, ce qui est calculé sur un intervalle de temps donné et selon un degré de confiance préétabli.

Simulation de crise

La simulation de crise constitue un aspect clé de nos cadres de gestion des risques et du capital; elle est intégrée à nos énoncés d'appétit pour le risque à l'échelle de l'organisation et des groupes et est incorporée à nos processus de gestion. Pour évaluer les risques, nous soumettons régulièrement à une simulation divers scénarios dont la fréquence, la gravité et la complexité varient et qui portent sur les portefeuilles et les activités dans l'ensemble de l'organisation. Nous participons en outre à des simulations de crise réglementaires dans de nombreux territoires. La responsabilité de la gouvernance du cadre de simulation de crise revient à la haute direction, notamment au Comité des simulations de crise, lequel se compose de cadres responsables des activités, des risques et des finances et se doit d'examiner et de remettre en question les scénarios à l'échelle de l'organisation et les résultats des simulations de crise. Celles-ci et les scénarios posés à l'échelle de l'organisation en lien avec le processus d'évaluation interne de la suffisance du capital, y compris les recommandations quant aux mesures que l'organisation pourrait prendre pour gérer les répercussions d'une crise, sont établis par la haute direction et présentés au Conseil d'administration. La supervision et la gouvernance des simulations de crise liées au Horizontal Capital Review (HCR), lesquelles sont prescrites par une exigence réglementaire américaine à laquelle BMO Financial Corp. (BFC) est assujettie, sont exercées de la même manière au niveau du conseil d'administration de cette filiale.

Des modèles et outils quantitatifs ainsi que des évaluations qualitatives sont employés pour évaluer les répercussions de l'évolution de la conjoncture macroéconomique sur l'état des résultats et sur le bilan ainsi que la solidité de l'assise financière de la Banque sur une période prévisionnelle. Les modèles utilisés aux fins des simulations de crise sont approuvés et régis par voie du cadre de gestion du risque de modèle et servent à mieux comprendre nos risques et à évaluer la suffisance de notre capital.

Le cadre de simulations de crise de BMO instaure la simulation de crise au niveau des secteurs d'activité, des portefeuilles, des industries, des régions et des produits, et intègre les résultats des simulations de crise dans le cadre de l'élaboration des stratégies, de la planification des activités et de la prise de décisions. La Gestion globale des risques et du portefeuille et les secteurs d'activité réalisent des analyses portant expressément sur des portefeuilles, des industries et des régions afin de vérifier le degré d'appétit pour le risque, les limites, la concentration des risques et la stratégie. Des simulations de crise ponctuelles sont réalisées en réaction à l'évolution de la situation économique ou de la conjoncture de marché et afin de s'assurer de la pertinence des stratégies d'affaires.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque environnemental et social pour une analyse de notre programme d'analyse de scénarios liés au climat.

Simulation de crise à l'échelle de l'organisation

La simulation de crise à l'échelle de l'organisation vient étayer l'évaluation interne de la suffisance du capital de BMO ainsi que l'établissement des objectifs par voie de l'analyse des conséquences que pourraient avoir des événements lourds de conséquences, même peu fréquents, sur notre bénéfice, notre bilan et notre situation en matière de liquidité et de capital. La sélection des scénarios est un processus en plusieurs étapes qui tient compte des risques importants et idiosyncrasiques, des répercussions potentielles, sur les profils de risque, des tendances nouvelles ou émergentes ainsi que de la conjoncture macroéconomique. Les scénarios peuvent être dictés par la haute direction ou des organismes de réglementation. Les conséquences économiques sont déterminées par le groupe responsable des études économiques qui extrait de ces scénarios des variables macroéconomiques et des paramètres propres aux marchés qui incluent, sans toutefois s'y limiter, la croissance du PIB, les estimations des courbes de rendement, les taux de chômage, les prix des biens immobiliers, la croissance des indices boursiers et les variations des bénéfices des entreprises. Ces variables macroéconomiques servent à l'élaboration des modèles de perte en période de tension et

d'outils et aux évaluations qualitatives des conséquences estimatives d'une situation de crise. Les groupes d'exploitation et ceux responsables de la gestion des risques et des finances se servent de ces scénarios pour évaluer un large éventail de conséquences financières que BMO pourrait subir du fait d'une crise spécifique et pour définir les mesures qui pourraient alors être prises dans le cours normal des affaires ou sur une base exceptionnelle.

Les résultats des simulations de crise, dont les mesures d'atténuation, sont comparés et remis en question par les unités d'affaires pertinentes et par la haute direction, dont le Comité des simulations de crise.

Culture de gestion des risques

La culture d'entreprise et le cadre régissant la conduite déterminent l'approche de BMO en matière de gestion et d'atténuation des inconduites éventuelles. L'inconduite est définie comme étant un comportement qui déroge aux normes juridiques, professionnelles, internes et éthiques. À l'instar de l'approche de BMO à l'égard de la gestion des autres risques non financiers, ce cadre s'appuie sur le cadre de gestion globale des risques et sur notre souci de maintenir une solide culture de gestion des risques. BMO présente diverses mesures liées à la culture et à la conduite et utilise d'autres cadres de contrôle à l'échelle de l'organisation et dans les territoires dans lesquels il exerce ses activités.

À BMO, la culture de gestion des risques regroupe un ensemble de normes, d'attitudes et de comportements communs liés à la sensibilisation au risque, à la prise de risque et à la gestion des risques. Une culture de gestion des risques saine soutient systématiquement les comportements et les jugements appropriés en matière de prise de risques et favorise une gestion efficace des risques ainsi que l'harmonisation des activités de prise de risques et de l'appétit pour le risque de BMO. Notre culture de gestion des risques alimente et soutient notre culture organisationnelle globale. Nous nous engageons à assurer le respect de normes éthiques élevées, fondées sur nos valeurs d'intégrité, d'empathie, de diversité et de responsabilité. Notre objectif – Avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires – définit ce qu'est BMO en tant qu'organisation et constitue le fondement de nos activités. La Gestion globale des risques et du portefeuille veille à la mise en œuvre et à la promotion d'une culture de gestion des risques saine et rigoureuse à l'échelle de l'organisation. Dans la poursuite de ce mandat, la Gestion globale des risques et du portefeuille travaille en étroite collaboration avec le Bureau de l'éthique et de la conduite professionnelle des Affaires juridiques et conformité réglementaire et avec le groupe Talent et Culture. La culture de gestion des risques de BMO repose sur quatre principes directeurs qui, ensemble, renforcent son efficacité à l'échelle de la Banque : Ton donné par la direction, Responsabilité, Communication efficace et sens critique, et Mesures incitatives.

- **Ton donné par la direction** : Notre culture de gestion des risques s'articule autour d'une approche en gestion des risques qui favorise l'ouverture, une démarche constructive de remise en question et la responsabilité personnelle. En faisant comprendre, par ses agissements, l'importance de cette responsabilité, chaque membre de la haute direction joue un rôle essentiel dans la promotion d'une saine culture de gestion des risques auprès de tous les membres du personnel. Le Conseil d'administration supervise les objectifs généraux de BMO et affirme qu'ils reposent sur une stratégie de gestion des risques solide et sur un cadre de gestion globale des risques efficace qui convient à la nature, à l'ampleur, à la complexité et au profil de risque de nos activités.
- **Responsabilité** : L'approche en trois points de contrôle constitue la pierre angulaire du cadre de gestion globale des risques de BMO. Notre culture de gestion des risques favorise aussi la communication, à la haute direction, des préoccupations associées aux risques éventuels ou émergents afin qu'elles puissent être évaluées et traitées comme il se doit. BMO favorise un environnement où les préoccupations peuvent être soulevées sans représailles.
- **Communication efficace et sens critique** : Un partage de l'information, à la fois ponctuel et transparent, est également essentiel, car il permet de faire participer les parties prenantes aux principales décisions et aux discussions portant sur la stratégie, ce qui apporte plus de rigueur et de discipline à la prise de décisions de BMO. En plus de favoriser la détection, le signalement et la résolution des questions en temps opportun, cette approche encourage la communication ouverte, l'exercice du sens critique et une compréhension des principaux risques auxquels l'organisation est exposée, ce qui fait que les employés ont les outils nécessaires et sont habilités à prendre des décisions et à agir de manière concertée et cohérente, s'appuyant à cette fin sur un cadre de surveillance et de contrôle solide et des plus efficaces.
- **Mesures incitatives** : La rémunération et d'autres mesures incitatives concordent avec une prise de risques empreinte de prudence de sorte qu'elles récompensent une affectation appropriée du capital et le respect des règles et principes du cadre de gestion globale des risques, et découragent la prise de risques démesurés. Les gestionnaires des risques participent à la conception des programmes d'incitatifs qui sont susceptibles d'influer sur la prise de risques. Nous offrons également des programmes de formation conçus pour garantir une profonde compréhension des cadres de gestion des risques et de gestion du capital de BMO à l'échelle de l'organisation, fournissant ainsi aux employés et aux membres de la direction les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance indépendante des risques, et ce, quel que soit le poste qu'ils occupent.

Risque de crédit et de contrepartie

Le **risque de crédit et de contrepartie** désigne la possibilité de subir des pertes financières si un débiteur (soit un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie) ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Il existe un risque de crédit et de contrepartie dans toutes les activités d'octroi de crédit auxquelles nous prenons part, dans la détention de titres de placement, dans les transactions mettant en jeu des produits de négociation et autres produits des marchés financiers et dans les activités liées à la titrisation. Le risque de crédit et le risque de contrepartie représentent les plus importants risques mesurables auxquels nous sommes exposés. Une gestion efficace du risque de crédit et de contrepartie est un facteur essentiel à notre réussite puisque l'incapacité à le faire aurait immédiatement de lourdes conséquences sur notre bénéfice, notre situation financière et notre réputation.

Gouvernance du risque de crédit et de contrepartie

Le cadre de gestion du risque de crédit vise à garantir que la totalité des risques de crédit importants auxquels l'organisation est exposée sont détectés, évalués, gérés, surveillés et signalés de manière régulière. Le Comité d'évaluation des risques (CER) supervise la gestion de tous les risques importants auxquels BMO fait face, ce qui englobe la supervision du cadre de gestion du risque de crédit. Ce cadre intègre des principes directeurs qui sont définis par une série de politiques et normes générales et qui sont appliqués par l'entremise de procédures d'exploitation précises. Ces politiques et normes sont régulièrement passées en revue et modifiées au besoin afin de s'assurer qu'elles sont à jour et conformes à notre degré d'appétit pour le risque. Ces principes de gestion du risque de crédit régissent la structure, les limites (le montant notionnel et le montant du capital), les sûretés exigées, le suivi, le signalement et la gestion continue du risque de crédit et de contrepartie.

Ce sont les prêteurs au sein des groupes d'exploitation qui doivent recommander d'approuver les décisions en matière de crédit après avoir procédé aux contrôles préalables requis, et ils assument la pleine responsabilité des risques qui y sont inhérents. Dans certains cas, des transactions moins importantes peuvent être évaluées au moyen d'un processus de prise de décision automatique ou approuvées par des preneurs fermes de premier niveau ayant la formation, l'indépendance et un devoir de surveillance. Les agents de crédit de la Gestion globale des risques et du portefeuille approuvent les transactions de plus grande ampleur ou les transactions comportant un risque plus important et doivent procéder à une évaluation indépendante objective des recommandations pertinentes et des risques assumés par les prêteurs. Ces membres du personnel du premier et du deuxième point de contrôle sont soumis à un processus de qualification des prêteurs et œuvrent dans un environnement bien encadré et doté d'une structure claire de délégation des pouvoirs décisionnels qui prévoit notamment des limites d'octroi de prêts déléguées individuelles, le cas échéant, lesquelles sont revues une fois l'an, ou plus fréquemment si nécessaire. Le Conseil d'administration délègue annuellement au chef de la direction des limites d'octroi de prêts discrétionnaires qui, lui, en délègue à son tour à de hauts dirigeants. Les décisions en matière de crédit sont prises au palier de direction, compte tenu de l'envergure de la transaction et de son degré de risque, conformément à un éventail de normes, de politiques et de procédures générales qui régissent la conduite des activités qui causent un risque de crédit. L'Audit interne examine et teste les processus de gestion, les contrôles et un échantillon des transactions de crédit afin d'évaluer le respect des normes de crédit acceptables conformément à l'énoncé d'appétit pour le risque de BMO ainsi que la conformité à toutes les politiques, normes et procédures d'entreprise en vigueur qui s'y appliquent.

Dans le cas des emprunteurs constitués d'entreprises et de grandes entreprises qui présentent un risque de défaut plus élevé que la normale, nous avons mis en place des politiques officielles qui décrivent le cadre de gestion de ces comptes et identifient les groupes spécialisés qui les gèrent. Nous nous efforçons de repérer rapidement les emprunteurs qui font face à des difficultés financières, et tout est mis en œuvre pour ramener ces comptes à un niveau de risque acceptable par l'exercice d'un bon jugement d'affaires et l'élaboration de solutions de redressement avisées et constructives.

Toutes les expositions au risque de crédit sont surveillées de manière continue. Les comptes des entreprises et des grandes entreprises sont passés en revue régulièrement, généralement au moins une fois l'an, la plupart étant assujettis à des déclencheurs de contrôle interne qui, en cas de manquement, donnent lieu à un examen intermédiaire. La fréquence des examens s'accroît selon la probabilité et l'importance des pertes sur créances potentielles. Les situations à plus haut risque qui se dégradent sont portées à l'attention de groupes de gestion de comptes spécialisés pour un examen plus approfondi au besoin. En outre, des examens de portefeuilles et de secteurs sont réalisés périodiquement, ce qui englobe des simulations de crise et des analyses de scénarios fondées sur les risques actuels, émergents ou éventuels. Des rapports sont transmis au Conseil d'administration et aux comités de la haute direction au moins une fois par trimestre, et plus fréquemment au besoin, afin de les informer de l'évolution du risque de crédit de nos portefeuilles, dont les variations de la concentration de ce risque, les comptes inscrits sur la liste de comptes à surveiller, les prêts douteux, les dotations à la provision pour pertes sur créances, la détérioration du crédit et toute question concernant les nouveaux risques de crédit importants. Ceci permet de soutenir le CER et les comités de la haute direction dans leur prise de décisions au besoin.

Le risque de crédit de contrepartie crée un risque de perte bilatérale puisque la valeur marchande d'une transaction peut être positive ou négative pour l'une ou l'autre des parties. Les positions exposées à ce risque font l'objet de la surveillance du crédit, de limites, d'un cadre de gestion du risque et de processus d'approbation identiques à ceux décrits ci-dessus. Cependant, en raison de sa nature, les expositions au risque de crédit de contrepartie sont aussi surveillées aux termes du cadre de gestion du risque de marché. Afin de réduire notre exposition au risque de crédit de contrepartie, les transactions sont souvent assorties de garanties, et les opérations peuvent être compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale réglementée, ce qui réduit le risque systémique global en agissant comme intermédiaire entre les contreparties, en maximisant la compensation entre les opérations et en isolant les défaillances de chaque contrepartie. Les contreparties centrales réglementaires réduisent le risque de défaillance d'une contrepartie au moyen d'exigences portant sur des marges (marges initiales ou marges de variation) et d'un processus de gestion des situations de défaut, ce qui englobe la mise sur pied d'un fonds de défaillance et d'autres provisions. Nos expositions à des contreparties centrales réglementaires sont assujetties au même cadre de gouvernance, de surveillance et de notation du risque de crédit que nous appliquons à tous les autres comptes de grandes entreprises.

Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Gestion des garanties

Les garanties servent à atténuer le risque de crédit afin de réduire au minimum les pertes qui, autrement, seraient subies advenant un défaut. En fonction du type d'emprunteur ou de contrepartie, des actifs disponibles ainsi que de la structure et du terme des obligations de crédit, les garanties peuvent prendre différentes formes. Dans le cas d'entreprises et de grandes entreprises emprunteuses, les garanties peuvent être constituées d'actifs d'entreprises, comme des comptes clients, des stocks, du matériel ou des biens immobiliers, ou d'actifs personnels donnés en gage. Dans le cas des contreparties commerciales et lorsque cela est possible, il se peut que BMO conclue, à l'égard d'expositions au risque de crédit inscrites au bilan, des accords de compensation nette qui sont juridiquement exécutoires. Dans le cadre des activités mettant en jeu du financement par titres (y compris des ententes de mise en pension et de prêt de titres), nous obtenons des garanties financières admissibles que nous contrôlons et pouvons liquider rapidement.

Les garanties relatives aux positions de négociation de dérivés exposées au risque de contrepartie de BMO sont essentiellement sous forme de trésorerie et de titres liquides admissibles qui sont surveillés et réévalués tous les jours. Ces garanties sont obtenues en vertu des modalités contractuelles stipulées dans la documentation normalisée du secteur.

Sauf en de rares exceptions, nous utilisons la convention-cadre élaborée par l'International Swaps and Derivatives Association Inc. ainsi que, fréquemment, une annexe au soutien de crédit, pour documenter nos relations de négociation de dérivés hors cote non compensés de manière centralisée que nous entretenons avec nos contreparties et qui font l'objet de sûretés.

Une annexe au soutien de crédit donne à une partie le droit d'exiger un transfert de garanties (ou un autre soutien au crédit) lorsque le risque lié aux dérivés hors cote de l'autre partie dépasse le seuil convenu. Les garanties à transférer peuvent comprendre la marge de variation ou la marge initiale et la marge de variation. Les annexes au soutien de crédit renferment, entre autres mesures, certains seuils et certaines dispositions décrivant les types de garanties qui sont acceptables, une méthode pour les évaluer (des escomptes sont souvent appliqués aux valeurs de marché), la disponibilité de la sûreté à la remise en garantie par son bénéficiaire ainsi que le mode de calcul des intérêts.

Pour documenter nos relations contractuelles de financement par titres que nous entretenons avec nos contreparties, nous nous servons de conventions-cadres de mise en pension dans le cas de mises en pension de titres et nous utilisons des accords-cadres de prêt de titres, s'il s'agit d'un prêt de titres.

Les garanties sont réévaluées régulièrement en fonction du type d'actifs. Dans le cas des prêts, les valeurs des garanties sont initialement établies au moment de leur montage, et la fréquence des réévaluations dépend du type de garantie. Dans le cas des garanties sous forme de biens immobiliers commerciaux, une évaluation externe complète d'un bien est habituellement obtenue au moment du montage du prêt, à moins que l'exposition soit d'un montant inférieur à un seuil déterminé, auquel cas une évaluation interne et une inspection sur place sont réalisées. Les évaluations internes peuvent prendre en compte les cotisations de taxes foncières, les prix d'achat, les annonces immobilières ou l'opinion de courtiers immobiliers. La nécessité de mettre à jour l'évaluation est revue annuellement, compte tenu de la cote de risque de l'emprunteur, des locataires, des contrats de location en vigueur et de la conjoncture du marché.

Si le prêt est classé dans les prêts douteux et selon son montant, la plus récente évaluation externe, estimation ou évaluation à usage restreint est obtenue et mise à jour tous les 12 mois, et ce, tant que le prêt demeure classé dans cette catégorie. Au Canada, dans le cas d'un bien immobilier résidentiel à l'égard duquel le ratio prêt/valeur initial est de moins de 80 %, une évaluation indépendante du bien est obtenue systématiquement au montage du prêt. Aux États-Unis, dans le cas des prêts résidentiels garantis par des biens immobiliers, une évaluation indépendante du bien est obtenue pour tous les prêts qui seront détenus dans le portefeuille de prêts de BMO. Dans le cas de certains prêts immobiliers montés à l'égard de biens destinés à être vendus à des agences parrainées par le gouvernement, cette exigence peut être levée en présence d'une évaluation existante au dossier de l'agence en question.

Nous pouvons faire appel aux services externes que fournit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou à un modèle d'évaluation automatisé fourni par un fournisseur de services de gestion des évaluations indépendant pour nous aider à déterminer la valeur actuelle d'un bien ou la nécessité de procéder à une évaluation exhaustive de celui-ci.

Dans le cas d'un prêt hypothécaire à l'habitation assuré au Canada et présentant un ratio prêt/valeur initial de plus de 80 %, il incombe à l'assureur du prêt de confirmer la valeur actuelle du bien.

Gestion des portefeuilles et concentrations du risque de crédit et de contrepartie

Nos politiques de gouvernance du risque de crédit exigent un degré acceptable de diversification afin d'aider à éviter des concentrations indues du risque de crédit. Il peut y avoir concentration de ce risque si un nombre relativement important de clients mènent des activités comparables, sont situés dans une même région ou présentent des caractéristiques économiques à ce point semblables que l'évolution de conditions économiques, politiques ou autres pourrait avoir des conséquences similaires sur leur capacité à honorer leurs obligations contractuelles. Des limites peuvent être établies pour plusieurs aspects des portefeuilles, notamment en ce qui concerne les concentrations par industrie, secteur spécialisé, pays, produit ou titulaire de compte. Nous avons recours à une gamme d'outils pour réduire les expositions au risque de crédit de notre portefeuille de prêts. Ces outils comprennent la vente d'actifs, la titrisation traditionnelle ou l'achat d'une protection de crédit sous la forme de swaps sur défaillance ou d'assurance crédit et de transactions comportant un transfert de risque. Le risque de crédit est atténué en obtenant une protection auprès d'une contrepartie mieux notée ou une garantie de grande qualité. Les activités d'atténuation du risque de crédit soutiennent notre gestion en matière de capital et de concentration de crédit individuel et de portefeuille.

Nos actifs de crédit constituent un portefeuille bien diversifié qui regroupe des millions de comptes dont les titulaires sont en majorité des particuliers et des petites et moyennes entreprises. Sur la base des prêts et engagements utilisés, notre exposition au risque de crédit en cas de défaut la plus importante au 31 octobre 2023 relevait de particuliers et totalisait 344 912 millions de dollars (290 896 millions au 31 octobre 2022).

Risque de corrélation défavorable

Il existe un risque de corrélation défavorable lorsque notre exposition à une contrepartie ou l'ampleur de notre perte éventuelle est étroitement liée à la probabilité de défaut de la contrepartie. Un risque spécifique de corrélation défavorable survient lorsque la qualité du crédit de la contrepartie et les facteurs de risque de marché qui influent sur la garantie ou les autres éléments d'atténuation du risque sont très fortement liés, et un risque général de corrélation défavorable survient lorsque la qualité du crédit de la contrepartie affiche, sans raison apparente, des liens étroits avec des facteurs macroéconomiques ou autres qui influent sur l'élément d'atténuation du risque. Nos procédures exigent de repérer le risque spécifique de corrélation défavorable que posent les transactions et d'en tenir compte dans l'évaluation des risques, notamment dans le cas de positions accrues, quelles qu'elles soient.

Évaluation du risque de crédit et de contrepartie

BMO quantifie le risque de crédit tant au niveau de l'emprunteur ou de la contrepartie qu'à celui du portefeuille. Pour restreindre la volatilité du bénéfice, gérer les pertes sur créances attendues et réduire le plus possible les pertes imprévues, le risque de crédit est évalué et mesuré à l'aide des paramètres fondés sur le risque suivants :

- L'**exposition en cas de défaut (ECD)** représente une estimation de l'encours d'une exposition de crédit au moment où un défaut pourrait survenir.
- La **perte en cas de défaut (PCD)** est une mesure de la perte économique de BMO, telle la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut, sous la forme d'une proportion de l'exposition en cas de défaut.
- La **probabilité de défaut (PD)** représente la probabilité qu'un emprunteur ou une contrepartie tombe en situation de défaut au cours d'une période de un an.
- La **perte prévue (PP)** est une mesure représentant la perte attendue de BMO dans le cours normal des activités au cours d'une période donnée. La PP est calculée en fonction de l'ECD, de la PCD et de la PD.

Aux termes de Bâle III, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) autorise trois approches d'évaluation du risque de crédit, soit l'approche standard, l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation) et l'approche fondée sur les NI avancée (approche NI avancée). BMO a principalement recours à l'approche fondée sur les NI qui englobe l'approche NI avancée et l'approche NI fondation pour déterminer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit de ses portefeuilles, dont ceux de sa filiale BMO Financial Corp. En vertu de la réforme de Bâle III, il est impératif d'appliquer l'approche NI fondation à un sous-ensemble de risques conformément à l'approche fondée sur les NI lorsque la PCD et l'ECD sont fondées sur des valeurs prescrites par des organismes de réglementation. Il y a lieu de se reporter aux Données complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour de plus amples détails sur l'exposition totale (calculée comme étant l'ECD) des portefeuilles de prêts aux particuliers ainsi que des portefeuilles de prêts de la clientèle de gros aux termes de l'approche fondée sur les NI servant à déterminer les fonds propres réglementaires. Le reste de l'exposition reflète les exemptions aux modèles axés sur l'approche fondée sur les NI et est assujéti à l'approche standard sous réserve de l'approbation du BSIF. Nous poursuivons le passage à l'approche NI avancée pour toutes les positions importantes de cette catégorie. Pour ce qui est des expositions de titrisation, nous appliquons la hiérarchie des approches prescrite par Bâle, y compris l'approche fondée sur les notations internes pour les opérations de titrisation et l'approche fondée sur les notations externes ainsi que l'approche standard.

Tant le cadre régissant les fonds propres réglementaires de BMO que celui relatif au capital économique de BMO exigent l'utilisation de l'ECD aux fins de l'évaluation du risque de crédit et de contrepartie. Le capital est calculé en fonction des expositions qui, lorsque cela était applicable, ont été redistribuées selon une tranche de PD ou de PCD plus favorable ou reclassées dans une différente catégorie d'actifs, selon le classement de Bâle, en raison de l'application de mesures d'atténuation du risque de crédit et compte tenu de ces mesures, lesquelles englobent les garanties et la compensation.

Au 31 octobre 2023 et 2022, l'exposition totale au risque de crédit, par type et par secteur d'activité, selon les catégories de classement de Bâle III, s'établissait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Montants utilisés ^{3,7}		Engagements (non utilisés) ^{3,8}		Autres éléments hors bilan ^{3,9}		Instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote ^{4,10}		Transactions de type mise en pension ^{4,5,11}		Total ¹	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Particuliers	281 087	233 450	63 812	57 446	13	-	-	-	-	-	344 912	290 896
Institutions financières	95 433	112 185	18 690	34 216	7 201	8 036	19 307	16 467	16 177	18 197	156 808	189 101
Administrations publiques	219 809	186 542	2 551	1 869	1 575	434	8 193	8 063	5 870	9 287	237 998	206 195
Secteur manufacturier	33 141	32 515	16 059	17 522	1 915	2 050	807	1 643	-	-	51 922	53 730
Secteur immobilier	61 766	49 639	11 843	12 911	971	1 238	224	459	-	-	74 804	64 247
Commerce de détail	27 858	23 890	4 621	4 890	441	549	129	248	-	-	33 049	29 577
Services	56 649	52 437	13 552	17 113	3 172	3 169	696	695	-	-	74 069	73 414
Commerce de gros	20 117	18 037	7 618	7 206	611	775	167	336	-	-	28 513	26 354
Industrie pétrolière et gazière	3 364	3 823	2 889	4 440	788	1 341	1 444	6 066	-	-	8 485	15 670
Services publics	11 224	8 781	8 767	12 885	4 547	4 323	1 850	2 087	-	-	26 388	28 076
Autres ²	62 636	50 936	18 132	18 111	4 009	5 287	1 634	1 649	-	-	86 411	75 983
Total de l'exposition en cas de défaut⁶	873 084	772 235	168 534	188 609	25 243	27 202	34 451	37 713	22 047	27 484	1 123 359	1 053 243

¹ Exposition au risque de crédit exclusion faite des titres de participation, de la titrisation et d'autres actifs, tels les investissements négligeables, l'écart d'acquisition, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.

² Comprend les secteurs restants qui individuellement comptent pour moins de 2 % de l'exposition totale.

³ Représente le montant brut de l'exposition au risque de crédit compte non tenu des sûretés.

⁴ L'exposition au risque de crédit en cas de défaut comprend les sûretés.

⁵ Les transactions de type mise en pension comprennent les mises en pension, les prises en pension et les prêts de titres, lesquels comportent des expositions relatives à la fois à l'actif et au passif. L'incidence des sûretés sur le risque de crédit liée aux opérations de type mise en pension s'est élevée à 228 691 millions de dollars (215 806 millions en 2022).

⁶ Ne tient pas compte des risques découlant des dérivés et des opérations de type mise en pension compensés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ou d'une contrepartie centrale totalisant 9 025 millions de dollars (13 698 millions en 2022).

⁷ Les expositions aux engagements utilisés visent notamment les prêts, les acceptations et les dépôts auprès d'institutions financières réglementées ainsi que certaines valeurs mobilières.

⁸ Les engagements non utilisés comprennent toutes les autorisations non utilisées relatives aux expositions aux engagements utilisés mentionnés ci-dessus, y compris les autorisations qui sont révoquables sans condition. L'ECD relative aux engagements non utilisés est calculée au moyen d'un modèle qui se base sur des données empiriques internes.

⁹ Les autres éléments hors bilan comprennent des éléments comme les garanties, les lettres de crédit de soutien et les crédits documentaires.

¹⁰ Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comprennent les instruments qui sont détenus dans des comptes d'opérations effectuées au nom de la Banque et qui comportent une exposition au risque de crédit en plus d'un risque de marché. Le calcul de l'ECD relative aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comprend les sûretés.

¹¹ L'ECD relative à de telles transactions correspond au montant de l'exposition, déduction faite des garanties.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Systèmes de notation du risque de crédit

Les systèmes d'évaluation du risque de BMO sont conçus pour évaluer et mesurer le risque inhérent aux positions.

Les paramètres fondés sur le risque de crédit sont surveillés, examinés et validés de manière régulière. Leur suivi a lieu trimestriellement, et ce, qu'il s'agisse des modèles appliqués aux prêts à la clientèle de détail et de ceux employés pour les prêts à la clientèle de gros. Il y a lieu de se reporter à la section Risque de modèle pour obtenir des détails sur le processus d'atténuation du risque de modèle.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

Clientèle de détail (particuliers et petites entreprises)

Les portefeuilles de prêts aux particuliers et aux petites entreprises sont constitués d'un groupe diversifié de comptes de clients et comprennent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels, des prêts sur cartes de crédit, des prêts automobiles et des prêts aux petites entreprises. Ces prêts sont gérés comme des lots de risques homogènes aux fins de la notation du risque. Des processus de soutien décisionnels sont élaborés à l'aide de techniques statistiques et de systèmes experts reconnus, et ce, à des fins d'octroi et de suivi. La combinaison de modèles décisionnels, d'indicateurs relatifs au comportement, d'arbres décisionnels et de connaissances d'experts permet de prendre des décisions de crédit optimales dans un environnement centralisé et automatisé.

Le système de notation du risque de crédit à l'égard de la clientèle de détail évalue le risque en fonction des caractéristiques de prêt individuelles.

Nous disposons d'un éventail de modèles de PD, de PCD et d'ECD développés en interne pour chaque portefeuille important de clientèle de détail. Les principales gammes de produits sous-jacentes à chacun des portefeuilles de prêts à la clientèle de détail sont modélisées séparément de façon que les paramètres de risque tiennent compte de la nature distincte de chaque produit. Les modèles s'appuient généralement sur des données historiques internes enregistrées sur une période de plusieurs années pour au moins un cycle économique entier, conformément aux exigences réglementaires. Des ajustements des paramètres sont effectués, au besoin, afin de tenir compte de toute incertitude. Les paramètres du risque de crédit à l'égard de la clientèle de détail sont examinés et calibrés annuellement, au besoin, afin d'inclure des données supplémentaires ainsi que des données les plus récentes dans le processus de leur estimation. Les facteurs de risque utilisés dans les modèles employés pour les prêts à la clientèle de détail peuvent englober des attributs personnalisés tels que la situation de défaut et les notations de crédit ainsi que des attributs portant sur les comptes, tels que le montant du prêt et son utilisation.

Une PD est attribuée à des groupes homogènes afin de refléter la moyenne à long terme des taux de défaut sur un an pour la durée du cycle économique.

Une PCD estimative est calculée en actualisant les paiements de recouvrement futurs au moment du défaut, y compris les coûts associés au recouvrement.

Une ECD estimative est calculée en divisant le solde au moment du défaut par la limite de crédit au début de l'exercice. Pour les produits non renouvelables, comme les prêts hypothécaires, l'ECD équivaut à la totalité de l'encours actuel et ne comporte aucune portion inutilisée.

Aux fins des fonds propres, les PCD et ECD estimatives sont calibrées de manière à refléter des conditions de repli. Les PD, PCD et ECD sont actualisées annuellement et recalibrées au besoin, en comparant les données estimatives aux données historiques observées.

Fourchette des probabilités de défaut de la clientèle de détail par cote de risque

Profil de risque	Fourchette des probabilités de défaut
Exceptionnellement faible	≤ 0,05 %
Très faible	> 0,05 % à 0,20 %
Faible	> 0,20 % à 0,75 %
Moyen	> 0,75 % à 7,00 %
Élevé	> 7,00 % à 99,99 %
En défaut	100 %

Clientèle de gros (États souverains, banques, entreprises et grandes entreprises)

Pour nos portefeuilles de la clientèle de gros, un cadre global de notation des risques est appliqué à toutes les contreparties, qu'il s'agisse d'États souverains, de banques, d'entreprises ou de grandes entreprises. L'un des éléments clés de ce cadre d'évaluation est l'attribution, aux emprunteurs ou aux contreparties, de cotes de risque appropriées. Nous comptons toute une gamme de cotes de risque de l'emprunteur générales et propres à un secteur élaborées en interne ainsi que des modèles de PCD et d'ECD au niveau du portefeuille pour chacun des portefeuilles de prêts aux États souverains, aux banques, aux entreprises et aux grandes entreprises.

Les modèles de cotes de risque de l'emprunteur tiennent compte des principales caractéristiques financières et non financières des emprunteurs et génèrent une cote au niveau de l'emprunteur qui tient compte du rang relatif du risque de défaut. Les modèles s'appuient essentiellement sur des données internes, conjuguées au jugement, si nécessaire, pour les portefeuilles ayant un faible risque de défaut.

Les cotes de risque sont évaluées et attribuées au moment du montage du prêt et sont réévaluées lorsque les emprunteurs demandent des modifications à leurs facilités de crédit ou lorsque des événements déclenchent un examen, comme un changement de cote externe ou le non-respect d'une clause restrictive. Les cotes de risque de l'emprunteur sont examinées au moins une fois l'an et des examens plus fréquents sont effectués à l'égard des emprunteurs qui affichent de moins bonnes cotes de risque. Les cotes attribuées sont analysées en fonction d'une PD qui tient compte de la probabilité d'une situation de défaut sur une période de un an. À mesure qu'un emprunteur passe d'une cote de risque à une autre, la PD qui lui est attribuée évolue également.

Nous employons une échelle maîtresse qui, outre celle de défaut, comporte 14 catégories de cotes de risque de l'emprunteur et, pour chaque cote comprise dans chacun des groupes d'actifs, des PD sont attribuées afin de refléter la moyenne à long terme des taux de défaut sur un an, sur la durée d'un cycle économique, ainsi qu'en fonction d'analyses comparatives externes, si cela est nécessaire.

Une PCD estimative tient compte du rang de la créance, de la sûreté, du produit et des caractéristiques du secteur de la facilité de crédit accordée à un emprunteur. Les PCD estimatives se situent au niveau de la facilité.

Une ECD estimative tient compte du type de facilité, du secteur et du taux d'utilisation, des caractéristiques de la facilité de crédit accordée à un emprunteur. Les ECD estimatives se situent au niveau de la facilité. Un facteur de conversion en équivalent-risque de crédit des modèles d'ECD est calculé, dans le cas des facilités admissibles, en comparant le montant prélevé au moment du défaut et le montant prélevé un an avant le défaut. Le montant autorisé et le montant prélevé, un an avant le défaut, sont utilisés pour répartir chaque facilité de crédit entre la tranche prélevée et la tranche non prélevée, le cas échéant.

Des modèles de PCD et d'ECD ont été conçus pour chaque catégorie d'actifs à l'aide de données internes comptabilisées sur une période de plusieurs années qui englobe au moins un cycle économique entier, conformément aux exigences réglementaires. Les résultats sont évalués en les comparant à des données externes, si cela est nécessaire, et des ajustements des paramètres sont effectués, au besoin, afin de tenir compte de toute incertitude. Aux fins des capitaux propres, les paramètres de PCD et d'ECD sont calibrés pour refléter des conditions économiques défavorables. Les PD, PCD et ECD estimatives sont mises à jour annuellement et recalibrées au besoin en comparant les estimations aux données historiques observées.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, notre système interne de notation du risque peut concorder avec ceux des agences de notation externes.

Échelle de notation des risques des emprunteurs de gros

Cote de BMO	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's
Acceptable		
De I-1 à I-7	De Aaa à Baa3	De AAA à BBB-
De S-1 à S-4	De Ba1 à B1	De BB+ à B+
Liste de comptes à surveiller		
De P-1 à P-3	De B2 à Ca	De B à CC
En défaut / Douteux		
De D-1 à D-4	C	De C à D

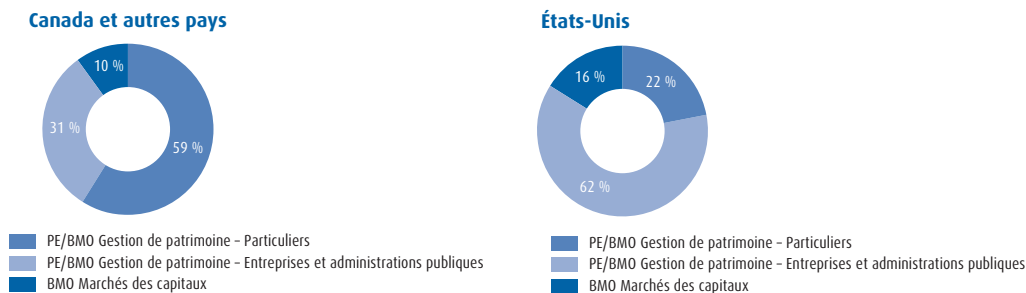
Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

Information sur la qualité du crédit

Analyse des portefeuilles

Le total des engagements de crédit en cours à l'échelle de l'organisation s'établissait à 1 123,4 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 537,4 milliards comptabilisés au Canada, 539,2 milliards, aux États-Unis et 46,8 milliards, dans d'autres pays. Ce résultat représentait une hausse de 70,2 milliards, ou de 7 %, en regard de l'exercice précédent.

Les portefeuilles de prêts de BMO demeurent bien diversifiés par secteur d'activité et par région. Le solde brut des prêts et acceptations a augmenté de 101,2 milliards de dollars, ou de 18 %, par rapport à ce qu'il était un an plus tôt et s'établissait à 668,4 milliards au 31 octobre 2023. La répartition géographique des portefeuilles canadiens et américains de BMO a représenté respectivement 55,9 % et 42,4 % du total des prêts, contre 62,6 % et 35,4 % à l'exercice précédent. Les portefeuilles de prêts sont bien diversifiés, celui des prêts aux particuliers représentant 43,9 % du portefeuille global, en légère baisse par rapport à 43,1 % à l'exercice précédent, et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques correspondant à 56,1 % du portefeuille total, en légère baisse par rapport à 56,9 % à l'exercice précédent.



Prêts destinés à l'immobilier commercial

Les prêts destinés à l'immobilier commercial s'entendent de prêts octroyés dans le but de financer des bâtiments ou des terrains devant générer des profits, qu'ils soient tirés de la vente d'un bien ou de revenus locatifs. Les prêts destinés à l'immobilier commercial s'adressent principalement à deux types d'activités immobilières, soit des immeubles productifs de revenus (bureaux, locaux industriels et commerciaux et immeubles résidentiels comportant plus de quatre logements) et la construction de ces biens ainsi que l'aménagement de terrains et la construction de biens destinés à la vente (lotissements, copropriétés et autres catégories de biens). Nous cibons les propriétaires de portefeuilles d'immeubles commerciaux productifs de revenus affichant une performance opérationnelle stable, des portefeuilles diversifiés, un faible endettement et un accès continu à des capitaux, ce qui comprend les entreprises ayant une structure juridique comme les fiducies de placement immobilier (FPI), les fonds de placement immobiliers, les sociétés d'exploitation immobilière (REOC) ainsi que les caisses de retraite et autres propriétaires établis d'immeubles commerciaux productifs de revenus.

Notre portefeuille de prêts destinés à l'immobilier commercial s'est chiffré à 69,8 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (54,5 milliards au 31 octobre 2022), et il compte pour 10 % du total du solde brut des prêts et acceptations (10 % au 31 octobre 2022). Le portefeuille est bien géré, respecte des normes d'octroi de crédit cohérentes et prudentes et est assorti de critères d'octroi du crédit stricts et d'une résilience structurelle, ce qui se traduit par une qualité du crédit solide. Au 31 octobre 2023, 57 % des prêts destinés à l'immobilier commercial étaient de catégorie investissement (69 % au 31 octobre 2022) et 41 % de catégorie spéculative (30 % au 31 octobre 2022), les prêts douteux représentant 1 % du portefeuille (0 % au 31 octobre 2022).

Notre portefeuille de prêts destinés à l'immobilier commercial est bien diversifié en termes d'entreprises, de types de propriétés et de régions. En raison de la prédominance du mode de travail à distance et hybride suivant la pandémie, les immeubles à bureaux font partie d'un des secteurs comportant un risque plus élevé, soit le secteur des immeubles commerciaux, et ils représentent 1 % de notre total du solde brut des prêts et acceptations. En plus de gérer les limites que nous avons imposées pour le portefeuille de prêts destinés à l'immobilier commercial, nous appliquons des limites inférieures à chacun des secteurs, dont les immeubles à bureaux, ce qui nous permet d'atténuer toute exposition aux risques connexes.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Les prêts garantis par un bien immobilier englobent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit sur valeur domiciliaire que nous consentons à des particuliers et garantis par des biens immobiliers résidentiels lesquels sont définis comme étant des structures résidentielles de un à quatre logements. La majoration des taux d'intérêt préférentiels au cours des exercices 2022 et 2023 a eu une incidence sur les prêts hypothécaires à taux variable qui s'est traduite par un amortissement négatif et prolongé. Ces hausses de taux n'ont eu aucune répercussion immédiate sur les prêts hypothécaires à taux fixe puisqu'ils sont assortis d'un taux fixe jusqu'à leur renouvellement.

Nous soumettons régulièrement nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit sur valeur domiciliaire à des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions que pourraient avoir des événements extrêmes. Ces simulations de crise font intervenir des scénarios défavorables allant de modérés à graves. Les pertes sur créances ainsi prévues varient selon la gravité du scénario et sont actuellement considérées comme gérables.

Les tableaux suivants présentent une ventilation des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit sur valeur domiciliaire par région ainsi que l'encours des prêts assurés et non assurés. Les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit sur valeur domiciliaire sont garantis par des propriétés résidentielles.

Prêts garantis par un bien immobilier au Canada

(en millions de dollars canadiens)	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit sur la valeur domiciliaire amortissables	Total des prêts garantis par un bien immobilier amortissables	Prêts garantis par un bien immobilier non amortissables	Total des prêts garantis par un bien immobilier au Canada
Au 31 octobre 2023	150 575	35 741	186 316	12 982	199 298
Au 31 octobre 2022	139 394	34 083	173 477	13 219	186 696

Prêts hypothécaires à l'habitation¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 31 octobre 2023					Au 31 octobre 2022				
	Encours			Pour la période de 12 mois close le		Encours			Pour la période de 12 mois close le	
	Assurés ³	Non assurés	Total	En % du total	RPV moyen non assuré ⁴	Assurés ³	Non assurés	Total	En % du total	RPV moyen non assuré ⁴
Région ²										
Atlantique	3 347	3 452	6 799	3,8 %	71 %	3 197	3 255	6 452	4,3 %	72 %
Québec	9 242	12 903	22 145	12,5 %	71 %	8 892	12 156	21 048	14,2 %	72 %
Ontario	14 643	56 798	71 441	40,3 %	70 %	14 411	49 664	64 075	43 %	70 %
Alberta	9 885	7 302	17 187	9,7 %	73 %	9 552	6 854	16 406	11 %	74 %
Colombie-Britannique	4 746	24 391	29 137	16,5 %	67 %	4 680	22 919	27 599	18,5 %	68 %
Ailleurs au Canada	2 264	1 602	3 866	2,2 %	73 %	2 179	1 635	3 814	2,6 %	73 %
Total au Canada	44 127	106 448	150 575	85,0 %	70 %	42 911	96 483	139 394	93,6 %	70 %
États-Unis	68	26 607	26 675	15,0 %	77 %	16	9 470	9 486	6,4 %	72 %
Total	44 195	133 055	177 250	100 %	71 %	42 927	105 953	148 880	100 %	71 %

Marges de crédit sur valeur domiciliaire¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 31 octobre 2023					Au 31 octobre 2022				
	Portefeuille			Pour la période de 12 mois close le		Portefeuille			Pour la période de 12 mois close le	
	Encours	En %	Montants autorisés	En %	RPV moyen ⁴	Encours	En %	Montants autorisés	En %	RPV moyen ⁴
Région ²										
Atlantique	996	1,8 %	1 922	1,7 %	60 %	967	1,9 %	1 835	1,9 %	64 %
Québec	9 149	16,6 %	18 071	15,9 %	67 %	8 897	17,6 %	17 085	17,4 %	71 %
Ontario	24 601	44,6 %	45 351	40,0 %	59 %	23 647	46,8 %	43 063	43,9 %	63 %
Alberta	3 203	5,8 %	6 970	6,2 %	62 %	3 232	6,4 %	6 835	6,9 %	66 %
Colombie-Britannique	10 029	18,2 %	18 899	16,7 %	59 %	9 826	19,5 %	17 953	18,3 %	61 %
Ailleurs au Canada	745	1,3 %	1 474	1,3 %	66 %	733	1,5 %	1 443	1,5 %	67 %
Total au Canada	48 723	88,3 %	92 687	81,8 %	61 %	47 302	93,7 %	88 214	89,9 %	64 %
États-Unis	6 471	11,7 %	20 615	18,2 %	60 %	3 196	6,3 %	9 902	10,1 %	64 %
Total	55 194	100 %	113 302	100 %	61 %	50 498	100 %	98 116	100 %	64 %

¹ Les méthodes de présentation de l'information utilisées sont conformes à ce qui est énoncé en vertu de la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée « Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels ».

² La région est déterminée selon l'adresse où se trouve la propriété grevée d'un prêt hypothécaire.

³ Les prêts hypothécaires assurés constituant le portefeuille s'entendent des prêts hypothécaires assurés individuellement ou par portefeuille par l'intermédiaire d'un assureur admissible (c.-à-d. la SCHL et Sagen MI CanadaSM).

⁴ Le ratio prêt/valeur (RPV) est fonction de la valeur de la propriété lors du montage du prêt hypothécaire, de l'encours des prêts hypothécaires et des montants autorisés pouvant être prélevés sur les marges de crédit sur valeur domiciliaire.

Prêts hypothécaires à l'habitation par période d'amortissement restante^{1, 2}

Au 31 octobre 2023 (en %)	Période d'amortissement							
	Moins de 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	De 16 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 30 ans	De 31 à 35 ans	Plus de 35 ans
Canada ³	0,7 %	2,5 %	6,1 %	13,6 %	32,1 %	18,0 %	2,1 %	24,9 %
États-Unis ⁴	0,5 %	2,2 %	5,3 %	2,8 %	10,4 %	78,6 %	0,1 %	0,1 %
Total	0,7 %	2,5 %	5,9 %	12,0 %	28,8 %	27,1 %	1,8 %	21,2 %

Au 31 octobre 2022 (en %)	Période d'amortissement							
	Moins de 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	De 16 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 30 ans	De 31 à 35 ans	Plus de 35 ans
Canada ³	0,8 %	2,6 %	5,7 %	13,5 %	32,3 %	13,8 %	3,4 %	27,9 %
États-Unis ⁴	0,7 %	4,9 %	9,9 %	4,9 %	14,3 %	65,0 %	0,1 %	0,2 %
Total	0,8 %	2,7 %	6,0 %	13,0 %	31,1 %	17,1 %	3,2 %	26,1 %

¹ La période d'amortissement restante tient compte de l'encours actuel, du taux d'intérêt, des montants des paiements effectués par les clients et de la fréquence des paiements au Canada. Des échéances contractuelles sont utilisées aux États-Unis.

² Les méthodes de présentation de l'information utilisées sont conformes à ce qui est énoncé en vertu de la ligne directrice B-20 du BSIF.

³ À la suite des hausses des taux d'intérêt, le portefeuille comprenait des prêts hypothécaires à taux variables à amortissement négatif totalisant 29,9 milliards de dollars (22,3 milliards au 31 octobre 2022), les paiements contractuels étant actuellement appliqués aux intérêts et la portion des intérêts exigibles non visée par des versements étant appliquée au capital.

⁴ Une vaste proportion des prêts hypothécaires contractés aux États-Unis dont les périodes d'amortissement sont les plus longues sont principalement associés aux programmes de modifications de prêts destinés aux emprunteurs en difficulté et aux programmes de refinancement de prêts hypothécaires instaurés par un organisme de réglementation.

Financement à levier financier

Nous définissons les prêts à levier financier comme étant les prêts et les prêts mezzanine consentis à des sociétés de capital-investissement pour lesquels notre évaluation indique un niveau de risque de crédit plus élevé. Nous faisons l'objet d'une certaine exposition aux prêts à levier financier correspondant à 2 % du total des actifs, soit un encours de 26,7 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (2 % et 25,1 milliards, respectivement en 2022). De ce montant, 25 % des prêts à levier financier, soit un encours de 6,8 milliards au 31 octobre 2023 (25 % et 6,3 milliards, respectivement en 2022), étaient proprement garantis par des actifs de haute qualité. Le reste du portefeuille est bien diversifié en termes de secteurs et il englobe des prêts consentis à des emprunteurs où notre exposition aux risques est relativement faible. Ce portefeuille est géré de façon étroite et comporte, dans certains cas, des éléments d'atténuation des risques et des éléments structurels qui réduisent le niveau du risque de crédit. Au 31 octobre 2023, 497 millions ou 2 % de l'ensemble des prêts à levier financier étaient classés comme douteux (348 millions ou 1 % en 2022). Outre ces activités de financement à levier financier, nous menons également des activités de prise ferme de prêts à levier qui sont gérées aux termes du cadre de gestion du risque de marché.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est chiffré à 2 178 millions de dollars sur une base comptable et à 1 473 millions sur une base ajustée, comparativement à 313 millions sur une base comptable et sur une base ajustée à l'exercice précédent, en raison de la migration défavorable du crédit malgré une amélioration des perspectives macroéconomiques, et de pertes plus élevées liées aux prêts douteux. Une analyse détaillée de la dotation à la provision pour pertes sur créances, y compris ses tendances historiques, figure au tableau 12 de la section Données complémentaires, ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Solde brut des prêts douteux

Le total du solde brut des prêts et acceptations douteux (SBPD) s'est situé à 3 960 millions de dollars, en hausse par rapport à 1 991 millions à l'exercice précédent. La hausse des prêts douteux a été essentiellement enregistrée dans le secteur des prêts aux entreprises et aux administrations publiques, les plus importantes augmentations des prêts douteux ayant été enregistrées dans les secteurs des services, de l'immobilier commercial et du commerce de détail. Exprimé en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations, le SBPD s'est situé à 0,59 % en 2023, en hausse par rapport au niveau historiquement bas de 0,35 % pour l'exercice précédent.

Le tableau ci-après présente les facteurs ayant contribué à la variation du SBPD. Les prêts classés dans la catégorie des prêts douteux durant l'exercice se sont chiffrés à 4 047 millions de dollars, en hausse par rapport à 1 635 millions en 2022, ce qui a découlé d'une hausse du nombre de nouveaux prêts douteux dans les portefeuilles de prêts à la clientèle de gros et de prêts aux particuliers, ce qui comprend les prêts douteux acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West. Sur le plan géographique, 42 % du total des nouveaux prêts de 2023 ont été enregistrés au Canada, en regard de 71 % en 2022.

Une répartition détaillée des prêts douteux par région et par secteur d'activité est présentée dans le tableau 8 de la section Données complémentaires et à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Variations du solde brut des prêts douteux et acceptations douteuses

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
SBPD à l'ouverture de l'exercice	1 991	2 169
Prêts classés dans les prêts douteux durant l'exercice	4 047	1 635
Acquisition de prêts douteux au cours de l'exercice	415	-
Prêts reclassés dans les prêts en règle durant l'exercice	(545)	(659)
Remboursements, montant net	(1 214)	(819)
Montants sortis du bilan	(753)	(363)
Recouvrements de prêts et d'avances déjà sortis du bilan	-	-
Cessions de prêts	(24)	(54)
Fluctuations des cours de change et autres variations	43	82
SBPD à la clôture de l'exercice	3 960	1 991
SBPD en % du solde brut des prêts et acceptations	0,59	0,35

Provision pour pertes sur créances

Nous recourons à une approche rigoureuse en matière de provisionnement et d'évaluation des pertes sur prêts de l'ensemble de nos portefeuilles de prêts, la détection rapide des prêts problématiques constituant un objectif clé de la gestion des risques. Nous maintenons une provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux et une provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Une provision liée aux prêts productifs est maintenue afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu de la ligne directrice émise par notre organisme de réglementation, à savoir le BSIF. Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, peu importe s'il y a réellement eu un événement générateur de pertes ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues en fonction généralement des 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Les pertes sur créances attendues sont calculées d'après des pondérations probabilistes qui prévoient trois scénarios économiques et sont calculées en fonction de la PD, de l'ECD et de la PCD estimatives, lesquelles sont calibrées pour satisfaire aux exigences visées pour calculer les pertes sur créances attendues à l'égard d'un actif financier précis. Le moment de la perte étant aussi pris en compte, et la perte sur créances attendue est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de pertes sur créances attendues. Une provision liée aux prêts douteux est maintenue afin de ramener la valeur comptable des prêts qui ont été individuellement désignés comme douteux (étape 3) au montant recouvrable attendu. Les provisions constituées au deuxième trimestre de 2023 tiennent compte d'une dotation initiale à la provision de 705 millions de dollars sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West.

Nous maintenons notre provision pour pertes sur créances à un montant que nous jugeons approprié pour absorber les pertes sur créances liées à ces prêts. Au 31 octobre 2023, le total de la provision pour pertes sur créances se situait à 4 267 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1 269 millions par rapport à l'exercice précédent, reflétant une dotation initiale à la provision sur le portefeuille de prêts productifs de Bank of the West de 705 millions et une augmentation des provisions liées aux prêts productifs et aux prêts douteux. La provision liée aux prêts douteux s'établissait à 695 millions au 31 octobre 2023 et la provision liée aux prêts productifs se situait à 3 572 millions. Ces montants comprenaient une provision liée aux prêts douteux de 11 millions et une provision liée aux prêts productifs de 449 millions à l'égard d'engagements non utilisés et à des lettres de crédit, lesquels sont considérés comme d'autres instruments de crédit et sont inscrits dans les passifs divers. La provision liée aux prêts douteux a augmenté de 138 millions par rapport aux 557 millions constatés au cours de l'exercice précédent. La provision liée aux prêts productifs, établie à 3 572 millions, a augmenté de 1 131 millions par rapport à celle de 2 441 millions constituée au cours de l'exercice précédent, surtout en raison de la dotation initiale à la provision sur le portefeuille de prêts productifs de Bank of the West, de la migration du crédit du portefeuille, de l'incertitude des conditions de crédit, de la croissance de certains portefeuilles et des fluctuations des taux de change, facteurs contrebalancés en partie par une amélioration des perspectives macroéconomiques.

D'autres détails sur l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit sont présentés dans les tableaux 9 et 10 de la section Données complémentaires ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Expositions internationales

Les expositions géographiques de BMO dans des régions autres que le Canada et les États-Unis sont assujetties à un cadre de gestion des risques qui comprend des évaluations des risques économiques et politiques dans chaque région ou pays. Ces expositions sont également gérées dans des limites fondées sur le produit, l'entité et le pays du risque ultime. Le montant net de nos expositions à ces régions est présenté dans le tableau ci-après.

Le tableau ci-dessous indique les montants nets des expositions associées aux tranches financées des prêts, aux engagements inutilisés, aux titres, (dont des produits de trésorerie, des titres de crédit négociables et des swaps sur défaillance), aux opérations de type mise en pension et aux dérivés. Les expositions associées aux opérations de type mise en pension et aux dérivés sont présentées à la valeur de marché. Les expositions aux dérivés comprennent la compensation des transactions lorsque des conventions-cadres de compensation ont été conclues avec des contreparties et les compensations liées aux garanties dans le cas des contreparties à l'égard desquelles une annexe au soutien de crédit est en vigueur.

Expositions par région

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2023												Au 31 octobre 2022	
	Tranche financée des prêts et engagements				Titres				Opérations de type mise en pension et dérivés				Montant net des expositions	Montant net des expositions
	Région	Banques	Sociétés	États souverains	Total	Banques	Sociétés	États souverains	Total	Banques	Sociétés	États souverains		
Europe (exclusion faite du Royaume-Uni)	641	2 978	-	3 619	495	214	6 423	7 132	377	124	29	530	11 281	11 817
Royaume-Uni	21	4 204	370	4 595	102	100	770	972	105	457	6	568	6 135	7 095
Amérique latine	2 978	6 922	-	9 900	1	118	-	119	13	238	-	251	10 270	9 285
Asie-Pacifique	3 874	3 173	148	7 195	782	107	3 641	4 530	229	270	65	564	12 289	13 706
Moyen-Orient et Afrique	782	437	105	1 324	-	4	28	32	12	28	1 075	1 115	2 471	2 303
Autres ¹	-	5	51	56	6	-	3 681	3 687	-	-	1 832	1 832	5 575	5 902
Total	8 296	17 719	674	26 689	1 386	543	14 543	16 472	736	1 117	3 007	4 860	48 021	50 108

¹ Réflète principalement l'exposition à des institutions supranationales.

Transactions sur dérivés

Le tableau suivant présente les montants nominaux de référence des contrats sur dérivés hors cote de BMO, soit les contrats qui sont compensés et réglés de manière centralisée par voie d'une chambre de compensation désignée ou d'une contrepartie centrale et les contrats qui ne sont pas compensés de cette façon.

Les contreparties centrales sont établies sous la supervision de banques centrales ou d'organismes de réglementation similaires et, en tant que composantes de l'infrastructure des marchés financiers, elles doivent remplir certaines exigences sur le plan de la résilience financière. En règle générale, pour être en mesure de compenser les contrats sur dérivés hors cote de manière centralisée, nous devons devenir membre d'une contrepartie centrale et, en plus de fournir des garanties en vue de protéger celle-ci des risques de perte liés à BMO, en tant que membre, nous sommes exposés au risque associé à notre contribution à un fonds de défaillance. En outre, nous pourrions devoir y verser d'autres montants ou fournir un soutien supplémentaire advenant qu'un autre membre se retrouve en situation de défaut.

Les montants nominaux de référence de nos dérivés représentent les montants auxquels un taux ou un prix est appliqué afin de calculer le montant de trésorerie qui doit être échangé en vertu de chaque contrat. Ces montants ne représentent ni des actifs ni des passifs et, par conséquent, ne sont pas inscrits au bilan consolidé. La juste valeur des contrats dérivés hors cote est inscrite au bilan consolidé.

Contrats sur dérivés hors cote (montants nominaux de référence)

(en millions de dollars canadiens)	Compensation non centralisée		Compensation centralisée		Total	
	Au 31 octobre 2023	2022	2023	2022	2023	2022
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	413 856	420 700	9 197 174	5 534 061	9 611 030	5 954 761
Contrats à terme de gré à gré	5 439	3 929	127 214	18 468	132 653	22 397
Options achetées	130 000	98 113	-	-	130 000	98 113
Options vendues	118 524	87 941	-	-	118 524	87 941
Total des contrats de taux d'intérêt	667 819	610 683	9 324 388	5 552 529	9 992 207	6 163 212
Contrats de change						
Swaps de devises	95 932	119 976	-	-	95 932	119 976
Swaps de taux d'intérêt et de devises	685 022	582 092	-	-	685 022	582 092
Contrats de change de gré à gré	555 031	469 503	9 335	12 270	564 366	481 773
Options achetées	51 143	72 733	-	-	51 143	72 733
Options vendues	55 370	74 041	-	-	55 370	74 041
Total des contrats de change	1 442 498	1 318 345	9 335	12 270	1 451 833	1 330 615
Contrats sur produits de base						
Swaps	18 573	24 487	1	38	18 574	24 525
Options achetées	5 319	5 686	-	-	5 319	5 686
Options vendues	4 218	5 011	-	-	4 218	5 011
Total des contrats sur produits de base	28 110	35 184	1	38	28 111	35 222
Contrats sur titres de participation	116 011	105 280	129	-	116 140	105 280
Swaps sur défaillance						
Achetés	1 705	1 496	15 222	15 275	16 927	16 771
Vendus	1 080	962	8 930	10 137	10 010	11 099
Total des swaps sur défaillance	2 785	2 458	24 152	25 412	26 937	27 870
Total	2 257 223	2 071 950	9 358 005	5 590 249	11 615 228	7 662 199

Risque de marché

Le **risque de marché** représente le risque que la valeur de nos actifs et de nos passifs affiche des fluctuations défavorables par suite de variations de paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des titres de participation et le prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite et les écarts de taux. Il désigne également les risques de migration du crédit et de défaillance de notre portefeuille de négociation.

Le risque de marché découle de nos activités de négociation et de prise ferme ainsi que de nos activités bancaires structurelles. L'ampleur et l'importance qu'ont ces activités pour l'organisation ainsi que la volatilité éventuelle des paramètres du marché exigent une gouvernance rigoureuse et un solide cadre de gestion du risque de marché qui peuvent garantir la détection, l'évaluation, le signalement et le contrôle du risque de marché.

Gouvernance du risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

Nos activités de prise de risques sont assujetties à un cadre de gouvernance étendu. Le Comité d'évaluation des risques (CER) supervise la gestion du risque de marché au nom du Conseil d'administration et approuve les limites régissant les expositions à ce risque qui sont conformes à notre degré d'appétit pour le risque. Le Comité de gestion des risques (CGR) examine régulièrement les importantes positions et les expositions au risque de marché, et les évalue, en plus d'assurer une surveillance continue de nos activités de prise de risques au nom de la haute direction. Ces deux comités sont tenus informés des risques de marché particuliers et de tout événement qui pourrait exposer BMO à des risques inhabituels, imprévus ou non quantifiés qui sont liés à ces positions sur les marchés ainsi que de tout risque de marché actuel ou émergent. De plus, toutes les entreprises et les personnes autorisées à réaliser des opérations de négociation et de prise ferme au nom de BMO doivent travailler en fonction de notre cadre de gouvernance et, dans le cadre de leurs responsabilités du premier point de contrôle, doivent se conformer à toutes les politiques et les normes générales pertinentes, et maintenir et gérer les expositions au risque de marché à l'intérieur de limites et de seuils de tolérance au risque précis. Pour appuyer notre cadre de gouvernance des risques, notre cadre de gestion du risque de marché comporte des processus, une infrastructure et des documents pertinents qui, ensemble, garantissent la détection, l'évaluation, la surveillance indépendante et le contrôle de nos risques de marché.

Risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

Nos activités de négociation et de prise ferme donnent lieu à un risque de marché associé à l'achat et à la vente de produits financiers pour répondre aux besoins de nos clients, y compris les activités de tenue de marché et de financement connexes, et à l'appui offert aux clients pour lever des fonds au moyen de l'émission de titres.

Détection et évaluation du risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

En tant que première étape de gestion du risque de marché, des processus d'évaluation rigoureux sont en place pour repérer les risques de marché liés aux nouveaux produits et établir l'évolution du profil de risque des produits existants, y compris les positions inscrites au bilan et hors bilan, les positions liées aux activités de négociation ou autres, la prise ferme de prêts à levier, d'obligations et de titres de capitaux propres et les risques de marché découlant des opérations effectuées au pays ou à l'étranger par nos groupes d'exploitation.

Diverses mesures et techniques sont alors employées pour évaluer les risques de marché repérés et elles incluent la valeur à risque, les simulations de crise et la sensibilité aux facteurs de risque de marché, les concentrations des positions et les revenus de négociation. Les résultats sont communiqués régulièrement aux secteurs d'activité appropriés, au CGR et au CER.

La **valeur à risque (VaR)** mesure la perte maximale susceptible de survenir dans les portefeuilles de négociation et de prise ferme, selon un niveau de confiance de 99 %, sur une période de détention de un jour. La VaR est calculée en fonction des diverses catégories de risques que posent les activités de négociation et de prise ferme de BMO, ce qui englobe les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, les cours des titres de participation et prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite.

Les **simulations de crise** servent à déterminer les répercussions potentielles des événements lourds de conséquences, même peu fréquents, sur les portefeuilles de négociation et de prise ferme. Les portefeuilles sont évalués quotidiennement par rapport à divers scénarios intégrant des hypothèses et des événements historiques. Les scénarios sont constamment affinés pour refléter les conditions de marchés les plus récentes ainsi que les expositions aux risques liés au portefeuille.

Les modèles de risque soutiennent la mesure de notre exposition au risque à des issues défavorables touchant le bénéficiaire, les résultats non distribués et les capitaux. Nous nous servons de diverses méthodes pour vérifier l'intégrité de nos modèles de risque, notamment en procédant à des contrôles ex post des pertes hypothétiques et l'approbation par une équipe d'évaluation des modèles indépendante. Comme les données et les corrélations sous-jacentes à nos modèles sont mises à jour fréquemment, les mesures du risque reflètent les conditions courantes.

Les simulations de crise intègrent un vaste éventail d'hypothèses et d'événements historiques, comme la crise financière mondiale de 2008 et la pandémie de COVID-19, ainsi que les incidences propres au portefeuille et des scénarios par catégorie d'actifs. De plus, diverses hypothèses, dont celles portant sur la durée du scénario et les mesures de gestion, sont intégrées dans les simulations de crise afin de mieux refléter les répercussions prévues sur les activités de négociation et de prise ferme.

Notre modèle de la VaR fait l'objet d'un contrôle ex post tous les jours et part de l'hypothèse que la position à la clôture des marchés, la veille, n'a pas changé et permet ensuite d'isoler l'incidence des variations quotidiennes des cours sur ces positions. Le montant correspondant au niveau de confiance de 99 % sur un jour de la VaR sur une base locale ou consolidée est comparé au montant quotidien estimé des profits et pertes qui serait comptabilisé advenant que la composition du portefeuille ne change pas. Si le montant des profits et des pertes est négatif et que leur valeur absolue est supérieure à la VaR du jour précédent, cela constitue une exception du contrôle ex post. Chaque exception est étudiée, expliquée et documentée.

Même si la VaR constitue un indicateur utile du risque, elle comporte des limites comme toute mesure fondée sur un modèle, notamment l'hypothèse selon laquelle toutes les positions du portefeuille peuvent être liquidées pendant la période de détention assumée de un jour, ce qui n'est pas nécessairement vrai si le marché est peu liquide. L'horizon sur lequel les marchés seront liquides fait l'objet d'examen visant à déterminer sa pertinence et est révisé au besoin pour tenir compte des mesures du risque pertinentes, comme les simulations de crise. Les autres limites de la mesure de VaR comprennent l'hypothèse voulant que les données historiques puissent être utilisées comme substitut pour prévoir l'évolution à venir du marché. De plus, les calculs de la VaR se fondent sur les positions du portefeuille à la clôture des marchés et ne tiennent pas compte de l'incidence des activités de négociation intrajournalières.

La VaR et les simulations de crise jouent encore un rôle majeur dans la gestion des risques liés au portefeuille alors que la négociation des fonds propres réglementaires liés au risque de marché reflètera les réformes de Bâle III à compter de 2024. Toutefois, ces mesures ne doivent pas être perçues comme des indices définitifs du montant maximal de pertes susceptible de survenir dans les portefeuilles de négociation et de prise ferme au cours d'une journée donnée, car ces mesures se fondent sur des modèles et estimations et dépendent des niveaux de confiance, et les estimations pourraient être dépassées dans des conditions imprévues du marché.

Suivi et contrôle du risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

La Banque applique des limites à l'égard de la VaR, des simulations de crise et d'autres mesures du risque. Ces limites font l'objet d'un suivi et d'un signalement réguliers, tout dépassement étant rapporté à l'échelon de direction approprié pour qui les examine. Les profils de risque de nos activités de négociation et de prise ferme demeurent conformes à notre degré d'appétit pour le risque et aux limites connexes, font l'objet d'un suivi et sont communiqués aux négociateurs, à la direction, aux hauts dirigeants et aux comités de notre Conseil d'administration. Les autres contrôles importants comprennent l'évaluation indépendante des actifs et des passifs financiers et de la conformité ainsi que notre cadre de gestion du risque de modèle qui permet d'atténuer ce risque.

Mesures du risque de marché lié aux activités de négociation

VaR liée aux activités de négociation

La moyenne du total de la VaR liée aux activités de négociation a augmenté d'un exercice à l'autre, en raison des variations des portefeuilles et de la volatilité accrue des marchés, principalement dans notre portefeuille de titres à revenu fixe. L'augmentation des degrés moyens de diversification a compensé de façon appréciable la hausse de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt et de la VaR propre à la dette.

Sommaire du total de la valeur à risque (VaR) – Négociation¹

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date (équivalent en millions de dollars canadiens avant impôts)	2023				2022			
	À la clôture de l'exercice	Moyenne	Haut	Bas	À la clôture de l'exercice	Moyenne	Haut	Bas
VaR liée aux produits de base	4,0	2,4	6,1	1,2	1,6	3,1	5,5	1,0
VaR liée aux titres de participation	13,6	14,0	24,5	8,5	14,1	13,1	18,4	8,5
VaR liée au change	1,7	2,9	5,6	1,3	2,3	1,8	5,2	0,5
VaR liée aux taux d'intérêt ²	27,3	27,4	41,5	16,0	22,1	18,0	26,5	12,4
Risque propre à la dette	11,0	10,9	15,9	7,5	10,2	5,7	10,5	1,8
Diversification	(25,0)	(25,5)	n. s.	n. s.	(15,0)	(15,1)	n. s.	n. s.
Total de la VaR – Négociation	32,6	32,1	47,9	21,2	35,3	26,6	38,2	18,1

¹ Mesure quotidienne selon un niveau de confiance de 99 %. Les profits sont indiqués par des montants entre parenthèses et les pertes, par des montants positifs.

² La VaR liée aux taux d'intérêt comprend le risque d'écart de crédit général.

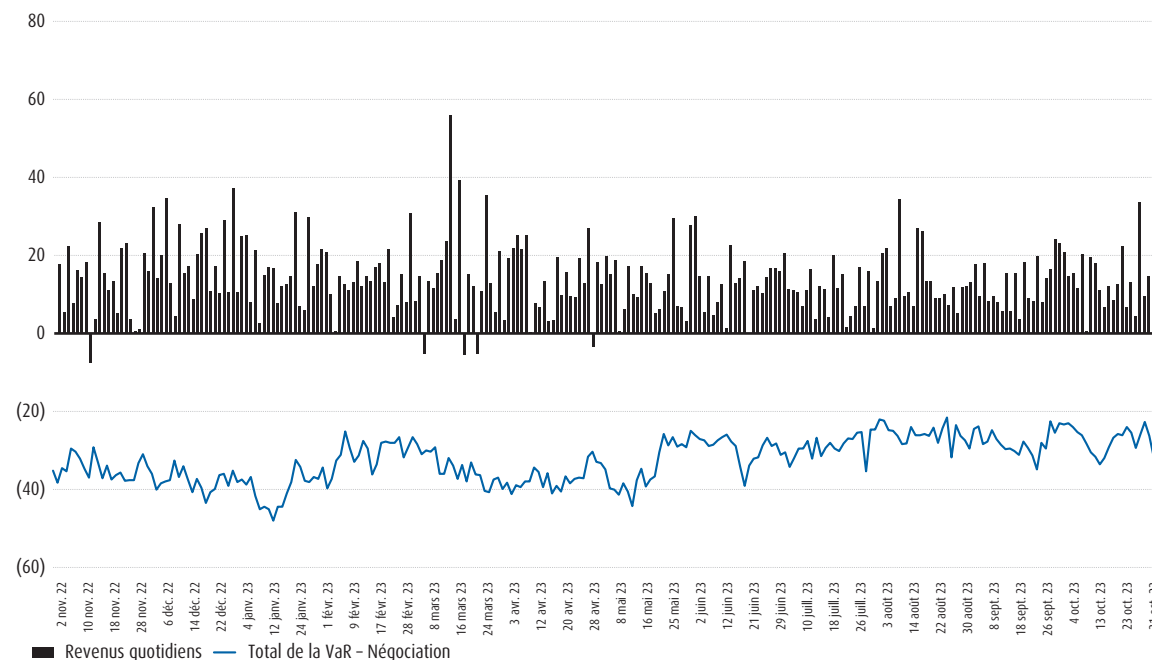
n. s. – non significatif

Revenus nets de négociation

Les graphiques ci-dessous mettent en corrélation les revenus nets quotidiens et le total de la VaR liée aux activités de négociation, en plus de présenter la répartition quotidienne de ces revenus. En 2023, des pertes de négociation nettes ont été enregistrées pendant cinq jours et aucune de ces pertes n'a dépassé le total de la VaR – négociation. Ces pertes pour ces jours s'expliquent par les activités plus faibles que d'ordinaire des clients en plus de la volatilité des marchés, ce qui a donné lieu à une incidence défavorable sur certaines de nos positions.

Revenus nets de négociation par rapport à la VaR

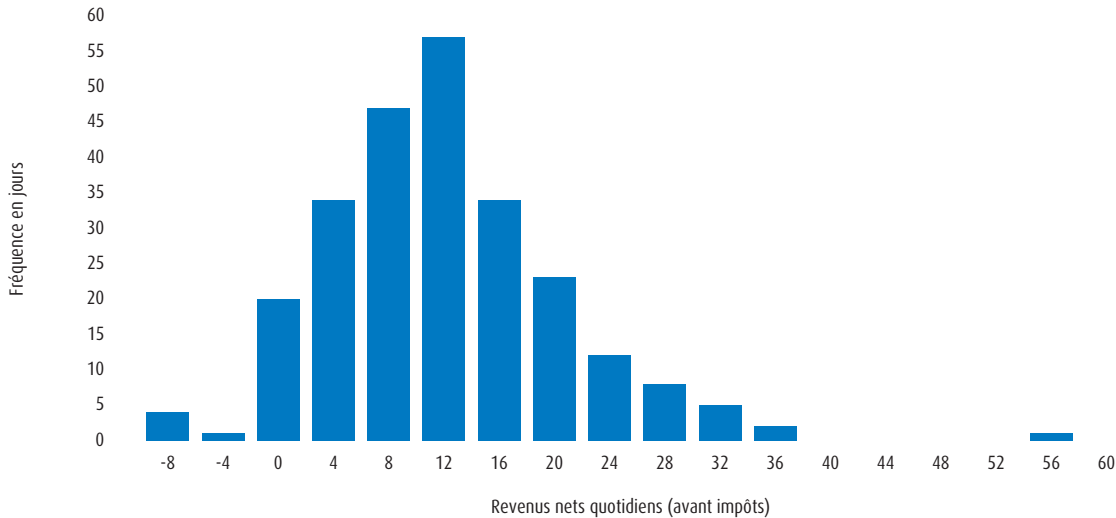
Du 2 novembre 2022 au 31 octobre 2023 (avant impôts et en millions de dollars canadiens)



Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

Répartition des revenus nets quotidiens selon la fréquence

Du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)



Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation)

Le risque structurel de marché englobe le risque de taux d'intérêt qui découle de nos activités bancaires (comme celles visant les prêts et les dépôts) et le risque de change qui résulte de nos opérations en devises et expositions aux devises.

Gouvernance du risque structurel de marché

La Direction de la trésorerie de BMO est responsable de la gestion continue du risque structurel de marché à l'échelle de l'organisation, et une surveillance indépendante est assurée par le groupe Gestion du risque de marché. Outre les limites imposées à l'égard du résultat à risque et de la sensibilité de la valeur économique attribuable aux variations des taux d'intérêt qu'approuve notre Conseil d'administration, des limites plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque.

Le Comité d'évaluation des risques surveille la gestion du risque structurel de marché, examine régulièrement les positions qui y sont exposées et approuve une fois l'an la planification et les limites établies à l'égard de ce risque. Le Comité de gestion des risques et le Comité de gestion de l'actif et du passif exercent une supervision permanente des positions qui y sont exposées et des activités connexes au nom de la haute direction.

Évaluation du risque structurel de marché

Risque de taux d'intérêt

Un risque structurel de taux d'intérêt se pose lorsque les fluctuations des taux d'intérêt ont des répercussions sur la valeur de marché, sur les flux de trésorerie et sur le bénéfice ainsi que sur les actifs et les passifs associés à nos activités bancaires. La gestion de ce risque vise à assurer le maintien d'un bénéfice fort élevé et à dégager, sur les produits, les meilleures marges qui soient et qui sont susceptibles d'être maintenues, tout en gérant le risque lié à la valeur économique de nos actifs nets découlant des variations des taux d'intérêt.

Le risque structurel de taux d'intérêt s'entend principalement du risque de non-concordance des taux d'intérêt et de celui lié aux options incorporées aux produits.

Il y a risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsqu'il existe des différences entre les dates prévues d'échéance ou de révision du taux ou les taux de référence des actifs, des passifs et des dérivés. La Banque gère la non-concordance des taux d'intérêt nets, ce qui représente les actifs résiduels financés par les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en fonction d'un profil cible, à l'aide de swaps de taux d'intérêt et de valeurs mobilières.

Le risque lié aux options incorporées aux produits survient lorsqu'un produit comporte des caractéristiques qui permettent aux clients de modifier le moment des sorties de trésorerie, telles que les dates prévues d'échéance ou de révision du taux, et ce, généralement en réaction à l'évolution de la conjoncture de marché. De telles options comprennent les privilèges de remboursement anticipé de prêts et de rachat de dépôts et les taux engagés à l'égard des prêts hypothécaires non versés. Les options incorporées aux produits et les comportements des clients associés sont pris en compte dans la modélisation des risques, et les programmes de couverture peuvent être utilisés pour limiter l'exposition à ce risque.

Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué au moyen de simulations, d'analyses de sensibilité du résultat et de la valeur économique, de simulations de crise, d'analyses d'écart et d'autres mesures du risque.

La **sensibilité du résultat** constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur le bénéfice net avant impôts projeté sur 12 mois d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt commençant à un taux de zéro.

La **sensibilité de la valeur économique** constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur la valeur marchande d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt commençant à un taux de zéro.

Les modèles servant à mesurer le risque structurel de taux d'intérêt font intervenir l'évolution projetée des taux d'intérêt et prévoient la réaction probable de nos clients à ces changements. Dans le cas des prêts et des dépôts des clients assortis de dates prévues d'échéance et de révision du taux (comme les prêts hypothécaires et les dépôts à terme), les modèles évaluent la mesure dans laquelle les clients utiliseront probablement les options incorporées pour modifier ces dates et ce calendrier. Dans le cas des prêts et des dépôts des clients non assortis de dates d'échéance ou de révision de taux (comme les prêts sur cartes de crédit et les comptes de chèques), l'exposition est évaluée au moyen de modèles qui sont modifiés en fonction de la variabilité des taux des produits et qui reflètent les tendances historiques et prévues des variations des soldes. Les résultats générés par ces modèles employés relativement au risque structurel de marché comportent un degré inhérent d'incertitude puisqu'ils mettent en jeu des prévisions quant aux taux futurs et aux comportements des clients, lesquelles pourraient ne pas correspondre à la réalité. Ces modèles ont été élaborés à partir d'analyses statistiques et sont validés indépendamment et mis à jour périodiquement au moyen de processus réguliers d'évaluation du rendement et de contrôle ex post ainsi qu'au moyen d'un dialogue continu avec les secteurs d'activité. Des modèles servant à

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

prédire le comportement des clients sont également utilisés afin d'appuyer les processus de tarification des produits. Tous les modèles sont soumis au cadre de gestion du risque de modèle de BMO, qui est décrit plus en détail à la section Cadre de gestion globale des risques.

La sensibilité du résultat et de la valeur économique au risque structurel de taux d'intérêt dans le cas d'une hausse ou d'une baisse immédiate et parallèle de 100 points de base de la courbe de rendement est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West. Avant la clôture de cette acquisition, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer notre exposition au risque lié aux fonds propres réglementaires découlant du risque de variations de la juste valeur des actifs et des passifs de Bank of the West du fait des fluctuations des taux d'intérêt survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition. Ces swaps ont donné lieu à un profit accumulé lié à l'évaluation à la valeur de marché de 5,7 milliards de dollars à la clôture. Toute exposition au risque de taux d'intérêt en lien à ces swaps de taux d'intérêt a été essentiellement contrebalancée par l'achat d'un portefeuille d'obligations du Trésor américain assorties d'une durée comparable et d'autres instruments inscrits au bilan. À la clôture, les swaps évalués à la valeur de marché ont été dénoués et remplacés par des couvertures comptables de juste valeur, ce qui a eu pour effet de cristalliser une perte latente à l'égard des obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan qui sera portée en diminution des revenus d'intérêts sur leur durée résiduelle. Il y a lieu de se reporter aux sections Gestion globale du capital et Acquisitions récentes pour obtenir plus de détails.

La sensibilité de la valeur économique structurelle à une hausse des taux d'intérêt reflète essentiellement le recul de la valeur de marché des prêts à taux fixe. La sensibilité de la valeur économique structurelle à une baisse des taux d'intérêt reflète essentiellement l'incidence d'une hausse de la valeur de marché des prêts à taux fixe et des taux minimums des dépôts des clients qui ont été modélisés. L'exposition de la valeur économique structurelle à une hausse des taux d'intérêt et les avantages d'une baisse des taux d'intérêt ont augmenté par rapport au 31 octobre 2022, en raison essentiellement d'une durée nette un peu plus courte de la position de BMO au cours de l'exercice précédent, avant notre acquisition de Bank of the West. La sensibilité du résultat structurel quantifie l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le bénéfice net avant impôts structurel constaté au bilan dans les 12 mois à venir. La sensibilité du résultat structurel à une baisse des taux d'intérêt reflète essentiellement le risque qu'au moment de la révision des taux, les prêts à taux fixe ou variable se voient attribuer des taux moins élevés ainsi qu'une capacité plus restreinte de baisser les taux des dépôts lorsque les taux diminuent. Les avantages, pour le résultat structurel, d'une hausse des taux d'intérêt reflètent surtout l'incidence positive du réinvestissement de nos fonds propres nets et de nos dépôts non sensibles aux taux d'intérêt à des actifs assortis de taux à terme plus élevés. Les avantages, pour le résultat structurel, d'une hausse des taux d'intérêt et des risques suivant une baisse des taux d'intérêt ont diminué en 2023 par rapport à 2022, en grande partie en raison d'une durée nette légèrement plus courte de la position de BMO à l'exercice précédent, ayant précédé notre acquisition de Bank of the West.

En 2023, la sensibilité de la valeur économique et la sensibilité du résultat sont demeurées dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt¹

(équivalent en millions de dollars canadiens avant impôts)	Sensibilité de la valeur économique				Sensibilité du résultat			
	31 octobre 2023			31 octobre 2022	31 octobre 2023			31 octobre 2022
	Canada ²	États-Unis	Total	Total	Canada ²	États-Unis	Total	Total
Hausse de 100 points de base	(872,6)	(976,0)	(1 848,6)	(990,2)	31,0	273,4	304,5	498,9
Baisse de 100 points de base	750,4	741,1	1 491,6	647,9	(36,2)	(289,2)	(325,4)	(595,2)

¹ Les pertes sont indiquées par des montants entre parenthèses et les profits, par des montants positifs.

² Comprend le dollar canadien et les autres monnaies.

Le tableau ci-dessous présente le solde net des prêts et acceptations selon leur sensibilité aux taux d'intérêt :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Taux fixe ¹		
Montants contractuels qui seront réévalués/remboursés dans les 3 mois	213 667	147 232
Montants contractuels qui seront réévalués/remboursés après 3 mois	248 688	181 694
Taux variable ²	186 327	215 625
Non sensibles aux taux d'intérêt ³	15 907	20 023
Total	664 589	564 574

¹ Comprend les prêts fondés sur un indice.

² Les prêts à taux variable tiennent compte des prêts dont le taux est renégocié immédiatement à la suite de changements dans les taux d'intérêt.

³ Tiennent compte des soldes de cartes de crédit qui sont réglés lorsqu'exigibles, des engagements de clients aux termes d'acceptations, des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Risque de marché lié à l'assurance

Le risque de marché lié à l'assurance englobe le risque de taux d'intérêt et le risque lié au marché boursier découlant de nos activités d'assurance. Nous pouvons conclure des arrangements de couverture pour compenser l'incidence des variations des taux d'intérêt et des valeurs du marché boursier sur nos résultats, ce que nous avons fait au cours de l'exercice 2023. La sensibilité reflète l'incidence de ces relations de couverture. Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une diminution de 13 millions de dollars du résultat avant impôts au 31 octobre 2023 (augmentation de 12 millions au 31 juillet 2023 et de 35 millions au 31 octobre 2022). Une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation de 15 millions du résultat avant impôts au 31 octobre 2023 (diminution de 8 millions au 31 juillet 2023 et de 34 millions au 31 octobre 2022). Une hausse de 10 % de la valeur du marché boursier entraînerait une augmentation du résultat avant impôts de 14 millions au 31 octobre 2023 (15 millions au 31 juillet 2023 et 13 millions au 31 octobre 2022). Une baisse de 10 % de la valeur du marché boursier entraînerait une diminution du résultat avant impôts de 11 millions au 31 octobre 2023 (12 millions au 31 juillet 2023 et 13 millions au 31 octobre 2022). L'incidence du risque de marché lié à l'assurance sur le résultat est reflétée au poste Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités de notre état consolidé des résultats, une variation correspondante de la juste valeur des passifs au titre des indemnités de BMO étant comptabilisée au poste Autres passifs de notre bilan consolidé. L'incidence du risque de marché lié à l'assurance n'est pas reflétée dans le tableau ci-dessus.

BMO Assurance adoptera l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) à compter du 1^{er} novembre 2023. L'IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, dont les contrats d'assurance vie, les contrats de réassurance détenus et les contrats de placement avec participation discrétionnaire. Ce changement aura une incidence sur le moment où le revenu tiré des placements sera réalisé ainsi que sur les sensibilités au risque de marché connexes étant donné que les taux d'actualisation utilisés pour le calcul de la valeur actualisée des passifs liés à l'assurance ne seront plus fondés sur les actifs qui soutiennent ces passifs, mais plutôt sur les caractéristiques inhérentes aux contrats d'assurance. Au moment de la transition, nous opterons pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022. Il y a lieu de se reporter à la section Estimations et jugements comptables critiques - Modifications futures de méthodes comptables pour obtenir plus de détails.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

Risque de change lié aux activités autres que de négociation

Le risque structurel de change découle principalement du risque de conversion associé à nos investissements nets dans des établissements aux États-Unis et du risque de transaction lié au bénéfice net libellé en dollars américains.

Le risque de conversion découle des conséquences possibles que les variations des cours de change pourraient avoir sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres que nous présentons. Nous pouvons conclure des ententes afin de contrer l'incidence des variations des cours de change sur nos ratios des fonds propres, et c'est ce que nous avons fait au cours de l'exercice 2023. De plus, BMO a conclu des contrats à terme de gré à gré en 2022 dans le but d'atténuer l'incidence des variations du prix d'achat de Bank of the West libellé en équivalent en dollars canadiens survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur afférentes à ces contrats à terme de gré à gré de 374 millions de dollars (269 millions après impôts) ont été comptabilisées en diminution de l'équivalent en dollars canadiens du prix d'achat. Il y a lieu de se reporter aux sections Gestion globale du capital et Acquisitions récentes pour obtenir plus de détails.

Le risque de transaction découle de l'incidence éventuelle que les variations du cours de change entre les dollars canadien et américain pourraient avoir sur les équivalents en dollars canadiens des résultats financiers de BMO libellés en dollars américains. Les variations du cours de change influent sur les résultats futurs établis en dollars canadiens, et leur incidence sur ces résultats est fonction de la période au cours de laquelle les revenus, les charges et les dotations à la provision pour pertes sur créances se produisent. Des positions de couverture peuvent être conclues afin d'atténuer les conséquences avant impôts des fluctuations du cours de change entre les dollars canadien et américain sur ses résultats financiers; cependant, nous n'avons conclu aucun arrangement de couverture au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice antérieur. Si les résultats futurs sont comparables à ceux de 2023, chaque hausse (baisse) de un cent du cours de change entre les dollars canadien et américain devrait se traduire par une augmentation (diminution) de 38 millions de dollars de l'équivalent en dollars canadiens du bénéfice net ajusté avant impôts des activités aux États-Unis pour l'exercice advenant qu'aucun arrangement de couverture n'ait été réalisé. Il y a lieu de se reporter à la section Change pour des détails sur les répercussions des variations des cours de change sur nos résultats.

Lien entre des éléments du bilan et les informations sur le risque de marché

Le tableau qui suit renferme les éléments du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché, à savoir les soldes qui résultent de techniques de mesure du risque associé à des éléments qui sont négociés ou à des éléments qui ne sont pas négociés.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022				Principaux facteurs de risque des soldes d'éléments non négociés
	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	
	Bilan consolidé	Éléments négociés ¹	Éléments non négociés ²		Bilan consolidé	Éléments négociés ¹	Éléments non négociés ²		
Actifs exposés au risque de marché									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 934	-	77 934	-	87 466	-	87 466	-	Taux d'intérêt
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	4 125	237	3 888	-	5 734	142	5 592	-	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières	322 379	124 620	197 759	-	273 262	108 303	164 959	-	Taux d'intérêt, écart de taux, titres de participation
Titres pris en pension ou empruntés	115 662	-	115 662	-	113 194	-	113 194	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations (déduction faite de la provision pour pertes sur créances)	656 478	4 412	652 066	-	551 339	3 501	547 838	-	Taux d'intérêt, change
Instruments dérivés	39 976	34 004	5 972	-	48 160	45 537	2 623	-	Taux d'intérêt, change
Engagements des clients aux termes d'acceptations	8 111	-	8 111	-	13 235	-	13 235	-	Taux d'intérêt
Actifs divers	68 611	4 734	27 385	36 492	46 809	3 030	26 561	17 218	Taux d'intérêt
Total des actifs	1 293 276	168 007	1 088 777	36 492	1 139 199	160 513	961 468	17 218	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts	909 676	35 300	874 376	-	769 478	26 305	743 173	-	Taux d'intérêt, change
Instruments dérivés	50 193	43 166	7 027	-	59 956	46 803	13 153	-	Taux d'intérêt, change
Acceptations	8 111	-	8 111	-	13 235	-	13 235	-	Taux d'intérêt
Titres vendus à découvert	43 781	43 781	-	-	40 979	40 979	-	-	Taux d'intérêt
Titres mis en pension ou prêtés	106 108	-	106 108	-	103 963	-	103 963	-	Taux d'intérêt
Passifs divers	90 142	33	90 049	60	72 400	60	71 815	525	Taux d'intérêt
Dettes subordonnées	8 228	-	8 228	-	8 150	-	8 150	-	Taux d'intérêt
Total des passifs	1 216 239	122 280	1 093 899	60	1 068 161	114 147	953 489	525	

¹ Englobent essentiellement des éléments du bilan qui sont assujettis au cadre de gestion du risque lié aux activités de négociation et de prise ferme et qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

² Englobent essentiellement des éléments du bilan qui sont assujettis au cadre de gestion du risque structurel lié au bilan et du risque d'assurance ainsi qu'à des transactions de financement garanties.

Risque d'assurance

Le **risque d'assurance** correspond au risque qu'une perte soit causée par une situation qui, dans les faits, diffère de ce qui avait été envisagé lors de la conception et de la tarification d'un produit d'assurance et il englobe le risque de réclamation, le risque lié au comportement des titulaires de police et le risque lié aux frais.

Le risque d'assurance comporte généralement un degré d'imprévisibilité intrinsèque découlant des hypothèses posées pour évaluer les passifs liés aux polices d'assurance à long terme ou de l'incertitude à l'égard d'événements à venir. L'assurance offre une protection contre les conséquences financières des risques assurés en transférant ces risques à l'assureur (selon des conditions précises) en échange de primes. Tous nos produits d'assurance, d'assurance vie et de rentes (ce qui inclut les activités de transfert du risque de retraite), l'assurance maladie, l'assurance accident et l'assurance crédit, ainsi que nos activités de réassurance posent un risque d'assurance. Le risque d'assurance se compose des éléments suivants :

- Risque de réclamation – Risque que l'ampleur ou la fréquence réelle des réclamations diverge de celles établies de manière hypothétique dans le processus de tarification ou de souscription, ce qui inclut les risques de mortalité, de morbidité, de longévité et de catastrophe naturelle.
- Risque lié au comportement des titulaires de police – Risque que le comportement des titulaires de police eu égard au paiement des primes, aux retraits ou aux prêts, ainsi qu'à la déchéance ou au rachat des polices et aux autres interruptions volontaires ne soit pas celui envisagé dans le processus de tarification.
- Risque lié aux frais – Risque que les frais réels découlant de l'acquisition et de l'administration des polices ainsi que le traitement des réclamations excèdent les frais pris en compte dans le processus de tarification.

Nos pratiques en matière de gouvernance des risques assurent une surveillance indépendante efficace et un contrôle du risque au sein de BMO Assurance. Le cadre de gestion du risque de BMO Assurance vise la détection, l'évaluation, la gestion, la surveillance et le signalement des risques. Ce cadre met en jeu un énoncé de l'appétit pour le risque et ses mesures clés, les politiques et procédés relatifs à ce risque, dont des limites, les besoins en capital, les simulations de crise, les rapports sur le risque et l'évaluation du risque propre et de la solvabilité ainsi que le suivi continu de l'expérience. La haute direction des secteurs d'activité utilise ce cadre comme premier point de contrôle, et elle a la responsabilité principale de gérer le risque d'assurance. Comme deuxième point de contrôle, une supervision est exercée par le chef de la gestion globale des risques, BMO Assurance, qui relève du chef de la gestion globale des risques, BMO Gestion de patrimoine. Les comités internes responsables des risques, les conseils d'administration des filiales de BMO Assurance et la haute direction sont responsables de la gouvernance et de la révision par la haute direction. Plus précisément, le Comité de gestion des risques de BMO Assurance supervise les activités de gestion du risque et transmet des rapports aux conseils d'administration des sociétés d'assurance trimestriellement. De plus, le Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration agit à titre de Comité d'audit et de révision de BMO Compagnie d'assurance-vie.

Un processus rigoureux d'approbation des produits est essentiel au cadre de gestion du risque d'assurance de BMO Assurance servant à la détection, à l'évaluation et à la gestion des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications de produits existants. Combiné à des lignes directrices et à des pratiques de souscription et de gestion des réclamations, ce processus permet de détecter, d'évaluer et de gérer efficacement le risque d'assurance. La réassurance, qui s'entend des transactions où le risque d'assurance est transféré ou cédé de BMO Assurance à des compagnies de réassurance indépendantes, atténue aussi notre exposition au risque d'assurance puisqu'elle sert à diluer le risque et à limiter les réclamations. BMO Assurance s'est retiré du marché de la réassurance de dommage, les derniers traités ayant pris fin en janvier 2021, ce qui a diminué sensiblement notre exposition aux réclamations liées aux catastrophes et, par ricochet, les risques découlant des changements climatiques. Toutefois, une certaine partie de notre exposition aux réclamations liées aux catastrophes demeurera jusqu'à ce que tous les portefeuilles soient liquidés et jusqu'à ce que toutes les réclamations effectuées avant la date d'échéance des traités aient été réglées et payées.

Mise en garde

La présente section Risque d'assurance contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantisements.

La gestion du risque de liquidité et de financement est une condition essentielle au maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation, de la confiance des déposants et de la stabilité du résultat. BMO a pour politique de s'assurer de maintenir un niveau d'actifs liquides et une capacité de financement suffisants nous permettant d'honorer nos engagements financiers, même en période de tension.

Gouvernance du risque de liquidité et de financement

La Direction de la trésorerie et les groupes d'exploitation, à titre de premier point de contrôle, sont responsables de la détermination, de l'évaluation et de la gestion continue du risque de liquidité et de financement. La Direction de la trésorerie est responsable de surveiller l'exposition au risque de liquidité et de financement et de communiquer l'information relative à ceux-ci à l'échelle de l'organisation et elle conçoit et soumet pour approbation le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement, l'énoncé d'appétit pour ce risque et les limites à adopter, surveille le degré de conformité aux politiques pertinentes de la société et évalue de manière continue les répercussions d'événements qui surviennent sur le marché et qui influent sur les besoins en liquidité et de financement.

Le groupe Gestion globale des risques et du portefeuille, à titre de deuxième point de contrôle, assure la surveillance, l'évaluation indépendante des risques et le contrôle efficace des cadres, des politiques, des limites, de la supervision et de la présentation des résultats du risque de liquidité et de financement à l'échelle de l'organisation.

Le Comité de gestion des risques et le Comité de gestion de l'actif et du passif exercent une supervision au nom de la haute direction et communiquent à cette dernière leur examen des politiques, questions et faits nouveaux importants à prendre en compte concernant la liquidité et le financement qui découlent des activités afin de réaliser les priorités stratégiques de BMO. Le Comité d'évaluation des risques surveille la gestion du risque de liquidité et de financement, approuve une fois l'an les politiques s'y appliquant, les limites et le plan d'urgence, et examine régulièrement les positions de liquidité et de financement.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de BMO est défini et en accord avec des politiques approuvées par notre Conseil d'administration et avec des normes approuvées par la direction. Ces politiques et normes établissent les principes clés, les paramètres de la liquidité et du financement ainsi que les limites s'y rapportant, de même que les rôles et responsabilités quant à la gestion de ce risque à l'échelle de l'organisation.

Pour gérer le risque de liquidité et de financement, nous avons instauré une structure de limites fort rigoureuse. Ces limites définissent le degré d'appétit pour le risque de BMO à l'égard de la mesure clé qu'est la position de liquidité nette (PLN) en période de tension (PLN en période de tension), les ratios réglementaires de liquidité, la capacité d'utiliser du financement garanti et non garanti (aux fins de nos activités de négociation et de nos activités structurelles), ainsi que les activités de nantissement de garanties. Quant aux limites, elles servent aussi à établir la tolérance pour les concentrations d'échéances de même que les besoins de diversification des obligations envers les contreparties, les activités de nantissement, et le montant et le type de facilités de crédit et de trésorerie non engagées et engagées qui peuvent être utilisées.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

Le fait de respecter ces limites contribue à assurer une saine gestion du risque de liquidité et de financement. Un plan d'urgence global élaboré pour permettre une gestion efficace des risques advenant des perturbations a également été instauré. Les indicateurs d'alerte qui sont définis dans ce plan font régulièrement l'objet d'un suivi afin de déceler les premières manifestations d'un accroissement du risque de liquidité ou de financement sur le marché ou toutes expositions à d'autres risques propres à BMO.

Les entités juridiques de BMO comprennent des filiales réglementées et des succursales à l'étranger et, par conséquent, les mouvements de fonds entre les entités du groupe doivent tenir compte, entre autres choses, des besoins en matière de liquidité, de financement et de suffisance du capital de ces entités. C'est pourquoi les positions de liquidité et de financement sont gérées de manière consolidée et par principale entité juridique. Des politiques et limites en vue de la gestion du risque de liquidité et de financement, lesquelles ont été définies conformément aux lois et aux règlements applicables à chaque entité, ont été instaurées pour les principales entités juridiques, et leurs positions font périodiquement l'objet d'un examen afin d'assurer le respect des lois et des règlements applicables.

BMO a continué à maintenir une solide position de liquidité en 2023. Les prêts et dépôts des clients ont continué de croître alors que le financement de gros a augmenté, reflétant des émissions nettes. Nos paramètres de liquidité, y compris le ratio de liquidité à court terme (RLCT) et le ratio structurel de liquidité à long terme (RSLLT), ont dépassé les exigences internes et réglementaires tout au long de 2023.

Évaluation du risque de liquidité et de financement

L'évaluation du risque de liquidité en période de tension constitue un volet important de la gestion du risque de liquidité. Nous nous servons de la PLN en période de tension comme principale mesure du risque de liquidité. La PLN en période de tension correspond à l'excédent des actifs liquides sur les besoins de financement éventuels advenant des scénarios faisant intervenir des crises majeures systémiques ou propres à l'organisation, ou une combinaison des deux. Les obligations de remboursement de dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de dépôts de gros qui sont retirés ou qui ne sont pas renouvelés, ou la nécessité de financer les avances de fonds sur les facilités de crédit et de trésorerie disponibles ou les obligations de fournir des sûretés en raison d'un abaissement des cotes ou de la volatilité des marchés, ainsi que la nécessité permanente de financer les nouveaux actifs et les investissements stratégiques peuvent créer des besoins de financement. Les besoins de financement éventuels sont quantifiés en appliquant des facteurs à diverses activités commerciales d'après l'opinion de la direction quant au niveau de risque relatif de liquidité de chaque activité. Ces facteurs varient en fonction du classement des dépôts (des particuliers, des petites entreprises, des sociétés qui ne sont pas du secteur des services financiers ou des contreparties de gros), par type de dépôt (des dépôts assurés ou non assurés ou des dépôts détenus à des fins opérationnelles ou à d'autres fins) ainsi que par type d'engagement (des facilités de crédit ou de liquidité engagées ou non engagées par type de contrepartie). Les scénarios de crise tiennent également compte de la durée qui pourrait être requise pour monétiser des actifs liquides de même que de l'évaluation de la direction de la liquidité de ces actifs dans certaines conditions de tension sur les marchés. Ces besoins de financement éventuels sont évalués au moyen de scénarios faisant intervenir des crises majeures systémiques ou propres à l'organisation, ou une combinaison des deux.

Les résultats des simulations de crise sont évalués par rapport à notre degré établi d'appétit pour le risque, sont pris en compte aux fins de la prise de décisions par la direction concernant l'établissement des limites et la fixation des prix de cession interne de la trésorerie, et facilitent la documentation et la conception des plans de gestion et d'urgence. Le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement est intégré aux simulations de crise à l'échelle de l'organisation.

Outre l'examen de la PLN en période de tension, nous passons régulièrement en revue les positions en fonction des limites et ratios de liquidité exposés dans la section précédente qui traite de la gestion du risque de liquidité et de financement, ce qui englobe les mesures réglementaires, tels le RLCT, les flux de trésorerie nets cumulatifs et le RSLLT.

Actifs liquides non grevés

Les actifs liquides non grevés comprennent des actifs de grande qualité qui sont négociables, qui peuvent être donnés en garantie d'emprunts ou qui peuvent être convertis en trésorerie à l'intérieur d'un délai qui répond aux besoins de liquidité et de financement. Les actifs liquides sont détenus essentiellement par nos activités de négociation ainsi qu'en lots d'actifs liquides supplémentaires qui sont conservés en vue de la gestion du risque de liquidité en cas d'urgence. La liquidité qui est établie pour les différentes catégories d'actifs aux termes du cadre de gestion du risque de BMO reflète l'évaluation de la direction quant à la liquidité de ces actifs advenant une crise grave. Les actifs liquides détenus dans le cadre de nos activités de négociation comprennent la trésorerie en dépôt auprès de banques centrales, les dépôts à court terme à d'autres institutions financières, des titres de créance assortis d'excellentes cotes et des titres pris en pension à court terme. Les lots d'actifs liquides supplémentaires comprennent essentiellement la trésorerie en dépôt auprès de banques centrales, des valeurs mobilières ainsi que des conventions de prise en pension à court terme liées à des titres de créance et émis par des administrations publiques fédérales et provinciales canadiennes et des titres de créance émis par l'administration fédérale américaine et des agences américaines, ces entités étant hautement solvables. La quasi-totalité des actifs de ces lots peuvent être considérés comme des actifs liquides de la catégorie investissement aux termes de Bâle III. Environ 60 % des lots d'actifs liquides supplémentaires sont détenus par la banque mère et sont libellés en dollars canadiens et américains alors que la majeure partie des lots résiduels sont détenus par notre entité juridique américaine, BMO Bank N.A., et sont libellés en dollars américains. La taille des lots d'actifs liquides supplémentaires est intégrée à notre évaluation du risque de liquidité. Afin de se conformer aux exigences des organismes de réglementation locaux, certaines entités juridiques maintiennent leur propre position de liquidité minimale. La capacité de BMO d'utiliser les actifs liquides d'une entité juridique pour soutenir les besoins de liquidité d'une autre peut faire l'objet de restrictions d'ordre juridique et réglementaire.

Dans le cours normal des activités, nous pouvons donner en garantie certains montants de trésorerie ainsi que des valeurs mobilières afin de soutenir nos activités de négociation et notre participation à des systèmes de compensation et de paiement au Canada et à l'étranger. En outre, nous pouvons obtenir des actifs liquides en guise de nantissement et pouvons les redonner en garantie en échange d'une somme en trésorerie ou en guise de sûreté de nos activités de négociation. Le montant net des actifs liquides non grevés, lesquels correspondent à des actifs inscrits au bilan, telles la trésorerie et les valeurs mobilières détenues par BMO, les titres pris en pension ou empruntés, plus d'autres garanties admissibles hors bilan qui ont été obtenues moins les actifs donnés en garantie, totalisait 360,2 milliards de dollars au 31 octobre 2023, comparativement à 335,3 milliards au 31 octobre 2022.

La hausse des actifs liquides non grevés a résulté essentiellement de l'augmentation des soldes de valeurs mobilières, contrebalancée en partie par la diminution des soldes de trésorerie. Les actifs nets liquides non grevés sont essentiellement détenus par la banque mère, par BMO Bank N.A. et par nos activités de courtage. Outre nos actifs liquides, nous avons accès aux programmes d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine, au Sterling Monetary Framework et à des facilités de trésorerie de soutien de la Banque centrale européenne. Lorsque nous évaluons la solidité de notre position de liquidité, nous ne tenons pas compte des facilités des banques centrales comme source de liquidité à notre disposition.

Outre la trésorerie et les valeurs mobilières que nous détenons, nous pouvons également transporter en nantissement d'autres actifs, dont des prêts hypothécaires et d'autres prêts, afin de mobiliser du financement garanti à long terme. Conformément au cadre de gestion du risque de liquidité et de financement, une politique générale de nantissement d'actifs a été élaborée et définit la structure et les limites du nantissement d'actifs financiers et non financiers.

Le tableau ci-après présente un résumé du total des actifs liquides grevés et non grevés de BMO. Pour d'autres informations sur les actifs grevés, il y a lieu de se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2023					Au 31 octobre 2022
	Actifs appartenant à la Banque	Autres éléments de trésorerie et valeurs mobilières reçus	Total des actifs bruts ¹	Actifs grevés	Actifs nets non grevés ²	Actifs nets non grevés ²
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 934	–	77 934	125	77 809	87 379
Dépôts à d'autres banques	4 125	–	4 125	–	4 125	5 734
Valeurs mobilières et titres pris en pension ou empruntés						
États souverains, banques centrales ou banques multilatérales de développement	155 249	107 854	263 103	141 176	121 927	111 940
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences américaines	87 244	8 875	96 119	39 390	56 729	39 978
Titres de créance d'entreprises et autres	24 783	20 368	45 151	8 683	36 468	33 698
Titres de participation d'entreprises	55 103	54 051	109 154	65 501	43 653	39 966
Total des valeurs mobilières et des titres pris en pension ou empruntés	322 379	191 148	513 527	254 750	258 777	225 582
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH (présentés comme des prêts au coût amorti) ³	23 983	–	23 983	4 481	19 502	16 604
Total des actifs liquides et des éléments d'autres sources	428 421	191 148	619 569	259 356	360 213	335 299

¹ Les actifs bruts comprennent les actifs appartenant à la Banque ainsi que les éléments de trésorerie et les valeurs mobilières reçus de tiers.

² Les actifs nets liquides non grevés désignent le total des actifs bruts, moins les actifs grevés.

³ Aux termes des IFRS, les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) qui comprennent les prêts hypothécaires détenus par BMO à titre de sûretés sous-jacents sont classés dans les prêts. Les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH non grevés sont liquides et inclus à titre d'actifs liquides conformément au cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de BMO. Ce montant est présenté comme un poste distinct appelé Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH.

Actifs grevés

(en millions de dollars canadiens)	Total des actifs bruts ¹	Actifs grevés ²		Actifs nets non grevés	
		Donnés en garantie	Autres actifs grevés	Autres actifs non grevés ³	Actifs pouvant être donnés en garantie ⁴
Au 31 octobre 2023					
Trésorerie et dépôts à d'autres banques	82 059	–	125	–	81 934
Valeurs mobilières ⁵	537 510	209 091	50 140	16 061	262 218
Prêts	632 495	93 931	511	342 211	195 842
Autres actifs					
Instruments dérivés	39 976	–	–	39 976	–
Engagements de clients aux termes d'acceptations	8 111	–	–	8 111	–
Bureaux et matériel	6 241	–	–	6 241	–
Écart d'acquisition	16 728	–	–	16 728	–
Immobilisations incorporelles	5 216	–	–	5 216	–
Actifs d'impôt exigible	2 052	–	–	2 052	–
Actifs d'impôt différé	3 081	–	–	3 081	–
Actifs divers	35 293	10 596	–	24 697	–
Total des autres actifs	116 698	10 596	–	106 102	–
Total des actifs	1 368 762	313 618	50 776	464 374	539 994

(en millions de dollars canadiens)	Total des actifs bruts ¹	Actifs grevés ²		Actifs nets non grevés	
		Donnés en garantie	Autres actifs grevés	Autres actifs non grevés ³	Actifs pouvant être donnés en garantie ⁴
Au 31 octobre 2022					
Trésorerie et dépôts à d'autres banques	93 200	–	87	–	93 113
Valeurs mobilières ⁵	472 443	183 275	46 982	12 620	229 566
Prêts	529 458	71 139	656	299 358	158 305
Autres actifs					
Instruments dérivés	48 160	–	–	48 160	–
Engagements de clients aux termes d'acceptations	13 235	–	–	13 235	–
Bureaux et matériel	4 841	–	–	4 841	–
Écart d'acquisition	5 285	–	–	5 285	–
Immobilisations incorporelles	2 193	–	–	2 193	–
Actifs d'impôt exigible	1 421	–	–	1 421	–
Actifs d'impôt différé	1 175	–	–	1 175	–
Actifs divers	31 894	13 991	–	17 903	–
Total des autres actifs	108 204	13 991	–	94 213	–
Total des actifs	1 203 305	268 405	47 725	406 191	480 984

¹ Les actifs bruts comprennent des actifs inscrits au bilan et des actifs hors bilan.

² Les actifs donnés en garantie renvoient à la partie des actifs figurant au bilan ainsi qu'à la trésorerie et aux valeurs mobilières qui sont données en garantie au moyen de mises en pension de titres, de prêts de titres, de contrats dérivés, de dépôts minimaux requis auprès de banques centrales et aux termes des exigences associées à la participation à des chambres de compensation et des systèmes de paiement. Les autres actifs grevés comprennent les actifs soumis à des restrictions pour des raisons juridiques ou autres, tels que la trésorerie soumise à des restrictions et les actifs liés à des ventes à découvrir.

³ Les autres actifs non grevés comprennent certains actifs liquides qui, de l'avis de la direction, ne sont pas rapidement disponibles pour répondre aux exigences de BMO en matière de liquidité. Ces instruments se composent de valeurs mobilières d'un montant de 16,1 milliards de dollars au 31 octobre 2023, y compris les titres détenus par la filiale d'assurance de BMO, de même que d'importants placements en actions et certains investissements détenus par son unité de banque d'affaires. Les autres actifs non grevés comprennent des prêts hypothécaires et d'autres prêts pouvant être titrisés afin d'obtenir du financement garanti.

⁴ Les prêts indiqués comme pouvant être donnés en garantie représentent des prêts qui sont actuellement détenus dans des banques centrales et qui peuvent servir à obtenir du financement auprès de celles-ci. Les prêts pouvant être donnés en garantie ne tiennent pas compte d'autres sources de liquidité supplémentaire pouvant être utilisées et associées au portefeuille de prêts de BMO, ce qui inclut d'autres titrisations, les émissions d'obligations sécurisées et les avances de la Federal Home Loan Bank (FHLB) des États-Unis.

⁵ Comprendent des valeurs mobilières, des titres pris en pension ou empruntés et des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH (présentés comme des prêts au coût amorti).

Stratégie de financement

Selon la stratégie de financement de BMO, les sources de financement de gros garanti et non garanti qui sont utilisées pour financer les prêts et actifs moins liquides doivent être d'une durée (généralement d'une durée de deux à dix ans) qui appuiera la durée à courir réelle de ces actifs. Le financement de gros garanti et non garanti des actifs liquides liés aux activités de négociation est généralement à plus court terme (d'une durée de un an ou moins), reflète la liquidité des actifs ainsi financés et est assujéti à des limites relatives à l'ensemble des échéances sur différentes périodes. Les lots d'actifs liquides supplémentaires sont financés en grande partie au moyen de financement de gros à terme.

Nous maintenons une masse de dépôts de clients, à la fois vaste et stable, qui, conjugués à notre situation en matière de capital importante, constituent de solides assises, favorisent le maintien d'une saine position de liquidité et réduisent notre dépendance envers le financement de gros. Les dépôts de clients totalisaient 654,4 milliards de dollars au 31 octobre 2023, en hausse par rapport à ceux de 544,4 milliards en 2022, en raison principalement de la clôture de l'acquisition de Bank of the West survenue en février 2023 et de la croissance sous-jacente des dépôts des particuliers et des dépôts des entreprises.

L'encours du financement de gros, garanti et non garanti, constitué en grande partie de titres négociables, totalisait 269,6 milliards de dollars au 31 octobre 2023 et, de ce montant, une tranche de 78,2 milliards était sous forme de financement garanti et une autre de 191,4 milliards, de financement non garanti. L'encours du total du financement de gros a augmenté en regard de celui de 236,8 milliards au 31 octobre 2022, en raison principalement des émissions nettes du financement de gros au cours de l'exercice. La composition et les échéances du financement de gros à terme de BMO sont présentées plus loin dans la présente section. D'autres renseignements sur les échéances des dépôts figurent également dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan. Nous maintenons un vaste portefeuille d'actifs liquides non grevés totalisant 360,2 milliards au 31 octobre 2023 et 335,3 milliards au 31 octobre 2022, actifs qui, tel qu'il est décrit à la section ci-dessus intitulée Actifs liquides non grevés, pourraient être monétisés afin de combler des besoins de financement éventuels.

Échéances du financement de gros¹

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2023							Au 31 octobre 2022	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total partiel – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts d'autres banques	4 374	1 660	753	927	7 714	–	–	7 714	9 550
Certificats de dépôt et papier commercial	12 932	27 334	26 232	27 805	94 303	69	–	94 372	80 696
Billets de dépôt au porteur	426	167	276	85	954	–	–	954	1 661
Papier commercial adossé à des actifs	1 562	1 931	2 072	440	6 005	–	–	6 005	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	960	2 156	8 096	13 449	24 661	16 131	29 957	70 749	65 234
Billets structurés non garantis de premier rang ²	135	215	–	31	381	156	8 878	9 415	7 950
Financement garanti									
Titrisations de créances hypothécaires et de marges de crédit sur valeur domiciliaire	–	585	1 165	1 717	3 467	3 405	11 044	17 916	20 385
Obligations sécurisées	–	2 330	–	–	2 330	3 467	22 615	28 412	29 047
Autres titrisations adossées à des actifs ³	–	–	–	148	148	176	7 337	7 661	6 631
Avances de la Federal Home Loan Bank	693	–	–	–	693	13 265	4 190	18 148	7 494
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	8 227	8 227	8 150
Total	21 082	36 378	38 594	44 602	140 656	36 669	92 248	269 573	236 798
Composé de ce qui suit :									
Financement garanti	2 255	4 846	3 237	2 305	12 643	20 313	45 186	78 142	63 557
Financement non garanti	18 827	31 532	35 357	42 297	128 013	16 356	47 062	191 431	173 241
Total⁴	21 082	36 378	38 594	44 602	140 656	36 669	92 248	269 573	236 798

¹ Le financement de gros non garanti comprend principalement le financement obtenu par l'émission de titres négociables. Le financement de gros ne tient pas compte des opérations de mise en pension de titres ni des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées à la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan. Il exclut également le papier commercial adossé à des actifs qu'émettent certains fonds multicédants, qui n'est pas consolidé aux fins de la présentation de l'information financière.

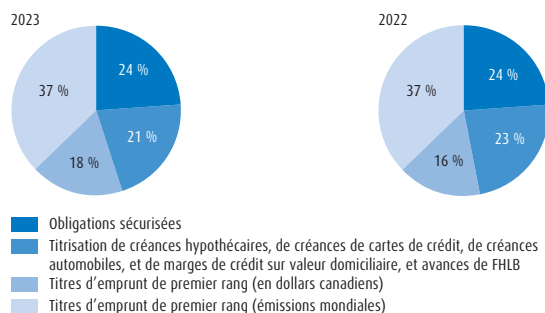
² Émis essentiellement à des investisseurs institutionnels.

³ Comprennent les titrisations de créances de cartes de crédit, de prêts automobiles et de prêts au financement de matériel de transport.

⁴ Le total du financement de gros était constitué de 49,1 milliards de dollars de fonds libellés en dollars canadiens et de 220,5 milliards de fonds libellés en dollars américains et autres monnaies au 31 octobre 2023.

La diversification de nos sources de financement de gros à terme constitue un volet important de notre stratégie globale de gestion de la liquidité. Notre financement de gros à terme est bien diversifié, et ce, par territoire, monnaie, type d'investisseurs, type d'instrument et profil d'échéances. Nous nous assurons d'avoir constamment accès à du financement de gros à long terme au moyen de divers programmes d'emprunt, notamment un programme d'émission de billets européens, des programmes de billets à moyen terme canadiens, australiens et américains, la titrisation de créances hypothécaires canadiennes et américaines, la titrisation de créances de cartes de crédit canadiennes, de prêts automobiles et de marges de crédit sur valeur domiciliaire, de prêts au financement de matériel de transport, des obligations sécurisées et des dépôts de premier rang non garantis canadiens et américains.

Composition du financement à terme du marché des capitaux de gros (%)



Grâce à notre plan de financement de gros à terme, nous visons à obtenir une capacité de financement qui nous permet de mettre de l'avant des stratégies commerciales. Ce plan tient compte des échéances projetées et de la croissance des actifs et des passifs des secteurs d'activité dans le cadre de notre processus de prévision et de planification, et évalue les besoins en financement à la lumière des sources disponibles. Le plan est examiné annuellement par les comités de la haute direction à qui incombent des responsabilités précises, et approuvé par le Comité d'évaluation des risques, et est régulièrement mis à jour afin que les résultats réels y soient reflétés et les plus récentes informations prévisionnelles, intégrées.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a annoncé des changements à sa ligne directrice *Normes de liquidité* (NL) qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2023. Les changements se rapportent principalement au calcul de la mesure réglementaire des flux de trésorerie nets cumulatifs. Ces changements n'ont eu aucune incidence significative sur nos pratiques ou nos exigences en matière de liquidité et de financement.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit que des agences de notation externes attribuent aux titres d'emprunt à court terme et aux titres d'emprunt à long terme de premier rang de BMO jouent un rôle important dans sa capacité à se procurer du capital et le financement que requiert le soutien de ses activités commerciales. Le fait de maintenir d'excellentes cotes de crédit nous permet d'avoir accès à des fonds sur les marchés de gros à des taux attractifs. Si les cotes de BMO se détérioraient, notre coût de financement pourrait augmenter et l'obtention du financement et du capital sur les marchés de gros pourrait être limitée. Un abaissement majeur des cotes de BMO pourrait aussi avoir d'autres conséquences, dont celles décrites à la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Les cotes que les agences de notation ont attribuées à la dette de premier rang de BMO sont réservées à des émissions de premier ordre et de grande qualité. Le 20 juin 2023, Fitch a confirmé ses cotes octroyées à BMO et révisé sa perspective qui est passée de négative à stable, reflet des niveaux d'adéquation des fonds propres solides et supérieurs à la cible en raison de notre acquisition réussie de Bank of the West. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, Moody's, Standard & Poor's (S&P) et DBRS ont également confirmé leurs cotes tout en maintenant des perspectives stables à BMO.

Au 31 octobre 2023

Agence de notation	Dette à court terme	Dette de premier rang ¹	Dépôts à long terme / ancienne dette de premier rang ²	Dette subordonnée – FPUNV	Perspectives
Moody's	P-1	A2	Aa2	Baa1 (hybr.)	Stables
S&P	A-1	A-	A+	BBB+	Stables
Fitch	F1+	AA-	AA	A	Stables
DBRS	R-1 (élevée)	AA (faible)	AA	A (faible)	Stables

¹ Sous réserve de la conversion aux termes du régime de recapitalisation interne des banques.

² Les dépôts à long terme / l'ancienne dette de premier rang comprennent la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 et la dette de premier rang émise depuis le 23 septembre 2018 inclusivement, laquelle est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines contreparties si les cotes de crédit de BMO sont abaissées. Les garanties supplémentaires requises sont fondées sur les risques associés à la valeur de marché, la valeur des garanties et les ententes prévoyant un seuil de garantie, le cas échéant. Au 31 octobre 2023, si nos cotes étaient abaissées de un cran, de deux crans et de trois crans, nous devrions fournir à des contreparties des garanties supplémentaires totalisant 128 millions de dollars, 368 millions et 844 millions, respectivement.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (RLCT) est calculé selon la ligne directrice NL établie par le BSIF et est résumé dans le tableau ci-après. Le RLCT est calculé quotidiennement et correspond au ratio des actifs liquides de haute qualité détenus au total des sorties nettes de trésorerie en période de tension dans les 30 jours civils suivants. Les actifs liquides de haute qualité de BMO sont essentiellement composés de sa trésorerie, de titres de créance jouissant d'une bonne cote de crédit et émis ou garantis par des administrations publiques, d'obligations couvertes ayant une excellente cote de crédit ainsi que de titres de créance et d'actions inscrits à un important indice boursier et émis par des entreprises qui n'œuvrent pas dans le secteur financier. Les flux de trésorerie nets tiennent compte des sorties de trésorerie associées aux dépôts, au financement de gros garanti ou non garanti, aux engagements et aux sûretés qui pourraient être exigées, ce qui est compensé par les entrées de trésorerie autorisées provenant des prêts, des activités de prêt de titres ainsi que d'autres titres de créance qui ne sont pas considérés comme des actifs liquides de haute qualité et qui échoient sur une période de 30 jours. Les pondérations prescrites par le BSIF sont appliquées aux flux de trésorerie et aux actifs liquides de haute qualité aux fins du calcul des valeurs pondérées et du RLCT. Le RLCT ne tient pas compte des liquidités dépassant 100 % dans BMO Financial Corp. (BFC) en raison des restrictions quant au transfert de liquidités entre BFC et la banque mère. Les banques d'importance systémique nationale, y compris BMO, sont tenues de maintenir un RLCT minimal de 100 %. Le RLCT moyen quotidien pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 a été de 128 %, ce qui se traduit par un excédent de 49,9 milliards de dollars par rapport au seuil réglementaire minimal et une diminution de 7 % par rapport à 135 % en 2022, en raison principalement de l'inclusion des activités de Bank of the West dans le calcul du ratio. La clôture de l'acquisition de Bank of the West a accru à la fois le ratio des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, mais les liquidités excédentaires de BFC ont toutefois été plafonnées à 100 % dans le RLCT. Au cours de l'exercice précédent, le ratio des actifs liquides de haute qualité a été temporairement élevé, en prévision de la clôture de l'acquisition. Bien que les banques soient tenues de maintenir un RLCT de plus de 100 % dans des circonstances normales, on s'attend à ce qu'elles puissent utiliser leurs actifs liquides de haute qualité en période de tension, ce qui peut ramener leur RLCT à moins de 100 % au cours d'une telle période. Ce ratio n'est que l'une des mesures de la position de liquidité d'une banque et ne rend pas compte de tous ses actifs liquides ni des modes de financement de rechange auxquels nous pourrions recourir au cours d'une période de tension. Tous les actifs liquides de BMO sont indiqués dans le tableau qui suit intitulé Actifs liquides.

	Au 31 octobre 2023	
	Total de la valeur non pondérée (moyenne) ^{1,2}	Total de la valeur pondérée (moyenne) ^{2,3}
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	228,4
Sorties de trésorerie		
Dépôts des particuliers et dépôts des petites entreprises, dont :		
Dépôts stables	290,4	21,4
Dépôts moins stables	135,0	4,1
Financement de gros non garanti, dont :	155,4	17,3
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	295,0	131,7
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	143,6	35,5
Dettes non garanties	128,5	73,3
Financement de gros garanti	22,9	22,9
Exigences supplémentaires, dont :	20,9	20,9
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	239,4	47,1
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	26,3	7,5
Facilités de crédit et de liquidité	4,0	4,0
Autres obligations de financement contractuelles	209,1	35,6
Autres obligations de financement conditionnelles	1,1	-
Total des sorties de trésorerie	517,4	9,8
	*	230,9
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (p. ex., prises en pension)	152,8	31,6
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	17,7	9,6
Autres entrées de trésorerie	11,2	11,2
Total des entrées de trésorerie	181,7	52,4
		Total de la valeur ajustée⁴
Total des actifs liquides de haute qualité		228,4
Total des sorties nettes de trésorerie		178,5
Ratio de liquidité à court terme (%)		128
Trimestre clos le 31 octobre 2022		
		Total de la valeur ajustée ⁴
Total des actifs liquides de haute qualité		204,3
Total des sorties nettes de trésorerie		151,2
Ratio de liquidité à court terme (%)		135

* Valeur non exigée par la norme régissant les informations à fournir sur le RLCT.

¹ Les valeurs non pondérées sont calculées à la valeur de marché (dans le cas des actifs liquides de haute qualité) ou selon les soldes en cours échéant ou exigibles dans les 30 jours suivants (dans le cas des entrées et sorties de trésorerie).

² Les valeurs sont calculées en fonction de la moyenne simple du RLCT quotidien sur 62 jours ouvrables au quatrième trimestre de 2023.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice NL établie par le BSIF eu égard aux actifs liquides de haute qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

⁴ Les valeurs ajustées sont calculées en fonction du total des valeurs pondérées après l'application des plafonds définis dans la ligne directrice NL.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (RSLLT) est une mesure réglementaire qui évalue la stabilité du profil de financement d'une banque par rapport à la liquidité de ses actifs et est calculé selon la ligne directrice NL établie par le BSIF. Contrairement au RLCT, laquelle est une mesure à court terme, le RSLLT calcule la résilience à moyen et à long terme d'une banque. Le RSLLT s'entend du montant du financement stable disponible (FSD) par rapport à celui du financement stable requis (FSR). Le montant du FSD représente la part des fonds propres et des passifs censée être disponible de manière fiable pour une banque à un horizon de un an (ce qui comprend les dépôts de clients, le financement de gros à long terme et le capital). Les exigences relatives au financement stable pour chacune des institutions sont établies par le BSIF et fondées sur la liquidité et les caractéristiques inhérentes à la durée de ses actifs inscrits au bilan et des autres éléments hors bilan. Les pondérations prescrites par le BSIF s'appliquent aux soldes nominaux des actifs et passifs, afin de calculer le FSD, le FSR et le RSLLT. Les banques d'importance systémique nationale, y compris BMO, sont tenues de maintenir un RSLLT minimal de 100 %. Le montant du FSD et celui du FSR ont augmenté en 2023, en raison essentiellement de l'incidence de l'acquisition de Bank of the West. Le RSLLT de BMO était de 115 % au 31 octobre 2023, ce qui se traduit par un excédent de 96,3 milliards de dollars par rapport au seuil réglementaire minimal. Le RSLLT a augmenté par rapport à celui de 114 % au 31 octobre 2022, puisque l'accroissement du financement stable exigé a été plus que compensé par la hausse du financement stable disponible.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023

	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée ²
	Sans échéance ¹	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 1 an	
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
Élément de financement stable disponible (FSD)					
Fonds propres :	-	-	-	90,7	90,7
Fonds propres réglementaires	-	-	-	90,7	90,7
Autres instruments de fonds propres	-	-	-	-	-
Dépôts des particuliers et dépôts des petites entreprises :	228,4	54,6	36,2	61,5	348,2
Dépôts stables	116,7	20,3	15,2	13,8	158,4
Dépôts moins stables	111,7	34,3	21,0	47,7	189,8
Financement de gros :	276,1	262,9	61,7	115,2	280,4
Dépôts opérationnels	129,6	-	-	-	64,8
Autres financements de gros	146,5	262,9	61,7	115,2	215,6
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	-	0,9	1,5	12,2	-
Autres passifs :	4,0	*	*	33,2	4,8
Passifs d'instruments dérivés du RSLLT	*	*	*	11,1	*
Tous les autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	4,0	17,2	0,1	4,8	4,8
FSD total	*	*	*	*	724,1
Élément de financement stable requis (FSR)					
Total des actifs liquides de haute qualité du RSLLT	*	*	*	*	11,8
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	-	0,3	-	-	0,1
Prêts et titres productifs :	185,2	179,1	61,1	370,7	525,7
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	-	72,6	2,5	0,3	3,3
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions non garantis	33,4	55,4	6,7	16,9	59,9
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	109,6	40,4	42,1	193,2	300,8
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	-	-	-	-
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	13,0	8,5	9,4	144,9	122,5
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	13,0	8,5	9,4	144,9	122,5
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	29,2	2,2	0,4	15,4	39,2
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	-	0,9	1,5	12,2	-
Autres actifs :	42,8	*	*	55,1	69,4
Produits de base physiques, y compris l'or	4,9	*	*	*	4,1
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	*	*	*	12,7	10,8
Actifs d'instruments dérivés du RSLLT	*	*	*	6,1	-
Passifs d'instruments dérivés du RSLLT avant déduction de la marge de variation versée	*	*	*	20,7	1,0
Tous les autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	37,9	7,2	0,2	8,2	53,5
Éléments hors bilan	-	-	-	589,6	20,8
FSR total	*	*	*	*	627,8
Ratio structurel de liquidité à long terme (%)	*	*	*	*	115
Trimestre clos le 31 octobre 2022					Total de la valeur ajustée ²
FSP total	610,2				
FSR total	534,1				
Ratio structurel de liquidité à long terme (%)	114				

* Valeur non exigée par la norme régissant les informations à fournir sur le RSLLT.

¹ Les éléments classés dans la colonne « Sans échéance » ne sont assortis d'aucune échéance stipulée. Ces éléments peuvent inclure notamment des dépôts sans échéance, des positions vendeurs, des positions à échéance ouverte, des titres autres que des actifs liquides de haute qualité, des produits de base physiques et des prêts à vue.

² Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice NL établie par le BSIF eu égard au FSD et au FSR.

Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs inscrits au bilan et des engagements non inscrits au bilan. L'échéance contractuelle des actifs et des passifs financiers entre en jeu dans la gestion du risque de liquidité et de financement, mais elle n'est pas nécessairement conforme à l'échéance attendue des actifs et des passifs servant à cette gestion. Afin de gérer le risque de liquidité et de financement, nous établissons des prévisions des entrées et des sorties de trésorerie liées aux actifs et aux passifs compte tenu de conditions normales du marché et de divers scénarios de crise. Les scénarios de crise font intervenir des hypothèses relatives aux remboursements de prêts, aux retraits de dépôts et aux baisses des engagements de crédit et des facilités de trésorerie par type de contrepartie et de produit. Les scénarios de crise tiennent également compte de l'horizon temporel sur lequel les actifs liquides peuvent être monétisés, et pour quel montant (escompte), de même que les exigences en matière de sûretés éventuelles pouvant être imposées par suite de la volatilité du marché et des baisses des cotes de crédit, entre autres hypothèses.

	2023									
(en millions de dollars canadiens)	De 0 à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Instruments financiers inscrits au bilan										
Actifs										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 473	-	-	-	-	-	-	-	2 461	77 934
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	2 791	680	383	153	118	-	-	-	-	4 125
Valeurs mobilières	4 037	8 408	7 472	5 614	6 816	29 374	63 601	141 953	55 104	322 379
Titres pris en pension ou empruntés	93 707	12 311	6 903	2 491	-	250	-	-	-	115 662
Prêts ¹										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 121	2 188	3 403	4 246	4 761	27 229	107 347	26 689	266	177 250
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	283	621	1 028	1 343	1 542	8 094	35 467	29 992	25 670	104 040
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	12 294	12 294
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	19 671	10 920	12 550	16 370	16 953	49 366	114 289	27 880	98 702	366 701
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 807)	(3 807)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	21 075	13 729	16 981	21 959	23 256	84 689	257 103	84 561	133 125	656 478
Autres actifs										
Instruments dérivés	2 797	4 539	2 670	2 827	1 555	7 804	9 325	8 459	-	39 976
Engagements de clients aux termes d'acceptations	4 682	3 423	6	-	-	-	-	-	-	8 111
Divers	4 023	814	336	42	4	10	19	7 629	55 734	68 611
Total des autres actifs	11 502	8 776	3 012	2 869	1 559	7 814	9 344	16 088	55 734	116 698
Total des actifs	208 585	43 904	34 751	33 086	31 749	122 127	330 048	242 602	246 424	1 293 276

	2023									
(en millions de dollars canadiens)	De 0 à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Passifs et capitaux propres										
Dépôts ^{2, 3}	48 986	63 728	64 939	60 911	52 040	47 624	80 829	18 624	471 995	909 676
Autres passifs										
Instruments dérivés	3 103	8 450	3 033	2 278	2 014	7 694	11 748	11 873	-	50 193
Acceptations	4 682	3 423	6	-	-	-	-	-	-	8 111
Titres vendus à découvert ⁴	43 781	-	-	-	-	-	-	-	-	43 781
Titres mis en pension ou prêtés ⁴	99 006	4 751	476	539	-	1 336	-	-	-	106 108
Titrisation et passifs liés aux entités structurées	97	717	1 199	2 195	592	4 896	9 870	7 528	-	27 094
Divers	15 672	2 269	116	110	107	14 109	2 763	6 160	21 742	63 048
Total des autres passifs	166 341	19 610	4 830	5 122	2 713	28 035	24 381	25 561	21 742	298 335
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	25	8 203	-	8 228
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	77 037	77 037
Total des passifs et des capitaux propres	215 327	83 338	69 769	66 033	54 753	75 659	105 235	52 388	570 774	1 293 276

¹ Les prêts à vue sont inclus dans la colonne Sans échéance.

² Les dépôts à vue et à préavis sont inclus dans la colonne Sans échéance.

³ Des dépôts de 30 852 millions de dollars au 31 octobre 2023 ont une date d'échéance fixe, mais ils peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé (en totalité ou en partie) par le client sans pénalité. Ils sont classés comme étant exigibles à une date fixe en raison de leur date d'échéance contractuelle déclarée.

⁴ Montants présentés selon leur date d'échéance la plus rapprochée.

	2023									
(en millions de dollars canadiens)	De 0 à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Engagements hors bilan										
Crédits fermes ¹	2 216	4 874	9 377	14 499	14 190	41 713	129 634	5 927	-	222 430
Lettres de crédit ²	1 641	5 088	5 739	5 397	6 065	3 663	3 778	48	-	31 419
Concours de trésorerie	212	241	666	2 207	2 039	3 951	8 643	846	-	18 805
Autres engagements ³	46	91	106	101	155	354	626	141	-	1 620

¹ Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que BMO peut annuler sans condition à son entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

² Les lettres de crédit peuvent faire l'objet de prélèvements en tout temps. Elles sont classées en fonction de leur échéance contractuelle déclarée.

³ Les autres engagements comprennent les obligations d'achat et les engagements sur bail pour les baux signés, mais non encore en vigueur.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023.

2022

(en millions de dollars canadiens)	De 0 à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Instruments financiers inscrits au bilan										
Actifs										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 003	-	-	-	-	-	-	-	1 463	87 466
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	3 844	1 662	86	44	98	-	-	-	-	5 734
Valeurs mobilières	4 189	4 284	5 480	5 375	6 060	18 272	68 521	108 072	53 009	273 262
Titres pris en pension ou empruntés	83 861	21 736	5 101	2 448	48	-	-	-	-	113 194
Prêts ¹										
Prêts hypothécaires à l'habitation	526	1 519	3 708	5 778	6 501	14 665	105 285	10 810	88	148 880
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	211	553	940	1 693	1 537	4 844	37 742	14 084	24 499	86 103
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	9 663	9 663
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13 003	9 595	11 724	9 300	11 394	37 250	105 009	17 776	94 259	309 310
Provision pour pertes sur créances	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 617)	(2 617)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	13 740	11 667	16 372	16 771	19 432	56 759	248 036	42 670	125 892	551 339
Autres actifs										
Instruments dérivés	5 362	7 147	3 359	2 552	2 225	7 787	11 636	8 092	-	48 160
Engagements de clients aux termes d'acceptations	9 752	3 461	19	3	-	-	-	-	-	13 235
Divers	2 735	625	225	21	2	10	19	5 817	37 355	46 809
Total des autres actifs	17 849	11 233	3 603	2 576	2 227	7 797	11 655	13 909	37 355	108 204
Total des actifs	209 486	50 582	30 642	27 214	27 865	82 828	328 212	164 651	217 719	1 139 199

2022

(en millions de dollars canadiens)	De 0 à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Passifs et capitaux propres										
Dépôts ^{2, 3}	38 064	44 637	49 626	47 908	48 444	39 992	62 978	16 265	421 564	769 478
Autres passifs										
Instruments dérivés	3 370	11 764	4 399	3 814	2 895	7 619	14 092	12 003	-	59 956
Acceptations	9 752	3 461	19	3	-	-	-	-	-	13 235
Titres vendus à découvert ⁴	40 979	-	-	-	-	-	-	-	-	40 979
Titres mis en pension ou prêtés ⁴	94 215	6 476	1 046	2 226	-	-	-	-	-	103 963
Titrisation et passifs liés aux entités structurées	14	2 803	1 300	794	1 673	5 136	9 342	6 006	-	27 068
Divers	12 143	4 980	101	97	146	872	2 558	5 722	18 713	45 332
Total des autres passifs	160 473	29 484	6 865	6 934	4 714	13 627	25 992	23 731	18 713	290 533
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	25	8 125	-	8 150
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	71 038	71 038
Total des passifs et des capitaux propres	198 537	74 121	56 491	54 842	53 158	53 619	88 995	48 121	511 315	1 139 199

¹ Les prêts à vue sont inclus dans la colonne Sans échéance.² Les dépôts à vue et à préavis sont inclus dans la colonne Sans échéance.³ Des dépôts de 29 966 millions de dollars au 31 octobre 2022 ont une date d'échéance fixe, mais ils peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé (en totalité ou en partie) par le client sans pénalité. Ils sont classés comme étant exigibles à une date fixe en raison de leur date d'échéance contractuelle déclarée.⁴ Montants présentés selon leur date d'échéance la plus rapprochée.

2022

(en millions de dollars canadiens)	De 0 à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Engagements hors bilan										
Crédits fermes ¹	1 932	3 610	10 461	13 373	14 753	38 057	119 430	5 490	-	207 106
Lettres de crédit ²	1 680	4 601	4 936	4 662	4 922	2 832	3 680	57	-	27 370
Concours de trésorerie	-	585	393	1 438	1 275	3 465	9 189	985	-	17 330
Autres engagements ³	27	98	55	55	58	220	353	278	-	1 144

¹ Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que BMO peut annuler sans condition à son entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.² Les lettres de crédit peuvent faire l'objet de prélèvements en tout temps. Elles sont classées en fonction de leur échéance contractuelle déclarée.³ Les autres engagements comprennent les obligations d'achat et les engagements sur bail pour les baux signés, mais non encore en vigueur.**Mise en garde**

La présente section Risque de liquidité et de financement contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque opérationnel non financier

Le **risque opérationnel non financier** englobe un large éventail de risques non financiers, dont ceux liés à un changement dans les activités commerciales, à la relation de confiance avec les clients, à la réputation et aux données, tous ces éléments pouvant entraîner des pertes financières. Ces pertes peuvent découler de processus ou de systèmes internes inadéquats ou de leur défaillance, d'erreurs humaines, d'inconduite et d'événements externes qui peuvent avoir une incidence, directe ou indirecte, sur la juste valeur des actifs que nous détenons dans nos portefeuilles de prêts ou d'investissements. Parmi ces risques, on compte par exemple le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité fonduagique, le risque technologique, le risque de fraude et le risque lié à la continuité de l'exploitation, mais ils excluent le risque juridique et réglementaire, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et d'autres types de risque financier.

Le risque opérationnel non financier est inhérent à toutes nos activités commerciales et bancaires, et peut avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers, y compris entraîner des pertes financières et des redressements des résultats financiers et entacher la réputation de BMO. Comme d'autres organisations de services financiers, nous sommes exposés à de nombreux risques de nature opérationnelle qui découlent du potentiel de défaillance de nos processus internes, de nos systèmes de technologie et de nos employés ainsi que de menaces externes. Les pertes éventuelles pourraient provenir de défaillances de nos processus et de nos contrôles, de transactions non autorisées effectuées par des employés, de l'interruption de nos activités, d'infractions à la sécurité informatique, du vol ou de la fraude, de menaces à la cybersécurité, de l'exposition au risque lié aux relations avec des tiers ainsi que des dommages matériels. Par exemple, compte tenu du volume élevé de transactions que nous traitons chaque jour ainsi que de la complexité de nos activités commerciales et de la rapidité de leur déroulement, certaines erreurs opérationnelles ou humaines peuvent se répéter ou s'aggraver avant d'être décelées et corrigées.

Le risque opérationnel non financier n'est pas seulement inhérent à nos activités commerciales et bancaires, il est également inhérent aux procédés et contrôles que nous utilisons pour gérer les risques. Il est possible que des erreurs se produisent et que nos processus ou nos systèmes internes subissent une défaillance, ce qui pourrait empêcher de gérer ou d'atténuer des risques et entraîner une perte financière ou une atteinte à notre réputation. Les lacunes ou défaillances de nos processus internes, systèmes ou employés ou des services et produits fournis par des tiers, y compris de n'importe lequel de nos systèmes de traitement des données financières, comptables ou autres, pourraient se solder par des pertes financières ou des redressements des résultats financiers et entacher la réputation de BMO.

Du fait de la nature de nos activités commerciales, nous sommes également exposés au risque de vol et de fraude lorsque nous concluons des transactions avec des clients ou des contreparties. BMO se fie à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information fournie par les clients et les contreparties ainsi qu'à toutes autres déclarations faites par ces derniers. Même si nous soumettons cette information à des contrôles diligents et, lorsque cela est possible et rentable, nous faisons appel à des évaluateurs et autres experts ainsi qu'à des sources d'information afin de mieux évaluer la valeur des garanties et les autres risques associés aux clients, si l'information transmise par les clients ou les contreparties est fortement trompeuse et que ce fait n'est pas découvert pendant le processus de contrôle diligent, cela pourrait avoir un effet négatif sur nos résultats financiers.

Nous avons mis en œuvre divers cadres de gestion du risque pour gérer et atténuer ces risques, y compris des contrôles internes, des limites et des processus de gouvernance. Toutefois, malgré les plans d'urgence que nous avons mis en place pour assurer notre capacité à servir nos clients et réduire au minimum les perturbations et les répercussions négatives, et malgré les plans d'urgence de nos tiers fournisseurs, notre capacité à poursuivre nos activités pourrait être entravée par des perturbations dans l'infrastructure qui soutient nos activités et les collectivités que nous servons, perturbations qui incluent, sans toutefois s'y limiter, des situations d'urgence touchant la santé publique et les actes terroristes.

Nous revoyons régulièrement les expositions aux principaux risques et aux risques émergents qui pourraient avoir des répercussions sur l'entreprise et les activités de BMO, et nous évaluons dans quelle mesure nous sommes prêts à gérer de manière proactive les risques auxquels nous sommes confrontés ou pourrions être confrontés dans le futur. Comme pour notre gestion des autres risques à l'échelle de l'organisation, nous utilisons une approche en trois points de contrôle pour gérer les expositions au risque non financier.

Il y a lieu de se reporter à la section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs – Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs pour obtenir plus de renseignements à ces risques.

Gouvernance du risque opérationnel non financier

Le Comité de gestion du risque opérationnel, qui est un sous-comité du Comité de gestion des risques, constitue le principal comité de gouvernance exerçant la surveillance de toutes les questions liées à la gestion du risque opérationnel non financier. Son mandat consiste notamment à orienter et à superviser les objectifs stratégiques et les prestations, à accroître la résilience opérationnelle et à contribuer à s'assurer que BMO préserve sa réputation de prévenir les échecs et les erreurs opérationnels évitables. Dans le cadre de ses responsabilités en matière de gouvernance, le Comité de gestion du risque opérationnel examine et recommande les politiques et normes générales au Conseil d'administration et aux hauts dirigeants pour qu'ils les examinent et les approuvent au besoin, ainsi que les méthodologies et les outils qui englobent les principes directeurs du cadre de gestion du risque opérationnel non financier. La documentation qui précise ces principes de gouvernance est révisée périodiquement afin de confirmer qu'elle intègre de saines pratiques de gouvernance et qu'elle est conforme au degré d'appétit pour le risque de BMO. L'analyse et la communication, sur une base régulière, aux divers comités, soit le Comité de gestion du risque opérationnel, le Comité de gestion des risques et le Comité d'évaluation des risques, d'informations sur notre profil de risque opérationnel constituent des volets importants de notre cadre de gouvernance de ce risque. La communication à l'échelle de l'organisation sur le risque opérationnel permet d'obtenir une image intégrée des principaux risques et des risques émergents, des tendances qu'affichent les données sur les pertes, de l'utilisation du capital, des indicateurs de risque clés et des profils des groupes d'exploitation. Nous continuons d'investir dans nos plateformes de communication afin de favoriser la transmission, en temps opportun, d'informations exhaustives afin de rehausser la transparence et de contribuer à la gestion proactive des expositions à ce risque.

Gestion du risque opérationnel non financier

En tant que premier point de contrôle, les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise sont responsables de la gestion quotidienne du risque non financier, y compris les chefs de la gestion globale des risques de nos unités d'affaires, qui assurent la gouvernance et la supervision de leur propre unité d'affaires, ainsi que les Services d'entreprise, qui assurent une gouvernance et une surveillance additionnelles dans certains secteurs ciblés. Les dirigeants responsables de la gestion du risque opérationnel ont pour fonction d'évaluer de manière indépendante le profil de risque opérationnel de nos groupes d'exploitation, de repérer les principaux facteurs de risque ainsi que les lacunes potentielles de l'environnement de gestion des risques et de contrôle lié à nos produits, à nos services et à nos processus, et de recommander des stratégies et des mesures d'atténuation appropriées.

Une supervision indépendante de la gestion de ce risque est assurée par le groupe Gestion du risque opérationnel non financier, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies efficaces afférentes aux risques, des outils et des politiques qui s'y rapportent et, pour le deuxième point de contrôle, qui surveille, fait des demandes d'explication efficace et assure la gouvernance. Le groupe Gestion du risque opérationnel non financier établit et maintient le cadre de gestion du risque opérationnel non financier, définit les procédés devant servir comme premier point de contrôle à détecter, à évaluer, à gérer, à atténuer, à surveiller et à signaler les principales expositions au risque opérationnel, les pertes et les événements de risque opérationnel évités de justesse ayant une importante incidence éventuelle. Le cadre de gestion du risque opérationnel non financier définit les procédés utilisés par le groupe Gestion du risque opérationnel non financier, à titre de deuxième point de contrôle, pour guider, soutenir, surveiller et évaluer le premier point de contrôle et communiquer avec lui pour la gestion des risques opérationnels non financiers.

La mise en œuvre des principes directeurs du cadre de gestion du risque opérationnel non financier signifie également d'ancrer encore plus profondément notre culture de gestion des risques en prônant une plus grande sensibilisation et en favorisant une meilleure compréhension du risque non financier au sein des trois points de contrôle, apprendre des événements générateurs de pertes et des événements évités de justesse, et fournir davantage de formation et de

communication ainsi que l'application et la surveillance quotidiennes du cadre de gestion du risque opérationnel non financier. Nous continuons également à renforcer notre deuxième point de contrôle en ce qui concerne les capacités de soutien et de supervision en ayant recours à un modèle opérationnel de gestion du risque opérationnel non financier amélioré qui fait intervenir une approche différenciée basée sur la nature du risque sous-jacent et les structures organisationnelles existantes.

Nous visons à maintenir, au moyen de l'implantation et de la surveillance du cadre de gestion du risque opérationnel non financier, un profil de risque opérationnel qui est non seulement conforme à notre degré d'appétit pour le risque et est étayé d'un capital approprié, mais qui est aussi renforcé par une meilleure résilience opérationnelle. La résilience opérationnelle s'entend de la capacité d'une organisation à protéger et à soutenir les principaux services commerciaux qui sont essentiels pour ses clients, autant dans le cours normal des activités qu'en cas de tensions ou de perturbations opérationnelles. Elle suppose notre capacité à faire face à des événements imprévisibles et à nous adapter aux changements et aux conditions externes. La résilience opérationnelle est un outil stratégique positif et tourné vers l'avenir qui nous permet de prendre des risques mesurés en toute confiance et prépare BMO à surmonter les enjeux du marché découlant d'événements tant prévus qu'inattendus.

Ce qui suit constitue les principaux programmes, méthodes et processus énoncés dans le cadre de gestion du risque opérationnel non financier qui nous aident lors de la révision continue de notre profil de risque opérationnel :

- L'**autoévaluation des risques et des contrôles** est un processus bien défini qui évolue et deviendra le Programme d'évaluation des risques liés aux produits, aux services et aux processus en 2023-2024. Ce nouveau programme sera utilisé par nos groupes d'exploitation et les Services d'entreprise pour évaluer les contrôles et les expositions résiduelles au risque de leurs activités commerciales en mettant l'accent sur les contrôles clés en place qui encadrent les principaux risques que posent leurs produits, services, activités internes et processus. Ce processus donne un aperçu actuel et prospectif de l'incidence à la fois des contrôles internes et du contexte commercial externe sur le profil de risque de nos groupes d'exploitation et des Services d'entreprise, ce qui permet des mesures proactives de prévention, d'atténuation et de gestion des risques.
- Le **processus d'évaluation et d'approbation des projets** de BMO sert à évaluer, à documenter et à approuver des initiatives admissibles lorsque de nouvelles activités et de nouveaux services et produits sont mis au point ou lorsque des services et produits existants sont perfectionnés. Ce processus permet un suivi continu de l'évolution de l'exposition aux risques du fait de l'établissement d'exigences spécifiques en matière de contrôle préalable, d'approbation, de suivi et de communication qui s'appliquent à tous les paliers de l'organisation.
- Les grandes tendances, mesures et évaluations des risques, lesquelles englobent les **indicateurs de risque clés**, la **gestion des facteurs** et les **données internes sur les pertes**, sont une partie intégrante d'un profil de risque opérationnel et ces éléments servent à évaluer l'exposition au risque précis par rapport au degré d'appétit pour le risque de BMO.
- Les **données historiques sur les pertes internes** représentent les principaux éléments de données utilisés dans l'approche standard pour calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. BMO a adopté la nouvelle approche d'évaluation standard de Bâle III pour la présentation des fonds propres réglementaires le 1^{er} février 2023, comme il est énoncé dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) publiée par le BSIF.
- Les **simulations de crise** évaluent l'incidence possible d'événements défavorables graves sur les principales expositions au risque et les processus opérationnels essentiels afin de guider la gestion des risques. Les simulations de crise permettent d'aider la direction à cerner et à comprendre l'incidence des événements à grande échelle, y compris les événements dont la fréquence est faible, mais dont les répercussions sont importantes, ainsi que les tensions de nature environnementale, et à développer des mesures d'atténuation ou des contrôles qui visent à aider à gérer le risque extrême.
- Le groupe **Gestion des risques et assurance** de BMO constitue un deuxième palier de réduction de certaines positions exposées au risque opérationnel. Il lui incombe aussi d'établir et de maintenir le programme d'assurance offert à l'échelle de l'entreprise. Nous souscrivons des assurances lorsque nous sommes tenus de le faire en vertu de la loi, de la réglementation ou d'une entente contractuelle et lorsque cela est intéressant du point de vue économique et réalisable pour atténuer nos risques afin de nous fournir la protection nécessaire contre toute perte importante imprévue. La structure des polices et les critères de couverture de nos assurances font l'objet d'une évaluation une fois l'an pour confirmer la concordance avec le degré d'appétit pour le risque de BMO.

Ce qui suit constitue des exemples de risques opérationnels non financiers qui peuvent avoir une incidence négative sur les activités et les résultats financiers de BMO.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Les risques liés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et aux sanctions sont associés au blanchiment des produits de la criminalité, au financement des activités terroristes ou à la violation de sanctions économiques en recourant à nos produits et services. La conformité à toutes les mesures portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (LBA-FAT) ainsi qu'à celles concernant les sanctions afférentes est essentielle pour la protection de BMO, de nos clients et des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous nous consacrons à la gestion efficace des risques liés à la LBA-FAT et de ses sanctions, ainsi qu'à la conformité à l'ensemble des lois et des règlements connexes. La non-conformité à ces exigences peut avoir pour conséquences des mesures d'exécution, des poursuites criminelles, des poursuites en justice et une atteinte à notre réputation. Sous la direction du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, le programme de conformité au régime de LBA-FAT et sanctions de BMO encourage la bonne gouvernance et la supervision dans toutes nos activités et met en place des politiques, des évaluations des risques, un processus de contrôle diligent et des formations, y compris une formation annuelle obligatoire pour tous les employés. Le programme de conformité de BMO a recours à des analyses, à la technologie et à l'expertise professionnelle pour prévenir, détecter et signaler les activités douteuses. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent transmet régulièrement au Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration et à la haute direction des rapports sur l'efficacité du programme de conformité. L'Audit interne procède, de manière régulière, à un examen et à une évaluation indépendante de l'efficacité du programme de conformité au régime de LBA-FAT et de respect des sanctions. Nous nous engageons à assurer une conformité efficace et à déployer encore des efforts pour veiller à protéger le système financier et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Risque lié à l'intelligence artificielle

Le risque lié à l'intelligence artificielle (IA) s'entend de la perte ou du préjudice qui découle d'une utilisation erronée ou inappropriée des systèmes d'IA, pouvant inclure au moins une technique d'IA comme l'apprentissage machine ou l'IA générative.

Parmi les conséquences fâcheuses, on compte des pertes financières, une expérience client médiocre et une atteinte à notre réputation. L'IA continue d'offrir de nouvelles possibilités en ce qui a trait à des produits et services novateurs comme la génération de revenus et l'automatisation des systèmes, et devrait devenir un outil essentiel à l'efficacité opérationnelle future, seulement si nous adoptons et intégrons, de façon prudente et responsable, de nouvelles technologies d'IA. L'application de l'IA dans le cadre de nos activités est régie et gérée par nos politiques existantes en matière de gestion du risque. Un groupe interentreprises passe en revue les initiatives d'importance avant qu'elles ne soient mises en œuvre pour s'assurer du respect des exigences justes et responsables en termes de services bancaires, de conduite éthique et de vie privée.

Notre gestion et notre surveillance du risque lié à l'IA sont axées sur notre engagement à servir nos clients d'une façon qui favorise la confiance par rapport à notre utilisation sécuritaire, éthique et responsable de ces technologies, grâce à nos pratiques rigoureuses en gestion du risque et à nos mécanismes internes, en conformité avec les attentes des organismes de réglementation.

Risque lié à la continuité de l'exploitation

Le risque lié à la continuité de l'exploitation correspond à la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de maintenir, de poursuivre ou de rétablir nos activités commerciales essentielles au cours et/ou à la suite d'un événement qui empêche BMO d'exercer ses activités dans le cours normal.

La gestion de la continuité des opérations devait permettre à BMO de reprendre, de maintenir et de gérer les processus d'importance critique, ainsi que de protéger les intérêts et le bien-être de nos clients, actionnaires et employés. En cas de perturbations opérationnelles, des plans efficaces de continuité de l'exploitation réduisent ainsi au minimum toute incidence négative pour nos clients, employés et autres parties prenantes. Des intempéries graves, des défaillances technologiques, des cyberattaques ou d'autres événements pouvant se solder par un échec sont au nombre de ces perturbations opérationnelles. Nous avons établi

un cadre qui facilite la reprise rapide et en temps opportun des opérations d'importance critique, comme la disponibilité de nos employés, de nos processus, de nos installations et de notre technologie ainsi que le maintien de nos ententes avec des tiers. Notre stratégie étoffée de gestion de la continuité des opérations englobe l'élaboration, la mise à l'essai et le maintien de stratégies et de plans de reprise visant à faire en sorte que les processus critiques et les ententes avec des tiers demeurent viables.

Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité infonuagique

Le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité infonuagique découle de la possibilité que BMO pourrait être confronté à des incidents de sécurité comme la perte, le vol ou l'utilisation inappropriée de renseignements regroupant tous les types de données (p. ex. les renseignements sur les clients et les employés ainsi que les données exclusives à l'organisation) et l'omission de se conformer aux règles concernant la diffusion des renseignements ou la cybersécurité.

La cybersécurité et la sécurité infonuagique font partie intégrante des activités de BMO et influent fortement sur la notoriété de sa marque et sur sa réputation. La technologie évolue rapidement et les capacités de connectivité des appareils numériques ne cessent de croître, ce qui entraîne une évolution des cybermenaces et des cyberattaques. Ces menaces comprennent : des violations de nos systèmes ou activités ainsi qu'un accès non autorisé aux informations à propos de BMO, de nos clients ou de nos employés ou l'utilisation ou la dissémination de celles-ci. À BMO, nous répondons à cet enjeu en investissant dans notre Unité Crime financier et notre infrastructure technologique, afin que notre équipe puisse détecter les menaces à la cybersécurité et y remédier, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, pour veiller à assurer la sécurité des données de nos clients et de nos employés.

Risque lié aux données

Le risque lié aux données désigne le risque de perte découlant de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants ou d'événements externes ayant une incidence sur les données. La qualité des données, les stratégies de gouvernance et l'architecture de données ont une incidence sur notre compréhension et notre gestion des données de BMO.

Nous continuons d'investir dans de nouvelles capacités à l'appui de la transformation numérique de BMO. Notre aptitude à gérer efficacement et à protéger nos données cruciales se répercute directement sur le déploiement fructueux de nos processus numériques et sur notre capacité d'élaboration et de mise en place de nouvelles capacités d'analyse novatrices à l'aide d'outils et de systèmes fondés sur l'IA. Notre gestion du risque lié aux données est axée sur la qualité, la résilience, la conservation et la gouvernance des données de BMO, lesquelles constituent un pilier de notre stratégie commerciale et de la croissance future, y compris le programme Le numérique au premier plan de BMO.

Risque lié à la fraude et à la sécurité physique

Le risque lié à la fraude se rapporte à la possibilité qu'un acte délibéré, une anomalie ou une omission destinée à tromper autrui puisse entraîner une perte pour la cible visée et un gain pour l'auteur de l'acte. La fraude peut être commise par nos employés, nos fournisseurs ou d'autres tiers comme des clients de BMO. Les fraudeurs sont de mieux en mieux organisés et ils peuvent ouvrir des comptes auprès d'institutions financières comme BMO et s'en servir pour effectuer des transactions frauduleuses. BMO maintient un programme de gestion du risque lié à la fraude pour assurer une gestion proactive du risque lié à la fraude auquel est exposée la Banque. Un contexte de récession ou le resserrement des taux d'intérêt peuvent accroître les attaques frauduleuses contre BMO et nos clients.

La gestion du risque lié à la sécurité physique vise à assurer la protection de la Banque, de ses clients, employés et tiers contre un risque de pertes, de perturbation et d'accès physique non autorisé, de dommages ou de préjudices auxquels ils peuvent être exposés en lien avec les activités de la Banque. Des risques liés à la sécurité physique peuvent émerger de diverses menaces comme des activités criminelles, des attaques terroristes, des troubles sociopolitiques, des erreurs humaines, des phénomènes naturels et/ou des menaces géopolitiques. Les mesures de sécurité physique peuvent également aider dans la gestion d'un certain nombre d'autres risques, dont les risques liés à la sécurité des renseignements, à la vie privée et à la fraude.

Risque lié à la gestion de projets et de changements

Le risque lié à la gestion de projets et de changements se rapporte à la possibilité que BMO subisse une perte découlant d'initiatives inadéquates qui pourraient faire en sorte que l'organisation n'atteigne pas les résultats escomptés et qu'elle fasse l'objet d'autres contrôles réglementaires.

La Banque a instauré un cadre de gestion du risque lié à la gestion de projets et de changements dans le but d'assurer l'uniformité de la prestation d'une initiative dans un environnement de contrôle prescrit. Ce cadre énonce les principes et les processus de gouvernance, de surveillance et de communication de l'information ainsi que les rôles et responsabilités pour faire face au risque lié à la gestion de projets et de changements à l'échelle de l'organisation et répondre aux attentes des parties prenantes ou les dépasser.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie, incluant les risques liés à la technologie émergente et aux plateformes numériques, découle du caractère inadéquat, de l'utilisation inappropriée, des perturbations ou de la défaillance des systèmes de technologie de l'information, de l'infrastructure ou des données qui pourrait entraîner une incapacité de répondre aux besoins de l'entreprise. L'incapacité de maintenir la technologie et d'investir dans celle-ci peut entraîner des perturbations opérationnelles et nuire à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation, le tout entraînant un coût financier important. Les mesures de gestion du risque lié à la technologie visent à protéger les systèmes, les données et les biens de BMO ainsi qu'à en assurer le respect de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité. Comme l'adoption des canaux bancaires numériques continue de prendre de l'expansion, nous investissons encore dans de nouvelles capacités technologiques novatrices afin de répondre aux attentes de nos clients et de veiller à ce que leurs données restent en sécurité. En conformité avec notre cadre de gestion du risque opérationnel, nous suivons un programme qui aborde les expositions au risque lié à la technologie avec l'aide d'une équipe d'experts en gestion du risque lié à la technologie.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers désigne le risque associé à l'acquisition de biens et de services et à la conclusion d'ententes qui permettent d'assurer la gestion des produits, procédés et/ou systèmes de BMO ou leur fourniture par des tiers fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités commerciales, notre conformité en matière de réglementation ou notre réputation. Le fait de ne pas gérer efficacement ces ententes avec des tiers expose BMO au risque de compromettre des données ou de perturber la prestation de produits et de services essentiels. En outre, les tiers fournisseurs peuvent recourir à des sous-traitants, ce qui introduit un niveau de complexité supplémentaire pour la surveillance. Toute concentration de tiers augmentera également l'exposition aux risques existants de perturbations résultant d'autres événements, tels que les catastrophes naturelles ou les événements géopolitiques. Le cadre de gestion du risque lié aux tiers de BMO définit la façon de procéder au repérage, à la gouvernance, à l'évaluation, à l'atténuation, à la surveillance et à la communication d'information portant sur le risque lié aux tiers à toutes les étapes du cycle de vie de ces derniers. Ce cadre s'appuie sur des politiques en matière de gestion du risque lié aux tiers à l'échelle de l'organisation qui visent la conformité avec ledit cadre.

Nous continuons d'améliorer nos capacités afin de maintenir de solides pratiques de gestion des risques, de soutenir des objectifs en matière de résilience opérationnelle et d'assurer la conformité aux exigences réglementaires pertinentes.

Risque de modèle

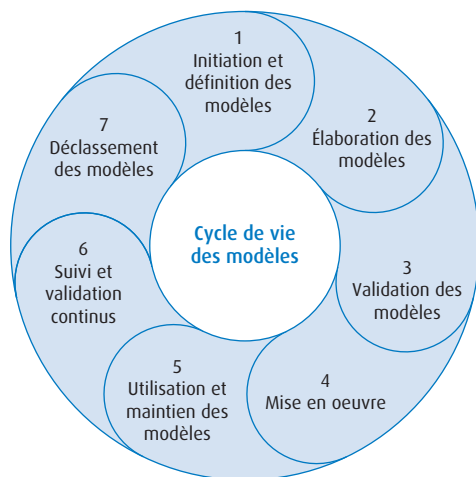
Le **risque de modèle** désigne la possibilité que des décisions fondées sur des résultats obtenus au moyen de modèles erronés ou mal utilisés aient des conséquences négatives, dont une perte financière, la prise de décisions inappropriées et une atteinte à la réputation.

Le risque de modèle englobe l'utilisation d'outils d'analyse quantitative qui appliquent des techniques de nature statistique, mathématique, économique et algorithmique ou d'autres techniques avancées, telles que l'IA et l'apprentissage machine, pour traiter les données d'entrée et générer des données de sortie ou des estimations quantitatives. Ces outils d'analyse vont de méthodes quantitatives très simples qui produisent des estimations courantes à des modèles fort complexes qui permettent d'évaluer des transactions compliquées ou qui fournissent un large éventail d'estimations prospectives. Ces outils analytiques génèrent des résultats qui alimentent la prise de décisions éclairées concernant les activités ainsi que la gestion des risques et du capital et pour guider, au quotidien, les décisions d'octroi de crédit, de négociation, de prise ferme, de financement, d'investissement et d'exploitation.

Ces outils d'analyse quantitatifs fournissent de précieux renseignements et sont fort utiles s'ils sont utilisés dans un cadre servant à repérer les hypothèses et les limites clés, tout en contrôlant et en atténuant le risque de modèle. En plus de poser des jugements afin d'évaluer la fiabilité des données générées par les modèles, nous atténuons le risque de modèle en exerçant des contrôles rigoureux sur la conception, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation de tous les modèles au sein de l'organisation. Nous veillons également à ce que d'autres échelons et approches en matière d'estimation aux fins de l'évaluation des risques soient intuitifs, fondés sur l'expérience et bien documentés et qu'ils fassent l'objet de critiques efficaces par ceux ayant l'expertise et les connaissances nécessaires à l'obtention de résultats raisonnables.

Cadre de gestion du risque de modèle

Les modèles posent inévitablement des risques puisque les résultats qu'ils produisent constituent des estimations relevant de techniques statistiques et mathématiques ou d'autres techniques quantitatives qui se rapprochent de la réalité et qui convertissent des données en estimations ou en prévision des résultats futurs. L'utilisation inappropriée du modèle ou des données générées par le modèle représente aussi un risque de modèle. BMO régit le risque de modèle grâce au cadre de gestion du risque de modèle qui est utilisé à l'échelle de l'organisation et établi en fonction des risques.



Le cadre de gestion du risque de modèle définit une approche globale de la gouvernance du risque de modèle tout au long du cycle de vie des modèles et de gestion de ce risque dans les limites de notre appétit pour le risque. Ce cadre englobe la politique et les lignes directrices générales concernant le risque de modèle ainsi que les procédures d'exploitation connexes, lesquelles définissent les principes directeurs de la gestion de ce risque, décrivent de façon détaillée les processus de gestion connexes et indiquent les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, et ce, tout au long du cycle de vie des modèles. Les responsables des modèles, leurs concepteurs et leurs utilisateurs constituent le premier point de contrôle, le groupe Risque de modèle, le deuxième, et l'Audit interne, le troisième.

Notre groupe Risque de modèle a pour responsabilités d'élaborer et de maintenir notre cadre de gestion du risque de modèle conformément aux attentes réglementaires ainsi que de surveiller l'efficacité des processus relatifs aux modèles, de la collection de modèles et de la présentation de l'information sur les modèles, et de veiller au regroupement et à l'évaluation de la totalité de ce risque. Ce cadre intègre des directives sur la gestion des risques, l'adoption des derniers progrès, de manière responsable et sécuritaire, relatifs à l'automatisation utilisés en matière de prise de décision, tels que les grands modèles de langage et le commerce algorithmique, ainsi que d'autres applications d'IA et d'apprentissage machine. Notre Comité de gestion du risque de modèle de l'organisation est un groupe interfonctionnel qui représente les principales parties prenantes de l'organisation et un sous-comité du Comité de gestion des risques. Le Comité de gestion du risque de modèle se réunit régulièrement afin d'orienter l'utilisation de modèles par BMO, de superviser l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien du cadre de gestion du risque de modèle, de faire des critiques efficaces et de discuter de la gouvernance concernant les modèles.

Analyse des résultats et contrôles ex post

Lorsque les modèles ont été validés et approuvés et qu'ils sont utilisés, ils font l'objet d'un suivi constant, y compris l'analyse des résultats, plus ou moins fréquemment. L'analyse des résultats s'effectue principalement au moyen de la comparaison de résultats issus de l'application d'un modèle de mesure de contrôle ex post et de résultats réellement observés. Les écarts entre les prévisions des modèles et les résultats réels sont comparés à des seuils d'importance relative des risques qui ont été définis au préalable et les fourchettes de tolérance, ce qui pourrait se traduire par d'autres mesures, dont l'analyse des modèles et le recalibrage de leurs paramètres, le cas échéant. Ce type d'analyse est utilisé pour confirmer la validité de la performance d'un modèle au fil du temps. Des contrôles sont en place pour traiter les problèmes décelés et pour améliorer la performance globale de nos modèles.

Tous les modèles utilisés par BMO, y compris ceux qui intègrent des techniques fondées sur l'IA et l'apprentissage machine, font l'objet d'une validation et d'un suivi continu afin de confirmer qu'ils sont utilisés conformément à notre cadre et aux attentes des organismes de réglementation, par exemple en ce qui a trait à l'éthique, à la protection de la vie privée, à l'équité et à l'explicabilité. Ce cadre applique une grande variété de modèles, allant des modèles liés au risque de marché, au risque de crédit et au risque non financier aux modèles de simulation de crise, de tarification et d'évaluation, et de lutte contre le blanchiment d'argent.

Mise en garde

La présente section Risque opérationnel non financier contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque juridique et réglementaire

Le **risque juridique et réglementaire** désigne le risque de perte ou de préjudice qui découle du non-respect des lois, des obligations contractuelles ou des exigences réglementaires, notamment le risque de ne pas se conformer à la loi (dans son esprit et dans sa lettre) ou de ne pas maintenir les normes de diligence, de ne pas mettre en œuvre des exigences juridiques ou réglementaires, de ne pas exécuter ou de ne pas se conformer à des modalités contractuelles, de ne pas faire valoir des droits non contractuels, de ne pas régler efficacement les litiges ou de ne pas agir de manière à préserver notre réputation.

Le succès des activités commerciales de BMO repose en partie sur notre capacité de gérer notre exposition au risque juridique et réglementaire. Le secteur des services financiers est fortement réglementé et soumis à une application stricte des exigences juridiques et réglementaires. À l'échelle mondiale, les banques continuent de se faire imposer des amendes et d'autres pénalités relativement à un certain nombre d'écarts en matière de questions liées aux pratiques et à la réglementation et nous sommes exposés à des risques dans le cadre d'enquêtes réglementaires ou gouvernementales, d'enquêtes et de mesures exécutoires, et de poursuites criminelles. Nous suivons de près l'évolution de la réglementation et des attentes des organismes de supervision afin que BMO soit en mesure de réagir en restaurant des changements si nécessaires.

Sous la direction du conseiller général de BMO, notre groupe Affaires juridiques et conformité réglementaire maintient, à l'échelle de l'organisation, des cadres qui définissent les mesures à prendre pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et transmettre des informations au sujet de l'exposition aux risques de nature juridique et réglementaire. Nous cernons les lois et les règlements applicables et les risques potentiels à ce chapitre, recommandons des mesures et des stratégies de réduction des risques, menons des enquêtes internes et surveillons le déroulement des poursuites judiciaires et des mesures d'exécution, y compris les poursuites et les litiges en droit civil, les accusations criminelles ainsi que les examens et les audits réglementaires.

Le renforcement des contrôles de la part des organismes de réglementation et de surveillance a eu une incidence importante sur la manière dont nous exerçons nos activités. De concert avec les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise, les Services juridiques et conformité réglementaire s'affairent à l'analyse et à l'évaluation des répercussions des changements dans les attentes des organismes de réglementation et de supervision. Nous consacrons des ressources considérables à la mise en œuvre des systèmes et des processus qu'exige le respect des nouveaux règlements. Le fait de ne pas se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se solder par des poursuites judiciaires, des pertes financières, des sanctions réglementaires ou des amendes, des mesures d'application, des condamnations et des peines criminelles, limiter ou entraver la mise en œuvre de certaines stratégies commerciales, miner la confiance des investisseurs et des clients, et entacher notre réputation. Certaines activités sont assujetties à des exigences fiduciaires, y compris à des politiques et à des pratiques portant sur les responsabilités d'une organisation envers les clients, notamment les exigences et les attentes en matière de service, l'évaluation des qualités des clients, les obligations en matière d'information et les communications.

BMO est partie à des poursuites judiciaires, y compris des enquêtes menées par des organismes de réglementation, qui surviennent dans le cours normal des affaires, et l'issue défavorable de telles poursuites judiciaires peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie, nos fonds propres ou nos cotes de crédit, en plus d'exiger une modification importante de nos activités, d'entraîner la perte de clients et de porter atteinte à notre réputation. Le volume des poursuites judiciaires et le montant des dommages et pénalités imposés aux termes de celles-ci pourraient augmenter dans l'avenir. Des renseignements sur les poursuites judiciaires importantes auxquelles nous sommes parties sont compris dans la section Poursuites judiciaires de la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités. Nos contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction en temps opportun afin que des décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information au public. Les facteurs que nous prenons en compte pour évaluer l'importance relative d'une procédure judiciaire comprennent une évaluation au cas par cas de faits et de circonstances spécifiques, notre expérience passée et l'opinion de juristes. Cependant, certaines poursuites judiciaires peuvent être très complexes et faire appel à des théories ou prétentions juridiques nouvelles ou non établies. L'issue de ces procédures peut être difficile à prévoir tant qu'elles ne sont pas parvenues à un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années.

Le Bureau de lutte contre la corruption de BMO a, par la voie de son programme mondial, élaboré des principes et des procédures clés nécessaires pour soutenir la surveillance efficace de la conformité aux lois anticorruption en vigueur dans les territoires où nous menons des activités. Il s'agit notamment de directives visant à détecter, à empêcher les manœuvres frauduleuses et à communiquer l'information s'y rapportant tout en prônant la tenue d'enquêtes rigoureuses sur toute allégation de corruption.

Les administrations publiques et les organismes de réglementation à l'échelle mondiale continuent de concentrer leurs efforts sur la question du blanchiment d'argent et les questions connexes, rehaussant leurs attentes en ce qui a trait à la qualité et à l'efficacité des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et pénalisant les institutions qui ne répondent pas à de telles attentes. Sous la direction du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, le Bureau de lutte contre le blanchiment d'argent de BMO est chargé de l'appréciation, de la gouvernance et de la supervision des principes et des procédures que nous avons mis en place afin d'assurer la conformité aux lois et aux règlements ainsi que des paramètres internes de risque compris dans les mesures portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ainsi que celles concernant les sanctions. Pour plus d'information, il y a lieu de se reporter à la section Gestion du risque opérationnel non financier - Lutte contre le blanchiment d'argent.

Le succès de nos activités commerciales est fondé sur la réputation de bonne conduite de BMO. Par conséquent, nous avons adopté une foule de pratiques, en plus du code de conduite de BMO, pour appuyer la conduite éthique de nos employés. Le cadre de BMO régissant la culture et la conduite éthiques à l'échelle de l'organisation présente notre approche pour gérer et atténuer le risque d'inconduite. L'inconduite est un comportement qui déroge aux normes juridiques, professionnelles, internes et éthiques. À l'instar de notre approche vis-à-vis des autres risques non financiers, ce cadre est appuyé par notre cadre de gestion globale des risques et il met l'accent sur le maintien d'une solide culture de gestion des risques. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Culture du risque.

Tous ces cadres reflètent le modèle opérationnel qui s'articule autour de trois points de contrôle et qui a été décrit précédemment. Les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise gèrent quotidiennement les risques en mettant en œuvre et en observant des politiques et normes générales alors que des équipes des Services juridiques et conformité réglementaire spécialement affectées à chaque groupe d'exploitation formulent des recommandations et effectuent une surveillance indépendante de la gestion du risque juridique et réglementaire.

Nous demeurons à l'affût de tous les faits nouveaux sur le plan de la réglementation qui surviennent à l'échelle mondiale, ce qui englobe l'incidence des changements apportés aux exigences concernant les fonds propres et la liquidité. Ces faits nouveaux comprennent les mesures de protection des consommateurs et certaines réformes financières, notamment les propositions à l'égard de l'évaluation, de la gestion et de la communication des risques financiers liés au climat, dont il est question plus longuement ci-dessous. Pour plus de renseignements concernant les faits nouveaux réglementaires liés à la gestion du capital et le risque de liquidité et de financement, se reporter à la section Gestion globale du capital et à la section Risque de liquidité et de financement. Pour obtenir des renseignements sur l'incidence des autres faits nouveaux en matière de réglementation, il y a lieu de se reporter à la section Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé de la section Estimations et jugements comptables critiques, à la section Politiques budgétaires et monétaires et autres conditions économiques dans les pays où BMO est présent, à la section Législation fiscale et interprétations connexes, et à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation.

Changements climatiques et questions environnementales, sociales et de gouvernance

Nous continuons à suivre de près les activités des autorités de réglementation et à participer à des programmes et à des consultations qui portent précisément sur la gestion et la communication des risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que sur les tendances en matière de litiges liés au climat. À l'échelle mondiale, nous suivons également l'émergence et la finalisation de cadres réglementaires de supervision officiels régissant l'analyse et la présentation d'information sur les risques en lien avec la durabilité et les changements climatiques, notamment les cadres au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au sein de l'Union européenne. De plus, les exigences réglementaires actuelles et émergentes dans certains États américains peuvent appliquer des restrictions ou des sanctions aux institutions financières qui imposent des normes environnementales plus strictes que les exigences légales ou réglementaires en vigueur dans les États où elles exercent leurs activités. Les tendances en matière de litiges et les enquêtes des autorités de réglementation portant sur des pratiques

en matière d'information ou des activités de financement liées aux questions ESG et au climat, ainsi que les allégations d'écoblanchiment, continuent aussi d'évoluer. Nous sommes à l'affût de ces tendances et évaluons leur incidence possible dans le contexte de la finance durable liée au climat et des activités d'investissement responsable de BMO, de la gestion du risque environnemental et social ainsi que des pratiques en matière d'information sur les questions ESG et le climat. Pour une analyse plus détaillée, il y a lieu de se reporter à la section Risque environnemental et social.

Protection des consommateurs et des investisseurs

Les organismes de réglementation du monde entier continuent de se pencher sur les mesures de protection des consommateurs, notamment celles visant les personnes âgées et les autres clients vulnérables, les interactions avec les consommateurs et les normes de conduite relatives aux particuliers dans le secteur des services financiers. Au Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a publié la *Ligne directrice sur les prêts hypothécaires existants des consommateurs dans des circonstances exceptionnelles* selon laquelle les banques doivent établir des politiques et procédures pour offrir un soutien personnalisé aux consommateurs qui connaissent de graves difficultés financières dues à des circonstances exceptionnelles, comme les hausses de taux d'intérêt, et qui risquent de se retrouver en situation de défaut de paiement de leur prêt hypothécaire. La législation provinciale récemment adoptée prévoit diverses exigences linguistiques, notamment en ce qui concerne les contrats conclus avec les consommateurs et la manière dont nous exerçons nos activités. En outre, des réformes au chapitre des exigences des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières portant sur la protection des investisseurs sont également en cours. Les réformes de la réglementation canadienne en matière de valeurs mobilières englobaient le regroupement de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) pour former un seul organisme d'autorégulation connu sous l'appellation Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) ainsi que la fusion de deux fonds de protection des investisseurs poursuivant leurs activités sous la dénomination du Fonds canadien de la protection des investisseurs (FCP). Par ailleurs, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance ont adopté des changements dans le but d'harmoniser et d'améliorer la présentation des coûts courants, y compris les frais incorporés, associés à la détention de fonds d'investissement et de fonds distincts. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en œuvre de nouvelles mesures visant à réduire les frais pour provision insuffisante et certains autres frais qu'appliquent les institutions financières. L'incidence attendue de ces mesures proposées, si elles étaient adoptées, se traduirait par une diminution des revenus tirés des frais de service de BMO. Aux États-Unis, les organismes de réglementation bancaire portent une attention accrue, en ce qui a trait à tous les produits destinés aux consommateurs, aux questions relatives à l'équité raciale, à l'inclusion financière et à la protection des consommateurs. Les principales préoccupations relatives aux consommateurs, notamment en ce qui concerne le crédit équitable et les pratiques ou actes déloyaux, trompeurs ou abusifs, font maintenant l'objet de contrôles réglementaires accrus dans le cadre des programmes d'examen des banques.

Protection de la vie privée

La réglementation sur la protection de la vie privée, l'utilisation et la sauvegarde des informations personnelles fait l'objet d'une attention croissante, et nous continuons à améliorer notre programme visant la confidentialité afin de pouvoir nous conformer aux exigences réglementaires en constante évolution. Au Canada, on s'attend à une réforme importante des lois fédérales sur la protection de la vie privée aux termes du projet de loi C-27, y compris de nouveaux pouvoirs réglementaires et des sanctions ainsi que des lois complémentaires visant l'intelligence artificielle. Au Québec, la loi 25 (anciennement le projet de loi 64), dont les étapes d'entrée en vigueur ont commencé en 2021 pour se terminer en 2024, modernise le régime de protection de la vie privée dans le secteur privé de la province, présente de nouveaux règlements visant la biométrie et les décisions automatisées et confère de nouveaux pouvoirs aux organismes de réglementation pour imposer des sanctions administratives pécuniaires. À l'étranger, des amendes et des règlements importants ont été imposés pour violation du droit à la vie privée et non-respect des exigences réglementaires en matière de protection de la vie privée, ce qui témoigne d'une vigilance et d'une application réglementaires accrues. La *California Consumer Privacy Act*, qui constitue actuellement la loi la plus complète pour un État sur la protection de la vie privée aux États-Unis, a été bonifiée et modifiée en 2023 par la *California Privacy Rights Act*, qui prévoit des droits nouveaux et élargis en matière de protection de la vie privée pour les résidents de Californie. D'autres États ont adopté des lois sur la protection de la vie privée, ce qui donne lieu à une mosaïque croissante de lois sur la protection de la vie privée aux États-Unis. Dans l'Union européenne (UE) et au Royaume-Uni, des préoccupations ont été exprimées concernant le transfert de données personnelles vers des pays ne pronant pas une protection adéquate de la vie privée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs – Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité infonuagique et à la section Risque opérationnel non financier – Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité infonuagique.

Le conseiller général et le chef de la conformité transmettent régulièrement au Comité d'audit et de révision (CAR) du Conseil d'administration ainsi qu'à la haute direction des rapports sur l'efficacité de notre programme global de la conformité qui, au moyen d'une approche fondée sur les risques, permet de détecter, d'évaluer et de gérer les risques liés à la conformité aux lois et règlements applicables et il exige que les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise mettent en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles en vue de répondre à ces lois et à ces règlements. Sous la gouverne du chef de la conformité, nous détectons et signalons les lacunes et les faiblesses, et effectuons le suivi des plans d'action visant à y remédier. Le chef de la lutte contre le blanchiment fait rapport au CAR de façon régulière.

Tous les membres du personnel de BMO doivent régulièrement prendre part à des programmes de formation concernant les questions de nature juridique et réglementaire, telles que les mesures anticorruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et les politiques, normes et directives visant le respect de la vie privée. Cette formation leur est dispensée concurremment à celle portant sur notre code de conduite, ce qui a pour objet de vérifier leurs connaissances et leur compréhension des comportements qu'ils se doivent d'adopter en leur qualité d'employés de BMO.

Cycle de règlement des transactions sur titres

La Securities and Exchange Commission des États-Unis a publié la version finale des règles entrant en vigueur en mai 2024 et visant à abrégier le cycle de règlement pour la plupart des transactions sur titres à un jour (T+1). L'ACVM a également proposé des modifications aux règles dans le but de soutenir l'adoption d'un cycle de règlement à un jour (T+1), ce qui devrait survenir en 2024, emboitant ainsi le pas aux règles américaines. La planification en vue de la mise en œuvre de ces règles à BMO est en cours.

Gestion du risque lié aux tiers

Le 24 avril 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-10 portant sur la gestion du risque lié aux tiers qui présente les attentes à l'égard des institutions financières fédérales, dont BMO, en matière de gestion des risques liés aux ententes avec des tiers. Les institutions financières fédérales demeurent responsables des activités et services impartis à un tiers. Nous continuons à nous préparer dans le but de nous conformer à cette ligne directrice qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024. Il y a lieu de se reporter à la section Risque opérationnel non financier – Risque lié aux tiers pour un complément d'information.

Faits nouveaux en matière de réglementation aux États-Unis

Le 25 octobre 2023, la Réserve fédérale américaine a annoncé un projet de révision du plafond des frais d'interchange par cartes de débit en vertu du règlement II (Regulation II) de la loi *Dodd-Frank* ce qui i) réduirait le montant de base du plafond des commissions d'interchange et la valeur de la transaction et ii) augmenterait l'ajustement relatif à la prévention des fraudes. L'incidence attendue de cette révision, si elle était adoptée, se traduirait par une diminution des frais d'interchange aux États-Unis pour BMO.

Réforme de la réglementation aux États-Unis

À la suite de la conclusion de notre acquisition de Bank of the West et de l'augmentation de la taille et de la portée de nos activités aux États-Unis, la société de portefeuille américaine de BMO, BMO Financial Corp. (BFC), a franchi le seuil requis pour être désignée comme entreprise de catégorie III en vertu des normes prudentielles plus strictes (Enhanced Prudential Standards) émises par le Conseil de la Réserve fédérale. Ce changement exige de BFC qu'elle respecte certaines exigences réglementaires accrues en matière de fonds propres, de liquidités et de gestion des risques, incluant la conformité avec les limites de crédit d'une contrepartie unique. Il y a lieu de consulter la section Gestion globale du capital pour un complément d'information sur les exigences réglementaires qui s'appliquent désormais à BFC.

Le 29 août 2023, les organismes de réglementation du système bancaire aux États-Unis ont proposé de nouvelles règles aux termes desquelles les grandes banques dont l'actif total est d'au moins 100 milliards de dollars seraient tenues de maintenir un certain niveau de titres d'emprunt à long terme, ce qui améliorerait la stabilité financière grâce à la résolvabilité et à la résilience accrues de ces institutions. Les répercussions de ces règles proposées sur nos résultats dépendront des règles définitives publiées par les agences bancaires américaines. Toutefois, à l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à une modification importante de nos activités de financement dans l'ensemble de l'organisation.

Le 27 juillet 2023, les organismes de réglementation du système bancaire aux États-Unis ont proposé de nouvelles règles visant à réviser le cadre pour la gestion du capital réglementaire d'importantes sociétés de portefeuille bancaire américaines et de leurs institutions de dépôts, notamment BFC et BMO Bank N.A. Ces propositions instaurent des normes de capital fondées sur les risques prévues dans le cadre des réformes de Bâle III (appelées les réformes finales de Bâle III) qu'a publiées le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les répercussions de ces règles proposées sur nos résultats dépendront des règles définitives publiées par les agences bancaires américaines.

Mise en garde

La présente section Risque juridique et réglementaire contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque de stratégie

Le **risque de stratégie** correspond au risque de pertes en raison des changements du contexte commercial et/ou de l'incapacité de s'adapter adéquatement à ces changements à cause d'un défaut d'agir, de l'utilisation de stratégies inefficaces ou de l'application déficiente des stratégies.

Le risque de stratégie découle de l'exposition à des risques externes inhérents au contexte dans lequel BMO exerce ses activités ainsi que des pertes financières éventuelles ou de toute autre conséquence négative que pourrait subir BMO advenant l'incapacité de gérer efficacement ces risques externes. Si le contrôle des risques de stratégie externes, y compris l'évolution possible des contextes macroéconomiques, géopolitiques et réglementaires, et des changements à des facteurs juridiques, d'innovation, de concurrence, environnementaux et sociaux, échappe à BMO, ce dernier peut néanmoins en limiter la probabilité et les conséquences au moyen d'un cadre de gestion efficace du risque de stratégie, et les répercussions potentielles de certains de ces risques peuvent être évalués par voie de simulations de crise.

Le groupe Stratégies de l'organisation de BMO supervise le processus de planification stratégique et travaille de concert avec les secteurs d'activité et les Services d'entreprise afin de détecter, de surveiller et d'atténuer le risque de stratégie à l'échelle de l'organisation. Notre cadre rigoureux de gestion du risque de stratégie favorise une approche cohérente de l'élaboration des plans stratégiques, ce qui se traduit par la mise en œuvre d'un processus intégré et pluriannuel de planification financière et stratégique permettant d'affecter des fonds pour financer des choix stratégiques précis dans tous les secteurs d'activités conformément à notre degré d'appétit pour le risque.

Le cadre promeut la cohérence et la conformité aux normes de gestion stratégique, ce qui signifie notamment se servir des résultats dégagés par les simulations de crise pour prendre des décisions de nature stratégique. Les conséquences que pourrait avoir l'évolution du cadre commercial, y compris une modification du contexte macroéconomique, les grandes tendances du secteur, les mesures prises par les concurrents actuels et nouveaux ainsi que les faits nouveaux réglementaires, sont analysées dans ce processus, ce qui permet de prendre des décisions stratégiques éclairées dans chacun des secteurs d'activité. Il incombe au Comité de direction et au Conseil d'administration de surveiller le risque stratégique par un examen annuel des stratégies générales et de celles des groupes au moyen de séances interactives qui permettent de tester les hypothèses et les stratégies à la lumière des contextes commerciaux actuel et futur. Au besoin, ces stratégies sont révisées pour tenir compte de faits nouveaux ou inattendus.

Le risque stratégique englobe également le risque d'entreprise découlant des activités propres à l'entreprise et les répercussions qu'elles pourraient avoir sur les résultats. Au sein de BMO, chaque groupe d'exploitation est chargé de contrôler son propre risque commercial en évaluant, en gérant et en atténuant les risques. Pour gérer les expositions aux risques d'entreprise transversaux (c'est-à-dire ceux qui touchent plusieurs secteurs d'activité, comme les changements climatiques), le groupe de Stratégie de l'organisation travaille de concert avec les parties prenantes concernées pour mettre au point des approches d'atténuation efficaces.

Notre performance financière dépend notamment de notre capacité à mettre en œuvre les plans stratégiques qu'élabore notre direction. Les objectifs en matière de performance sont établis dans le cadre du processus de planification stratégique et nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs font l'objet d'un contrôle régulier et de rapports trimestriels, basés sur des indicateurs guides et témoins de la performance absolue et relative, afin que les stratégies puissent être évaluées et adaptées, s'il y a lieu. Nous effectuons un examen minutieux des mises à jour stratégiques et financières périodiques afin de repérer tout risque émergent d'importance.

Risque environnemental et social

Le **risque environnemental et social** correspond au risque de perte ou de préjudice, direct ou indirect, découlant des facteurs environnementaux et sociaux qui touchent BMO ou ses clients et de l'incidence de BMO sur l'environnement et sur la société.

En raison de ses caractéristiques uniques, le risque environnemental et social est classé en tant que risque transversal dans la taxinomie des risques de BMO qui peut se manifester à travers d'autres types de risque, notamment le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel non financier, le risque juridique et réglementaire, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque environnemental et social peut survenir sur différentes périodes, à court terme ou à long terme. Les facteurs qui pourraient donner lieu à un risque environnemental et social s'entendent notamment des changements climatiques, de la pollution et des déchets, de l'utilisation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, de la biodiversité, de l'utilisation de terres, des droits de la personne, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, des normes du travail, de la santé communautaire, de la santé et de la sécurité, de l'acquisition de terrains et des réinstallations forcées, des droits des peuples autochtones ainsi que de l'héritage culturel. Nos poursuivons nos travaux axés sur l'identification des risques en repérant ces facteurs et déterminant toute exposition au risque pouvant être touchée par la transversalité de ces facteurs.

Nous pouvons avoir une exposition directe au risque environnemental et social associé à la propriété et à l'exploitation des activités de BMO. Nous pouvons être indirectement exposés au risque de pertes financières ou à des atteintes à notre réputation si nos clients ou nos fournisseurs sont touchés par des facteurs environnementaux ou sociaux ou associés à des répercussions négatives sur le plan environnemental ou social à tel point qu'ils ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations financières ou autres envers nous ou qu'ils causent des risques à la réputation de BMO. Des facteurs environnementaux et sociaux peuvent

également donner lieu à un risque d'atteinte à notre réputation, si nous sommes perçus comme ne réagissant pas de façon adéquate à ces facteurs ou comme donnant lieu, contribuant ou étant liés à des conséquences néfastes sur l'environnement ou la société, comme il est expliqué à la section Risque de réputation.

Gouvernance

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'évaluation des risques (CER), approuve l'énoncé d'appétit pour le risque environnemental et social et la politique générale de gestion du risque environnemental et social comme il est analysé plus loin. Le CER seconde le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance ayant trait à la détection, l'évaluation et la gestion de notre exposition au risque environnemental et social, notamment les risques découlant des changements climatiques, du respect global des politiques générales de gestion des risques et de la conformité aux exigences réglementaires liées aux risques. Le Comité d'audit et de révision (CAR) évalue l'efficacité de la gouvernance, par BMO, des questions de durabilité et approuve les rapports et les informations fournies sur la durabilité de BMO, dont notre Rapport de durabilité et Déclaration annuelle, et notre Rapport climatique. Le Comité des ressources humaines est responsable d'harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec la performance, y compris la performance de BMO sur le plan des objectifs environnementaux et sociaux. Le Comité de gouvernance et de mise en candidature examine régulièrement les chartes de notre Conseil d'administration et de ses comités afin d'évaluer la couverture et l'alignement de leurs responsabilités de surveillance liées aux questions ESG et leurs mandats respectifs.

Le conseiller général de BMO est le dirigeant promoteur, Durabilité et climat, et il assume la responsabilité relative au risque juridique et réglementaire, au risque de réputation, à la conduite des affaires et à l'éthique ainsi qu'à la durabilité, y compris les changements climatiques. Notre Comité des dirigeants sur les facteurs ESG est formé de hauts dirigeants de secteurs d'activité et des Services d'entreprise de toute l'organisation, et il dispense des conseils et assure le leadership relativement à notre stratégie en matière de durabilité, y compris notre ambition climatique. En plus du Comité des dirigeants sur les facteurs ESG, BMO a un Conseil de la durabilité, qui constitue un forum du leadership pour faire avancer les initiatives de développement durable. La haute direction supervise le risque environnemental et social par l'intermédiaire des comités de gestion et des forums qui assurent la supervision, et elle reçoit des mises à jour sur les questions de durabilité et le risque environnemental et social qui proviennent notamment du Comité de communication de l'information, du Comité de gestion des risques, du Comité de gestion du risque de réputation, du Comité des affaires réglementaires de l'organisation, du groupe de travail sur la commercialisation des données sur le climat, du Comité de placement de fonds d'investissement d'impact et du Comité de placement BMO Gestion mondiale d'actifs. D'autres comités, forums et groupes de travail peuvent être mis sur pied au besoin. En outre, les comités du Conseil d'administration et tous les comités de gestion qui exercent leurs activités sur d'autres territoires reçoivent des mises à jour et supervisent le risque environnemental et social du territoire visé. Ils reçoivent aussi des mises à jour sur les questions liées à la durabilité et au risque environnemental et social qui touchent l'entreprise en général.

Le chef de la gestion globale des risques, qui dirige la Gestion globale des risques et du portefeuille appuyé par le Comité des dirigeants sur les risques, constitue le deuxième point de contrôle pour assurer la gestion des répercussions de la transversalité du risque environnemental et social sur le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque d'assurance et le risque opérationnel non financier, pour surveiller l'appétit pour le risque relatif au risque environnemental et social dans le contexte de ces risques ainsi que pour faire rapport sur le risque environnemental et social au Conseil d'administration, à son CER et au CGR.

Stratégie

En tant que banque d'envergure mondiale, nous établissons des partenariats avec nos clients pour accélérer leur transition vers un environnement opérationnel à faibles émissions de carbone, en proposant des solutions pour atteindre les cibles et objectifs en matière de carboneutralité et de climat ainsi que pour soutenir des changements sociaux positifs. Cette ambition est directement liée à notre stratégie commerciale à l'échelle de l'organisation et nous travaillons à concrétiser cette ambition en établissant une stratégie qui repose sur quatre piliers : Engagement; Capacités; Partenariat avec les clients et commercialisation; et Agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques. Notre stratégie consiste à saisir les occasions de commercialisation en travaillant de concert avec nos clients dans leur quête de décarbonation. Cette stratégie est mise en œuvre par nos groupes d'exploitation supervisés le Comité des dirigeants sur les facteurs ESG et qui sont soutenus par l'Institut pour le climat de BMO qui permet d'accélérer les efforts déployés par BMO vers la transition liée au climat et il agit en tant que facilitateur interne et externe sur la lutte contre les changements climatiques.

Pour être à l'affût de tout nouveau risque environnemental et social, nous participons à des groupes de travail à l'échelle mondiale constitués d'autres institutions financières et nous maintenons une communication ouverte avec nos parties prenantes externes.

Gestion du risque environnemental et social

La prospérité de BMO et de ses clients est tributaire de la durabilité de l'environnement, des collectivités et des économies dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous cherchons à saisir les effets que pourraient avoir des facteurs de risque environnemental et social sur notre contexte commercial, nos clients, nos portefeuilles et nos activités. En les comprenant, nous sommes mieux à même de prendre des décisions stratégiques éclairées.

Notre politique générale de gestion du risque environnemental et social qui s'applique à tous les employés de BMO définit notre approche visant à intégrer le risque environnemental et social au cadre de gestion globale des risques. La politique confirme le fait que notre Conseil d'administration s'attend à ce que BMO intègre les facteurs liés au risque environnemental et social dans le cadre de gestion globale des risques. Elle est étayée par le modèle opérationnel en trois points de contrôle de BMO, qui repose sur notre culture de gestion des risques. La mise en œuvre de la politique implique de créer de nouvelles capacités tout en mettant à contribution nos mécanismes et nos ressources de gouvernance des risques existants pour détecter, évaluer, gérer et surveiller des effets potentiels sur nos clients, nos portefeuilles et nos activités. Le 7 mars 2023, le BSIF a publié sa version finale de la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques* (la « ligne directrice B-15 ») qui énonce ses attentes en matière de saine gestion de ce type de risques pour les institutions financières fédérales au Canada. La ligne directrice entre en vigueur en octobre 2024 et le groupe responsable du risque environnemental et social évalue de faire des mises à jour à la politique générale de gestion du risque environnemental et social et la documentation connexe pour en assurer l'harmonisation à l'échelle de l'organisation.

Nous avons élaboré un énoncé qualitatif d'appétit pour le risque relatif au risque environnemental et social, notamment le risque lié aux changements climatiques. De plus, nous avons élaboré une mesure clé assortie de seuils de tolérance aux risques qui mesure nos prêts adossés à des actifs liés au carbone exprimés en pourcentage du solde net total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux.

Notre cadre de gestion du risque de crédit traite également du risque environnemental et social, y compris les dispositions relatives à la gouvernance et à la reddition de comptes, au processus de diligence raisonnable amélioré ainsi que les seuils de recours hiérarchiques et d'exceptions. Des lignes directrices sur le financement propres aux différents secteurs nous aident à détecter et à gérer l'exposition au risque environnemental et social dans les secteurs à risque plus élevé et à prendre en compte l'incidence de ces risques dans notre prise de décisions, qui tient aussi compte de facteurs comme les changements climatiques et la consultation des Autochtones. La directive de financement Gestion du risque environnemental et social agit comme deuxième point de contrôle à l'échelle de l'organisation qui s'applique aux transactions de prêts à la clientèle de gros, établit notre appétit pour le risque en matière d'octroi de prêts pour ce qui est du risque environnemental et social, décrit le processus de contrôle préalable amélioré soutenu par des outils d'évaluation de notation du risque environnemental et social conçus pour des secteurs comportant des risques accrus, et expose les restrictions, les résolutions et les changements relatifs aux prêts. Les exigences environnementales et sociales relatives aux mécanismes de financement et aux transactions font l'objet d'un suivi par secteur d'activité dans le cadre de notre processus global de surveillance.

Nous constatons que les changements climatiques englobent l'exposition à des risques physiques et à des risques de transition. Les risques physiques sont des risques associés aux changements climatiques qui peuvent entraîner des effets physiques graves et durables. Les risques peuvent se traduire par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les inondations, les incendies de forêt et les vagues de chaleur, ou par des changements à plus long terme, tels que les changements de température, l'élévation du niveau de la mer et les modifications de la productivité des sols. À ce jour, les principaux indicateurs du changement climatique, les événements météorologiques et les recherches scientifiques connexes indiquent que l'exposition mondiale aux risques liés au changement climatique semble s'accélérer. Les risques de transition sont associés au passage à une économie carboneutre. Ces risques peuvent découler de changements apportés aux politiques liés au climat, de changements technologiques et de changements de comportement faisant intervenir

des mécanismes de tarification du carbone ou une évolution des préférences des consommateurs vers des produits et services à plus faible émission de carbone. Nous continuons à suivre de près ces changements, dont certains peuvent survenir plus rapidement que d'autres, à mesure que les consommateurs, les clients, les investisseurs, les gouvernements et les communautés agissent pour améliorer leur résilience face aux risques liés au climat. Nous considérons que les risques physiques et les risques de transition découlant des changements climatiques sont des risques transversaux. Notre directive de financement général au titre de la Gestion du risque environnemental et social comprend des directives sur la façon de comprendre les répercussions précises des changements climatiques sur les emprunteurs et leurs activités, y compris les changements apportés à la réglementation et/ou à la législation. Afin de limiter notre engagement dans un secteur donné ou une région géographique susceptible d'être exposé aux risques liés au climat, nous maintenons un portefeuille de prêts diversifié. Nous effectuons toujours des analyses sectorielles dans l'ensemble de notre portefeuille de prêts afin d'évaluer l'exposition aux secteurs sensibles au climat. Il est possible d'en référer au Comité de gestion du risque de réputation de BMO pour les transactions comportant des enjeux importants sur le plan environnemental ou social.

Nous élaborons un programme d'analyse de scénarios climatiques dans le but d'explorer les vulnérabilités propres au climat de sorte à améliorer notre résilience face aux risques liés au climat, à la lumière des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Ce programme tire parti de nos capacités existantes de gestion des risques ainsi que de notre expertise en matière de changements climatiques. Il englobe l'évaluation des risques de transition et des risques physiques, lorsque cela est pertinent et potentiellement significatif, pour un éventail de portefeuilles sensibles au climat, et nous continuerons à étendre la portée de cette analyse à l'ensemble des secteurs et des types de risques, conformément aux politiques internes et à toute exigence réglementaire applicable. Le recours à l'analyse de scénarios pour mieux comprendre les risques liés aux changements climatiques est une pratique relativement nouvelle qui évolue rapidement. À mesure que nous améliorons notre connaissance des répercussions des changements climatiques et que nous étudions des scénarios climatiques étoffés, et à mesure que les techniques de modélisation de données se raffinent et que la disponibilité des données s'accroît, nous nous attendons à ce que notre approche d'analyse de ces scénarios évolue. Ces analyses nous aideront à cerner les risques financiers éventuels importants et ils pourraient orienter notre stratégie commerciale en matière de changements climatiques pour l'avenir.

Nous continuons à évaluer la crédibilité, la fiabilité, la comparabilité et l'utilité pour la prise de décision de diverses approches visant le calcul, l'évaluation et la présentation de l'information ainsi que la façon dont ils pourraient être intégrés à notre programme de gestion des risques climatiques et à la communication d'informations connexe.

Gestion du risque environnemental et social dans la chaîne d'approvisionnement

Notre groupe responsable de la durabilité s'allie avec les groupes d'approvisionnement et des affaires immobilières pour les questions qui touchent la durabilité opérationnelle. Ensemble, ces groupes sont chargés d'établir et de maintenir une approche opérationnelle de gestion environnementale, ce qui comprend l'application du cadre énoncé dans la norme ISO 14001, ainsi que de définir les objectifs qui concordent avec nos activités et nos objectifs liés à la performance en matière de durabilité.

Approuvé par notre Conseil d'administration, le code de conduite de BMO décrit notre engagement à gérer nos activités de manière responsable. Nous publions notre déclaration en vertu de la *United Kingdom Modern Slavery Act, 2015* et de la *Australian Modern Slavery Act 2018*, et nous avons mis en place un code de conduite destiné à nos fournisseurs qui décrit nos normes en matière d'intégrité, de traitement équitable et de durabilité. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils connaissent, comprennent et se conforment au code de conduite destiné aux fournisseurs.

Au Canada, le projet de loi S-211, *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* (projet de loi S-211 a reçu la sanction royale le 11 mai 2023 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Aux termes des dispositions du projet de loi S-211, les entreprises qui atteignent certains seuils seront tenues de déposer des rapports publics sur les mesures qu'elles ont prises afin de repérer le recours au travail forcé, au travail des prisonniers ou au travail des enfants au sein de leur chaîne d'approvisionnement, de s'y attaquer et de le prévenir. BMO élabore un plan afin de se conformer à cette nouvelle loi.

Information financière relative aux changements climatiques

BMO présente annuellement des informations sur une base volontaire qui figurent dans son Rapport climatique et dans son Rapport de durabilité. Nous mettons en œuvre des plans pour faire en sorte d'adapter et de fournir nos informations en matière de durabilité et de changements climatiques pour qu'elles s'harmonisent aux exigences des organismes de réglementation et des organismes de normalisation.

Nous avons adopté le cadre du GIFCC afin d'orienter l'information financière relative aux changements climatiques, selon la description qui en est donnée dans notre Rapport climatique. L'ACVM a proposé le *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* (le « Règlement 51-107 »); cependant, les politiques connexes qui doivent être parachevées devraient tenir compte de certaines autres informations. Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié ses deux premières normes, soit l'IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et l'IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (les « normes ISSB ») qui ont pour objectif d'offrir une base de référence mondiale aux fins des informations à fournir sur des risques en lien avec la durabilité et les changements climatiques ainsi que les occasions qui s'y rapportent. Les normes ISSB entreront en vigueur pour notre exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2024, sur une base volontaire, et toute application obligatoire sera fixée par des règles et exigences émanant des organismes de réglementation dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Nous mettons en œuvre des plans afin de permettre à BMO de satisfaire aux attentes du BSIF en ce qui a trait au premier volet des obligations d'informations stipulées par le BSIF entrant en vigueur pour notre exercice qui sera clos le 31 octobre 2024. Les autres mesures de communication d'informations stipulées par le BSIF entreront en vigueur pour l'exercice 2025.

Mesures et cibles

Notre divulgation d'information concernant les mesures et cibles relatives aux changements climatiques comprend une analyse des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et 2 de BMO, qui ont été calculées suivant le Protocole des GES, ainsi que de nos sources d'émission de portée 3 calculées selon le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Le Rapport climatique contient une analyse plus détaillée et une analyse des cibles des émissions financées pour certains secteurs. Les mesures en lien avec la durabilité sont présentées dans le Rapport de durabilité. Notre Rapport de durabilité est préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et à la GRI Financial Services Sector Disclosure, et il intègre les cadres de communication d'informations du GIFCC et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Ce rapport comprend les Déclarations annuelles de la Banque de Montréal, de la Société hypothécaire Banque de Montréal, de BMO Société d'assurance-vie et de BMO Compagnie d'assurance-vie, qui décrivent certains aspects de l'apport de BMO et de celui de ses filiales exerçant des activités au Canada, à l'économie et à la société canadiennes. Ces énoncés répondent aux exigences du Règlement sur la déclaration annuelle émanant du gouvernement du Canada. Les auditeurs des actionnaires fournissent une assurance limitée à l'égard de certains indicateurs environnementaux et sociaux figurant dans ce rapport et dans le Rapport climatique. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de l'adoption des Normes ISSB et surveillons les processus de mise en œuvre aux États-Unis et au Canada.

Mise en garde

La présente section Risque environnemental et social contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque de réputation

Le **risque de réputation** correspond au risque de perte ou de préjudice lié à la marque BMO, ce qui peut se produire même si les autres risques sont gérés adéquatement.

Les normes élevées de conduite des affaires et d'éthique représentent les assises sur lesquelles nous avons bâti notre réputation, qui est l'un de nos actifs les plus précieux. C'est en protégeant et en préservant notre réputation que nous protégeons notre marque, que nous augmentons la valeur pour nos actionnaires, que nous réduisons les coûts du capital, que nous rehaussons l'engagement du personnel et que nous conservons la loyauté et la confiance des clients.

Nous gérons notre exposition au risque de réputation en tenant compte de l'incidence que peuvent avoir toutes les activités commerciales sur notre réputation, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, les transactions et les initiatives, le recours aux données et aux technologies (y compris l'intelligence artificielle), les offres de produits et de services, et les événements ou incidents touchant BMO, ainsi que la prise de décisions et la conduite quotidiennes. Nous tenons compte de notre réputation dans tout ce que nous entreprenons.

Le code de conduite de BMO constitue le fondement même de notre culture en matière d'éthique et il fournit à tous les membres du personnel des lignes directrices sur les comportements attendus pour qu'ils puissent prendre les bonnes décisions qui touchent nos clients et nos parties prenantes. Le renforcement continu des principes énoncés dans le code de conduite réduit le plus possible les risques envers notre réputation que pourraient entraîner des comportements regrettables ou de mauvaises décisions. Nous reconnaissons que les risques non financiers peuvent avoir une incidence négative aussi importante que celle que peuvent avoir les risques financiers. Nous faisons donc la promotion d'une culture qui motive les employés à soulever les problèmes et nous les appuyons lorsqu'ils le font. Nous n'avons aucune tolérance pour les représailles.

Nos pratiques de gouvernance et notre cadre de gestion globale des risques comportent divers contrôles spécifiques visant à gérer le risque de réputation auquel nous sommes exposés. Nous cherchons à cerner les activités ou les événements qui pourraient influencer sur notre réputation auprès des clients, des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes. Lorsque nous repérons un risque potentiel pour notre réputation, nous prenons des mesures pour évaluer et gérer ce risque. Les cas pour lesquels le risque de réputation est significatif ou a augmenté sont soumis à l'examen du Comité de gestion du risque de réputation (CGRR) de BMO. Compte tenu du fait qu'une inconduite peut avoir une incidence sur notre réputation, le chef de l'éthique, qui est responsable de la communication de l'information sur la conduite du personnel à l'échelle de l'organisation, peut signaler les cas d'inconduite relative au risque de réputation important au CGRR de BMO aux fins d'examen, le cas échéant.

Questions comptables, contrôles de communication de l'information et contrôle interne

Estimations et jugements comptables critiques

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration; les transferts d'actifs financiers; la consolidation d'entités structurées; et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages ont été transférés relativement aux transferts d'actifs financiers et si nous exerçons un contrôle sur les entités structurées. Ces jugements sont respectivement présentés aux notes 6 et 7 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités. La note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne plus de détails sur les estimations et les jugements posés pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, l'incidence est constatée dans des périodes ultérieures.

En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement des états financiers portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques et de procédures de contrôle détaillées qui visent à assurer que les décisions fondées sur les jugements portés lorsque les estimations sont faites sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et appliquées uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que les estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées.

La note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne plus de détails sur l'utilisation d'estimations.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances se compose des provisions pour les pertes estimatives liées aux prêts douteux dans le portefeuille ayant déjà fait l'objet de provisions, mais qui ne sont pas encore sortis du bilan, et les provisions liées aux prêts productifs, qui représentent notre meilleure estimation de la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche pour chaque exposition dans le portefeuille de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et tient compte de la ligne directrice publiée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, peu importe s'il y a réellement eu une dépréciation ou non. Les pertes sur créances attendues sont calculées d'après des pondérations probabilistes en fonction de trois scénarios économiques et sont calculées pour chaque exposition dans le portefeuille en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), ainsi que du moment de la perte. Lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, une perte sur créances attendue pour la durée de vie est comptabilisée; sinon, une perte sur créances attendue sur 12 mois est généralement comptabilisée. L'établissement d'une augmentation importante du risque de crédit nécessite la prise en compte de nombreux facteurs qui varient en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la PD depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Nous pouvons appliquer un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles de pertes sur créances attendues, si nous le jugeons nécessaire. Nous faisons appel à notre jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour tenir compte de l'incidence du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie. Nous avons mis en place des contrôles et des processus pour régir le processus lié aux pertes sur créances attendues, y compris des jugements et des hypothèses utilisés pour déterminer la provision liée aux prêts productifs. Ces jugements et hypothèses changeront au fil du temps et l'incidence de tout changement sera comptabilisée dans les périodes futures.

Pour établir notre provision liée aux prêts productifs, nous appliquons des pondérations probabilistes à trois scénarios économiques, lesquelles reflètent notre point de vue quant aux conditions économiques et de marché, soit un scénario de référence qui, de notre avis, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables, tous élaborés par notre groupe Études économiques. La provision liée aux prêts productifs est sensible à l'évolution des prévisions économiques et à la pondération probabiliste attribuée à chaque scénario de prévision.

Lorsque des variations de la performance économique sont mesurées dans nos prévisions, nous nous appuyons sur le PIB réel, qui est le principal moteur des variations de bon nombre des autres variables économiques et du marché, y compris l'indice de volatilité (VIX), les écarts de taux de sociétés BBB, les taux de chômage, les indices des prix des habitations et le crédit à la consommation. Nous tenons également compte de variables propres aux secteurs d'activité, le cas échéant. Bon nombre de ces variables présentent un degré élevé d'interdépendance et, par conséquent, il n'y a pas qu'un facteur unique auquel l'ensemble des provisions sont sensibles. Toutes choses étant égales par ailleurs, lorsque les variables économiques se détériorent, la provision liée aux prêts productifs augmente. Inversement, lorsqu'elles s'améliorent, la provision diminue. De même, dans l'hypothèse où toutes les variables demeurent constantes, une hausse des soldes de prêts ou une détérioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts feraient toutes deux augmenter la provision liée aux prêts productifs.

Des renseignements sur la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 se trouvent à la section Total des dotations à la provision pour pertes sur créances. On trouvera d'autres renseignements sur le processus et la méthode utilisés pour établir la provision pour pertes sur créances à la section Risque de crédit et de contrepartie ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Nous comptabilisons les actifs et les passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et titres de créance, et titres vendus à découvert à la juste valeur. La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Nous avons recours à une hiérarchie de la juste valeur fondée sur les données que nous utilisons dans nos techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur de nos instruments financiers. La mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer les prêts, les titres, les dérivés, certains autres actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur au 31 octobre 2023 et 2022 sont présentées à la note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels audités. Dans le cas des instruments évalués au moyen de modèles, nous prenons en compte tous les renseignements raisonnables disponibles et optimisons l'utilisation des informations de marché observables.

Le Contrôle de l'évaluation des produits, un groupe indépendant des secteurs d'activité liés à la négociation, cherche à s'assurer que les justes valeurs comptabilisées des instruments financiers sont exactes sur tous les points importants de la manière suivante :

- en élaborant et en maintenant des politiques, des procédures et des méthodologies d'évaluation conformes aux IFRS et aux exigences réglementaires;
- en définissant des sources officielles de prix pour l'évaluation des données d'entrée;
- en effectuant un examen indépendant des portefeuilles dans le cadre duquel les prix fournis par des négociateurs sont utilisés pour l'évaluation.

Lorsque le Contrôle de l'évaluation des produits détermine que des ajustements aux évaluations sont nécessaires pour mieux refléter les estimations de la juste valeur fondées sur des données provenant de ses sources de taux officielles, les ajustements sont soumis à l'examen et à l'approbation du comité de direction de l'évaluation.

Le comité de direction de l'évaluation est le comité d'évaluation relevant de notre haute direction. Ses membres se réunissent au moins une fois par mois pour discuter des questions d'évaluation de nos portefeuilles et approuver les changements à la méthodologie d'évaluation au besoin afin d'améliorer la fiabilité de nos estimations de la juste valeur. Le comité sert de principal forum de discussion des sources d'incertitude en matière d'évaluation et de la manière dont elles ont été traitées par la direction. Certains instruments financiers, tels que les titres de participation de sociétés, sont évalués par les groupes respectifs. Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction.

Au 31 octobre 2023, les ajustements de l'évaluation totaux correspondaient à une diminution nette de valeur de 135 millions de dollars au titre des instruments financiers inscrits à la juste valeur au bilan consolidé (baisse nette de 197 millions au 31 octobre 2022).

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Des actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Les écarts entre les chiffres réels et les hypothèses posées sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

La charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Dans le cas de nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation à la fin de chaque exercice en fonction d'obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes de retraite et des autres avantages futurs du personnel, y compris une analyse de sensibilité relative aux hypothèses clés, à la note 21 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Dépréciation de titres

Nous avons des investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, que nous soumettons à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les investissements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces investissements, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur à un montant inférieur à leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des titres divers et de la provision pour pertes sur créances attendues connexe, ainsi que sur la détermination de la juste valeur, aux notes 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Notre approche vis-à-vis les questions fiscales est déterminée par notre *Déclaration sur les principes fiscaux*, dont certains éléments sont décrits ci-dessous, et elle est régie par notre cadre de gestion du risque lié à la fiscalité, qui est mis en place grâce aux contrôles internes et à des processus. Nous exerçons nos activités en accordant aux risques l'attention nécessaire, y compris le risque lié à la fiscalité et le risque de réputation. Nous cherchons activement à repérer, à évaluer, à gérer, à suivre et à signaler tout risque lié à la fiscalité qui pourrait survenir afin de nous assurer que notre exposition financière à ces risques est bien comprise.

Notre intention est de nous conformer entièrement aux lois fiscales. Nous prenons en compte toutes les lois applicables relatives à nos activités commerciales et, lorsque la législation fiscale concernant nos activités ou nos clients est modifiée, nous nous adaptons et apportons des ajustements en conséquence. Nous surveillons les faits nouveaux applicables en matière de fiscalité, y compris les propositions législatives, la jurisprudence et les indications émanant des autorités fiscales. Lorsque l'interprétation ou l'application de lois fiscales ne sont pas claires, nous adoptons une position bien réfléchie fondée sur la jurisprudence et les positions administratives disponibles émises par les autorités fiscales et embauchons des conseillers externes au besoin. Nous ne nous aventurons pas dans une planification fiscale dénuée de substance commerciale et nous ne travaillons pas en toute connaissance de cause avec des clients qui, à notre avis, utilisent des stratégies fiscales à des fins d'évasion fiscale. Nous nous sommes engagés à maintenir des relations et une coopération productives avec les autorités fiscales pour toute question fiscale. Nous cherchons à résoudre les conflits de manière collaborative. Toutefois, lorsque notre interprétation des lois fiscales diffère de celle des autorités, nous sommes prêts à défendre notre point de vue.

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à l'état consolidé des résultats ou à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant estimé requis pour régler les obligations fiscales. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si l'interprétation et les hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, la charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer au cours des prochaines périodes. Le montant des augmentations ou diminutions éventuelles ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que les actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs utilisés pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, les prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de notre évaluation de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des futures périodes.

Les autorités fiscales canadiennes ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars à l'égard de certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrés entre 2011 et 2018. Dans le cadre de ces nouvelles cotisations, certaines déductions pour dividendes ont été refusées du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un mécanisme de transfert de dividendes. En général, les points relatifs aux règles fiscales soulevés par les autorités fiscales canadiennes ont été traités de façon prospective dans le budget fédéral de 2015 et dans celui de 2018.

Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire est en litige. Nous demeurons convaincus que nos positions adoptées dans nos déclarations fiscales étaient adéquates et nous entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Toutefois, si ces contestations sont infructueuses, les charges exigibles additionnelles pourraient avoir des répercussions défavorables sur le bénéfice net.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par année. Ces tests comprennent une comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) afin de vérifier que la valeur recouvrable de chaque UGT demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable d'une UGT dépassait sa valeur recouvrable, un test de dépréciation devrait être effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente a été utilisée pour effectuer les tests de dépréciation faits pour toutes les périodes. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie conforme à celui qui est utilisé lors d'une acquisition d'entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions, ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chacune de nos UGT. Dans cette tâche, la direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur les réductions de valeur éventuelles découlant d'une dépréciation.

Au 31 octobre 2023 et 2022, aucune réduction de valeur de l'écart d'acquisition n'a été comptabilisée étant donné que la juste valeur estimative des UGT était supérieure à leur valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur, elle sera ramenée à sa valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur la composition de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles de BMO à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Des renseignements additionnels sur les passifs liés à l'assurance se trouvent à la note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels audités, et des renseignements additionnels sur le risque d'assurance sont présentés à la section Risque d'assurance et à la section Risque de marché lié à l'assurance.

Dotations à la provision

Une dotation à la provision pour pertes sur créances est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation. Les dotations à la provision sont comptabilisées selon la meilleure estimation du montant qui sera nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des incertitudes et des risques inhérents aux obligations. Par exemple, BMO et ses filiales sont parties à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de leurs activités. Les facteurs pris en compte pour estimer toute obligation liée à ces recours juridiques comprennent une évaluation au cas par cas des faits et des circonstances particuliers, l'expérience passée et les avis des juristes. La direction ainsi que les experts internes et externes participent à l'estimation de tous les montants pouvant être requis. Certaines provisions sont également liées aux initiatives de restructuration que nous avons entreprises. Ces provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation de la direction quant aux montants qui seront finalement versés.

Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient se révéler considérablement supérieurs ou inférieurs au montant des dotations à la provision.

Des renseignements supplémentaires sur les dotations à la provision sont présentés dans la section Risque juridique et réglementaire et à la note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Transfert d'actifs financiers

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Nous achetons ou montons aussi certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui sont par la suite vendus et décomptabilisés, et nous achetons des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs.

Nous évaluons si la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces instruments financiers ont été transférés pour déterminer si les transferts remplissent les conditions de décomptabilisation. Puisque nous demeurons substantiellement exposés aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés à ces instruments financiers, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire ces instruments financiers et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Consolidation d'entités structurées

Dans le cours normal des activités, nous concluons des arrangements qui impliquent des entités structurées comme il est décrit à la section Arrangements hors bilan. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements. En ce qui a trait à certaines entités structurées, nous exerçons notre jugement au moment de déterminer si nous contrôlons l'entité.

On trouvera d'autres renseignements sur les intérêts dans des entités structurées à la section Arrangements hors bilan, de même qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Acquisition de Bank of the West – Évaluation des actifs et des passifs

Des jugements et des hypothèses importants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West, notamment le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base, ainsi que les autres immobilisations incorporelles découlant de relations clients et les dépôts à échéance fixe.

Il y a lieu de se reporter aux notes 4 et 10 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples informations concernant la comptabilisation de cette acquisition.

Mise en garde

La présente section Estimations et jugements comptables critiques contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplacera la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). La norme a été par la suite modifiée en juin 2020 et d'autres modifications de portée limitée ont été apportées en décembre 2021. Nous adopterons l'IFRS 17 pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023. Nous avons mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 17.

L'IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, dont les contrats d'assurance vie, les contrats de réassurance détenus et les contrats de placement avec participation discrétionnaire. Les principales différences par rapport à l'IFRS 4 sont résumées comme suit :

- Conformément à l'IFRS 17, nous devons évaluer les groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découleront de l'exécution des contrats, un ajustement explicite au titre du risque propre à l'assurance et une marge sur services contractuels qui représente les profits non acquis.
- La marge sur services contractuels est un composant du passif au titre des contrats d'assurance qui sera amortie en résultat à mesure que les services et la couverture d'assurance sont fournis. En ce qui concerne les groupes de contrats déficitaires dont on s'attend à ce qu'ils subissent des pertes, ces pertes sont comptabilisées immédiatement en résultat. Il n'existe aucune exigence semblable en matière de regroupement aux termes de l'IFRS 4 et les profits et pertes découlant de nouveaux contrats sont portés immédiatement en résultat.
- Le taux d'actualisation que nous utilisons en vertu de l'IFRS 4 s'applique au rendement net des actifs détenus en vue de soutenir les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le taux utilisé pour actualiser nos passifs relatifs aux contrats d'assurance tiendra compte des caractéristiques inhérentes à ces passifs relatifs aux contrats d'assurance. Nous avons choisi la méthode comptable aux termes de l'IFRS 17 afin de prendre en compte les modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférents aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, à l'état consolidé des résultats.

Au moment de la transition, nous sommes tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous recourrons soit à l'application rétrospective modifiée, qui consiste à appliquer des modifications précises à l'application rétrospective intégrale, soit à l'approche fondée sur la juste valeur qui consiste à déterminer une juste valeur pour la marge sur services contractuels en établissant la différence entre les flux de trésorerie d'exécution actualisés et l'ajustement au titre du risque établis au moyen des hypothèses des acteurs du marché et la valeur établie au lieu d'utiliser selon nos propres hypothèses selon l'IFRS 17. Nous avons terminé notre évaluation de l'IFRS 17 et nous opérons pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022.

D'autres renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

IAS 40, Immeubles de placement

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous prévoyons changer volontairement de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur. L'International Accounting Standard 40, *Immeubles de placement* (IAS 40), autorise l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Nous appliquerons ce changement de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les immeubles de placement à leur juste valeur.

D'autres renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12) qui entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023.

La modification restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires d'un montant égal (tels les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). À l'adoption de cette modification, nous comptabiliserons des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé distincts relativement aux actifs et aux passifs donnant lieu à des différences temporaires. Cette modification n'aura d'incidence que sur les informations fournies par voie de notes. Notre bilan consolidé ne sera pas visé par cette modification car les soldes ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale.

En mai 2023, l'IASB a publié une modification supplémentaire à l'IAS 12. La modification répond aux préoccupations relatives à la comptabilisation de l'impôt minimum complémentaire mondial, comme l'indique le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers élaboré par les membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20. L'objectif de la réforme fiscale est de faire en sorte que les grands groupes multinationaux soient soumis à un taux d'imposition minimum de 15 % sur les revenus perçus dans chaque juridiction où ils exercent leurs activités. Nous serons touchés par la réforme fiscale dès que le gouvernement fédéral canadien ou un gouvernement étranger d'un pays dans lequel nous exerçons nos activités adoptera une loi sur l'impôt minimum mondial. La modification à l'IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de la comptabilisation des impôts différés pour l'impôt complémentaire qui sera applicable lorsque les modifications auront été quasi adoptées.

Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour plus de détails.

Mise en garde

La présente section Modifications futures de méthodes comptables contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Nous continuons de surveiller l'évolution d'autres faits nouveaux en matière de réglementation, y compris celle dont il est fait mention ailleurs dans le présent document, et de nous y préparer.

Pour une analyse plus poussée des autres faits nouveaux en matière de réglementation, il y a lieu de se reporter aux sections Gestion globale du capital, Risques pouvant influencer sur les résultats futurs, Risque de liquidité et de financement et Risque juridique et réglementaire.

Nouvelles mesures fiscales canadiennes

Le 4 août 2023, le gouvernement du Canada a publié un projet de loi portant sur un certain nombre de mesures, notamment une taxe de 2 % sur les rachats d'actions effectués après le 31 décembre 2023 et le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») et du G20, qui devrait établir les règles d'un impôt minimum de 15 % sur les activités à l'échelle mondiale qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 des multinationales.

Le 22 juin 2023, le gouvernement du Canada a adopté un projet de loi visant à modifier la définition de « service financier » afin de soumettre à la TPS/TVH les services de compensation pour les cartes de paiement, qui peut être appliqué rétroactivement à l'entrée en vigueur de cette mesure pour le recouvrement de la TPS. Le troisième trimestre tient compte d'une charge ponctuelle de 131 millions de dollars (160 millions avant impôts) laquelle comprend un montant de 138 millions avant impôts comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et un montant de 22 millions avant impôts comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, les deux étant comptabilisés dans les Services d'entreprise. Par ailleurs, le budget fédéral canadien propose un certain nombre de mesures fiscales, notamment une règle qui, dans certains cas, refuserait toute déduction pour les dividendes reçus après le 31 décembre 2023. Ce détail a été réaffirmé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023 du gouvernement.

Le 15 décembre 2022, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi se rapportant à des mesures fiscales qui s'appliquent à certaines sociétés canadiennes faisant partie d'un groupe de banques ou d'assureurs-vie, dont un impôt ponctuel de 15 % (appelé dividende pour la relance du Canada) calculé en fonction du revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021, duquel est retranchée une exemption de 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. Le projet de loi prévoit également une augmentation permanente du taux d'impôt de 1,5 % qui est calculée sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars (en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et calculé proportionnellement pour la première année). Le premier trimestre de 2023 tient compte d'une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions, constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé. Ces montants ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise.

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2 des modifications

BMO a adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des taux interbancaires offerts (TIO).

Dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti, les modifications prévoient une mesure de simplification selon laquelle si un changement dans les flux de trésorerie contractuels résulte de la réforme des TIO et se produit sur une base économiquement équivalente, ce changement sera comptabilisé en actualisant le taux d'intérêt effectif sans qu'aucun profit ni perte immédiat ne soit comptabilisé. Les modifications prévoient également un allègement temporaire supplémentaire en ce qui concerne l'application de dispositions spécifiques relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 qui s'appliquent aux relations de couverture directement touchées par la réforme des TIO. Par exemple, une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture en raison de changements dans la documentation de couverture exigée uniquement par la réforme des TIO a été prévue. Les modifications exigent également que soient fournies des informations supplémentaires qui permettent aux utilisateurs de comprendre l'incidence de la réforme des TIO sur nos instruments financiers et notre stratégie de gestion des risques.

Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux offert en dollar canadien (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR) et au taux des acceptations bancaires après le 1^{er} novembre 2023, ce qui permettra aux marchés des prêts au Canada de se distancer du CDOR et des taux des acceptations bancaires d'ici la date de cessation du CDOR qui aura lieu en juin 2024.

Cotisation de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis

Le 16 novembre 2023, la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis a approuvé la règle définitive visant à exiger une cotisation spéciale pour les institutions de dépôts en vue de recouvrer les pertes subies par le fonds d'assurance-dépôts attribuables aux coûts de la couverture des déposants non assurés de Silicon Valley Bank et de Signature Bank. La cotisation spéciale est calculée à un taux annuel d'environ 13,4 points de base sur le total des dépôts non assurés estimés d'une institution de dépôts américaine pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, payable au cours des périodes de cotisation sur huit trimestres, à compter de la première période de cotisation en 2024. BMO s'attend à comptabiliser, au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, une charge ponctuelle d'environ 300 millions de dollars américains dans les charges autres que d'intérêts.

Mise en garde

La présente section Autres faits nouveaux en matière de réglementation contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires au personnel de direction clé selon les mêmes modalités que celles que nous offrons aux clients privilégiés pour ces services. Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les administrateurs et les plus hauts dirigeants de la Banque. Des services bancaires sont fournis aux coentreprises et aux entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence suivant les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients pour ces services. Nous offrons également aux employés une subvention à l'égard des frais annuels de cartes de crédit.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos partenariats et coentreprises et sur la rémunération du personnel de direction clé, il y a lieu de se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Services et honoraires des auditeurs nommés par les actionnaires

Évaluation des auditeurs nommés par les actionnaires

La responsabilité de désigner les auditeurs nommés par les actionnaires, d'établir leurs honoraires et de superviser leurs travaux incombe au Comité d'audit et de révision (CAR) du Conseil d'administration, qui procède à une évaluation annuelle de la performance et de l'efficacité des auditeurs nommés par les actionnaires en s'appuyant sur les facteurs suivants : la qualité des services fournis par l'équipe de mission des auditeurs nommés par les actionnaires au cours de la période visée par l'audit; les compétences, l'expérience et la proximité géographique pertinentes pour bien servir BMO Groupe financier; la qualité des communications des auditeurs nommés par les actionnaires; l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique des auditeurs nommés par les actionnaires.

De l'avis du CAR, les processus d'évaluation en place suivants sont rigoureux et lui permettent de surveiller la qualité de l'audit et de superviser les travaux des auditeurs nommés par les actionnaires, dont l'associé leader de l'audit :

- l'examen annuel du plan de mission en deux réunions distinctes, y compris l'étude de l'incidence des risques d'entreprise sur le plan de mission et l'évaluation du caractère raisonnable des honoraires d'audit;
- l'examen des compétences des membres occupant des fonctions de direction au sein de l'équipe de mission;
- le suivi de l'exécution du plan de mission des auditeurs nommés par les actionnaires, tout particulièrement des aspects de l'audit les plus complexes et posant le plus de difficultés;
- l'examen et l'évaluation des constatations découlant de l'audit, y compris lors de séances privées;
- l'évaluation de la qualité et de la performance de l'audit, notamment des derniers rapports d'inspection du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) portant sur les auditeurs nommés par les actionnaires et les cabinets membres de son groupe de pairs;
- la tenue de réunions au moins une fois par trimestre entre le président du CAR et l'associé leader de l'audit pour discuter des questions d'audit de façon indépendante de la direction;
- l'examen complet des auditeurs nommés par les actionnaires tous les cinq ans et examens annuels entre ces examens complets effectués selon les lignes directrices établies par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) et le CCRC.

En 2023, un examen annuel des auditeurs nommés par les actionnaires a été effectué. La participation des membres du CAR et de la direction a été sollicitée dans des domaines tels que l'efficacité des communications des auditeurs, leur connaissance du secteur, leur exécution de l'audit, leur indépendance et leur esprit critique. En outre, le dernier examen complet a été effectué en 2020, conformément aux dernières recommandations de CPA Canada et du CCRC. Ces examens ont porté sur : i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique des auditeurs nommés par les actionnaires, ii) les compétences de leur équipe de mission et iii) la qualité des communications et des interactions avec les auditeurs nommés par les actionnaires. Par suite de cet examen, le CAR s'est déclaré satisfait de la performance des auditeurs nommés par les actionnaires.

Le CAR s'assure de l'indépendance des auditeurs nommés par les actionnaires conformément à la norme sur l'indépendance des auditeurs de BMO. Le CAR a examiné les risques et les avantages de la rotation des cabinets d'audit, y compris les rapports publiés par le CCRC et par CPA Canada. Le CAR a conclu que les exigences existantes, y compris l'examen des cabinets d'audit et la rotation des membres de l'équipe d'audit, assurent l'indépendance de l'auditeur tout en maintenant et en améliorant la qualité de l'audit qui peut être compromis par la rotation des cabinets d'audit. Le CAR s'assure également qu'il y a une rotation des associés leaders de l'audit tous les cinq ans et que les associés ne peuvent occuper de nouveau cette fonction avant une période supplémentaire de cinq ans.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Conformément aux pratiques de gouvernance de BMO Groupe financier, le CAR veille à l'application de sa politique visant à restreindre les services fournis par les auditeurs nommés par les actionnaires qui ne sont pas liés à leur rôle d'auditeur. Tous ces services doivent être conformes à la norme sur l'indépendance des auditeurs de BMO, de même qu'aux normes professionnelles et à la réglementation des valeurs mobilières régissant l'indépendance des auditeurs. Le CAR approuve préalablement le type de services (les services autorisés) que les auditeurs nommés par les actionnaires peuvent fournir ainsi que le plan de mission annuel, qui comprend les honoraires associés précisément aux types de services. En ce qui concerne les services autorisés qui ne sont pas compris dans le plan de mission annuel préalablement approuvé, l'approbation permettant de procéder à la mission est obtenue conformément à la norme sur l'indépendance des auditeurs de BMO.

Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Honoraires ¹		
Honoraires d'audit	34,4	23,5
Honoraires pour services liés à l'audit ²	3,0	4,8
Taxes et frais de service ³	0,2	0,3
Tous les autres honoraires ⁴	0,9	0,7
Total	38,5	29,3

¹ La ventilation des honoraires est fondée sur les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et sur les définitions de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

² Comprend les honoraires versés relativement à certaines procédures concernant la circulaire de sollicitation de procurations et d'autres services de BMO et à la traduction en français des états financiers, des informations continues connexes et d'autres documents d'information publique contenant des informations financières.

³ Comprend les frais payés pour les services de conformité fiscale fournis à divers complexes de sociétés d'investissement gérées par BMO.

⁴ Comprend les autres frais payés par les complexes de sociétés d'investissement gérées par BMO.

Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au chef de la direction et au chef des finances, pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Au 31 octobre 2023, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, la direction de BMO Groupe financier (BMO) a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 au Canada (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) et dans la règle 13a-15(e) de la *Securities Exchange Act of 1934* aux États-Unis (la *Securities Exchange Act*). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2023, les contrôles et procédures de communication de l'information de BMO étaient efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS et les exigences de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, s'il y a lieu. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de BMO.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BMO comprend des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de BMO;
- sont conçues pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées comme il se doit de façon à permettre l'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS et aux exigences de la SEC des États-Unis, s'il y a lieu, et que les encaissements et décaissements de BMO ne sont faits qu'avec l'autorisation de sa direction et de ses administrateurs;
- sont conçues pour donner l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de ses actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne fournisse qu'une assurance raisonnable et ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques et des procédures connexes.

La direction de BMO, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission en mai 2013 (le cadre établi par le COSO en 2013). En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 octobre 2023, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

À la demande du Comité d'audit et de révision de BMO, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (les auditeurs nommés par les actionnaires), cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, a effectué un audit portant sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Dans son rapport d'audit, KPMG conclut qu'à son avis, au 31 octobre 2023, BMO avait maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace selon le cadre établi par le COSO en 2013.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice, la Banque a acquis Bank of the West, qui a contribué à hauteur de 128 milliards de dollars, ou de 11 %, au total des actifs au 1^{er} février 2023. Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au fur et à mesure de l'achèvement de l'intégration de Bank of the West dans BMO, et nous avons apporté des changements à notre cadre de contrôle interne, si nécessaire.

Outre ce qui a été mentionné ci-dessus, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, il n'y a eu aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu un effet important, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir un effet important, sur notre contrôle interne à l'égard de notre information financière.

Données complémentaires

Tableau 1 : Statistiques des dix derniers exercices

(en millions de dollars)

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Bilan consolidé résumé										
Actifs										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 934	87 466	93 261	57 408	48 803	42 142	32 599	31 653	40 295	28 386
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	4 125	5 734	8 303	9 035	7 987	8 305	6 490	4 449	7 382	6 110
Valeurs mobilières	322 379	273 262	232 849	234 260	189 438	180 935	163 198	149 985	130 918	143 319
Titres pris en pension ou empruntés	115 662	113 194	107 382	111 878	104 004	85 051	75 047	66 646	68 066	53 555
Prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur créances	656 478	551 339	458 262	447 420	426 984	384 172	358 507	357 518	321 531	291 400
Autres	116 698	108 204	88 118	89 260	74 979	72 688	73 763	77 709	73 689	65 889
Total des actifs	1 293 276	1 139 199	988 175	949 261	852 195	773 293	709 604	687 960	641 881	588 659
Passifs										
Dépôts	909 676	769 478	685 631	659 034	568 143	520 928	479 792	470 281	438 169	393 088
Autres	298 335	290 533	238 128	225 218	225 981	199 862	180 438	170 910	159 383	155 254
Dettes subordonnées	8 228	8 150	6 893	8 416	6 995	6 782	5 029	4 439	4 416	4 913
Total des passifs	1 216 239	1 068 161	930 652	892 668	801 119	727 572	665 259	645 630	601 968	553 255
Total des capitaux propres	77 037	71 038	57 523	56 593	51 076	45 721	44 345	42 306	39 422	34 313
Total des passifs et des capitaux propres	1 293 276	1 139 199	988 175	949 261	852 195	773 293	709 604	687 960	641 881	588 659
État consolidé résumé des résultats										
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885	14 310	13 971	12 888	11 438	11 275	10 945	9 796	8 292
Revenus autres que d'intérêts	12 518	17 825	12 876	11 215	12 595	11 467	10 832	10 015	9 593	9 931
Total des revenus	31 199	33 710	27 186	25 186	25 483	22 905	22 107	20 960	19 389	18 223
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI)	1 939	(683)	1 399	1 708	2 709	1 352	1 538	1 543	1 254	1 505
Dotations à la provision pour pertes sur créances	2 178	313	20	2 953	872	662	746	771	544	527
Charges autres que d'intérêts	21 219	16 194	15 509	14 177	14 630	13 477	13 192	12 916	12 250	10 955
Bénéfice avant impôts sur le résultat	5 863	17 886	10 258	6 348	7 272	7 414	6 631	5 730	5 341	5 236
Charge d'impôts sur le résultat	1 486	4 349	2 504	1 251	1 514	1 961	1 292	1 100	936	903
Bénéfice net	4 377	13 537	7 754	5 097	5 758	5 453	5 339	4 630	4 405	4 333
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 034	13 306	7 510	4 850	5 547	5 269	5 153	4 471	4 253	4 157
État consolidé résumé des variations des capitaux propres										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	6 958	6 308	5 558	6 598	5 348	4 340	4 240	3 840	3 240	3 040
Actions ordinaires	22 941	17 744	13 599	13 430	12 971	12 929	13 032	12 539	12 313	12 357
Surplus d'apport	328	317	313	302	303	300	307	294	299	304
Résultats non distribués	44 920	45 117	35 497	30 745	28 725	25 850	23 700	21 207	18 930	17 237
Cumul des autres éléments du résultat global	1 862	1 552	2 556	5 518	3 729	2 302	3 066	4 426	4 640	1 375
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des capitaux propres	77 037	71 038	57 523	56 593	51 076	45 721	44 345	42 306	39 422	34 313

BMO a adopté diverses normes IFRS nouvelles et modifiées en 2015, soit l'IFRS 9, *Instruments financiers*, en 2018, et l'IFRS 16, *Contrats de location*, en 2020 de façon prospective, sans apporter de changements aux périodes précédentes. En 2019, BMO a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et a choisi de reclasser les montants de 2017 et de 2018.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Autres mesures financières										
Données sur les actions ordinaires (\$)										
Bénéfice de base par action	5,69	20,04	11,60	7,56	8,68	8,19	7,93	6,94	6,59	6,44
Bénéfice dilué par action	5,68	19,99	11,58	7,55	8,66	8,17	7,90	6,92	6,57	6,41
Dividendes déclarés par action	5,80	5,44	4,24	4,24	4,06	3,78	3,56	3,40	3,24	3,08
Valeur comptable de l'action	97,17	95,60	80,18	77,40	71,54	64,73	61,91	59,57	56,31	48,18
Cours de clôture de l'action	104,79	125,49	134,37	79,33	97,50	98,43	98,83	85,36	76,04	81,73
Nombre en circulation (en milliers)										
À la clôture de l'exercice	720 909	677 107	648 136	645 889	639 232	639 330	647 816	645 761	642 583	649 050
Capitalisation boursière (en milliards de dollars)	75,5	85,0	87,1	51,2	62,3	62,9	64,0	55,1	48,9	53,0
Ratio cours/bénéfice	18,5	6,3	11,6	10,5	11,3	12,0	12,5	12,3	11,6	12,8
Ratio cours/valeur comptable	1,08	1,31	1,68	1,02	1,36	1,52	1,60	1,43	1,35	1,70
Rendement de l'action (%)	5,5	4,3	3,2	5,3	4,2	3,8	3,6	4,0	4,3	3,8
Ratio de distribution (%)	102,0	27,1	36,5	56,1	46,8	46,1	44,9	49,0	49,2	47,8
Mesures et ratios financiers (%)										
Rendement des capitaux propres	6,0	22,9	14,9	10,1	12,6	13,3	13,2	12,1	12,5	14,0
Ratio d'efficience	68,0	48,0	57,0	56,3	57,4	58,8	59,7	61,6	63,2	60,1
Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen	1,63	1,62	1,59	1,64	1,70	1,67	1,74	1,76	1,69	1,57
Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations	0,35	0,06	-	0,63	0,20	0,17	0,20	0,22	0,17	0,18
Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations	0,19	0,10	0,11	0,33	0,17	0,18	0,22	0,22	-	-
Rendement des actifs moyens (%)	0,35	1,26	0,79	0,54	0,69	0,72	0,74	0,65	0,66	0,72
Rendement des actifs moyens pondérés en fonction des risques (%) ¹	1,08	3,89	2,38	1,51	1,86	1,97	1,98	1,71	1,84	1,85
Actif moyen (en millions de dollars)	1 248 356	1 072 497	981 140	942 450	833 252	754 295	722 626	707 122	664 391	593 928
Mesures des fonds propres (%)¹										
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	12,5	16,7	13,7	11,9	11,4	11,3	11,4	10,1	10,7	10,1
Ratio des fonds propres de catégorie 1	14,1	18,4	15,4	13,6	13,0	12,9	13,0	11,6	12,3	12,0
Ratio du total des fonds propres	16,2	20,7	17,6	16,2	15,2	15,2	15,1	13,6	14,4	14,3
Ratio de levier	4,2	5,6	5,1	4,8	4,3	4,2	4,4	4,2	4,2	s. o.
Autres renseignements statistiques										
Effectif	55 767	46 722	43 863	43 360	45 513	45 454	45 200	45 234	46 353	46 778
Nombre de succursales bancaires	1 890	1 383	1 405	1 409	1 456	1 483	1 503	1 522	1 535	1 553
Nombre de guichets automatiques bancaires	5 765	4 717	4 851	4 820	4 967	4 828	4 731	4 599	4 761	4 338

BMO a adopté diverses normes IFRS nouvelles et modifiées en 2015, soit l'IFRS 9, *Instruments financiers*, en 2018, et l'IFRS 16, *Contrats de location*, en 2020 de façon prospective, sans apporter de changements aux périodes précédentes. En 2019, BMO a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et a choisi de reclasser les montants de 2017 et de 2018.

¹ Les ratios des fonds propres et les actifs pondérés en fonction des risques sont présentés selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF, le cas échéant.

s. o. - sans objet

Tableau 2 : Actifs, passifs et taux d'intérêt moyens

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour l'exercice clos le 31 octobre	2023			2022		
	Solde moyen	Taux d'intérêt moyen (%)	Revenus/ Charges d'intérêts	Solde moyen	Taux d'intérêt moyen (%)	Revenus/ Charges d'intérêts
Actifs						
En dollars canadiens						
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt	33 102	4,77	1 579	33 950	1,23	416
Valeurs mobilières	94 697	4,08	3 859	80 971	2,52	2 043
Titres pris en pension ou empruntés	47 239	4,90	2 317	50 090	1,39	695
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	143 958	3,96	5 696	132 118	2,53	3 345
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	69 611	5,70	3 969	66 899	3,65	2 442
Prêts sur cartes de crédit	9 519	14,69	1 399	7 933	13,37	1 061
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	114 176	4,88	5 575	101 011	3,90	3 940
Total des prêts	337 264	4,93	16 639	307 961	3,50	10 788
Total en dollars canadiens	512 302	4,76	24 394	472 972	2,95	13 942
En dollars américains et autres monnaies						
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt	66 212	4,33	2 866	60 463	0,83	504
Valeurs mobilières	218 443	3,45	7 533	185 099	1,92	3 548
Titres pris en pension ou empruntés	69 405	5,11	3 543	62 416	1,02	640
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	20 168	4,41	890	8 312	2,97	247
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	29 021	6,54	1 899	14 439	3,63	525
Prêts sur cartes de crédit	1 265	10,70	135	621	9,92	61
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	225 567	6,35	14 314	172 583	4,31	7 430
Total des prêts	276 021	6,25	17 238	195 955	4,22	8 263
Total en dollars américains et autres monnaies	630 081	4,95	31 180	503 933	2,57	12 955
Actifs divers ne portant pas intérêt	105 973			95 592		
Total – toutes monnaies						
Total des actifs et des revenus d'intérêts	1 248 356	4,45	55 574	1 072 497	2,51	26 897
Passifs						
En dollars canadiens						
Dépôts						
Banques	4 415	2,01	89	4 983	0,37	19
Entreprises et administrations publiques	181 371	3,47	6 301	169 063	1,31	2 221
Particuliers	166 134	2,02	3 352	149 329	0,58	866
Total des dépôts	351 920	2,77	9 742	323 375	0,96	3 106
Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés ¹	55 466	4,22	2 340	60 163	1,62	974
Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt	25 750	3,58	921	25 788	2,39	616
Total en dollars canadiens	433 136	3,00	13 003	409 326	1,15	4 696
En dollars américains et autres monnaies						
Dépôts						
Banques	25 940	4,43	1 148	23 583	1,21	285
Entreprises et administrations publiques	368 237	3,70	13 617	305 576	1,02	3 104
Particuliers	119 710	1,70	2 040	75 160	0,29	216
Total des dépôts	513 887	3,27	16 805	404 319	0,89	3 605
Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés ¹	100 084	4,95	4 957	90 324	1,85	1 671
Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt	33 403	6,37	2 128	20 600	5,05	1 040
Total en dollars américains et autres monnaies	647 374	3,69	23 890	515 243	1,23	6 316
Passifs divers ne portant pas intérêt	93 548			84 253		
Total – toutes monnaies						
Total des passifs et des charges d'intérêts	1 174 058	3,14	36 893	1 008 822	1,09	11 012
Total des capitaux propres	74 298			63 675		
Total des passifs, des capitaux propres et des charges d'intérêts	1 248 356	2,96	36 893	1 072 497	1,03	11 012
Marge nette d'intérêts						
- fondée sur l'actif productif		1,63			1,62	
- fondée sur le total des actifs		1,50			1,48	
Revenus nets d'intérêts			18 681			15 885

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

¹ Pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, le montant maximal de titres mis en pension ou prêtés à la fin d'un mois donné était de 111 685 millions de dollars et de 129 549 millions, respectivement.

Tableau 3 : Incidence des variations des soldes et des taux sur les revenus nets d'intérêts

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 octobre	2023/2022		
	Augmentation (diminution) découlant de la variation du		
	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actifs			
En dollars canadiens			
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt	(10)	1 173	1 163
Valeurs mobilières	346	1 470	1 816
Titres pris en pension ou empruntés	(40)	1 662	1 622
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	300	2 051	2 351
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	99	1 428	1 527
Prêts sur cartes de crédit	212	126	338
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	513	1 122	1 635
Total des prêts	1 124	4 727	5 851
Variation des revenus d'intérêts en dollars canadiens	1 420	9 032	10 452
En dollars américains et autres monnaies			
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt	48	2 314	2 362
Valeurs mobilières	639	3 346	3 985
Titres pris en pension ou empruntés	71	2 832	2 903
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	353	290	643
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	530	844	1 374
Prêts sur cartes de crédit	64	10	74
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 281	4 603	6 884
Total des prêts	3 228	5 747	8 975
Variation des revenus d'intérêts en dollars américains et autres monnaies	3 986	14 239	18 225
Total - toutes monnaies			
Variation du total des revenus d'intérêts (a)	5 406	23 271	28 677
Passifs			
En dollars canadiens			
Dépôts			
Banques	(2)	72	70
Entreprises et administrations publiques	162	3 918	4 080
Particuliers	98	2 388	2 486
Total des dépôts	258	6 378	6 636
Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés	(76)	1 442	1 366
Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt	(1)	306	305
Variation des charges d'intérêts en dollars canadiens	181	8 126	8 307
En dollars américains et autres monnaies			
Dépôts			
Banques	29	834	863
Entreprises et administrations publiques	636	9 877	10 513
Particuliers	128	1 696	1 824
Total des dépôts	793	12 407	13 200
Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés	180	3 106	3 286
Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt	646	442	1 088
Variation des charges d'intérêts en dollars américains et autres monnaies	1 619	15 955	17 574
Total - toutes monnaies			
Variation du total des charges d'intérêts (b)	1 800	24 081	25 881
Variation du total des revenus nets d'intérêts (a - b)	3 606	(810)	2 796

Tableau 4 : Solde net des prêts et acceptations – Par secteur géographique¹

(en millions de dollars)	Canada		États-Unis		Autres pays		Total	
Au 31 octobre	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 570	139 387	26 675	9 483	-	-	177 245	148 870
Prêts sur cartes de crédit	10 880	9 069	1 414	594	-	-	12 294	9 663
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	69 919	71 070	33 969	14 931	-	-	103 888	86 001
Total des prêts aux particuliers	231 369	219 526	62 058	25 008	-	-	293 427	244 534
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	141 405	135 317	221 218	175 571	11 662	11 225	374 285	322 113
Total du solde des prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	372 774	354 843	283 276	200 579	11 662	11 225	667 712	566 647
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs	(1 272)	(1 102)	(1 833)	(959)	(18)	(12)	(3 123)	(2 073)
Total du solde net des prêts et acceptations	371 502	353 741	281 443	199 620	11 644	11 213	664 589	564 574

Tableau 5 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle¹

(en millions de dollars)	2023	2022
Au 31 octobre		
Solde net des prêts et acceptations par province		
Atlantique	17 741	17 617
Québec	55 978	53 975
Ontario	171 236	159 862
Prairies	57 877	54 607
Colombie-Britannique et territoires	68 670	67 680
Solde net des prêts et acceptations au Canada	371 502	353 741
Total du solde net des prêts aux entreprises et aux administrations publiques par secteur d'activité		
Secteur immobilier commercial	69 726	54 478
Construction (non immobilière)	7 531	5 761
Commerce de détail	30 374	23 716
Commerce de gros	23 643	20 693
Agriculture	18 400	14 181
Communications	1 917	876
Produits de financement	4 710	1 588
Secteur manufacturier	40 547	36 607
Mines	3 268	3 503
Industries pétrolière et gazière	3 711	3 780
Transport	15 656	14 691
Services publics	12 247	9 754
Produits forestiers	1 302	1 113
Services	65 593	55 658
Services financiers	71 179	70 438
Administrations publiques	2 746	1 859
Autres	1 735	3 417
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques ²	374 285	322 113

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Le solde net des prêts et acceptations lié aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est présenté après déduction de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux uniquement.

Tableau 6 : Solde brut des prêts douteux (SBPD) – Par secteur géographique¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Canada		États-Unis		Autres pays		Total	
Au 31 octobre	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation	249	194	175	101	-	-	424	295
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	291	197	258	115	-	-	549	312
Total des prêts aux particuliers	540	391	433	216	-	-	973	607
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 089	767	1 898	604	-	13	2 987	1 384
Total des prêts et acceptations douteux, déduction faite de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	1 629	1 158	2 331	820	-	13	3 960	1 991
Ratios liés à la situation								
SNPD en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations	0,44	0,33	0,82	0,41	-	0,12	0,59	0,35
Prêts aux particuliers	0,23	0,18	0,70	0,86	-	-	0,33	0,25
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	0,77	0,57	0,86	0,34	-	0,12	0,80	0,43

Tableau 7 : Solde brut des prêts douteux – Information sectorielle

(en millions de dollars)	2023	2022
Au 31 octobre		
Solde brut des prêts douteux aux entreprises et aux administrations publiques		
Secteur immobilier commercial	438	72
Construction (non immobilière)	123	59
Commerce de détail	479	173
Commerce de gros	243	78
Agriculture	135	202
Communications	4	1
Produits de financement	-	-
Secteur manufacturier	422	184
Mines	2	19
Industries pétrolière et gazière	22	39
Transport	170	73
Services publics	3	4
Produits forestiers	4	3
Services	868	410
Services financiers	52	54
Administrations publiques	3	3
Autres	19	10
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 987	1 384

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Tableau 8 : Variation du solde brut des prêts douteux – Par secteur géographique¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Canada		États-Unis		Autres pays		Total	
Au 31 octobre	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Solde brut des prêts et acceptations douteux (SBPAD) à l'ouverture de l'exercice								
Prêts aux particuliers	391	382	216	256	-	-	607	638
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	767	813	604	718	13	-	1 384	1 531
Total du SBPAD à l'ouverture de l'exercice	1 158	1 195	820	974	13	-	1 991	2 169
Prêts douteux acquis								
Prêts aux particuliers	-	-	104	-	-	-	104	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	-	311	-	-	-	311	-
Total des prêts douteux acquis	-	-	415	-	-	-	415	-
Augmentation des prêts et acceptations douteux								
Prêts aux particuliers	897	630	332	77	-	-	1 229	707
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	819	538	1 994	377	5	13	2 818	928
Total des augmentations	1 716	1 168	2 326	454	5	13	4 047	1 635
Réduction des prêts et acceptations douteux ²								
Prêts aux particuliers	(506)	(462)	(80)	(66)	-	-	(586)	(528)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(413)	(533)	(723)	(389)	(18)	-	(1 154)	(922)
Total des réductions attribuables aux remboursements nets et autres	(919)	(995)	(803)	(455)	(18)	-	(1 740)	(1 450)
Prêts sortis du bilan ³								
Prêts aux particuliers	(243)	(159)	(138)	(51)	-	-	(381)	(210)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(83)	(51)	(289)	(102)	-	-	(372)	(153)
Total des prêts sortis du bilan	(326)	(210)	(427)	(153)	-	-	(753)	(363)
Solde brut des prêts et acceptations douteux à la clôture de l'exercice								
Prêts aux particuliers	539	391	434	216	-	-	973	607
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 090	767	1 897	604	-	13	2 987	1 384
Total du SBPAD à la clôture de l'exercice	1 629	1 158	2 331	820	-	13	3 960	1 991
Ratios liés à la situation								
SBPAD en pourcentage du solde brut des prêts								
Prêts aux particuliers	0,23	0,18	0,70	0,86	-	-	0,33	0,25
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	0,77	0,57	0,86	0,34	-	0,12	0,80	0,43
SBPAD en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations	0,44	0,33	0,82	0,41	-	0,12	0,59	0,35

Tableau 9 : Provision pour pertes sur créances – Par secteur géographique^{1, 2, 4}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Canada		États-Unis		Autres pays		Total	
Au 31 octobre	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation	5	7	-	3	-	-	5	10
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	118	88	34	14	-	-	152	102
Total des prêts aux particuliers	123	95	34	17	-	-	157	112
Entreprises et administrations publiques	334	268	193	159	-	5	527	432
Total de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	457	363	227	176	-	5	684	544
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs	1 272	1 102	1 833	959	18	12	3 123	2 073
Provision pour pertes sur créances	1 729	1 465	2 060	1 135	18	17	3 807	2 617
Ratios de couverture								
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations douteux								
Total	28,1	31,3	9,7	21,5	-	38,5	17,3	27,3
Particuliers	22,8	24,3	7,8	7,9	-	-	16,1	18,5
Entreprises et administrations publiques	30,6	34,9	10,2	26,3	-	38,5	17,6	31,2

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Inclut le montant des prêts et acceptations douteux classés de nouveau dans la catégorie des prêts productifs, les ventes, les remboursements, l'incidence du cours de change, les fluctuations et les compensations des radiations des prêts aux particuliers qui n'ont pas été constatés dans les nouveaux prêts douteux.

³ Ne tiennent pas compte de certains prêts sortis du bilan directement qui ne sont pas classés comme nouveaux prêts.

⁴ Ces montants excluent la provision pour pertes sur créances liée aux instruments hors bilan qui est comptabilisée dans les passifs divers.

Tableau 10 : Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux – Information sectorielle

(en millions de dollars)

Au 31 octobre

2023

2022

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques

Provisions pour pertes sur créances liées aux prêts douteux par secteur d'activité

Secteur immobilier commercial	34	11
Construction (non immobilière)	55	25
Commerce de détail	167	81
Commerce de gros	43	31
Agriculture	4	13
Communications	-	-
Produits de financement	-	-
Secteur manufacturier	61	41
Mines	-	5
Industries pétrolière et gazière	22	39
Transport	20	10
Services publics	2	1
Produits forestiers	2	1
Services	108	144
Services financiers	9	29
Administrations publiques	-	-
Autres	-	1
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques¹	527	432

Tableau 11 : Variation de la provision pour pertes sur créances – Par secteur géographique²

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 octobre	Canada		États-Unis		Autres pays		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Provision pour pertes sur créances (PPC) à l'ouverture de l'exercice								
Particuliers	851	907	173	133	-	-	1 024	1 040
Entreprises et administrations publiques	797	792	1 162	1 111	15	15	1 974	1 918
Total de la PPC à l'ouverture de l'exercice	1 648	1 699	1 335	1 244	15	15	2 998	2 958
Dotation à la provision pour pertes sur créances ³								
Particuliers	789	268	437	45	-	-	1 226	313
Entreprises et administrations publiques	124	48	845	(43)	(9)	(7)	960	(2)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	913	316	1 282	2	(9)	(7)	2 186	311
Recouvrements								
Particuliers	121	105	63	60	-	-	184	165
Entreprises et administrations publiques	26	-	55	50	-	-	81	50
Total des recouvrements	147	105	118	110	-	-	265	215
Montants sortis du bilan								
Particuliers	(621)	(390)	(196)	(69)	-	-	(817)	(459)
Entreprises et administrations publiques	(83)	(51)	(289)	(102)	-	-	(372)	(153)
Total des montants sortis du bilan	(704)	(441)	(485)	(171)	-	-	(1 189)	(612)
Divers, y compris les variations des cours de change								
Particuliers	(66)	(39)	(15)	4	-	-	(81)	(35)
Entreprises et administrations publiques	(40)	8	112	146	16	7	88	161
Total – Divers, y compris les variations des cours de change	(106)	(31)	97	150	16	7	7	126
PPC à la clôture de l'exercice								
Particuliers	1 074	851	462	173	-	-	1 536	1 024
Entreprises et administrations publiques	824	797	1 885	1 162	22	15	2 731	1 974
Total de la PPC à la clôture de l'exercice	1 898	1 648	2 347	1 335	22	15	4 267	2 998
Montants nets sortis du bilan en pourcentage du solde moyen des prêts et acceptations ⁴								
	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	0,15	0,08

¹ Ces montants excluent la provision pour pertes sur créances liée aux instruments hors bilan qui est comptabilisée dans les passifs divers.

² L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

³ Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs.

⁴ Le solde net global des prêts et acceptations est présenté après déduction des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs et aux prêts douteux (à l'exception de celles liées aux instruments hors bilan).

n. d. – non disponible

Tableau 12 : Dotation à la provision pour pertes sur créances – Information sectorielle

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2023	2022
Particuliers		
Prêts hypothécaires à l'habitation	19	7
Prêts sur cartes de crédit	366	190
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	379	151
Total des prêts aux particuliers	764	348
Entreprises et administrations publiques		
Secteur immobilier commercial	60	2
Construction (non immobilière)	37	20
Commerce de détail	113	4
Commerce de gros	31	7
Agriculture	(50)	(2)
Communications	1	(5)
Produits de financement	-	-
Secteur manufacturier	37	10
Mines	(6)	5
Industries pétrolière et gazière	(10)	(32)
Transport	69	(7)
Services publics	-	1
Produits forestiers	2	-
Services	92	133
Services financiers	14	16
Administrations publiques	-	-
Autres	26	2
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	416	154
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	1 180	502
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs	998	(189)
	2 178	313
Ratios de rendement (%)		
Dotation à la provision pour pertes sur créances au solde net moyen des prêts et acceptations	0,35	0,06
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde net moyen des prêts et acceptations sectoriels		
Particuliers	0,28	0,15
Entreprises et administrations publiques	0,12	0,05
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde net moyen des prêts et acceptations	0,19	0,10

Tableau 13 : Dépôts moyens

	2023		2022	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Solde moyen	Taux moyen payé (%)	Solde moyen	Taux moyen payé (%)
Dépôts domiciliés au Canada				
Dépôts à vue productifs d'intérêts	51 830	4,24	51 184	1,09
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	71 789	-	84 280	-
Dépôts à préavis	125 664	3,03	130 812	0,90
Dépôts à échéance fixe	292 597	4,11	205 284	1,74
Total des dépôts domiciliés au Canada	541 880	3,33	471 560	1,13
Dépôts domiciliés aux États-Unis				
Dépôts à vue productifs d'intérêts	17 837	3,30	8 856	1,02
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	26 656	-	10 699	-
Dépôts à préavis	164 149	1,74	139 952	0,29
Dépôts à échéance fixe	71 643	4,43	63 047	0,94
Total des dépôts domiciliés aux États-Unis	280 285	2,36	222 554	0,49
Dépôts domiciliés dans d'autres pays				
Dépôts à vue productifs d'intérêts	178	2,53	318	0,77
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	44	-	73	-
Dépôts à préavis	2 161	4,27	1 486	0,87
Dépôts à échéance fixe	41 259	4,35	31 703	0,91
Total des dépôts domiciliés dans d'autres pays	43 642	4,34	33 580	0,91
Total des dépôts moyens¹	865 807	3,07	727 694	0,92

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au 31 octobre 2023 et 2022, les dépôts de déposants étrangers dans nos bureaux canadiens s'élevaient à 112 818 millions de dollars et à 95 292 millions, respectivement.

¹ Les dépôts moyens à terme fixe comprenaient respectivement 88 millions de dollars, 44 520 millions et 17 664 millions de fonds fédéraux achetés et de papier commercial émis ainsi que d'autres éléments du passif-dépôts au 31 octobre 2023 (101 millions, 27 287 millions et 17 394 millions, respectivement, au 31 octobre 2022).

Glossaire de termes financiers

Acceptation bancaire Lettre de change ou autre effet négociable tiré par un emprunteur pour paiement à l'échéance et qui est accepté par une banque. L'acceptation bancaire constitue une garantie de paiement de la Banque et l'effet ainsi accepté peut être négocié sur le marché monétaire. La banque qui offre cette garantie perçoit une commission d'acceptation.

Actif productif moyen Solde moyen quotidien des dépôts auprès des banques centrales, des dépôts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des valeurs mobilières et des prêts pour une période de un an.

Actifs pondérés en fonction des risques Actifs définis comme les expositions inscrites au bilan et hors bilan qui sont pondérées en fonction des risques selon les lignes directrices établies par le BSIF. Cette mesure est utilisée aux fins de la gestion du capital et de la présentation de l'information pour répondre aux exigences réglementaires.

Actifs sous administration et actifs sous gestion Actifs administrés ou gérés par une institution financière et appartenant effectivement à des clients; ces actifs ne sont donc pas inscrits au bilan de l'institution financière qui les administre ou les gère.

Base d'imposition comparable (bic) Les revenus des unités d'exploitation sont présentés sur une base d'imposition comparable (bic). Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat de BMO Marchés des capitaux et de PE États-Unis relativement aux titres exonérés d'impôt sont augmentés à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter les comparaisons des revenus de sources imposables et de sources exemptes d'impôt. La compensation des ajustements sur une bic des unités d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise.

Bénéfice avant dotation et impôts Bénéfice calculé comme étant le bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat et la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances. Nous utilisons le bénéfice avant dotation et impôts sur une base comptable et ajustée pour évaluer notre capacité à générer une croissance soutenue des revenus à l'exception des pertes sur créances, qui sont influencées par la nature cyclique d'un cycle de crédit.

Bénéfice et mesures ajustés

La direction considère que les résultats comptables et les résultats ajustés sont utiles pour évaluer la performance des activités poursuivies sous-jacentes, tel qu'il est indiqué à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

- **Revenus ajustés** – Ils sont calculés comme les revenus, compte non tenu de l'incidence de certains éléments non récurrents, et les revenus nets ajustés correspondent aux revenus ajustés déduction faite des SCVPI.
- **Provision pour pertes sur créances ajustée** – Elle est calculée comme la provision pour pertes sur créances, compte non tenu de l'incidence de certains éléments non récurrents.
- **Charges autres que d'intérêts ajustées** – Elles sont calculées comme les charges autres que d'intérêts, compte non tenu de l'incidence de certains éléments non récurrents.
- **Taux d'impôt effectif ajusté** – Il est calculé comme la charge d'impôts sur le résultat après ajustement divisée par le bénéfice ajusté avant charge d'impôts sur le résultat.

- **Bénéfice net ajusté** – Il est calculé comme le bénéfice net, compte non tenu de l'incidence de certains éléments non récurrents.

Bénéfice par action (BPA) Bénéfice calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des distributions sur d'autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Le BPA ajusté est calculé de la même façon, à partir du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires de la Banque. Le BPA dilué, qui sert de base à BMO et au secteur pour évaluer la performance, tient compte des conversions possibles d'instruments financiers en actions ordinaires qui auraient pour conséquence de réduire le BPA. La note 23 des états financiers consolidés contient plus de détails sur cette mesure.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Organisme gouvernemental responsable de la réglementation des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés de fiducie, des sociétés de prêt et des régimes de retraite au Canada.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) Elle s'entend du total des fonds propres et de la dette de premier rang non garantie admissibles aux fins du régime de recapitalisation interne des banques au Canada, moins certaines déductions réglementaires.

Capital économique Il correspond aux fonds propres que doit détenir l'organisation, compte tenu des risques économiques sous-jacents à ses activités commerciales. Il représente l'estimation par la direction de l'ampleur potentielle des pertes économiques qui pourraient découler de circonstances extrêmement défavorables. Le capital économique est calculé pour divers types de risques, y compris le risque de crédit, le risque de marché (lié aux activités de négociation et autres), le risque opérationnel non financier, le risque d'entreprise et le risque d'assurance, en fonction d'un horizon de un an et selon un degré de confiance préétabli.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires Ces capitaux propres constituent la forme la plus permanente de capital. Aux fins des fonds propres réglementaires, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les déductions du capital.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires Ces capitaux propres correspondent aux capitaux propres des actionnaires ordinaires, moins les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés Ces contrats sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur le marché hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'exigences quotidiennes sur les marges de sécurité.

Conventions-cadres de compensation Accords entre deux parties afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples transactions sur dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Couverture Technique de gestion des risques utilisée pour neutraliser, gérer ou contrebalancer les risques qui sont liés aux taux d'intérêt, aux devises, aux titres de participation, aux produits de base ou au crédit, et qui découlent d'activités bancaires normales.

Dette admissible aux fins de recapitalisation interne Elle s'entend de la dette de premier rang non garantie admissible aux fins du régime de recapitalisation interne des banques au Canada. Cette dette inclut la dette de premier rang non garantie émise directement par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date, dont l'échéance initiale est supérieure à 400 jours et qui est négociable, sous réserve de certaines exceptions. Une partie ou la totalité de cette dette peut être, selon la loi, convertie en actions ordinaires de la Banque aux termes du régime de recapitalisation interne si la Banque dépose une résolution.

Dotation à la provision pour pertes sur créances Charge portée en résultat, d'un montant jugé adéquat par la direction pour absorber toute perte de valeur des portefeuilles de prêts et acceptations et d'autres instruments de crédit, étant donné la composition des portefeuilles, la probabilité de défaut des emprunteurs, la conjoncture économique et la provision pour pertes sur créances déjà établie. La dotation à la provision pour pertes sur créances se compose de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs.

Entités structurées (ES) Elles s'entendent des entités pour lesquelles les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. BMO est tenue de consolider une ES si elle contrôle cette entité, à savoir qu'elle détient le pouvoir sur celle-ci, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec elle et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Évaluation à la valeur de marché Évaluation d'instruments financiers à la juste valeur (tel que défini précédemment) à la date du bilan.

Expositions aux fins du ratio de levier Elles sont composées de la somme des éléments figurant au bilan et des éléments hors bilan spécifiés, moins les ajustements spécifiés.

Fonds propres de catégorie 1 Ils sont constitués des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et des **fonds propres de catégorie 1 supplémentaires**. Les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires sont constitués des actions privilégiées et des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, moins les déductions réglementaires.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires Ces fonds propres comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments qui pourraient inclure une partie des dotations à la provision pour pertes sur créances attendues.

Fonds propres de catégorie 2 Ils se composent de débiteures subordonnées et peuvent inclure certaines provisions pour pertes sur créances, moins les déductions réglementaires.

Garanties et lettres de crédit de soutien Obligation de la Banque qui s'engage, pour le compte d'un client, à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est

pas en mesure de le faire ou qu'il n'est pas en mesure de respecter ses autres engagements contractuels.

Instruments dérivés Contrats qui nécessitent peu ou pas du tout d'investissement initial dont la valeur est dérivée des mouvements des taux d'intérêt ou de change, du cours des titres de participation ou des produits de base ou d'autres indicateurs sous-jacents. L'instrument dérivé est utilisé pour transférer, modifier ou réduire les risques existants ou prévus résultant de fluctuations des taux ou des cours.

Instruments financiers hors bilan Ils s'entendent des divers arrangements financiers offerts aux clients, notamment les instruments dérivés de crédit, les options de vente position vendeur, les concours de trésorerie, les lettres de crédit de soutien, les garanties de bonne exécution, les facilités de rehaussement de crédit, les crédits fermes, le prêt de titres, les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales et d'autres types d'indemnisation.

Juste valeur Elle s'entend du montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre deux parties averties et consentantes agissant en toute liberté dans une transaction normale sur le marché.

Lever d'exploitation Écart entre le taux de croissance des revenus et le taux de croissance des charges autres que d'intérêts. Le levier d'exploitation ajusté correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus ajustés et le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustés.

Lever d'exploitation, déduction faite des SCVPI Écart entre le taux de croissance des revenus, déduction faite des SCVPI (ce qui correspond aux revenus nets), et le taux de croissance des charges autres que d'intérêts. Le levier d'exploitation net ajusté correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus nets ajustés, et le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustés. La Banque évalue sa performance au moyen des revenus ajustés, déduction faite des SCVPI.

Marge nette d'intérêts Elle correspond au ratio des revenus nets d'intérêts à l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base. La marge nette d'intérêts, compte non tenu des activités de négociation, est calculée de la même manière que si l'on excluait les revenus d'intérêts et l'actif productif lié à la négociation.

Montant nominal de référence Montant de capital utilisé pour calculer les intérêts et autres paiements aux termes d'instruments dérivés. Le montant de capital ne change pas de mains selon les modalités des instruments dérivés, sauf dans le cas de swaps de devises.

Options Contrats donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période future préétablie.

Papier commercial adossé à des actifs Instrument de placement à court terme. Le papier commercial est adossé à des actifs, tels que des comptes clients, et est généralement utilisé pour répondre à des besoins de financement à court terme.

Point de base Il équivaut à un centième de point.

Prêts douteux Prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus.

Prêts douteux acquis Prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus. Ces prêts sont considérés comme douteux lors de la comptabilisation initiale.

Provision pour pertes sur créances Montant jugé approprié par la direction pour éponger les pertes sur les créances liées aux prêts et acceptations et aux autres instruments de crédit, conformément aux normes comptables applicables. Une *provision liée aux prêts productifs* est maintenue afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Une *provision liée aux prêts douteux* est maintenue afin de ramener la valeur comptable des prêts qui ont été individuellement désignés comme douteux au montant recouvrable attendu.

Ratio de distribution Ce ratio représente les dividendes sur les actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Il correspond aux dividendes par action divisés par le bénéfice de base par action. Le ratio de distribution ajusté est calculé de la même façon, à partir du bénéfice net ajusté. Le rendement de l'action correspond aux dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture de l'action.

Ratio d'efficacité (ou ratio des charges aux revenus) Ce ratio est une mesure de la productivité. Il se calcule en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des revenus (sur une base d'imposition comparable pour les groupes d'exploitation) et est exprimé en pourcentage.

Ratio d'efficacité, déduction faite des SCVPI Ce ratio se calcule en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des revenus, déduction faite des SCVPI. Le ratio d'efficacité ajusté, déduction faite des SCVPI, se calcule de la même façon, à partir des revenus ajustés, déduction faite des SCVPI et des charges autres que d'intérêts ajustés.

Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) Ce ratio reflète la mesure du TLAC, divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de levier Ce ratio représente les fonds propres de catégorie 1, divisés par les expositions aux fins du ratio de levier.

Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) Ce ratio reflète la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

Ratio de liquidité à court terme Ce ratio est une mesure réglementaire calculée selon Bâle III et correspond au ratio des actifs liquides de haute qualité au total des sorties nettes de trésorerie en période de tension sur 30 jours conformément à un scénario de tension prévu par le BSIF.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ce ratio représente les fonds propres de catégorie 1, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires Ce ratio s'entend des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments qui peuvent comprendre une portion des provisions pour pertes sur créances attendues, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est calculé conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF.

Ratio du total des fonds propres Ce ratio représente le total des fonds propres, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio structurel de liquidité à long terme (RSLLT) Ce ratio est une mesure réglementaire de la liquidité qui évalue la stabilité du profil de financement d'une banque par rapport à la liquidité de ses actifs et est calculé selon la ligne directrice Normes de liquidités (NL) établie par le BSIF.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAA0) Rendement calculé à partir du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAA0 ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté plutôt qu'à partir du bénéfice net.

Rendement des capitaux propres ordinaires ou attribuables aux actionnaires ordinaires (RCP) Ce rendement équivaut au bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et les distributions sur les autres instruments de capitaux propres, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comprennent le capital social ordinaire, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) et les résultats non distribués. Le RCP ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté plutôt qu'à partir du bénéfice net.

Rendement total des capitaux propres (RTCP) Rendement annualisé qui correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de BMO effectué au début de la période visée. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires.

Rendement total des capitaux propres (RTCP) annuel moyen Correspond au rendement total annuel moyen d'un placement en actions ordinaires de BMO effectué au début d'une période déterminée. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires.

Revenus d'assurance, déduction faite des SCVPI Ils désignent les revenus d'assurance, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI).

Revenus de négociation Ils se composent des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts qui proviennent d'opérations inscrites au bilan et hors bilan effectuées à des fins de négociation. La gestion de ces opérations comprend généralement leur évaluation quotidienne à la valeur de marché. Les revenus de négociation comprennent également les revenus (charges) et les profits (pertes) relatifs aux instruments inscrits au bilan ainsi qu'aux contrats suivants : contrats de taux d'intérêt et de change (y compris les opérations au comptant), contrats sur titres de participation et sur produits de base et contrats de crédit.

Revenus nets autres que d'intérêts Ils correspondent aux revenus autres que d'intérêts, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI).

Revenus nets d'intérêts Ils correspondent aux revenus perçus sur les actifs, notamment les prêts et les valeurs mobilières, y compris les revenus d'intérêts et certains revenus de dividendes, moins les charges d'intérêts liées aux passifs, notamment les dépôts. Les revenus nets d'intérêts, compte non tenu des revenus de négociation, sont présentés sur une base qui exclut les revenus d'intérêts liés à la négociation.

Risque d'assurance Ce risque correspond au risque qu'une perte soit causée par une situation qui, dans les faits, diffère de ce qui avait été envisagé lors de la conception et de la tarification d'un produit d'assurance, et se compose du risque de réclamation, du risque lié au comportement des titulaires de police et du risque lié aux frais.

Risque de crédit et de contrepartie Ce risque désigne la possibilité de subir une perte financière si un débiteur (p. ex. un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie) ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Risque de liquidité et de financement Ce risque désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantissements.

Risque de marché Ce risque représente le risque que la valeur de nos actifs et de nos passifs affiche des fluctuations défavorables par suite de variations de paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des titres de participation et le prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite et les écarts de taux. Il désigne également les risques de migration du crédit et de défaillance de notre portefeuille de négociation.

Risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme Ce risque est associé à l'achat et à la vente de produits financiers pour répondre aux besoins des clients, y compris les activités de tenue de marché et de financement connexes, et à l'appui offert aux clients pour lever des fonds au moyen de l'émission de titres.

Risque de modèle Ce risque désigne la possibilité que des décisions fondées sur des résultats obtenus au moyen de modèles erronés ou mal utilisés aient des conséquences négatives, dont une perte financière, la prise de décisions inappropriées ou une atteinte à la réputation.

Risque de réputation Ce risque correspond au risque de perte ou de préjudice lié à la marque BMO, ce qui peut se produire même si les autres risques sont gérés adéquatement.

Risque de stratégie Ce risque correspond au risque de pertes en raison des changements du contexte commercial et/ou de l'incapacité de s'adapter adéquatement à ces changements à cause d'un défaut d'agir, de l'utilisation de stratégie inefficaces ou de l'application déficiente des stratégies.

Risque environnemental et social Ce risque correspond au risque de perte ou de préjudice, directement ou indirectement, découlant de facteurs environnementaux et sociaux qui ont une incidence sur BMO ou ses clients, et de l'impact de BMO sur l'environnement et la société.

Risque juridique et réglementaire Ce risque désigne le risque de perte ou de préjudice qui découle du non-respect des lois, des obligations contractuelles ou des exigences réglementaires, notamment le risque de ne pas se conformer à la loi (dans son esprit et dans sa lettre) ou de ne pas maintenir les normes de diligence, de ne pas mettre en œuvre des exigences légales ou réglementaires, de ne pas exécuter ou de ne pas se conformer à des modalités contractuelles, de ne pas faire valoir des droits non contractuels, de ne pas régler efficacement les litiges ou de ne pas agir de manière à préserver notre réputation.

Risque opérationnel non financier Ce risque englobe une vaste gamme de risques non financiers, y compris ceux qui touchent les changements organisationnels, la confiance des clients, la réputation et les données et qui peuvent entraîner une perte financière. Ces pertes peuvent provenir de processus ou de systèmes internes inadéquats ou de leur défaillance, d'erreurs humaines, ou d'inconduite, et d'événements externes qui sont susceptibles d'avoir une incidence directe ou

indirecte sur la juste valeur des actifs que nous détenons dans nos portefeuilles de prêts ou de placements. Ces risques comprennent notamment le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité infonuagique, les risques technologiques, le risque de fraude et le risque lié à la continuité des opérations, mais ils excluent les risques juridiques et réglementaires, le risque d'entreprise, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et d'autres types de risques financiers.

Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) Ce risque englobe le risque de taux d'intérêt qui découle de nos activités bancaires (prêts et dépôts) et le risque de change qui résulte de nos opérations en devises et expositions aux devises.

Sensibilité de la valeur économique Elle constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur la valeur marchande d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt étant limités à un taux plancher de zéro.

Sensibilité du résultat Elle constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur le bénéfice net avant impôts projeté sur 12 mois d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt étant limités à un taux plancher de zéro.

Simulations de crise Elles servent à déterminer les répercussions potentielles des événements lourds de conséquences, même peu fréquents, sur les portefeuilles de négociation et de prise ferme. Les portefeuilles sont évalués quotidiennement par rapport à divers scénarios intégrant des hypothèses et des événements historiques. Les scénarios sont constamment affinés pour refléter les conditions de marché les plus récentes ainsi que les expositions aux risques liés au portefeuille.

Solde brut des prêts et acceptations douteux Il est calculé comme le solde des prêts douteux et des engagements de clients aux termes d'acceptations.

Solde moyen net des prêts et acceptations Solde quotidien ou mensuel moyen des prêts et des engagements de clients aux termes d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, pour une période de un an.

Swap Contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que BMO conclut sont les suivants :

- *Swap d'actions* – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- *Swap de produits de base* – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- *Swap de taux d'intérêt* – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- *Swap de taux d'intérêt et de devises* – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, et des montants en capital dans des devises différentes.
- *Swap de devises* – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.

• *Swap sur défaillance* – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie en échange d'un accord par lequel cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.

• *Swap sur rendement total* – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'impôt effectif Taux calculé comme la charge d'impôts sur le résultat divisée par le bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat.

Taux d'impôt effectif ajusté Taux calculé comme la charge d'impôts sur le résultat après ajustement divisée par le bénéfice ajusté avant charge d'impôts sur le résultat.

Taux de recommandation net (TRN) S'entend du pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue. Les données sont recueillies dans le cadre d'un sondage qui utilise une échelle de 0 à 10 points. « Détracteurs » s'entend de ceux qui attribuent une note de 0 à 6, « Passifs » s'entend de ceux qui attribuent une note de 7 ou 8, et « Ambassadeurs », de ceux qui attribuent une note de 9 ou 10. Le TRN est calculé en soustrayant le pourcentage de « Détracteurs » du pourcentage d'« Ambassadeurs ».

Titres garantis par des créances hypothécaires

Titres de créance comportant plusieurs tranches émis par des entités structurées et garantis par des portefeuilles de créances hypothécaires. Chaque tranche comporte différents termes, taux d'intérêt et risques.

Titres mis en pension ou prêtés Passifs à faible coût et à risque peu élevé, souvent étayés du nantissement de garanties liquides, et résultant de transactions qui nécessitent le prêt ou la vente de titres.

Titres pris en pension ou empruntés Instruments à faible coût et à risque peu élevé, souvent étayés du nantissement de garanties liquides, et résultant de transactions qui nécessitent l'emprunt ou l'achat de titres.

Titrisation Elle consiste à vendre des lots de titres de créance contractuels, tels que des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles et des créances sur cartes de crédit, à des tiers ou à des fiduciaires, qui, en général émettent des titres adossés à des actifs à l'intention des investisseurs pour financer l'achat des titres de créance contractuels.

Total des fonds propres Il inclut les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Valeur à risque (VaR) Elle mesure la perte maximale susceptible de survenir dans les portefeuilles de négociation et de prise ferme, selon un niveau de confiance de 99 %, sur une période de détention de un jour. La VaR est calculée en fonction des diverses catégories de risques que posent les activités de négociation et de prise ferme de BMO, ce qui englobe les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, les cours des titres de participation et prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite.

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financements, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2023, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2023 est présentée à la page 144.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont effectué l'audit les états financiers consolidés, ont également effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023 et ont émis le rapport ci-dessous.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Tayfun Tuzun

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 4 et 10 afférentes aux états financiers consolidés.

Le 1^{er} février 2023, la Banque a conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales pour un prix d'achat au comptant de 18,4 milliards de dollars. L'opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et les actifs acquis et les passifs repris de Bank of the West ont été comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans le cadre de l'opération, la Banque a acquis des immobilisations incorporelles de 2 883 millions de dollars, un écart d'acquisition de 10 582 millions de dollars et comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition s'établissait à 76 483 millions de dollars. La juste valeur est fondée sur une méthode des flux de trésorerie actualisés qui repose sur certaines hypothèses clés comme les pertes sur créances attendues et les taux d'actualisation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation initiale de la juste valeur des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur. Une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de détermination de la juste valeur du portefeuille de prêts acquis de la Banque. Ceci comprenait des contrôles liés à l'élaboration des hypothèses relatives aux pertes sur créances attendues et aux taux d'actualisation. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sur les prêts sous-jacentes. Avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de prêts acquis sélectionnés en formulant une estimation indépendante de la juste valeur en utilisant des hypothèses d'évaluation qui étaient conformes à celles que des participants du marché utiliseraient pour établir le prix des prêts acquis et l'avons comparée à la juste valeur déterminée par la Banque.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 3 807 millions de dollars au 31 octobre 2023. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, des provisions liées aux prêts productifs sur la durée de vie sont comptabilisées, sinon, des provisions liées aux prêts productifs sur 12 mois sont généralement comptabilisées. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 204 104 millions de dollars au 31 octobre 2023. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des principales données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque et, pour les titres sélectionnés, nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'élevaient à 12 340 millions de dollars au 31 octobre 2023. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Les hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices, et les rendements futurs de placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. L'exercice d'un jugement important et complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant l'expérience interne et externe de la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Naveen Kumar Kalia.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2023 et 2022, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 1^{er} décembre 2023, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West

Comme il est indiqué aux notes 1, 4 et 10 afférentes aux états financiers consolidés, le 1^{er} février 2023, la Banque a conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales pour un prix d'achat au comptant de 18,4 milliards de dollars. L'opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et les actifs acquis et les passifs repris de Bank of the West ont été comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans le cadre de l'opération, la Banque a acquis des immobilisations incorporelles de 2 883 millions de dollars, un écart d'acquisition de 10 582 millions de dollars et comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition s'établissait à 76 483 millions de dollars. La juste valeur est fondée sur une méthode des flux de trésorerie actualisés qui repose sur certaines hypothèses clés comme les pertes sur créances attendues et les taux d'actualisation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation initiale de la juste valeur des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur. Une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de détermination de la juste valeur du portefeuille de prêts acquis de la Banque. Ceci comprenait des contrôles liés à l'élaboration des hypothèses relatives aux pertes sur créances attendues et aux taux d'actualisation. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sur les prêts sous-jacentes. Avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de prêts acquis sélectionnés en formulant une estimation indépendante de la juste valeur en utilisant des hypothèses d'évaluation qui étaient conformes à celles que des participants du marché utiliseraient pour établir le prix des prêts acquis et l'avons comparée à la juste valeur déterminée par la Banque.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 3 807 millions de dollars au 31 octobre 2023. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, des provisions liées aux prêts productifs sur la durée de vie sont comptabilisées, sinon, des provisions liées aux prêts productifs sur 12 mois sont généralement comptabilisées. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 204 104 millions de dollars au 31 octobre 2023. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque et, pour les titres sélectionnés, nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 12 340 millions de dollars au 31 octobre 2023. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Les hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les rendements futurs des placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. L'exercice d'un jugement important et complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant l'expérience interne et externe de la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2004 et avons été ses co-auditeurs pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque de Montréal (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2023 et 2022, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2023 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* ci-joint, à la page 125 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2023

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	2022
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions		
Prêts	40 169 \$	20 464 \$
Valeurs mobilières (notes 3 et 10) ¹	11 392	5 590
Dépôts à d'autres banques	4 013	843
	55 574	26 897
Charges d'intérêts		
Dépôts	26 547	6 711
Dettes subordonnées	430	227
Autres passifs (note 14)	9 916	4 074
	36 893	11 012
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions et droits sur titres	1 025	1 082
Frais de service - Dépôts et ordres de paiement	1 517	1 318
Revenus (pertes) de négociation (notes 10 et 17)	(216)	8 250
Commissions sur prêts	1 548	1 440
Frais de services de cartes	700	548
Frais de gestion de placements et de garde de titres	1 851	1 770
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 244	1 312
Commissions de prise ferme et de consultation	1 107	1 193
Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)	181	281
Profits de change, autres que de négociation	235	181
Revenus (pertes) d'assurance	2 498	(157)
Quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises	185	274
Autres	643	333
	12 518	17 825
Total des revenus	31 199	33 710
Dotations à la provision pour pertes sur créances (notes 4 et 10)	2 178	313
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (note 14)	1 939	(683)
Charges autres que d'intérêts		
Rémunération du personnel (notes 20 et 21)	11 515	8 795
Bureaux et matériel (note 9)	4 879	3 635
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	1 015	604
Publicité et expansion des affaires	814	517
Communications	368	278
Honoraires	1 147	788
Autres	1 481	1 577
	21 219	16 194
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	5 863	17 886
Charge d'impôts sur le résultat (note 22)	1 486	4 349
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	4 365	13 537
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 23)		
De base	5,69 \$	20,04 \$
Dilué	5,68 \$	19,99 \$
Dividendes par action ordinaire	5,80 \$	5,44 \$

¹ Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 6 027 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (1 945 millions en 2022).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net		
Variation nette des (pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
(Pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	(74)	(520)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(31)	(11)
	(105)	(531)
Variation nette des (pertes) latentes sur les couvertures de flux de trésorerie		
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	(1 292)	(4 999)
Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10)	973	(315)
	(319)	(5 314)
Profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	1 399	3 202
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(373)	(332)
Reclassement, dans le résultat, de pertes nettes liées aux dessaisissements (note 10)	-	29
	1 026	2 899
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Profits latents nets sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	-	1
Profits (pertes) nets sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	(1)	659
Profits (pertes) nets sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(291)	1 282
	(292)	1 942
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)	310	(1 004)
Total du résultat global	4 687 \$	12 533 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	4 675	12 533
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-
Total du résultat global	4 687 \$	12 533 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	77 934 \$	87 466 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2)	4 125	5 734
Valeurs mobilières (notes 3 et 10)		
Titres de négociation	124 556	108 177
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	16 720	13 641
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	62 828	43 561
Titres de créance au coût amorti	116 814	106 590
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 461	1 293
	322 379	273 262
Titres pris en pension ou empruntés (note 4)	115 662	113 194
Prêts (notes 4, 6 et 10)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	177 250	148 880
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	104 040	86 103
Prêts sur cartes de crédit	12 294	9 663
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	366 701	309 310
	660 285	553 956
Provision pour pertes sur créances (note 4)	(3 807)	(2 617)
	656 478	551 339
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 8)	39 976	48 160
Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)	8 111	13 235
Bureaux et matériel (note 9)	6 241	4 841
Écart d'acquisition (notes 10 et 11)	16 728	5 285
Immobilisations incorporelles (notes 10 et 11)	5 216	2 193
Actifs d'impôt exigible	2 052	1 421
Actifs d'impôt différé (note 22)	3 081	1 175
Actifs divers (note 12)	35 293	31 894
	116 698	108 204
Total des actifs	1 293 276 \$	1 139 199 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)	909 676 \$	769 478 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 8)	50 193	59 956
Acceptations (note 14)	8 111	13 235
Titres vendus à découvert (note 14)	43 781	40 979
Titres mis en pension ou prêtés (note 6)	106 108	103 963
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)	27 094	27 068
Passifs divers (note 14)	63 048	45 332
	298 335	290 533
Dettes subordonnées (note 15)	8 228	8 150
Total des passifs	1 216 239	1 068 161
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)	6 958	6 308
Actions ordinaires (note 16)	22 941	17 744
Surplus d'apport	328	317
Résultats non distribués	44 920	45 117
Cumul des autres éléments du résultat global	1 862	1 552
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	77 009	71 038
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 16)	28	-
Total des capitaux propres	77 037	71 038
Total des passifs et des capitaux propres	1 293 276 \$	1 139 199 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 308 \$	5 558 \$
Émises au cours de l'exercice	650	2 250
Rachetées au cours de l'exercice	-	(1 500)
Solde à la clôture de l'exercice	6 958	6 308
Actions ordinaires (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 744	13 599
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	1 609	999
Émises en vertu du régime d'options sur actions	61	57
Actions propres vendues (achetées)	14	(17)
Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF (note 16)	3 360	-
Émises aux fins des acquisitions (notes 10 et 16)	153	3 106
Solde à la clôture de l'exercice	22 941	17 744
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture de l'exercice	317	313
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)	11	3
Autres	-	1
Solde à la clôture de l'exercice	328	317
Résultats non distribués		
Solde à l'ouverture de l'exercice	45 117	35 497
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	4 365	13 537
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 16)	(331)	(231)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 16)	(4 148)	(3 634)
Frais d'émission de titres de capitaux propres et prime payée au rachat d'actions privilégiées	(73)	(52)
Escompte net à la vente d'actions propres	(10)	-
Solde à la clôture de l'exercice	44 920	45 117
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(359)	171
(Pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenues au cours de l'exercice	(74)	(520)
Profits latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	-	1
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(31)	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	(464)	(359)
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(5 129)	185
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	(1 292)	(4 999)
Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10)	973	(315)
Solde à la clôture de l'exercice	(5 448)	(5 129)
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 168	2 269
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	1 399	3 202
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(373)	(332)
Reclassement, dans le résultat, de pertes nettes liées aux dessaisissements (note 10)	-	29
Solde à la clôture de l'exercice	6 194	5 168
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts (note 21)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	944	285
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	(1)	659
Solde à la clôture de l'exercice	943	944
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	928	(354)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(291)	1 282
Solde à la clôture de l'exercice	637	928
Total du cumul des autres éléments du résultat global	1 862	1 552
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	77 009	71 038
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales		
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	-
Acquisition (note 10)	16	-
Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-
Solde à la clôture de l'exercice	28	-
Total des capitaux propres	77 037 \$	71 038 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		
(Profits) sur titres, autres que de négociation (note 3)	(181)	(281)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)	1 022	780
Amortissement d'autres actifs	62	96
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	1 015	604
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	2 178	313
Impôts différés (note 22)	(732)	475
Perte nette liée aux dessaisissements (note 10)	-	29
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Titres de négociation	(14 563)	1 698
Actifs dérivés	14 373	(13 376)
Passifs dérivés	(14 924)	27 800
Impôts exigibles	(990)	484
Intérêts courus à recevoir et à payer	1 954	142
Autres éléments et charges à payer, montant net	6 713	(6 222)
Dépôts	38 587	45 232
Prêts	(25 382)	(74 748)
Titres vendus à découvert	2 219	7 515
Titres mis en pension ou prêtés	(5 130)	810
Titres pris en pension ou empruntés	(885)	(954)
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	(122)	1 023
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	9 591	4 957
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Passifs des filiales	2 068	6 927
Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)	8 027	12 443
Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13)	(10 743)	(5 829)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)	1 150	2 337
Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)	(1 179)	(850)
Produit de l'émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission (note 16)	648	2 245
Rachat d'actions privilégiées (note 16)	-	(1 500)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 16)	3 339	3 113
Produit net de la vente (l'achat) d'actions propres (note 16)	14	(17)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(2 703)	(2 595)
Remboursement des obligations locatives	(353)	(294)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	268	15 980
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	1 680	3 316
Achats de titres, autres que de négociation	(50 149)	(96 598)
Échéances de titres, autres que de négociation	20 905	21 204
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	23 186	42 829
Bureaux et matériel – (achats) nets (note 9)	(885)	(777)
Acquisition (note 10) ¹	(15 102)	-
Logiciels achetés et développés – (achats) nets (note 11)	(792)	(671)
Produit net de dessaisissements (note 10)	-	1 226
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(21 157)	(29 471)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 766	2 739
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(9 532)	(5 795)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	87 466	93 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)	77 934 \$	87 466 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts versés au cours de l'exercice ²	33 747 \$	9 557 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	2 591 \$	2 374 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	52 112 \$	24 046 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	2 349 \$	1 823 \$

¹ Ce montant est présenté déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 3 646 millions de dollars dans le cadre des acquisitions, respectivement pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat de Bank of the West libellé en dollars canadiens à la clôture de la transaction.

² Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2023.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2023. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 3.

Principales méthodes comptables

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	150	16	Capitaux propres	189
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	156	17	Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation	191
3	Valeurs mobilières	156	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	198
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	159	19	Gestion du capital	199
5	Gestion des risques	167	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	199
6	Transfert d'actifs financiers	167	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	201
7	Entités structurées	168	22	Impôts sur le résultat	205
8	Instruments dérivés	171	23	Bénéfice par action	207
9	Bureaux et matériel	180	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	208
10	Acquisitions et dessaisissements	181	25	Segmentation opérationnelle et géographique	211
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	183	26	Principales filiales	213
12	Autres actifs	185	27	Transactions avec des parties liées	213
13	Dépôts	185			
14	Autres passifs	186			
15	Dettes subordonnées	188			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation BMO Gestion de patrimoine (BMO GP) et BMO Marchés des capitaux (BMO MC) dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle les commissions se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises (PE) et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation PE et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes au moment de la demande.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et correspondent à des frais pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation BMO MC et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Réforme des taux interbancaires offerts – Phase 2 des modifications

Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB liées aux TIO de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4) ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des taux interbancaires offerts (TIO), plus particulièrement dans le cas où les TIO seront remplacés par des taux de référence complémentaires. Au 31 octobre 2023, BMO avait effectué la transition de tous les TIOL en livres sterling, en euros, en francs suisses, en yens japonais et en dollars américains à des taux de référence complémentaires.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services UK Limited a annoncé qu'elle cesserait la publication de tous les autres taux offerts en dollar canadien (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR) restants immédiatement après le 28 juin 2024, au cours d'une période de transition en deux étapes. Au terme de la première période, soit le 30 juin 2023, le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) devrait devenir le taux de référence utilisé pour tous les nouveaux produits dérivés et titres, sauf dans le cas où les produits dérivés couvrent ou réduisent les expositions au CDOR liées à des produits dérivés ou des titres négociés avant le 30 juin 2023, ou liées à des contrats de prêt négociés avant le 28 juin 2024. Le taux CORRA devra devenir le taux de référence pour toutes les expositions restantes au CDOR d'ici le 28 juin 2024, ce qui marquera la fin de la seconde étape. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR et au taux des acceptations bancaires après le 1^{er} novembre 2023. L'annonce n'a aucune incidence sur notre plan de projet.

En raison de la transition déjà bien avancée du CDOR et du taux des acceptations bancaires à des taux de référence complémentaires, BMO, qui détient et émet des instruments fondés sur le CDOR, continue d'être exposé à des risques financiers, opérationnels, juridiques et réglementaires et au risque de réputation. Ces risques découlent principalement soit de la modification d'anciens contrats, passant des taux CDOR à des taux de référence complémentaires, soit des clauses de repli existantes, pour les nouveaux taux de référence complémentaires et de l'incidence qui en résulte sur la gestion des risques économiques, ainsi que de la mise à jour des désignations de couverture à mesure que les nouveaux taux de référence complémentaires font leur apparition. Notre Bureau de transition du taux interbancaire offert (Bureau de transition du TIO) à l'échelle de l'organisation continue de coordonner et de superviser la transition des taux CDOR vers des taux de référence complémentaires en mettant l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques internes de même que sur la gestion de nos relations avec les clients. Le Bureau de transition du TIO bénéficie du soutien et de la participation de la haute direction et a comme mandat général de se pencher sur l'engagement de la Banque envers les questions qui touchent le secteur d'activité et la réglementation, les communications internes et externes, les modifications de la technologie et des activités, l'introduction de nouveaux produits, la migration des contrats existants conclus avec des clients, la stratégie relative aux programmes et la gouvernance, et d'évaluer les incidences sur l'information financière, y compris les répercussions sur la comptabilité de couverture. Étant donné que le marché continue à se développer, nous avons ajouté des produits basés sur les taux de référence complémentaires à notre gamme de produits et nous continuerons d'en ajouter. Nous continuons d'intégrer des clauses de substitution contractuelles aux nouveaux produits de trésorerie basés sur le CDOR en vue de nous assurer qu'il y a un taux de référence alternatif au moment où l'application du CDOR prendra fin.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives au 31 octobre 2023 et comprend les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituent des facilités à vue qui seront soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. Les informations quantitatives au 31 octobre 2022 comprennent les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au TIO en dollars américains dont l'échéance est prévue après le 30 juin 2023 ou après le 28 juin 2024 pour les contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituent des facilités à vue qui seront soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. Les variations de nos instruments financiers au cours de l'exercice 2023 ont réduit notre exposition aux risques découlant de la transition depuis l'adoption de la phase 2 des modifications. Dans le cours normal des activités, nos expositions pourraient continuer à fluctuer et aucune incidence importante à l'égard de nos plans de conversion des TIO n'est prévue.

(en millions de dollars canadiens)	CDOR	CDOR	TIO en dollars américains ⁷
	2023	2022	2022
Actifs non dérivés ¹	44 370	37 101	48 162
Passifs non dérivés ¹	4 584	4 583	3 335
Montants nominaux liés aux dérivés ^{2, 3}	1 779 140	1 554 518	1 870 472
Engagements de prêt autorisés et engagés ^{4, 5, 6}	55 548	26 106	90 797

¹ Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés, qui sont présentés sur la base de leur valeur comptable.

² Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

³ Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font actuellement référence à un TIO. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition aux TIO.

⁴ Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

⁵ Comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

⁶ Les engagements comprennent également les concours de trésorerie fournis par la Banque à des parties externes.

⁷ Au 31 octobre 2023, BMO avait effectué la transition de toutes les expositions au TIO en dollars américains aux taux de référence complémentaires.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, ainsi que les transferts d'actifs financiers, la consolidation d'entités structurées et l'évaluation des actifs et des passifs liés à notre acquisition de Bank of the West. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient entraîner une plus sérieuse contraction de l'économie nord-américaine, notamment une inflation élevée entraînant de possibles nouvelles hausses des taux d'intérêt, une escalade des risques géopolitiques, comme les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, une montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et une nouvelle dégradation des relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde. Les incidences sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, sur nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents dépendront de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante, et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2023.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. En ce qui concerne nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les participations dans des entreprises associées et des coentreprises à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3 et 17.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque UGT. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

Provisions

Une provision, y compris les provisions pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Une provision est comptabilisée selon la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs financiers, essentiellement des prêts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

On trouvera d'autres renseignements sur les actifs financiers transférés à la note 6.

Consolidation d'entités structurées

Les entités de titrisation soutenues par la Banque ont généralement un pouvoir décisionnel limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

On trouvera d'autres renseignements sur les entités structurées aux notes 7 et 20.

Acquisition de Bank of the West – Évaluation des actifs et passifs

Des jugements et des hypothèses importants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West, notamment le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base, les autres immobilisations incorporelles découlant de relations clients ainsi que les dépôts à échéance fixe.

Pour établir la juste valeur des prêts, il convient d'estimer les flux de trésorerie devant être obtenus relativement à tous les prêts acquis puis de les actualiser à leur valeur actualisée. Nous avons estimé les flux de trésorerie attendus en fonction de modèles qui intègrent la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses clés actuelles telles que les taux de défaillance, l'ampleur des taux de perte, le calendrier des remboursements anticipés et les garanties. Pour déterminer le taux d'actualisation, nous avons tenu compte de divers facteurs, dont les coûts que nous engageons pour mobiliser des fonds sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et les frais de gestion des portefeuilles.

La juste valeur des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base est calculée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, en comparant la valeur actualisée du coût de maintien des dépôts acquis au coût des modes de financement de rechange. La valeur actualisée relative au coût engagé pour maintenir les dépôts acquis tient compte d'une estimation des charges d'intérêts futures et des charges d'exploitation au titre des dépôts de base acquis. Les dépôts de base correspondent à des sources de financement que nous considérons stables à des taux inférieurs à ceux du marché. Le retrait de dépôts a été estimé à l'aide de données historiques sur l'attrition, ce qui a été comparé aux sources du marché à la date de l'acquisition.

Nous avons calculé la juste valeur des relations clients acquises afférentes aux portefeuilles de gestion de patrimoine et de cartes de crédit en fonction de l'excédent des entrées de trésorerie futures estimées (c.-à-d. les revenus provenant de relations acquises) sur les sorties de trésorerie estimées connexes (c.-à-d. les coûts d'exploitation et les charges relatives aux actifs contributifs) sur la durée estimée de la clientèle.

Pour obtenir la juste valeur des dépôts à échéance fixe, nous avons estimé les flux de trésorerie devant être versés pour ensuite les actualiser à leur valeur actualisée. Le montant et le moment des sorties de trésorerie tiennent compte du jugement qu'a exercé la direction en ce qui a trait à la probabilité de rachat anticipé et au moment où le client effectuera un retrait. Les taux d'actualisation s'appuient sur les taux en vigueur que nous avons payés sur des dépôts semblables à la date d'acquisition.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs, y compris les biens immobiliers, a été obtenue par application des données de marché, dans la mesure du possible, ainsi que du jugement exercé par la direction pour déterminer le prix qui serait obtenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre deux parties averties et consentantes.

On trouvera d'autres renseignements sur notre méthode de comptabilisation afférente à l'acquisition aux notes 4 et 10.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplacera la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). La norme a été par la suite modifiée en juin 2020 et d'autres modifications de portée limitée ont été apportées en décembre 2021. L'IFRS 17 entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023. Nous avons mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 17.

L'IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, dont les contrats d'assurance vie, les contrats de réassurance détenus et les contrats de placement avec participation discrétionnaire.

Les principales différences par rapport à l'IFRS 4 sont résumées comme suit :

Conformément à l'IFRS 17, nous devons évaluer les groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découleront de l'exécution des contrats, un ajustement explicite au titre du risque propre à l'assurance et une marge sur services contractuels qui représente les profits non acquis. La marge sur services contractuels est un composant du passif au titre des contrats d'assurance qui sera amortie en résultat à mesure que les services et la couverture d'assurance sont fournis. En ce qui concerne les groupes de contrats déficitaires dont on s'attend à ce qu'ils subissent des pertes, nous devons comptabiliser ces pertes immédiatement en résultat. Il n'existe aucune exigence semblable en matière de regroupement aux termes de l'IFRS 4 et les profits et pertes découlant de nouveaux contrats sont portés immédiatement en résultat.

Le taux d'actualisation que nous utilisons en vertu de l'IFRS 4 s'applique au rendement net des actifs détenus en vue de soutenir les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le taux utilisé pour actualiser nos passifs relatifs aux contrats d'assurance tiendra compte des caractéristiques inhérentes à ces passifs relatifs aux contrats d'assurance. Nous avons choisi la méthode comptable aux termes de l'IFRS 17 afin de prendre en compte les modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférents aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, à l'état consolidé des résultats.

Au moment de la transition, nous sommes tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous recourrons soit à l'application rétrospective modifiée, qui consiste à appliquer des modifications précises à l'application rétrospective intégrale, soit à l'approche fondée sur la juste valeur qui consiste à déterminer une juste valeur pour la marge sur services contractuels en établissant la différence entre les flux de trésorerie d'exécution actualisés et l'ajustement au titre du risque établis au moyen des hypothèses des acteurs du marché et la valeur établie selon nos propres hypothèses selon l'IFRS 17. Nous avons terminé notre évaluation de l'IFRS 17 et nous opterons pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022.

L'incidence estimée de l'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} novembre 2022 correspond à une augmentation des actifs d'environ 1 050 millions de dollars, à une augmentation des passifs d'environ 2 090 millions et à une diminution des capitaux propres d'environ 1 435 millions (1 040 millions après impôts). La marge sur services contractuels répondra à la définition des fonds propres de catégorie 1.

IAS 40, Immeubles de placement

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous prévoyons changer volontairement de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur, afin de mieux aligner les rendements sur nos immeubles de placement avec les profits et les pertes de nos activités d'assurance. L'IAS 40, *Immeubles de placement*, autorise l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Nous appliquerons ce changement de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les immeubles de placement à leur juste valeur. Ce changement devrait augmenter les actifs d'environ 135 millions de dollars et les capitaux propres d'environ 185 millions (135 millions après impôts) au 1^{er} novembre 2022.

L'incidence de ces changements sur notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ne devrait pas être importante.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12) qui entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023. La modification restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires (tels les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). À l'adoption de cette modification, nous comptabiliserons des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé distincts relativement aux actifs et aux passifs donnant lieu à des différences temporaires. Notre bilan consolidé ne sera pas visé par cette modification car les soldes ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale. Cette modification n'aura d'incidence que sur les informations fournies par voie de notes.

En mai 2023, l'IASB a publié une modification supplémentaire à l'IAS 12. La modification répond aux préoccupations relatives à la comptabilisation de l'impôt minimum complémentaire mondial, comme l'indique le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers élaboré par les membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20. L'objectif de la réforme fiscale est de faire en sorte que les grands groupes multinationaux soient soumis à un taux d'imposition minimum de 15 % sur les revenus perçus dans chaque juridiction où ils exercent leurs activités. Nous serons touchés par la réforme fiscale dès que le gouvernement fédéral canadien ou un gouvernement étranger d'un pays dans lequel nous exerçons nos activités adoptera une loi sur l'impôt minimum mondial. La modification à l'IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire en ce qui a trait aux exigences relatives à la comptabilisation et à la présentation des impôts différés pour l'impôt complémentaire, qui seront applicables une fois que les mesures seront pratiquement entrées en vigueur.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Trésorerie et dépôts à d'autres banques ¹	75 528	85 234
Chèques et autres effets en transit, montant net	2 406	2 232
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	77 934	87 466

¹ Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Nous sommes tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux auprès de certaines banques centrales, organismes de réglementation et contreparties, et ces montants totalisaient 125 millions de dollars au 31 octobre 2023 (87 millions au 31 octobre 2022).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 9 991 millions de dollars au 31 octobre 2023 (9 231 millions au 31 octobre 2022), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé.

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 6 729 millions de dollars au 31 octobre 2023 (4 410 millions au 31 octobre 2022) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les investissements dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable sont inclus dans ce solde étant donné qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur des investissements et l'avantage au titre des crédits d'impôt reçus étant comptabilisés dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. La juste valeur de ces investissements s'établissait à 808 millions de dollars au 31 octobre 2023 (244 millions au 31 octobre 2022).

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les **participations dans des entreprises associées et des coentreprises** sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus autres que d'intérêts, au poste de la quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 116 814 millions de dollars au 31 octobre 2023 (106 590 millions au 31 octobre 2022), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 62 668 millions de dollars au 31 octobre 2023 (43 408 millions au 31 octobre 2022), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente les termes à court des titres :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Terme à court					Sans échéance	2023	2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	2 499	2 198	1 675	2 002	2 252	-	10 626	10 936
des provinces et municipalités canadiennes	1 847	454	296	942	3 491	-	7 030	6 110
l'administration fédérale américaine	2 950	7 376	2 474	4 713	2 819	-	20 332	16 699
des municipalités, agences et États américains	5	11	2	109	152	-	279	139
d'autres administrations publiques	525	822	767	412	49	-	2 575	3 970
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	39	504	667	1 080	21 579	-	23 869	14 312
Titres de créance d'entreprises	2 193	2 886	3 388	2 061	1 206	-	11 734	9 592
Prêts détenus à des fins de transaction	-	57	228	165	-	-	450	346
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	47 661	47 661	46 073
Total des titres de négociation	10 058	14 308	9 497	11 484	31 548	47 661	124 556	108 177
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	147	-	-	4	65	-	216	493
des provinces et municipalités canadiennes	20	10	17	119	1 001	-	1 167	1 080
l'administration fédérale américaine	7	-	-	-	2 081	-	2 088	4
d'autres administrations publiques	24	24	-	-	-	-	48	87
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	-	-	12	7	-	-	19	8
Titres de créance d'entreprises	58	287	348	958	5 709	-	7 360	6 479
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	5 822	5 822	5 490
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	256	321	377	1 088	8 856	5 822	16 720	13 641
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	6 366	2 878	9 325	2 055	-	-	20 624	12 498
Juste valeur	6 367	2 851	8 993	1 936	-	-	20 147	12 301
Rendement (%)	3,70	2,84	2,59	3,44	-	-	3,05	2,14
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	1 328	420	1 165	2 351	17	-	5 281	4 724
Juste valeur	1 326	403	1 119	2 193	14	-	5 055	4 571
Rendement (%)	3,53	2,18	3,12	3,28	5,04	-	3,23	2,70
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	713	636	837	3 884	175	-	6 245	3 403
Juste valeur	711	602	775	3 641	151	-	5 880	3 110
Rendement (%)	5,03	3,72	2,93	3,71	4,31	-	3,77	2,13
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	565	767	427	2 603	1 124	-	5 486	3 863
Juste valeur	559	735	399	2 517	1 091	-	5 301	3 714
Rendement (%)	2,33	2,16	2,61	5,00	5,38	-	4,22	2,30
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	4 124	955	1 784	201	-	-	7 064	6 532
Juste valeur	4 107	938	1 723	201	-	-	6 969	6 411
Rendement (%)	2,82	3,48	3,54	3,27	-	-	3,11	1,62
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹								
Coût amorti	33	1 009	2 686	2 928	9 765	-	16 421	9 572
Juste valeur	33	999	2 654	2 776	9 303	-	15 765	9 268
Rendement (%)	4,56	4,44	4,02	3,67	5,32	-	4,76	2,35
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	1 842	507	507	659	123	-	3 638	4 203
Juste valeur	1 820	489	488	637	117	-	3 551	4 033
Rendement (%)	6,50	4,21	4,04	4,41	5,76	-	5,43	2,29
Titres de participation d'entreprises								
Coût	-	-	-	-	-	129	129	122
Juste valeur	-	-	-	-	-	160	160	153
Total du coût ou du coût amorti	14 971	7 172	16 731	14 681	11 204	129	64 888	44 917
Total de la juste valeur	14 923	7 017	16 151	13 901	10 676	160	62 828	43 561
Rendement (%)	3,80	3,22	3,02	3,85	5,32	-	3,80	2,19
Titres au coût amorti²								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	2 491	1 985	400	32	-	-	4 908	7 136
Juste valeur	2 549	1 924	401	31	-	-	4 905	7 129
Rendement (%)	1,92	1,58	2,47	2,87	-	-	1,83	1,55
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	554	2 216	1 035	808	-	-	4 613	5 588
Juste valeur	573	2 251	1 025	756	-	-	4 605	5 583
Rendement (%)	2,31	1,90	2,67	2,70	-	-	2,26	2,35
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	2 928	13 919	17 018	20 514	2 499	-	56 878	59 245
Juste valeur	2 317	13 198	15 477	17 391	2 680	-	51 063	51 717
Rendement (%)	1,73	1,42	1,34	1,57	2,19	-	1,50	1,49
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	-	-	-	190	-	-	190	109
Juste valeur	-	-	-	179	-	-	179	105
Rendement (%)	-	-	-	4,66	-	-	4,66	4,26
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	289	478	181	-	-	-	948	1 387
Juste valeur	261	456	62	-	-	-	779	1 377
Rendement (%)	1,72	1,40	3,07	-	-	-	1,82	1,66
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹								
Coût amorti	632	2 500	4 276	1 557	38 625	-	47 590	31 013
Juste valeur	618	2 354	3 849	1 318	32 995	-	41 134	26 864
Rendement (%)	2,46	1,46	1,84	1,97	2,80	-	2,61	1,59
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	216	645	651	123	52	-	1 687	2 112
Juste valeur	212	656	469	122	47	-	1 506	2 057
Rendement (%)	1,70	1,31	2,45	1,77	0,25	-	1,80	1,82
Total de la valeur comptable	7 110	21 743	23 561	23 224	41 176	-	116 814	106 590
Total de la juste valeur	6 530	20 839	21 283	19 797	35 722	-	104 171	94 832
Rendement (%)	1,90	1,48	1,55	1,66	2,76	-	2,01	1,58
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises								
Valeur comptable	-	-	-	-	-	1 461	1 461	1 293
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières	32 347	43 389	49 586	49 697	92 256	55 104	322 379	273 262
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	17 927	13 079	17 877	10 038	13 331	25 868	98 120	87 636
Dollar américain	10 719	29 719	31 385	39 504	78 874	27 473	217 674	177 371
Autres monnaies	3 701	591	324	155	51	1 763	6 585	8 255
Total des valeurs mobilières	32 347	43 389	49 586	49 697	92 256	55 104	322 379	273 262

¹ Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*.² La valeur comptable des titres qui font partie de la relation de couverture de juste valeur est ajustée en fonction des profits (pertes) connexes sur les contrats de couverture.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après les dates d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents :

(en millions de dollars canadiens)	2023					2022			
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	20 624	14	491	20 147	12 498	11	208	12 301	
des administrations provinciales et municipales canadiennes	5 281	2	228	5 055	4 724	6	159	4 571	
l'administration fédérale américaine	6 245	-	365	5 880	3 403	-	293	3 110	
des municipalités, agences et États américains	5 486	5	190	5 301	3 863	5	154	3 714	
d'autres administrations publiques	7 064	13	108	6 969	6 532	4	125	6 411	
Titres adossés à des créances en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	16 421	12	668	15 765	9 572	13	317	9 268	
Titres de créance d'entreprises	3 638	3	90	3 551	4 203	25	195	4 033	
Titres de participation d'entreprises	129	31	-	160	122	31	-	153	
Total	64 888	80	2 140	62 828	44 917	95	1 451	43 561	

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit, compte non tenu de notre quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	66	28
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 517	650
Titres au coût amorti	3 510	1 295
Total	6 093	1 973

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	144	268
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – profits réalisés ¹	37	14
Perte de valeur	-	(1)
Profits sur titres, autres que de négociation	181	281

¹ Les profits sont présentés déduction faite des (pertes) sur les contrats de couverture.

Les profits et les pertes sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les profits (pertes) sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance sont pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance de notre état consolidé des résultats. Ils comprennent :

- Des revenus d'intérêts et de dividendes de 454 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (397 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2022). Les revenus d'intérêts sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Des pertes sur titres à la juste valeur par le biais du résultat net de 282 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (pertes de 1 954 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2022);
- Des profits (pertes) réalisés sur titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2022).

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur et ils sont désignés soit comme des prêts productifs acquis (prêts pour lesquels les paiements d'intérêts et de capital sont toujours faits dans les délais prévus) ou comme des prêts douteux acquis (prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus). Ces prêts sont par la suite évalués au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle opérationnel.

Prêts productifs acquis

Pour les prêts à échéance fixe, la différence entre la juste valeur et la valeur nominale, désignée comme étant la juste valeur de marché est amortie par imputations dans les revenus d'intérêts sur la durée d'utilité attendue du prêt à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de marché des prêts renouvelables est amortie dans les revenus nets d'intérêts selon le mode linéaire sur la durée contractuelle du prêt. Lors du remboursement des prêts, le reliquat de la juste valeur de marché non amortie afférente à ce prêt est comptabilisé dans les revenus d'intérêts dans la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Tous les prêts productifs acquis ont été initialement comptabilisés à l'étape 1 aux fins du calcul des pertes sur créances attendues.

Par suite de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts productifs acquis d'une juste valeur de 76 068 millions de dollars. La juste valeur reflétait une estimation des pertes sur créances futures attendues à la date d'acquisition de 1 047 millions ainsi que des primes ou escomptes sur les taux d'intérêt par rapport aux taux en vigueur sur le marché. Les créances contractuelles brutes se sont élevées à 78 931 millions. Au 31 octobre 2023, les prêts productifs acquis inscrits à notre bilan consolidé ont totalisé 68 025 millions, ce qui comprend une juste valeur de marché résiduelle de (2 317) millions.

Prêts douteux acquis

Nous réévaluons sur une base régulière les montants que nous prévoyons recouvrer sur les prêts douteux acquis. Une augmentation des flux de trésorerie attendus donne lieu à un recouvrement de pertes sur créances ainsi qu'à une baisse de la provision pour pertes sur créances ou bien, si aucune provision n'a été constituée, à une hausse de la valeur comptable en cours des prêts acquis. Une diminution des flux de trésorerie attendus donne lieu à une charge portée à la dotation à la provision pour pertes sur créances et à une hausse de la provision pour pertes sur créances. Nous comptabilisons les revenus d'intérêts à l'aide de la méthode du taux d'intérêt attendu sur la durée réelle du prêt. Les prêts douteux acquis relèvent de l'étape 3.

Le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts douteux acquis d'une juste valeur totale de 415 millions de dollars, ce qui comprend une juste valeur de marché de (168) millions.

Le tableau suivant présente de plus amples renseignements sur les prêts douteux de Bank of the West que nous avons acquis :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2023
Solde du capital impayé ¹	280
Ajustement de la juste valeur	(61)
Valeur comptable	219
Provision à l'étape 3	(1)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe	218

¹ Exclut les prêts qui ont été sortis en totalité du bilan avant la date d'acquisition.

Engagements et lettres de crédit acquis

Dans le cadre de notre acquisition de Bank of the West, nous avons comptabilisé un passif afférent à des engagements non capitalisés et à des lettres de crédit. La juste valeur de marché totale associée aux engagements non capitalisés et aux lettres de crédit est amortie dans les revenus nets d'intérêts selon le mode linéaire sur la durée contractuelle des engagements acquis. Tous les engagements et les lettres de crédit que nous avons acquis relèvent de l'étape 1 aux fins du calcul des pertes sur créances attendues. Des pertes sur créances attendues sont comptabilisées à l'égard de ces engagements dans le cours normal des activités.

Le 1^{er} février 2023, nous avons inscrit une juste valeur de marché relative aux engagements non capitalisés et aux lettres de crédit de (37) millions de dollars dans les autres passifs de notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de marché restante de ces engagements se chiffrait à (30) millions.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevrons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation PE et BMO MC. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis un nombre défini de jours.

En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Les découverts sont considérés comme des créances échues lorsque le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 161 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 (55 millions en 2022).

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 4 267 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2 998 millions au 31 octobre 2022), dont une tranche de 3 807 millions (2 617 millions au 31 octobre 2022) a été comptabilisée dans les prêts et 460 millions (381 millions au 31 octobre 2022), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances. En outre, les pertes sur créances attendues des prêts productifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisées à la date d'acquisition, ce qui cadre avec le processus que nous suivons pour les prêts montés. Une provision pour pertes sur créances de 705 millions de dollars a été initialement comptabilisée à notre état consolidé des résultats.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes sur créances d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la PD entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie.

Provision liée aux prêts douteux

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament, autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future.

Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2023 et 2022. L'étape 1 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 comprend les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2023				2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ^{1,7}	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ⁷	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Exceptionnellement faible	2	-	-	2	7	-	-	7
Très faible	85 423	171	-	85 594	94 743	81	-	94 824
Bas	51 366	10 820	-	62 186	31 617	3 134	-	34 751
Moyen	5 289	5 434	-	10 723	13 474	3 871	-	17 345
Haut	282	2 015	-	2 297	138	341	-	479
Non coté ²	15 906	118	-	16 024	1 126	53	-	1 179
Douteux	-	-	424	424	-	-	295	295
Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation	158 268	18 558	424	177 250	141 105	7 480	295	148 880
Provision pour pertes sur créances	73	146	5	224	59	66	10	135
Valeur comptable	158 195	18 412	419	177 026	141 046	7 414	285	148 745
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	1 545	4	-	1 549	1 792	35	-	1 827
Très faible	37 924	180	-	38 104	33 554	83	-	33 637
Bas	21 406	1 052	-	22 458	24 369	1 307	-	25 676
Moyen	7 971	5 686	-	13 657	13 536	4 633	-	18 169
Haut	759	2 127	-	2 886	873	1 525	-	2 398
Non coté ²	24 426	411	-	24 837	4 052	32	-	4 084
Douteux	-	-	549	549	-	-	312	312
Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	94 031	9 460	549	104 040	78 176	7 615	312	86 103
Provision pour pertes sur créances	208	415	152	775	101	288	102	491
Valeur comptable	93 823	9 045	397	103 265	78 075	7 327	210	85 612
Prêts sur cartes de crédit³								
Exceptionnellement faible	1 605	-	-	1 605	2 920	-	-	2 920
Très faible	1 946	1	-	1 947	442	1	-	443
Bas	1 884	70	-	1 954	1 569	51	-	1 620
Moyen	3 860	890	-	4 750	2 918	792	-	3 710
Haut	533	763	-	1 296	316	563	-	879
Non coté ²	651	91	-	742	90	1	-	91
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde brut des prêts sur cartes de crédit	10 479	1 815	-	12 294	8 255	1 408	-	9 663
Provision pour pertes sur créances	134	267	-	401	69	207	-	276
Valeur comptable	10 345	1 548	-	11 893	8 186	1 201	-	9 387
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques⁴								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	202 731	3 886	-	206 617	187 245	6 765	-	194 010
Catégorie spéculative	126 350	26 260	-	152 610	98 451	22 390	-	120 841
Liste de surveillance	1 078	11 520	-	12 598	-	6 310	-	6 310
Douteux	-	-	2 987	2 987	-	-	1 384	1 384
Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	330 159	41 666	2 987	374 812	285 696	35 465	1 384	322 545
Provision pour pertes sur créances	849	1 031	527	2 407	608	675	432	1 715
Valeur comptable	329 310	40 635	2 460	372 405	285 088	34 790	952	320 830
Total du solde brut des prêts et acceptations	592 937	71 499	3 960	668 396	513 232	51 968	1 991	567 191
Total du solde net des prêts et acceptations	591 673	69 640	3 276	664 589	512 395	50 732	1 447	564 574
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	195 149	1 721	-	196 870	182 153	5 134	-	187 287
Catégorie spéculative	54 148	14 158	-	68 306	45 920	14 047	-	59 967
Liste de surveillance	254	4 137	-	4 391	2	2 176	-	2 178
Douteux	-	-	687	687	-	-	292	292
Engagements de prêt et contrats de garantie financière, montant brut	249 551	20 016	687	270 254	228 075	21 357	292	249 724
Provision pour pertes sur créances	260	189	11	460	194	174	13	381
Valeur comptable ^{5,6}	249 291	19 827	676	269 794	227 881	21 183	279	249 343

¹ Comprend les prêts douteux de Bank of the West que nous avons acquis. Au 31 octobre 2023, les montants bruts des prêts douteux acquis s'établissaient à 34 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation, à 48 millions de prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers et à 137 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

² Comprend les portefeuilles constitués et certains cas où des paramètres de notation interne du risque ne sont pas attribués. On recourt à d'autres sources d'évaluation de la qualité du risque de crédit ainsi qu'à des méthodes, des politiques et des outils de notation du crédit pour gérer le risque de crédit auquel sont exposés ces portefeuilles.

³ Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

⁴ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

⁵ Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

⁶ Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de contreparties.

⁷ Une proportion de 93 % des prêts se situant à l'étape 3 était garantie entièrement ou en partie au 31 octobre 2023 (92 % au 31 octobre 2022).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). La réévaluation nette correspond à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2023				2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	59	67	16	142	46	40	19	105
Transfert à l'étape 1	92	(92)	-	-	39	(37)	(2)	-
Transfert à l'étape 2	(18)	27	(9)	-	(4)	10	(6)	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(12)	13	-	-	(7)	7	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(94)	106	15	27	(52)	61	8	17
Montages des prêts	26	-	-	26	34	-	-	34
Acquisitions de prêts	31	-	-	31	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(4)	(9)	-	(13)	(5)	(7)	-	(12)
Changements apportés à un modèle	(19)	63	-	44	2	5	-	7
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	13	83	19	115	14	25	7	46
Montants sortis du bilan ³	-	-	(10)	(10)	-	-	(5)	(5)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	7	7	-	-	7	7
Change et autres	1	1	(22)	(20)	(1)	2	(12)	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	73	151	10	234	59	67	16	142
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	111	304	102	517	128	357	91	576
Transfert à l'étape 1	265	(254)	(11)	-	230	(221)	(9)	-
Transfert à l'étape 2	(52)	93	(41)	-	(41)	71	(30)	-
Transfert à l'étape 3	(18)	(104)	122	-	(5)	(82)	87	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(264)	438	309	483	(263)	226	103	66
Montages des prêts	58	6	-	64	92	-	-	92
Acquisitions de prêts	179	-	-	179	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(34)	(43)	-	(77)	(22)	(39)	-	(61)
Changements apportés à un modèle	(26)	(8)	-	(34)	(9)	(13)	-	(22)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	108	128	379	615	(18)	(58)	151	75
Montants sortis du bilan ³	-	-	(371)	(371)	-	-	(205)	(205)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	74	74	-	-	80	80
Change et autres	1	2	(32)	(29)	1	5	(15)	(9)
Solde à la clôture de l'exercice	220	434	152	806	111	304	102	517
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	115	250	-	365	114	245	-	359
Transfert à l'étape 1	172	(172)	-	-	149	(149)	-	-
Transfert à l'étape 2	(45)	45	-	-	(34)	34	-	-
Transfert à l'étape 3	(3)	(147)	150	-	(2)	(114)	116	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(146)	366	216	436	(156)	236	74	154
Montages des prêts	77	1	-	78	54	-	-	54
Acquisitions de prêts	25	-	-	25	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(7)	(36)	-	(43)	(5)	(23)	-	(28)
Changements apportés à un modèle	-	-	-	-	(6)	18	-	12
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	73	57	366	496	-	2	190	192
Montants sortis du bilan ³	-	-	(436)	(436)	-	-	(249)	(249)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	103	103	-	-	78	78
Change et autres	-	1	(33)	(32)	1	3	(19)	(15)
Solde à la clôture de l'exercice	188	308	-	496	115	250	-	365
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	746	789	439	1 974	662	855	401	1 918
Transfert à l'étape 1	306	(291)	(15)	-	313	(267)	(46)	-
Transfert à l'étape 2	(173)	236	(63)	-	(166)	243	(77)	-
Transfert à l'étape 3	(25)	(161)	186	-	(1)	(52)	53	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(446)	735	308	597	(437)	127	224	(86)
Montages des prêts	276	4	-	280	488	-	-	488
Acquisitions de prêts	470	-	-	470	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(126)	(193)	-	(319)	(223)	(168)	-	(391)
Changements apportés à un modèle	(17)	(51)	-	(68)	19	(32)	-	(13)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	265	279	416	960	(7)	(149)	154	(2)
Montants sortis du bilan ³	-	-	(372)	(372)	-	-	(153)	(153)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	81	81	-	-	50	50
Change et autres	32	87	(31)	88	91	83	(13)	161
Solde à la clôture de l'exercice	1 043	1 155	533	2 731	746	789	439	1 974
Total à la clôture de l'exercice	1 524	2 048	695	4 267	1 031	1 410	557	2 998
Composition : Prêts	1 264	1 859	684	3 807	837	1 236	544	2 617
Autres instruments de crédit ⁴	260	189	11	460	194	174	13	381

¹ Inclut les variations à la provision liée aux prêts douteux acquis de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Le montant total des pertes sur créances attendues au moment de la comptabilisation initiale des prêts douteux acquis s'est élevé à 79 millions.

² Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de (8) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (2 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2022).

³ En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

⁴ D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2023				2022			
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ²	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ³	Montant net	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ²	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ³	Montant net
Répartition géographique ¹								
Canada	365 268	457	1 272	363 539	342 430	363	1 102	340 965
États-Unis	283 355	227	1 833	281 295	200 439	176	959	199 304
Autres pays	11 662	-	18	11 644	11 087	5	12	11 070
Total	660 285	684	3 123	656 478	553 956	544	2 073	551 339

¹ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 11 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (13 millions au 31 octobre 2022).

³ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 449 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (368 millions au 31 octobre 2022).

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Solde brut des prêts douteux	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ³	Solde net des prêts douteux	Solde brut des prêts douteux	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ³	Solde net des prêts douteux
Prêts hypothécaires à l'habitation	424	5	419	295	10	285
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	549	152	397	312	102	210
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ¹	2 987	527	2 460	1 384	432	952
Total	3 960	684	3 276	1 991	544	1 447
Répartition géographique ²						
Canada	1 629	457	1 172	1 158	363	795
États-Unis	2 331	227	2 104	820	176	644
Autres pays	-	-	-	13	5	8
Total	3 960	684	3 276	1 991	544	1 447

¹ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

² La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

³ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 11 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (13 millions au 31 octobre 2022).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2023 et 2022. Les prêts dont les versements prévus sont en souffrance depuis moins de 30 jours ont été exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	707	9	716	411	19	430
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	1 003	129	1 132	392	84	476
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	826	18	844	198	38	236
Total	2 536	156	2 692	1 001	141	1 142

¹ Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 10 millions de dollars au 31 octobre 2023 (43 millions au 31 octobre 2022).

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Au 31 octobre 2023, notre scénario favorable suppose une croissance économique beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse entendre notre scénario de référence ainsi qu'un taux de chômage sensiblement inférieur.

Au 31 octobre 2023, notre scénario de référence prévoit une période de stagnation économique à court terme essentiellement en raison des taux d'intérêt plus élevés et d'un resserrement des conditions de prêt ainsi qu'une reprise économique modérée à moyen terme étant donné que l'inflation devrait s'atténuer et de ce fait, entraîner une baisse des taux d'intérêt au deuxième semestre de 2024. En revanche, selon notre scénario de référence publié au 31 octobre 2022, nous avions prévu un contexte économique plus faible au cours de la période visée par les prévisions.

En supposant que les prévisions économiques du scénario de référence se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 625 millions de dollars au 31 octobre 2023 (1 900 millions au 31 octobre 2022) contre 3 572 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (2 441 millions au 31 octobre 2022).

Au 31 octobre 2023, notre scénario défavorable fait état, d'une contraction relativement forte de l'économie tant au Canada qu'aux États-Unis, à court terme, suivie d'une reprise modérée, à moyen terme. Le scénario défavorable au 31 octobre 2022 prévoyait un contexte économique largement similaire au cours de la période visée par les prévisions. En supposant que les prévisions économiques du scénario défavorable se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 6 025 millions de dollars au 31 octobre 2023 (3 250 millions au 31 octobre 2022), contre 3 572 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (2 441 millions au 31 octobre 2022).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille de prêts changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques utilisées pour évaluer les prévisions en matière de provision liée aux prêts productifs pour les 12 prochains mois ou sur la durée de vie. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Au 31 octobre 2023						Au 31 octobre 2022					
	Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable		Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable	
	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹
Taux de croissance du PIB réel ²												
Canada	3,2 %	2,6 %	0,4 %	1,9 %	(3,9)%	1,2 %	3,7 %	2,2 %	1,5 %	1,1 %	(2,3)%	0,4 %
États-Unis	4,1 %	2,5 %	1,4 %	2,0 %	(3,5)%	1,4 %	2,4 %	2,1 %	0,2 %	1,3 %	(3,3)%	0,6 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans												
Canada	1,7 %	1,8 %	2,4 %	2,0 %	4,2 %	3,5 %	1,9 %	1,9 %	2,4 %	2,2 %	3,7 %	3,9 %
États-Unis	1,4 %	1,7 %	2,2 %	2,1 %	4,6 %	3,5 %	1,8 %	1,9 %	2,2 %	2,2 %	4,2 %	3,9 %
Taux de chômage												
Canada	4,2 %	3,7 %	5,9 %	5,7 %	9,3 %	10,1 %	4,3 %	3,6 %	5,9 %	6,5 %	8,0 %	9,9 %
États-Unis	2,9 %	2,5 %	4,2 %	4,1 %	7,5 %	8,3 %	3,2 %	2,6 %	4,2 %	4,8 %	6,5 %	8,4 %
Indice des prix des habitations ²												
Canada ³	9,9 %	6,9 %	5,5 %	4,5 %	(20,2)%	(5,0)%	(6,7)%	2,1 %	(10,0)%	(1,0)%	(13,6)%	(8,0)%
États-Unis ⁴	2,7 %	3,7 %	(0,5)%	2,3 %	(19,2)%	(4,3)%	1,6 %	(0,7)%	(0,9)%	(2,6)%	(7,5)%	(8,4)%

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'Indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 2 800 millions de dollars (1 850 millions au 31 octobre 2022), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 3 572 millions au 31 octobre 2023 (2 441 millions au 31 octobre 2022).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Les modifications peuvent comprendre une réduction des taux d'intérêt, une prorogation de la date d'échéance, des congés de paiement ou une exonération de paiement. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsqu'un prêt douteux est renégocié, il redevient un prêt productif s'il ne présente plus aucune des caractéristiques exigeant son classement dans les prêts douteux et si l'emprunteur a démontré qu'il s'acquitte bien de ses obligations de paiement selon les conditions de la restructuration du prêt pendant une période de temps donnée.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 était de 1 005 millions de dollars (91 millions en 2022). Au 31 octobre 2023, 26 millions (13 millions au 31 octobre 2022) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 35 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (24 millions en 2022). Au 31 octobre 2023, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 18 millions (13 millions au 31 octobre 2022). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, évaluer, gérer (y compris les mesures d'atténuation), surveiller et signaler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. Les turbulences économiques, comme la hausse des taux d'intérêt et l'inflation, ont une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéficiaire.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 6 : Transfert d'actifs financiers

Transfert d'actifs financiers non admissibles à une décomptabilisation

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Pour certaines de ces ventes, puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons pas les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie en découlant est comptabilisé comme un financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu pour 4 950 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (5 495 millions en 2022).

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 13 559 millions de dollars et à 92 549 millions, respectivement (13 473 millions et à 90 490 millions, respectivement au 31 octobre 2022). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes se rapportant aux titrisations de prêts :

(en millions de dollars canadiens)	2023		2022	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation ²	277	-	1 062	-
Prêts hypothécaires à l'habitation	7 317	-	7 503	-
Autres actifs connexes ³	8 430	-	10 012	-
Total	16 024	15 266	18 577	17 764
Passifs connexes ⁴	14 937	14 244	17 471	16 846

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision pour pertes sur créances, le cas échéant.

² Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

³ Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs éayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

⁴ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion de prêts hypothécaires, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis qui ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 364 millions de dollars de ces prêts (556 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 10 millions (17 millions en 2022) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable des droits de gestion de prêts hypothécaires se chiffrait à 94 millions (39 millions au 31 octobre 2022) et la juste valeur était de 120 millions (54 millions au 31 octobre 2022).

Nous conservons des droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 302 millions de dollars de ces prêts (4 014 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 28 millions (7 millions en 2022). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts au coût amorti se chiffrait à 8 millions et à 38 millions, respectivement au 31 octobre 2023 (valeur comptable de 8 millions et de 37 millions respectivement au 31 octobre 2022). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Si nous n'avons pas transféré à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 9 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (10 millions au 31 octobre 2022). Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

Comme il est mentionné ci-dessus, nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Certaines de ces ventes remplissaient les conditions de décomptabilisation, puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux prêts titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 186 millions de dollars de ces prêts (67 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 53 millions (3 millions en 2022) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Nous conservons certains droits résiduels à l'égard des prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. La valeur comptable de nos droits résiduels, classés comme des prêts à la juste valeur, se chiffrait à 56 millions au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Si une réévaluation permet de déterminer que nous ne contrôlons plus l'entité structurée, nous décomptabiliserons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes, nos prêts automobiles canadiens et nos prêts visant du matériel américains afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs afférents à ces entités de titrisation consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2023		2022	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Créances de cartes de crédit	9 506	9 506	8 223	8 223
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ²	4 695	4 670	4 769	4 738
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	-	125	124
Total	14 201	14 176	13 117	13 085
Passifs connexes³	10 376	10 177	9 274	9 072

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

² Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

³ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,3 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, pour un montant de 750 millions et de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, pour un montant de 1 000 millions; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) pour un montant de 1 250 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions ainsi que les actions privilégiées de catégorie B, série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions émises par BMO concurrentiellement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous avons mis en place une entité de financement qui émet du papier commercial à des tiers. Nous fournissons des sûretés pour garantir le papier commercial en échange d'un prêt intersociétés. Le montant du papier commercial émis par l'entité totalisait 6 054 millions de dollars au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022). Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent au papier commercial.

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées, créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et des clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, nous ne disposons pas d'autres accords contractuels ou non contractuels qui exigent que nous fournissions un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation
Participations inscrites dans notre bilan consolidé						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	184	5 182	-	68	3 483	-
Titres de négociation	518	-	3 346	573	-	1 795
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	23	-	-	119	-	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 393	-	-	1 079	-	-
Instruments dérivés	23	-	-	-	-	-
Titres divers	9	-	100	11	-	80
Total	2 150	5 182	3 446	1 850	3 483	1 875
Passifs financiers						
Dépôts	184	5 182	-	68	3 483	-
Instruments dérivés	-	-	-	17	-	-
Divers	-	79	-	-	48	-
Total	184	5 261	-	85	3 531	-
Exposition maximale aux pertes²	21 740	1	3 446	20 141	1	1 875
Total des actifs des entités	13 936	5 260	30 877	12 364	3 531	11 845

¹ Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ou les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale aux pertes représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

Entités de titrisation des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous agissons en tant que mandataire pour le compte des vendeurs et que, par conséquent, nous ne contrôlons pas ces entités.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et des montants non utilisés aux termes de la facilité de trésorerie afférent aux entités financées par BMO s'établissait à 19 775 millions de dollars au 31 octobre 2023 (18 359 millions au 31 octobre 2022). Ce montant est inclus dans les engagements décrits à la note 24. Notre participation dans ces entités au 31 octobre 2023 et 2022 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé au poste passifs liés à la titrisation et aux entités structurées. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 3 127 millions de dollars (1 385 millions au 31 octobre 2022) et un montant de 1 781 millions (323 millions au 31 octobre 2022) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2023, nous détenions pour 219 millions de dollars de droits conservés (410 millions au 31 octobre 2022) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé dans les valeurs mobilières au poste titres de négociation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 11 779 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (8 342 millions en 2022) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisées; les profits et les pertes étant constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Nous conservons les droits résiduels à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui ont été acquis ou montés aux États-Unis, et par la suite vendus et décomptabilisés au moyen d'entités structurées soutenues par la Banque qui titrisent ces prêts en titres adossés à des créances hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 170 millions de dollars de ces prêts (2 142 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 25 millions (3 millions en 2022). La valeur comptable de nos droits conservés classés comme des prêts au coût amorti se chiffrait à 100 millions au 31 octobre 2023 (valeur comptable de 80 millions au 31 octobre 2022). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 870 millions de dollars au 31 octobre 2023 (948 millions au 31 octobre 2022), dont 181 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 689 millions de titres détenus à des fins de transaction dans notre bilan consolidé au 31 octobre 2023 (185 millions et 763 millions, respectivement, au 31 octobre 2022).

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement, des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisés dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces entités en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces entités. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces entités. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements dans ces entités et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont soit des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés soit des contrats qui se négocient sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées à notre état consolidé des résultats. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos dépôts sous forme de certificats de placement garanti sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte et présentés dans les dépôts à notre bilan consolidé.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2023 était de 10 323 millions de dollars (12 413 millions au 31 octobre 2022), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 9 084 millions (10 464 millions au 31 octobre 2022).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats. Nous avons conclu des couvertures économiques dans le cadre de l'entente définitive avec BNP Paribas visant l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales, lesquelles ont été réglées après la finalisation de l'acquisition. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans notre l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps ¹	4 193	(9 393)	(5 200)	7 176	(4 249)	2 927
Contrats de garantie de taux d'intérêt	360	(84)	276	437	(120)	317
Options achetées	3 221	-	3 221	3 157	-	3 157
Options vendues	-	(3 129)	(3 129)	-	(2 391)	(2 391)
Contrats à terme standardisés	6	(21)	(15)	16	(27)	(11)
Contrats de change²						
Swaps de devises	1 887	(1 397)	490	1 688	(2 096)	(408)
Swaps de taux d'intérêt et de devises	10 340	(10 081)	259	10 722	(11 254)	(532)
Contrats de change à terme	6 685	(5 469)	1 216	8 387	(7 267)	1 120
Options achetées	575	-	575	1 096	-	1 096
Options vendues	-	(448)	(448)	-	(1 151)	(1 151)
Contrats sur produits de base						
Swaps	1 029	(743)	286	4 198	(1 725)	2 473
Options achetées	850	-	850	1 851	-	1 851
Options vendues	-	(787)	(787)	-	(1 627)	(1 627)
Contrats à terme standardisés	143	(127)	16	275	(237)	38
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit	4 690	(11 460)	(6 770)	6 473	(14 584)	(8 111)
Achetés	13	(18)	(5)	27	(3)	24
Vendus	12	(9)	3	34	(72)	(38)
Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation	34 004	(43 166)	(9 162)	45 537	(46 803)	(1 266)
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt³						
Couvertures de flux de trésorerie – swaps	693	(3 784)	(3 091)	41	(6 824)	(6 783)
Couvertures de juste valeur – swaps	4 877	(1 390)	3 487	1 935	(2 987)	(1 052)
Total des swaps	5 570	(5 174)	396	1 976	(9 811)	(7 835)
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie ¹	333	(1 801)	(1 468)	629	(3 342)	(2 713)
Couvertures de juste valeur	69	(1)	68	-	-	-
Couvertures d'investissement net	-	(8)	(8)	-	-	-
Total des contrats de change	402	(1 810)	(1 408)	629	(3 342)	(2 713)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	-	(43)	(43)	18	-	18
Total des contrats sur titres de participation	-	(43)	(43)	18	-	18
Juste valeur totale – instruments dérivés de couverture ⁴	5 972	(7 027)	(1 055)	2 623	(13 153)	(10 530)
Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation et de couverture	39 976	(50 193)	(10 217)	48 160	(59 956)	(11 796)
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(26 674)	26 674	-	(31 878)	31 878	-
Total	13 302	(23 519)	(10 217)	16 282	(28 078)	(11 796)

¹ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales qui ont été réglés à la clôture de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à la baisse à néant au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022).

⁴ La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps ¹	-	9 254 984	9 254 984	-	5 683 145	5 683 145
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	132 653	132 653	-	22 397	22 397
Options achetées	37 264	130 000	167 264	23 854	98 113	121 967
Options vendues	38 256	118 524	156 780	11 073	87 941	99 014
Contrats à terme standardisés	1 367 959	-	1 367 959	401 965	-	401 965
Total des contrats de taux d'intérêt	1 443 479	9 636 161	11 079 640	436 892	5 891 596	6 328 488
Contrats de change²						
Swaps de devises	-	54 169	54 169	-	53 837	53 837
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	677 765	677 765	-	578 685	578 685
Contrats de change à terme	-	563 716	563 716	-	481 773	481 773
Options achetées	1 851	51 143	52 994	1 127	72 733	73 860
Options vendues	2 282	55 370	57 652	5 421	74 041	79 462
Contrats à terme standardisés	4 035	-	4 035	1 032	-	1 032
Total des contrats de change	8 168	1 402 163	1 410 331	7 580	1 261 069	1 268 649
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	18 574	18 574	-	24 525	24 525
Options achetées	30 397	5 319	35 716	34 177	5 686	39 863
Options vendues	31 351	4 218	35 569	34 245	5 011	39 256
Contrats à terme standardisés	35 285	-	35 285	44 836	-	44 836
Total des contrats sur produits de base	97 033	28 111	125 144	113 258	35 222	148 480
Contrats sur titres de participation	189 112	115 689	304 801	162 102	104 825	266 927
Contrats de crédit						
Achetés	-	16 927	16 927	-	16 771	16 771
Vendus	-	10 010	10 010	-	11 099	11 099
Total des contrats de crédit	-	26 937	26 937	-	27 870	27 870
Total	1 737 792	11 209 061	12 946 853	719 832	7 320 582	8 040 414

¹ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales qui ont été réglés à la réalisation de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 1 805 millions de dollars (4 183 millions au 31 octobre 2022).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

La Banque applique les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, à des fins de comptabilité de couverture. Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des options pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques encourus liés aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où ces instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change lié aux activités autres que de négociation du Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux variations des taux d'intérêt et de change et des cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Aux termes de la phase 1 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées et prévoient une mesure d'allègement à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications nous permettent de supposer que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, ce qui nous permet toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux exigences d'efficacité du seul fait de la réforme des TIO. Nous avons continué d'appliquer ces modifications en date du 31 octobre 2023; toutefois, leur application prendra fin au moment de la cessation de la relation de couverture touchée ou lorsque qu'il ne subsistera plus d'incertitude entourant la réforme des TIO au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie fondés sur les TIO, selon la première occurrence. Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 selon lesquelles nous sommes tenus de modifier la documentation sur les relations de couverture afin de refléter les changements exigés en fonction de la réforme des TIO, lorsque la phase 1 se termine, sans mettre fin aux relations de couverture existantes.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à courir					2023	2022
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence ¹		69 605	39 250	38 041	34 962	4 821	186 679	167 945
Taux d'intérêt fixe moyen		4,85 %	4,33 %	3,50 %	3,57 %	3,69 %	4,20 %	3,06 %
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré²								
Paire dollar canadien-dollar américain ³								
Montant nominal de référence		8 897	15 121	12 977	6 300	327	43 622	62 703
Taux d'intérêt fixe moyen		2,47 %	3,04 %	3,17 %	1,67 %	3,42 %	2,77 %	1,31 %
Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain		1,3340	1,3130	1,3118	1,3474	1,3076	1,3218	1,3196
Paire dollar canadien-euro								
Montant nominal de référence		1 924	7 449	4 973	1 839	201	16 386	19 429
Taux d'intérêt fixe moyen		2,41 %	3,90 %	2,79 %	1,89 %	2,97 %	3,15 %	2,47 %
Cours de change moyen : dollar canadien-euro		1,5395	1,4205	1,4015	1,4711	1,4870	1,4352	1,4489
Autres paires de devises ⁴								
Montant nominal de référence		1 155	6 141	1 901	514	76	9 787	7 718
Taux d'intérêt fixe moyen		2,21 %	2,62 %	4,20 %	4,45 %	5,24 %	2,99 %	2,42 %
Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro		1,1310	1,6699	1,5040	0,7940	0,9038	1,5221	1,3956
Risque lié aux cours des actions – swaps sur rendement total⁵								
Montant nominal de référence		-	451	-	-	-	451	455
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence ⁶		42 073	24 340	46 219	27 242	29 494	169 368	103 671
Taux d'intérêt fixe moyen		4,97 %	3,79 %	3,61 %	3,48 %	3,35 %	3,91 %	2,42 %
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)								
Montant nominal de référence		2 825	-	-	-	-	2 825	109
Prix moyen en dollars		105	-	-	-	-	105	104
Risque de change – swaps de devises⁷								
Paire dollar américain – euro								
Montant nominal de référence		-	21	-	-	-	21	19
Taux d'intérêt fixe moyen		-	3,25 %	-	-	-	3,25 %	3,25 %
Cours de change moyen : dollar américain-euro		-	0,9706	-	-	-	0,9706	0,9706
Paire dollar américain – yen japonais								
Montant nominal de référence		476	-	-	-	-	476	-
Taux d'intérêt fixe moyen		(0,08)%	-	-	-	-	(0,08)%	-
Cours de change moyen : dollar américain-yen japonais		0,0076	-	-	-	-	0,0076	-
Couvertures d'investissement net								
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme								
Paire dollar canadien – renminbi								
Montant nominal de référence		650	-	-	-	-	650	-
Risque de change – passif – dépôts								
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable		13 154	-	-	-	-	13 154	1 251
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable		157	-	-	-	-	157	-

¹ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à 21 718 millions de dollars selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant de 22 689 millions selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant de 49 560 millions échéant après le 28 juin 2024).

² Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

³ Au 31 octobre 2022, les montants comprennent les dérivés conclus relativement à l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

⁴ Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling, dollar canadien-dollar de Hong Kong, dollar canadien-yen japonais ou dollar canadien-couronne norvégienne, le cas échéant. Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à néant selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant nominal de référence de néant selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant nominal de référence de néant selon le CDOR échéant après le 28 juin 2024).

⁵ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps sur rendement total susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 28 juin 2024, se chiffrait à 451 millions de dollars (455 millions au 31 octobre 2022) selon le CDOR.

⁶ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêts susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à 22 328 millions de dollars selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant nominal de référence de 31 455 millions selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant nominal de référence de 21 043 millions selon le CDOR échéant après le 28 juin 2024).

⁷ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à néant selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant nominal de référence de néant selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant nominal de référence de néant selon le CDOR échéant après le 28 juin 2024).

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises, des contrats à terme de gré à gré et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable du risque de taux d'intérêt sur les marchés financiers pertinents, comme le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) ou le taux CORRA.

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt ou le risque de change dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de vie de la couverture. Les intérêts payés sur les dérivés qui couvrent le risque lié aux cours des actions sur certains paiements fondés sur des actions sont comptabilisés dans la charge de rémunération du personnel.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard d'instruments de couverture et d'éléments couverts sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement, ainsi que l'utilisation d'instruments de couverture sans plancher dans des relations de couverture avec plancher.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de notre instrument de couverture comme couverture d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée soit au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant, soit en utilisant une analyse quantitative de régression statistique. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité importante n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)

2023

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	693	(3 784)	(1 543)	1 511	-
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme ³	333	(1 801)	(245)	245	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	-	(43)	(80)	80	-
	1 026	(5 628)	(1 868)	1 836	-
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme	-	(8)	23	(22)	1
Risque de change - passif-dépôts	-	(13 311)	(485)	485	-
Total	1 026	(18 947)	(2 330)	2 299	1

2022

Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	41	(6 824)	(8 481)	8 588	(33)
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme ³	629	(3 342)	1 684	(1 684)	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	18	-	(29)	29	-
	688	(10 166)	(6 826)	6 933	(33)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme	-	-	429	(429)	-
Risque de change - passif-dépôts	-	(1 251)	(886)	886	-
Total	688	(11 417)	(7 283)	7 390	(33)

¹ Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond aux montants à jour.

³ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales, qui ont été réglés au moment de la réalisation de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Le tableau suivant présente un rapprochement ayant trait aux répercussions de nos couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)

2023

	Solde au 31 octobre 2022	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net/dans l'écart d'acquisition, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net/l'écart d'acquisition	Solde au 31 octobre 2023 ^{1, 2}	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(8 204)	(1 543)	1 732	(8 015)	(2 720)	(5 295)
Risque de change ³	1 223	(245)	(368)	610	610	-
Risque lié au cours des actions	33	(80)	(25)	(72)	(72)	-
	(6 948)	(1 868)	1 339	(7 477)	(2 182)	(5 295)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 723)	(463)	-	(2 186)	(2 186)	-
Total	(8 671)	(2 331)	1 339	(9 663)	(4 368)	(5 295)

2022

	Solde au 31 octobre 2021	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2022 ^{1, 2}	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	578	(8 448)	(334)	(8 204)	(6 713)	(1 491)
Risque de change	(483)	1 684	22	1 223	1 168	55
Risque lié au cours des actions	179	(29)	(117)	33	33	-
	274	(6 793)	(429)	(6 948)	(5 512)	(1 436)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 263)	(457)	(3)	(1 723)	(1 723)	-
Total	(989)	(7 250)	(432)	(8 671)	(7 235)	(1 436)

¹ Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à 2 029 millions de dollars au 31 octobre 2023 (1 819 millions au 31 octobre 2022).

² Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures d'investissement net se chiffrait à 555 millions de dollars au 31 octobre 2023 (466 millions au 31 octobre 2022).

³ À la clôture de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons réglé les contrats de change à terme conclus pour atténuer l'incidence du risque de change lié au prix d'acquisition de Bank of the West, et reclassé un profit de 269 millions de dollars après impôts dans l'écart d'acquisition. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et les écarts entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 31 octobre 2022 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2023

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹		Inefficacité de la couverture			Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts		
			Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres	Valeur comptable de l'élément couvert ²	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
	Actif	Passif						
Couverture de juste valeur³								
Swaps de taux d'intérêt	4 877	(1 390)	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	69	(1)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	4 071	(3 955)	116	87 043	(4 373)	(404)
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(1 078)	1 139	61	(77 358)	1 015	1 867
Total	4 946	(1 391)	2 993	(2 816)	177	9 685	(3 358)	1 463

2022

Couverture de juste valeur³								
Swaps de taux d'intérêt	1 935	(2 987)	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	2 633	(2 625)	8	36 394	(2 603)	122
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(3 113)	3 128	15	(61 307)	2 841	425
Total	1 935	(2 987)	(480)	503	23	(24 913)	238	547

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022).

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché découlant de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement un montant qui représente une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en obtenant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : La perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément et dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) édictée par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)

	2023			2022		
	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	1 265	5 133	1 006	4 133	8 718	764
Contrats de garantie de taux d'intérêt	571	2 219	471	943	1 773	430
Options achetées	45	174	61	48	170	46
Options vendues	1	140	77	4	131	67
	1 882	7 666	1 615	5 128	10 792	1 307
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	171	296	6	231	359	7
Options achetées	3	4	-	159	227	5
Options vendues	-	-	-	7	11	-
	174	300	6	397	597	12
Total des contrats de taux d'intérêt	2 056	7 966	1 621	5 525	11 389	1 319
Contrats de change²						
Hors cote						
Swaps	1 921	6 517	1 313	1 645	5 535	880
Contrats de change à terme	2 300	9 296	1 908	2 250	8 339	1 237
Options achetées	149	448	129	321	681	183
Options vendues	2	118	39	2	88	30
	4 372	16 379	3 389	4 218	14 643	2 330
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	-	-	-	-	2	-
Options achetées	3	8	-	-	2	-
Options vendues	-	-	-	7	10	-
	3	8	-	7	14	-
Total des contrats de change	4 375	16 387	3 389	4 225	14 657	2 330
Contrats sur produits de base						
Hors cote						
Swaps	468	1 957	683	3 160	6 107	1 281
Options achetées	4	280	110	435	936	194
Options vendues	47	331	106	126	403	107
	519	2 568	899	3 721	7 446	1 582
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	243	869	17	1 122	2 055	41
Options achetées	329	535	11	356	552	11
Options vendues	3	83	2	303	471	9
	575	1 487	30	1 781	3 078	61
Total des contrats sur produits de base	1 094	4 055	929	5 502	10 524	1 643
Contrats sur titres de participation						
Hors cote						
Négoiés en bourse	684	8 274	2 123	582	9 076	2 406
	1 640	4 635	93	1 580	3 888	78
Total des contrats sur titres de participation	2 324	12 909	2 216	2 162	12 964	2 484
Contrats de crédit						
	446	1 093	81	97	562	103
Total	10 295	42 410	8 236	17 511	50 096	7 879

¹ La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice NFP établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

	Terme à courir					2023	2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps ¹	3 738 351	2 297 285	1 587 033	1 410 529	577 832	9 611 030	5 954 761
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	1 352 524	360 014	87 506	23 438	4 000	1 827 482	645 452
Total des contrats de taux d'intérêt	5 090 875	2 657 299	1 674 539	1 433 967	581 832	11 438 512	6 600 213
Contrats de change²							
Swaps	175 365	266 699	164 341	133 125	41 424	780 954	702 068
Contrats de change à terme ¹	539 912	19 531	3 449	1 457	17	564 366	481 773
Contrats à terme standardisés	4 021	14	-	-	-	4 035	1 032
Options	96 332	13 086	1 228	-	-	110 646	153 322
Total des contrats de change	815 630	299 330	169 018	134 582	41 441	1 460 001	1 338 195
Contrats sur produits de base							
Swaps	9 823	7 777	549	425	-	18 574	24 525
Contrats à terme standardisés	18 182	15 634	1 372	97	-	35 285	44 836
Options	33 856	36 444	879	106	-	71 285	79 119
Total des contrats sur produits de base	61 861	59 855	2 800	628	-	125 144	148 480
Contrats sur titres de participation	220 096	67 747	15 097	1 557	755	305 252	267 382
Contrats de crédit	453	925	16 749	6 877	1 933	26 937	27 870
Total du montant nominal de référence	6 188 915	3 085 156	1 878 203	1 577 611	625 961	13 355 846	8 382 140

¹ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales, qui ont été réglés au moment de la clôture de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il n'y a eu aucune réduction de valeur pour dépréciation des bureaux et du matériel au cours des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022. Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu. Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il y a un changement dans l'utilisation. Nous avons comptabilisé une dépréciation liée à nos actifs au titre de droits d'utilisation de 40 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 (6 millions en 2022).

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'a le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés dans les bureaux et matériel sous les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel que nous détenons ou louons :

	(en millions de dollars canadiens)												2023		2022	
	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total	Terrains	Immeubles	informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total		
Coût																
Solde à l'ouverture de l'exercice	119	1 688	2 671	945	2 054	3 435	10 912	99	1 354	2 292	685	1 941	3 201	9 572		
Entrées/modifications de contrats de location	13	91	280	125	413	406	1 328	18	59	319	105	281	329	1 111		
Acquisitions	213	276	63	12	25	523	1 112	-	-	-	-	-	-	-		
Sorties ¹	(28)	(26)	(109)	(30)	(97)	(60)	(350)	(8)	(44)	(53)	(29)	(246)	(235)	(615)		
Change et autres	6	18	18	8	18	53	121	10	319	113	184	78	140	844		
Solde à la clôture de l'exercice	323	2 047	2 923	1 060	2 413	4 357	13 123	119	1 688	2 671	945	2 054	3 435	10 912		
Amortissement et dépréciation cumulés																
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	1 188	2 007	667	1 270	939	6 071	-	867	1 724	471	1 338	718	5 118		
Sorties ¹	-	(25)	(106)	(29)	(94)	(50)	(304)	-	(35)	(48)	(25)	(243)	(153)	(504)		
Amortissement	-	70	306	65	169	412	1 022	-	50	225	53	116	336	780		
Change et autres ²	-	5	21	1	11	55	93	-	306	106	168	59	38	677		
Solde à la clôture de l'exercice	-	1 238	2 228	704	1 356	1 356	6 882	-	1 188	2 007	667	1 270	939	6 071		
Valeur comptable nette	323	809	695	356	1 057	3 001	6 241	119	500	664	278	784	2 496	4 841		

¹ Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements en 2022. Se reporter à la note 10.

² Comprend les charges de dépréciation.

Note 10 : Acquisitions et dessaisissements

Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Programme de récompense AIR MILES

Le 1^{er} juin 2023, nous avons concrétisé l'acquisition des activités du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) de LoyaltyOne Co., une filiale de Loyalty Ventures Inc., dans le cadre d'une procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour un prix d'achat en trésorerie de 157 millions de dollars américains (213 millions de dollars canadiens). AIR MILES exerce ses activités en tant que filiale entièrement détenue de BMO. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada).

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 151 millions de dollars et un écart d'acquisition de 233 millions. Les relations clients et les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties par imputations au résultat sur une période de 5 à 14 ans. L'immobilisation incorporelle liée au nom commercial a une durée d'utilité indéterminée et n'est pas amortie par imputations au résultat. Une partie de l'écart d'acquisition lié à cette acquisition est déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} juin 2023
Valeurs mobilières	668
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	384
Autres actifs	141
Total des actifs	1 193
Revenus différés ¹	916
Autres passifs	64
Total des passifs	980
Prix d'achat	213

¹ Les revenus différés reflètent notre obligation de rembourser les miles qui étaient non utilisés à la date d'acquisition et sont inclus dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

La ventilation du prix d'achat d'AIR MILES pourrait changer une fois que nous aurons terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

Bank of the West

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales auprès de BNP Paribas pour un prix d'achat au comptant de 13,8 milliards de dollars américains (18,4 milliards de dollars canadiens). Bank of the West offre un large éventail de produits et services bancaires, principalement dans les régions de l'Ouest et du Midwest des États-Unis. La fusion permet à BMO d'étendre son marché dans les principaux marchés de Bank of the West, dont la Californie, et d'accélérer l'expansion des services bancaires aux grandes entreprises de BMO. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats comme un regroupement d'entreprises pour ce qui est des groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises principalement aux États-Unis (PE États-Unis) et BMO GP.

Dans le cadre de l'acquisition, nous avons acquis une participation de 51 % dans la filiale de Bank of the West, CLAAS Financial Services, LLC, qui offre du crédit-bail et du financement par des prêts à des entités commerciales qui acquièrent de l'équipement agricole. Nous contrôlons cette société à responsabilité limitée dont les résultats sont compris dans nos états financiers consolidés. Nous avons comptabilisé la participation des autres partenaires de CLAAS Financial Services LLC comme une participation ne donnant pas le contrôle dans notre bilan consolidé.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 2 883 millions de dollars et un écart d'acquisition de 10 582 millions. Les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des relations clients sont amorties par imputations au résultat dans la période au cours de laquelle nous croyons pouvoir en retirer un avantage, de manière accélérée, sur une période d'au plus 15 ans. L'écart d'acquisition comprend surtout des possibilités de synergie et des économies d'échelle qui devraient résulter des activités regroupées de BMO et de Bank of the West. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Nous avons comptabilisé des actifs acquis et des passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition, comme le présente le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} février 2023
Contrepartie d'achat	18 382
Incidence des contrats à terme de gré à gré ¹	(269)
Contrepartie d'achat nette	18 113
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Valeurs mobilières	28 437
Prêts	
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 912
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	20 268
Prêts sur cartes de crédit	885
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	43 418
Total des prêts	76 483
Autres actifs ²	9 152
Immobilisations incorporelles	2 883
Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis	116 955
Juste valeur des passifs identifiables repris	
Dépôts	91 711
Autres passifs ²	17 697
Total de la juste valeur des passifs identifiables repris	109 408
Participation ne donnant pas le contrôle	16
Écart d'acquisition	10 582
Contrepartie d'achat nette	18 113

¹ Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondaient aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat libellé en dollars canadiens entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture. Les variations de la juste valeur afférentes à ces contrats à terme de gré à gré de 269 millions de dollars après les impôts ont été comptabilisées en diminution de l'équivalent en dollars canadiens du prix d'achat.

² L'actif d'impôt différé net comptabilisé dans le bilan d'ouverture s'élève à 1 273 millions de dollars.

La ventilation du prix d'achat de Bank of the West pourrait changer une fois que nous aurons terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

La comptabilisation des prêts acquis, y compris la provision initiale pour pertes sur créances, fait l'objet d'une analyse à la note 4.

Depuis la date d'acquisition, l'apport de Bank of the West aux revenus et au bénéfice net compris dans nos résultats consolidés s'est chiffré à 3 143 millions de dollars et à 361 millions, respectivement. Le bénéfice net de 361 millions ne tient pas compte de la provision initiale pour pertes sur créances de 705 millions (517 millions après impôts) et des coûts liés à l'intégration et à l'acquisition de 1 792 millions (1 342 millions après impôts). En supposant que l'acquisition soit survenue le 1^{er} novembre 2022 et que les mêmes justes valeurs aient été appliquées, nous estimons que nos revenus et notre bénéfice net consolidés combinés pour le semestre auraient été de 32 milliards de dollars et de 4,5 milliards, respectivement.

Incidence des mesures de gestion de la juste valeur

La juste valeur des prêts à taux fixe, des titres et des dépôts repose en grande partie sur les taux d'intérêt. Comme les taux ont augmenté entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture, la juste valeur des instruments à taux fixe acquis (plus particulièrement, les prêts, les valeurs mobilières et les dépôts) a diminué, ce qui donne lieu à un écart d'acquisition plus élevé à la clôture, comparativement aux estimations que nous avions formulées à la date de l'annonce. En revanche, la juste valeur des actifs (passifs) à taux variable et des dépôts sans échéance se rapproche de la valeur nominale. Les variations de l'écart d'acquisition eu égard à nos hypothèses initiales annoncées le 20 décembre 2021 ont eu une incidence sur les ratios des fonds propres à la clôture de la transaction du fait que l'écart d'acquisition est comptabilisé en déduction des fonds propres selon les règles de l'accord de Bâle III du BSIF.

Lors de l'annonce de l'entente visant l'acquisition de Bank of the West, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable et avons constitué un portefeuille d'obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan afin de couvrir économiquement l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur nos ratios des fonds propres à la clôture de la transaction. Nous avons comptabilisé, dans les revenus d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, des revenus nets d'intérêts et des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 5,7 milliards de dollars relativement à ces instruments entre le 20 décembre 2021 et le 1^{er} février 2023, date à laquelle les swaps de taux d'intérêt ont été neutralisés. Grâce à ces profits, des fonds propres supplémentaires ont permis de compenser l'incidence de l'écart d'acquisition plus élevé à la clôture de la transaction.

Nous avons placé, à la clôture, la majorité de ces obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan, qui étaient dans une position de perte latente, dans des relations de couverture de juste valeur en concluant de nouveaux swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable. Les couvertures de juste valeur, conjuguées à d'autres mesures prises pour ramener notre profil de risque de taux d'intérêt à sa position cible, ont cristallisé une perte de 5,7 milliards de dollars sur ces instruments, laquelle sera prise en compte en diminution des revenus d'intérêts sur la durée résiduelle des instruments, en comptabilisant de nouvelles relations de couverture de juste valeur. Nous avons comptabilisé un montant de 877 millions en diminution des revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières relativement à la couverture de juste valeur dans notre état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Les justes valeurs des prêts, des valeurs mobilières et des dépôts que nous avons acquis sont inférieures à la valeur nominale. Cet escompte s'accroîtra pour être porté dans les revenus d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée résiduelle de ces instruments. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons comptabilisé des montants de 383 millions de dollars afférents à ces prêts acquis et de 725 millions afférents aux valeurs mobilières acquises, respectivement, pour les porter dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Il y a lieu de consulter la note 4 pour obtenir un complément d'information sur les prêts acquis.

Leasing Solutions Canada Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons acquis Leasing Solutions Canada Inc. auprès de BNP Paribas. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats à compter du deuxième trimestre de 2023 comme un regroupement d'entreprises dans le groupe d'exploitation Services bancaires PE Canada. Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante pour la Banque.

Radicle Group Inc.

Le 1^{er} décembre 2022, nous avons réalisé l'acquisition de Radicle Group Inc. (Radicle), société de Calgary et chef de file des solutions et services-conseils en matière de durabilité et des solutions technologiques de mesure et de gestion des émissions, contre 1,2 million d'actions ordinaires de BMO d'une valeur totalisant 153 millions de dollars et une contrepartie en trésorerie de 42 millions. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation BMO MC.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 60 millions de dollars et l'écart d'acquisition à hauteur de 85 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 à 15 ans. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition est non déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} décembre 2022
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles :	145
Autres actifs	85
Total des actifs	230
Passifs	35
Prix d'achat	195

La ventilation du prix d'achat de Radicle pourrait changer une fois que nous aurons terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

Dessaisissements

Les actifs non financiers non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme étant détenus en vue de la vente à la condition que leur valeur comptable puisse être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs présentent des caractéristiques exigeant leur classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable. Les actifs non financiers non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute réduction ultérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la réduction de valeur cumulative ou qu'elle n'a pas une incidence sur la perte de valeur affectée antérieurement à l'écart d'acquisition, est également comptabilisée dans le poste charges autres que d'intérêts. Les profits sur cession sont constatés dans les revenus autres que d'intérêts.

Activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et activités de gestion aux États-Unis

Le 8 novembre 2021, nous avons conclu la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, faisant partie de notre secteur d'exploitation BMO GP, à Ameriprise Financial Inc. (Ameriprise) pour un produit de 615 millions de livres sterling (1 038 millions de dollars canadiens) dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie. À la date de la vente, des actifs et des passifs respectivement d'environ 1 779 millions de dollars et 527 millions ont été décomptabilisés. En relation avec la conclusion de la vente des activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, nous avons constaté une perte de 29 millions, avant et après impôts, afférente à la conversion des monnaies étrangères, montant qui a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers les profits de change, autres que de négociation, figurant sous les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats de 2022. La transaction comprend également la possibilité que certains clients des activités de gestion d'actifs de BMO aux États-Unis transfèrent leurs comptes chez Ameriprise. Ces transferts ont été réalisés en 2022, ce qui a donné lieu à une charge d'impôts de 22 millions. Des transferts additionnels de certains autres clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis ont été effectués en 2022 sans incidence importante pour la Banque.

Taplin, Canida & Habacht, LLC

Le 27 janvier 2022, nous avons conclu la vente de Taplin, Canida & Habacht, LLC, faisant partie de nos activités de gestion d'actifs aux États-Unis, à Loop Capital. Cette entreprise n'est pas considérée comme étant significative pour la Banque.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2,0 % (3,0 % en 2022). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2023 se situaient dans une fourchette de 8,9 % à 11,4 % (6,8 % à 11,2 % en 2022), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			BMO Gestion de patrimoine		BMO Marchés des capitaux		Total
	PE Canada	PE États-Unis	Total	Gestion d'actifs et de patrimoine	Assurance	Total		
Solde au 31 octobre 2021	97	3 567	3 664	1 310	2	1 312	402	5 378
Sorties ⁷	-	-	-	(538)	-	(538)	-	(538)
Change et autres ¹	-	362	362	50	-	50	33	445
Solde au 31 octobre 2022	97	3 929	4 026	822	2	824	435	5 285
Acquisitions ⁷	233	10 345	10 578	237	-	237	85	10 900
Change et autres ¹	-	515	515	20	-	20	8	543
Solde au 31 octobre 2023	330²	14 789³	15 119	1 079⁴	2⁵	1 081	528⁶	16 728

¹ Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

² Concerne essentiellement AIR MILES, bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

³ Concerne essentiellement Bank of the West, First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I Marshall and Ilsley Banks (M&I) et GE Transportation Finance.

⁴ Concerne principalement Bank of the West, CTC Consulting LLC, M&I, Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc., myCFO, Inc., Guardian Group of Funds Ltd. et BMO Nesbitt Burns Inc. Pyrford International Limited, LGM Investments Limited et F&C Asset Management plc. ont fait l'objet d'un dessaisissement au cours de l'exercice 2022.

⁵ Concerne AIG Life Holdings (Canada), ULC.

⁶ Concerne Radicle, Clearpool, KGS-Alpha Capital Markets, Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I et Greene Holcomb Fisher.

⁷ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement		Autres	Total
			d'amortissement	en cours de développement		
Coût au 31 octobre 2021	719	894	5 548	204	601	7 966
Entrées	-	-	11	662	20	693
Transferts	-	-	611	(611)	-	-
Sorties ²	(247)	-	(53)	(1)	(319)	(620)
Change et autres	49	84	120	5	20	278
Coût au 31 octobre 2022	521	978	6 237 ¹	259	322	8 317
Entrées	-	-	58	739	33	830
Acquisitions ³	311	2 453	103	-	227	3 094
Transferts	-	-	672	(672)	-	-
Sorties ^{2, 3}	-	-	(29)	(2)	(21)	(52)
Change et autres	18	122	30	-	11	181
Coût au 31 octobre 2023	850	3 553	7 071¹	324	572	12 370

¹ Ce poste comprend 6 172 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2023 (5 486 millions au 31 octobre 2022).

² Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements en 2022.

³ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement		Autres	Total
			d'amortissement	en cours de développement		
Amortissement cumulé au 31 octobre 2021	616	894	3 821	-	369	5 700
Amortissement	22	-	556	-	26	604
Sorties ^{2, 3}	(247)	-	(49)	-	(123)	(419)
Change et autres	44	84	94	-	17	239
Amortissement cumulé au 31 octobre 2022	435	978	4 422 ¹	-	289	6 124
Amortissement	44	291	653	-	27	1 015
Sorties ^{2, 3}	-	-	(22)	-	(21)	(43)
Change et autres	8	26	20	-	4	58
Amortissement cumulé au 31 octobre 2023	487	1 295	5 073¹	-	299	7 154
Valeur comptable au 31 octobre 2023	363	2 258	1 998	324	273	5 216
Valeur comptable au 31 octobre 2022	86	-	1 815	259	33	2 193

¹ Ce poste comprend 4 420 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2023 (3 819 millions au 31 octobre 2022).

² Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements en 2022. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

³ Comprend les charges de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée étaient de 227 millions de dollars au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022) et ont essentiellement trait à des contrats de traitement de cartes et de noms commerciaux.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 se sont chiffrées à 9 millions de dollars (5 millions en 2022).

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	5 278	3 634
Intérêts courus à recevoir	4 097	2 726
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	6 306	4 509
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	124	263
Garanties en trésorerie	9 939	13 586
Créances de clients, de négociants et de courtiers	381	313
Actifs liés à l'assurance ¹	3 161	2 575
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	81	51
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	1 225	1 267
Métaux précieux ²	4 701	2 970
Total	35 293	31 894

¹ Comprend des immeubles de placement de 1 073 millions de dollars (1 001 millions au 31 octobre 2022) comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Ces immeubles de placement soutiennent nos passifs au titre des contrats d'assurance. La juste valeur des immeubles de placement, qui a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers aux fins des informations à fournir, se chiffre à 1 326 millions, ces évaluations ayant été classées au niveau 3 (se reporter à la note 17 pour obtenir un complément d'information sur les niveaux de juste valeur) à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché non observables (1 184 millions au 31 octobre 2022).

² Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue				2023	2022
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts	Dépôts à préavis	Dépôts à terme fixe ^{2, 4}		
Catégories de déposants :						
Banques ¹	4 237	1 855	1 609	21 886	29 587	30 901
Entreprises et administrations publiques	57 781	45 648	183 610	287 631	574 670	495 831
Particuliers	4 318	34 959	137 978	128 164	305 419	242 746
Total³	66 336	82 462	323 197	437 681	909 676	769 478
Domiciliation :						
Canada	54 328	68 495	127 523	312 863	563 209	515 290
États-Unis	11 899	13 957	193 457	81 751	301 064	217 720
Autres pays	109	10	2 217	43 067	45 403	36 468
Total	66 336	82 462	323 197	437 681	909 676	769 478

¹ Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

² Comprend 63 925 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2023, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (51 746 millions au 31 octobre 2022). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

³ Au 31 octobre 2023 et 2022, les dépôts comprenaient respectivement 491 201 millions de dollars et 384 080 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 55 705 millions et 46 830 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

⁴ Au 31 octobre 2023, nous détenions des actifs liquides non grevés de 360 213 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (335 299 millions au 31 octobre 2022).

Les dépôts sont évalués au coût amorti, sauf en ce qui a trait aux billets structurés, aux dépôts structurés et aux dépôts de métaux, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 30 852 millions de dollars au 31 octobre 2023 (29 966 millions au 31 octobre 2022) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité ou en partie, par le client sans pénalité. Nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 52 884 millions de dollars au 31 octobre 2023 (42 138 millions au 31 octobre 2022).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 28 400 millions de dollars au 31 octobre 2023 (29 076 millions au 31 octobre 2022).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2023	269 262	73 226	43 106	385 594
Au 31 octobre 2022	230 475	50 542	34 241	315 258

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2023	55 070	38 509	61 370	114 313	269 262
Au 31 octobre 2022	46 792	28 826	55 288	99 569	230 475

Passifs au titre des billets structurés

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Les variations de la juste valeur de ces billets structurés sont comptabilisées en tant que revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur des passifs au titre des billets structurés.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats ¹	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2023	35 300	42 437	1 336	(379)	865
Au 31 octobre 2022	26 305	32 507	4 617	1 653	1 245

¹ La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	11 987	11 206
Intérêts courus à payer	5 299	2 319
Provision pour pertes sur créances liées aux éléments hors bilan	460	381
Garanties en trésorerie	6 406	5 042
Primes de fidélisation des cartes de crédit	1 432	441
Passifs d'impôt exigible	44	425
Passifs d'impôt différé (note 22)	16	102
Passifs liés à l'assurance	12 340	11 201
Obligations locatives	3 506	2 835
Passifs des filiales	18 120	7 494
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	823	832
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	2 436	2 966
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	179	88
Total	63 048	45 332

Primes de fidélisation des cartes de crédit

Nous percevons des commissions d'interchange sur nos cartes exclusives et des commissions sur nos activités AIR MILES. Nous différons les commissions liées à notre obligation d'honorer l'échange de primes/miles et nous les comptabilisons dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Nous comptabilisons ces commissions dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats lorsque les primes/miles sont échangés.

Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Nous désignons les obligations liées à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats	Variations de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2023	708	1 397	(13)	(15)	8
Au 31 octobre 2022	770	1 459	(114)	94	22

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs liés à l'assurance :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Passifs liés à l'assurance à l'ouverture de l'exercice	11 201	12 845
Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit :		
Nouveaux contrats	1 424	354
Polices existantes	(261)	(1 938)
Variations des hypothèses et méthodes actuarielles	(21)	201
Monnaies étrangères	-	3
Augmentation (diminution) nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie	1 142	(1 380)
Variation des autres passifs liés à l'assurance	(3)	(264)
Passifs liés à l'assurance à la clôture de l'exercice	12 340	11 201

Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Revenu des primes directes	2 879	1 623
Primes cédées	(646)	(399)
	2 233	1 224

Obligations locatives

Lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 92 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (59 millions en 2022). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a été de 435 millions (342 millions en 2022). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 se sont chiffrés à 218 millions (206 millions en 2022).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 439 millions de dollars en 2024, 440 millions en 2025, 427 millions en 2026, 404 millions en 2027, 375 millions en 2028, 2 089 millions en 2029 et par la suite.

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débetures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débetures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à court et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Prime au rajustement (%)	Remboursables à notre gré ²	2023 Total	2022 Total
Débetures série 20	150	De décembre 2025 à 2040	8,25	s. o.	Non remboursables	147	146
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 ¹	1 250 US	Décembre 2032	3,80	1,43 ³	Décembre 2027	1 510	1 497
Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 ¹	850 US	Octobre 2028	4,34	s. o.	Octobre 2023 ⁴	-	1 135
Billets à moyen terme – série J Tranche 1 ¹	1 000	Septembre 2029	2,88	1,18 ⁵	Septembre 2024	999	998
Billets à moyen terme – série J Tranche 2 ¹	1 250	Juin 2030	2,08	1,32 ⁵	Juin 2025	1 248	1 248
Billets à moyen terme – série K Tranche 1 ¹	1 000	Juillet 2031	1,93	0,59 ⁵	Juillet 2026	988	984
Billets subordonnés à 3,088 % échéant en 2037 ¹	1 250 US	Janvier 2037	3,09	1,40 ⁶	Janvier 2032	1 439	1 393
Billets à moyen terme – série L Tranche 1 ¹	750	Octobre 2032	6,53	2,70 ⁷	Octobre 2027	749	749
Billets à moyen terme – série M Tranche 1 ¹	1 150	Septembre 2033	6,03	2,02 ⁷	Septembre 2028	1 148	-
Total ⁸						8 228	8 150

¹ Ces billets sont assortis d'une clause concernant les FPUNV émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

² Remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, exclusion faite de celle-ci.

³ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux de swap moyen du marché sur cinq ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁴ Le 5 octobre 2023, tous les billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 pour un montant de 850 millions de dollars américains ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.

⁵ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux CDOR à trois mois, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁶ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des bons du Trésor américain sur 5 ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁷ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux CORRA, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁸ Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2023 de 539 millions de dollars (baisse de 565 millions en 2022); voir la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

s. o. – sans objet

L'information sur l'ensemble des durées à court jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 16 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023			2022		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	0,96	20 000 000	500	0,96
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,91	16 000 000	400	0,91
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,96	12 000 000	300	0,96
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,76	8 000 000	200	0,76
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,21	16 000 000	400	1,21
Catégorie B – série 46	14 000 000	350	1,28	14 000 000	350	1,28
Catégorie B – série 50 ¹	500 000	500	73,73	500 000	500	24,64
Catégorie B – Série 52 ²	650 000	650	57,52	-	-	-
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres		3 300			2 650	
Autres instruments de capitaux propres						
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,800 % (billets de catégorie 1)		658			658	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %		1 250			1 250	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %		750			750	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %		1 000			1 000	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		6 958			6 308	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	677 106 878	17 744		648 136 472	13 599	
Émissions aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	13 482 314	1 609		7 531 233	999	
Émissions aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	724 853	61		733 591	57	
Actions propres vendues (achetées)	101 178	14		(138 168)	(17)	
Émissions pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF	28 331 227	3 360		-	-	
Émissions aux fins des acquisitions (note 10)	1 162 711	153		20 843 750	3 106	
Solde à la clôture de l'exercice³	720 909 161	22 941	5,80	677 106 878	17 744	5,44

¹ Le 27 juillet 2022, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie B, série 50 pour un montant de 500 millions de dollars.

² Le 31 janvier 2023, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie B, série 52 pour un montant de 650 millions de dollars.

³ Actions ordinaires déduction faite de 73 511 actions propres au 31 octobre 2023 (174 689 actions propres au 31 octobre 2022).

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende non cumulatif ¹	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 27	25,00	0,240750 \$ ²	2,33 %	25 mai 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 28 ^{5, 6}
Catégorie B – série 29	25,00	0,226500 \$ ²	2,24 %	25 août 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 30 ^{5, 6}
Catégorie B – série 31	25,00	0,240688 \$ ²	2,22 %	25 novembre 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 32 ^{5, 6}
Catégorie B – série 33	25,00	0,190875 \$ ²	2,71 %	25 août 2025 ^{3, 4}	Catégorie B – série 34 ^{5, 6}
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ ²	2,68 %	25 novembre 2023 ^{3, 4}	Catégorie B – série 45 ^{5, 6}
Catégorie B – série 46	25,00	0,318750 \$ ²	3,51 %	25 mai 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 47 ^{5, 6}
Catégorie B – série 50	1 000,00	36,865000 \$ ²	4,25 %	26 novembre 2027 ³	Non convertibles ⁶
Catégorie B – série 52	1 000,00	35,285000 \$ ²	4,25 %	26 mai 2028 ³	Non convertibles ⁶

¹ Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare, à l'exception des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B, série 50 et série 52, qui doivent être versés semestriellement.

² Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.

³ Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.

⁴ Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.

⁵ Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconverter en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

⁶ Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 19 octobre 2023, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de racheter les actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 44 (actions privilégiées de série 44), actuellement en circulation, le 25 novembre 2023. Par conséquent, sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 44 avaient le droit, à leur gré, au plus tard le 10 novembre 2023, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 44 en actions privilégiées de catégorie B à taux variable de série 45 (actions privilégiées de série 45). Au cours de la période de conversion, qui s'est échelonnée du 25 octobre 2023 au 10 novembre 2023, 93 870 actions privilégiées de série 44 ont été remises aux fins de conversion en actions privilégiées de série 45, ce qui est inférieur au nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus afférent aux actions privilégiées de série 44 daté du 10 septembre 2018. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 45 n'a été émise et les détenteurs d'actions privilégiées de série 44 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende des actions privilégiées de série 44 pour la période de cinq ans commençant le 25 novembre 2023 et se terminant le 25 novembre 2028, mais excluant cette date, sera de 6,816 %.

Le 31 janvier 2023, nous avons émis 650 000 actions privilégiées de catégorie B à taux fixe rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 52 (FPUNV), au prix de 1 000 \$ par action pour un produit brut de 650 millions de dollars. Les actions donnent droit à des dividendes en trésorerie semestriels fixes préférentiels et non cumulatifs, s'ils sont déclarés, à 70,57 \$ par action, à un taux de 7,057 % par année pour la période initiale à taux fixe, mais excluant le 26 mai 2028. Le taux de dividende sera rajusté le 26 mai 2028 et tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 4,250 %.

Autres instruments de capitaux propres

Les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, (FPUNV) d'un montant de 1 250 millions de dollars, les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, (FPUNV) d'un montant de 750 millions et les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, (FPUNV) d'un montant de 1 000 millions sont classés comme capitaux propres et font partie des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 49) émises par BMO pour un montant de 750 millions et d'actions privilégiées de catégorie B – série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 51) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement. Les actions privilégiées de série 48, de série 49 et de série 51 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, (FPUNV) d'un montant de 500 millions de dollars américains sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres. Les distributions semestrielles sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 seront comptabilisées lorsqu'elles seront à payer. Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2023 et 2022.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2023	2022
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %	500 \$ US	4,800 ¹	Août 2024 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ³	658	658
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %	1 250 \$	4,300 ⁴	Novembre 2025 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 250	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %	750 \$	5,625 ⁴	Mai 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	750	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %	1 000 \$	7,325 ⁴	Novembre 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 000	1 000
Total					3 658	3 658

¹ Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque.

² Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

³ Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

⁴ Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, afférents à ces billets doivent être versés semestriellement au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des porteurs dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV) au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1, nos actions privilégiées – série 49 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 et nos actions privilégiées – série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3. En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des FPUNV, y compris les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49 et les actions privilégiées de série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés, le seul recours des porteurs de billets étant la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion.

Actions ordinaires

Le 16 décembre 2022, nous avons émis 13 575 750 actions ordinaires pour un montant de 1 610 millions de dollars aux termes de l'offre publique et 8 431 700 actions ordinaires pour un montant de 1 000 millions dans le cadre d'un placement privé. Le 25 janvier 2023, nous avons émis 6 323 777 actions ordinaires supplémentaires pour un montant de 750 millions en faveur de BNP Paribas S.A. Au total, nous avons émis 28 331 227 actions ordinaires pour un montant de 3 360 millions pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF le 8 décembre 2022.

Le 1^{er} décembre 2022, nous avons émis 1 162 711 actions pour un montant de 153 millions de dollars relativement à l'acquisition de Radicle Group Inc. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour un complément d'information.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Nos actions privilégiées, nos billets de catégorie 1 et nos billets avec remboursement de capital à recours limité, en vertu du recours aux actions privilégiées détenues dans les fiducies consolidées, sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que ceux-ci puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous n'avons pas procédé à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice considéré.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49 et les actions privilégiées de série 51 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires (le « régime »). La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires émises par la Banque en vertu du régime seront de nouvelles actions comportant un escompte de 2 % calculé conformément aux modalités du régime. L'escompte ne s'appliquera pas aux actions ordinaires achetées dans le volet « versements facultatifs en espèces » du régime.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons émis 13 482 314 actions ordinaires aux termes du régime (7 531 233 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022).

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2023, nous avons réservé 12 187 362 actions ordinaires (25 669 677 au 31 octobre 2022) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du régime. Nous avons également réservé 6 312 576 actions ordinaires (5 976 870 au 31 octobre 2022) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales qui se rapporte à notre acquisition de Bank of the West s'établissait à 28 millions de dollars au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022). La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est exacte et adéquate tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chaque type d'instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO MC, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires (LNH) et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des cours du marché observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de tiers plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de profils de risque de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit lié à la possibilité que la contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de profils de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne intégrant des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours de marché ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations et de certains autres actifs ainsi que des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et de certains autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous classons les instruments financiers par catégorie dans une hiérarchie de la juste valeur en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur ⁶	Valeur comptable	Juste valeur ⁶
Titres¹				
Titres comptabilisés au coût amorti	116 814	104 171	106 590	94 832
Prêts^{1, 2}				
Prêts hypothécaires à l'habitation	175 350	167 863	148 569	142 526
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	103 265	101 021	85 612	83 948
Prêts sur cartes de crédit	11 893	11 893	9 387	9 387
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	358 527	356 842	302 079	300 173
	649 035	637 619	545 647	536 034
Dépôts³	873 831	870 573	742 419	739 339
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées⁴	24 631	23 739	25 816	24 989
Autres passifs⁵	4 160	3 287	4 088	3 181
Dettes subordonnées	8 228	7 849	8 150	7 743

¹ La valeur comptable est présentée déduction faite des provisions pour pertes sur créances.

² Ne tient pas compte des 1 676 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des 5 720 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 58 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (176 millions, 5 496 millions et 60 millions, respectivement, au 31 octobre 2022).

³ Ne tient pas compte des 35 300 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés (26 305 millions au 31 octobre 2022), des 341 millions de dépôts structurés (536 millions au 31 octobre 2022) et des 204 millions de dépôts de métaux (218 millions au 31 octobre 2022) évalués à la juste valeur.

⁴ Ne tient pas compte des 2 463 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (1 252 millions au 31 octobre 2022).

⁵ Les autres passifs comprennent certains autres passifs de filiales.

⁶ Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 21 229 millions de dollars seraient classés au niveau 1 (39 622 millions au 31 octobre 2022) et 82 942 millions au niveau 2 (55 210 millions au 31 octobre 2022).

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles pour lesquels des données de marché observables ne sont pas disponibles en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)	2023				2022			
	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	6 728	3 898	-	10 626	6 981	3 955	-	10 936
des provinces et municipalités canadiennes	3 560	3 470	-	7 030	1 120	4 990	-	6 110
l'administration fédérale américaine	8 645	11 687	-	20 332	7 326	9 373	-	16 699
des municipalités, agences et États américains	-	279	-	279	56	83	-	139
d'autres administrations publiques	408	2 167	-	2 575	1 085	2 885	-	3 970
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	22 973	896	23 869	-	13 327	985	14 312
Titres de créance d'entreprises	2 551	9 071	112	11 734	1 445	8 144	3	9 592
Prêts détenus à des fins de transaction	3	447	-	450	-	346	-	346
Titres de participation d'entreprises	47 422	202	37	47 661	46 073	-	-	46 073
	69 317	54 194	1 045	124 556	64 086	43 103	988	108 177
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	211	5	-	216	319	174	-	493
des provinces et municipalités canadiennes	445	722	-	1 167	36	1 044	-	1 080
l'administration fédérale américaine	5	2 083	-	2 088	-	4	-	4
d'autres administrations publiques	-	48	-	48	-	87	-	87
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	19	-	19	-	8	-	8
Titres de créance d'entreprises	25	7 308	27	7 360	62	6 409	8	6 479
Titres de participation d'entreprises	809	805	4 208	5 822	1 440	6	4 044	5 490
	1 495	10 990	4 235	16 720	1 857	7 732	4 052	13 641
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	13 297	6 850	-	20 147	3 544	8 757	-	12 301
des provinces et municipalités canadiennes	610	4 445	-	5 055	972	3 599	-	4 571
l'administration fédérale américaine	727	5 153	-	5 880	1 443	1 667	-	3 110
des municipalités, agences et États américains	-	5 301	-	5 301	-	3 713	1	3 714
d'autres administrations publiques	480	6 489	-	6 969	1 795	4 616	-	6 411
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	15 765	-	15 765	-	9 268	-	9 268
Titres de créance d'entreprises	406	3 145	-	3 551	355	3 678	-	4 033
Titres de participation d'entreprises	-	-	160	160	-	-	153	153
	15 520	47 148	160	62 828	8 109	35 298	154	43 561
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	-	1 676	-	1 676	-	176	-	176
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	5 592	186	5 778	-	5 536	20	5 556
	-	7 268	186	7 454	-	5 712	20	5 732
Autres actifs¹	6 020	33	397	6 450	4 148	60	49	4 257
Passifs à la juste valeur								
Titres vendus à découvert	20 989	22 792	-	43 781	18 465	22 514	-	40 979
Passifs liés aux billets structurés ²	-	35 300	-	35 300	-	26 305	-	26 305
Dépôts structurés ³	-	341	-	341	-	536	-	536
Autres passifs ⁴	1 479	3 250	5	4 734	1 179	2 298	2	3 479
	22 468	61 683	5	84 156	19 644	51 653	2	71 299
Actifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	21	13 329	-	13 350	80	12 682	-	12 762
Contrats de change	28	19 861	-	19 889	21	22 475	26	22 522
Contrats sur produits de base	668	1 349	5	2 022	1 514	4 810	-	6 324
Contrats sur titres de participation	58	4 632	-	4 690	939	5 552	-	6 491
Swaps sur défaillance	-	25	-	25	-	61	-	61
	775	39 196	5	39 976	2 554	45 580	26	48 160
Passifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	52	17 749	-	17 801	58	16 540	-	16 598
Contrats de change	1	19 204	-	19 205	2	25 108	-	25 110
Contrats sur produits de base	589	1 067	1	1 657	1 523	2 066	-	3 589
Contrats sur titres de participation	160	11 335	8	11 503	1 203	13 381	-	14 584
Swaps sur défaillance	-	25	2	27	-	73	2	75
	802	49 380	11	50 193	2 786	57 168	2	59 956

¹ Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, crédits cabone, certains débiteurs et autres éléments évalués à la juste valeur.

² Représente les passifs liés aux billets structurés figurant dans les dépôts qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³ Représente certaines options incorporées liées à des dépôts structurés comptabilisés au coût amorti.

⁴ Les autres passifs comprennent les passifs au titre des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, certains créditeurs et des dépôts de métaux qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée ¹	
					Minimum	Maximum
					2023	
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 208	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	896	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité ²	3x 2 %	23x 65 %
2022						
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 044	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	985	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité ²	5x 3 %	19x 47 %

¹ Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

² La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement (en dollars canadiens).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

s. o. – sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. Comme aucun cours observable n'est disponible pour la plupart des titres de participation de sociétés fermées, l'évaluation repose donc sur l'avantage économique que nous prévoyons tirer du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Taux de remboursement par anticipation

Des modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisés pour déterminer la juste valeur de nos titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, de nos titres adossés à des créances hypothécaires et de nos titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Le modèle de flux de trésorerie inclut des hypothèses liées à des taux de remboursement par anticipation conditionnels, à des taux de défaut constants et au pourcentage de perte sur défaut. Les taux de remboursement par anticipation ont une incidence sur nos flux de trésorerie actualisés estimés. Il existe une corrélation négative entre les variations des taux de remboursement par anticipation et les taux d'intérêt. Plus précisément, une augmentation du taux de remboursement par anticipation se traduirait par une augmentation de la juste valeur lorsque le taux d'intérêt de l'actif est inférieur au taux actuel de réinvestissement. Une diminution du taux de remboursement par anticipation donnerait lieu à une diminution de la juste valeur dans le cas où le taux d'intérêt de l'actif est supérieur au taux actuel de réinvestissement.

Ajustement de comparabilité

Les prix comparables de marché sont utilisés pour évaluer la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Cette technique implique l'obtention de prix auprès de tiers pour des instruments semblables et l'application d'ajustements pour refléter les prix de transactions récentes, et les caractéristiques spécifiques à des instruments.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre rendent compte des changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Les transferts du niveau 1 au niveau 2 ont été effectués en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation des titres. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 ont été effectués en raison de la disponibilité accrue de cours du marché sur des marchés actifs.

Le tableau qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et le 31 octobre 2022. (en millions de dollars canadiens)

	2023		2022	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Titres de négociation	10 926	19 119	10 983	13 062
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 301	993	607	522
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 078	9 295	16 452	11 895
Titres vendus à découvert	9 211	15 704	9 499	14 623

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

Exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2023	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
	Solde au 31 octobre 2022	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/émissions ³	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	985	(137)	8	682	(473)	-	378	(547)	896	(103)
Titres de créance d'entreprises	3	-	1	39	(7)	-	85	(9)	112	-
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	-	37	-	37	-
Total des titres de négociation	988	(137)	9	721	(480)	-	500	(556)	1 045	(103)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	8	-	-	19	-	-	-	-	27	1
Titres de participation d'entreprises	4 044	(233)	45	2 784	(349)	(1)	15	(2 097)	4 208	(39)
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	4 052	(233)	45	2 803	(349)	(1)	15	(2 097)	4 235	(38)
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-	s. o.
Titres de participation d'entreprises	153	-	1	7	(1)	-	-	-	160	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	154	-	1	7	(1)	(1)	-	-	160	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	20	-	4	259	-	(97)	-	-	186	-
Autres actifs	49	1	-	358	-	(11)	-	-	397	2
Actifs dérivés										
Contrats de change	26	(17)	-	-	-	(9)	-	-	-	9
Contrats sur produits de base	-	(8)	-	13	-	-	-	-	5	(8)
Contrats sur titres de participation	-	2	-	-	-	-	1	(3)	-	2
Total des actifs dérivés	26	(23)	-	13	-	(9)	1	(3)	5	3
Autres passifs										
Contrats de change	-	12	-	-	-	(12)	-	-	-	(38)
Contrats sur produits de base	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	8	-	8	-
Swaps sur défaillance	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Total des passifs dérivés	2	13	-	-	-	(12)	8	-	11	(37)

Exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2022	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
	Solde au 31 octobre 2021	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	675	(237)	76	1 045	(657)	-	444	(361)	985	(45)
Titres de créance d'entreprises	7	(2)	(1)	11	(5)	-	2	(9)	3	(1)
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des titres de négociation	682	(239)	75	1 056	(662)	-	446	(370)	988	(46)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	8	-	-	-	-	8	-
Titres de participation d'entreprises	2 442	231	176	1 450	(321)	-	66	-	4 044	274
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	2 442	231	176	1 458	(321)	-	66	-	4 052	274
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	132	-	1	15	(1)	-	6	-	153	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	-	1	15	(1)	-	6	-	154	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6	-	-	15	-	(1)	-	-	20	-
Autres actifs	-	-	-	49	-	-	-	-	49	-
Actifs dérivés										
Contrats de change	-	-	-	26	-	-	-	-	26	-
Contrats sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs dérivés	-	-	-	26	-	-	-	-	26	-
Autres passifs										
Contrats de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps sur défaillance	2	-	-	-	-	-	3	(3)	2	-
Total des passifs dérivés	2	-	-	-	-	-	3	(3)	2	-

¹ La conversion des devises en ce qui a trait aux actifs et passifs détenus par nos établissements à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

² Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation et les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2023 et 2022 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

³ Les titres à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent des titres de participation à hauteur de 969 millions de dollars de la Federal Home Loan Bank (FHLB) et de la Federal Reserve Bank ainsi que des placements à hauteur de 587 millions dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable, qui ont été acquis en lien avec l'acquisition de Bank of the West.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

s. o. - sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats.

Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Taux d'intérêt	770	893
Change	638	571
Titres de participation	610	713
Produits de base	192	189
Autres ¹	(1 526)	7 556
Total des revenus de négociation	684	9 922
Présentés en tant que :		
Revenus nets d'intérêts	900	1 672
Revenus autres que d'intérêts - revenus (pertes) de négociation ¹	(216)	8 250
Total des revenus de négociation	684	9 922

¹ Comprend la gestion des variations de la juste valeur à l'acquisition de Bank of the West. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 10.

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés à notre bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

	(en millions de dollars canadiens)							2023
								Montant net ³
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie ^{1, 2}	Garanties en trésorerie		
Actifs financiers								
Titres pris en pension ou empruntés	118 128	2 466	115 662	11 386	102 852	25	1 399	
Instruments dérivés	40 513	537	39 976	26 674	3 266	4 569	5 467	
	158 641	3 003	155 638	38 060	106 118	4 594	6 866	
Passifs financiers								
Instruments dérivés	50 730	537	50 193	26 674	7 837	7 186	8 496	
Titres mis en pension ou prêtés	108 574	2 466	106 108	11 386	94 291	106	325	
	159 304	3 003	156 301	38 060	102 128	7 292	8 821	
							2022	
Actifs financiers								
Titres pris en pension ou empruntés	116 309	3 115	113 194	11 757	99 736	4	1 697	
Instruments dérivés	48 494	334	48 160	31 878	3 282	3 201	9 799	
	164 803	3 449	161 354	43 635	103 018	3 205	11 496	
Passifs financiers								
Instruments dérivés	60 290	334	59 956	31 878	7 212	8 843	12 023	
Titres mis en pension ou prêtés	107 078	3 115	103 963	11 757	91 494	176	536	
	167 368	3 449	163 919	43 635	98 706	9 019	12 559	

¹ Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

² Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

³ N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation et tient compte des conditions de marché, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2.

La capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) s'entend du total des fonds propres et des autres instruments TLAC y compris la dette admissible aux fins du régime de recapitalisation interne des banques, moins les déductions réglementaires. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres, le ratio TLAC, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio TLAC par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés. Le ratio de levier TLAC s'entend de la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

La mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III afférentes aux exigences en matière de fonds propres, de levier financier, de liquidité et de communication de l'information a pris effet au deuxième trimestre de 2023. Les modifications touchant les fonds propres en vertu de ces réformes comprennent des règles révisées visant le risque de crédit et le risque opérationnel. Le facteur d'ajustement lié au niveau plancher de fonds propres a été fixé à 65 % avec prise d'effet le 1^{er} février 2023, augmentant de 2,5 % le 1^{er} novembre de chaque année pour atteindre 72,5 % au cours de l'exercice 2026. Les banques d'importance systémique nationale (BISN) sont également tenues de satisfaire à une exigence de réserve de 0,5 % pour ce qui est du ratio de levier et du ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) fondé sur les risques en plus des exigences minimales. Les révisions visant le risque de marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Au 31 octobre 2023, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios cibles en matière de capital réglementaire, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 3,0 % applicable aux BISN. En décembre 2022, le BSIF a haussé le niveau de la réserve pour stabilité intérieure, faisant passer la fourchette de 0 % à 2,5 % à une fourchette de 0 % à 4,0 %. Notre situation en matière de capital au 31 octobre 2023 est décrite de façon détaillée à la section Gestion globale du capital du rapport de gestion. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure a été portée à 3,5 %.

Mesures des fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	2022
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	52 914	60 891
Fonds propres de catégorie 1	59 785	67 121
Total des fonds propres	68 718	75 309
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	114 402	120 663
Actifs pondérés en fonction des risques	424 197	363 997
Exposition aux fins du ratio de levier	1 413 036	1 189 990
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	12,5 %	16,7 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	14,1 %	18,4 %
Ratio du total des fonds propres	16,2 %	20,7 %
Ratio TLAC	27,0 %	33,1 %
Ratio de levier	4,2 %	5,6 %
Ratio de levier TLAC	8,1 %	10,1 %

¹ Calculé conformément à la ligne directrice NFP, Exigences en matière de levier et Capacité totale d'adsorption des pertes (TLAC) du BSIF, le cas échéant.

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	5 976 870	98,12	5 682 206	87,79
Options attribuées	1 322 817	122,31	1 028 255	135,58
Options exercées	(724 853)	76,12	(733 591)	70,64
Options éteintes, échues ou annulées	(262 258)	109,19	-	-
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 312 576	105,26	5 976 870	98,12
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 759 935	89,99	2 648 426	84,14
Options pouvant être attribuées	10 619 482		11 680 041	

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, respectivement à 20 millions de dollars et à 12 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2023 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
De 60,01 \$ à 70,00 \$	230 413	0,1	68,60	230 413	68,60
De 70,01 \$ à 80,00 \$	615 909	1,7	77,59	615 909	77,59
De 80,01 \$ à 90,00 \$	654 099	5,1	89,90	654 099	89,90
De 90,01 \$ à 100,00 \$	1 277 195	5,9	97,07	386 544	96,90
100,01 \$ et plus	3 534 960	7,5	118,27	872 970	101,38

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	14	9
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	55	52
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	123,01	141,50

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 s'est élevée à 18,94 \$ et à 14,17 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont servi de données d'entrée relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2023	2022
Rendement attendu des actions	4,5 % - 4,6 %	4,2 %
Volatilité prévue du cours des actions	20,9 %	16,8 %
Taux de rendement sans risque	3,2 %	1,8 % - 1,9 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période résiduelle prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 122,31 \$ et de 135,58 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, à 48 millions de dollars et à 45 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 18,2 millions et 17,8 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nos fiducies de rémunération comprennent des ententes d'actionariat et de rémunération différée. Ces fiducies de rémunération sont consolidées si nous contrôlons la fiducie, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie et qui n'ont pas à être consolidées. Le total des actifs détenus dans le cadre de ces ententes d'actionnariat s'élevait à 1 908 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2 239 millions au 31 octobre 2022).

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes de rémunération différée, administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons des cotisations servant à financer la rémunération différée de certains employés de haut niveau aux États-Unis. Certaines de ces fiducies doivent être consolidées. Le total des actifs de ces fiducies consolidées s'élevait à 306 millions de dollars au 31 octobre 2023 par suite de notre acquisition de Bank of the West (néant au 31 octobre 2022). Les actifs détenus en lien avec les fiducies non consolidées totalisaient 175 millions au 31 octobre 2023 (154 millions au 31 octobre 2022).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires ainsi que de la performance de la Banque par rapport à certains objectifs, le cas échéant. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 a été de 6,9 millions et de 5,8 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 était de 129,18 \$ et de 139,04 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 605 millions de dollars et de 719 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des contrats de change à terme pour gérer l'incidence des écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les contrats de change à terme de (223) millions et de 3 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 828 millions et de 716 millions, respectivement.

Au total, 17,8 millions et 16,6 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2023 et 2022, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 361 millions de dollars et de 1 501 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO MC et de BMO GP. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé et comptabilisé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont généralement entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 s'est élevé à 0,2 million d'unités et à 0,2 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 123,64 \$ et de 136,74\$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 517 millions de dollars et à 585 millions au 31 octobre 2023 et 2022, respectivement.

Le montant de la charge de rémunération du personnel relative (du recouvrement relatif) à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 s'est chiffré respectivement à (76) millions de dollars et à (16) millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 ont été de (105) millions et de (30) millions, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 29 millions et 14 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 a été de 5,0 millions et de 4,7 millions, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance établie; la surveillance étant exercée par le Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que les principaux régimes canadiens et américains puissent améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent des régimes. Cette stratégie a réduit l'incidence des régimes sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée au risque de change et les expositions au risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation annuelle relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2023 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies	7 513	7 082	880	928
Juste valeur des actifs des régimes	8 559	8 261	138	147
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	1 046	1 179	(742)	(781)
L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	1 209	1 267	81	51
Régimes non capitalisés	(163)	(88)	(823)	(832)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	1 046	1 179	(742)	(781)

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Charge annuelle liée aux prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	163	237	6	8
(Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies	(64)	(27)	42	35
Coût des services passés (crédit)	(1)	(2)	(51)	-
Profit découlant du règlement	-	(1)	-	-
Charges administratives	10	4	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	9	(18)
Charge liée aux prestations	108	211	6	25
Charge pour les régimes de retraite gouvernementaux ¹	361	252	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	271	176	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans notre l'état consolidé des résultats	740	639	6	25

¹ Comprend le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec et la U.S. Federal Insurance Contribution Act.

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice ^{1, 2}	5,5 %	3,2 %	5,5 %	3,3 %
Taux de croissance de la rémunération	2,3 %	2,2 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,7 %⁴	4,8 % ⁴
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,8 %	5,5 %	5,7 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,3 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,8 %³	4,7 % ⁴

¹ Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,4 % et de 3,7 % pour 2023 et 2022, respectivement.

² Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,5 % et de 3,6 %, pour 2023 et 2022, respectivement.

³ Le taux devrait se stabiliser à 4,03 % en 2040 et dans les années subséquentes.

⁴ Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2041 et dans les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,9	23,9	21,9	21,8
Femmes	24,3	24,2	23,3	23,2
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,8	24,8	23,1	23,0
Femmes	25,2	25,1	24,5	24,4

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	7 082	9 716	928	1 220
Acquisition de l'obligation au titre des prestations définies ¹	563	-	28	-
Dessaisissement de l'obligation au titre des prestations définies ²	-	(532)	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	163	237	6	8
Charges d'intérêts	393	290	50	39
Incidence des modifications des régimes	(1)	(2)	(51)	-
(Profit) découlant du règlement	-	(1)	-	-
Prestations versées	(449)	(578)	(58)	(49)
Cotisations des employés	20	18	6	6
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	(2)	(60)
Changements d'hypothèses financières	(349)	(2 386)	(19)	(244)
Résultats associés aux membres des régimes	46	207	(10)	(9)
Conversion de devises et autres	45	113	2	17
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	7 513	7 082	880	928
Obligation au titre des prestations définies – régimes capitalisés en tout ou en partie	7 350	6 994	57	96
Obligation au titre des prestations définies – régimes non capitalisés	163	88	823	832
Total de l'obligation au titre des prestations définies	7 513	7 082	880	928
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	8 261	10 525	147	166
Acquisition des actifs des régimes ¹	487	-	-	-
Dessaisissement des actifs des régimes ²	-	(647)	-	-
Revenus d'intérêts	457	317	8	4
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	(300)	(1 524)	(12)	(37)
Cotisations versées par l'employeur	50	58	45	40
Cotisations des employés	20	18	6	6
Prestations versées	(449)	(578)	(58)	(49)
Charges administratives	(10)	(4)	-	-
Conversion de devises et autres	43	96	2	17
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	8 559	8 261	138	147
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 046	1 179	(742)	(781)
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	1 225	1 267	81	51
Passifs divers	(179)	(88)	(823)	(832)
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 046	1 179	(742)	(781)
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
(Pertes) actuarielles nettes sur les actifs des régimes	(300)	(1 524)	(12)	(37)
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	14	56
Changements d'hypothèses financières	349	2 386	17	228
Résultats associés aux membres des régimes	(46)	(207)	9	10
Conversion de devises et autres	(8)	(14)	-	-
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	(5)	641	28	257

¹ Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de notre acquisition de Bank of the West au cours de l'exercice 2023. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de la vente, au cours de l'exercice 2022, de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Répartition et juste valeur des actifs des régimes

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. Les fourchettes de répartition des actifs, les répartitions réelles moyennes pondérées des actifs et la juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2023 et 2022 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2023					2022				
	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non coté	Total	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de participation	15-40 %	20 %	925	663	1 588	20-40 %	24 %	1 187	704	1 891
Placements à revenu fixe	40-60 %	49 %	168	3 855	4 023	40-55 %	45 %	110	3 378	3 488
Autres stratégies	10-40 %	31 %	-	2 537	2 537	15-40 %	31 %	-	2 454	2 454
		100 %	1 093	7 055	8 148		100 %	1 297	6 536	7 833

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au 31 octobre 2023 et 2022, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de ceux de ses parties liées. Au 31 octobre 2023, notre principal régime canadien ne détenait, par voie de fonds communs, aucune de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe (moins de 1 million de dollars au 31 octobre 2022). Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés pour 2023 utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	5,8	5,7
Effet : hausse de 1 % (\$)	(659)	(65)
baisse de 1 % (\$)	807	77
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,1	s. o.
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	29	s. o.
baisse de 0,25 % (\$)	(28)	s. o.
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	114	16
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	(117)	(16)
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,8 ¹
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	33
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(30)

¹ Le taux devrait se stabiliser à 4,03 % en 2040 et pour les années subséquentes.

s. o. – sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2023	2022
Régimes de retraite canadiens	12,1	12,1
Régimes de retraite américains	7,2	7,5
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	11,2	12,5

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Cotisations nettes aux régimes à prestations définies	7	24	-	-
Cotisations aux régimes à cotisations définies	271	176	-	-
Prestations versées directement aux retraités	43	34	45	40
	321	234	45	40

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations que nous prévoyons verser directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2024 sont d'environ 57 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 49 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations de nos régimes de retraite à prestations définies et régimes d'autres avantages futurs du personnel aux retraités sont estimés à 589 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2024.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 6 millions de dollars (néant au 31 octobre 2022) lié au report prospectif de pertes fiscales canadiennes et un montant de 7 millions (10 millions au 31 octobre 2022) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2023 à 2042. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 1 018 millions au 31 octobre 2023 (922 millions au 31 octobre 2022), dont une tranche de 74 millions (36 millions en 2022) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel avantage se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2023, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 24 milliards de dollars (24 milliards au 31 octobre 2022).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	2 220	3 889
Ajustements pour les exercices précédents	(2)	(15)
Impôts différés		
Origine et renversement des différences temporaires	(711)	475
Incidence des changements des taux d'impôt	(21)	-
	1 486	4 349
Autres éléments du résultat global et capitaux propres		
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :		
(Pertes) latentes sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(35)	(182)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(11)	(5)
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(576)	(1 794)
Reclassement, dans le résultat/l'écart d'acquisition, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	366	(114)
(Pertes) latentes sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(90)	(124)
Profits sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	24	239
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(103)	465
Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	1
Rémunération fondée sur des actions	4	5
	(421)	(1 509)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 065	2 840

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Au Canada : Impôts exigibles		
Palier fédéral	509	1 178
Palier provincial	278	672
	787	1 850
Au Canada : Impôts différés		
Palier fédéral	(491)	148
Palier provincial	(269)	85
	(760)	233
Total des impôts au Canada	27	2 083
À l'étranger : Impôts exigibles	933	953
Impôts différés	105	(196)
Total des impôts à l'étranger	1 038	757
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 065	2 840

Rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	1 630	27,8 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(265)	(4,5)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(233)	(4,0)
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(31)	(0,5)
Incidence nette de certaines mesures fiscales canadiennes	371	6,3
Autres	14	0,2
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	1 486	25,3 %

Le 15 décembre 2022, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi se rapportant à des mesures fiscales qui s'appliquent à certaines sociétés canadiennes faisant partie d'un groupe de banques ou d'assureurs-vie, dont un impôt ponctuel de 15 % (appelé dividende pour la relance du Canada) calculé en fonction du revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021, duquel est retranchée une exemption de 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. Le projet de loi prévoit également une augmentation permanente du taux d'impôt de 1,5 % qui est calculée sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars (en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et calculé proportionnellement pour la première année). Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons comptabilisé une charge d'impôt ponctuelle de 371 millions sous forme de charge d'impôt, dont un montant de 312 millions lié au dividende pour la relance du Canada et un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation connexe du montant net de nos actifs d'impôt différé.

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2022	Acquisition de Bank of the West	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2023
Actifs (passifs) d'impôt différé						
Provision pour pertes sur créances	605	96	182	-	10	893
Avantages futurs du personnel	256	-	21	(14)	1	264
Rémunération différée	708	115	(50)	-	10	783
Autres éléments du résultat global	573	-	-	(51)	-	522
Bureaux et matériel	(460)	(179)	375	-	(8)	(272)
Prestations de retraite	(370)	25	(41)	(9)	-	(395)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(244)	(767)	134	-	(36)	(913)
Valeurs mobilières	142	1 086	(286)	-	45	987
Autres	(137)	897 ¹	397 ²	(3)	42	1 196
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 073	1 273	732	(77)	64	3 065
Comprenant les éléments suivants :						
Actifs d'impôt différé	1 175					3 081
Passifs d'impôt différé	(102)					(16)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 073	-	-	-	-	3 065

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2021	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2022
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	651	(52)	-	6	605
Avantages futurs du personnel	330	(10)	(65)	1	256
Rémunération différée	685	18	-	5	708
Autres éléments du résultat global	(108)	(1)	682	-	573
Bureaux et matériel	(400)	(59)	-	(1)	(460)
Prestations de retraite	(148)	(47)	(174)	(1)	(370)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(241)	1	-	(4)	(244)
Valeurs mobilières	(51)	193	-	-	142
Autres ^{1, 3}	377	(518)	(5)	9	(137)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 095	(475)	438	15	1 073
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 287				1 175
Passifs d'impôt différé	(192)				(102)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 095	-	-	-	1 073

¹ Ce poste englobe l'incidence fiscale des revenus différés et des ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne notre acquisition de Bank of the West.

² Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements) et l'incidence fiscale des actifs locatifs.

³ Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements), et l'incidence fiscale de la provision pour frais juridiques comptabilisée relativement à la poursuite décrite à la note 24.

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2018. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait l'objet d'un litige. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments qui peuvent être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	4 365	13 537
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(331)	(231)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 034	13 306
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	709 364	663 990
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	5,69	20,04
Bénéfice dilué par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs	4 034	13 306
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	709 364	663 990
Effet des instruments dilutifs		
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées ¹	4 440	5 178
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(3 289)	(3 461)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	710 515	665 707
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	5,68	19,99

¹ En calculant le bénéfice dilué par action ordinaire, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 2 204 402, dont le prix d'exercice moyen était de 135,69 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (943 741, dont le prix d'exercice moyen était de 143,52 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022), puisque le prix moyen par action à chacun des deux exercices n'était pas supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, une obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est portée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont généralement conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les montants maximaux à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	29 656	26 019
Swaps sur défaillance ¹	10 010	11 099
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	18 805	17 330
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 763	1 351
Crédits fermes ²	218 094	200 814
Autres engagements ³	9 947	7 075
Total	288 275	263 688

¹ La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 3 millions de dollars au 31 octobre 2023 ((38) millions au 31 octobre 2022).

² Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

³ Les autres engagements comprennent 5 611 millions de dollars au 31 octobre 2023 (783 millions au 31 octobre 2022) de participations en syndicats financiers qui ont été offertes, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à plus de dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an à cinq ans.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons procédé au dessaisissement des activités de prêts de titres. Avant cette période, nous avons prêté certains titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit avait été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous ayons procuré aux clients des indemnisations contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs à remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts étaient entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque nous avons prêté les titres, nous avons exigé des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	125	87
Valeurs mobilières ¹	114 407	95 194
Prêts	94 442	71 795
Autres actifs	10 596	13 991
	219 570	181 067
Actifs de tiers²		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	191 148	177 300
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(46 324)	(42 237)
	144 824	135 063
	364 394	316 130
(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	18 096	19 082
Administrations publiques étrangères et banques centrales	89	87
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	43 781	40 979
Obligations relatives à des titres mis en pension	92 549	90 490
Emprunt et prêt de titres ³	87 136	69 525
Transactions sur instruments dérivés	14 983	16 341
Titrisation	27 058	27 499
Obligations sécurisées	29 802	33 175
Autres ⁴	50 900	18 952
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	364 394	316 130

¹ Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH de 4 481 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (5 277 millions au 31 octobre 2022).

² Comprennent les actifs figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

³ Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

⁴ Comprend les actifs de 41 510 millions de dollars qui ont été donnés en garantie dans le cadre des activités de la FHLB (14 013 millions au 31 octobre 2022).

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur totalisaient 94 millions de dollars au 31 octobre 2023 (303 millions au 31 octobre 2022).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO Bank National Association (BBNA), auparavant BMO Harris Bank N.A, société remplaçante de M&I Marshall and Ilsley Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters). La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters alléguait que M&I (et une banque que celle-ci a absorbée) a contribué à faciliter la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. Le procès a eu lieu du 12 octobre au 8 novembre 2022 et, le 8 novembre 2022, le jury a ordonné à BBNA de verser des dommages-intérêts d'environ 564 millions de dollars américains. Le 22 août 2023, le tribunal a accordé au demandeur un montant d'environ 483 millions de dollars américains en intérêts antérieurs au jugement et a ordonné à BBNA de payer des intérêts postérieurs au jugement sur le montant accordé par le jury de 4,74 % et sur les intérêts antérieurs au jugement de 5,26 %. BBNA rejette vigoureusement les allégations du demandeur et continuera de se défendre activement. Le 27 juin 2023, BBNA a déposé son avis d'appel à la cour d'appel des États-Unis pour le huitième circuit (*United States Court of Appeals for the Eighth Circuit*) pour contester le verdict du jury et le montant accordé. Après l'attribution par le tribunal des intérêts antérieurs et postérieurs au jugement, nous avons revu la provision antérieure de 1 120 millions (830 millions après impôts) pour la porter à 1 169 millions (871 millions après impôts), composée de charges autres que d'intérêts au poste autres de 609 millions et de charges d'intérêts au poste autres passifs de 560 millions, ce qui représente les dommages-intérêts accordés par le jury, les intérêts antérieurs au jugement et les intérêts postérieurs au jugement courus, déduction faite des recouvrements estimatifs. Les recouvrements se rapportent à une entente de règlement conclue en 2015 en lien avec une autre affaire liée à Petters.

Charges de restructuration et indemnités de départ

Les provisions au titre des charges de restructuration et des indemnités de départ se rapportent à l'intégration de Bank of the West et aux efficiences opérationnelles accrues à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit de notre meilleure estimation du montant qui sera ultimement payé.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022
	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	109	1 168	1 277	248
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	388	188	576	1 201
Provisions affectées	(142)	(116)	(258)	(155)
Montants repris	(27)	(11)	(38)	(20)
Change et autres	7	14	21	3
Solde à la clôture de l'exercice	335	1 243	1 578	1 277

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nos groupes d'exploitation reflètent notre structure organisationnelle et notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes d'exploitation en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement. L'acquisition de Bank of the West a été prise en compte dans les résultats des groupes d'exploitations PE États-Unis et BMO GP.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Le groupe d'exploitation PE est constitué de deux unités d'exploitation : Services bancaires PE au Canada (PE Canada) et Services bancaires PE aux États-Unis (PE États-Unis).

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

PE Canada offre une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 200 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

PE États-Unis fournit des produits et services financiers à plus de quatre millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises proposent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 1 000 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 40 000 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

BMO GP sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO MC offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Dans nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, 2 700 professionnels exercent leurs activités dans 33 emplacements répartis dans le monde.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence du reste des charges non attribuées, les activités touchant la trésorerie résiduelle, et l'élimination des ajustements d'imposition comparable. Nous revoyons nos méthodes de ventilation des charges annuellement et les mettons à jour au besoin.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a été de 354 millions de dollars (270 millions en 2022).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise ¹	2023 Total
Revenus nets d'intérêts ²	8 308	7 853	1 416	2 553	(1 449)	18 681
Revenus autres que d'intérêts	2 519	1 573	5 978	3 897	(1 449)	12 518
Total des revenus	10 827	9 426	7 394	6 450	(2 898)	31 199
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	784	380	5	9	2	1 180
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs	146	130	13	9	700	998
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	930	510	18	18	702	2 178
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 939	-	-	1 939
Amortissement	573	889	300	337	-	2 099
Charges autres que d'intérêts	4 197	4 613	3 662	3 942	2 706	19 120
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	5 127	3 414	1 475	2 153	(6 306)	5 863
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 409	690	349	471	(1 433)	1 486
Bénéfice net (perte nette) comptable	3 718	2 724	1 126	1 682	(4 873)	4 377
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	6	-	-	6	12
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	3 718	2 718	1 126	1 682	(4 879)	4 365
Actifs moyens³	317 878	218 674	58 661	416 261	236 882	1 248 356

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise ¹	2022 Total
Revenus nets d'intérêts ²	7 449	5 037	1 188	3 197	(986)	15 885
Revenus autres que d'intérêts	2 419	1 265	3 336	2 975	7 830	17 825
Total des revenus	9 868	6 302	4 524	6 172	6 844	33 710
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux	432	107	2	(32)	(7)	502
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts productifs	(91)	(90)	(4)	(11)	7	(189)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	341	17	(2)	(43)	-	313
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	(683)	-	-	(683)
Amortissement	516	424	258	282	-	1 480
Charges autres que d'intérêts	3 833	2 619	3 306	3 573	1 383	14 714
Bénéfice avant impôts	5 178	3 242	1 645	2 360	5 461	17 886
Charge d'impôts sur le résultat	1 352	745	394	588	1 270	4 349
Bénéfice net comptable	3 826	2 497	1 251	1 772	4 191	13 537
Actifs moyens³	292 087	145 187	50 488	390 306	194 429	1 072 497

¹ Les Services d'entreprise englobent l'unité T&O.

² Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une bic - voir la section Mode de présentation.

³ Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les prises en pension, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2023 s'élève à 1 145 632 millions de dollars, soit 303 855 millions pour les Services bancaires PE Canada, 202 155 millions pour les Services bancaires PE États-Unis et 639 622 millions pour tous les autres groupes d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (pour 2022 : total : 979 341 millions, Services bancaires PE Canada, 278 022 millions, Services bancaires PE États-Unis, 138 094 millions et tous les autres groupes d'exploitation, 563 225 millions).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)	2023			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Total des revenus	16 884	11 967	2 348	31 199
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	4 407	(44)	1 500	5 863
Bénéfice net comptable	3 025	129	1 223	4 377
Actifs moyens	655 887	541 045	51 424	1 248 356
	2022			
Total des revenus	15 977	16 980	753	33 710
Bénéfice avant impôts sur le résultat	7 335	10 526	25	17 886
Bénéfice net comptable	5 557	7 894	86	13 537
Actifs moyens	600 607	416 885	55 005	1 072 497

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2023, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales ^{1, 2}	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
AIR MILES Loyalty Inc.	Toronto, Canada	213
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	489
Bank of Montreal Europe plc	Dublin, Irlande	519
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	36 341
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital-Investissement (Canada) Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	324
BMO Partenaires en Capital Inc.	Toronto, Canada	799
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	51 512
BMO Bank National Association	Chicago, États-Unis	
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Japan Securities Ltd.	Tokyo, Japon	6
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :	Toronto, Canada	1 885
BMO Life Holdings (Canada), ULC	Halifax, Canada	
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	530

¹ Si ce n'est de BMO Financial Corp. et de BMO Capital Markets Corp., qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé.

² À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de certains organismes de réglementation, banques centrales et contreparties. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de direction clé et les membres de la famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Personnel de direction clé et membres de la famille proche

Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de direction clé :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Salaire de base et primes	22	25
Avantages postérieurs à l'emploi	2	3
Paiements fondés sur des actions ¹	49	45
Total de la rémunération du personnel de direction clé	73	73

¹ Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts et les engagements de crédit inutilisés consentis au personnel de direction clé et aux membres de la famille proche totalisaient 16 millions de dollars au 31 octobre 2023 (20 millions au 31 octobre 2022). Nous n'avons enregistré aucune dotation à la provision pour pertes sur créances spécifique liée à ces montants au 31 octobre 2023 et 2022.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente onze fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2023	2022	2023	2022
Valeur comptable	679	585	782	708
Quote-part du résultat net	61	126	124	148

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Prêts ¹	1 525	1 190
Dépôts	265	202
Commissions versées en échange de services reçus	58	61
Garanties et engagements	98	93

¹ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

Où trouver plus d'information

Gouvernance

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance, y compris notre code de conduite, nos normes de détermination de l'indépendance des administrateurs ainsi que le mandat du Conseil d'administration et les chartes de ses comités.

www.bmo.com/gouvernance

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction contient des renseignements sur nos administrateurs, les rapports des comités du Conseil d'administration et une explication détaillée de nos pratiques de gouvernance. Elle sera publiée en mars 2024 et sera disponible sur notre site Web.

www.bmo.com/gouvernance

Règles de la Bourse en matière de gouvernance

Un sommaire des différences sensibles entre nos pratiques de gouvernance et celles qui sont exigées des entreprises américaines en vertu des normes d'inscription à la cote de la Bourse de New York figure sur notre site Web.

www.bmo.com/gouvernance

Performance en matière de durabilité

Le *Rapport de durabilité et Déclaration annuelle* de BMO décrit comment nous assurons la gouvernance, la gestion, la mesure et la déclaration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des occasions connexes liées à nos activités, tout en créant de la valeur pour nos nombreuses parties prenantes. Nous utilisons les normes GRI (Global Reporting Initiative) comme cadre de communication de l'information pour faire état de notre performance en matière de durabilité ainsi que d'autres normes reconnues à l'échelle internationale, dont celles émises par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Vous trouverez le *Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023* sur notre site Web en mars 2024.

www.bmo.com/responsabilitesociale

À vous la parole

Si vous souhaitez poser une question à l'assemblée annuelle des actionnaires, vous pourrez le faire durant la webdiffusion. Vous pouvez aussi soumettre une question au Conseil en écrivant au Secrétaire général de BMO à : Secrétaire général, 21st Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1, ou en envoyant un courriel à : corp.secretary@bmo.com.

Actionnaires

Communiquez avec notre agent des transferts et agent comptable des registres si vous désirez :

- obtenir des renseignements sur les dividendes;
- modifier vos données d'inscription ou signaler un changement d'adresse;
- signaler une perte de certificat;
- signaler un transfert de succession;
- nous aviser de l'envoi en double de documents;
- présenter une demande d'enregistrement dématérialisé.

Société de fiducie Computershare du Canada

100 University Avenue, 8th Floor, Toronto, ON M5J 2Y1

Courriel : service@computershare.com

www.computershare.com/ca/fr

Canada et États-Unis

Téléphone : **1-800-340-5021**

Télécopieur : **1-888-453-0330**

International

Téléphone : **514-982-7800**

Télécopieur : **416-263-9394**

Computershare Trust Company, N.A.

Coagent des transferts (États-Unis)

Computershare Investor Services PLC fait office d'agent des transferts et d'agent comptable des registres dans le cas des actions ordinaires négociées à Bristol, au Royaume-Uni.

Dossiers publics en ligne :

Dossiers publics de BMO déposés au Canada
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
www.sedar.com

Dossiers publics de BMO déposés aux États-Unis
Securities and Exchange Commission
www.sec.gov/edgar.shtml

Pour toute autre question touchant les actionnaires :

Relations avec les actionnaires

Secrétariat général de BMO Groupe financier

21st Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1

Courriel : corp.secretary@bmo.com

Téléphone : **416-867-6785**

Investisseurs institutionnels et analystes de recherche

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires :

Relations avec les investisseurs

BMO Groupe financier

37th Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1

Courriel : investor.relations@bmo.com

Employés

Pour obtenir des renseignements sur le Régime d'actionariat des employés de BMO :

Téléphone : **1-877-266-6789**

Exemplaires

Pour vous procurer des exemplaires du Rapport annuel :

Communications et impact social

Courriel : rapportsannuels@bmo.com

Téléphone : **514-717-7208**

English edition of the Annual Report available on request.

www.bmo.com

Clients

Pour obtenir de l'aide concernant votre portefeuille de placements ou pour tout autre besoin financier :

BMO Canada

Français et anglais : **1-877-225-5266**

Cantonais et mandarin : **1-800-665-8800**

De l'extérieur du Canada et de la zone continentale des États-Unis : **514-881-3845**

Numéro ATS pour les clients malentendants :

1-866-889-0889

www.bmo.com

BMO Ligne d'action : 1-888-776-6886

bmo.com/ligne-d-action

BMO Nesbitt Burns : 416-359-4000

www.bmo.com/gestionprivee/

BMO É.-U.

États-Unis : **1-888-340-2265**

De l'extérieur des États-Unis : **1-847-238-2265**

www.bmo.com/en-us/

Les marques de commerce ci-dessous sont la propriété de tiers :

LEED est une marque déposée du U.S. Green Building Council; J.D. Power est une marque de commerce de J.D. Power; BAI est une marque déposée du Bank Administration Institute; *The Globe and Mail* est une marque déposée de The Globe and Mail Inc./ Publications Globe and Mail Inc.; *Global Finance* est une marque de commerce de Global Finance Media, Inc.; *World Finance* est une marque de commerce de World News Media; World Benchmarking Alliance (WBA) est une marque de commerce de World Benchmarking Alliance; Bloomberg est une marque déposée de Bloomberg Finance Eight L.P.; World's Most Ethical Companies (liste des sociétés les plus éthiques au monde) est une marque de commerce de Ethisphere Institute; *Fast Company* est une marque déposée de Dye & Durham Corporation; Cannes Lions est une marque de commerce d'Ascential Group Limited; GRI est une marque déposée de la Stichting Global Reporting Initiative; Datos Insights est une marque de commerce de Datos Insights.

Information à l'intention des actionnaires

Dates importantes

Fin de l'exercice 31 octobre
Assemblée annuelle 16 avril 2024 à 9 h 30 (heure de l'Est)

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web.

www.bmo.com/relationinvestisseurs

Dates de publication des résultats

T1 : 27 février 2024 T2 : 29 mai 2024 T3 : 27 août 2024 T4 : 5 décembre 2024

Versement des dividendes en 2024*

Dates de clôture des registres
pour les actions ordinaires
et privilégiées

30 janvier
29 avril
30 juillet
30 octobre

Actions ordinaires -
Dates de versement

27 février
28 mai
27 août
26 novembre

Actions privilégiées -
Dates de versement**

26 février
27 mai
26 août
25 novembre

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

** Le versement applicable aux actions privilégiées, série 50 et aux actions privilégiées, série 52, est effectué semestriellement, le 27 mai et le 26 novembre 2024.

La *Loi sur les banques* interdit à une banque de déclarer ou de verser un dividende qui contrevient ou contreviendrait aux règlements ou à un ordre du Bureau du surintendant des institutions financières relatifs à la suffisance du capital ou à la liquidité. À l'heure actuelle, cette restriction n'empêche pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées de la Banque de Montréal.

La gestion de vos actions

Les actions ordinaires de la Banque de Montréal sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE). Les actions privilégiées de la Banque de Montréal sont cotées à la Bourse de Toronto.

Agent des transferts et agent comptable des registres

La Société de fiducie Computershare du Canada, qui compte des bureaux à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver, fait office d'agent des transferts et d'agent comptable des registres dans le cas des actions ordinaires et privilégiées. Par ailleurs, la Computershare Investor Services PLC et la Computershare Trust Company, N.A. font office d'agents des transferts et d'agents comptables des registres dans le cas des actions ordinaires négociées à Bristol, Royaume-Uni, et à Canton, Massachusetts, respectivement. Leurs coordonnées sont présentées à la page 215.

Réinvestissement des dividendes et achat d'actions ordinaires additionnelles

Le Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions vous permet de réinvestir les dividendes en espèces reçus sur les actions ordinaires de BMO pour acheter des actions ordinaires de BMO additionnelles, sans avoir à verser de commission ni de frais de gestion. Vous pouvez également acheter en espèces des actions ordinaires additionnelles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$ par exercice. Veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada ou avec l'équipe Relations avec les actionnaires pour obtenir de plus amples renseignements.



Votre vote compte.

Assurez-vous d'avoir reçu la circulaire de sollicitation de procurations en mars et n'oubliez pas de voter.

Actionnariat des employés*

77,9 % de nos employés canadiens participent au Régime d'actionnariat des employés de BMO, ce qui témoigne clairement de leur engagement envers BMO.

* Au 31 octobre 2023.

Cotes de crédit

Les renseignements sur nos cotes de crédit sont présentés à la page 104 du présent Rapport annuel ainsi que sur notre site Web.

www.bmo.com/cotesdecredit

Dépôt direct

Vous pouvez faire déposer directement vos dividendes à un compte domicilié dans n'importe quelle institution financière du Canada ou des États-Unis offrant des services de transfert électronique de fonds.

Sécurité des renseignements personnels

Nous invitons nos actionnaires à faire preuve de prudence en protégeant leurs renseignements personnels. Pour en savoir plus, consultez notre site Web.

www.bmo.com/secureit

Auditeurs : KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



BMO

